



HAL
open science

Les îles de l'Égée orientale dans la tourmente des guerres romaines du Ier siècle av. J.-C.

Timothy Boillet

► **To cite this version:**

Timothy Boillet. Les îles de l'Égée orientale dans la tourmente des guerres romaines du Ier siècle av. J.-C.. Sciences de l'Homme et Société. 2022. dumas-04325859

HAL Id: dumas-04325859

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-04325859>

Submitted on 6 Dec 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Les îles de l'Égée orientale dans la tourmente des guerres romaines du 1^{er} siècle av. J.-C.



Timothy BOILLET

Mémoire de Master rédigé sous la direction d'Enora LE QUÉRÉ,
présenté et soutenu le 27 juin 2022 devant un jury composé de :

Pierre COSME, Professeur d'Histoire romaine à l'Université de
Rouen-Normandie

Enora LE QUÉRÉ, Maîtresse de Conférences en Histoire grecque à
l'Université de Rouen-Normandie



Référence de la photographie de la couverture du volume :

Theatre at Erythroe. Straits of Scio.

John H. ALLAN, *A Pictorial Tour in the Mediterranean : Including Malta-Dalmatia-Turkey-Asia Minor-Grecian Archipelago-Egypt-Nubia-Greece-Ionian Islands-Sicily-Italy-and Spain*, Londres, Longman, Brown, Green and Longmans, 1843, p. 51.

Les îles de l'Égée orientale dans la tourmente
des guerres romaines du I^{er} siècle av. J.-C.

Volume I : Texte

RÉSUMÉ

Claude Vial écrivait en 1995 que les communautés grecques étaient dans les conflits romains du 1^{er} siècle av. J.-C. « entre le marteau et l'enclume », signifiant par-là que les communautés locales étaient prises entre les tirs croisés de Romains qui réglèrent leurs affaires internes sur le territoire grec. Les guerres de Mithridate, dans un premier temps, puis les conflits civils de la seconde moitié du siècle mirent en effet les communautés face à une série de choix d'allégeances qui se résument à une succession de dilemmes. Dans un premier temps, Mithridate affronte Rome dans le cadre d'une guerre « traditionnelle » entre deux États rivaux, dans les camps desquels les communautés locales doivent se ranger. À l'opposé, les guerres civiles marquent une rupture importante pour les Grecs puisque, tandis que les alliances se font traditionnellement entre États, comment prendre parti lorsque cet État unifié qu'est Rome en vient à se déchirer de l'intérieur dans une lutte armée et à mort entre les aspirants au pouvoir ? Ce mémoire entend étudier cette question complexe sur une infime portion du territoire grec, souvent marginalisée, mais néanmoins primordiale, compte tenu de l'importance stratégique du territoire, que l'on peut appréhender par l'étude géopolitique de la région. De plus, il s'agira d'étudier les relations qu'entretiennent Grecs et Romains dans les îles de l'Égée orientale, tout en gardant à l'esprit que Rome n'est pas la seule à jouer son avenir dans les guerres fratricides qui concluent sa période républicaine. Les Grecs, eux aussi, entendent maintenir un cap : celui de leur liberté civique qu'ils espèrent conserver à tout prix.

Mots-clés : Grèce romaine, Guerres civiles, Géopolitique, Îles, Égée, Fortifications grecques, Guerres mithridatiques, Mithridate VI, Sylla, Pompée, Jules César, Auguste, République romaine.

ABSTRACT

Claude Vial wrote in 1995 that the Greek communities were “entre le marteau et l'enclume” in the Roman conflicts of the 1st century BC. By this expression, she meant that local communities were in between both sides of the wars that were tearing apart the Roman Republic, wars that were often being fought on the Greek territory. At first, the Mithridatic Wars, and then the civil conflicts of the second half of the century, lead the communities to make choices of allegiances which looked like real dilemmas. Whereas the Mithridatic Wars were traditional interstate wars, in which the local communities had to choose a side, the choice during the civil wars was not that easy to make and represented for the Greek communities a major change. Indeed, traditional diplomacy was usually made between states. However, in the civil wars, the question was not to be asked in these terms. The real question was, in fact, how did the community choose their sides, while their ally was fighting with himself into fratricidal wars between power's aspirants? This work intends to study this question on a small part of the Greek territory, often forgotten although very important due to strategical considerations that we can understand from a geopolitical reflexion on this region. In this perspective, this work also intends to study the relationships between Greeks and Romans on these Aegean islands, keeping in mind that Rome is not the only power who plays its future in these wars. The Greeks did intend to maintain a cap as well: the one of the freedom and independency they hoped to maintain at all costs.

Keywords: Roman Greece, Civil Wars, Geopolitics, Mithridatic Wars, Lucius Cornelius Sulla Felix, Cn. Pompeius Magnus, Gaius Julius Caesar, Augustus Caesar.

REMERCIEMENTS

Sans entrer dans une forme de *name dropping* à la Tahani, référence que seuls les sériephiles auront, je souhaiterais tout d'abord remercier chaleureusement Pierre COSME, pour votre gentillesse à toute épreuve, votre bienveillance à mon égard, pour vos conseils toujours utiles. Merci également pour avoir accepté de co-diriger et lire ce mémoire, rédigé sous le spectre admiratif de votre travail et de vos nombreux livres, en particulier votre biographie d'Auguste. J'aimerais également témoigner de mon immense gratitude aux professeurs qui ont accepté de m'accueillir dans leurs séminaires, et ce en dépit de règles sanitaires parfois strictes. J'adresse donc tous mes remerciements à Francis PROST et à Olivier DE CAZANOVE pour leur accueil au sein des séminaires d'archéologie grecque et romaine assurés par leurs soins à Paris-1, et à Anthony HOSTEIN pour son chaleureux accueil au séminaire de numismatique romaine de l'EPHE. Que Eleni PSOMA, Sophia KREMYDI et tout particulièrement Sophia ZOUMBAKI soient également chaleureusement remerciées pour leur accueil bienveillant, leur gentillesse infinie à mon égard et leur compréhension à toute épreuve lors de mon séjour Erasmus à Athènes. En parlant d'Athènes, j'adresse également un immense merci à Adrien DELAHAYE, repère connu et très apprécié dans une ville si impressionnante, ainsi qu'à la directrice de l'École française d'Athènes, Véronique CHANKOWSKI, qui a accepté que je puisse bénéficier des impressionnantes ressources de la bibliothèque pour pouvoir mener ce travail à bien.

Ensuite, je voudrais adresser ma gratitude à toutes celles et à tous ceux qui ont fait que cette recherche a pu être menée dans des conditions qui, j'en suis bien conscient, sont loin d'être celles que tous les étudiants de Master peuvent bénéficier. À Mélodie DECAUX et Bastien DUBOIS, mille mercis d'avoir toujours accepté de nous ouvrir des portes – au sens propre du terme – même si nous n'étions pas censés être là : pouvoir occuper un bureau à l'Université alors que la règle était au confinement a permis de sauvegarder le peu de moral que ce marathon de la recherche, mené dans des conditions assez difficiles, n'avait pas encore entamé. Mille mercis également à Olivier FARNOLE et à Aikaterini PEPPA pour leur accueil chaleureux au sein de la bibliothèque de l'École française d'Athènes, où j'ai passé de nombreuses heures, et à leurs réponses toujours bienveillantes à mes questions, y compris aux plus stupides d'entre elles.

Ceci étant, je crois que je vais désormais m'attacher non pas à remercier les personnes qui restent sur ma liste, mais plutôt les féliciter de m'avoir supporté, et de continuer à le faire. À ce titre, je voudrais remercier mes parents, mon frère et ma sœur pour leur soutien indéfectible, même si je pense avoir perdu leur compréhension dès mon entrée en L1. J'adresse aussi un grand merci à toutes celles et à tous ceux qui m'ont supporté non seulement pendant ces cinq dernières

années, mais plus encore pendant les deux années qui viennent de s'écouler : pour des discussions et des débats dont je me serais parfois bien passé, mais toujours passionnants sur le fond, pour vos encouragements, pour votre foi en moi y compris quand je n'y croyais pas/plus moi-même, pour vos relectures et votre avis qui comptent beaucoup, je vous remercie toutes et tous. Je ne vous cite pas ; vous vous reconnaîtrez. Je tiens également à remercier la personne qui partage ma vie depuis quasiment autant de temps que ce sujet de Master. Je te remercie de me supporter, de tolérer mes bizarreries, d'accepter ma passion pour les bibliothèques, et de me remonter le moral quand j'en ai besoin. Somme toute, merci d'être là.

Enfin, et après je promets de cesser de rallonger cette liste, j'aimerais accorder une place d'honneur à la personne qui m'a vraisemblablement le plus supporté depuis ces cinq années passées à l'Université de Rouen. Il s'agit bien évidemment d'Enora LE QUÉRE, sans qui ce mémoire n'aurait probablement pas vu le jour. Je l'ai fait souvent au cours de ces cinq dernières années, mais il me tient à cœur de réitérer ce témoignage de mon immense gratitude, pour les conseils toujours avisés, la bienveillance de chaque instant, la confiance que vous m'avez accordée il y a maintenant plus de deux ans, et qui s'est maintenue malgré les embûches, y compris lorsque que moi-même je doutais de mes capacités et pensais ne pas pouvoir achever ce travail. Ne serait-ce que pour avoir toujours répondu aux trop nombreux mails envoyés au cours de ces deux dernières années – si nombreux que ma propre boîte mail a cessé de les compter –, et pour m'avoir accueilli de si nombreuses fois tel un réfugié climatique dans votre bureau, je pense pouvoir dire que vous avez eu bien du courage depuis que vous m'avez lancé sur ce beau sujet. J'espère de tout cœur que le rendu final ne vous décevra pas ; car vous rendre fière serait déjà une belle récompense. Merci d'avoir fait en sorte que je puisse assister à des séminaires prestigieux, merci de m'avoir fait accéder avec l'aide d'Adrien DELAHAYE à l'École française d'Athènes, merci de nous avoir suivis Manon et moi-même dans la folie de l'organisation de la journée d'études consacrée à Méduse, et merci encore de continuer à nous suivre pour la publication de l'ouvrage collectif qui en est issu, que je serai fier d'avoir publié avec vous. Somme toute, c'est grâce à vous que j'ai effectué mes premiers pas dans le monde de la recherche. Pour cela, je vous dois une éternelle et immense gratitude.

PROLOGUE : LES ÎLES DE L'ÉGÉE ORIENTALE À L'ÉPOQUE HELLÉNISTIQUE : DE LA DÉPENDANCE AUX DIADOQUES À L'ÉTABLISSEMENT DES RELATIONS DIPLOMATIQUES ET POLITIQUES AVEC ROME

Lorsqu'il s'agit d'étudier l'histoire politique et diplomatique d'un territoire, il est toujours utile de revenir quelques décennies en arrière pour mieux cerner les origines profondes et multiples des événements qui le concernent, et en cela le I^{er} siècle ne fait pas figure d'exception¹. En effet, ce n'est pas parce que les interlocuteurs de la diplomatie inter-étatique égéenne ont changé qu'il n'y a pas de lien entre le III^e siècle et le I^{er} siècle. Dans ce prologue, nous reviendrons brièvement sur les décennies qui précèdent le déclenchement des guerres de Mithridate en remontant jusqu'au décès d'Alexandre, qui marque pour les territoires insulaires la reprise du statut qu'elles avaient eu pendant un temps à l'époque classique : celui de territoires stratégiques permettant d'étendre vers l'Orient les sphères d'influence des puissances hégémoniques de Grèce continentale². L'enjeu est ici de mieux cerner comment, à partir de la mort d'Alexandre le Grand en 323, les cités insulaires dont il sera question dans le corps de ce mémoire ont été utilisées, voire instrumentalisées par les puissances hégémoniques successives : la Macédoine antigonide, l'Égypte ptolémaïque, la Syrie séleucide, Rhodes, le royaume de Pergame et enfin Rome. Il conviendra de garder à l'esprit que la finalité est bien l'instauration de l'hégémonie romaine en Égée, c'est-à-dire la prise de pouvoir d'un État relevant d'une autre sphère culturelle que celle des monarchies hellénistiques, qui possède ses propres codes diplomatiques et ses propres traditions politiques. Au cours de ce prologue, nous nous demanderons notamment comment les transitions d'un *hégémôn* à un autre au cours de l'époque hellénistique ont modifié le paysage géopolitique égéen. Comment les rapports diplomatiques préétablis avant l'arrivée de Rome dans la région sont-ils récupérés et modifiés par la puissance italique ? Ces rapports diplomatiques, propres à chacune des îles, sont-ils stables ou au contraire se modifient-ils au gré des circonstances, notamment des guerres que mène Rome dans la région ? Somme toute, comment le changement de *leadership* en Égée introduit-il les codes diplomatiques romains en territoire insulaire et comment les habitants de ces territoires perçoivent-ils ces changements à l'aube du I^{er} siècle ? Pour mieux répondre à ces questions, nous nous concentrerons sur trois phases distinctes de l'époque hellénistique :

- Une première sera celle de la mort d'Alexandre à la fin du III^e siècle, une période marquée par la prise de contrôle successive des îles par l'un ou l'autre des prétendants

¹ Sauf mention contraire, les dates mentionnées dans ce mémoire s'entendent avant notre ère.

² La question de Cos dans les guerres entre la Perse, Athènes et Sparte est par exemple explorée dans SHERWIN-WHITE 1978, p. 33-44.

à la réunification de l'empire d'Alexandre.

- Une seconde sera celle du repli de l'Égypte sur elle-même et la position intermédiaire des îles micrasiatiques dans les conflits entre Rome et ses alliés et la Macédoine (fin du III^e siècle – moitié du II^e siècle).
- Une troisième sera celle de l'arrivée définitive de Rome dans la région, et la mise à l'épreuve des relations établies entre cette dernière et les îles de l'Égée orientale (deuxième moitié du II^e siècle – début du I^{er} siècle).

L'ÉGÉE AU CŒUR DES CONFLITS ROYAUX, DE LA MORT D'ALEXANDRE AU DÉBUT DE LA PREMIÈRE GUERRE DE MACÉDOINE (323 – FIN DU III^E SIÈCLE)

LES ÎLES, OUTILS DE LUTTE POUR LES MONARQUES GRÉCO-MACÉDONIENS : DES BASES NAVALES AU SERVICE DES AMBITIONS DES ROIS

C'est ainsi que Susan SHERWIN-WHITE résumait en 1975 l'attitude générale des cités grecques face aux conflits suivant le décès d'Alexandre : « *In the wars between Alexander's successors the Greek cities' alignments tended to depend on the current success of the different coalitions of diadochoi*³ ». Il s'agit là d'un résumé bien trop simple pour désigner la situation des cités grecques et qui, surtout, ne reflète pas la grande variété des cas de figure rencontrés. Si le modèle que l'historienne propose dans cet extrait reflète particulièrement bien le cas de Cos, sur lequel elle a beaucoup travaillé, il s'applique mal à l'intégralité des territoires grecs (**vol. 2, fig. 1-3**). Prenons deux exemples : celui de Cos et celui de Samothrace.

Très tôt, de nombreuses îles se rallient à Ptolémée, comme Cos, qui devint pour lui une base navale jusqu'en 308 et qui a pu servir de port d'escale pour ses opérations maritimes. Cos entra peut-être en alliance avec Ptolémée en 309/8 avant de rejoindre le giron antigonide après la défaite de Ptolémée à Chypre en 306⁴. Samos aurait été également proche des Antigonides à la fin du IV^e siècle⁵. Calymna et Cos passèrent sous la domination de Démétrios Poliorcète pendant le règne de celui-ci, avant de retourner dans l'amitié égyptienne après la défaite du Poliorcète en 286⁶. Avec le retrait égyptien de la mer Égée au tournant du II^e siècle, les liens d'amitié et d'alliance qui unissaient Cos et les Lagides se sont taris petit à petit, au fur et à mesure que

³ SHERWIN-WHITE 1978, p. 82.

⁴ SHERWIN-WHITE 1978, p. 82-86.

⁵ SHERWIN-WHITE 1978, p. 86.

⁶ SHERWIN-WHITE 1978, p. 90.

l'Égypte ptolémaïque se renfermait sur elle-même pour régler ses problèmes internes⁷. Ici, l'on voit bien que ce sont bien les défaites et victoires des uns et des autres monarques qui font basculer Cos dans une alliance ou dans une autre.

Les éléments avancés ici par Susan SHERWIN-WHITE s'appliquent en revanche très mal à des contre-exemples tels que Samothrace dont le parcours politique à l'époque hellénistique est difficile à tracer, mais que Peter Marshall FRASER divise en deux phases qu'il dit lui-même très incertaines⁸. La première de ces deux phases commencerait environ vers 245 et marquerait le début de la domination lagide sur cette île du Nord de l'Égée, une domination initiée en même temps que la conquête de la Thrace par Ptolémée III Évergète⁹. Cette implantation prit fin dans les premières années du II^e siècle, pour la même raison qui expliqua le retrait ptolémaïque de l'île de Cos. À cela succéderait une incorporation de l'île dans le giron antigonide, peut-être à partir de 186¹⁰. La localisation de Samothrace en Égée explique son retrait stratégique par rapport à Cos dans la configuration géopolitique du III^e siècle. En effet, l'Égée du Nord n'est à ce moment pas une zone où les influences lagide et antigonide se rencontrent. C'est plutôt en Égée du Sud (dans les Cyclades et dans les îles du sud-est égéen) que les sphères d'influence des uns et des autres se rencontrent, ce qui explique donc l'enjeu que constituent ces îles du sud dans les luttes que se livrent les monarques.

Finalement, plus encore que les victoires et les défaites de l'un ou l'autre des monarques, il apparaît premièrement que c'est davantage celui qui contrôle les mers qui contrôle également les îles, pour la simple et bonne raison que ce sont les îles qui permettent le contrôle des mers par leur statut de relais stratégiques en territoire avancé. Effectivement, elles sont incluses dans les zones d'influence lorsque les monarques trouvent un intérêt stratégique à leur possession. Dans le cadre de Cos, il s'agit bien de la surveillance de la côte de la Carie dont il est question, une Carie souvent intégrée dans les possessions lagides d'Asie Mineure. Pour les Ptolémées, contrôler Cos revient ainsi à conserver une éventuelle position de repli en cas de conflit, mais aussi une base avancée en Égée. C'est un statut que joua également l'île de Samos, puisque l'on sait notamment qu'une flotte lagide y était stationnée, bien que complètement désarmée, lorsque Philippe V de Macédoine prit l'île en 201 lors de la Première Guerre crétoise¹¹. Cette flotte stationnée en territoire lagide permettait également la surveillance de la côte occidentale de l'Anatolie et de

⁷ SHERWIN-WHITE 1978, p. 130.

⁸ Sur Samothrace à l'époque hellénistique : FRASER 1960, p. 8-12.

⁹ FRASER 1960, p. 8. C'est aussi en ce sens que semble aller une inscription de demande d'aide des Samothraciens aux officiers lagides en poste à Maronée (ROUSSEL 1939).

¹⁰ FRASER 1960, p. 12.

¹¹ LEFEBVRE 2007, p. 394.

l'Égée en général, ce qui faisait de ces îles les relais idéaux pour garder un œil sur ses rivaux. Ce n'est d'ailleurs pas là une spécificité des îles de l'Asie Mineure occidentale, car les Cyclades ont joué un rôle plus ou moins similaire à l'époque hellénistique¹².

L'ALLIANCE RHODO-ÉGYPTIENNE ET LA QUESTION COMMERCIALE

Rhodes et l'Égypte ptolémaïque possédaient un lien particulier pendant l'époque hellénistique (**vol. 2, fig. 6**). Cependant, dans les premiers temps des guerres entre les Diadoques, c'est pour Antigone que la cité a pris parti, acceptant de construire des navires pour sa flotte de guerre, lui fournissant des navires de ses propres rangs pour les campagnes navales du Macédonien et concluant une alliance avec lui en 312¹³. Malgré cette alliance avec Antigone, Rhodes décida de ne pas prendre parti pour celui-ci lors de l'expédition macédonienne contre la possession ptolémaïque de Chypre, qui valut à la cité insulaire le célèbre siège de la cité par Démétrios¹⁴. Le refus de participer à l'expédition entraîna le rapprochement diplomatique entre Rhodes et Ptolémée, incarné par l'aide apportée par ce dernier (en provisions et en hommes) à la cité assiégée. L'essor d'Alexandrie comme grande capitale commerciale de Méditerranée orientale et le partenariat entre les deux ports ont également été un facteur de rapprochement entre les deux puissances¹⁵. Des relations commerciales se sont créées à la toute fin du IV^e siècle, relations qui se sont d'ailleurs maintenues tout au long de l'époque hellénistique¹⁶. Il s'agit d'un commerce d'autant plus important pour Rhodes que la cité en tire des bénéfices non négligeables. Par exemple, on sait que la cité tirait de ses taxes portuaires la somme d'un million de drachmes par an¹⁷, une somme véritablement considérable et qui montre bien le degré de richesse de la cité insulaire¹⁸. Malgré ces liens, Rhodes a tout de même pris parti contre l'Égypte dans le cadre de la guerre chrémonidéenne¹⁹ et dans le cadre de la seconde guerre de Syrie, ce qui laisse tout de même entendre que les bonnes relations entre l'Égypte et Rhodes furent maintenues tant que Rhodes entendait les garder et que cette alliance ne menaçait pas ses propres intérêts. Les

¹² BADOUD 2014, p. 115.

¹³ DESSEL & HAUBEN 1977, p. 322-323.

¹⁴ DESSEL & HAUBEN 1977, p. 329. Sur le siège de Rhodes par Démétrios, voir FAUCHERRE & PIMOUGUET-PÉDARROS 2010 (particulièrement les contributions de Cécile DURVYE, Jeannine BOËLDIEU-TREVET, Isabelle PIMOUGUET-PÉDARROS et Alain BRESSON).

¹⁵ DESSEL & HAUBEN 1977, p. 335.

¹⁶ ÉTIENNE 1990, p. 216 ; CABANES 1995, p. 77 ; GABRIELSEN 2013b, p. 69.

¹⁷ GABRIELSEN 2013b, p. 71. Il précise d'ailleurs qu'il ne pas là de la seule source de revenus des Rhodiens, et que par conséquent les revenus de la cité étaient probablement largement supérieurs à ce montant.

¹⁸ Ces revenus, ainsi que le fait que Rhodes n'a jamais perdu un seul siège avant celui de Cassius expliquent les sommes exceptionnelles que le Romain a pu tirer du pillage de la ville en 42 : voir DELRIEUX & FERRIÈS 2010.

¹⁹ Cette même guerre causa, pour quelques années seulement, la perte de Samos et Cos pour le camp lagide au profit du camp antigonide : SHERWIN-WHITE 1978, p. 108-109 ; WILL 2003, p. 235.

historiens ont même beaucoup de mal à expliquer ce revirement d'alliance, le seul attesté de toute l'époque hellénistique entre Rhodes et l'Égypte²⁰.

La question de l'alliance entre l'Égypte et Rhodes n'a cependant pas que des aspects purement économiques. Stratégiquement parlant, maintenir Rhodes dans leur alliance permettait aux Lagides à la fois de compléter et de varier leur arsenal diplomatique en Égée – dans le sens où l'alliance rhodienne complète particulièrement bien le dispositif des États-vassaux tels que Samos –, de trouver un allié somme toute puissant militairement parlant, en particulier par la qualité de sa flotte de guerre, mais également de contrôler une route commerciale de premier plan qui est celle qui relie la Méditerranée sud-orientale (Phénicie, Égypte, Syrie) aux Balkans et à la Mer Noire²¹. Il faut toutefois garder à l'esprit que Rhodes trouvait aussi des avantages dans cette alliance : elle gagnait un partenaire commercial et militaire de premier ordre tout en se liant à un royaume puissant, capable de protéger l'île (comme ce fut le cas contre Démétrios en 306/305), mais aussi et surtout de lui fournir ce qui lui manque. En effet, il est attesté que Rhodes envoyait ce qui manquait à l'Égypte (du vin, par exemple), tandis que l'Égypte envoyait à la cité insulaire ce dont elle manquait, en particulier du blé provenant de la fertile région de la Vallée du Nil²².

Avec le repli lagide sur l'Égypte et Chypre et la perte presque totale des possessions d'Asie Mineure, couplés avec l'émergence progressive du royaume attalide et de Rhodes à partir de la moitié du III^e siècle, et l'arrivée de Rome en terre grecque, la donne est complètement modifiée par une multiplication des acteurs de la géopolitique locale. L'Égée entre peu avant le début du III^e siècle dans un nouvel équilibre géopolitique. À l'opposition entre la Macédoine et l'Égypte succède une nouvelle phase de l'histoire hellénistique qui est celle de l'opposition entre Rhodes, le royaume de Pergame et Rome d'un côté, et la Macédoine de l'autre.

LES GUERRES DE MACÉDOINE ET L'ÉTABLISSEMENT DES RELATIONS DIPLOMATIQUES ENTRE LES CITÉS INSULAIRES ET ROME

LA PREMIÈRE GUERRE DE MACÉDOINE ET LES PREMIERS CONTACTS : L'INTERVENTION DES INSULAIRES DANS LES GUERRES ROMAINES

La première guerre de Macédoine constitue, pour quelques-uns des territoires insulaires dont il est question ici, le point de départ des relations diplomatiques entre Rome et les cités des îles. Dans ce contexte, seule Rhodes fait figure d'exception. En effet, des relations antérieures à

²⁰ BADOUD 2014, p. 116.

²¹ AGER 1991, p. 10.

²² GABRIELSEN 2013b, p. 68.

cette guerre sont attestées. Il s'agit notamment de relations commerciales, mais qui ne sont pas entérinées par des traités, Rhodes refusant au début de l'époque hellénistique de signer des alliances avec des grandes puissances afin de garder sa marge de manœuvre diplomatique que des alliances avec des États trop puissants auraient menacée²³. Ainsi, le premier véritable contact formellement établi, datable et documenté, est l'ambassade commune envoyée par Chios, Rhodes, Athènes et Ptolémée IV en 209, une ambassade visant à rétablir la paix nécessaire au bon fonctionnement des activités commerciales²⁴. Une seconde ambassade commune est envoyée par Rhodes et Ptolémée IV en 208/207 et aboutit en 206 à la conclusion d'une paix par les Étolien²⁵. L'inclusion de Chios et de Rhodes dans le règlement du conflit, pour des raisons principalement commerciales, initie bel et bien des premiers rapports diplomatiques entre Rome et au moins deux des îles de l'Égée orientale. Si ces rapports n'apparaissent pas, au premier abord, comme d'authentiques relations diplomatiques, c'est pourtant cet envoi de deux ambassades qui constitue le premier véritable rapprochement politique établi entre Rome d'une part et Chios et Rhodes d'autre part.

La seconde guerre de Macédoine (**vol. 2, fig. 8**) marque cependant avec plus d'importance le développement de la présence politique de Rome en Égée. En effet, c'est dans le cadre d'une intervention demandée par Rhodes et par Attale que la cité latine se décida à déclarer la guerre à Philippe V²⁶. Rhodes subissait depuis quelques années les attaques à peine dissimulées du roi de Macédoine : ce dernier intervint en défaveur de Rhodes en soutenant les pirates crétois dans la guerre que leur fit Rhodes pour lutter contre la piraterie en Égée, puis ses attaques se firent de moins en moins dissimulées au point qu'il ravagea une partie de la Pérée rhodienne à l'extrême fin du III^e siècle²⁷. On sait aussi qu'il tenta de mener l'assaut sur Cos, Cnide et Chios, chacune de ces opérations étant un échec²⁸. Il parvint cependant à prendre la base navale lagide de Samos. La victoire navale conjointe de Rhodes et de Pergame au large de Chios créa alors un *statu quo* : Philippe V était coincé en Carie et ravageait les territoires où il se trouvait, tandis que Pergame et Rhodes tenaient la mer et empêchaient son retrait dans ses propres possessions. L'appel auprès de Rome visait à casser ce *statu quo* et à mettre un terme à la guerre. Après avoir fini par accepter d'entrer en guerre de nouveau contre la Macédoine, Rome, Rhodes, Pergame et

²³ DESSEL & HAUBEN 1977, p. 334 ; AGER 1991, p. 11.

²⁴ Tite-Live, *Histoire romaine*, XXXVII, 3, .3-4 ; AGER 1991, p. 16 ; WILL 2003, vol. II, p. 91.

²⁵ Tite-Live, *Histoire romaine*, XXVIII, 7, 13-15 ; AGER 1991, p. 16.

²⁶ Tite-Live, *Histoire romaine*, XXXI, 2, 1-2 ; Appien, *Livre Macédonien*, 4, 2.

²⁷ Sur le conflit entre Rhodes et Pergame contre Philippe V, antérieur à la Deuxième Guerre de Macédoine : WILL 2003, vol. II, p. 121-128.

²⁸ Sur Cos : BAKER 1991. Sur Cnide : LABARRE 2004, § 1. La bataille navale de Chios empêcha Philippe de tenter de prendre la ville (WILL 2003, vol. II, p. 124-125). Plusieurs inscriptions sont relatives à cette période et montrent la mise à jour du dispositif défensif de la cité à l'approche de Philippe V : MAIER 1959, nos 51-53 (p. 192-198).

leurs alliés de Grèce continentale participèrent conjointement aux opérations, principalement aux opérations navales dans le cas de Rhodes²⁹. Au-delà de ces considérations très militaires et très « rhodo-romano-centrées », cette guerre marque aussi pour d'autres îles le début de contacts plus concrets qu'ils ne l'étaient jusque-là. Cos en est un exemple puisque l'île, en effet, sans prendre part aux combats comme Rhodes et sans subir la guerre comme Samos et Chios, toutes touchées par les opérations de Philippe lors de son raid en Asie Mineure, prend timidement parti pour le camp romain en élevant une statue honorant Flamininus l'année même de son consulat³⁰, donc avant même qu'il ne prononce la libération des Grecs à Corinthe en 196.

Cette guerre franchit donc une étape supplémentaire en ce qui concerne l'implantation romaine dans les îles. La participation militaire rhodienne commence avec cette guerre, tout comme la présence honorifique des Romains commence peu à peu à s'implanter dans les cités. C'est une nouvelle étape qui est ici franchie et la guerre d'Antiochos va également constituer un nouveau pas en avant dans ce processus diplomatique.

LES CITÉS INSULAIRES AU LENDEMAIN DE LA GUERRE D'ANTIOCHOS : ROME ET LE DON DE LA LIBERTÉ AUX CITÉS GRECQUES, UNE OPPORTUNITÉ DIPLOMATIQUE ?

Après une participation notamment rhodienne, cnidienne, mytilénienne et coenne aux côtés de Rome dans le cadre de la guerre que cette dernière a menée contre le roi de Syrie³¹, le traité d'Apamée fixe la nouvelle frontière séleucide au Taurus³² (**vol. 2, fig. 4 & 9**). Avant ce traité, la frontière séleucide était bien plus à l'Ouest et englobait une grande partie de l'Asie Mineure. En effet, les Séleucides régnaient jusqu'à la guerre contre Rome sur tous les territoires qui échappaient aux royautes indépendantes d'Anatolie, et ce jusqu'en Carie, avec un intérêt plus ou moins important suivant la région considérée³³. Lorsque les Romains ont vaincu Antiochos III et repoussé la frontière vers l'Est, la question s'était posée de savoir qui allait désormais gouverner les territoires anciennement séleucides. Edouard WILL résume ainsi le principe que Donald W. BARONOWSKI a explicité également dans un article : « Quant aux libertés grecques, le principe n'en fut pas entièrement sacrifié : il fut décidé que toutes les cités grecques qui

²⁹ WILL 2003, vol. II, p. 155.

³⁰ SHERWIN-WHITE 1978, p. 131. L'inscription est la suivante : PATON & HICKS 1891, n° 128 (= *SGDI* 3656 ; *JGR* 4, 1049).

³¹ Tite-Live mentionne à plusieurs reprises la participation de navires en provenance de Cos, de Cnide et de Rhodes aux opérations navales : voir notamment Tite-Live, *Histoire romaine*, XXXVII, 11, 12 et XXXVII, 16, 1. Voir également SHERWIN-WHITE 1978, p. 131. Rhodes est entrée en guerre courant 191 : FERRARY 2001, p. 95. Pour Mytilène : Tite-Live, *Histoire romaine*, XXXVIII, 12, 5.

³² Tite-Live, *Histoire romaine*, XXXVIII, 38 ; PAYEN 2016, p. 4; 96-101.

³³ WILL 2003, vol. II, p. 125.

jouissaient de la liberté à la veille de la bataille de Magnésie (c'est-à-dire celles qui n'étaient pas tombées du tout aux mains d'Antiochos III et celles qui avaient réussi à lui échapper pour se donner à Rome avant la victoire) seraient proclamées *liberae et immunes*. Les autres, celles qui étaient restées tributaires du Séleucide jusqu'à sa défaite, seraient réparties entre les Rhodiens et Eumène³⁴. ». Ainsi, un certain nombre de grandes cités, qu'elles soient insulaires ou non, retrouvèrent leur liberté³⁵. Cos, Chios, Lesbos et Samos auraient été libérées³⁶, ainsi que Ténédos et Cnide³⁷. Si la libération de ces cités peut paraître généreuse, n'oublions tout de même pas qu'il s'agit d'une libération que les Insulaires doivent à Rome, et qui dès lors les place en position de dépendance face à la cité latine³⁸. Il en va d'ailleurs de même pour Rhodes qui, malgré ses gains territoriaux en Carie et en Lycie et la confirmation de son statut de puissance régionale en Égée et en Asie Mineure, se place en position de dépendance à l'égard de Rome à qui elle doit l'extension de ses territoires.

Avec la guerre d'Antiochos, Rome a réussi un double jeu politique, qui n'était certes pas nécessairement intentionnel de la part de la cité au départ, mais qui s'avère tout de même réel. En effet, avec la conclusion du traité d'Apamée, Rome relégua les Séleucides en Syrie et éloigna ainsi un sérieux concurrent à l'hégémonie en Égée. De plus, en soi-disant « libérant » les grandes cités et en en confiant d'autres à Pergame et Rhodes, ses fidèles alliées, elle solidifia son assise politique et diplomatique en Asie Mineure occidentale en se présentant, comme Flamininus l'avait déjà fait en Grèce continentale, à la fois comme une puissance libératrice des Grecs et comme une alliée de confiance n'hésitant pas à récompenser ses partenaires. Si la présence romaine n'est pas encore tout à fait effective puisque Rome ne possède alors pas encore de province limitrophe à l'Égée, elle s'immisce néanmoins dans les esprits des Grecs qui lui doivent leur liberté, elle qui a vaincu en l'espace d'une vingtaine d'années deux des monarchies hellénistiques les plus puissantes de leur temps. Pour des cités qui cherchent des protecteurs puissants, Rome devenait ainsi la parfaite candidate à l'hégémonie, mais la distance entre les cités et la cité latine est encore trop grande pour que Rome se place véritablement en *hégémôn*. Entre la fin de la guerre d'Antiochos et le début de la guerre de Macédoine, aucune ambassade grecque micrasiatique n'est connue à Rome, excepté celles menées par la Lycie et Rhodes lors du règlement de leur différend³⁹. Du côté de l'instauration du culte de Rome avant la guerre contre Persée, on n'en retrouve qu'une seule

³⁴ WILL 2003, vol. II, p. 228. Voir aussi BARONOWSKI 1991.

³⁵ Voir et comparer, pour un aperçu plus complet, les deux listes de cités libérées faites par Claude VIAL et Edouard WILL : VIAL 1995, p. 34 ; WILL 2003, p. 228-229.

³⁶ WILL 2003, vol. II, p. 228.

³⁷ VIAL 1995, p. 34.

³⁸ VIAL 1995, p. 34.

³⁹ FERRARY 2001, p. 96.

attestation dans les cités insulaires, à Chios⁴⁰. La situation est donc la suivante : une puissance romaine timorée, Antiochos repoussé et la Macédoine affaiblie : le champ est libre pour de nouvelles puissances pour tenter d'instaurer leur hégémonie sur l'Égée.

LA TROISIÈME GUERRE DE MACÉDOINE ET LA GUERRE D'ARISTONIKOS : UNE PREMIÈRE MISE À L'ÉPREUVE DES RELATIONS ÉTABLIES

L'ÂGE D'OR RHODIEN DANS LA PREMIÈRE MOITIÉ DU II^E SIÈCLE

Nathan BADOUD refusait en 2014 d'admettre que la domination rhodienne sur la ligue des Nésiotes, dont elle est vraisemblablement à l'origine, relevait d'une volonté de contrôle des Cyclades de la part de Rhodes, avançant avec raison que, de toute manière, vu ses concurrents à l'hégémonie (principalement la Macédoine), elle n'aurait pas pu se maintenir bien longtemps. Il propose donc de voir dans cette prise de contrôle de la ligue l'établissement d'un certain nombre de bases navales permettant à Rhodes d'appuyer et d'étendre son activité contre les pirates qui sévissaient dans la région, le but étant principalement de préserver ses intérêts commerciaux en Égée centrale⁴¹. Dans tous les cas, peu importe le but conscient ou non des Rhodiens dans cet établissement, le principal pour notre propos est de pointer que grâce à la ligue des Nésiotes, Rhodes étend son influence en Égée (**vol. 2, fig. 9**), au moins dans six des îles de l'archipel des Cyclades : Ios, Kéos, Kythnos, Siphnos, Syros et Ténos, pour lesquelles la documentation est claire et permet d'affirmer qu'elles étaient dans cette ligue dirigée par Rhodes⁴². En outre, il faut prendre également en considération les autres possessions de Rhodes. Au nombre des possessions insulaires de l'île, on compte : Nisyros, Téos, Symè, Eulimna, Chalkè, Saros, Karpathos, Casos et Mégistè⁴³. Au nombre des possessions continentales, il faut bien sûr ajouter la pérée de la cité. Située en Carie, elle inclut une pérée intégrée ainsi qu'une pérée sujette⁴⁴. Moins formelle qu'une possession *stricto sensu*, Susan SHERWIN-WHITE a également pointé une forte influence de Rhodes sur l'île de Cos, notamment par le biais d'une alliance qui fit que Cos suivit Rhodes dans un certain nombre de ses choix politiques⁴⁵. Au nombre des alliances rhodiennes, il

⁴⁰ FERRARY 2001, p. 96.

⁴¹ BADOUD 2014, p. 124.

⁴² BADOUD 2014, p. 120.

⁴³ BADOUD 2014, p. 123, fig. 3.

⁴⁴ Sur l'établissement de la pérée rhodienne à l'époque classique : DEBORD 2001. Rhodes a conservé sa pérée au moins jusqu'à la fin de l'époque hellénistique : Cicéron, Lettre 902, *Aux Familiers*, XII, 15, 4.

⁴⁵ SHERWIN-WHITE 1978, p. 118-120 ; 129. L'historienne pointe notamment une participation de Cos dans l'intervention rhodienne à Sinope (*ca.* 220), lors de la première guerre crétoise et dans la guerre contre Philippe V de Macédoine.

faut ajouter des pactes conclus et attestés avec Hiérapytna et Olos⁴⁶ (Crète), le tout nouveau *koïnon* des Lesbiens⁴⁷ ou encore Héraclée et Milet (Asie Mineure)⁴⁸. Cette énumération montre bien que même si les motifs commerciaux restent de mise, Rhodes est devenue au II^e siècle une de ces « puissances moyennes capables d’interagir d’égal à égal avec des dynastes régionaux [...], ce qui en faisait une exception dans le monde des cités⁴⁹ ». L’appareil diplomatique, économique et militaire que la cité a déployé au début du II^e siècle en faisait un allié de choix pour quiconque avait l’ambition d’étendre ses possessions. Dès lors, une fois entrée dans le concert des grandes puissances, elle a suscité l’intérêt des uns et des autres.

Parmi ceux qui voyaient d’un bon œil une liaison diplomatique avec Rhodes, permettant éventuellement de compenser une faiblesse navale du pays, Persée de Macédoine fut celui qui initia le premier une politique diplomatique en mesure de rattacher Rhodes à son camp, et Rome l’aida d’ailleurs en ce sens. Après avoir accordé la Carie et la Lycie à Rhodes lors de la signature du traité d’Apamée⁵⁰, deux événements survenus en 177 constituent une première étape vers le détachement de Rhodes de l’alliance romaine. Rhodes, depuis Apamée, devait lutter contre la Lycie, qui souhaitait s’échapper de la tutelle de la cité insulaire. Cette dernière reçut dans cette entreprise un soutien de poids. En effet, Rome a affirmé que le lien établi à Apamée était une alliance et non une sujétion⁵¹. Il s’agit là d’un premier pas vers le détachement de la Lycie des mains de Rhodes. La même année, la cité insulaire soutint le mariage entre Persée de Macédoine et Laodice, fille du roi séleucide Séleucos IV⁵². Elle assura même le transport de la mariée jusqu’en Macédoine. Ce réchauffement des relations diplomatiques entre la Macédoine et Rhodes fit que dans la dernière guerre de Macédoine, Rhodes, prise entre deux feux, fit le choix de la neutralité, ce qui déplut fortement à Rome et les sources nous disent même que Rome a failli déclarer la guerre à Rhodes pour la punir de son choix. On sait que Cos et Rhodes avaient un parti pro-macédonien et un parti pro-romain à la veille de la Troisième Guerre de Macédoine. C’est dire la puissance que prit le parti pro-macédonien à Rhodes. Les partis pro-macédoniens étaient dirigés par des personnages dont les noms nous ont été transmis par Polybe : Hippocrite

⁴⁶ AGER 1991, p. 19.

⁴⁷ IG XII, 4, 1064. Will 2003, vol. II, p. 294 ; LABARRE 1996b, p. 74-77.

⁴⁸ AGER 1991, p. 28 ; WILL 2003, vol. II, p. 294. L’alliance avec Milet n’est pas inintéressante dans le sens où l’on sait que la cité possédait un certain nombre d’îles. Rhodes tourne clairement son attention vers les territoires côtiers et insulaires, types de territoires à la base de son propre succès.

⁴⁹ PAYEN 2016, p. 37-38.

⁵⁰ Polybe, *Histoires*, XXI, 24, 8.

⁵¹ Polybe, *Histoires*, XXV, 4, 5 et XLVI, 2-3 ; Tite-Live, *Histoire romaine*, XXXVII, 56. PAYEN 2016, p. 197 + n. 663 et FERRARY 2001, p. 95 + n. 10.

⁵² PAYEN 2016, p. 197 + n. 665.

et Diomedon à Cos ; Dinon et Polyarate à Rhodes⁵³. Comment expliquer la naissance de ces partis dans les cités ? Il faut vraisemblablement relier cela à la politique philhellène mise en œuvre par Persée de Macédoine, qui se montre moins violent et militariste que son père Philippe V⁵⁴. Tandis que Cos fit le choix de se rallier à Rome⁵⁵, Rhodes fit le choix de ne pas se rallier du tout. Pire encore, elle tenta de proposer une médiation qui déplut encore plus aux Romains, et elle fut sévèrement punie pour cela.

ROME, RHODES ET LA QUESTION DE DÉLOS AU LENDEMAIN DE LA TROISIÈME GUERRE DE MACÉDOINE

À l'issue de la guerre, en 167, Rhodes subit une grave punition diplomatique de la part de Rome : perte de la Carie, de la Lycie, de Caunos et établissement de Délos en port-franc pour détourner et affaiblir le commerce rhodien⁵⁶ (**vol. 2, fig. 9**). La ligue des Nésiotes est également dissoute peu après la guerre⁵⁷. L'historiographie a d'ores et déjà beaucoup débattu de la question de l'établissement de Délos en port-franc, et beaucoup n'ont pointé que les raisons politiques de cette décision, sans pour autant en aborder les réalités économiques. Germain PAYEN, à la suite d'un certain nombre d'autres chercheurs, a consacré une brève synthèse sur la question dans sa thèse en pointant du doigt l'effondrement du commerce rhodien en Méditerranée occidentale et en affirmant que cette décision romaine serait à l'origine d'une réorganisation du commerce rhodien vers la Méditerranée orientale. Il pointe également que Carthage et Corinthe, toutes les deux tombées en 146, soit relativement peu après 167, seraient également à l'origine de cette réorganisation⁵⁸. Les importations rhodiennes à Délos ont en effet chuté comme l'a montré Nathan BADOUD en 2014⁵⁹, tout comme le graphique proposé par Roland ÉTIENNE en 1990 a montré l'effondrement des exportations rhodiennes en direction de Carthage⁶⁰, ce qui a provoqué une baisse des revenus de la cité marchande.

Au bout du compte, quelle est la situation géopolitique en Égée à l'issue de la Troisième Guerre de Macédoine ? La Macédoine a été éliminée du jeu, ses territoires provincialisés et sa monarchie abolie. L'Égypte a été bannie de l'Égée par la flotte rhodienne et elle s'est renfermée sur elle-même. Les Séleucides ont été repoussés de l'Asie Mineure. Rhodes n'a presque plus de

⁵³ Polybe, *Histoires*, XXX, 7-9, 10 ; SHERWIN-WHITE 1978, p. 14 ; 117.

⁵⁴ GIOVANNINI 1969, p. 853.

⁵⁵ C'est en tout cas ce que semble montrer l'inscription honorifique dédiée à G. Octavius, préteur de la flotte romaine en 168-167 : SHERWIN-WHITE 1978, p. 133.

⁵⁶ WILL 2003, p. 300-301.

⁵⁷ BADOUD 2014, p. 125.

⁵⁸ PAYEN 2016, p. 250.

⁵⁹ BADOUD 2014, p. 125.

⁶⁰ ÉTIENNE 1990, p. 216.

facteur d'influence en Égée et Rome a gagné des territoires littoraux de la mer en provincialisant la Macédoine. Le philhellénisme dont elle fait preuve depuis la Deuxième Guerre de Macédoine, ses victoires militaires et sa nouvelle proximité renforcent les liens diplomatiques qu'elle entretient avec les îles et désormais l'ordre romain commence à s'instaurer.

LE TEMPS DES ALLIANCES : L'OFFICIALISATION JURIDIQUE DES RAPPORTS DIPLOMATIQUES ENTRE ROME ET LES CITÉS INSULAIRES ET LE MAINTIEN DES ÎLES DANS LE GIRON ROMAIN PENDANT LA GUERRE D'ARISTONIKOS

Après la Troisième Guerre de Macédoine (**vol. 2, fig. 5**), le statut juridique des cités grecques ne changea pas particulièrement : les cités – du moins celles qui nous intéressent dans le cadre de ce mémoire – ont conservé le statut juridique qu'elles possédaient à l'issue de la guerre antiochique. Même Rhodes, dont on a déjà vu le destin à l'issue de la défaite de Persée, ne perdit pas sa liberté. Rome renforça son emprise sur les territoires grecs en concluant de nombreuses alliances avec les cités au nombre desquelles on trouve – déjà – Rhodes. Après plusieurs ambassades rhodiennes envoyées à Rome, suppliant le Sénat de laisser la cité insulaire entrer dans l'alliance romaine, ce dernier accepte en 165 l'alliance rhodienne, à condition que les rhodiens aient les mêmes ennemis que Rome. C'est dire le ressentiment encore bien présent à Rome du non-alignement de Rhodes contre Persée ! Par ce traité, Rome s'assura l'allégeance de Rhodes dans l'intégralité des guerres menées dans le futur par la cité latine. Elle s'assura aussi par là le soutien d'une puissante flotte de guerre en mesure de contrebalancer sa relative faiblesse navale. Une puissante flotte de guerre qui apparaît néanmoins quelque peu affaiblie puisqu'après la Troisième Guerre de Macédoine, la cité insulaire s'engagea dans une nouvelle guerre contre la piraterie crétoise. En difficulté face à des pirates crétois, tout aussi habiles qu'elle sur mer, Rhodes ne pouvait se permettre de perdre ce conflit, ne serait-ce que pour continuer de protéger le peu d'intérêts commerciaux qu'il lui restait en Égée. La cité se vit contrainte de faire appel à Rome pour que cette dernière intervienne à ses côtés. Humiliée, mais en grand besoin de soutien, Rhodes mettait ainsi un terme à sa politique indépendante⁶¹.

Une inscription originaire de Méthymna, gravée au moment de la guerre d'Aristonikos, nous indique que la cité de Lesbos avait déjà conclu une alliance avec Rome⁶² au moment de la guerre : « [Méthymna] a contribué à plusieurs reprises pour des sommes élevées en raison de son dévouement et de son amitié envers les Romains et en raison de l'alliance conclue avec eux et de

⁶¹ VIAL 2017, p. 87 ; WILL 2003, vol. II, p. 297-301.

⁶² IG XII, Suppl. 116 (= **Choix d'inscriptions** [désormais abrégé en **CI**], n° 2. Voir également BRUN 2004 (n° 15).

sa participation à la guerre en Asie⁶³ ». Cette alliance, vraisemblablement antérieure à la guerre, est également attestée par une autre inscription⁶⁴ dont la datation exacte ne nous est pas connue.

Ces deux alliances attestées montrent un nouveau pas franchi dans l'intervalle entre la dernière guerre de Macédoine et celle d'Aristonikos. Rome s'assure par là des allégeances et s'implante un peu plus encore en Asie. Marc-Anthony SANZ a recensé les alliances militaires romaines de la fondation de la République à la seconde guerre punique⁶⁵. Rome, s'implantant en Égée au II^e siècle ne fait que suivre sa politique diplomatique : elle noue des alliances au gré de ses besoins et en étendant petit à petit sa sphère d'influence là où la mènent ses opérations militaires et là où elle peut être amenée à en mener de nouvelles. Après tout, Rome a déjà mis pied en Asie contre Antiochos et, sans faire de téléologie, elle pouvait toujours être amenée à intervenir de nouveau (ce qui s'avéra être le cas, mais au moment où ces alliances furent conclues, Rome ne pouvait guère le savoir). Encore faut-il avouer que cette politique lui fut assez favorable lors de la guerre contre Aristonikos puisque la majorité des cités prit parti pour elle (ou contre Aristonikos, peu importe, car la finalité est la même) : Éphèse, Halicarnasse, Myndos, Smyrne, Pergame ou encore Élaia se sont ralliées à Rome. Côté insulaire, Samos s'est également ralliée à Rome, ce que nous savons par le fait qu'elle a été prise de force par Aristonikos⁶⁶.

Finalement, ce dernier grand conflit avant l'entrée dans le I^{er} siècle marque un ralliement de masse à Rome. La Macédoine et Pergame n'existent plus, l'empire des Séleucides est devenu un lointain royaume oriental tout comme l'Égypte un lointain royaume de Méditerranée méridionale. Rhodes elle-même ne mène plus de politique indépendante, pourtant le fleuron de sa diplomatie de la neutralité. Rome a désormais toute la latitude pour exercer son influence sur le territoire micrasiatique.

Un dernier élément doit être pris en compte avant de passer à une brève conclusion et à l'étude du I^{er} siècle. En effet, la provincialisation de l'Asie, suivie au I^{er} siècle par la provincialisation d'autres territoires micrasiatiques – on pense notamment à la Cilicie et à la Bithynie-Pont – induit un envoi régulier de promagistrats – ainsi que toutes leurs équipes administratives – en Orient, qui doivent pour des raisons géographiques évidentes passer par les îles de l'Égée orientale pour se rendre en poste. La provincialisation s'accompagne également de la mise en place de la taxation pour les cités provinciales, symbolisée par l'envoi régulier de

⁶³ Traduction de Guy Labarre (?), trouvée dans BRUN 2004.

⁶⁴ *IG XII*, 2, 510 (= **CI n° 1**). Voir également WILL 2003, p. 424, qui pense que l'alliance entre Méthymna et Rome daterait de la guerre d'Aristonikos, tandis que BRUN 2004, n. 53 insiste bien sur le caractère incertain de la date de l'alliance.

⁶⁵ SANZ 2013.

⁶⁶ FERRARY 2001, p. 99 ; WILL 2003, vol. II, p. 424.

publicains, accompagnés eux aussi de leurs équipes administratives. Ces deux éléments sont très importants puisque ce sont eux qui font passer Rome de l'alliée lointaine à une puissance constamment en contact avec les territoires dont il est question ici. Nous verrons d'ailleurs que cette nouvelle forme de contact est à lier avec la réaction massive des Grecs contre Rome dans les premiers mois de la guerre de Mithridate.

CONCLUSION

Aborder le territoire insulaire à partir des premières décennies de l'époque hellénistique a permis de voir qu'il y eut bel et bien une transition, lente et progressive, de la puissance dominante dans le bassin égéen. Après l'unification du monde grec sous l'égide d'Alexandre, le temps de la division vint avec ses successeurs qui ont fait des îles de l'Égée un élément stratégique de leurs querelles dynastiques, et un élément de pouvoir dans le cadre de cette lutte à l'hégémonie de la Grèce, principalement entre Antigonides et Lagides. Le repli de cette dernière dynastie sur elle-même a laissé à Pergame et à Rhodes une large latitude pour combler le vide politique. La stratégie de ces deux États a dès lors été de s'opposer aux Antigonides et, dans le cas de Rhodes, à quiconque menacerait ses intérêts commerciaux⁶⁷. Or, avec l'arrivée de Rome dans les conflits macédoniens, la destruction de la monarchie antigonide qui en a résulté, le repli rhodien après 167 et la destruction de la monarchie attalide, Rome est devenue en l'espace de moins d'un siècle la seule puissance avec qui communiquer pour toute cité qui cherche une protection extérieure. Le besoin de protection extérieure est selon nous l'une des constantes de la période hellénistique puisqu'il faut bien admettre que la sécurité de ces cités devait bien peser dans la balance lorsque ces dernières devaient choisir un parti, quel qu'il soit. À cela, il faut vraisemblablement ajouter l'envie de la part des communautés de rester les plus autonomes possibles, tout en choisissant celui qui serait l'*hégémon* le moins mauvais pour leur propre intérêt. Il y a donc des avantages pour les deux membres de l'alliance : les monarques et Rome trouvaient dans ces îles des relais pour leurs stratégies de domination, et les îles y trouvaient des protecteurs et des bienfaiteurs. C'est certainement d'ailleurs pour cela que les victoires et défaites ont eu tant d'importance dans les allégeances de Cos. Avec l'élimination progressive des candidats à la protection des cités naissent les rapports diplomatiques individuels que chacune a commencé à entretenir avec Rome, des relations établies qui influencent la façon dont les îles entrent dans le 1^{er} siècle ainsi que la manière dont on doit comprendre les événements postérieurs. La guerre de

⁶⁷ AGER 1991, p. 10-17 ; 23.

Mithridate, puis les guerres civiles marquent pour Rome et son Empire la rupture de l'unité interne de la République. La division du pouvoir romain, incarnée par la division du Sénat et de l'aristocratie romaine en général, crée pour les cités grecques la possibilité d'avoir deux interlocuteurs émanant simultanément de la même puissance étrangère, redonnant à l'Égée son poids géostratégique qu'elle avait quelque peu perdu lors de la période de paix suivant la guerre d'Aristonikos et s'écoulant jusqu'au soulèvement de l'Asie sous l'égide de Mithridate.

INTRODUCTION

Nous sommes en 80 avant Jésus-Christ ; toute la Grèce est occupée par les Romains... Toute ? Non ! Car des villes peuplées d'irréductibles Grecs résistent encore et toujours à l'envahisseur. Et la vie n'est pas facile pour les garnisons de légionnaires romains des camps retranchés de Grèce, d'Asie Mineure et d'ailleurs...

Tous les inconditionnels de bande dessinée connaissent le fameux incipit de la célèbre série *Astérix*, dans lequel pointe une forme de roman national français où les Gaulois sont intégrés. Si on laisse de côté la dimension humoristique et patriotique de ce détournement d'un classique de la bande dessinée, force est d'admettre qu'au début du 1^{er} siècle, la sécurité et la cohésion de la Méditerranée orientale telle qu'on l'observe aux deux premiers siècles de l'Empire est encore loin d'être de mise : la vie n'y est véritablement pas facile pour tout le monde. Entre les guerres de Mithridate, les guerres civiles romaines (dont la Guerre Sociale), les interventions parthes en territoire romain et les soulèvements ponctuels contre l'autorité centrale, Rome eut à faire face à de nombreux périls au cours du siècle. Or, dans ces conflits, un dénominateur commun semble revenir en de multiples occasions : c'est l'importance de la vieille Grèce dans le règlement de ces conflits¹.

Comme le soulignait avec justesse Christel MÜLLER en 2014, les guerres romaines du 1^{er} siècle se déroulèrent pour beaucoup sur le sol grec, au sens large (**vol. 2, fig. 10**). Athènes fut le théâtre d'une bataille acharnée entre les forces pontiques et romaines, tout comme la Béotie. Rhodes subit deux sièges au cours de la période (89 et 42), et de nombreux territoires tels que Délos (88) furent pris par les forces pontiques lors de la guerre de Mithridate, avant d'être reconquis par Rome. En outre, les grandes batailles décisives des guerres civiles romaines de la seconde moitié du siècle se sont toutes déroulées en Grèce : Pharsale (48), Philippes (42) et Actium (31). Or, une guerre ne se joue pas qu'avec des batailles rangées. Il faut donc à ces batailles nombreuses ajouter le poids des mouvements de troupes sur le territoire grec, et à ce titre il n'est pas une nouveauté de l'historiographie que de dire que les Grecs furent largement mis à contribution, et ce à de nombreuses reprises : réquisitions d'argent, de provisions, de matériaux, d'esclaves². Les terres elles-mêmes deviennent un enjeu, puisque c'est ainsi que Rome récompense ses alliés en vertu de leur concours aux opérations militaires³. Or, cela n'est que la

¹ MÜLLER 2014, p. 193.

² La célèbre anecdote rapportée par Plutarque montre bien l'ampleur des réquisitions menées par Antoine en territoire grec (Plutarque, *Vie d'Antoine*, 68). Sur ce point, la thèse de François PORTE, consacrée à l'étude du ravitaillement des armées romaines durant les guerres civile, offre un éclairage utile (PORTE 2016).

³ MÜLLER 2014, p. 195-196.

partie « officielle » d'un ensemble de données que les sources nous permettent d'appréhender. Il faut en effet rajouter à tous ces périls un certain nombre d'autres problèmes que les Grecs durent affronter alors : piraterie, malhonnêteté de certains officiels romains qui bénéficient de leur position pour extorquer les communautés (Caius Licinius Verrès se trouvant en tête de lice), le tout sur un fond de crise économique.

Malgré tous ces dangers qui touchèrent les communautés grecques, ce siècle fut aussi le temps où les élites grecques commencèrent à s'intégrer à la vie politique intérieure de la Ville en se liant avec les plus grands noms du temps (Théophraste de Mytilène avec Pompée et Cicéron, Artémidore de Cnide avec César, Nicias de Cos avec Cicéron et Antoine). C'est un siècle de culture, où les Rhodiens s'illustrent encore comme de brillants maîtres de l'enseignement de la rhétorique et où Cos et Cnide continuent d'avoir des écoles de médecine réputées. Les écoles de sculpture continuent à produire des œuvres d'une grande qualité que les Romains apprécient. C'est enfin un temps où l'hellénisme prend pied à Rome, et où les élites dirigeantes s'inspirent des codes et des élites grecs pour trouver une légitimité à leur gouvernement⁴. On l'aura compris : les rapports entre Rome et les cités grecques sont, au I^{er} siècle, multiples et multiformes, et c'est dans ce contexte que nous souhaiterions placer notre propos.

La participation des cités grecques dans les guerres civiles romaines du I^{er} siècle n'a que peu intéressé les historiens contemporains. Les travaux de Clifford ANDO et Greg ROWE, centrés sur la loyauté des provinces à l'empereur, sont pionniers dans ce domaine, mais leur réflexion se fait à l'échelle de l'empire dans son intégralité, où les territoires grecs ne sont que des entités parmi d'autres, et où les cités ne sont mentionnées qu'à titre d'exemple⁵. À l'inverse, les travaux récents de Raphaëlle LAIGNOUX⁶ se sont focalisés tout particulièrement sur les cités d'Asie Mineure au I^{er} siècle, dans le cadre d'un colloque intitulé *Auguste et l'Asie Mineure*⁷. Dans l'article qui en est issu, l'historienne a pris en compte une vaste documentation, principalement littéraire et épigraphique, tout particulièrement focalisée sur la guerre civile entre Césariens et Césaricides. Elle a ainsi pu dégager un certain nombre d'allégeances explicites des cités asiatiques pour l'un ou l'autre belligérant. La perspective qui fut la sienne a cependant été limitée par le domaine de spécialité de l'historienne qui a utilisé ces témoignages d'allégeances dans le but de réfléchir sur la légitimité des différents prétendants au pouvoir. Comme elle l'écrit, « la part des Asiatiques dans les conflits civils romains ne peut être réduite à leur participation économique plus ou moins

⁴ DAVID 2000, p. 83.

⁵ ANDO 2000 ; ROWE 2002.

⁶ LAIGNOUX 2017.

⁷ Colloque international ayant eu lieu à Bordeaux les 20-22 novembre 2014. Les actes ont été publiés en 2017 : voir CAVALIER, FERRIÈS & DELRIEUX 2017.

forcée. Plusieurs sources, notamment littéraires et épigraphiques, témoignent en effet de l'existence de prises de parti officielles, qui sont le fait de légions romaines présentes dans la région, mais aussi et surtout de populations asiatiques. Certaines communautés ou certains individus prennent position dans les conflits romains en faisant publiquement allégeance à l'un des prétendants en quête de légitimité après la mort de César⁸ ». Hormis Raphaëlle LAIGNOUX, quelques autres historiens ont réfléchi à la question des ralliements des cités. C'est par exemple le cas de Luis BALLESTEROS PASTOR, qui a proposé une synthèse sur la cité d'Ilion-Troie prise entre deux feux entre Mithridate et Rome⁹, ou bien encore celui d'Henri-Louis FERNOUX, qui a étudié le destin de trois cités, Ilion, Tarse et Rhodes dans les guerres civiles de la seconde moitié du siècle¹⁰. Pourtant, hormis ces quelques exemples passionnants, mais demeurés isolés et ponctuels, le devenir des cités grecques dans les conflits romains du I^{er} siècle n'a pas à ce jour fait l'objet d'une étude plus large, ni de mise en série que ce soit à l'échelle d'une province ou bien à celle de l'Empire des Romains.

Dès lors, nous aimerions dans ce mémoire étendre la réflexion initiée par Raphaëlle LAIGNOUX aux autres guerres romaines du I^{er} siècle, notamment les guerres de Mithridate et les guerres civiles de la fin de la République. Nous aimerions également adopter une autre perspective que la sienne, qui est celle de l'étude d'un territoire moins vaste que l'Asie Mineure, mais très riche tant par ses spécificités géographiques et historiques, que par la vaste documentation à disposition pour son étude. En effet, dans ce mémoire, nous concentrerons notre propos sur le chapelet constitué par les grandes îles ceinturant l'Asie Mineure occidentale, de Rhodes à Ténédos en passant par les riches cités de Cos, Samos, Chios, ou encore les cités lesbiennes (Mytilène, Méthymna et Erésos). Ces cités insulaires s'avèrent être un laboratoire d'observation absolument exceptionnel : la documentation qui y est relative est parmi les plus riches des cités du monde grec au I^{er} siècle, mais ces îles sont pourtant restées relativement peu étudiées, comme le I^{er} siècle en général dans les études relatives à l'Orient méditerranéen. Dans cette brève introduction, nous aimerions proposer au lecteur quelques pistes d'explication quant au choix de notre sujet, la méthode utilisée, les sources mobilisées ainsi que formuler quelques remarques d'historiographie.

⁸ LAIGNOUX 2017, p. 213.

⁹ BALLESTEROS PASTOR 2009.

¹⁰ FERNOUX 2012.

UN DYNAMISME RELATÉ PAR LES SOURCES

En effet, le I^{er} siècle est un siècle où la matière historique utilisable est tout à fait immense, et on ne peut pas dire que l'information sur les cités insulaires manque. La période est couverte par de nombreuses sources littéraires, dont certaines sont parfois issues de personnages qui ont eux-mêmes joué un grand rôle dans les dynamiques politiques, diplomatiques, militaires et sociales du temps. Leur témoignage est une mine d'informations à un instant précis de l'Histoire, mais leur position souvent sénatoriale et engagée invite à manipuler leurs textes avec précaution. À l'inverse, il ne faut pas non plus tomber dans un scepticisme excessif puisqu'un certain nombre d'éléments issus de ces textes peuvent ne pas avoir été pollués par les partis pris des auteurs qui, en soit, ne trouveraient pas grand intérêt à modifier leur récit à propos des cités insulaires. Parmi ces auteurs, Cicéron et César viennent bien sûr immédiatement à l'esprit.

Le premier, Cicéron¹¹, est un fervent républicain, mais grand indécis quant au parti à prendre dans la guerre civile entre César et Pompée. C'est aussi et surtout pour notre travail un auteur très prolifique. Les voyages qu'il a effectués à Rhodes l'ont initié à la rhétorique de la cité insulaire¹², qu'il évoque à plusieurs reprises dans certains des ouvrages théoriques et philosophiques issus de sa production¹³. Fin connaisseur de la littérature grecque¹⁴ et de ses plus grands représentants, nombre de ses écrits permettent d'appréhender une dimension culturelle de la période. En outre, ses immenses correspondances permettent de glaner quelques informations extrêmement utiles et finement datées, par exemple en termes de mouvement de troupes ou d'allégeances des cités asiatiques. En revanche, le format épistolaire – qui implique que celles-ci ne devaient pas être lues, hormis par les destinataires des lettres – isole parfois l'information de tout contexte qu'il faut ainsi s'efforcer de reconstituer afin de ne pas mal interpréter les données pouvant y être recueillies. C'est tout particulièrement de ses riches correspondances que nous pourrions extraire de nombreuses informations relatives aux relations amicales des plus hautes sphères de l'aristocratie romaine avec les élites grecques qui commencent à participer à la vie politique intérieure de la Ville, et que nous pourrions ainsi retracer quelques traits saillants relatifs

¹¹ Sur Cicéron, voir avant tout GRIMAL 1986. Sur sa vision de l'État rhodien, voir aussi FERRARY 1987 (= FERRARY, ROUSSET & HELLER 2017, chap. 1).

¹² Cicéron, *Brutus*, I, 1 ; XL, 151 ; XC, 312 ; XC, 312 (où il affirme avoir suivi à Rome les leçons de Molon de Rhodes, qui était venu dans la Ville en ambassade pour faire ratifier les gains territoriaux obtenus lors du règlement de la Première Guerre de Mithridate) et XCI, 316 (cours de Molon de Rhodes suivis à Rhodes même). Voir aussi *De l'orateur*, I, XVII, 75. Il s'est d'ailleurs également rendu à Mytilène (Cicéron, *Brutus*, LXXI, 251) et à Samos (Cicéron, *Brutus*, XLII, 156 ? ; Cicéron, Lettre 202, *À Atticus*, V, 13, 1 et Lettre 222, *Aux Familiers*, III, 8, 4).

¹³ Voir par exemple Cicéron, *Brutus*, XIII, 51. L'ensemble de l'œuvre de Cicéron est ponctué de références à des auteurs rhodiens et, plus largement, grecs.

¹⁴ Voir par exemple son opinion sur le livre en grec *Ce qui fait rire*, à propos duquel il ne mâcha pas ses mots, comme à son habitude : Cicéron, *De l'orateur*, II, LVI, 217.

à la diaspora grecque, originaire des cités insulaires, qui s'implante à Rome dans le courant du 1^{er} siècle. Les discours de Cicéron sont également à manipuler avec attention : ce sont des plaidoyers politiques et judiciaires, et à ce titre le but de l'auteur n'est pas de dépeindre des faits objectifs, mais au contraire de convaincre un jury d'audience, le peuple romain ou bien les autres sénateurs. Dire que les informations sont biaisées n'est pas nécessairement juste, en revanche il ne faut pas prendre les arguments avancés par Cicéron pour argent comptant, mais les recontextualiser et les comparer avec d'autres sources. Les plaidoyers qu'il a prononcés sont riches en informations diverses et variées, tant par les exemples qu'il utilise pour justifier son propos que par les indications qu'il donne au détour de son argumentation. L'affaire qu'il mena contre Verrès en 70 est tout particulièrement riche en informations pour notre propos. Nombre des îles grecques que nous étudions dans ce mémoire ont subi des exactions de la part du légat mis en accusation, notamment Samos et Chios¹⁵. Il s'agit donc d'un fin connaisseur de la période, acteur de celle-ci, dont les nombreux textes nous sont d'un grand secours.

Le second est encore plus un acteur de premier plan que son prédécesseur républicain, puisqu'il a lui-même dirigé l'un des deux camps en opposition entre 49 et 45, et son assassinat déclencha la guerre civile entre ses anciens partisans et ses assassins. Hormis sa participation active et extrêmement bien documentée tant par les sources littéraires anciennes que par les travaux d'historiens contemporains, il conviendra de mentionner ses propres ouvrages qui, eux aussi, permettent de glaner de précieuses informations. À l'instar de l'ouvrage qu'il écrit sur la guerre qu'il a menée en Gaule, César a peut-être également rédigé des comptes-rendus des opérations militaires menées contre Pompée (*Guerres civiles*) puis à Alexandrie (*Guerre d'Afrique*)¹⁶. Ces ouvrages, très centrés sur le fait militaire, et très concentrés chronologiquement sur les années 49-45, sont très précieux puisqu'ils permettent d'appréhender la participation des cités insulaires, notamment la participation navale rhodienne dans la guerre civile qui a opposé César et Pompée ainsi que dans la guerre menée par le premier en Égypte. Ces ouvrages permettent aussi de retracer les mouvements de troupes en territoire grec, où, comme nous le verrons au cours de ce mémoire, les îles jouent un rôle non négligeable.

Un autre témoin contemporain de la période est Strabon, dont la *Géographie* (tout particulièrement les livres XIV et XV) permet de glaner quelques éléments techniques utiles, notamment à propos des ports des cités insulaires. À ajouter aux sources « techniques », nous pouvons également citer l'*Histoire Naturelle* de Pline l'Ancien, dont la compilation encyclopédique

¹⁵ Samos : Cicéron, *Seconde action contre Verrès, Livre I : La préture urbaine*, XIX, 49-51 ; *Seconde action contre Verrès, Livre IV : Les œuvres d'art*, XXXII, 71 ; *Seconde action contre Verrès, Livre V : Les supplices*, XLII, 127 ; LXXII, 184 et LXII, 185. Chios : Cicéron, *Seconde action contre Verrès, Livre V : Les supplices*, XLII, 127 et LXXII, 185.

¹⁶ Dans la CUF, les ouvrages sont attribués au Pseudo-César.

permet également d'avoir accès à quelques détails qui ne sont guère précisés dans les autres sources à disposition, par exemple sur les productions des denrées insulaires.

De plus, la période bénéficie d'un certain nombre d'autres auteurs qui en relatent les faits dans leurs écrits, de grands écrivains et d'autres moins célèbres, mais qu'il ne faut pas négliger pour autant. Les biographes d'époque impériale font partie de ces auteurs anciens très prolifiques qui ont consacré de nombreux écrits aux dirigeants de la période. Parmi les quarante-six biographies conservées dans les *Vies parallèles* de Plutarque, onze sont consacrées à des personnages du I^{er} siècle, et le chiffre est encore plus significatif si l'on retire de la balance les *Vies* consacrées aux Grecs, faisant ainsi tomber le *ratio* à 11 / 23 : autant de récits pouvant être porteurs d'informations utiles à notre propos. Dans ces onze biographies, celles d'Antoine, Brutus, Caton le Jeune, César, Cicéron, Crassus, Lucullus, Marius, Pompée et Sylla sont les plus utiles à notre propos puisqu'elles relatent avec précision les événements du I^{er} siècle. Le problème de ce témoignage est qu'il est assez postérieur et vraisemblablement documenté à partir d'auteurs antérieurs à Plutarque, qui reprend donc des éléments parfois déjà connus par d'autres sources, mais qui permet de retrouver des éléments d'auteurs désormais perdus. Parmi les biographies, mentionnons également le travail de l'historien Suétone, qui a consacré trois biographies intéressantes pour nous parmi ses *Vies des Douze Césars* : il s'agit bien sûr des récits relatifs à César, Auguste et Tibère, second empereur de Rome qu'il faut prendre en considération compte tenu du fait qu'il séjourna à Rhodes entre 6 av. J.-C. et 2 apr. J.-C.¹⁷. Ces biographies postérieures sont porteuses d'informations complémentaires ou de petites anecdotes significatives dans lesquelles les îles et les cités insulaires jouent un rôle : elles y apparaissent notamment en lieux de villégiature, de passage voire d'exil pour les hommes forts de Rome au I^{er} siècle.

À ces récits, il faut enfin ajouter, afin de compléter le panorama des sources littéraires à notre disposition, les œuvres extraites de la tradition annalistique (Tacite) et les écrits monumentaux relatifs à la période. Les travaux d'Appien, Dion Cassius, Florus, Flavius Josèphe, Lucain, Orose, Tite-Live, Valère Maxime et Velleius Paterculus sont porteurs d'informations diverses et variées, pouvant souvent être mises en perspective les unes avec les autres afin de comparer les données pouvant en être extraites. Les ouvrages d'Appien sont tout particulièrement riches, puisque parmi les livres de l'*Histoire romaine*, un est dédié aux guerres de Mithridate et cinq autres sont consacrés à l'histoire des guerres civiles. Le récit d'Appien est extrêmement précis sur de nombreux événements de la période, notamment sur les batailles ou les mouvements de troupe de la période. Il est aussi porteur de quelques informations chiffrées

¹⁷ Quintilien, *Institution oratoire*, III, 1, 17. Suétone, *Vie de Tibère*, 11. Tacite, *Annales*, II, 52 ; III, 48 ; IV, 15 et IV, 57. Velleius Paterculus, *Histoire romaine*, II, 99, 4 et II, 103, 1.

extrêmement utiles. Il ne faut pas non plus, pour ces textes, tomber dans un scepticisme excessif puisqu'on voit mal pourquoi les informations apportées par les différents auteurs à propos des cités insulaires seraient empreintes d'idéologie de légitimation du pouvoir impérial, comme c'est souvent le cas chez des auteurs tardifs proches des sphères du gouvernement impérial.

Malgré cela, toutes ces sources littéraires doivent être manipulées en conscience de leurs biais et de leurs limites. Les contemporains nous donnent le reflet de la période où ils ont écrit leurs œuvres, comme c'est tout particulièrement le cas des discours et des correspondances de Cicéron. Les écrivains postérieurs sont aussi souvent empreints de leur contexte d'écriture auquel il faut faire attention. C'est pour cela que ce mémoire s'attachera à mettre en relation les différents types de sources que l'Histoire de l'Antiquité mobilise généralement. Ainsi, les sources épigraphiques, archéologiques (notamment quelques œuvres d'art et des trouvailles archéologiques issues de fouilles), numismatiques et, à l'occasion, papyrologiques, viendront donc compléter et pourquoi pas remettre en question le panorama qu'une étude seule des sources littéraires pourrait biaiser.

Les sources épigraphiques à notre disposition sont également très nombreuses, mais ne sont pas uniformes : aux décrets honorifiques et dédicaces de statues extrêmement courantes dans le monde grec, et dont beaucoup ont été retrouvées dans les îles et dans les cités insulaires, on aimerait ajouter d'autres documents que l'on apprécierait d'avoir en plus grand nombre. C'est le cas, par exemple des correspondances entre les cités et les *imperatores*, dont plusieurs sont conservés entre César et Mytilène¹⁸, ou encore des traités conclus entre Rome et les cités grecques, parfois attestés littérairement, mais pas nécessairement dans l'épigraphie. En outre, les sources épigraphiques sont le reflet d'une relation ou d'un statut à un instant précis, qu'il est difficile de généraliser pour le reste du siècle en question, si tant est que l'interprétation à faire de ladite inscription tombe sous le sens. Une inscription honorifique peut ne pas attester du parti pris d'une cité pour un aspirant au pouvoir, mais au contraire marquer la tentative désespérée de la cité de se rattraper après avoir choisi le mauvais camp dans le cadre de l'une ou l'autre guerre civile¹⁹. Une datation précise des inscriptions est donc de rigueur pour pouvoir en tirer des enseignements d'ordre politique et diplomatique. Autrement, les informations pouvant être extraites des inscriptions sont moins précises, mais ne sont pas négligeables pour autant, puisqu'elles constituent tout de même des indices permettant d'initier des réflexions sur notre sujet.

¹⁸ IG XII, 2, 35 A et B (= CI n° 4 ; voir à leur propos SHERK 1963a et DIMOPOULOU-PILIOUNI 2010).

¹⁹ Ce fut le cas de nombreuses cités ralliées à Pompée, qui tentèrent par les honneurs civiques de faire en sorte que César ne les punisse pas après sa victoire à Pharsale. Un mouvement similaire est observable après Actium.

In fine, les sources archéologiques, numismatiques et papyrologiques seront utilisées en complément des autres sources mobilisables et citées ci-dessus. Les sources archéologiques, notamment les vestiges des forteresses et ports²⁰, ont permis de proposer quelques pistes de réflexion d'ordre stratégique et géopolitique et de mettre en perspective les données énoncées par les sources littéraires, notamment en matière de sièges, de défense du territoire et de mouvements militaires navals et terrestres. Dans les chapitres qui suivent, nous avons également mobilisé une source papyrologique attestant la présence d'un *negotiator* romain à Cos, ainsi que quelques sources numismatiques. Ces dernières nous ont en effet permis d'appréhender quelques aspects primordiaux de la communication politique des différents prétendants au pouvoir, notamment à partir de la seconde moitié du siècle, où la propagande monétaire prend véritablement tout son essor grâce aux constructions politiques des Césariens, mais aussi et peut-être plus encore des Césaricides.

On aura compris que les sources mobilisables pour une étude du I^{er} siècle dans les îles de l'Égée orientale sont très nombreuses. Dès lors, comment expliquer, malgré la masse conséquente de sources relatives à la période, que les spécialistes d'histoire grecque se soient particulièrement désintéressés de ce siècle ?

UN I^{ER} SIÈCLE QUELQUE PEU MARGINALISÉ DANS LE RENOUVEAU DES ÉTUDES SUR LA GRÈCE ROMAINE

En effet, l'étude du I^{er} siècle en Grèce est un vaste champ de recherche auquel les spécialistes d'histoire grecque ne se sont que peu intéressés à l'heure actuelle. Pendant longtemps, la question du modèle même de la cité a pu être à l'origine de ce désintérêt, puisque si l'époque hellénistique a longtemps été considérée comme l'époque de la décadence du modèle de la cité classique, que pouvait-on dire du I^{er} siècle où les cités sont ballotées entre Mithridate et Rome, puis entre les prétendants au pouvoir à Rome et leurs partisans ? Qu'auraient pensé les cités classiques de celles qui leur ont succédé à la fin de l'époque hellénistique, elles qui doivent leur liberté à des hommes de pouvoir étrangers ? La liberté des Grecs est en effet réduite au I^{er} siècle à un jeu politique pour la puissance dirigeante romaine, qui l'utilise comme un argument de communication diplomatique, bien que le modèle même de la cité ne soit pas fondamentalement remis en question. Certaines sont tantôt intégrées dans la province d'Asie, tandis que d'autres se maintiennent tant bien que mal en tant que cités libres et immunes (*liberae et immunes*), statut

²⁰ Cf. le chapitre 1.

juridique qu'elles doivent à Rome et à ses dirigeants²¹. Le I^{er} siècle est bien loin de l'idéal d'autonomie politique et juridique qu'avaient les cités d'époque classique et c'est certainement l'une des raisons qui expliquent le désintérêt porté pendant une grande partie du XX^e siècle à l'étude de la Grèce à la basse-époque hellénistique. Le stéréotype longtemps défendu ayant affirmé que la cité grecque est morte à Chéronée est désormais dépassé, en témoignent les nombreuses études relatives à la basse époque hellénistique et à l'époque impériale, attestant de la vitalité du modèle civique grec plus longtemps qu'on ne l'a souvent écrit.

Un autre élément expliquant ce désintérêt est certainement l'importance des romanistes dans l'étude des guerres de Mithridate et des guerres civiles de la fin de la République. Ce moment est pour eux celui de la transition de l'époque républicaine vers l'époque impériale, que beaucoup s'évertuent à décortiquer et à mieux cerner. Les îles de l'Égée orientale, bien que très importantes dans ces guerres, n'ont probablement pas fait l'objet d'étude poussée jusqu'à présent parce que les romanistes qui ont travaillé sur la question avaient probablement bien assez à étudier en se focalisant d'abord sur la sphère culturelle qui est la leur, c'est-à-dire Rome²². À ce titre, il n'est pas impossible que les historiens hellénistes aient laissé aux historiens romanistes l'étude des guerres civiles qui furent si importantes dans l'histoire de leur objet d'étude. Dans un article consacré à la participation des cités d'Asie dans les conflits civils de la seconde moitié du I^{er} siècle²³, Raphaëlle LAIGNOUX se place une fois de plus dans une perspective romanisante dans le sens où elle lit les prises de position au prisme de la vie politique romaine, et au prisme de ce qui fait la ligne conductrice de l'ensemble de ses travaux, à savoir celui de la légitimité des prétendants au pouvoir. L'analyse qui en ressort est tout à fait intéressante, mais pâtit du fait qu'à plusieurs reprises elle omet de prendre en compte des éléments proprement hellénisants. Le nom de Théophraste de Mytilène n'y est par exemple pas mentionné, alors que l'on sait très bien le rôle qu'il joua dans le don de la liberté à la cité par Pompée, qui participe évidemment de la bonne entente entre Mytilène et Pompée pendant la guerre qui oppose ce dernier à César, et qui explique aussi que Sextus Pompée s'y soit rendu lorsque celui-ci a fui la Sicile après ses défaites navales contre Agrippa. Nous devons, pour nuancer le propos, souligner que le format de la publication devait ne pas permettre d'affiner à un tel niveau l'analyse de l'historienne, et nous pensons qu'il faut prendre cette publication comme l'ouverture d'un vaste champ historiographique que nous nous proposons de reprendre.

Cette importance des romanistes est bien évidemment bénéfique pour notre propos à de

²¹ FERRARY 1990 (= FERRARY, ROUSSET & HELLER 2017, chap. 10) ; FERRARY 1999 (= FERRARY, ROUSSET & HELLER 2017, chap. 12).

²² L'article de Raphaëlle LAIGNOUX déjà mentionné (LAIGNOUX 2017) est à ce titre significatif.

²³ Tout particulièrement depuis la mort de César à la bataille d'Actium.

nombreux égards, puisque les publications issues de leurs travaux restent du plus grand intérêt. La période bénéficie par exemple de très nombreuses biographies des acteurs des guerres civiles. De Sylla²⁴ à Agrippa²⁵ en passant par Lucullus²⁶, César²⁷, Pompée²⁸, Cicéron²⁹, Octave-Auguste³⁰, Marc Antoine³¹, Lépide³² et Hérode³³, chacune fournit quelques éléments pouvant être pris en compte dans le cadre de notre réflexion. Lucullus et Sylla menèrent des opérations militaires dans la région contre Mithridate, tout comme Pompée mena des actions contre la piraterie quelques années plus tard. César se rendit à plusieurs reprises en Asie Mineure et dans les îles attenantes, tout comme Cicéron, Octave et Marc-Antoine. On sait que Hérode s'y rendit également et que ses voyages furent l'occasion de larges évergésies au profit des cités de l'Égée orientale³⁴. Aux biographies de tous ces hommes il convient de mentionner en place d'honneur celles consacrées à la dernière reine d'Égypte, Cléopâtre³⁵. Rien ne sert de multiplier les exemples, mais il convient de signaler que ces biographies sont d'un grand intérêt pour nous puisqu'elles permettent d'appréhender quelques liens tissés entre les communautés insulaires et les hommes de pouvoir à Rome. Un autre grand intérêt de la bibliographie romanisante est l'ensemble des catalogues prosopographiques qui sont à notre disposition. Le catalogue établi par François HINARD sur les proscrits d'époque républicaine³⁶ et celui regroupant les références attenantes aux partisans d'Antoine, établi par Marie-Claire FERRIÈS³⁷, sont les principaux corpus utiles à notre réflexion.

Les travaux de Jean-Louis FERRARY sont enfin une incroyable mine d'informations sur les relations entre Rome et les Grecs. Sa thèse intitulée *Philhellénisme et Impérialisme, aspects idéologiques de la conquête romaine du monde hellénistique de la seconde guerre de Macédoine à la guerre contre Mithridate*, publiée en 1988 et rééditée en 2014, a été la publication pionnière pour les études cherchant à adopter une double perspective à la fois grecque et romaine, dans laquelle nous aimerions nous inscrire ici. Les nombreuses contributions qui composent sa bibliographie abordent des thèmes extrêmement variés et permettent d'évoquer de nombreuses questions. De l'évergétisme au patronat en passant par les traités d'alliance et les questions de statut des cités, les travaux de

²⁴ HINARD 1985b ; KEAVENEY 2005.

²⁵ RODDAZ 1984.

²⁶ OOTEGHEM 1959 ; KEAVENEY 2013.

²⁷ CANFORA 2012.

²⁸ TEYSSIER 2013 ; LEACH 2014.

²⁹ GRIMAL 1986.

³⁰ COSME 2009 ; HURLET 2015.

³¹ RENUCCI 2015.

³² ALLÉLY 2004.

³³ RODDAZ & GOLVIN 2014.

³⁴ JACOBSON 1993 ; SCHWENTZEL 2007, p. 578-579.

³⁵ SARTRE 2018.

³⁶ HINARD 1985a.

³⁷ FERRIÈS 2007.

Jean-Louis FERRARY sont d'une importance capitale pour notre propos. C'est dans la continuité du double point de vue qui fut en quelque sorte sa signature, à la fois hellénisant et romanisant, de ce très grand historien, que nous aimerions tenter de nous placer.

Malgré le relatif désintéret des hellénistes pour les guerres civiles, on observe depuis quelques décennies que des historiens de la Grèce ont tenté d'initier une étude du I^{er} siècle, parfois en insérant celui-ci dans une plus large entité qui est une fusion de l'époque hellénistique grecque et de l'époque impériale romaine, comme s'il existait une continuité de fait entre les deux périodes. Pour les îles grecques, le travail de Susan SHERWIN-WHITE sur l'île de Cos est véritablement pionnier³⁸. L'époque romaine n'y occupe qu'une place minime, au bénéfice de l'époque hellénistique, mais le I^{er} siècle est inclus dans la réflexion de l'historienne, comme une sorte de pont permettant de lier les siècles de domination des monarchies hellénistiques et ceux de l'Empire romain. Elle fut suivie dans cette perspective par le travail de thèse de Guy LABARRE sur l'île de Lesbos qui, tout comme l'historienne britannique, avait inclus le I^{er} siècle dans une réflexion plus globale, tout en y consacrant plusieurs sections, particulièrement bien fouillées, en vertu de l'impressionnante masse documentaire – en particulier épigraphique – recueillie sur l'île³⁹. La perspective y est sensiblement la même : il s'agit dans les deux cas d'histoires générales des îles où l'aspect politique et diplomatique côtoie les aspects sociaux et culturels traités dans des chapitres séparés, mais néanmoins complémentaires. L'épigraphie y possède un rôle plus qu'important permettant à la fois de mettre les informations en perspective avec celles transmises par les sources littéraires, tout en apportant des éléments supplémentaires n'étant pas nécessairement transmis par la tradition manuscrite. Entre les deux publications, il faut signaler l'ouvrage de Richard BERTHOLD, qui n'intègre pas l'époque impériale dans sa réflexion sur Rhodes, mais qui insère le I^{er} siècle dans l'Histoire hellénistique de la puissante cité insulaire⁴⁰.

La bibliographie à notre disposition pour chacune des îles concernées est par ailleurs très inégale. L'île de Rhodes est très bien connue, et de nombreux aspects de son histoire ont été étudiés par des spécialistes aux centres d'intérêt variés. L'économie de la cité est bien documentée et étudiée⁴¹ ; sa diplomatie⁴² ou encore ses liens avec Rome⁴³ le sont également. L'épigraphie de la

³⁸ SHERWIN-WHITE 1978.

³⁹ LABARRE 1996b.

⁴⁰ BERTHOLD 1989.

⁴¹ Voir les travaux de Vincent GABRIELSEN sur le commerce (GABRIELSEN 2001 ; GABRIELSEN 2013b), ceux de Gérald FINKELSZTEJN sur les amphores rhodiennes (FINKIELSZTEJN 2001) ou encore ceux d'Alain BRESSON sur les aspects monétaires (BRESSON 1997) ou encore l'onomastique de l'île et de ses territoires continentaux (BRESSON 1996 ; BRESSON 2002).

⁴² Par exemple : AGER 1991.

⁴³ SCHMITT 1957.

citée⁴⁴ et l'histoire de sa flotte militaire font enfin partie des aspects bien connus de l'historiographie⁴⁵. En comparaison avec les travaux relatifs aux autres cités de la région, Rhodes apparaît bien souvent comme un point de comparaison attractif tant elle semble être bien connue. En effet, les grandes îles ont toutes fait l'objet de publications (nous avons déjà mentionné les travaux de Susan SHERWIN-WHITE et ceux de Guy LABARRE), mais certaines s'arrêtent avec l'arrivée de Rome dans la région. C'est par exemple le cas de la monographie de Graham SHIPLEY consacrée à Samos⁴⁶, dont la borne de fermeture est 188. D'autres prennent la forme de recueils d'articles et n'intègrent donc pas de fait une trame événementielle, politique et diplomatique. C'est le cas de l'ouvrage édité par John BOARDMAN et C. E VAPHOPOULOU-RICHARDSON sur Chios, qui doit dès lors être complété par la thèse de Constantinos LAGOS, théoriquement consacrée à l'établissement du corpus numismatique de l'île, mais qui contient en guise de long préambule un très bon résumé de l'histoire de Chios, largement inspiré par les différents travaux de Theodoros SARIKAKIS consacrés à la cité, mais pour la plupart publiés en grec⁴⁷. Les autres îles moins « connues » ont pour la plupart aussi fait l'objet de travaux plus ou moins récents et quasiment isolés, c'est-à-dire peu ou pas repris⁴⁸. Malgré cette bibliographie inégale, les articles et autres contributions permettent d'équilibrer davantage et de combler quelques lacunes de l'historiographie, même si une fois de plus les petites îles restent à la marge.

Depuis peu, les monographies insulaires n'ont pas été nombreuses, mais il convient de mentionner tout de même l'ouvrage consacré par Patrice BRUN aux archipels égéens, qui déconstruit très bien le *topos* ancien de la faiblesse et de la pauvreté insulaire, ainsi que la récente monographie régionale consacrée par Enora LE QUÉRÉ aux Cyclades tardo-républicaines et impériales⁴⁹. Dernièrement, on pourra également citer par exemple, et afin de montrer la vitalité des études sur l'Asie romaine, les travaux de thèse menés hors du domaine insulaire par Olivier VENTROUX⁵⁰ ou encore de François KIRBIHLER⁵¹, tous deux à l'origine d'ouvrages sur les élites de cités asiatiques de la fin de l'époque hellénistique à l'époque impériale, le premier sur Pergame, le second sur Éphèse. Si ces trois derniers ouvrages ne nous concernent pas directement, ils nous

⁴⁴ Voir par exemple les travaux de Vassa KONTORINI sur l'épigraphie rhodienne (KONTORINI 1975 ; KONTORINI 1983b ; KONTORINI 1983a ; KONTORINI 1993 ; KONTORINI 2012) ainsi que ceux d'Alain BRESSON sur les inscriptions de la pérée rhodienne (BRESSON 1991). Voir enfin la thèse de Nathan BADOU (BADOU 2015).

⁴⁵ GABRIELSEN 1997 ; GABRIELSEN 2013a.

⁴⁶ SHIPLEY 1987.

⁴⁷ BOARDMAN & VAPHOPOULOU-RICHARDSON 1986 ; LAGOS 1998.

⁴⁸ Sur Méthymna : BUCHHOLZ 1975. Sur Icaria : PAPALAS 1999. Sur Imbros : RUHL 2018. Sur les îles milésiennes : SARANTIDIS 2020.

⁴⁹ BRUN 1996 ; LE QUÉRÉ 2015.

⁵⁰ VENTROUX 2017.

⁵¹ KIRBIHLER 2016, version réduite de sa thèse soutenue en 2003 sous la direction de Maurice SARTRE, dont la borne de fin était 262 apr. J.-C.

offrent tout de même de sérieux points de comparaison et ont l'avantage de souligner des dynamiques propres à chacune des cités concernées. Ils doivent être complétés par les nombreuses études thématiques menées sur l'Asie Mineure aussi bien avant qu'après le 1^{er} siècle, comme la très belle étude épigraphique menée par Anna HELLER⁵², mais aussi pendant cette période, comme le montre le récent colloque consacré aux relations entre Auguste et l'Asie Mineure⁵³, où les cités insulaires d'Égée orientale sont intégrées. Sur la période, il convient enfin de mentionner les travaux de thèse à dominante thématique, comme les travaux de Catherine BOURAS sur l'espace égéen d'époque impériale⁵⁴, ou la thèse de Jean-François CLAUDON sur les ambassades des cités grecques d'Asie Mineure à Rome⁵⁵.

Toutes ces publications permettent d'approfondir et de revoir les travaux de synthèse monumentale qui eurent cours au XX^e siècle, qui inséraient bien souvent les îles de l'Asie Mineure dans des ensembles plus vastes tels que l'Orient méditerranéen ou l'Asie Mineure / Anatolie. Les travaux de David MAGGIE font référence en la matière⁵⁶, et furent suivis ensuite par les travaux d'Adrian Nicholas SHERWIN-WHITE⁵⁷ ou encore par les monographies de Maurice SARTRE sur l'Anatolie hellénistique⁵⁸.

Enfin, nous devons souligner que certains thèmes dont il sera question au cours de ce mémoire ont déjà été bien traités par l'historiographie internationale, notamment les sujets qui ont fait l'objet de catalogues desquels ont découlé des synthèses. La question du patronage des cités grecques a par exemple été l'objet de la thèse de Claude EILERS, qui reprenait un dossier déjà ouvert depuis longtemps⁵⁹. Le corpus des traités d'alliance entre Rome et les cités grecques, qui s'est considérablement enrichi depuis quelques années, a également fait l'objet de nombreuses études et publications qui permettent d'appréhender les évolutions chronologiques des clauses contractées et de mettre ces changements en lien avec la géopolitique internationale du moment. Récemment, les travaux d'Étienne FAMERIE ont permis de mettre à jour ce corpus, tout en confirmant quelques hypothèses déjà formulées auparavant⁶⁰.

⁵² HELLER 2020.

⁵³ CAVALIER, FERRIÈS, DELRIEUX 2017.

⁵⁴ BOURAS 2008.

⁵⁵ CLAUDON 2015.

⁵⁶ MAGGIE 1950.

⁵⁷ SHERWIN-WHITE 1984.

⁵⁸ SARTRE 1997 ; SARTRE 2004.

⁵⁹ Quelques exemples de publications relatives au patronage des communautés grecques : NICOLS 1990 ; FERRARY 1997 (= FERRARY, ROUSSET & HELLER 2017, chap. 13) ; CANALI DE ROSSI 2001 ; EILERS 2002 ; BLOY 2012.

⁶⁰ Une analyse de ces traités est proposée dans FERRARY 1990 (= FERRARY, ROUSSET & HELLER 2017, chap. 10). Deux cas d'étude ont aussi été traités par l'historiographie : sur le traité entre Rome et Mytilène : DIMOPOULOU-PILIONI 2017 ; sur le traité entre Rome et Cnide, dernièrement voir FAMERIE 2009.

POUR UNE ÉTUDE DES ÎLES MICRASIATIQUES AU I^{ER} SIÈCLE

On aura compris que, malgré le relatif désintéret du I^{er} siècle de la part des hellénistes, désormais contrebalancé par l'historiographie de ces vingt à trente dernières années, la matière pouvant être étudiée est tout à fait considérable, aussi bien au niveau des sources que de la bibliographie contemporaine. Pour équilibrer cette abondance de sources, nous avons décidé de porter notre étude sur une petite section du territoire grec : les îles de l'Asie Mineure occidentale (**vol. 2, fig. 11**). L'unité du territoire correspond tout d'abord à quelques critères géographiques faisant leur spécificité. Nombre d'entre elles sont d'abord de grandes îles, parmi les plus grandes de l'Égée ; les cités qui y sont implantées possèdent donc de vastes territoires (**tabl. 1**).

Îles	Superficies	Îles	Superficies	Îles	Superficies	Îles	Superficies
Amorgos	121	Gyaros	23	Naxos	428	Symè	58
Anaphè	38	Heraclia	18	Nisyros	41	Syros	84
Andros	380	Icaria	255	Paros	195	Télos	63
Astypalée	97	Icos	64	Péparèthos	95	Ténédos	41
Calymna	111	Imbros	225	Pholégandros	32	Ténos	194
Carpathos	301	Ios	108	Rhénée	15	Théra	76
Cassos	66	Keos	131	Samothrace	178	Chios	842
Chalkè	28	Kimolos	36	Sériphos	73	Crète	8300
Cos	290	Kythnos	99	Sikinos	41	Eubée	3654
Cythère	278	Lemnos	476	Siphnos	73	Lesbos	1630
Donoussa	17	Melos	151	Skiathos	48	Rhodes	1398
Egine	83	Myconos	84	Skyros	209	Samos	476
						Thasos	379

Tableau 1 : Tableau de la superficie des principales îles de la mer Égée (d'après BRUN 1996, p. 28-29).

En rouge, les petites îles intégrées dans notre étude ; en bleu, les plus grandes îles concernées par notre travail.

Les plus puissantes d'entre elles possèdent d'ailleurs généralement d'autres îles, plus petites : Cos a intégré Calymna, Samos a incorporé Icaria et Rhodes s'est agrégé la plupart des îles du sud-est égéen (Cassos, Chalkè, Symè et Nisyros). Outre ce critère de taille, les grandes cités insulaires sont également celles où la concentration des sources qui leur sont relatives est la plus importante. Rhodes est de loin la cité la plus évoquée dans les sources littéraires, de même que Chios, Cnide, Cos, Lesbos (particulièrement la cité de Mytilène), Samos et Ténédos y sont également souvent mentionnées. De même, les inscriptions et les études archéologiques

permettent de mieux cerner les grands centres urbains et les villes-capitales que les autres pôles plus modestes. Leur proximité commune avec les côtes d'Asie Mineure, et donc de la province d'Asie dans laquelle elles sont parfois intégrées en fait aussi un ensemble d'étude cohérent.

Outre ces critères géographiques, notons que les îles de l'Asie Mineure occidentale ont été touchées sensiblement de la même manière par les événements du I^{er} siècle. Les dynamiques qui y sont à l'œuvre se ressemblent d'une île à l'autre, et le caractère insulaire des territoires leur confère des réactions similaires face aux événements. En effet, il n'est pas rare, comme nous le montrerons dans ce mémoire, que les cités insulaires aient toutes choisi le même camp dans les guerres civiles, notamment en faveur de Pompée et d'Antoine. Quand elles ont choisi le parti de Pompée, elles ont ensuite changé d'allégeance en faveur de César, presque toutes en même temps. Les exemples sont nombreux, et il ne s'agit pas de tous les évoquer d'ores et déjà. Ajoutons simplement que, au I^{er} siècle, l'utilisation qui est faite du domaine insulaire par les belligérants est assez uniforme, par exemple lorsqu'elles deviennent des bases de repli pour les troupes romaines ou pontiques, phases devant être mises en rapport avec les périodes de dominations maritimes et terrestres observées sur le continent et en Égée. Contrairement à une cité entièrement continentale telle que Sparte – c'est-à-dire sans réelle façade maritime directe entre la ville-capitale et la mer –, les cités insulaires sont par exemple plus sensibles aux phénomènes maritimes tels que la piraterie. Leur commerce est principalement naval plutôt que terrestre et lorsqu'elles sont priées de fournir des renforts pour soutenir l'effort de guerre pontique ou romain, elles ont plutôt tendance à fournir des navires, des équipages et du matériel naval plutôt que des fantassins. De nombreux autres exemples seront évoqués au cours de ce mémoire, mais c'est cette dynamique commune qui permet de justifier l'étude unifiée de ce territoire, sans pour autant négliger les spécificités de chacune. Tous ces éléments permettent donc, selon nous, de songer à ces îles comme un groupe d'entités pouvant être étudiées d'un seul tenant.

PROBLÉMATIQUES DU MÉMOIRE

Ce mémoire entend questionner deux aspects importants de la période. Si sur le papier ces deux thèmes semblent assez éloignés, le contexte de guerre civile qui parcourt la période induit un rapprochement inévitable. Ainsi, nous aimerions d'abord évoquer la question de la participation des cités insulaires d'Égée orientale dans les conflits romains du I^{er} siècle. Cet aspect se justifie par une idée désormais bien admise, parfaitement résumée par Pierre COSME lorsqu'il évoque la participation des puissances étrangères à la bataille d'Actium : « À la fin du I^{er} s. av. J.-C., les conflits de l'Empire romain finissent par impliquer tout le monde méditerranéen, au point

que les frontières entre guerre civile et guerre étrangère se brouillent quand les navires d'Octavien affrontent ceux d'Antoine à Actium en 31 av. J.-C.⁶¹ ». En outre, les sources relatives à la période mentionnent à de nombreuses reprises les grandes cités commerciales de l'est égéen dans le contexte des guerres civiles, et soulignent plusieurs fois leur concours aux opérations militaires ayant lieu dans la région. Jules César fit état lui-même de la participation des puissances étrangères dans la guerre qui l'oppose à Pompée dans sa *Guerre civile*⁶², et les cités de l'est égéen tiennent une place très importante dans ce mouvement. À ce premier aspect nous en ajouterons un second, qui consistera en l'étude des modalités de ralliement des cités grecques dans ces mêmes conflits, car nombre d'entre eux s'avèrent moins clairs qu'il n'y paraîtrait de prime abord à la lecture de la documentation à disposition. Certains étonnent même tant ils apparaissent à l'opposé de toute logique : comment expliquer que Rhodes ait choisi le camp de Rome pendant la guerre de Mithridate, en dépit de la débandade des forces romaines de la province d'Asie ? Comment expliquer le ralliement massif des cités grecques à Pompée, et le vaste retournement d'alliance opéré après la bataille de Pharsale et dont les sources se font l'écho ? C'est ce second aspect que nous analyserons au cours de ce mémoire, en montrant que la manière dont les cités ont appréhendé les différents camps alors en lutte varie non seulement en fonction de leurs interlocuteurs, mais aussi en fonction d'intérêts propres aux communautés concernées. Raphaëlle LAIGNOUX, dans l'article cité ci-dessus, soulevait déjà cette interrogation, mais la posait en termes d'allégeances. Selon cette perspective, les cités d'Asie Mineure se seraient ralliées à tel ou tel camp dans le cadre des guerres civiles, en vertu d'une allégeance antérieure spécifique qui aurait lié les communautés aux prétendants au pouvoir. Si sur le fond il s'agit bien d'un mouvement de ralliement à un personnage, en considération de liens antérieurs supposés ou attestés ou en vertu d'intérêts propres aux communautés, poser la question de la participation des cités d'Asie aux conflits romains en termes d'allégeance est problématique. En effet, la formulation adoptée induit une relation de dépendance entre un pouvoir romain gouvernant face à des cités grecques gouvernées, voire vassalisées ou intégrées dans l'Empire, les privant de ce fait de l'autonomie politique et diplomatique que certaines possédaient toujours à cette époque. Peut-être conviendrait-il de privilégier des expressions plus neutres, telles que « participation » ou « ralliement ». Hormis ce léger problème de terminologie, nous aimerions donc reprendre le dossier déjà ouvert par l'historienne et affiner l'échelle d'analyse en nous concentrant

⁶¹ COSME 2021, p. 5.

⁶² César fait par exemple état des flottes militaires de Pompée avant la bataille de Dyrrachium. Il y évoque des navires étrangers sous commandement romain, notamment des navires rhodiens (César, *Guerre civile*, III, 5). Appien (*Guerres civiles*, II, 71) mentionne également des effectifs étrangers dans les rangs des Pompéiens à Pharsale, particulièrement des auxiliaires rhodiens.

spécifiquement sur une infime portion du territoire hellénisé, pour lequel les sources nous permettent d'appréhender de nombreux aspects. Pourquoi et comment les cités insulaires micrasiatiques ont-elles participé aux conflits romains du I^{er} siècle ? Quels furent les moyens, autant économiques, qu'humains ou matériels, mobilisés par les unes et les autres ? Comment ont-elles été insérées dans la géostratégie de ces conflits ? Comment ont-elles été touchées – ou épargnées – par ceux-ci ?

Pour répondre à toutes ces questions, nous aimerions proposer au lecteur une division de notre propos en deux parties distinctes mais intimement complémentaires. Dans un premier temps, nous nous attacherons à étudier les îles de l'Égée orientale dans les guerres romaines du I^{er} siècle, en nous appliquant à mettre en avant ce que les sources nous apprennent des cités insulaires lors de cette période. Il s'agira donc de se questionner dans le cadre d'un premier chapitre sur l'appartenance des îles au continent micrasiatique, permettant de justifier l'intégration de quelques remarques générales concernant la province d'Asie, à laquelle les cités ont parfois appartenu, avant de proposer quelques réflexions d'ordre archéologique concernant les ports et les fortifications insulaires, autant d'éléments qui permettent, selon nous, de penser ce territoire comme un ensemble cohérent et intégré dans la géopolitique des conflits du siècle. Dans un second chapitre, nous nous attacherons à déterminer, autant que possible, les ralliements des cités dans ces mêmes guerres. Cette question, très peu traitée dans l'historiographie, est en fait loin de tomber sous le sens : quelques exemples, notamment celui de Cos lors de la guerre de Mithridate, montrent justement qu'il faut non seulement regarder toutes les sources qui la concernent, mais peut-être plus encore qu'il convient de les manipuler avec précaution, tant elles sont problématiques. Enfin, pour terminer ce premier aspect de notre enquête, nous proposerons une étude des îles dans ces guerres, en réfléchissant à quelques pistes permettant de comprendre non seulement comment elles y ont pris part (en abordant notamment la question des contributions navales, humaines et économiques), mais aussi en nous demandant quelles en ont été les conséquences pour les cités, en termes sociaux, économiques mais aussi militaires, puisqu'elles ont aussi parfois été la cible de mouvements de troupes qui les visaient spécifiquement.

À cette première partie plutôt factuelle, nous ajouterons l'étude d'un second aspect de la période. Dans cette seconde partie, il s'agira d'élargir notre perspective en nous interrogeant sur les modalités de choix de ralliements des cités grecques dans les conflits du I^{er} siècle, perspective nécessitant de mobiliser nos connaissances sur de nombreux thèmes, tels que le patronage des communautés, l'évergétisme, la légitimité des prétendants au pouvoir ou bien encore leurs œuvres de propagande respectives. Si de nombreux éléments peuvent expliquer au moins en partie les choix opérés par les cités au cours du siècle, peu sont en réalité déterminants à eux seuls dans la

perspective qui est la nôtre. Malgré tout, en croisant toutes ces données, il devient possible de retracer les éléments ayant été pris en compte par les cités. Dès lors, nous nous attacherons à traiter chacune des pistes qui nous semblent susceptibles de contribuer à éclairer les débats internes aux cités de l'Égée orientale. Ainsi, dans un quatrième chapitre, nous reviendrons sur les questions de statut des communautés, qui nous semblent être à l'origine de la participation des cités dans les guerres en question, mais sans pour autant nous informer quant à notre quête d'explications vis-à-vis des modalités de ralliement. Dans une cinquième section, nous proposerons un retour sur les constructions des différents discours légitimant observés au cours du siècle, en prêtant une attention toute particulière à ceux spécifiquement orientés à destination des populations hellénophones de l'Empire des Romains. Ensuite, nous proposerons quelques pistes de réflexion à propos des relations entretenues entre les cités, leurs représentants, et les grands acteurs de la période. Nous avons, dans les îles de l'Égée orientale, une exceptionnelle concentration de grands évergètes locaux qui s'avèrent être également connus pour leurs relations avec les plus hautes sphères des élites romaines : Théophraste de Mytilène et son compatriote Potamon, Théopompe de Cnide et son fils Artémidore, ou encore Nicias de Cos. Grands évergètes locaux pour lesquels les cités n'ont pas lésiné sur les honneurs qui leur ont été accordés : ces personnages ont effectivement brillé pour leurs relations d'amitié avec un Cicéron, un Pompée, un César ou encore un Antoine, et la question à leur propos sera de déterminer dans quelle mesure leur intermédiation entre les *imperatores* et leurs patries d'origine ont pu être à l'origine des ralliements des cités dans les guerres sur lesquelles porte notre étude. À cet aspect sera ajoutée une vaste documentation épigraphique permettant de retracer d'autres liens entretenus entre les cités et les Pontiques/Romains, par exemple les relations de clientèle, les cultes honorifiques ou encore les dons de citoyenneté romaine, autant d'éléments dont certains permettent d'approcher une piste d'explication qui nous semble vraisemblable. Enfin, une dernière piste (chapitre 7) consistera en l'étude de ce que nous avons appelé les « cités égoïstes », c'est-à-dire la remise en perspective des intérêts propres des cités que certains prétendants au pouvoir pouvaient être amenés à menacer ou au contraire contribuer à défendre. En outre, il s'agira également de démontrer que le seul véritable cap pour les cités est celui du maintien de leur liberté, gage d'autonomie et d'un destin un peu meilleur que celui des cités provinciales. Un dernier chapitre permettra de boucler la boucle, si l'on peut dire, puisqu'il s'agira d'étudier les modalités du ralliement définitif à l'empereur Auguste. En effet, on observe une véritable invasion de l'image de l'empereur et de sa famille dans la documentation insulaire : monnaies, monuments et inscriptions convergent en une concentration exceptionnelle d'images de l'empereur et de références à sa personne, autant d'éléments qui constituent, selon nous, au

moins en partie, une forme de rattrapage pour avoir choisi le parti d'Antoine dans la dernière guerre civile de la République romaine, et donc une forme d'allégeance en faveur du premier Empereur de Rome.

Partie I : Les îles de l'Égée orientale dans
le dilemme des guerres romaines du I^{er}
siècle : contribuer ou subir ?

CHAPITRE 1 : LES ATOUTS DES ÎLES GRECQUES MICRASIATIQUES : GÉOSTRATÉGIE DU TRIPTYQUE DODÉCANÈSE – ÉGÉE – ASIE MINEURE OCCIDENTALE

Avant d'évoquer la participation réelle des îles grecques d'Asie Mineure aux guerres romaines du I^{er} siècle, revenons l'instant de quelques pages sur le rôle géostratégique, plus ou moins théorique d'ailleurs, des îles micrasiatiques. Si les études de géopolitique sont assez récentes dans le vaste champ de recherche qu'est l'histoire de l'Antiquité¹, les très nombreuses études militaires et tactiques sur les guerres de Mithridate ainsi que sur les guerres civiles romaines, à la fois dans une perspective très fine (à l'échelle des différentes batailles) mais aussi plus large (à l'échelle du conflit) ne sauraient masquer le manque cruel d'études tactiques individualisées que les études régionales sur les fortifications antiques ne sauraient tout à fait combler². Pourtant, ce domaine de recherche est très vaste, compte tenu du fait que les théâtres des opérations des guerres romaines du I^{er} siècle ne se résument pas à un territoire précis, ce à quoi il faut ajouter que l'immense diversité des peuples concernés étend de fait le nombre d'entités à prendre en compte et pouvant faire l'objet d'une étude affinée. Les guerres de Mithridate ont par exemple été menées jusqu'en Arménie, tout comme César a combattu dans quasiment l'intégralité des provinces de Rome en l'espace de cinq années de conflit³. Citons en dernier exemple le nombre impressionnant de peuples mobilisés dans la guerre civile des Libérateurs⁴. Nous souhaiterions donc proposer au cours de ce chapitre une étude stratégique, indispensable pour brosser un tableau complet de la manière dont les îles ont été impactées par les événements diplomatico-politico-militaires du temps. Dès lors, comment les îles sont-elles

¹ La thèse de Germain PAYEN en est un exemple récent, bien qu'il reste très focalisé sur les équilibres de pouvoir entre les États de la péninsule, dans une perspective d'histoire politique.

² La thèse d'Isabelle PIMOUGUET-PÉDARROS sur les fortifications de Carie, soutenue en 1994, fait référence en la matière. Elle fut suivie de celle de Claire BALANDIER sur les fortifications de Chypre, soutenue en 1999. Depuis quelques années, l'intérêt porté sur les études d'archéologie défensive dans une perspective régionale s'est accru, en témoignent les thèses soutenues de David LOYOT (Cyclades, 2005), Nadia COUTSINAS (Crète, 2008, publiée en 2014) et de Matthieu GUINTRAND (Sparte et Péloponnèse méridional, 2017), ainsi que les thèses en préparation de Gauthier RAUNER (Thessalie) et de Tewfik TERKI (Chalcidique). Pour de plus nombreux exemples, voir la bibliographie de l'article de Claire BALANDIER dans BALANDIER 2016, qui cite les travaux d'un certain nombre d'étudiants de Master qu'elle a dirigés. Parmi tous ces travaux, aucun hormis ceux de Claire BALANDIER ne propose de réflexion étendue à l'époque romaine. Beaucoup s'arrêtent à la fin de l'époque hellénistique (PIMOUGUET-PÉDARROS, LOYOT, COUTSINAS, GUINTRAND, RAUNER) voire encore plus tôt, à la conquête macédonienne (TERKI). Dans un contexte académique où les bornes généralisées sont par ailleurs vivement discutées, il est difficile de véritablement cerner quand s'arrêtent chronologiquement ces études, et il est difficile d'en tirer des conclusions utiles sur le I^{er} siècle, qui pour beaucoup ne relève plus de l'époque hellénistique, tout en étant hors de l'époque impériale romaine.

³ Hispanie (Ilerda), Gaule (Marseille), Grèce (Pharsale, Dyrrachium), Asie (Zéla), Afrique (Ruspina, Thapsus, Munda) et Égypte (Canope, Alexandrie), entre autres, sont des territoires dans lesquels César a combattu les Pompéiens.

⁴ Il s'agit à la fois d'une mobilisation économique et militaire des États anatoliens et grecs. Les opérations de cette guerre se sont étendues jusqu'en Syrie (opérations de Dolabella, soutenu par des navires notamment rhodiens).

stratégiquement prises en compte par les protagonistes des guerres romaines ? Sont-elles insérées dans une perspective de tactique militaire globalisée ? Si oui, comment et pourquoi le sont-elles plus que d'autres cités ou territoires ? Peut-on appréhender comment elles se sont elles-mêmes pensées dans ces conflits ?

Il s'agira donc de montrer dans un premier temps que ce chapelet d'îles est tourné vers l'Asie Mineure, dans le sens où leurs interactions politiques et commerciales se font majoritairement avec la proche Anatolie. Le but sera ainsi de justifier leur intégration au sein du récit géopolitique micrasiatique du I^{er} siècle que nous proposerons en fin de chapitre. Ensuite, nous montrerons qu'il s'agit en premier lieu de véritables verrous d'accès à la mer Égée, avant de consacrer quelques mots aux réseaux défensifs et portuaires des îles, qui font partie de cet ensemble de caractéristiques qui permettent d'expliquer certains choix faits par l'un ou l'autre des belligérants dans les conflits qui les opposent (choix de bases navales, choix de replis, et que nous évoquerons dans le prochain chapitre. Dans les quelques pages qui suivent, nous proposerons un jeu constant entre des observations parfois très générales, quelques fois issues d'autres périodes mais dont les exemples illustrent particulièrement bien les continuités à l'œuvre et dont la validité est encore de mise au I^{er} siècle, tout en liant autant que faire se peut ces observations aux événements que les sources relatives à ce siècle nous permettent d'appréhender.

UNE POSITION INTERMÉDIAIRE : DES ÎLES ÉGÉENNES PRINCIPALEMENT Tournées VERS L'ASIE MINEURE OCCIDENTALE

Contrairement à Thasos, dont le regard était constamment posé sur les côtes de la Macédoine et de la Thrace, les îles du Dodécanèse, de Rhodes à Ténédos, avaient un regard constant sur l'Asie Mineure occidentale⁵. À cet égard, Samothrace fait figure d'exception, dans le sens où ses intérêts étaient tournés vers la Thrace méridionale, où elle possédait une péree continentale⁶. Les autres îles, quant à elles, trouvaient sur les côtes micrasiatiques leurs alliés, ennemis, sujets et partenaires commerciaux. Le fait que les îles du Dodécanèse soient tout particulièrement orientées vers le continent n'est pas véritablement un point de débat parmi les historiens qui ont travaillé sur les îles. Parmi tant d'autres, Patrice BRUN écrit par exemple que Lesbos « attendait plus du continent asiatique que de la mer Égée⁷ ». Guy LABARRE écrit à son tour que « géographiquement, une grande complémentarité existe entre les îles et le continent

⁵ BRUN 1996, p. 11. La cité de Thasos possédait en Thrace un certain nombre d'établissements ainsi que des mines d'or.

⁶ BRUN 1996, p. 12 ; ROUSSEL 1939.

⁷ BRUN 1996, p. 12.

[asiatique]⁸ ». Malgré le consensus qui se forme, il reste nécessaire de revenir dessus l'instant de quelques lignes.

UNE RELATION DE PROXIMITÉ AVEC LA PÉNINSULE MICRASIATIQUE

Le lien unissant les îles du Dodécanèse avec la péninsule micrasiatique est d'abord un lien de proximité, puisque l'intégralité des grands centres urbains des îles concernées par cette étude, tout comme les ports qui leur sont associés, est localisée au plus proche du continent micrasiatique, leur conférant une ouverture non pas vers l'Égée mais vers le continent. Il ne s'agit pas là d'une spécificité du 1^{er} siècle, mais d'un héritage des siècles et décennies antérieurs dont le siècle des guerres de Mithridate n'est que le successeur. Dans le fond, il n'importe que peu que les cités de Samos, Mytilène ou encore Méthymna aient été fondées à l'époque archaïque ou que Rhodes et Cos n'aient été respectivement fondées qu'à la fin du V^e siècle⁹ et à la fin de la première moitié du IV^e siècle¹⁰ ; car ces établissements suivent une logique assez similaire dans leur implantation, marquant l'importance historique de ce mouvement sur un temps très long, fondé sur deux principaux critères : l'ouverture vers la côte micrasiatique couplée à une adaptation locale aux contraintes topographiques, géologiques et climatiques auxquelles chacune devait faire face. La plupart d'entre elles bénéficient par exemple de bons mouillages, de baies relativement protégées des vents¹¹, ou bien d'excellentes situations stratégiques favorisant la défense des cités. Cette relation de proximité que nous essayons de dépeindre trouve des racines dans la géographie même du territoire et des implantations humaines des îles, à mettre en rapport avec les établissements de la côte anatolienne. Rhodes est par exemple distante de la ville de Lôryma (à la pointe sud de la péninsule intégrée) d'environ 25 km, tout comme Cos est distante de Cnide d'à peine plus de 20 km, et une distance à peine inférieure la sépare d'Halicarnasse. Plus proche encore du continent se trouve Méthymna, séparée de l'Anatolie par un bras de mer large d'à peine plus de 10 km¹². Ces quelques exemples chiffrés montrent bien une proximité de fait entre les communautés insulaires et le continent, qu'un extrait du *Daphné et Chloé* de Longus ne démentira pas, puisqu'il stipule, non sans un certain degré d'emphase poétique, que Mytilène était reliée au continent par des ponts tout de pierre blanche construits¹³. Rien ne sert de multiplier les

⁸ LABARRE 1996b, p. 86.

⁹ BERTHOLD 1989, p. 20-22.

¹⁰ SHERWIN-WHITE 1978, p. 5, 31.

¹¹ Sauf Rhodes, dont la localisation au Nord de l'île la soumet aux puissants vents d'été qui soufflent depuis le nord-ouest-ouest vers le sud-est-est (BOUSQUET 2010, p. 21).

¹² Mesures effectuées sur ce site internet : <http://awmc.unc.edu/awmc/applications/alacarte/>.

¹³ WILLIAMS 1989, p. 163.

exemples à l'excès, et nous nous contenterons d'ajouter qu'il est souvent possible d'observer le continent à l'horizon, à partir des îles, comme le soulignent un certain nombre de photographies de voyageurs actuels et anciens¹⁴. Il est par exemple très facile d'observer aujourd'hui les côtes turques à partir de sites particulièrement élevés comme le sont l'acropole de Rhodes (**vol. 2, fig. 12-13**), située à l'Ouest de l'établissement moderne et qui offre une vue très dégagée sur l'Asie Mineure, comme c'est le cas avec l'Asclépiéion de Cos (**vol. 2, fig. 14**). C'est dire le peu de distance qui les sépare.

On peut donc quasiment parler de relations de voisinage entre toutes ces cités, cette contiguïté étant d'une importance capitale puisque c'est bel et bien cette proximité qui induit ensuite les nombreux contacts liant non plus seulement géographiquement mais également humainement les îles au proche continent.

LES ÎLES ET L'ASIE MINEURE : DES RELATIONS PRIVILÉGIÉES ET MULTIFORMES

Cette implantation des communautés grecques du Dodécanèse ainsi que les relations de proximité décrites ci-dessus induisent que c'est vers le continent que les cités ont cherché à étendre leurs frontières au-delà de leurs propres rivages. Les pérées insulaires, bien souvent constituées à l'époque classique puis conservées à l'époque hellénistique, apparaissent pour les cités comme des moyens d'expansion et de puissance privilégiés, elles qui, par leur condition, ne peuvent envisager une expansion que par-delà les mers¹⁵. Samothrace possédait une pérée en Thrace, tandis que Ténédos, Méthymna, Mytilène, Chios, Samos et Rhodes possédaient des pérées sur le continent micrasiatique¹⁶, certaines d'entre elles se constituant par-là en de véritables puissances régionales capables de peser dans l'équilibre géopolitique de la région¹⁷. La « querelle

¹⁴ SHIPLEY 1987, pl. 1, montre une photographie prise à Samos avec vue sur le cap Mycale de l'autre côté du détroit de Samos. Voir aussi la gravure en couverture de ce volume montrant le théâtre d'Érythrée avec vue sur les rivages de Chios au loin. Ces documents, bien que récents, reflètent tout de même une réalité qui existait aussi dans l'Antiquité. Les planches de l'ouvrage de Konstantinos SARANTIDIS sur les fortifications des îles milésiennes sont à cet égard parlantes et éclairantes, puisque les antiques sites fortifiés pouvaient se voir au loin, comme c'est toujours le cas aujourd'hui (SARANTIDIS 2020).

¹⁵ Patrice BRUN écrit, à propos de Rhodes, que la cité était, avec ses vastes territoires continentaux, « parvenue à dépasser son statut d'insulaire, à s'affranchir du cadre fini de son propre rivage » (BRUN 1996, p. 14).

¹⁶ Parmi les plus grandes cités, Cos fait figure d'exception car elle ne possédait vraisemblablement pas de pérée continentale (SHERWIN-WHITE 1978, p. 31). Cnide apparaît également comme une exception, mais il serait de toute manière injustifié de parler de pérée dans le cas de Cnide, étant elle-même rattachée au continent. Sur les pérées, voir DEBORD 2001.

¹⁷ C'est notamment le cas de Rhodes, que Germain PAYEN définit comme « une puissance moyenne capable d'interagir d'égal à égal avec des dynastes locaux ». Le constat était au départ formulé pour la période 188-167, c'est-à-dire le moment où Rhodes était à son étendue territoriale maximale, forte des possessions concédées par Rome à Apamée (PAYEN 2016, p. 37-38). Le constat s'applique aussi au I^{er} siècle., elle qui au début du siècle n'a guère perdu sa puissante flotte de guerre ainsi que ses possessions continentales dont elle tire de substantiels revenus.

territoriale¹⁸ » entre Samos et Priène est à cet égard très indicative, puisqu'elle démontre particulièrement bien l'intérêt parfois vorace de ces territoires insulaires qui défendent leurs possessions continentales coûte que coûte, faisant intervenir à plusieurs reprises des puissances extérieures pour régler le différend¹⁹. La pérée rhodienne est elle aussi très intéressante puisque, hormis le fait qu'elle compte des territoires directement rattachés à la puissance insulaire et qui suivent le système démotique de la cité, c'est aussi une pérée particulièrement étendue et qui inclut une grande partie de la Carie²⁰. D'ailleurs, la lecture du géographe Strabon semble indiquer que Rhodes possédait toujours des territoires en Carie au moment où ce dernier écrivit son récit. Décrivant les côtes de la Carie, et voulant signifier la frontière entre cette dernière et la Lycie voisine, il indique que la petite communauté de Daïdala appartient au territoire de Rhodes et en constitue la limite orientale²¹.

Les cités trouvaient la plupart du temps en ces territoires, que l'on pourrait qualifier d'ultramarins, des ressources ou des infrastructures particulièrement intéressantes dont l'exploitation pouvait leur octroyer puissance et / ou revenus²². La pérée rhodienne était par exemple un territoire où la cité produisait du vin²³. La pérée samienne incluait vraisemblablement quelques établissements agricoles situés dans les plaines fertiles s'étendant au nord du mont Mycale. Les pérées samienne, mytilénienne, méthymnéenne, chiote ou encore ténédiennne étaient composées de quelques communautés proches de la mer dont les cités pouvaient percevoir des revenus non seulement sur les productions mais aussi sur les communautés en elles-mêmes, notamment par le biais des taxes. Dès lors, ces pérées apparaissent comme des extensions mêmes des cités insulaires qui lient et rattachent par conséquent les îles à la péninsule micrasiatique.

De plus, à l'époque hellénistique, les relations diplomatiques que les cités entretiennent semblent être privilégiées avec leurs voisines proches d'Asie Mineure. Kerstin HÖGHAMMAR a récemment étudié les « réseaux internationaux » (*international networks*) de la cité de Cos²⁴. Abordant la question des monnaies étrangères en bronze retrouvées sur l'île - c'est-à-dire les monnayages qui n'étaient pas utilisés pour les échanges commerciaux internationaux²⁵ – elle a

¹⁸ Expression empruntée au titre de l'article de Anna MAGNETTO (MAGNETTO 2009).

¹⁹ Sur la querelle entre Samos et Priène, voir par exemple : MAGNETTO 2009 ; FAMERIE 2013, § 14-17.

²⁰ Malgré l'intégration de la pérée dans le système administratif rhodien, OĞUZ-KIRCA 2014, p. 282 définit la pérée comme une « périphérie », ce qui implique une opposition avec un centre, c'est-à-dire l'île principale et la cité-capitale.

²¹ Strabon, *Géographie*, XIV, 2, 2 ; XIV, 3, 2. ARNAUD 2011, p. 423.

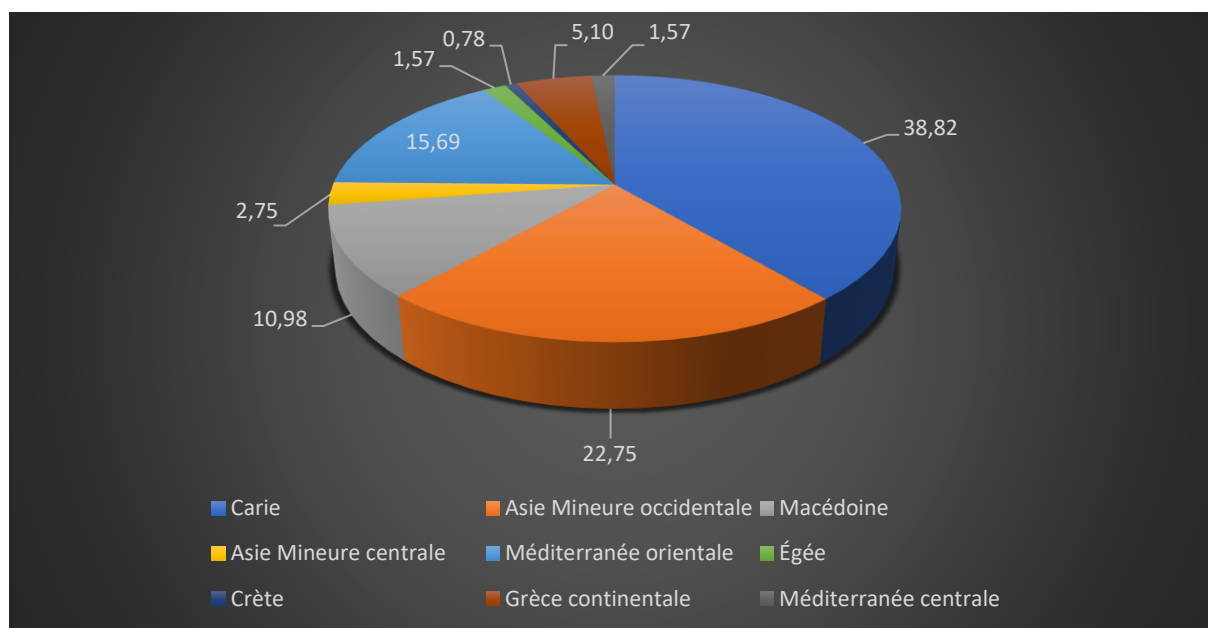
²² C'est en tout cas l'observation formulée par Christopher BARNES à propos de la pérée ténédiennne (BARNES 2006, p. 173-174).

²³ PIMOUGUET-PÉDARROS 2003, § 22, HELD 2014, p. 365.

²⁴ HÖGHAMMAR 2016.

²⁵ Selon l'auteure, ces monnaies sont des petites coupures que les voyageurs avaient avec eux qui n'avaient pas de poids légal en dehors des frontières de la cité. Elle explique en outre que deux possibilités concourent : soit il

pointé la grande prédominance des trouvailles de monnaies provenant de cités micrasiatiques, qui représentent à elles seules légèrement plus de 60 % du total des coupures retrouvées sur place²⁶ (cf. **Graphique 1**). L'étude des proxènes de la cité de Chios menée par Theodoros SARIKAKIS va également en ce sens puisque parmi les nombreux noms d'étrangers établis à Chios listés par l'historien, on trouve quelques noms de personnes provenant des grandes cités commerciales (Athènes, Corinthe, Syracuse), mais aussi et surtout originaires des îles du Dodécanèse (Cos, Mytilène, Samos) mais aussi d'Asie Mineure (Cyzique, Éphèse, Milet, Pergame, Sardes, Smyrne)²⁷.



Graphique 1 : Répartition en pourcentages des monnaies étrangères d'époque hellénistique retrouvées à Cos (d'après HÖGHAMMAR 2016).

Un dernier élément doit être signalé pour accentuer cette vision des îles rattachées à l'Asie. Les historiens d'aujourd'hui se posent une question dont la terminologie n'est pas anodine : ils ne se demandent pas « à quelle province les îles sont-elles rattachées ? » mais s'interrogent pour savoir « quand les îles ont-elles été rattachées à la province d'Asie ? ». On sait par exemple que Mytilène fut très probablement intégrée à la province entre 80 et 62, date à

s'agissait de monnaies rapportées pas les voyageurs provenant de Cos, qui se sont rendus ailleurs et en ont conservé quelques coupures de monnaie locale, soit il s'agissait d'étrangers qui se sont rendus à Cos et qui ont fait tomber des monnaies de leur patrie d'origine. À ce sujet, voir HÖGHAMMAR 2016, p. 134.

²⁶ Calculs effectués sur la base de 255 monnaies de bronze retrouvées et datées de l'époque hellénistique. Voici l'intégralité des données (nombre d'exemplaires / nombre d'ateliers) : Carie (99 / 13) ; Asie Mineure occidentale et Mer Noire (58 / 21) dont Ionie (38 / 11), Éolide (5 / 2), Mysie (9 / 2), Troade (3 / 3), Bithynie (1 / 1), Mer Noire (2 / 2) ; Macédoine et Thrace (28 / 4 + monarchie macédonienne) ; Asie Mineure centrale et méridionale (7 / 4 + *koinon* des Lyciens) ; Méditerranée orientale (40 / 6 + monarchies séleucide et lagide) ; Égée (4 / 4) ; Crète (2 / 2) ; Grèce continentale (13 / 6 + *koinon* des Béotiens) ; Méditerranée centrale (4 / 2 + Rome).

²⁷ SARIKAKIS 1986.

laquelle elle recouvre sa liberté des mains de Pompée²⁸. De même, Cos semble avoir été intégrée à la province d'Asie sous Auguste²⁹. Un dernier exemple postérieur est celui de Rhodes. En 44 apr. J.-C., l'empereur Claude supprime la liberté de Rhodes. Faisant cela, il rattache la cité à la province d'Asie³⁰.

Peut-être faut-il simplement voir dans ces éléments une réalité administrative très pratique, c'est-à-dire celle d'un rattachement à la province la plus proche, dans un souci de cohérence du territoire provincial puisque l'on sait par ailleurs que les Cyclades, lorsqu'elles ne sont pas sous la domination d'Athènes ou de Rhodes, sont la plupart du temps intégrées dans la province d'Asie³¹. Les Cyclades étant beaucoup plus éloignées de l'Asie que les îles du Dodécanèse, on aurait de toute manière du mal à comprendre un rattachement autre qu'à la province d'Asie. Cependant, même si les îles sont rattachées à la province la plus proche, il n'est pas non plus impossible que ce soit là la mise en forme administrative de réalités que tout le monde envisageait déjà ainsi.

UNE INTERFACE ENTRE L'ANATOLIE, L'ÉGÉE ET LA GRÈCE CONTINENTALE

Le tableau des îles brossé dans cette partie doit cependant être nuancé. Le but n'est pas de dire que ce chapelet d'îles est exclusivement tourné vers l'Asie Mineure, car cela serait faux. Le propos n'est pas non plus d'exclure ces îles de toute forme de contact avec le reste des communautés de la mer l'Égée, mais de montrer que ces îles jouent un rôle d'intermédiaires entre un monde grec continental et cycladique, et un monde grec asiatique, tout en soulignant que ces îles doivent être considérées comme des extensions de l'Asie Mineure occidentale. De nombreux contacts sont bien sûr attestés entre ces îles et le reste du monde grec. Le graphique issu de l'article récent de Kerstin HÖGHAMMAR le montre bien : il ne s'agit pas de relations exclusives mais de relations privilégiées entre le Dodécanèse et l'Asie Mineure, dans lesquelles le reste du monde grec a aussi sa place. Les listes de proxènes de Cos³² et de Chios³³ montrent également de nombreux contacts extérieurs dans lesquels la Grèce continentale et égéenne trouve tout à fait sa place. Les exportations des cités inclinent aussi dans ce sens : de nombreux timbres amphoriques de Rhodes, Cos, Chios et Cnide ont été retrouvés un peu partout, à la fois en Grèce mais aussi dans les îles et d'ailleurs un peu partout ailleurs tout autour de la Méditerranée.

²⁸ LABARRE 1996b, p. 87 ; PAWLAK 2016, p. 188.

²⁹ SHERWIN-WHITE 1978, p. 145.

³⁰ Dion Cassius, *Histoire romaine*, LX, 24, 4. MACHAIRA 2014, § 29.

³¹ LE QUÉRÉ 2015, p. 53-67.

³² HÖGHAMMAR 2016, p. 99-133.

³³ SARIKAKIS 1986.

C'est un rôle d'intermédiaire et de mise en relation des territoires qui se matérialise enfin par la connaissance que nous avons des routes de la navigation dans l'Antiquité. Catherine BOURAS a eu l'occasion d'évoquer, dans un article récent, quelques trajets que les sources nous ont laissés appréhender. Prenons quelques-uns des exemples évoqués dans l'article en question³⁴ :

- Le Pseudo-Scylax évoque dans son *Périple* un voyage entre Chalcis et le cap Mycale où Icaria et Samos sont des étapes. Il évoque également un voyage entre Rhodes et Maleas où Rhodes, Karpathos et Cassos sont des étapes³⁵ ;
- Strabon, quant à lui, évoque un voyage entre le Cap Trogilion et Sounion avec Icaria comme étape³⁶ ;
- Le *Stadiasmus Maris Magni* évoque quant à lui un voyage entre Myndos et l'Attique où Leros et Calymnos sont des étapes³⁷.

Ce même *Stadiasme* inclut, d'après un article de Pascal ARNAUD, pas moins de 27 itinéraires dont Rhodes est le point de départ, qui laisse entrevoir la cité comme le véritable centre d'un réseau de communication maritime où elle joue à la fois le rôle d'étape et de redistributrice de la navigation méditerranéenne³⁸.

Ces quelques itinéraires s'expliquent aussi par le fait que la navigation dans l'Antiquité est une navigation de cabotage, où l'on évite autant que faire se peut de naviguer en haute mer, mais plutôt en longeant les côtes et en multipliant les escales. À ce titre, il peut apparaître logique que les îles soient des arrêts sur les routes maritimes liant les ports d'Asie Mineure et de Grèce continentale, mais c'est précisément pour cette raison que les îles micrasiatiques possèdent des ports particulièrement actifs, puisque la multiplication des trajets dans lesquels ces îles sont des étapes augmente proportionnellement le nombre de navires qui s'y arrêtent. Comme leurs voisines des Cyclades ou encore Thasos, elles bénéficient aussi des routes commerciales liant le Levant, l'Égypte et la mer Noire.

Outre ces exemples de récits géographiques, un autre trajet est digne d'intérêt puisqu'il est très bien documenté par son auteur. En effet, il est de coutume d'écrire dans une lettre l'endroit où celle-ci est écrite ; ainsi la très riche correspondance de Cicéron conserve malgré lui des étapes de l'itinéraire qu'il a suivi lorsqu'il s'est rendu en Cilicie pour assurer son proconsulat en 51/50³⁹. La liste des escales est à ce titre intéressante puisqu'on apprend que pour relier Délos et Éphèse,

³⁴ BOURAS 2016, p. 216-217.

³⁵ Pseudo-Scyllax, *Périple*, 113.

³⁶ Strabon, *Géographie*, XIV, 1, 13.

³⁷ *Stadiasmus Maris Magni*, 285.

³⁸ ARNAUD 2011, p. 423.

³⁹ Pour la liste complète des étapes du trajet de Cicéron, de Rome à Iconium, d'après les lieux d'écriture de ses lettres, voir l'annexe du chapitre.

l'homme d'État romain est passé par Samos où il précise avoir reçu un accueil particulièrement chaleureux⁴⁰. On ne saurait dire si un passage par Samos est une escale coutumière pour ce trajet, ou si cela constitue peut-être plutôt un arrêt volontaire, un détour, voulu par le Romain, lui dont le frère fut tout particulièrement honoré par les Samiens et dont on sait que des membres de sa famille eurent un monument élevé en leur honneur⁴¹. Toujours est-il qu'il n'est pas impossible que Samos ait bien été une escale naturelle sur la route d'Éphèse, elle qui finalement n'est pas si éloignée de la cité continentale.

Après avoir justifié l'intégration des îles dans l'Asie Mineure, venons-en à présent au cœur du propos de ce chapitre en intégrant ces îles dans la géostratégie de la péninsule micrasiatique.

LES VERROUS DE L'ÉGÉE ORIENTALE

Voici ce qu'Alain BRESSON écrivit au sujet de la petite île d'Augila, au sud-ouest de la mer Égée : l'île occupait « une position stratégique [qui] suffisait pour que les Rhodiens aient voulu s'emparer de ce point de contrôle des routes de la navigation⁴² ». Il poursuit quelques lignes plus loin : « Qui tenait cette île tenait la porte ouest de la mer Égée⁴³ ». Par ces deux expressions, Alain BRESSON induit deux éléments particulièrement utiles dans le cadre de notre réflexion. Le premier, c'est qu'une île pouvait, par sa seule localisation géographique, occuper une place stratégique particulièrement intéressante. En l'occurrence, il fait référence à la possibilité qu'avaient les Rhodiens, après avoir capturé l'île, de pouvoir surveiller les environs et les routes permettant d'entrer en Égée par le sud-ouest, autrement dit de pouvoir fermer, si besoin était, l'entrée de l'Égée. Le second, c'est que les Anciens avaient par conséquent conscience du rôle primordial que pouvait avoir une île et ses infrastructures dans le contrôle des routes de la navigation. Or, au sein du territoire étudié dans le cours de ce mémoire, il s'avère que plusieurs autres îles jouent en fait un rôle en tout point similaire : il s'agit de Rhodes et de Ténédos, toutes deux d'ailleurs citées par Orose comme des marges de la mer Égée⁴⁴.

La première est en mesure de pouvoir fermer l'entrée sud-est de la mer Égée. La mainmise de Rhodes sur les deux côtés du détroit la reliant à la Carie lui permet de surveiller la navigation sur ce bras de mer d'environ 18 km de large⁴⁵. La forteresse de Lôryma III (**vol. 2, fig.**

⁴⁰ Cicéron, *À Atticus*, V, 13.

⁴¹ DÖRNER & GRUBEN 1953.

⁴² BRESSON 2007, § 8.

⁴³ BRESSON 2007, § 10.

⁴⁴ Orose, *Histoire contre les Païens*, I, 2, 98. L'auteur définit l'Égée (qu'il nomme « Cyclades ») par ses bornes : à l'est Rhodes, au nord Ténédos, au sud Karpathos et à l'ouest Cythère.

⁴⁵ BOUSQUET 2010, p. 22. À titre de comparaison, le détroit de Gibraltar est large d'un peu plus de 14 km.

27), implantée à l'extrémité sud-ouest de la péninsule de Chersonèse, fait face aux puissants remparts de la cité-capitale et permet une double surveillance du détroit. Il n'est d'ailleurs pas impossible que l'une et l'autre rives puissent s'apercevoir à l'horizon, impliquant la faculté de communiquer par quelques signaux lumineux, et éventuellement de mettre rapidement à l'eau des navires afin d'intervenir promptement de part et d'autre du détroit. Cette hypothèse est d'ailleurs renforcée par les cales sèches retrouvées dans la baie de Lôryma (**vol. 2, fig. 26**), et qui attestent donc de la présence d'une base navale de relais pour la flotte civique rhodienne⁴⁶. Cependant, même si l'accès dans la mer Égée était privilégié par le canal de Rhodes dont les courants permettaient d'entrer facilement dans l'Égée⁴⁷, il n'était pas impossible de contourner l'île afin de pénétrer l'Égée par l'est de la Crète. Dans ce cas, il s'avère que Rhodes pouvait également parer une arrivée hostile par ce chemin détourné, puisque le territoire de la cité ne se résume pas seulement à l'île éponyme et à son territoire carien : la cité possédait également un certain nombre de petites îles alentour pouvant être les relais de la flotte rhodienne en mission. Sur la petite île d'Alimnia, par exemple, île située entre Rhodes et Chalki, des cales sèches doubles à visée militaire ont été retrouvées (**vol. 2, fig. 24-25**), attestant que l'île était également une base navale pour Rhodes⁴⁸. Ce dispositif était complété par une série de forteresses insulaires que d'éventuels assaillants se devaient de faire tomber, sous risque d'être pris à revers par les forces navales de Rhodes, particulièrement reconnues dans le monde antique⁴⁹.

La seconde bénéficie d'une position similaire : elle est à la fois la dernière île avant l'entrée dans la mer de Propontide, mais par conséquent elle est aussi logiquement la première île que l'on trouve à la sortie de la même zone. Cicéron, faisant l'éloge de Lucullus dans son *Pour Murena*, questionne son auditoire et fait de Ténédos une étape de la route maritime reliant le Pont à l'Italie : « Et la bataille navale de Ténédos, quand, sous des chefs pleins d'ardeur, une flotte ennemie cinglait à pleines voiles vers l'Italie, enflée d'espoir et de confiance, croyez-vous que ce fut un engagement mollement disputé ?⁵⁰ ». Bien qu'elle n'ait pas eu comme Rhodes un rôle prééminent dans l'histoire politique, militaire et diplomatique de la région, Ténédos n'en est pas moins une importante possession pour quiconque revendique une hégémonie égéenne. La localisation de l'île, non loin de l'entrée de la région des Détroits, une région primordiale quant au

⁴⁶ HELD 2014, p. 367-369.

⁴⁷ BOUSQUET 2010, p. 22.

⁴⁸ HELD 2014, p. 368.

⁴⁹ David BLACKMAN parle, parmi tant d'autres de « seamanship skills » pour justifier la puissance navale rhodienne (BLACKMAN 2010, § 4).

⁵⁰ Cicéron, *Pour Murena*, 15, 33.

bon fonctionnement des réseaux commerciaux de Méditerranée orientale⁵¹ – et par conséquent des voies de circulation maritimes en général – fait de l'île une possession fondamentale pour le contrôle de l'Égée. En réalité, l'île est tellement bien située que, peu importe si l'on vient de Thasos, de Rhodes, du Levant, de l'Égypte ou même de Méditerranée occidentale, les rivages de Ténédos sont un point de passage obligatoire pour quiconque souhaite se rendre dans la mer Noire, grâce à sa proximité avec la seule voie d'accès maritime à cette mer. Louis ROBERT en parle même comme de la « porte des Dardanelles, où les navires attendaient, parfois longtemps, le bon vent qui permet de lutter contre le courant descendant⁵² ». En effet, en été, tandis que les neiges tombées en hiver fondent, les fleuves se jetant dans la mer Noire sont particulièrement en crue. La mer Noire elle-même est alors à un niveau élevé dont le surplus se jette dans la mer de Marmara qui évacue à son tour le surplus d'eau dans la mer Égée. Les courants créés par les conditions hydrologiques de l'ensemble du bassin de la mer Noire, la petite largeur des détroits de Byzance et des Dardanelles, couplés à des vents étésiens suivant un axe nord-ouest / sud-est⁵³ font de la région des Détroits une zone difficile à traverser en été, pour laquelle Ténédos apparaît comme le parfait lieu pour attendre sa chance, et cela peu importe que ce soit une flotte commerciale ou militaire. À l'inverse, elle est par conséquent une île très propice pour sortir de la région des Détroits et donc une île particulièrement importante pour la surveillance préventive militaire et la protection de l'entrée de l'Égée. C'est certainement dans cette perspective qu'il faut comprendre que plusieurs batailles navales des guerres de Mithridate se soient jouées dans les eaux environnant Ténédos et Lemnos, elle aussi une île permettant de fermer l'entrée nord-est de l'Égée en complément de Ténédos. Plutarque indique que l'amiral de Mithridate, Néoptolème, attendait la flotte de Lucullus non loin de Ténédos⁵⁴. L'île apparaît alors comme une base de ralliement pour les forces navales pontiques, autrement dit à la fois une base avancée de laquelle lancer des opérations navales partout en Égée (et protéger le chemin vers les côtes du territoire pontique), mais aussi une île à partir de laquelle le repli vers la mer Noire reste évidemment une possibilité⁵⁵. Lemnos, Imbros et Halonnèsos pouvaient aussi jouer ce rôle de protection en une sorte de seconde couronne venant compléter le ceinturage de l'Hellespont par Ténédos, tout en pouvant protéger une arrivée depuis l'ouest et depuis la Grèce centrale et l'Attique.

À ces deux îles particulièrement importantes pour le verrouillage stratégique des entrées

⁵¹ À l'époque classique, l'île de Ténédos est un passage sur la route commerciale entre l'Attique et le Bosphore qui approvisionnait Athènes en grain : RUTISHAUSER 2001, p. 200.

⁵² ROBERT 1977, p. 40, cité dans RUTISHAUSER 2001, p. 201, n. 29.

⁵³ Sur la question du passage de la mer Égée à la Mer Noire : LABAREE 1957, p. 29.

⁵⁴ Plutarque, *Vie de Lucullus*, 3, 8.

⁵⁵ Sur le rôle de Ténédos en lien avec la navigation antique : BARNES 2006.

dans la mer Égée, il convient de préciser que les autres îles n'en sont pas moins des verrous potentiels pour autant puisque la principale route commerciale traversant la mer Égée du nord au sud passait par les détroits séparant les îles du continent asiatique. Selon Alain BRESSON, les navires commerciaux qui reliaient la Méditerranée orientale à la mer Noire ne contournaient pas les îles par l'ouest comme il aurait peut-être été logique de le faire, mais les longeaient au contraire par l'est afin d'être protégés des vents violents de l'été⁵⁶. Méthymna, Mytilène, Chios, Samos, Cos, Cnide et Rhodes étaient autant d'escales naturelles pour la navigation que de potentielles puissances navales capables de mettre des bâtons dans les rames d'une flotte hostile cherchant à longer la côte.

Dans notre monde contemporain, les détroits et les canaux sont des enjeux stratégiques et économiques importants dans le commerce et la géopolitique mondiaux. Dans l'Antiquité, ces lieux de passage étaient déjà des lieux incontournables du contrôle stratégique, en particulier en Égée orientale, en témoignent un certain nombre de données archéologiques accumulées au cours des campagnes de fouilles et des découvertes ponctuelles faisant état de l'attention toute particulière qu'ont accordée les cités à ces espaces maritimes. Un dispositif similaire à celui de Lôryma a été retrouvé dans la pérée samienne, où des cales sèches ont été identifiées au pied du versant nord du cap Mycale, en face du port militaire de Samos situé de l'autre côté du court détroit de 1,8 km⁵⁷. Cnide et Cos sont sur ce point complémentaires puisqu'à elles deux elles ceignent l'entrée sud du golfe Céramique, tandis que Cos ferme à elle seule l'entrée nord du même golfe. Le port militaire de Cnide est ouvert vers l'Ouest⁵⁸, et le port de Cos est ouvert vers le Nord-Est, proposant une garde à ce golfe ouvert sur la Carie – et par conséquent sur le reste de l'Asie Mineure. Il est possible que Méthymna, Mytilène et Chios aient joué un rôle similaire sans forcément bénéficier d'infrastructures navales de part et d'autre des détroits correspondants⁵⁹. Cependant, la proximité des pôles urbains insulaires avec les côtes micrasiatiques, couplée avec les infrastructures portuaires et militaires que l'on connaît sur chacun de ces sites rend à mon avis cette hypothèse tout à fait vraisemblable.

Selon une logique tout à fait implacable, qui dit « verrou » dit aussi « porte ». Jusqu'ici, dans cette partie, j'ai envisagé les cités des îles comme des puissances capables de bloquer, de

⁵⁶ BRESSON 2000 (= 1983), § 18.

⁵⁷ BLACKMAN 2010, § 27 ; BLACKMAN 2014, p. 535.

⁵⁸ Strabon, *Géographie*, XIV, 2, 15 indique que la cité de Cnide possédait deux ports, mais ne précise pas lequel des deux était celui dédié aux activités militaires. Il indique seulement que l'un des deux ports possédait des cales sèches que les archéologues ont retrouvées : BLACKMAN 2014, p. 524-525.

⁵⁹ David BLACKMAN ne mentionne pas d'infrastructures en réseau de ce genre hormis pour Rhodes et Samos. Cela ne veut pas dire qu'il n'y en a pas. Il est tout à fait possible qu'il y en ait eu, compte tenu des pérées connues pour chacune de ces cités, mais pour lesquelles nous n'en avons pas encore trouvé la trace. Sur les cales sèches de Rhodes et Samos, voir BLACKMAN 2010 ; BLACKMAN 2014.

ceinturer des portions de la mer Égée. J'ai donc implicitement envisagé les îles comme des puissances fondamentalement hostiles par rapport à un extérieur apparaissant comme une menace pour elles. Il convient de nuancer ce tableau puisque ces positions de « verrous » ne sont envisageables qu'en cas de guerre ou en cas d'hostilité latente entre les cités insulaires et les autres puissances. Autrement, les îles de Rhodes, Cassos, Karpathos, Lemnos et Ténédos apparaissent bien sûr comme de véritables portes d'entrée ou de sortie vers ou depuis la mer Égée, ou dans le cas d'un voyage depuis l'ouest vers l'est – comme le voyage de Cicéron le prouve – vers ou depuis l'Asie Mineure occidentale. La possession des pérées leur confère également une sorte de rôle de ferry⁶⁰ puisqu'une alliance avec Rhodes, par exemple, permet de bénéficier de la base navale de l'île principale, mais aussi de quelques installations portuaires intéressantes permettant de faire débarquer des troupes en Asie Mineure si besoin est. La position de Rhodes et Ténédos, notamment, en fait deux escales absolument primordiales dans le commerce méditerranéen et égéen, les premières escales d'une navigation en Égée, et les dernières dans le cas d'une navigation vers le reste de la Méditerranée orientale et la mer Noire.

Tandis que nous évoquions à l'instant les ports de la pérée de Rhodes, approfondissons dès à présent le sujet des infrastructures stratégiques qui participent de la géopolitique régionale.

DES INFRASTRUCTURES STRATÉGIQUES MOBILISABLES : FORTIFICATIONS INSULAIRES ET PORTS

L'importance stratégique des îles est renforcée par les différentes infrastructures que les communautés ont mises en place et entretenues au fil des siècles. Dans une perspective tactique et militaire, deux types principaux de constructions sont à prendre en compte tout particulièrement : les fortifications et les ports.

LES FORTIFICATIONS INSULAIRES

Un idéal défensif des cités toujours de mise au 1^{er} siècle

Les cités insulaires, comme toute autre communauté grecque, avaient à cœur de maintenir leur liberté, idéal civique par excellence dans le monde grec. Pour cela, le maintien de l'intégrité territoriale est un gage de survie, qui passe par la mise en défense du territoire par l'intermédiaire de fortifications aux formes, utilisations et objectifs variés qui répondent aux besoins défensifs

⁶⁰ Un rôle véritablement attesté aux époques antérieures, par exemple à Ténédos : BARNES 2006.

multiples des communautés. Hormis les villes fortifiées, on trouve partout dans le monde grec d'autres types de fortifications tels que les forteresses, les acropoles, les fortins ou encore les tours isolées visant à protéger un terroir agricole ou un ensemble de sites de production eux aussi nécessaires à la survie et à l'idéal autarcique des cités grecques. Si cet idéal est moins prégnant pour les cités commerciales des îles, qui trouvent dans le commerce des moyens de subsistance complémentaires⁶¹, la protection du terroir n'y est pas négligée pour autant, en témoignent les nombreuses tours défensives retrouvées sur d'autres îles de l'Égée⁶² et dont on voit mal pourquoi les grandes îles de l'Égée orientale échapperaient à cette logique défensive que l'on observe aussi sur le continent⁶³. En outre, leur situation d'isolement relatif et leur richesse connue de tous en faisaient des proies tout à fait privilégiées pour des raids et des pillages⁶⁴.

Peu de forteresses semblent avoir été construites au I^{er} siècle dans les îles. Pour la plupart, il apparaît ainsi que les réseaux défensifs sont hérités de ceux qui ont été mis en place par les cités aux époques antérieures. En effet, la donne géopolitique n'a guère suffisamment changé au début du I^{er} siècle pour justifier la destruction ou le réemploi des fortifications comme carrières de pierre à ciel ouvert, pour de nouvelles constructions à moindre coût⁶⁵. Seule la *Pax Romana* des deux premiers siècles de notre ère apporte une période de paix relativement suffisante justifiant le retrait des ouvrages à visée défensive de l'ordre des priorités des communautés. Au dernier siècle avant notre ère, la donne est encore largement celle de l'époque hellénistique dans le sens où les menaces hypothétiques ne se sont pas encore taries au point que les cités puissent relâcher leur attention en matière de défense. Aux différentes guerres extérieures de la fin de l'époque hellénistique et de la fin de l'époque républicaine s'ajoutent encore les pirates, un véritable fléau à en croire les sources qui en relatent les exactions⁶⁶. Après tout, n'est-ce pas Jules César lui-même

⁶¹ Christophe PÉBARTHE explique que l'idéal autarcique n'est pas une fin en soi, mais que les cités tentent de trouver un équilibre économique atteint par la balance des exportations et des importations (PÉBARTHE 2014, p. 82). Dans le fond, si les exportations chutent à cause d'un pillage et d'une mise à sac du territoire, alors la balance trouvée s'effondre et l'autarcie n'est plus possible : les cités dépendent alors de leurs importations, par définition fluctuantes et en général plus chères que des productions locales.

⁶² C'est par exemple le cas à Kythnos (LOUYOT & MAZARAKIS AINIAN 2005, p. 577 : « À l'instar de beaucoup d'îles des Cyclades comme Kéos, Siphnos ou encore Amorgos, il semble qu'une grande quantité de tours isolées ont été établies sur le territoire de Kythnos »). Les îles milésiennes sont aussi souvent fortifiées par ce type de fortification (voir ci-dessous). Une bibliographie très abondante sur la question des tours défensives dans les Cyclades est citée dans LOUYOT 2007, p. 10, n. 3.

⁶³ Isabelle PIMOUGUET-PÉDARROS s'étonne par exemple, en l'état actuel des connaissances sur la Chersonèse rhodienne, de leur absence (PIMOUGUET-PÉDARROS 2003, p. 231).

⁶⁴ BAKER 2001, p. 184 : « Proies fréquentes, presque habituelles, des pirates, les cités insulaires devaient donc être en mesure d'affronter seules les premiers assauts et, pour cela, il leur fallait maintenir une organisation militaire opérationnelle en tout temps. ». Samos et Cnide furent par exemple victimes des pirates au I^{er} siècle. En effet, Samos et Samothrace furent attaquées par les pirates peu après 85 d'après le récit d'Appien, *Guerre de Mithridate*, 63, 263. Voir aussi Cicéron, Lettre 30, *À Quintus*, I, 1, 8-25 et *Sur les pouvoirs de Pompée*, XII, 33.

⁶⁵ Comme c'est souvent le cas pour certains églises protobyzantines qui réutilisent les matériaux à disposition.

⁶⁶ Cicéron, *Sur les pouvoirs de Pompée*, XI, 32 et XII, 33. Des faits de piraterie sont par ailleurs attestés par Appien en

qui est dit, d'après Plutarque et Suétone (et non sans une certaine ironie dans le récit), avoir été capturé par des pirates non loin de l'île de Pharmacuse, au large de Milet⁶⁷ ? Délos ne se pare-t-elle pas d'un rempart en 69 ? Les besoins de défendre l'intégrité du territoire, pour des communautés qui sont encore pour la plupart libres, ne sont donc pas moindres au I^{er} siècle par rapport aux décennies antérieures, et justifient donc le maintien des fortifications en bon état, somme toute « au cas où... ».

De toute manière, rajoutons que même si les forteresses n'étaient pas entretenues de manière régulière, puisque de nombreux indices invitent à penser que les rénovations des systèmes défensifs étaient de lourdes charges financières pour les cités⁶⁸, il est toujours possible que des rénovations d'urgence aient été entreprises au dernier moment. Ces réparations d'urgence sont notamment attestées à Rhodes, tandis que Mithridate faisait préparer ses troupes et le matériel nécessaire pour assiéger la cité. Appien écrit à ce propos que « les Rhodiens fortifiaient leurs remparts et leurs ports, mettant partout des machines de guerre en batterie⁶⁹ ». Une position fortifiée peu ou pas entretenue est d'ailleurs toujours un plus grand atout militaire par rapport à une zone aucunement fortifiée, à partir du moment où elle est encore un minimum debout. En outre, compte tenu du fait qu'un siège n'est pas qu'une bataille rangée dont l'enjeu se joue en une fois, et que des réparations sur des portions fragilisées des enceintes, lors de sièges, sont attestées ailleurs dans l'Histoire ancienne⁷⁰, il faut prendre en compte les fortifications antérieures dans la réflexion menée ici.

Ainsi, puisque la donne n'a que peu changé entre la haute-époque hellénistique et l'époque républicaine, comment les cités insulaires ont-elles pensé leur défense ?

Le réseau défensif des cités insulaires, un réseau de fortifications inséré dans la géopolitique anatolienne

Comme nous venons de le souligner, les fortifications antiques ne se résument pas à des murailles ceinturant des villes de tailles et de proportions variables. Plusieurs types de fortifications existaient dans le monde grec, que nous allons maintenant étudier. Disons-le

Étrurie (*Guerre de Mithridate*, 94, 428) et par Cicéron en Sicile, plus précisément à Syracuse, sous la préture de Verrès (*Seconde action contre Verrès, Livre III : Le Froment*, LXXX, 186).

⁶⁷ Plutarque, *César*, 1, 8 ; *Crassus*, 7, 5. Suétone, *César*, 4, 2. Pour le récit complet de la mésaventure de César : Plutarque, *César*, 1, 8 ; 2, 1-7.

⁶⁸ BAKER 2000, p. 189.

⁶⁹ Appien, *Guerre de Mithridate*, 24, 94.

⁷⁰ C'est notamment le cas de Rhodes, lors du siège qui l'opposa à Démétrios Poliorcète. À ce sujet, voir PIMOUGUET-PÉDARROS 2004.

d'emblée : notre propos ne pourra pas malheureusement pas être tout à fait exhaustif, compte tenu du fait que les études sur les fortifications insulaires et leurs réseaux de défense internes n'ont pas encore particulièrement intéressé les spécialistes de ces questions, en partie parce qu'une étude de stratégie insulaire reviendrait tout simplement à reprendre la plupart des considérations tactiques et stratégiques que l'on tient pour acquises lorsque l'on étudie des sites continentaux ou côtiers. Les réalités poliorcétiques insulaires invitent en effet à moduler et à adapter ce que nous enseignent les traités militaires transmis jusqu'à nous, ainsi que les manuels de stratégie et de l'art des sièges rédigés par des historiens spécialistes de la question. En effet, les besoins en hommes et en matériel pour assiéger une communauté insulaire sont beaucoup plus conséquents que dans le cas d'un siège continental « classique », même si la cité assiégée est côtière. Pour mener correctement un siège contre une cité des îles, il faut d'abord isoler complètement cette dernière de l'extérieur en bloquant tous les points d'entrée et de sortie – autrement dit tous les ports, baies et autres lieux de mouillage. Il faut également mettre le siège au pied des murailles terrestres de la cité principale et initier un blocus naval en face des ports. On l'aura compris : les moyens terrestres et humains, navals (en termes de nombre de navires, qui en plus doivent être en mesure de tenir tête à des États traditionnellement tournés vers la mer) et poliorcétiques à mettre en œuvre pour prendre d'assaut une cité insulaire sont considérables et exigent en second ressort des moyens financiers et des matières premières en quantités non négligeables. Mieux vaut donc avoir les cités des îles dans son camp, afin de s'épargner de tels efforts militaires⁷¹.

Si certaines îles égéennes ont déjà été traitées par des spécialistes d'archéologie de la défense et des fortifications, les îles de l'Égée orientale n'ont guère fait l'objet de prospections fines visant à déterminer la stratégie défensive interne des cités insulaires, comme le soulignait déjà Patrick BAKER il y a plusieurs années à propos de Cos⁷². Les travaux d'Isabelle PIMOUGUET-PÉDARROS⁷³ ont cependant pu mettre en évidence la logique défensive de la pérée intégrée rhodienne, qui répond presque plus d'une stratégie péninsulaire proche de celle de Cnide, que d'une tactique défensive continentale. Il s'agira donc de s'attacher à donner quelques éléments significatifs des principales fortifications des îles, ainsi que quelques exemples parmi ceux qui ont été documentés par les spécialistes, sans pour autant établir une base de données complète sur la question.

Nous nous proposons donc de revenir sur chacune des îles, afin de tenter d'explicitier le

⁷¹ Sur cette question, voir BOUSQUET 2010.

⁷² BAKER 2001, p. 193-195.

⁷³ Que nous remercions ici pour son aide et ses conseils pour la rédaction de cette partie.

(ou les) types de fortifications que l'on retrouve dans les îles de l'Égée orientale. D'abord nous nous attacherons à donner quelques éléments sur chacune des principales fortifications retrouvées, et cela étant fait nous proposerons une réflexion d'ordre stratégique basée sur la mise en perspective de chaque série de places fortes afin d'en tirer des conclusions à l'échelle insulaire. Enfin nous proposerons une mise en série régionale de ces fortifications (**vol. 2, fig. 49-50**) afin d'en tirer des conclusions d'ordre géostratégique et tactique.

Les fortifications urbaines : remparts et acropoles

À Lesbos, Méthymna, Éresos (**vol. 2, fig. 17**) et Mytilène (**vol. 2, fig. 16**) étaient les trois seules grandes agglomérations encore actives au I^{er} siècle., et toutes trois étaient fortifiées au moins de remparts urbains⁷⁴, parfois renforcées par des tours à intervalles réguliers⁷⁵ et/ou par une acropole⁷⁶. Quelques sources littéraires attestent que Mytilène possédait toujours des remparts au I^{er} siècle. Plutarque par exemple explique comment Lucullus combattit les Mytiléniens en écrivant qu'il « les vainquit en bataille rangée et les enferma dans leurs murailles, devant lesquelles il mit le siège⁷⁷ ». De même pour Lucain qui, dans le poème épique qu'il compose pour raconter l'histoire de la guerre civile entre César et Pompée, consacre une longue section de son œuvre à narrer le passage de Pompée à Mytilène, venu chercher son épouse Cornélie pour fuir vers le Sud. Arrivant à Mytilène, le peuple de la cité vint à sa rencontre et tint un discours dans lequel les citoyens assurent à Pompée que sa « défaite n'a pas de lieu plus assuré que [leurs] murailles⁷⁸ ». Le rempart de Mytilène n'est pas seulement mentionné à travers les sources textuelles, mais il a bel et bien été découvert et étudié par les équipes du *Canadian Institute in Greece* qui attestent donc de son existence⁷⁹. Auparavant installée sur le promontoire à l'est de la ville actuelle, la cité s'est déplacée à l'époque hellénistique et romaine vers l'ouest et s'est implantée de l'autre côté de l'Euripos⁸⁰, le petit fleuve qui séparait autrefois le port militaire et le port commercial de la cité. L'agrandissement de l'agglomération justifia l'élévation d'un nouveau rempart, ceinturant une zone plus large, qui est certainement celui auquel durent faire face les armées romaines au début du I^{er} siècle.

Plus au Sud, le rempart de Chios est d'abord mentionné par trois inscriptions

⁷⁴ BRESSON 2000, § 15.

⁷⁵ Pour Mytilène : WILLIAMS 2014, p. 232.

⁷⁶ Pour Eresos : ZACHOS 2010, p. 222.

⁷⁷ Plutarque, *Vie de Lucullus*, 4, 2.

⁷⁸ Lucain, *Pharsale*, VIII, 112.

⁷⁹ Sur le rempart de Mytilène : WILLIAMS 2014.

⁸⁰ C'est en tout cas ce que semblent attester les restes de céramiques retrouvées sur place qui sont majoritairement datées des époques hellénistique et romaine : MASON 2001, p. 46.

probablement datées de vers 201⁸¹, que Franz Georg MAIER a incluses dans son corpus des inscriptions relatives aux murailles urbaines. La première est un registre d'investissement d'une donation du roi Attale I^{er} de Pergame pour la reconstruction du mur de la cité⁸². Les deux autres sont des listes de donateurs (*épidosis*, dons gratuits) pour la construction du mur de Chios⁸³. Le rempart de la cité est autrement attesté au I^{er} siècle puisqu'il est mentionné par Appien qui évoque plusieurs de ses parties constitutives lorsqu'il aborde la prise de Chios par Zénobios, général de Mithridate, qui « s'empara nuitamment des remparts de Chios et des autres points fortifiés. Après avoir posté des gardes aux portes, il fit proclamer par le héraut que les étrangers eussent à garder leur calme et les citoyens de Chios à se réunir en assemblée, car il allait leur communiquer un message du roi⁸⁴ ». C'est donc probablement aux remparts érigés à la toute fin du III^e siècle que les Pontiques ont été confrontés lors de leur assaut de la cité.

Parmi les cités fortifiées mentionnées dans les sources littéraires, il faut encore compter Rhodes (**vol. 2, fig. 21**) qui fut, à deux reprises, la victime de sièges que ces mêmes récits aiment à raconter. La cité eut en effet à faire face aux forces pontiques de Mithridate au cours de la première guerre qui l'oppose à Rome, siège pour lequel Appien écrivit que, tandis que Mithridate préparait ses propres forces, « les Rhodiens fortifiaient leurs remparts et leurs ports, mettant partout des machines de guerre en batterie⁸⁵ ». Attaquée ensuite en 42 par les forces de Cassius, Appien fait à plusieurs reprises mention des infrastructures de défense toujours opérationnelles des Rhodiens. L'auteur évoque par exemple les défenseurs « montés en hâte sur les remparts⁸⁶ », indique l'existence de « poternes⁸⁷ » secrètement ouvertes par les Rhodiens les moins favorables au maintien d'un siège et parle d'une cité « assiégée⁸⁸ », expression que l'on ne saurait comprendre si la cité n'était plus ceinturée de remparts. Enfin, Strabon, écrivant sur Rhodes, inclut les murs dans les éléments qui font de la cité une des plus belles du monde grec⁸⁹. Là aussi l'archéologie fournit des preuves plus que probantes sur l'existence des remparts urbains de Rhodes, dont le tracé est particulièrement bien connu et étudié. Les sources et les études des historiens et archéologues, relatives au siège de la cité par Démétrios Poliorcète à l'extrême fin du IV^e siècle⁹⁰, attestent déjà de l'existence de remparts et de fortifications autour de la cité. Or, les courtines et

⁸¹ Le contexte de l'expédition de Philippe V de Macédoine contre les îles de l'Égée est quasiment assuré.

⁸² MAIER 1959, n° 51.

⁸³ MAIER 1959, nos 52-53 (p. 195-198) = MIGEOTTE 1992, n° 60 (p. 178-182).

⁸⁴ Appien, *Guerre de Mithridate*, 46, 181.

⁸⁵ Appien, *Guerre de Mithridate*, 24, 94.

⁸⁶ Appien, *Guerres civiles*, IV, 72, 307.

⁸⁷ Appien, *Guerres civiles*, IV, 73, 310.

⁸⁸ Appien, *Guerres civiles*, IV, 72, 308.

⁸⁹ Strabon, *Géographie*, XIV, 2, 5.

⁹⁰ La source la plus complète à ce sujet est le récit de Diodore de Sicile, *Bibliothèque historique*, XX, 83-98. Voir aussi les contributions réunies dans FAUCHERRE & PIMOUGUET-PÉDARROS 2010.

les tours que Pontiques et Romains ont eues en face d'eux au cours du I^{er} siècle ne sont probablement plus celles sous lesquelles se sont trouvés les Macédoniens deux siècles et demi plus tôt. En effet, deux programmes de réfection des remparts rhodiens semblent être attestés à l'époque hellénistique⁹¹. Le premier daterait du tout début du III^e siècle, et visait à la fois à réparer la muraille abîmée par les opérations des Macédoniens⁹² tout en renforçant les faiblesses du dispositif défensif que ce siège avait mises en avant⁹³. Le tremblement de terre de 227/6, celui qui fut responsable de la chute du fameux Colosse, fut aussi responsable de destructions et fragilisations de la muraille urbaine, si l'on suit le récit de Polybe. Les remparts, que l'auteur dit pratiquement intégralement détruits, ont alors nécessité de gros travaux de réfection et justifié la mise en place d'un second programme de réparation ayant probablement été aidé par les puissances alliées ou désireuses de se faire bien voir par la cité⁹⁴. De même, une inscription rhodienne indique qu'une souscription publique a été mise en place peu après ce même tremblement de terre afin d'aider au financement de la réparation des tours défensives complétant et renforçant le circuit fortifié⁹⁵. Ainsi, il est probable que ce soit contre les remparts réaménagés à la fin du III^e siècle et à la pointe de la technologie poliorcétique grecque du temps⁹⁶ que Pontiques et Romains durent lutter.

À l'instar de Méthymna et d'Eresos déjà évoquées avec Lesbos, Samos, Cnide (**vol. 2, fig. 19 & 20**) et Cos (**vol. 2, fig. 18**), quant à elles, ne bénéficient pas de la mention de sources littéraires pour supposer le maintien des murailles en état au I^{er} siècle. Seules l'archéologie et l'épigraphie, couplées au besoin des communautés de se protéger des menaces extérieures, permettent de penser le maintien des défenses des communautés insulaires au temps des guerres de Mithridate et après. On sait notamment que ces trois cités étaient particulièrement bien ceinturées de remparts, puisque les équipes d'archéologues travaillant sur place les ont retrouvés. Les circuits défensifs de Cnide (**vol. 2, fig. 19 & 20**) et Samos sont connus en intégralité, tout particulièrement la muraille de Cnide qui bénéficie du fait que le site n'est désormais plus occupé par un établissement moderne. La fortification de Samos bénéficie quant à elle de la publication pionnière et complète de Hermann J. KIENAST⁹⁷. D'après Frederick WINTER, les enceintes de l'une et l'autre ont bénéficié de programmes de mises à jour des tours fortifiées visant à adapter

⁹¹ PIMOUGUET-PÉDARROS 2004, p. 225.

⁹² Diodore de Sicile, *Bibliothèque historique*, XX, 100, 4.

⁹³ Notamment en matière de défense et d'adaptation aux innovations poliorcétiques du temps que la muraille rhodienne n'était pas préparée à affronter. Voir par exemple PIMOUGUET-PÉDARROS 2004, p. 225.

⁹⁴ Polybe, *Histoires*, V, 2, 88. Les dons des monarques à l'encontre de Rhodes sont explicités aux paragraphes suivants (Polybe, *Histoires*, V, 2, 89-90).

⁹⁵ MIGEOTTE 1992, n° 37 (p. 105-108).

⁹⁶ Sur l'adaptation des remparts de Rhodes aux progrès poliorcétiques : WINTER 1994, p. 36-37.

⁹⁷ KIENAST 1978, constamment cité dans les travaux relatifs aux fortifications de la région.

les circuits défensifs aux progrès poliorcétiques, et améliorant la fonctionnalité de celles-ci en permettant aux défenseurs d'intégrer des machines à la défense du chemin de ronde. Il date par exemple une tour retrouvée à Cnide, située au sud-ouest du port militaire de la cité et protégeant son entrée, du III^e siècle, et indique qu'une tour similaire a peut-être été retrouvée de l'autre côté du détroit, au nord du même port⁹⁸. Strabon, dans le bref paragraphe qu'il consacre à Cnide, n'évoque pas les remparts de la cité, mais souligne en revanche que celle-ci est divisée en deux moitiés séparées par un petit détroit mais reliées par deux jetées⁹⁹. Cependant, les études archéologiques menées sur place ont montré que les deux portions de la ville étaient ceintes de murailles, et que par conséquent la moitié insulaire de la cité pouvait faire office d'acropole. Samos, en plus de ses puissantes murailles au périmètre étendu, bénéficiait de deux acropoles distinctes, toutes deux fortifiées¹⁰⁰ dont l'une se trouvait à l'est de l'établissement, et l'autre vraisemblablement dans les hauteurs incluses au nord du périmètre fortifié¹⁰¹. Enfin, évoquons le cas de Cos (**vol. 2, fig. 18**), dont les trouvailles archéologiques prouvent également que le centre urbain était fortifié. Un certain nombre de campagnes de fouilles préventives menées sur place, et qui bénéficient d'une notice dans la *Chronique des fouilles en ligne*, permettent de visualiser dans ses grandes lignes, le tracé du chemin de ronde. D'après quelques-unes de ces notices, il est possible que quelques sections du rempart nord aient été renforcées au cours du I^{er} siècle¹⁰². En effet, on sait notamment par les travaux de Catherine BOURAS que la cité avait fortifié la côte nord du périmètre urbain, afin de fermer l'accès à la ville depuis le port, et que deux bras fortifiés venaient ceinturer la baie de Cos qui servait de port pour la cité, installation probablement fermée par une chaîne¹⁰³. Le reste de l'établissement était ceint par une muraille dont une tour a pu être retrouvée à l'ouest. La cité possédait également une acropole en son sein, mais on ignore si elle était fortifiée¹⁰⁴.

Outre les grandes cités, pour lesquelles les sources sont toujours plus loquaces, d'autres positions étaient également ceinturées de remparts ou équipées d'acropoles. C'est notamment le cas d'un certain nombre de centres de demeures de la pérée intégrée rhodienne¹⁰⁵, d'autres grandes

⁹⁸ WINTER 1994, p. 38.

⁹⁹ Strabon, *Géographie*, XIV, 2, 5.

¹⁰⁰ BAKER 2000, p. 180.

¹⁰¹ Voir les plans dans KIENAST 1978, pl. 2-6.

¹⁰² Voir par exemple la notice 5600 de la *Chronique*, relative à une fouille menée en 2007 par les équipes de la XXII^e éphorie des antiquités préhistoriques et classiques (<https://chronique.efa.gr/?kroute=report&id=5600>).

¹⁰³ BOURAS 2014, p. 674-677. C'est en tout cas ce qu'indique le Pseudo-Scylax, *Périple*, 99.

¹⁰⁴ Respectivement les n^{os} 14 et 1 du plan que l'on trouve dans l'article de HÖGHAMMAR 2016, p. 100.

¹⁰⁵ C'est notamment le cas d'un certain nombre d'établissements côtiers tels que Amos, Amnistios et Kedreai, étudiés par Isabelle PIMOUGUET-PÉDARROS dans le cadre de son article sur les fortifications de la pérée rhodienne (PIMOUGUET-PÉDARROS 1994). Sur Amos, p. 250 (et aussi SANER 1994). Sur Amnistios, p. 251. Sur Kedreai, p. 253-254 (et également USMAN ANABOLU 1994).

cités incluses dans la *pérée* sujette¹⁰⁶ ou encore de centres urbains insulaires de seconde importance mais qui font en sorte de compléter le réseau des villes fortifiées de l'Égée orientale. C'est dans cette dernière catégorie de fortifications qu'il faut inclure la très belle acropole triangulaire de Nisyros (**vol. 2, fig. 28-31**), située à l'ouest de l'île éponyme, sur un promontoire rocheux en bord de mer qui ferme le côté nord-ouest de l'acropole. Il s'agit d'un mur construit avec de la pierre volcanique locale dont de nombreuses assises sont encore en élévation. La section orientale du mur présente une phase de réparation romaine tardive¹⁰⁷, mais compte tenu de l'état de préservation encore exceptionnel de cette acropole – que l'on observe très bien par vue satellite (**vol. 2, fig. 28**) – il est tout à fait probable qu'au I^{er} siècle, la fortification fût encore en bon état. Il faut vraisemblablement aussi inclure dans cette catégorie le site de la capitale de Karpathos, Potidaion. Une inscription honorifique de la cité honore Philocratès pour le remercier d'avoir supervisé la reconstruction du *péripolion*¹⁰⁸. La date du document est estimée par Franz Georg MAIER entre 220 et 185 environ. De plus, le site a été identifié depuis fort longtemps, et la cité possédait vraisemblablement à la fois des remparts ainsi qu'une acropole. D'après les archéologues Richard Hope SIMPSON et John Francis LAZENBY qui se sont rendus sur place, des restes de céramique d'époque romaine ont été trouvés à l'emplacement de l'ancien établissement, attestant de ce fait que le site était toujours occupé à l'époque romaine¹⁰⁹. Sur l'île de **Nymos**, au large de **Symè**, les vestiges de *Kastro sta Tholaria* étudiés en 2000 ont été apparentés à une base militaire rhodienne ultramarine¹¹⁰. À ce titre, elle doit être intégrée au système défensif de Rhodes en complément des autres infrastructures décrites ci-dessus.

Les défenses « rurales » : tours, forteresses et fortins

En plus des fortifications urbaines décrites ci-dessus, Lesbos est également protégée par une série d'autres fortifications réparties un peu partout sur l'île (**vol. 2, fig. 15**)¹¹¹. On remarque que ces infrastructures ont en fait le rôle double que l'on observera partout ailleurs : celui de surveiller les côtes tout en protégeant le territoire. En effet, on remarque que les tours lesbiennes sont concentrées tout particulièrement au bord du littoral occidental de l'île, par exemple à Apothikè, Makara, au Cap Sigri ou encore dans la vallée du Tsichliontas. L'attention est particulièrement tournée vers les vallées puisque ce sont des lieux privilégiés de sédimentation et

¹⁰⁶ Comme à Kéramos, à Stratonicée et de nombreux autres exemples de la *pérée* sujette carienne. Bybassos semble également en avoir fait partie (HELD 2014, p. 375).

¹⁰⁷ APOSTOLOU 2017, p. 246.

¹⁰⁸ MAIER 1959, n° 50 (p. 188-191) = *IG XII*, 1, 1033 = *Syll.*³, 570.

¹⁰⁹ SIMPSON & LAZENBY 1962, p. 159.

¹¹⁰ <https://chronique.efa.gr/?kroute=report&id=1336>.

¹¹¹ LABARRE 1996b, fig. 1 (p. 375) – non exhaustif.

où le débarquement en chaloupe peut se faire aisément. Autrement, les cartes de répartition des tours à une échelle plus fine encore, comme celle d'Eresos, montrent en second ressort l'intérêt porté à la défense des zones frontalières et à la surveillance des points en hauteur¹¹². À Karpathos, la situation n'est pas particulièrement différente. La description faite du territoire et des antiquités de l'île par SIMPSON et LAZENBY montre que Karpathos était une île très bien protégée, dont la stratégie défensive est finalement très claire : ses nombreuses fortifications visaient à la protection contre les incursions ennemies, et le nombre élevé de structures de défense s'explique par le relief extrêmement escarpé de l'île, fait de vallées et de points culminants, qui nécessitaient donc de démultiplier les structures de contrôle, d'observation et de communication interne entre les positions défensives¹¹³. Dans l'un et l'autre exemple, on observe que des fortifications intérieures constituent des positions de repli, une sorte de seconde couronne de défense si jamais la première ligne côtière venait à tomber, les plus grandes fortifications intérieures étant également des positions de secours mais aussi et surtout des positions de résistance, au contraire des plus petites entités visant surtout à contrôler et surveiller le territoire.

En Égée orientale, le rôle militaire des grandes îles est complété par un grand nombre de plus petites entités qui avaient elles aussi une vocation défensive très intéressante. Au large de Nisyros, à l'ouest, se trouvent deux minuscules îles qui ne se voient quasiment pas sur les cartes de la région : Pergoussa et Pachia. Sur la première, Richard DAWKINS et Alan WACE ont mentionné avoir repéré une tour de garde. Sur la seconde, ils affirment en avoir retrouvé deux de plus¹¹⁴. De même, l'étude récente de Konstantinos SARANTIDIS a établi que les îles milésiennes de l'Égée orientale – les plus importantes d'entre elles étant Léros (**vol. 2, fig. 32-34**), Lepsoi (**vol. 2, fig. 35 & 36**) et Patmos (**vol. 2, fig. 39-41**), auxquelles il faut adjoindre Arkioi (**vol. 2, fig. 37 & 38**), Agathonisi (**vol. 2, fig. 42-43**), Farmakonisi (= Pharmacuse, **vol. 2, fig. 44-45**) et Fournoi (**vol. 2, fig. 46-48**) – possédaient toutes au moins un site fortifié, la plupart du temps ce site étant une tour de surveillance ou une forteresse/acropole à peine plus conséquente¹¹⁵. Mises ensemble, il est clair que les fortifications des îles milésiennes visaient à établir une couronne défensive insulaire autour de la cité continentale, ainsi qu'à mettre en place un réseau de communication rapide entre la cité et son territoire maritime, argument appuyé sur le fait que les forteresses se voyaient mutuellement au large, et pouvaient ainsi communiquer ensemble¹¹⁶.

¹¹² SCHAUS & SPENCER 1994, fig. 2 (p. 413).

¹¹³ SIMPSON & LAZENBY 1962.

¹¹⁴ DAWKINS & WACE 1905, p. 171.

¹¹⁵ SARANTIDIS 2020. Sur Léros, p. 121-130 + carte 1a, p. 291. Sur Lepsoi, p. 130-136 + carte 2a, p. 294. Sur Patmos, p. 143-155 + carte 4a, p. 298. Sur Arkioi, p. 137-143 + carte 3a, p. 296. Sur Agathonisi, p. 155-166 + carte 5a, p. 300. Sur Farmakonisi, p. 166-170 + carte 6a, p. 302. Sur Fournoi, p. 170-180 + carte 7a, p. 304.

¹¹⁶ Sur la défense du territoire milésien, voir PIMOUGUET-PÉDARROS 1995 et surtout SARANTIDIS 2020.

Les cas particuliers de Cnide et de la pérée rhodienne permettent de compléter l'étude du dispositif défensif de la région. Ne suivant pas tout à fait la logique telle qu'on l'observe dans les deux exemples que sont Lesbos et Karpathos, ils allient au contraire des éléments « insulaires » à des éléments « continentaux », elles qui sont obligées de prendre leur situation semi-continentale en compte en matière de défense. À Cnide, outre le centre urbain fortifié situé à l'extrémité ouest de la presqu'île, la cité possédait d'autres fortifications qui protégeaient son territoire, elle qui, contrairement à Rhodes, Samos et toutes les autres « vraies » îles, pouvait être attaquée par voie terrestre. Même si pour George Ewart BEAN et John Manuel COOK, l'isthme de Datça « insularisait » les populations cniennes du continent¹¹⁷, l'intérêt porté par la cité à la défense continentale montre qu'elle n'était pas si isolée du continent qu'une étude purement géographique ne pourrait le laisser croire. En effet, comme l'écrit Guy LABARRE, « À Cnide, le contrôle de la route traversant la péninsule et menant à la ville était assuré par plusieurs places fortes. Dans la montagne du Yarik Dağ, deux forts ont été localisés, l'un au Nord-Ouest d'Hızırs ah au sommet d'un col, l'autre au-dessus de Döşeme, surveillant la route. Au sud de Yazıköy, le défilé était gardé par une place forte. Située sur la crête de Saranda, elle servait aussi de poste d'observation. L'accès à Cnide était encore protégé par la forteresse de Kumyer, puis par deux tours situées près de la route ancienne¹¹⁸ ». Autrement dit, la cité accordait une attention à cette route venant de l'Est et qui permettait de pénétrer le territoire de Cnide par voie terrestre. La survie de la communauté dépendait donc aussi de cette voie d'accès, expliquant l'intérêt porté à sa mise en défense.

Pour finir ce passage en revue des fortifications du territoire du Dodécanèse, abordons le cas de la pérée rhodienne qui est un cas tout à fait intéressant. Tout d'abord, signalons que la pérée de Rhodes, contrairement aux îles voisines et à leurs pérées respectives, bénéficie du « glacis constitué par le territoire des cités voisines » que Patrick BAKER nie pour les cités insulaires¹¹⁹. La pérée rhodienne possède en effet des cités voisines, et surtout des cités sujettes aux marges de son territoire. Pour Isabelle PIMOUGUET-PÉDARROS, la mise en place de cette pérée sujette avait justement pour but stratégique de protéger le territoire carien intégré¹²⁰. Pour autant, il ne faut pas en conclure que la défense des territoires ultramarins intégrés de Rhodes repose exclusivement sur les cités alliées ou vassalisées. L'archéologue a étudié un certain nombre des fortifications de

¹¹⁷ BEAN & COOK 1952, p. 185.

¹¹⁸ LABARRE 2004, § 8.

¹¹⁹ BAKER 2001, p. 184. Le passage complet mériterait plus de discussion et d'être nuancé. PIMOUGUET-PÉDARROS 1997, p. 130 considère également que la pérée rhodienne protège le territoire de la cité, qu'elle en constitue un « glacis protecteur ».

¹²⁰ PIMOUGUET-PÉDARROS 1997, p. 130.

la pérée intégrée, et a publié un article à leur sujet en 1994. Les conclusions qu'elle tirait de son étude sont les suivantes :

- 1- La pérée possède trois types de fortifications : des acroïles au sommet de collines, des centres urbains côtiers fortifiés et des forts/forteresses.
- 2- Certaines acroïles sont tournées vers la mer (Lôryma, Thyssanonte, Turgut), d'autres vers l'intérieur des terres (Phyrcos, Altinsivrisi, Phoinix, Selimiye).
- 3- « Toutes servaient probablement d'abris temporaires aux populations avoisinantes dans le cas d'un danger¹²¹ » ou visaient à protéger un terroir composé de vallées cultivables.
- 4- Les centres urbains protégeaient les habitants de la pérée et complétaient la protection des zones cultivées.
- 5- « Les forts et forteresses maritimes n'avaient d'autre fonction que de garder l'entrée des ports, de protéger les approches de la côte pérée, de prévenir d'éventuelles incursions sur le territoire rhodien¹²² ».

On l'aura compris, l'objectif de ce système défensif était à la fois de protéger le territoire d'incursions navales, en protégeant les ports et baies où des navires peuvent accoster, tout en protégeant l'intérieur des terres, ses habitants et leurs productions, si jamais les autres fortifications venaient à tomber (il s'agit donc d'un système de défense plutôt proche de celui observé sur les îles). En complément, la frontière nord-est de la pérée était protégée par toute une série de communautés sujettes aux centres urbains fortifiés, complétées par des forteresses garnies de soldats rhodiens. Isabelle PIMOUGUET-PÉDARROS résume ainsi la défense à l'œuvre dans la pérée intégrée de Rhodes : « Avec une côte orientale jalonnée à intervalles réguliers de fortifications, avec des baies et des golfes à l'ouest occupés par divers ouvrages fortifiés, avec un territoire intérieur contrôlé par quelques points forts, la Pérée intégrée était parfaitement protégée¹²³ ».

La défense du Dodécanèse : essai de synthèse

In fine, que déduire de tous ces éléments archéologiques ? On commencera par écrire que chaque cité et chaque île met en œuvre un programme de défense interne, visant d'abord à maintenir l'intégrité du territoire civique face à l'envahisseur. Cette réalité s'applique encore bien à

¹²¹ PIMOUGUET-PÉDARROS 1994, p. 255.

¹²² PIMOUGUET-PÉDARROS 1994, p. 255.

¹²³ PIMOUGUET-PÉDARROS 1994, p. 256.

l'époque hellénistique, où les cités sont encore relativement indépendantes, dans le sens où si un roi hellénistique ne leur convient plus, alors il y en a toujours d'autres vers qui se tourner et qui peut-être en mesure de garantir l'indépendance, or il n'y a pas d'indépendance sans maintien de l'intégrité du territoire. Au I^{er} siècle, la réalité géopolitique change puisque pour la première fois, certaines de ces communautés sont intégrées en même temps dans une entité plus grande qu'elles, c'est-à-dire la province d'Asie, autrement dit Rome. Dès lors, lorsque tout va bien et qu'il n'y a pas un certain Mithridate (nous ne citerons pas les Parthes, qui n'ont jamais été une grande puissance navale) pour menacer la cohésion interne de la région, les programmes de défense individuels ne sont plus seulement à prendre comme tels, mais à insérer dans une géopolitique et dans une réalité stratégique plus vaste qui est celle de la défense de la province, avec en arrière-pensée la sauvegarde des intérêts et de l'intégrité de Rome.

Mises en série, les fortifications présentent l'intérêt de ne laisser aucune portion de l'Égée orientale sans surveillance. Les nombreuses tours, cités fortifiées et forteresses se complètent dans le sens où leur multiplication sur un territoire théoriquement unifié sous une même coupe améliore leur fonctionnalité de défense et de communication sur une distance démultipliée. Leur nombre élevé permet également aux îles de s'ériger comme une véritable couronne infranchissable pouvant ceinturer les rivages de l'Asie Mineure occidentale et en bloquer toute entrée et toute sortie par voie maritime. *A posteriori*, on se rend compte que la situation évoquée dans le prologue de ce mémoire n'est peut-être pas étrangère à cette mise en défense du territoire insulaire, car les places fortes deviennent au bout du compte autant de possibles noyaux de résistance face à un envahisseur, qui plus est des noyaux difficiles à faire tomber (rappelons les moyens considérables à mettre en œuvre pour faire tomber une cité insulaire) et qui intéressent les monarques pour leurs atouts. Nous verrons dans le prochain chapitre que c'est certainement ainsi qu'il faut comprendre le rôle de Rhodes dans la guerre de Mithridate et dans la guerre civile des Libérateurs. Rhodes, puissance navale toujours opérationnelle et fidèle alliée de Rome, apparaît surtout comme un point stratégique que Mithridate s'évertue à faire tomber coûte que coûte, afin de sécuriser les arrières de ses flottes ainsi que la bonne conduite des opérations militaires de celles-ci.

Avec les fortifications, les ports sont les autres infrastructures particulièrement importantes pour une étude stratégique de la région. Il convient donc de s'y intéresser dès à présent.

LES PORTS : DES ZONES COMMERCIALES ET MILITAIRES AU SERVICE DES CITÉS

Il apparaît presque comme évident que toute communauté insulaire se doit de posséder

un port, pour la simple et bonne raison que c'est en théorie grâce à lui que toute cité des îles peut faciliter ses contacts avec le monde extérieur, peu importe qu'il s'agisse de communications commerciales avec d'autres cités, ou même de contacts diplomatiques et militaires. La mer est en effet dans le monde grec, et même méditerranéen, une « terre » de contact de premier ordre entre les peuples. Les îles du Dodécanèse ne font, pour une fois, pas figure d'exception en ce domaine : toutes (ou presque) possèdent des ports équipés, fonctionnels et toujours en fonctionnement au 1^{er} siècle, au point que dans les années 1900, déjà, on affirmait sans beaucoup de preuve que les communautés devaient avoir un port, et que l'on s'étonnait de ne pas encore avoir retrouvé les infrastructures portuaires de certaines d'entre elles¹²⁴. Pour d'autres, la présence de ports est tellement évidente et bien documentée que la question ne se pose même pas.

Les infrastructures portuaires

À Rhodes (**vol. 2, fig. 21-23**), le port fait l'objet d'une attention toute particulière, aussi bien de la part des auteurs anciens que des chercheurs actuels. On sait que la cité, implantée au nord de l'île, possédait cinq ports, dont quatre étaient à visée commerciale, le dernier étant le fameux port militaire de la cité. Ce port situé au cœur de la ville – puisqu'il se trouve entre le port Nord-Ouest et le Grand Port – était le seul avec le Grand Port à être protégé par des murailles. Non inclus dans les circuit principal des remparts mais protégé par deux bras le ceinturant, il était sur son dernier côté fermé par une chaîne¹²⁵. Des cales sèches ont été retrouvées sur place et pouvaient en théorie accueillir jusqu'à 100 navires¹²⁶. À ces ports de la cité capitale, il faut ajouter ceux que la cité possédait également dans les îles sous sa domination. On a déjà signalé auparavant les cales sèches de Lôryma et d'Alimnia, attestant de la présence de ports militaires dans ces établissements. Il faut y ajouter quelques autres infrastructures retrouvées en Carie et d'autres encore que Winfried HELD estime peut-être être des bases navales de relais pour la flotte rhodienne : Bybassos, Karicikada, Mégistè et Daidala en sont des exemples¹²⁷.

À Cnide (**vol. 2, fig. 19-20**), le port militaire est attesté à l'ouest de la cité, tandis que le port commercial est attesté à l'est. La localisation des deux ports s'explique tout à fait : le port occidental permettait de ne pas perdre de temps à contourner l'île de Chersonèse pour intervenir rapidement dans le détroit en cas de besoin. À Cnide ont aussi été retrouvées des cales sèches

¹²⁴ C'est par exemple le cas à Nisyros où Richard DAWKINS et Allan WACE formulaient au début du XX^e siècle une observation de cet ordre (DAWKINS & WACE 1905, p. 170).

¹²⁵ BOURAS 2012, p. 150.

¹²⁶ BLACKMAN 2014, p. 531.

¹²⁷ HELD 2014, p. 375.

attestant de la fonction militaire du port occidental¹²⁸. À l’instar de Mytilène, la cité devait être coupée en deux par un petit fleuve dont il ne reste plus rien aujourd’hui, et qui marquait la séparation entre les espaces militaires et les espaces commerciaux du port¹²⁹.

À Cos (**vol. 2, fig. 18**), des infrastructures similaires à celles retrouvées à Rhodes permettent également d’attester la présence d’un port militaire et commercial. Catherine BOURAS indique que le port de Cos n’était pas fortifié, mais qu’il était probablement inclus dans des prolongements du rempart qui protégeaient le port, et que celui-ci était probablement fermé par une chaîne. De plus, des cales sèches ont été retrouvées de manière éparses sur toute la section sud de la ligne de rivage. Pour David BLACKMAN, spécialiste reconnu des cales sèches antiques, cela impliquerait une flotte de guerre coïenne de l’ordre de 45 à 50 navires, propulsant Cos quasiment au même rang des puissances navales que Rhodes. Ainsi, il estime ce nombre trop élevé et invite à envisager une ligne de cales sèches entrecoupée pouvant accueillir moins de navires¹³⁰. Une inscription datée du début du II^e siècle confirme l’identification des cales¹³¹.

À Samos et Chios, on sait également qu’il y avait des ports. La présence de cales sèches est supposée à Chios par David BLACKMAN, qui pense que celles-ci se trouvaient au Nord de la cité, au pied de la colline de Palaiokastro¹³². À Samos également, la présence de cales sèches semble être attestée par un bref passage de Strabon qui évoque les « arsenaux » de la cité¹³³.

À Lesbos, les trois cités encore en activité au I^{er} siècle bénéficiaient toutes les trois de ports. En réalité, chacune d’entre elles possédait en fait deux ports : un port militaire et un port commercial, dont un certain nombre d’entre eux sont encore en activité aujourd’hui¹³⁴. Mytilène a installé son port commercial au nord de la ville, et son port militaire était ce qui est aujourd’hui le port principal de la cité, au sud de la ville. Méthymna fit le choix inverse : elle a vraisemblablement décidé d’implanter son port militaire au nord – et de l’intégrer dans les murailles de la cité¹³⁵ – tandis que le port sud était vraisemblablement le port commercial¹³⁶.

Pour chacune de ces îles, et à l’instar des études de terrain menées par Theotokis THEODOULOU à Lesbos, il faut vraisemblablement supposer des infrastructures portuaires

¹²⁸ BLACKMAN 2014, p. 524.

¹²⁹ BRESSON 2010, § 31.

¹³⁰ BLACKMAN 2014, p. 531. Il estime que le fait de n’avoir quasiment aucune source relative à une flotte si puissante est suspect. En effet, les sources sur la flotte rhodienne sont en comparaison très nombreuses et l’on s’étonne du peu de sources sur la flotte de Cos.

¹³¹ BLACKMAN 2014, p. 529. Il cite l’inscription SEGRE 1993, ED 178b.

¹³² BLACKMAN & RANKOV 2013, p. 202.

¹³³ Strabon, *Géographie*, XIV, 1, 14.

¹³⁴ Les deux ports de Mytilène sont par exemple encore en activité. Ce qui semble être le port militaire de Méthymna est devenu un port de pêche.

¹³⁵ THEODOULOU & KOURTZELLIS 2011, p. 138.

¹³⁶ THEODOULOU 2019, p. 95.

secondaires venant renforcer celles de la cité-capitale. À Lesbos, les travaux de recensement des ports de l'île ont montré que des jetées isolées et des môles de petite ampleur étaient utilisés en complément des grands ports urbains. Par exemple, à Aghios Focas, au sud de l'île, a été trouvée une infrastructure portuaire dont une phase date de l'époque romaine. L'usage de ciment et l'absence de joints métalliques permettent de dater le dernier remaniement de la structure, tandis que d'autres éléments de fondation indiquent une utilisation antérieure à ce dernier remaniement. De plus, deux épaves chiotes retrouvées non loin semblent indiquer qu'il s'agissait probablement d'un point d'escale sur la route reliant Chios et Lesbos¹³⁷. Il en va de même à Rhodes, où il est fort probable que les anciennes cités qui se sont regroupées à la fin du V^e siècle aient toujours été en fonctionnement, et à ce titre aient maintenu des installations portuaires même après le synœcisme.

En temps de crise, il est possible que la distinction entre port militaire et port commercial ait été moins prégnante que lorsque les infrastructures ont été pensées au départ. En effet, on sait que Démétrios Poliorcète utilisa un port commercial de Rhodes pour y stationner ses navires lors du siège qu'il fit de la cité. Si le siège est hors période, l'enseignement n'est pas pour autant négligeable : que le port soit pensé commercialement ou militairement, il reste une infrastructure mobilisable en cas de besoin pour trouver un mouillage de bonne qualité et pour mettre des navires en relative sécurité. Ils peuvent aussi d'ailleurs être utilisés pour le transport de troupes et/ou de matériel pour les armées terrestres, dans une perspective d'acheminement par voie maritime.

Mise en série et capacités d'accueil : l'apport du témoignage de Strabon au récit militaire

La description des différentes installations portuaires ne rend pas entièrement compte de l'usage qui peut en être fait. Strabon, dans un certain nombre de paragraphes qu'il consacre aux cités et aux îles du Dodécanèse, laisse de temps en temps transparaître quelques commentaires qui sont extrêmement utiles lorsqu'ils sont remis en perspective soit avec d'autres sources littéraires, soit avec les trouvailles des archéologues sur le terrain. Il en va ainsi avec les ports puisqu'à plusieurs reprises, il indique le nombre de navires pouvant être accueillis dans les ports militaires des cités. À Mytilène, on sait que le port pouvait accueillir 60 navires¹³⁸. À Cnide, il indique que la capacité d'accueil s'élève à 20 embarcations¹³⁹. À Chios, le nombre de places

¹³⁷ THEODOULOU 2014, p. 504.

¹³⁸ Strabon, *Géographie*, XIII, 2, 2.

¹³⁹ Strabon, *Géographie*, XIV, 2, 15.

disponibles est de 80 vaisseaux¹⁴⁰. En couplant ces quelques données avec les estimations archéologiques sur d'autres îles du territoire étudié (environ 100 navires à Rhodes et moins de 45-50 nefes à Cos d'après David BLACKMAN¹⁴¹), on se rend compte que les infrastructures militaires des villes-capitales permettaient d'accueillir de puissantes flottes de guerre, que les Romains pouvaient donc utiliser pour leurs opérations militaires et navales. Même si Strabon ne précise pas le nombre de navires pouvant être accueillis à Samos, celui-ci devait être particulièrement important, compte tenu du fait que quasiment tous les grands généraux romains de la seconde moitié du I^{er} siècle s'y sont rendus afin de préparer leurs expéditions vers la Grèce continentale (ou après l'achèvement de celles-ci) dans le cadre des guerres civiles. C'est notamment le cas de Brutus, dont on sait qu'il se rendit à Samos pour regrouper ses troupes¹⁴², d'Antoine qui y fit la même chose¹⁴³, et d'Octave qui y établit ses quartiers d'hiver, après la bataille d'Actium¹⁴⁴.

CONCLUSION

À première vue, les îles ne possèdent rien de bien particulier en comparaison d'autres îles voisines, ni même d'autres territoires continentaux côtiers. Ce qui les rend particulièrement exceptionnelles d'un point de vue stratégique, c'est que les facteurs coïncident pour en faire des positions géopolitiques particulièrement enviables pour les puissances des rivages égéens : ce sont des grandes îles qui possèdent des ports bien équipés, de nombreuses positions bien fortifiées qui permettent d'observer une approche venant de l'Égée occidentale, de l'Hellespont et de Méditerranée orientale. Leur position à proximité de l'Asie Mineure occidentale en fait également des emplacements stratégiques dans le sens où une alliance avec ces territoires permet de bénéficier des infrastructures proches afin de lancer des raids vers le proche continent. Cela en fait des alliées voire des possessions enviables pouvant servir les vellétés hégémoniques des puissances régionales. Ports militaires, fortifications et territoires accessibles assez facilement sont trois éléments particulièrement prisés puisque ce sont autant de facteurs qui facilitent grandement la conduite d'opérations militaires. Par les infrastructures défensives et portuaires mises en place, les cités montrent qu'elles ont elles aussi compris qu'elles pouvaient jouer un rôle dans le commerce méditerranéen. En effet, puisqu'elles en connaissent, elles aussi, les réalités, elles peuvent ainsi s'adapter aux conditions de la navigation du temps en se pensant comme des

¹⁴⁰ Strabon, *Géographie*, XIV, 1, 35.

¹⁴¹ Voir ci-dessus.

¹⁴² Appien, *Guerres civiles*, IV, 134, 564 ; Cicéron, *Brutus*, 42, 156. Pour l'anecdote, on sait aussi par Appien qu'il y passa son anniversaire.

¹⁴³ Plutarque, *Antoine*, 56, 7. On sait aussi que le cortège d'artistes qui suivait Antoine s'y regroupa.

¹⁴⁴ Appien, *Guerres civiles*, IV, 42, 176 ; Suétone, *Auguste*, 17.

escales naturelles dans les routes de la navigation, et ainsi mettre en place des infrastructures aidant le grand commerce et surtout leur propre commerce. Dès lors, leur rôle d'escales naturelles est tout à fait transposable pour la navigation militaire.

Dans le prochain chapitre, les enseignements géopolitiques tels que nous les avons décrits jusqu'ici vont nous permettre d'aborder la question de la participation des îles dans les conflits romains du I^{er} siècle. Comme on le verra, leur poids stratégique et militaire n'est pas seulement passif, contrairement à ce que l'on aurait pu conclure tacitement à l'issue de ce chapitre : elles prennent une part active dans la résolution des conflits, soit en y participant elles-mêmes, soit en étant à plusieurs reprises les lieux clés de ce qu'on aurait appelé autrefois la « grande Histoire ».

CHAPITRE 2 : LES RALLIEMENTS DES CITÉS GRECQUES D'ÉGÉE ORIENTALE DANS LES GUERRES DU I^{ER} SIÈCLE

Dans un article récemment publié, Luis BALLESTEROS PASTOR, spécialiste reconnu de la guerre de Mithridate, de la monarchie pontique et de son emblématique dernier monarque, mettait en évidence le statut intermédiaire de Troie-Ilion pendant le conflit. Utilisée comme un argument de propagande par les deux partis, qui y trouvent chacun des arguments de légitimation, la ville de Troie fut une cité prise entre deux feux¹. Quelques années auparavant, Claude VIAL utilisait une expression sensiblement similaire pour désigner la situation des cités grecques dans les guerres civiles romaines de la seconde moitié du I^{er} siècle. Affirmant qu'elles se situaient « entre le marteau et l'enclume », elle signifiait par-là que les cités grecques étaient une fois de plus prises entre deux partis que seule la guerre allait départager². Si, sur le principe, le processus qu'elle évoque est tout à fait juste, l'expression utilisée est en revanche critiquable à un égard. Telles des flans monétaires pris entre les coins de droit et de revers que les *imperatores* romains incarnent, les cités apparaissent à travers ce vocable comme des entités passives, attendant patiemment d'être frappées, autrement dit d'être touchées par les ponctions économiques et les levées de troupes successives. Les sources relatives à la période sont bien moins tranchées que cela, et il n'est pas rare de voir des cités adopter des politiques indépendantes visant à garantir leur liberté, ou *a minima*, à conserver des privilèges concédés au sein de l'espace dominé par Rome. Pour autant, les récents travaux de Raphaëlle LAIGNOUX mentionnés dans l'introduction de ce mémoire, dans lesquels elle reprend ce vaste dossier, ne reviennent pas suffisamment sur la terminologie adoptée. Le terme d'« allégeance » qui y est utilisé dans le titre est, selon nous, connoté à une forme de soumission ou de dépendance à un parti étranger³ (ou à un *imperator* dans le cas des guerres civiles) : cela ne correspond pas non plus à ce qui transparait de nos sources relatives à la période. La terminologie employée par Toni ÑACO DEL HOYO et ses collègues barcelonais dans un article commun revoit une fois de plus la manière dont la question est tournée et se demande qui de Mithridate ou de Rome allait obtenir le soutien des cités grecques⁴. « Rome ou Mithridate ? », telle est finalement la question. Pompée ou César ? Brutus/Cassius ou Antoine/Octave ? Antoine ou Octave ? Autant de dilemmes auxquels les cités n'eurent d'autre choix que de répondre au cours du I^{er} siècle. Même si la question est finalement posée en ces termes, comment définir les prises de position dans ces conflits ?

¹ BALLESTEROS PASTOR 2009.

² VIAL 1995 [1995].

³ LAIGNOUX 2017.

⁴ ÑACO DEL HOYO *et al.* 2015.

François KIRBIHLER, évoquant le destin exceptionnel de l'affranchi Sextus Ménas / Ménodore, emploie l'expression beaucoup plus neutre de « ralliement » pour qualifier le changement de camp de l'affranchi de Pompée en faveur d'Octavien⁵. C'est cette expression que nous reprendrons ici. Si l'on omet ces problèmes de terminologie intrinsèques à la période, et qui ont tout de même le mérite de témoigner de la grande ambiguïté et de la complexité de la situation des cités, on se rend compte que d'autres interrogations peuvent être soulevées. Par exemple, peut-on percevoir à travers les sources une réelle volonté de la part des cités grecques de choisir leur camp dans ces conflits ? Ont-elles été plus impliquées dans la guerre de Mithridate, qui les concernait tout particulièrement, que dans les guerres civiles, dont les tenants et aboutissants leur échappaient complètement et relevaient de la politique intérieure romaine ?

Ce bref état des lieux nous permet de proposer de reprendre le vaste dossier, au cours des deux prochains chapitres, qu'est celui de la participation des îles de l'Égée orientale aux guerres et opérations romaines du I^{er} siècle. Nous nous demanderons comment ces îles ont été touchées par ces conflits qui, pour la plupart, eurent lieu dans la région⁶. Nous pourrions pousser plus loin encore et passer au-dessus de la passivité supposée que cette question pourrait laisser entendre : comment ont-elles participé, influencé et/ou subi le cours de ces conflits ? Quelles sont les modalités de leurs ralliements successifs aux différents camps en lutte ? Comment les spécificités économiques, militaires et géographiques de chacune des îles ont-elles modulé leur implication dans ces guerres ? Y'a-t-il eu des résistances aux différents partis en opposition, aux levées économiques et militaires et, si oui, quelles en furent les modalités ? Avec ces problématiques, nous initiions déjà une réflexion dont certaines réponses ne se trouveront qu'au cours des prochains chapitres. Pour le moment, nous nous attacherons à définir et à expliciter les ralliements des cités grecques d'Égée orientale dans les conflits romains du I^{er} siècle, une étape absolument nécessaire avant de chercher à en expliquer les causes et les motivations.

Pour fournir un panorama le plus complet possible de la période, nous avons fait le choix d'opter pour un plan chronologique, qui reviendra sur chacun des grands conflits ayant parcouru notre période. Nous avons jugé qu'il s'agissait de la meilleure manière de montrer les spécificités de chacun de ces conflits et surtout l'ambiguïté grandissante dans laquelle se trouvent petit à petit les cités grecques. Nous l'aurons compris : il s'agira d'abord d'évoquer la guerre de Mithridate, et de montrer que les ralliements des cités grecques dans ce conflit ne furent ni unanimes, ni inchangés au cours de la guerre. Nous aborderons dans un second temps le conflit civil entre

⁵ KIRBIHLER 2007, p. 262. Raphaëlle LAIGNOUX (voir note 3) utilise également cette expression dans son corps de texte, mais indistinctement du terme « allégeance ».

⁶ MÜLLER 2014, p. 196, évoquait la dureté de la période pour la Grèce continentale, frappée de plein fouet par les guerres civiles. Un constat similaire tient pour l'Asie Mineure.

César et Pompée, pour lequel nous montrerons l'attitude très intéressante et tâtonnante des cités grecques à l'égard d'un conflit qui n'est pas le leur et pour lequel elles ne montrèrent pas de loyauté zélée. Dans un troisième et quatrième temps, il s'agira d'évoquer deux conflits pour lesquels les sources sont peu bavardes quant au devenir des cités grecques : la guerre entre Césariens et Césaricides et enfin la dernière guerre civile de la Rome républicaine, à savoir l'affrontement entre Octave et Antoine.

LES INSULAIRES DANS LA GUERRE DE MITHRIDATE : UN RALLIEMENT EN DEMI-TEINTE

Commençons notre étude des ralliements des cités grecques d'Égée orientale dans les conflits du I^{er} siècle avec la principale guerre ouvrant notre période : la guerre de Mithridate. L'introduction de ce chapitre a mentionné que le destin de quelques cités était déjà bien connu et étudié pendant ces quatre années d'hostilités, y compris dans la perspective qui sera la nôtre ici. C'est notamment le cas d'Ilion, qui a fait l'objet des analyses approfondies et complémentaires de Luis BALLESTEROS PASTOR et d'Henri-Louis FERNOUX⁷. Pour le territoire que nous étudions ici, quelques contributions viennent compléter le panorama, mais la perspective de proposer une synthèse sur les ralliements des cités en tant que telle a souvent été obscurcie par les tentatives des chercheurs d'expliquer pourquoi les cités ont participé avec tant de véhémence aux massacres perpétrés contre les Italiens d'Asie. Depuis peu, cet angle s'efface au profit d'études ponctuelles visant à déterminer le devenir individuel des cités dans cette guerre⁸. Nous allons donc essayer de définir, à partir des sources disponibles et en suivant une méthode similaire à celle proposée par Toni ÑACO DEL HOYO et son équipe, les ralliements des cités de l'Égée orientale dans la guerre de Mithridate (voir **tabl. 2 & vol. 2, fig. 53**).

Au début de la guerre, lorsque tombent plusieurs emplacements clés permettant de défendre la province d'Asie, les commandants romains se replient petit à petit vers l'intérieur de la province. Ainsi, en 89, Aquilius se replie une première fois à Pergame, puis à Rhodes, puis à Mytilène⁹. Lucius Cassius, le gouverneur de la province, se replie une première fois à Apamée¹⁰ avant de fuir pour Rhodes à son tour, cité où il se trouve encore en 88¹¹. Rhodes s'érige peu à peu, dans les premiers mois de la guerre, comme le centre de commandement des opérations

⁷ BALLESTEROS PASTOR 2009 ; FERNOUX 2012.

⁸ Par exemple : ÑACO DEL HOYO *et al.* 2015 où les auteurs étudient plusieurs exemples d'attitudes de cités grecques dans la guerre de Mithridate : Délos et Athènes, Cos et Rhodes, Pergame et les autres cités micrasiatiques, et enfin Héraclée du Pont.

⁹ DE CALLATAÏ 1997, p. 284-285.

¹⁰ Appien, *Guerre de Mithridate*, 19, 75.

¹¹ Appien, *Guerre de Mithridate*, 24, 94.

militaires romaines¹². Elle accueille les Romains fuyant la province, et c'est probablement pour cela qu'elle s'attire les foudres de Mithridate qui envoie contre elle de vastes flottes et armées¹³. Une bonne partie du commandement des troupes romaines a réussi à s'y réfugier et l'on connaît l'importance que peut avoir un chef militaire, même replié en territoire allié, et qui est encore en mesure de réunir des troupes. Le destin de la ville nous est fort bien connu : assiégée une partie de l'année 88, elle parvient à vaincre les armées pontiques et reste une épine dans le pied de Mithridate jusqu'à la fin de la guerre. En effet, les sources littéraires indiquent que les navires rhodiens continuèrent après leur victoire face au roi à combattre les Pontiques au sein de la flotte coalisée rassemblée par Lucullus auprès des rois et cités de Crète, de Cyrénaïque, d'Égypte et de Phénicie¹⁴.

Parmi les cités de l'Égée orientale, une cité se distingue, au contraire de Rhodes, par sa fidélité sans faille au roi du Pont : Mytilène. Velleius Paterculus fait de ce constat un moyen de mettre en évidence les attitudes fondamentalement opposées des deux cités dans la guerre, mettant l'accent sur la loyauté de Rhodes tout en pointant la trahison et la perfidie des Mytiléniens à l'égard de Rome¹⁵. La cité de Mytilène manifesta sous soutien au roi du Pont de plusieurs manières tout à fait explicites. À la fin de l'année 89 ou au début de l'année 88, la cité livra au roi du Pont Manius Aquilius, consul romain missionné par le Sénat pour rétablir les rois de Bithynie et de Cappadoce, et largement jugé responsable du déclenchement de la guerre, aussi bien par les historiens anciens que contemporains¹⁶. L'homme s'était réfugié à Mytilène après la chute de la province d'Asie et fut livré à Mithridate, peut-être pour s'attirer ses bonnes faveurs. Cicéron nous apprend également qu'un certain P. Rutilius Rufus avait également été livré à Mithridate par Mytilène¹⁷. Peu après, la cité accueillit le roi du Pont en personne lors de la tournée qu'il entreprit dans ses nouveaux territoires asiatiques¹⁸, avant de l'accueillir de nouveau lors de sa fuite après qu'il eut été piégé dans Pitanè par Fimbria en 85, après avoir fui une première fois la

¹² C'est en tout cas le tableau que dépeint la lettre de Mithridate demandant l'arrestation de Chaeremon de Nysa (WELLES 1934, n° 74).

¹³ Appien, *Guerre de Mithridate*, 24, 94 précise que « tous les Italiens qui avaient réussi à fuir la province d'Asie se rendaient à Rhodes ».

¹⁴ Appien, *Guerre de Mithridate*, 56, 226. Plutarque, *Lucullus*, 2, 4 et 3, 9.

¹⁵ Velleius Paterculus, *Histoire romaine*, II, 18 : « In this crisis none equalled the Rhodians either in courageous opposition to Mithridates or in loyalty to the Romans. Their fidelity gained lustre from the perfidy of the people of Mytilene, who handed Manius Aquilius and other Romans over to Mithridates in chains. »

¹⁶ Appien, *Guerre de Mithridate*, 21, 80. Le destin du consul est peu enviable : « [Mithridate] le promenait partout enchaîné sur un âne, faisant proclamer à l'intention des badauds, "que c'était Manius qui passait". Cela dura jusqu'au jour où, à Pergame, il lui fit verser de l'or fondu dans la bouche, voulant sans doute de la sorte reprocher aux Romains leur vénalité. »

¹⁷ Cicéron, *Pour Rabirius Postumus*, X, 27.

¹⁸ Appien, *Guerre de Mithridate*, 21, 81.

ville de Pergame¹⁹. Même après la guerre, la cité lesbienne se maintint en opposition ouverte face à Rome, et son attitude lui valut un long siège entre 85 et 80/79 mené par Lucullus puis M. Minucius Thermus, légat de Lucullus, et qui se conclut sur la défaite de la cité insulaire, et sur les premiers faits d'armes d'un certain Jules César²⁰. La cité perdit sa liberté et fut intégrée dans la province d'Asie après ce siège aux conséquences désastreuses pour la cité²¹.

Une autre cité doit être évoquée dès à présent, puisqu'il semblerait qu'elle ait suivi un chemin peu éloigné de celui suivi par Mytilène : il s'agit de Ténédos. Dans sa thèse, François DE CALLATAÏ met en évidence un monnayage émis par la cité où se trouve un petit sème représentant l'étoile à huit branches surmontant un croissant de lune. Il écrivit qu'il fallait exclure une quelconque influence du Pont sur ce monnayage²². Dans un article publié l'année suivante, il écrivit au contraire qu'il n'était pas impossible que ces émissions de tétradrachmes et de drachmes soient à inscrire dans le contexte de la guerre de Mithridate, et qu'il n'était en outre pas impossible que Ténédos ait servi de base navale pour les opérations militaires des flottes pontiques²³. À la lecture des sources relatives aux guerres de Mithridate, il est vrai que nombre d'événements se déroulèrent dans les eaux entourant l'île. Une première fois en 85 av. J.-C., où Lucullus affronta les navires royaux sous le commandement de Néoptolème qu'il vainquit²⁴. Deux autres batailles eurent lieu au large de Ténédos et Lemnos en 72 lorsque des vaisseaux pontiques rentraient d'Espagne après avoir été aider Sertorius dans la guerre qu'il menait contre le Sénat²⁵. Une dernière enfin eut lieu en 71²⁶. Ces quelques indices ne permettent certainement pas de conclure définitivement à un ralliement de la cité au roi du Pont encore moins à un ralliement volontaire. En revanche, le nombre élevé de batailles ayant eu lieu dans cette région maritime, et le rôle stratégique de Ténédos vis-à-vis de la zone des Détroits sont deux éléments qui permettent de se demander s'il y avait peut-être une mise à disposition des installations portuaires ténédiennes en faveur des forces pontiques, comme l'affirmait François DE CALLATAÏ²⁷.

¹⁹ Appien, *Guerre de Mithridate*, 52, 210.

²⁰ Tite-Live, *Periochae*, 89, 14 ; Suétone, *César*, 2.

²¹ Pour les conséquences du siège sur la cité : Plutarque, *Lucullus*, 4, 2-3. L'attitude d'Éresos et de Méthymna nous échappe complètement dans cette guerre. (cf. LABARRE 1996b, p. 91 : « Face à l'effondrement romain dans la première guerre contre Mithridate en 88, la réaction de Méthymna dut être mitigée en raison des liens de clientèle étroits qui avaient été tissés avec Rome. De la réaction d'Éresos, on ignore tout »).

²² DE CALLATAÏ 1997, p. 291. Il s'agit d'une émission de tétradrachmes et de drachmes. Une drachme possédant ce type est au Cabinet des Médailles, à Paris (BN, 948).

²³ DE CALLATAÏ 1998, p. 114 + n. 51.

²⁴ Plutarque, *Lucullus*, 3, 10.

²⁵ Cicéron, *Pour Murena*, 15, 33 ; Photius (= Memnon d'Héraclée), *Bibliothèque*, 234a. Peut-être également mentionnée dans Cicéron, *Pour Archias*, IX, 21, mais le passage se réfère probablement à la bataille de 85 que Lucullus mena lui-même.

²⁶ Photius (= Memnon d'Héraclée), *Bibliothèque*, 236a.

²⁷ DE CALLATAÏ 1998, p. 114 + n. 51.

Quant à Samos, l'indigence presque complète des sources littéraires à son égard est remarquable. Seul un bref fragment de Plutarque mentionne la cité insulaire dans la guerre de Mithridate. À la lecture de ce passage, on apprend que les navires coalisés de Lucullus, grossis de contingents navals originaires de Cnide et de Cos, se sont lancés à l'assaut de la cité²⁸. De ce fragment, il semble donc que Samos ait pris le parti opposé de Rome. On pourrait éventuellement se dire que la cité a pu avoir été conquise par Mithridate, mais le récit d'Appien est en général friand d'informations concernant les cités qui sont restées fidèles à Rome, comme le prouve l'exemple – exceptionnel il est vrai – de Rhodes, et des quelques autres communautés cariennes et lyciennes qui ont également résisté. En outre, on apprend que la cité recouvra sa liberté des mains d'Auguste lui-même à la lecture des livres de Dion Cassius²⁹. Il est donc fort probable qu'elle l'ait perdue à l'issue de la guerre de Mithridate, et de ces éléments découlent également son ralliement plus qu'hypothétique à Mithridate.

Par ailleurs, du récit du siège de Rhodes, nous pouvons apprendre le ralliement initial de la cité de Chios au roi. Lors de l'une des nombreuses batailles navales ayant opposé Rhodiens et Pontiques, on découvre à travers la plume d'Appien qu'un navire de Chios faisait partie de l'expédition navale menée contre la cité insulaire³⁰. Il s'agit là du seul indice du ralliement de Chios auprès du roi du Pont. L'anecdote qui y est liée n'est pas glorieuse : « Au cours de ce combat, tandis que le roi faisait le tour <de sa flotte> en excitant ses équipages au combat, un navire allié, fourni par Chios, éperonna son navire et le fit <lui-même> trébucher dans le tumulte qui s'ensuivit. Et, sans même avoir fait procéder à une enquête, le roi châtia par la suite le pilote et l'homme de vigie, et conçut de l'animosité contre les habitants de Chios³¹ ». L'argument est largement utilisé ensuite par Appien pour justifier la prise de la ville par les armées de Mithridate en 86, et est accompagné de différents griefs liant les Chiotés au parti romain qui, mis ensemble, laissent à penser que Chios avait changé d'alliance entre le siège de Rhodes et sa mise à sac par Zénobios, donc entre 88 et 86. Mithridate, dans la lettre restituée par Appien, mentionne notamment une ambassade envoyée à Sylla par la cité. Il fait également état de bénéfices tirés par cette dernière des propriétés ayant anciennement appartenu à des familles romaines, bénéfices dont on comprend qu'ils auraient dû au moins en partie être reversés à Mithridate, et que ce ne

²⁸ Plutarque, *Lucullus*, 3, 3.

²⁹ Dion Cassius, *Histoire romaine*, LIV, 9, 7.

³⁰ Le même indice est répété à trois reprises dans le texte d'Appien : une première fois lors du récit du siège de Rhodes (Appien, *Guerre de Mithridate*, 25, 101) ; une seconde fois lorsqu'il introduit la prise de la ville par Zénobios (46, 180) ; et une dernière fois lorsqu'il reconstitue le contenu de la lettre envoyée par Mithridate à la cité (47, 183). Memnon indique simplement que « Mithridate accusa les gens de Chios d'avoir soutenu les Rhodiens » (Photius, *Bibliothèque*, 231a).

³¹ Appien, *Guerre de Mithridate*, 25, 101.

fût pas le cas³².

Ce qu'Appien a appelé les « malheurs des gens de Chios³³ » est passé dans l'historiographie récente comme l'élément qui a fait basculer la guerre de Mithridate, conjointement avec les batailles de Chéronée et d'Orchomène. Ces deux batailles ont vu le triomphe des légions romaines face aux nombreuses troupes pontiques, et ont complètement renversé la situation militaire en faveur de Rome. Mithridate commença à craindre pour son gouvernement d'Asie, et fit de Chios l'exemple de ce qui arriverait aux cités qu'il soupçonnait avoir changé de camp. Contrairement à ce qu'espérait le roi, le devenir de la cité insulaire insuffla un vent de révolte au sein des cités d'Asie dont beaucoup changèrent de camp et retournèrent dans le giron romain, à l'instar Éphèse³⁴. Le roi perdit le contrôle de la situation en Asie et sombra dans une répression implacable, comme le montre l'exemple des quatre-vingts Pergaméniens assassinés sur son ordre³⁵. Peut-être faut-il rattacher à ces événements et à la tendance générale du temps le changement de camp des cités de Cnide et de Cos, que Plutarque mentionne dans sa biographie de Lucullus³⁶.

Les sources relatives à la cité de Cnide sont presque autant indigentes que celles relatives à la cité de Samos. Deux indices nous permettent pourtant là aussi de supposer le ralliement de Cnide à Mithridate, au moins au début de la guerre. Le premier est l'extrait de la vie de Lucullus de Plutarque, où il écrit que Lucullus « décida les habitants de Cos et ceux de Cnide à quitter le parti du roi et à attaquer Samos de concert³⁷ », ce qui ne saurait se comprendre si la cité ne s'était pas ralliée, au moins initialement, au roi du Pont. L'autre indice nous provient du texte à visée encyclopédique de Pline l'Ancien, dans lequel il fait état de la catastrophique situation économique de la cité dans la première moitié des années 70. Dans ce texte, il relate notamment comment le roi Nicomède IV de Bithynie voulut acheter la fameuse Vénus de Cnide à la cité, sculpture immensément connue dans le monde antique et œuvre du grand Praxitèle dont il voulait la possession. Le prix que le roi avait fixé, si l'on en croit Pline, aurait été l'acquittement complet des dettes de la cité, que Pline qualifie successivement de « lourdes » et d'« énormes »³⁸. Il n'apparaît pas déraisonné, compte tenu de la date du décès de Nicomède IV, usuellement fixée à 74 (mais avancée à 75 par François DE CALLATAÏ³⁹), que les dettes de la cité puissent découler

³² Appien, *Guerre de Mithridate*, 47, 183-184.

³³ Appien, *Guerre de Mithridate*, 48, 189. Citation légèrement modifiée.

³⁴ I. *Ephesus* 8. ÑACO DEL HOYO *et al.* 2015, p. 36.

³⁵ Appien, *Guerre de Mithridate*, 48, 192.

³⁶ Plutarque, *Lucullus*, 3, 3.

³⁷ Plutarque, *Lucullus*, 3, 3.

³⁸ Pline l'Ancien, *Histoire Naturelle*, VII, 39 et XXXVI, 20-21.

³⁹ DE CALLATAÏ 1997, p. 341-343.

de l'amende infligée par Sylla aux cités de la province d'Asie⁴⁰, ce qui implique donc une intégration de Cnide dans la province d'Asie, et par conséquent de son ralliement antérieur au roi du Pont.

Le cas de Cos est bien plus complexe que celui de Cnide, car contrairement à sa voisine continentale, un certain nombre de sources la mentionnent, et la complexité vient de fait de leur incohérence relative. Les historiens modernes ont également beaucoup débattu à ce sujet, en particulier dans la perspective de savoir si la cité était libre ou non au sortir de la guerre, statut qui dépend bien sûr de l'attitude de la cité pendant le conflit. Revenons sur les sources de son implication dans la lutte entre Rome et Mithridate. Nous avons déjà mentionné le changement de camp, manifesté par un soutien naval, opéré par la cité lorsque Lucullus arriva avec sa flotte en Carie⁴¹. Qu'il y ait changement de ralliement implique, comme dans le cas de Cnide, que la cité se soit ralliée à Mithridate dans un premier temps. Appien semble en attester dans le passage où il indique que Mithridate s'est rendu à Cos, « où la population l'accueillit avec joie » et où la cité livra au roi du Pont le jeune Ptolémée Alexandre d'Égypte que sa grand-mère avait envoyé à Cos avec un trésor considérable, qui tomba aussi dans les mains de Mithridate⁴². Or, un élément particulièrement étrange nous semble ne pas concorder avec le tableau général dépeint par Appien. En effet, Flavius Josèphe précise que les Juifs d'Asie auraient envoyé à Cos une somme considérable d'argent, afin que ces biens soient protégés de Mithridate⁴³. Pourquoi donc envoyer ces biens d'une valeur de 800 talents, nous dit Flavius Josèphe, dans une cité qui aurait déjà pris parti pour Mithridate ? Cela n'a pas de sens, sauf si l'on considère que la cité mit quelque temps à prendre parti pour le roi du Pont, et qu'elle adopta une attitude timorée à l'idée d'entrer dans un camp ou dans l'autre. Si l'on accepte cette hypothèse, peut-être est-ce là le reflet d'une division de l'élite dirigeante de la cité en un parti pro-pontique et un autre parti pro-romain, division dont les sources ne nous apprennent rien mais qui est attestée ou supposée dans d'autres cités⁴⁴. Une autre interprétation est possible, et consiste à dire que la cité aurait acheté sa tranquillité en laissant Mithridate prendre les richesses confiées aux soins des Coens par la reine d'Égypte et par les Juifs d'Asie⁴⁵. Cela ne correspond pas avec les récits d'Appien et de Plutarque, car cela omet la soi-disant « joie » que les Coens auraient ressentie à l'accueil de Mithridate, et pour que Lucullus les

⁴⁰ DE CALLATAÏ 1997, p. 358.

⁴¹ Plutarque, *Lucullus*, 3, 3.

⁴² Appien, *Guerre de Mithridate*, 23, 92-93 ; 115, 564 ; 117, 577 ; *Guerres civiles*, I, 102, 476. Flavius Josèphe, *Antiquités Judaïques*, XIII, 348 ; 14, 111-114. Voir aussi WILL 2003, p. 444-445 et 480.

⁴³ Flavius Josèphe, *Antiquités Judaïques*, XIV, 111-114.

⁴⁴ C'est par exemple le postulat de Toni ÑACO DEL HOYO *et alii* pour la cité de Rhodes (ÑACO DEL HOYO *et al.* 2015, p. 44).

⁴⁵ Hypothèse formulée par Kerstin HÖGHAMMAR (HÖGHAMMAR 1988, p. 195).

ait convaincus de rejoindre le parti romain, encore faut-il que la cité l'ait quitté avant. Néanmoins le détail qu'apporte Appien peut n'être qu'une précision à visée littéraire ajoutée pour le bien du récit, auquel cas il ne faut pas lui accorder une importance excessive. En outre, cette seconde interprétation permet de conformer l'histoire de Cos pendant la guerre avec ce que l'on sait du statut de Cos après le conflit. En effet, rien n'indique que la cité fut intégrée à la province, contrairement à sa voisine Cnide⁴⁶. Un autre document jette encore plus le doute sur la question : il s'agit d'une inscription de Patara, honorant un certain Krinolaos, publiée une première fois par Christian MAREK, puis reprise dans un dossier récent par Patrick BAKER et Gaëtan THÉRIAULT. Ce qui rend cette inscription intéressante pour notre propos, c'est que le texte mentionne à la ligne 10 la ville de Cos. En effet, le texte honore et remercie le militaire lycien pour ses actions de surveillance de la cité. Patrick BAKER et Gaëtan THÉRIAULT furent gênés par l'interprétation à fournir de ce texte, puisqu'il ne correspond pas à la trame chronologique dépeinte par Appien. Dans le texte lycien, le siège de Rhodes est mentionné avant la mission de surveillance de Cos, tandis que la trame chronologique du récit d'Appien implique que la cité tomba dans les mains de Mithridate avant le siège de Rhodes. Deux possibilités s'offrent donc à nous, sans qu'il soit possible de véritablement statuer sur la question : soit Krinolaos a surveillé et défendu la cité avant qu'elle ne tombe dans les mains de Mithridate, soit il a surveillé les mouvements de la garnison pontique laissée par Mithridate sur place⁴⁷. Kostas BURASELIS voit une troisième possibilité, et explique que Krinolaos et ses hommes n'ont pas surveillé le port de Cos, mais bel et bien la ville. Pour lui, il faut donc voir dans cette inscription l'envoi d'un contingent lycien visant à défendre la cité après l'expulsion de la garnison pontique et le rétablissement du régime pro-romain dans l'île⁴⁸. On le voit : la question du ralliement de Cos est complexe et doit rester ouverte dans l'attente de nouveaux documents.

Au déclenchement de la guerre de Mithridate, si bien documentée par la plume d'Appien, il apparaît donc que de nombreuses cités grecques se sont ralliées au roi du Pont, les cités et peuples s'étant ralliés à Rome étant l'exception : Rhodes, Stratonicee ou encore la Lycie en sont des exemples⁴⁹. De tous les ralliements qu'il nous a été possible d'appréhender (**voir tabl. 2**), trois comportements des cités de l'Égée orientale sont observables. 1. Les cités au ralliement unique qui ont choisi un camp et qui s'y sont maintenues (ou semblent s'y être maintenues) tout au long

⁴⁶ BURASELIS 2001, p. 17 ; ÑACO DEL HOYO *et al.* 2015, p. 42.

⁴⁷ *SEG*, 45, 1825. Publication originale dans MAREK 1995 (non lu) et commentaire dans BAKER & THÉRIAULT 2005, p. 345-350. Voir aussi les remarques formulées dans ÑACO DEL HOYO *et al.* 2011, p. 298 dans lequel les auteurs ne prennent pas position.

⁴⁸ BURASELIS 2001, p. 151-153.

⁴⁹ Sur la Lycie dans la guerre de Mithridate, voir par exemple BAKER & THÉRIAULT 2005.

de la guerre : Rhodes, Mytilène, Ténédos et Samos. 2. Les cités qui ont changé de camp au cours de la guerre : Cos, Cnide et Chios. 3. Les cités dont on ne sait malheureusement que peu d'éléments : Méthymna et Eresos. Les chronologies des cités qui ont changé de camp sont particulièrement significatives, puisqu'il faut attendre les défaites d'Orchomène et de Chéronée pour que s'opèrent ces retournements. Chios apparaît comme la première à avoir opéré son revirement d'alliance, et fut en cela érigée comme une cité à la punition exemplaire. Cos et Cnide sont également des exemples intéressants, car leur concours aux opérations navales de Lucullus après son arrivée dans la région témoigne de l'ambiguïté de leur position : auparavant séduites par un Mithridate libérateur des Grecs, elles semblent après 86 revenir dans le giron romain sans vraiment oser se déclarer contre Mithridate comme le fit Éphèse avec ses mesures d'urgence préparant la cité à la guerre⁵⁰. Ce n'est qu'avec l'arrivée de Lucullus que le pas est officiellement franchi et que Cos et Cnide se déclarent pour Rome.

Cité	Ralliement	Sources / Bibliographie	Dates
Rhodes ⁵¹	Rome	Florus , <i>Abrégés d'Histoire romaine</i> , I, 40, 3.5 ; Orose , <i>Histoire contre les Païens</i> , VI, 18, 13 ; Velleius Paterculus , <i>Histoire romaine</i> , II, 18 ; Tite-Live , <i>Periochae</i> , 78 ; Photius (= Memnon), <i>Bibliothèque</i> , 230b	89-85
Chios	Mithridate puis Rome	Appien , <i>Guerre de Mithridate</i> , 47-48 et 58 ; Photius , <i>Bibliothèque</i> (= Memnon), 231 a-b Reprise par Lucullus : Plutarque , <i>Lucullus</i> , 3, 4 et peut-être <i>SEG</i> 39, 929 (= CI n° 14)	89-86
Samos	Mithridate	Reprise par Lucullus : Plutarque , <i>Lucullus</i> , 3, 3	89-85
Cos	Achat de sa tranquillité auprès de Mithridate ? Puis Rome	Appien , <i>Guerre de Mithridate</i> , 23, 91-93 et 115, 564 ; <i>Guerres civiles</i> , I, 102, 476 ; Flavius Josèphe , <i>Antiquités Judaïques</i> , XIII, 348 et XIV, 111-114 ; Plutarque , <i>Lucullus</i> , 3, 3 ; Tacite , <i>Annales</i> , IV, 14.	89-85
Mytilène	Mithridate	Appien , <i>Guerre de Mithridate</i> , 21, 81 et 52, 210 ; Cicéron , <i>Pour Rabirius Postumus</i> , X, 27 ; Plutarque , <i>Lucullus</i> , 4, 2 ; Suétone , <i>César</i> , 2 ; Tite-Live , <i>Periochae</i> , 89, 14 ; Velleius Paterculus , <i>Histoire romaine</i> , II, 18	89-80/79
Méthymna	?	LABARRE 1996b	/
Éresos			
Ténédos	Mithridate ?	DE CALLATAÏ 1997 ; 1998	?
Cnide	Mithridate ? puis Rome	Plutarque , <i>Lucullus</i> , 3, 3 ; Pline l'Ancien , VII, 39 et XXXVI, 20-21	89-85

Tableau 2 : Les ralliements des cités de l'Égée orientale dans la guerre de Mithridate.

⁵⁰ I. *Ephesus* 8.

⁵¹ Pour les sources littéraires du siège de Rhodes en lui-même, que nous n'avons pas incluses dans ce tableau, voir PEYRAS 2010.

Il faut attendre trente-cinq années supplémentaires pour qu'un autre conflit ouvert vienne perturber la vie des communautés insulaires. En effet, après le dilemme ayant fait choisir les cités entre Mithridate et Rome, la situation se complexifie davantage encore puisque désormais les ralliements ne se font plus à un État, mais à l'une ou l'autre des factions qui luttent pour l'obtention du pouvoir à Rome.

LA GUERRE CIVILE DE CÉSAR ET POMPÉE : LE RALLIEMENT MASSIF DES ÎLES À POMPÉE ET L'ENTRÉE DANS LE GIRON CÉSARIEN APRÈS PHARSALE

Après ces trente-cinq années d'une « paix » tout à fait relative, ponctuée entre autres de crises économiques, de raids pirates et de guerres menées à l'encontre de ces derniers, le rythme des guerres civiles est pour les cités tout à fait différent de celui de la guerre de Mithridate. En effet, ce sont trois conflits joués en l'espace de vingt années qui ont bouleversé non seulement la politique intérieure de la Ville, mais qui ont aussi fait entrer les Grecs dans une nouvelle forme de relation vis-à-vis du pouvoir central romain qui, à la fin de la dernière guerre civile, était appelé à être incarné en la personne d'un seul homme. Avant d'en arriver à cette mutation particulièrement perceptible dans le discours politique des cités, revenons plus en détail sur les ralliements successifs des cités grecques dans ces trois conflits.

La guerre civile ayant opposé César à Pompée est beaucoup plus tranchée que ce que fut la guerre entre Rome et Mithridate, du moins dans un premier temps (**tabl. 3 & vol. 2, fig. 54**). Il apparaît à la lumière des sources littéraires qui y sont relatives, particulièrement à travers les précieux renseignements apportés par Appien et César lui-même, que l'intégralité de l'Orient s'est ralliée à Pompée⁵². Dans ce tableau, les îles de l'Égée orientale ne font pas exception et toutes semblent avoir rejoint le camp pompéien. Dans une lettre du 17 mars 49, adressée à son ami Atticus, Cicéron explicite la composition de la flotte pompéienne : « Toute cette flotte, tirée d'Alexandrie, de Colchide, de Tyr, de Sidon, d'Aradus, de Chypre, de Pamphylie, de Lycie, de Rhodes, de Chios, de Byzance, de Lesbos, de Smyrne, de Milet, de Cos, elle doit capter les approvisionnements de l'Italie et saisir les provinces qui produisent le blé⁵³ ». Les ralliements de Cos et de Chios ne nous sont connus que par ce bref passage. Celui de « Lesbos » ne nous est également connu qu'à travers cet extrait, mais cette mention est intrigante. L'île de Lesbos

⁵² Les sources qui mentionnent les contingents alliés à Dyrrachium et Pharsale sont très explicites, et brossent un tableau ressemblant à une lutte de l'Orient contre l'Occident. Pour les forces terrestres, voir Appien (*Dyrrachium : Guerres civiles*, II, 49 ; *Pharsale : Guerres civiles*, II, 71) et César (*Guerre civile*, III, 4). Pour la composition de la flotte pompéienne, César (*Guerre civile*, III, 3 et III, 5) ainsi que Cicéron (*Lettre 379, À Atticus*, IX, 9, 2).

⁵³ Cicéron, *Lettre 379, À Atticus*, IX, 9, 2.

comptait encore trois cités au I^{er} siècle, Éresos, Méthymna et Mytilène. Cicéron ne prend pas la peine de distinguer laquelle ou lesquelles des cités de l'île contribuèrent à l'effort de guerre de Pompée. Faut-il pour autant en conclure qu'elles se sont toutes ralliées à Pompée ? L'indice est mince, mais Guy LABARRE semble s'y être attaché pour écrire que « dans la clientèle de Pompée, Mytilène et l'ensemble des cités de Lesbos ont participé au combat contre César⁵⁴ ». Nous opterons pour plus de prudence, en affirmant qu'il est probable, sinon possible, qu'Éresos et Méthymna se soient ralliées à Pompée, le passage de Cicéron ne pouvant guère être exploité davantage. Dans tous les cas, et comme l'a noté Guy LABARRE, il est tout à fait certain que Mytilène a rejoint le camp pompéien, en vertu des liens de clientèle ayant lié la cité à Pompée depuis que ce dernier l'a libérée, et également parce que c'est dans cette cité que Pompée décida de mettre en sécurité son épouse Cornélie et le jeune Sextus Pompée⁵⁵. En effet, il apparaît assez vraisemblable que Pompée n'ait pas mis son épouse et son fils en sûreté dans une cité ralliée au parti opposé.

En revanche, on peut s'étonner que des navires de Samos ne soient guère mentionnés dans le passage de Cicéron établissant la liste des contributeurs navals de Méditerranée orientale. Compte tenu de l'attachement de Cicéron et de son frère Quintus à l'encontre de la cité⁵⁶, et de la mention explicite des contributions de cités de taille similaire à la cité de Samos – telles que Cos et Chios – il faut probablement en conclure qu'aucun navire samien ne fut mis à contribution. On apprend par ailleurs d'une lettre de Cicéron à son frère Quintus que la cité était au début des années 50 dans un état particulièrement végétatif. Cet élément permet d'ouvrir la question de savoir si les contributions lui ayant été réclamées ont soit été d'un autre ordre, soit négligeables en comparaison des levées des autres territoires⁵⁷. Enfin, il est également possible que les contributions de la cité aient été intégrées avec celle de la province d'Asie, puisqu'elle en faisait alors vraisemblablement partie à ce moment. Les navires de Rhodes, quant à eux, sont également attestés dans les récits de César et d'Appien, notamment lors de la bataille de Dyrrachium⁵⁸. Des frondeurs rhodiens sont attestés à Pharsale⁵⁹. Le ralliement de Rhodes est enfin mis en évidence par le fait que Caton le Jeune avait mis en sécurité son épouse Servilia derrière les remparts de la

⁵⁴ LABARRE 1996b, p. 99. L'extrait ne contient pas de note, il est donc impossible de savoir si l'historien se réfère, ou non, à ce passage de Cicéron, mais c'est le seul passage de notre corpus qui atteste de ce ralliement.

⁵⁵ Appien, *Guerres civiles*, II, 83 et V, 133, 550 ; Lucain, *Pharsale*, V, 722-726 ; V, 738-744 ; V, 779-790 et VIII, 40-43 ; Plutarque, *Pompée*, 66, 3 et 74, 1 ; Velleius Paterculus, *Histoire romaine*, II, 53.

⁵⁶ La cité avait en effet élevé un monument en leur honneur, publié dans DÖRNER & GRUBEN 1953.

⁵⁷ Cicéron, *À Quintus*, I, 1, 8, 25 (« maintes villes, détruites ou presque abandonnées, dont deux, Samos et Halicarnasse, avaient été les perles de l'Ionie et de la Carie, ont été par tes soins ressuscitées »).

⁵⁸ César, *Guerres civiles*, III, 3 ? ; III, 5 et III, 26-27 ; Cicéron, Lettre 379, *À Atticus*, IX, 9, 2 ; Plutarque, *Cicéron*, 38, 4.

⁵⁹ Appien, *Guerres civiles*, II, 71. Sur les contributions militaires des cités, voir le paragraphe consacré à la question ci-dessous.

cité⁶⁰, ce qui, là non plus, ne saurait se comprendre si la cité ne s'était pas ralliée à Pompée. Cependant, une mention de la biographie de Caton par Plutarque suscite l'intérêt. En effet, le biographe de Chéronée écrivit que son héros « gagna les Rhodiens par la persuasion⁶¹ ». Cette mention trouve un écho chez Lucain, qui écrivit que les Pompéiens avaient fait des dons à Rhodes, « protégée de Phébus et puissante sur mer »⁶². Cela reflète-t-il une division entre un parti pro-Pompée et un parti pro-César à Rhodes ? Cela ferait assurément dire aux extraits plus que ce qu'ils ne révèlent, car au-delà de cette division qui ne serait que le reflet de la division de l'élite dirigeante de la République romaine, il n'est pas impossible que le débat ait en fait été ailleurs, par exemple entre partisans de la neutralité et partisans d'une contribution de la cité, avant même de choisir un camp, quel qu'il soit. Dans tous les cas, si les extraits de Plutarque et Lucain ont un fondement historique⁶³, on peut en conclure avec prudence que Rhodes dû avoir une attitude timorée à l'idée d'entrer en guerre. En outre, ces extraits ont le mérite de souligner la modalité de ralliement de Rhodes auprès de Pompée : ce n'est que par l'entremise de Caton, et/ou par des dons conséquents visant à acheter la loyauté des Rhodiens que la cité se rallia à Pompée, autrement dit l'histoire aurait peut-être été bien différente s'il s'était agi de quelqu'un d'autre, et de fonds d'une autre provenance.

Jusqu'à la bataille de Pharsale, le ralliement des cités de l'Égée orientale apparaît donc avoir été unanime⁶⁴. La bataille menée dans les plaines de Thessalie marque un tournant décisif pour l'Histoire romaine en général, puisqu'elle constitue le triomphe militaire des Césariens sur les Pompéiens. Elle initie également pour les cités de l'Égée orientale un changement majeur en matière de politique extérieure puisque Pompée était réduit à la fuite vers l'Afrique du Nord, et la victoire de César faisait de lui le nouveau dirigeant des provinces égéennes, et donc le nouvel *imperator* avec qui composer. C'est dans ce contexte qu'en 48, une grande partie des cités que notre étude couvre a changé de camp en faveur du grand vainqueur de Pharsale. Mais peut-on réellement parler d'un changement de camp, en bonne et due forme, avec la mise à disposition de nouvelles unités et de nouveaux fonds en faveur de César ? Rien n'est moins sûr, car seule une contribution rhodienne est clairement attestée dans la suite du récit. Une contribution

⁶⁰ Plutarque, *Caton le Jeune*, 54, 3.

⁶¹ Plutarque, *Caton le Jeune*, 54, 3.

⁶² Lucain, *Pharsale*, V, 47-50.

⁶³ Nous pensons en effet qu'il faut souligner une interrogation supplémentaire vis-à-vis de cet extrait. Plutarque écrivit peu avant l'extrait cité qu'« il semble que les généraux de Pompée n'eurent en rien besoin de Caton ; cependant il gagna les Rhodiens par la persuasion ; il laissa chez eux Servilia et son enfant, puis retourna vers Pompée, qui avait désormais autour de lui une brillante armée de terre et de mer. ». L'épisode de Caton à Rhodes est-il une reconstruction visant à donner du volume et de l'importance au personnage, qui selon l'extrait aurait été mis à l'écart des préparatifs de Pompée ? Ce n'est pas impossible mais la conjonction des récits de Plutarque et Lucain invite tout de même à les croire.

⁶⁴ Seule exception : Ténédos, pour qui nous n'avons aucune information.

mytilénienne est possible, mais celle-ci reste une hypothèse soutenue seulement par la restitution d'une inscription fragmentaire : nous y reviendrons. Peut-être faut-il plutôt évoquer un ralliement au vainqueur de Pharsale, sans pour autant impliquer une contribution militaire généralisée que les sources n'évoquent pas. Dans tous les cas, un extrait d'Appien allant dans ce sens trouve tout particulièrement un grand retentissement dans nos sources épigraphiques. En effet, l'historien d'Alexandrie écrivit que « après s'en être tiré de façon aussi inattendue et avoir traversé l'Hellespont, il [= César] accorda son pardon aux Ioniens, aux Éoliens et à tous les autres peuples qui habitent la grande péninsule que l'on appelle l'Asie Mineure, quand ils lui envoyèrent des ambassades pour l'en supplier, et, ayant appris que Pompée était en route pour l'Égypte, il s'embarqua pour Rhodes⁶⁵ ». Le grand épigraphiste américano-autrichien Antony E. RAUBITSCHKEK a consacré une étude recensant les piédestaux mentionnant César dans le monde grec. Son étude pionnière a permis de montrer que rapidement après la défaite de Pompée, les cités d'Asie Mineure occidentale se sont empressées de voter et d'ériger des monuments en son honneur⁶⁶. Parmi les cités ayant opéré ce revirement, Chios et Samos figurent comme de bons élèves.

À Chios, un piédestal a été interprété par l'épigraphiste comme ayant été élevé en l'honneur de César. Dans cette inscription, César est honoré comme grand pontife, *imperator* et consul pour la seconde fois. La cité le mentionne également comme patron de la ville⁶⁷. La mention du second consulat de César, ainsi que la non-mention de sa seconde dictature permet de dater l'inscription de 48, soit peu après Pharsale⁶⁸. À Samos, une base de statue honorant le père de César a été interprétée par Claude EILERS comme une dédicace honorant en réalité plus le fils que le père⁶⁹. Cette inscription ne contient aucune indication de date telle qu'une mention de consulat ou de dictature, mais Antony E. RAUBITSCHKEK l'a tout de même incluse dans le groupe des dédicaces post-Pharsale⁷⁰. En outre, Fabrice DELRIEUX a récemment intégré dans ce corpus une inscription de Cnide qui semble avoir échappé à Antony E. RAUBITSCHKEK⁷¹. Cette inscription suit un formulaire assez proche de celle de Chios, qualifiant notamment César d'*imperator*, de

⁶⁵ Appien, *Guerres civiles*, 89.

⁶⁶ RAUBITSCHKEK 1954.

⁶⁷ MCCABE, *Chios*, 161 (= **CI n° 24B**).

⁶⁸ RAUBITSCHKEK 1954, p. 66 ; SHERK 1963a, p. 152 + n. 19 ; DIMOPOULOU-PILIONI 2010, p. 38. Une seconde inscription de Chios honore César comme *imperator, pontifex maximus*, évergète, sauveur de tous les Grecs et dictateur pour la seconde fois (MCCABE, *Chios*, 162 = RAUBITSCHKEK 1954 N = **CI n° 16A**). Cette seconde inscription date donc d'entre 46 et le début de l'année 44.

⁶⁹ *IG XII*, 6, 1, 389 (= **CI n° 28C**).

⁷⁰ EILERS 2002, p. 218.

⁷¹ DELRIEUX 2010, § 1 + n. 4.

pontifex maximus, de patron et d'évergète de la cité⁷². Un mouvement similaire s'opère à Samos, où César est rapidement honoré, probablement vers 46, tout comme son épouse Calpurnia le fut « en raison des bienfaits de son époux [à l'égard de la cité ?] »⁷³.

La question avec la cité de Cnide est de savoir s'il faut vraiment intégrer cette inscription dans le cadre d'un revirement d'alliance de la cité. En effet, les sources littéraires sont totalement muettes au sujet de la participation de la cité carienne dans les opérations militaires antérieures à la bataille de Pharsale. Pourtant, quelques éléments sont à prendre en considération.

- D'une part, il serait assez étonnant que seule la cité de Cnide se soit ralliée à César, tandis que tout le reste de l'Orient méditerranéen se trouvait dans le camp de Pompée, y compris quelques-unes de ses plus proches voisines, à savoir Rhodes, Cos et Chios. En outre, il serait également étonnant non seulement qu'une cité alors intégrée dans la province d'Asie n'ait pas suivi la tendance générale, mais aussi qu'une telle particularité n'ait pas été mentionnée par les sources littéraires, car ce type d'exception fait souvent le bonheur des auteurs anciens⁷⁴. Même César lui-même n'aurait guère mentionné la loyauté des Cnidiens à ses côtés dans la guerre, lui qui aurait très probablement aimé souligner le soutien lui ayant été apporté par une cité entourée de cités ralliées au parti opposé. En outre, César aimait à souligner le concours des troupes étrangères à ses opérations⁷⁵, comme le montre l'exemple, certes postérieur mais de peu, des navires rhodiens luttant à ses côtés à Alexandrie et de leur navarque Euphranor⁷⁶.
- D'autre part, il est connu qu'un cnidien célèbre était auprès de César pendant sa campagne de Grèce. En effet, Théopompe de Cnide, que les sources littéraires mentionnent à de nombreuses reprises comme étant l'ami proche de César et un aristocrate particulièrement bien intégré dans les élites romaines, se trouvait aux côtés de César pendant sa campagne contre Pompée. Cet homme, auquel a été consacré l'un des plus vastes dossiers épigraphiques de l'histoire du 1^{er} siècle, a été

⁷² I. *Knidos* 41 (= **CI n° 26A**).

⁷³ IG XII, 6, 1, 387 (= **CI n° 16C**) et 388 (= **CI n° 16D**).

⁷⁴ Appien semble particulièrement friand de ce genre de parenthèses dans ses écrits. Dans son récit de la guerre de Mithridate, il fait souvent mention de cités allant à l'encontre de la tendance générale, notamment dans la première moitié de la guerre (89-86). Il accorde également une place importante aux cités luttant contre Brutus et Cassius entre 44 et 42, comme il le fit avec l'exemple lycien et rhodien.

⁷⁵ Et pas seulement à ses opérations : il précisa l'origine de la flotte pompéienne mouillant dans le canal d'Otrante (César, *Guerre civile*, III, 3) et la composition des troupes terrestres de Pompée à Dyrrachium est plutôt détaillée (César, *Guerre civile* III, 4).

⁷⁶ César, *Guerre d'Alexandrie*, XI, 1-6 ; XIV, 1 ; XV, 1-6 et XXV, 3-6.

considérablement honoré à Cnide⁷⁷. Pour le moment, ce qui nous intéresse n'est pas son dossier cnidien, ni même les inscriptions de Cos et de Rhodes dont il est le sujet, mais au contraire une base de statue lui ayant été élevée et provenant de Delphes. L'inscription, datée de 48, est couramment associée à la campagne de César en Grèce continentale⁷⁸. Cette association repose sur deux autres inscriptions très importantes pour notre propos. La première est un long décret honorifique, votant des honneurs considérables à Callistos, fils d'Épigénès, originaire lui aussi de Cnide, « venu en Grèce avec l'*Imperator* et ses légats propréteurs »⁷⁹. Le texte nous apprend qu'il fut honoré de la proxénie, du titre de bienfaiteur du conseil de l'Amphictionie et des Grecs, de la proédrie aux Pythies, que son nom soit proclamé aux concours gymniques, que lui soit décernée une couronne d'or et qu'une statue de bronze a été élevée en son honneur par l'Amphictionie. Le second texte est un autre décret de Delphes où le légat de César ayant mené la campagne de Grèce, Quintus Furius Calinus est mentionné à deux reprises. Gaëtan Thériault indique que le décret fait une allusion à un personnage cnidien honoré, et émet l'hypothèse qu'il puisse s'agir de Théopompe ou bien de Callistos, liant irrémédiablement les deux hommes à la campagne de César⁸⁰.

Pour autant, faut-il en conclure à travers les mentions de ces deux hommes, que toute la cité se serait ralliée à César ? Cela semble bien difficile à dire, car on ne peut faire dire à une inscription plus que ce qu'elle ne révèle. Malheureusement le décret annonçant l'érection de la statue de Théopompe n'a guère été conservé, ainsi on ne sait véritablement pour quel motif une statue fut érigée à Delphes en son honneur. Des distinctions similaires lui ont été accordées à Cos et à Rhodes, et ont été interprétées comme relevant d'une intervention de sa part en faveur des cités autrefois ralliées à Pompée⁸¹. Peut-être est-ce la même raison qui justifia l'érection de la statue à Delphes. De même, les considérants de l'inscription relative à Callistos ne mentionnent en rien une participation militaire de la cité auprès de César, et le formulaire stéréotypé des inscriptions de ce genre interdit de formuler des hypothèses poussées affirmant par exemple qu'il aurait commandé un contingent auxiliaire. Ces inscriptions permettent de poser la question de savoir si Cnide avait pris parti pour César. Elles ne permettent en revanche pas d'y répondre.

⁷⁷ Nous y reviendrons dans un prochain chapitre : voir le chapitre 6, p. 219-233.

⁷⁸ Voir THÉRIAULT 2003, p. 233-234. L'inscription en question est l'inscription *CID* IV, 131 (= *FD* III, 1, 527 = **CI n° 8C**).

⁷⁹ *CID* IV, 130 (= *FD* III, 1, 840 = **CI n° 11**). Extrait cité : l. 3-4 (traduction François LEFÈVRE).

⁸⁰ THÉRIAULT 2003, n. 10. L'inscription en question est *FD* III, 1, 318, succinctement commentée dans BERNARD 2005, p. 38.

⁸¹ Cos : *IG* XII, 4, 2, 862 (= **CI n° 8A** et voir aussi HÖGHAMMAR 1993, n° 50). Rhodes : *IG* XII, 1, 90 (= **CI n° 8B**).

Enfin, les sources littéraires relatives à la libération de Cnide par César sont également muettes sur une éventuelle contribution militaire de la cité auprès de César, et mettent davantage l'accent sur le fait que ce fut un don fait eu égard à l'amitié de César pour Théopompe, et non pas en récompense pour une action d'éclat de la cité⁸².

Cos fait aussi figure d'exception dans ce contexte. Dans l'île, point de statue élevée en l'honneur de César, ni même d'inscription honorifique le concernant. En revanche, une inscription latine de Cos, dédiée par les « citoyens romains qui font affaire à Cos » est peut-être à classer dans ces inscriptions marquant le changement de camp des cités grecques. Antony E. RAUBITSCHKE mentionne l'inscription dans une note de bas de page, et explique qu'il ne l'inclut pas dans son dossier, car il y voit une inscription honorifique en l'honneur de Claude et non pas dédiée à César⁸³. À l'inverse, Susan SHERWIN-WHITE mentionne cette inscription et écrit à son propos le commentaire suivant : « *Coan goodwill towards Caesar was publicised by a dedication of the Roman negotiatores on Cos in which the pietas of the Coan state towards Caesar was commended* »⁸⁴. Difficile donc de savoir à qui est dédiée cette inscription, mais il est dans tous les cas peu probable que cette dédicace date réellement, contrairement aux autres inscriptions de ce corpus, de l'année 48, compte tenu du fait que César n'obtint le titre de *pater patriae* qu'à la toute fin de sa vie ou peu après⁸⁵. L'inscription peut en revanche souligner la loyauté sans faille des Coens auprès de César depuis un ralliement de 48 et jusqu'à 45/4.

Revenons-en à Mytilène, un cas particulier extrêmement intéressant puisque le dossier s'y rapportant est très fourni et a déjà fait l'objet de deux études spécifiques menées par Robert K. SHERK et par Athina DIMOPOULOU-PILOUNI⁸⁶. Guy LABARRE y a également consacré quelques mots dans sa thèse⁸⁷. Le retournement d'alliance de Mytilène est attesté à la fois par les sources littéraires, ainsi que par les sources épigraphiques honorant César⁸⁸ mais mentionnant également très explicitement l'ambassade envoyée par la cité auprès de César lorsque celui-ci était de passage en Asie Mineure occidentale. Reprenons le cours des événements. Les sources littéraires nous

⁸² Plutarque, *César*, 48, 1.

⁸³ *IG XII*, 4, 2, 1026 (= *CIL I*², 2970 = **CI n° 31**) ; RAUBITSCHKE 1954, n. 31.

⁸⁴ SHERWIN-WHITE 1978, p. 140. L'historienne indique que l'inscription en question est l'inscription *IGR* 4, 1087 : il s'agit d'une erreur. DELRIEUX & FERRIÈS 2010, n. 118 rejoignent Susan SHERWIN-WHITE quant à l'identification de César comme le personnage honoré dans cette l'inscription de Cos. Cependant, leur traduction du texte explicite que César avait été divinisé, ce qui renforce notre attribution chronologique de l'inscription peu après le décès du dictateur.

⁸⁵ La chronologie est débattue dans DUBOULOZ 2016, p. 73-76.

⁸⁶ SHERK 1963a ; DIMOPOULOU-PILOUNI 2010.

⁸⁷ LABARRE 1996b, p. 99-100.

⁸⁸ Voir par exemple la base d'une statue à son effigie érigée par Mytilène (*IG XII*, 2, 151 = **CI n° 16B**) ainsi qu'une dédicace d'un autel élevé en son honneur dans *IG XII*, 2, 26. Il figure également dans des dédicaces multiples mytiléniennes aux côtés de Pompée et de membres de la famille impériale (Auguste, Agrippa, Caius et Lucius César) : *IG XII*, 2, 164 (= **CI n° 23B**) ; 165 (= **CI n° 23C**) et 166 (= **CI n° 23D**).

apprennent qu'après Pharsale, Pompée se rendit à Mytilène pour aller chercher son épouse Cornélie⁸⁹. Le récit romancé de Lucain fait longuement état de l'escale de Pompée à Mytilène, faisant par-là écho aux longs vers qu'il avait déjà consacrés à la déchirante séparation du couple avant l'expédition de Grèce⁹⁰. Sur place, Pompée rencontre les Mytiléniens venus en foule à sa rencontre, qui lui proposent de continuer la lutte depuis la sécurité des remparts de la cité, ce que Pompée refuse. Bien au contraire, il conseille au *démos* de députer auprès de César dans la perspective de s'excuser et de rejoindre son parti, ajoutant que César est un homme bon et bienveillant⁹¹. Il est impossible de savoir dans quelle mesure le conseil de Pompée fut à l'origine de la décision des Mytiléniens d'envoyer une ambassade auprès de César. Toujours est-il que le monument de Potamon, qui fait partie du cercle restreint des grands évergètes locaux du I^{er} siècle, au même titre que son compatriote Théophane, conserve le souvenir de la rencontre de l'insulaire et de César. Le monument contient plusieurs lettres de César, dont la première est très intéressante puisqu'elle mentionne des honneurs décernés à celui-ci. En voici le texte :

« (Lettres de César Dieu. Gaius Julius César imperator) ... pour la seconde fois, salue les magistrats des Mytiléniens, (la Boulè et le Démos. Si vous vous portez bien) ainsi soit-il. Moi aussi, ainsi que mon armée (nous nous portons bien. Potamon fils de Lesbonax) ..., Krinagoras fils de Kallipos, Zôilos (fils d'Épigénès) ... fils de Dikaios, Hybrias fils de Diophantos, Histaios ..., Démétrios fils de Timéos, vos ambassadeurs qui m'ont rencontré ... et m'ont remis (votre décret) et m'ont entretenu au sujet des éloges ... de notre exploit et nous ont remerciés, ... ont intercédé avec beaucoup de zèle et au Moi, j'ai accordé l'éloge à ces hommes (pour leur dévouement et les) ai reçus (avec bienveillance) et c'est avec plaisir (que j'essaierai d'accorder des bienfaits aussi bien) dans les circonstances présentes que dans les temps futurs ... sachant le dévouement dont ils font preuve ... Potamon ...⁹² »

Ce document est exceptionnel pour plusieurs raisons. La première est qu'il est rare d'avoir conservé une correspondance entre une cité et un homme politique romain de si haut rang. Nous en avons conservé quelques-unes mais qui ne reflètent probablement qu'une infime portion de l'intégralité des correspondances entretenues. Le monument de Potamon a également conservé d'autres correspondances entre Mytilène et César, puis entre la cité et Auguste, ce qui fait que le statut de la cité et ses relations avec le pouvoir romain sont parmi les mieux connus du domaine insulaire dans la seconde moitié du I^{er} siècle. La seconde raison du caractère exceptionnel de ce document est qu'il confirme que la cité de Mytilène a rejoint le camp de César « en grande

⁸⁹ Appien, *Guerres civiles*, II, 83 ; Lucain, *Pharsale*, V, 722-726 ; V, 738-744 ; V, 779-790 et VIII, 40-43 ; Plutarque, *Pompée*, 66, 3 ; 74, 1 ; Velleius Paterculus, *Histoire romaine*, II, 53.

⁹⁰ Lucain, *Pharsale*, V, 723-815.

⁹¹ Lucain, *Pharsale*, VIII, 107-160. Cela n'est pas la seule source attestant de l'escale de Pompée à Mytilène. Voir aussi : Lucain, *Pharsale*, VIII, 40-43 ; César, *Guerre civile*, III, 102 ; Plutarque, *Pompée*, 74, 1-6 et 75, 1-5 ; Velleius Paterculus, *Histoire romaine*, II, 53. Seul Plutarque écrivit que Pompée engagea les Mytiléniens à se rendre (Plutarque, *Pompée*, 75, 3).

⁹² IG XII, 2, 35 A (= **CI n° 4**). Traduction : DIMOPOULOU-PILOUNI 2010, p. 37 (traduction légèrement modifiée).

pompe » (sans mauvais jeu de mots) après Pharsale. Le texte mentionne en effet des honneurs rendus à *l'imperator*, dont on ignore absolument tout, mais au vu du dossier épigraphique rassemblé par Antony E. RAUBITSCHER, qu'Athina DIMOPOULOU-PILIONI mentionne dans son étude, l'historienne a émis l'hypothèse qu'il fallait probablement conclure que Mytilène avait honoré César d'une manière sensiblement similaire à ce qu'avaient fait les cités de Chios et de Samos⁹³. En outre, le caractère exceptionnel de l'ambassade est souligné par le nombre très élevé d'ambassadeurs envoyés auprès de César. Robert K. SHERK a souligné que d'ordinaire le nombre de missionnaires envoyés est d'ordinaire plutôt compris entre un et trois⁹⁴. Ici, les estimations visant à combler les lacunes des textes permettent de supposer que Mytilène envoya plutôt une dizaine d'ambassadeurs auprès de César, et ce afin de mieux marquer son nouveau ralliement auprès du nouveau maître de l'Asie. Ces efforts considérables de Mytilène s'expliquent par le fait que la cité entendait maintenir sa position et son statut de cité libre, et c'est probablement à cela que se réfèrent les « bienfaits » mentionnés dans la lettre de César⁹⁵. Qui plus est, et nous le mentionnons ici car c'est la seule attestation d'un soutien d'une cité de l'Égée orientale dans cette guerre, il est tout à fait probable que Mytilène apporta un soutien logistique à César lors de l'expédition qu'il mena en 47 contre Pharnace du Pont. C'est en tout cas l'hypothèse formulée par Athina DIMOPOULOU-PILIONI à partir d'une inscription, fort lacunaire au demeurant, mais qui mentionne à la fois César et la Cappadoce⁹⁶. L'inscription, considérée comme appartenant au monument de Potamon, fait en outre état de « provisions⁹⁷ » et est considérée comme une autre ambassade du Mytilénien auprès de César, cette fois-ci ayant visé à le soutenir dans sa guerre éclair contre le royaume pontique brièvement reconstitué.

Loin de manifester son soutien à César en lui conférant des honneurs qui apparaissent comme finalement assez artificiels, Rhodes manifeste son changement d'alliance en interdisant à Pompée l'accès à son port⁹⁸, avant de mettre sa flotte à disposition pour les opérations navales de César en Afrique⁹⁹. Rhodes savait bien jouer de ses atouts, et à ce titre elle savait pertinemment que le soutien de sa flotte serait plus utile à César qu'une statue élevée en son honneur. Mais contrairement à ce qu'il apparaît de ses voisines, il semble que la cité ait tardivement changé de ralliement. Après le récit de Pharsale, et avant la mention du passage de Pompée à Mytilène,

⁹³ SHERK 1963a, p. 152 ; DIMOPOULOU-PILIONI 2010, p. 38 + n. 22.

⁹⁴ SHERK 1963a, p. 149-150 ; DIMOPOULOU-PILIONI 2010, p. 37-38.

⁹⁵ Sur ce document et son interprétation, voir également LABARRE 1996b, p. 99-100.

⁹⁶ IG XII, 2, 30 (= CI n° 37), l. 10-11.

⁹⁷ IG XII, 2, 30, (= CI n° 37), l. 2.

⁹⁸ Cicéron, Lettre 901, *Aux Familiars*, 12.14.3. César indique que Rhodes ferma ses portes non à Pompée mais à « L. Lentulus, qui avait été consul l'année précédente, au consulaire P. Lentulus et à quelques autres » (César, *Guerre civile*, 3.102).

⁹⁹ César, *Guerre d'Alexandrie*, I, 1 ? ; XI, 1-6 ; XIII, 5 ; XIV, 1 ; XV, 1-8 ; XXV, 3-6.

Appien écrivit que Rhodes et Tyr envoyèrent quatre navires pour escorter ce dernier¹⁰⁰, avant de lui interdire l'entrée dans son port à lui ainsi qu'aux autres Pompéiens, et d'envoyer du renfort à César.

Finalement, il apparaît qu'après une première phase de ralliements massifs en faveur de Pompée, la donne fut inversée au bénéfice de César qui aussitôt après Pharsale reçut le concours de la plupart des cités sur lesquelles porte notre étude (voir **tabl. 3**). Signe d'une loyauté toute relative, ces attestations restent intéressantes eu égard au fait qu'elles témoignent de la lucidité des cités grecques quant au rapport de force et à ses évolutions tout au long du conflit. Contrairement à ce que nous avons observé pour la guerre de Mithridate, qui témoignait d'une immense variété de cas particuliers, les attitudes des cités nous apparaissent tout de même plus uniformes en ce qu'elles suivent effectivement deux phases, où la bataille de Pharsale apparaît comme le point de bascule en faveur de César, ce même César dont le souvenir a catalysé l'opposition lors de la guerre civile suivante, qui vit s'affronter ses opposants et ses héritiers dans une nouvelle lutte à mort.

¹⁰⁰ Appien, *Guerres civiles*, II, 83.

Cité	Ralliement	Sources / Bibliographie	Dates
Première phase : du déclenchement de la guerre jusqu'à la bataille de Pharsale			
Rhodes	Pompée	Ralliement : Plutarque , <i>Caton le Jeune</i> , 54, 3 ; Lucain , <i>Pharsale</i> , V, 47-50 Concours des navires : Cicéron , Lettre 379, <i>À Atticus</i> , IX, 9, 2 ; César , <i>Guerres civiles</i> , III, 3 ? ; III, 5 et III, 26-27 ; Plutarque , <i>Cicéron</i> , 38, 4 Participation de frondeurs à Pharsale : Appien , <i>Guerres civiles</i> , II, 71 ; César , <i>Guerres civiles</i> , III, 4 ? ; III, 88 ? ; III, 93-94 ?	49-48
Chios	Pompée	Cicéron , Lettre 379, <i>À Atticus</i> , IX, 9, 2	49-48
Samos	Pompée ?	/	/
Cos	Pompée	Cicéron , Lettre 379, <i>À Atticus</i> , IX, 9, 2	49-48
Mytilène	Pompée	Contribution navale : Cicéron , Lettre 379, <i>À Atticus</i> , IX, 9, 2 Cornélie à Mytilène : Appien , <i>Guerres civiles</i> , II, 83 ; Lucain , <i>Pharsale</i> , V, 722-726 ; V, 738-744 ; V, 779-790 ; VIII, 40-43 ; Plutarque , <i>Pompée</i> , 66, 3 ; 74, 1 ; Velleius Paterculus , <i>Histoire romaine</i> , II, 53	49-48
Méthymna	Pompée ?	Hypothèse de LABARRE 1996b, peut-être à partir de Cicéron , Lettre 379, <i>À Atticus</i> , IX, 9, 2	/
Eresos			
Cnide	?	Doute quant à un ralliement auprès de César : <i>CID</i> IV, 130 (= <i>FD</i> III, 1, 480 = CI n° 11) et 131 (III, 1, 527 = CI n° 8C)	?
Ténédos	?	/	/
Seconde phase : après la bataille de Pharsale			
Rhodes	César mais pas aussitôt après Pharsale	Escorte de Pompée après Pharsale : Appien , <i>Guerres civiles</i> , II, 83 Fermeture du port aux forces pompéiennes : Cicéron , Lettre 901, <i>Aux Familiars</i> , XII, 14, 3 ; César , <i>Guerre civile</i> , III, 102 Contribution navale pour César : Appien , <i>Guerres civiles</i> , II, 84 ; César , <i>Guerres civiles</i> , III, 106	48-...
Chios	César	McCabe, <i>Chios</i> , 161 (= CI n° 24B)	48-...
Samos	César	<i>IG</i> XII, 6, 1, 389 (= CI n° 28C)	48-...
Cos	César ?	<i>IG</i> XII, 4, 2, 1026 = <i>CIL</i> I ² , 2970 (= CI n° 31)	48-...
Mytilène	César mais pas aussitôt après Pharsale	Pompée accueilli par la cité : Appien , <i>Guerres civiles</i> , II, 83 ; Lucain , <i>Pharsale</i> , V, 722-726 ; V, 738-744 ; V, 779-790 ; VIII, 40-43 ; Plutarque , <i>Pompée</i> , 66, 3 ; 74, 1 ; Velleius Paterculus , <i>Histoire romaine</i> , II, 53 Pompée invitant la cité à députer auprès de César : Plutarque , <i>Pompée</i> , 75, 3 Ambassade mytilénienne auprès de César : <i>IG</i> XII, 2, 35 A (= CI n° 4) Contribution dans la guerre contre Pharnace : <i>IG</i> XII, 2, 30 (= CI n° 37)	48-...
Méthymna	?	/	/
Eresos			
Cnide	César ?	/	/
Ténédos	?	/	/

Tableau 3 : Les ralliements des cités de l'Égée orientale dans la guerre civile de César et Pompée.

LA GUERRE CIVILE DES LIBÉRATEURS ET LA CATASTROPHE RHODIENNE

Après l'assassinat de César aux ides de mars 44, la crainte d'une nouvelle guerre civile induit à Rome, dans un premier temps, un mouvement de conciliation initié par Antoine. Malgré les efforts de l'ancien bras droit de César, la situation dégénère rapidement et se profile un nouveau conflit fratricide qui se trouva lui aussi réglé en Grèce continentale, en l'occurrence dans les plaines macédoniennes de Philippes. Les préparatifs des deux camps préfigurent une grande bataille, où les moyens mobilisés furent absolument considérables, peut-être même plus encore que lors de la bataille qui départagea Pompée et César en 48. Avant Philippes, les Libérateurs, Brutus, Cassius et leurs soutiens levèrent une armée, des fonds, et comptèrent une fois de plus sur la mobilisation des forces de l'Orient pour lutter contre les héritiers de César. Les ralliements des cités grecques d'Asie Mineure dans cette période ont déjà été étudiés par Raphaëlle Laignoux¹⁰¹, et les réquisitions des *imperatores* Brutus et Cassius ont fait l'objet d'une contribution de François Kirbihler¹⁰², mais revenons tout de même sur cette période de mobilisation intense, aussi bien pour Rome que pour les cités grecques.

Contrairement aux événements des années 89-85 et 49-48, il n'est pas aussi aisé de définir les ralliements des cités de l'Égée orientale dans le conflit des années 44-42 (**tabl. 4 & vol. 2, fig. 55**). La première raison qui explique cela est que l'on observe une multiplication des acteurs dans l'échiquier politique de la période, qui pour la plupart sont des personnages qui sont sur le devant de la scène politique orientale pour la première fois : Trebonius, Dolabella, Brutus et Cassius. Trebonius, gouverneur d'Asie de l'année 44, est assassiné par Dolabella à la fin de cette année-là, ou bien au début de l'année 43. Ce dernier profite de son passage dans la région pour recruter des troupes et part ensuite pour la province de Syrie dont il était le gouverneur pour l'année 43. L'assassinat de Trebonius valut à Dolabella la disgrâce du Sénat. Ce dernier, alors dominé par les Républicains, donne à Cassius, qui se trouvait déjà sur place, un commandement pour mener une campagne punitive contre lui qui aboutit à la bataille de Laodicée de Cilicie et au suicide de Dolabella¹⁰³.

Dans un premier temps, la question n'est donc pas vraiment de savoir si c'est entre Octave et Antoine ou Brutus et Cassius qu'ont vacillé les allégeances des cités de l'Égée orientale. Il faut d'abord songer à qui les cités ont accordé leur soutien avant les expéditions de Grèce et le

¹⁰¹ LAIGNOUX 2017.

¹⁰² KIRBIHLER 2013.

¹⁰³ Pour un résumé commode des événements des années 44-42, voir HINARD 2000, p. 825-852.

siège de Rhodes : Cassius ou Dolabella¹⁰⁴ ? Pour répondre à cette question, il faut admettre que les données à notre disposition sont maigres, en tout cas pour les îles de l'Égée orientale, et que nous ne possédons que quelques indices pour Cos, ainsi que de quelques témoignages relatifs à Rhodes. Pour Cos, nous savons que Nicias, originaire de Cos et qui s'était forgé une réputation de *grammaticus* à Rome, accompagnait Dolabella lorsque celui-ci était en Asie. Quelques lettres de Cicéron témoignent de l'amitié des deux hommes, et pour Kerstin HÖGHAMMAR, c'est probablement en vertu de cette amitié que Cos supporta vraisemblablement Dolabella dans sa lutte contre Cassius¹⁰⁵. La seconde opta pour une position qui semble assez ambiguë, au vu du croisement des différents témoignages qui s'y rapportent.

D'une part, il apparaît que Rhodes a effectivement apporté son soutien à Dolabella. Les sources mentionnent à plusieurs reprises les navires que la cité aurait fournis à l'ancien consul¹⁰⁶. Quelques contributions d'historiens ont interprété ces navires comme un ralliement de la cité à Dolabella contre Cassius : Alain BRESSON, Marie-Claire FERRIÈS, Fabrice DELRIEUX ou encore Jean-Michel RODDAZ l'écrivirent ainsi¹⁰⁷. Il faut avouer que l'attitude de Rhodes à l'encontre de Cassius et de son légat P. Cornelius Lentulus Spinther est à travers quelques extraits à notre disposition, plutôt franche. Ce dernier se plaignit longuement dans une lettre destinée à Cicéron, et la seconde destinée à Rome, des nombreuses marques de « folie furieuse » des Rhodiens à son encontre¹⁰⁸, et il serait assez difficile d'affirmer que les Rhodiens n'ont pas pris une part active dans la lutte contre lui. Dans la première lettre adressée à Cicéron, il mentionne notamment un « accrochage » entre ses navires et les navires rhodiens, probablement ceux qui avaient été prêtés à Dolabella¹⁰⁹. Dans la seconde lettre, Spinther assure la légitimité de son action auprès de ses interlocuteurs en évoquant le décret sénatorial faisant de Dolabella un ennemi public et en invoquant le traité d'alliance avec les Rhodiens renouvelé en 51. Armé de ces arguments, grande

¹⁰⁴ Pour Raphaëlle LAIGNOUX (LAIGNOUX 2017, p. 215), c'est Dolabella qui assurait les intérêts césariens en Orient à l'été 43.

¹⁰⁵ Dolabella et Nicias : Cicéron, Lettre 578, *Aux Familiars*, IX, 10, 2 ; Lettre 643, *À Atticus*, XIII, 28, 3 ; Lettre 712, *À Atticus*, XIII, 52, 2 ; Lettre 728, *À Atticus*, XIV, 9, 3 ; Lettre 772, *À Atticus*, XV, 20, 1 ; HÖGHAMMAR 1993, p. 31.

¹⁰⁶ Appien, *Guerres civiles*, IV, 60, 258 ; IV, 62, 264.

¹⁰⁷ Pour Marie-Claire FERRIÈS et Fabrice DELRIEUX, la cité fait très clairement le choix des Césariens en vertu des anciennes relations ayant lié feu César et la cité (DELRIEUX & FERRIÈS 2010, p. 176). Alain BRESSON était déjà quelques années auparavant du même avis, en soulignant toutefois que la cité fournit à Dolabella des navires « contre rétribution » (BRESSON 1997, p. 20). Jean-Michel RODDAZ (dans HINARD 2000, p. 848) écrivit que c'est en vertu du concours rhodien aux opérations de Dolabella que Cassius conduisit une campagne contre la cité. L'avis est également partagé par Raphaëlle LAIGNOUX qui estime que les Rhodiens sont « nettement favorables à Dolabella » (LAIGNOUX 2017, p. 215).

¹⁰⁸ Cicéron, Lettres 901 (à Cicéron) et 902 (au Sénat), *Aux Familiars*, XII, 14, 2-3 et XII, 15, 2-5. L'intitulé de la seconde lettre indique que la lettre est adressée « aux consuls, aux préteurs, aux tribuns du peuple, au Sénat et au peuple romain ».

¹⁰⁹ « Or cette menace [= la flotte de Dolabella], qui aurait peut-être été totalement éliminée, si les Rhodiens ne m'avaient pas accroché » (Cicéron, Lettre 901, *Aux Familiars*, XII, 14, 2).

est sa surprise quand les Rhodiens le privèrent de leur concours à ses opérations navales. Pire encore : la cité lui interdit le ravitaillement en nourriture et en eau, tout comme l'accès au port et au mouillage lui fut prohibé. Il écrivit en outre : « Moi-même, c'est à peine si l'on m'a laissé entrer, avec une seule barque à chaque voyage. Si j'ai supporté ce traitement indigne et cette atteinte à la majesté de mes droits, mais aussi de l'empire et du peuple romains, c'est que je savais, par une lettre interceptée, que, si Dolabella venait à perdre espoir dans la Syrie et l'Égypte, ce qui était inévitable, il était prêt à embarquer avec tous ses brigands et tout l'argent en direction de l'Italie »¹¹⁰. Enfin, le texte mentionne deux ambassades rhodiennes auprès de Dolabella, qui fut interprété par Spinther comme un « désaveu », pour reprendre l'analyse de Raphaëlle LAIGNOUX¹¹¹. Il s'agit là de témoignages d'hostilité plutôt évidents.

Pour autant, s'agit-il d'un ralliement en bonne et due forme de Rhodes aux côtés de Dolabella ? La réponse n'est pas si simple, et il faut en outre faire attention au fait que les sources que nous venons de mentionner sont issues de la reconstruction d'un discours de Cassius sur le point d'assiéger la ville, et de deux lettres de Spinther dont l'opinion sur Rhodes est biaisée par sa position et par les outrages dont il se sent la victime : on peut ainsi se douter que ni Cassius ni Spinther n'allaient jeter des fleurs sur leurs bonnes relations avec la cité. Il faut aussi souligner que parmi les sources littéraires, Appien et Cicéron apportent une nuance tout à fait intéressante et qui ne coïncide pas exactement avec les reproches que Cassius formule à l'encontre de la cité dans le discours qu'Appien lui prête. En effet, tandis que Cassius accuse les Rhodiens d'avoir porté les armes contre lui « en étant alliés de Dolabella¹¹² », Appien ajoute que les navires que ce dernier avait à Laodicée étaient en fait des vaisseaux mercenaires¹¹³. En outre, Cicéron, dans une lettre qu'il écrivit à Brutus, indique que ce dernier avait « écrit à bon nombre de personnes que les Rhodiens n'ont pas laissé entrer Dolabella¹¹⁴ », tout comme ils n'ont pas laissé entrer Spinther. Il est donc difficile de savoir quoi penser de tous ces éléments mis ensemble, mais il semble aussi difficile d'affirmer que Rhodes a pris part, corps et âme, en faveur de Dolabella puisque la cité lui fit payer sa contribution tout en lui interdisant la ville d'accès : il s'agit là d'une étrange attitude, surtout entre alliés supposés. Rhodes a-t-elle acheté sa tranquillité en fournissant à Dolabella, contre rémunération, les navires qu'il exigeait, tout en lui interdisant l'accès à son port afin de marquer sa neutralité vis-à-vis de la guerre qui se préparait ? C'est une possibilité, qui plus est une hypothèse qui explique pourquoi la cité a ultérieurement refusé de fournir les contributions

¹¹⁰ Cicéron, Lettre 902, *Aux Familiers*, XII, 15, 2.

¹¹¹ Cicéron, Lettre 902, *Aux Familiers*, XII, 15, 4.

¹¹² Appien, *Guerres civiles*, IV, 66, 281.

¹¹³ Appien, *Guerres civiles*, IV, 60, 258. Ce qu'Alain Bresson a mentionné dans son étude (BRESSON 1997, p. 20).

¹¹⁴ Cicéron, Lettre 862, *À Brutus*, II, 4, 3.

exigées par Cassius pendant le siège de Laodicée de Cilicie¹¹⁵. Nous ne savons pas combien de navires Rhodes a fournis à Dolabella, mais il est dans tous les cas difficilement envisageable qu'elle ait été en pénurie d'unités, elle qui aligna trente-trois embarcations pendant la bataille de Myndos quelques semaines plus tard¹¹⁶. Une lettre de Brutus adressée aux Pergaméniens peut peut-être apporter un éclairage quant à l'état d'esprit de Cassius et Brutus par rapport aux agissements de Dolabella. Dans cette lettre, également rapportée par Plutarque, Brutus s'adresse aux Pergaméniens en ces termes : « J'entends dire que vous avez bel et bien donné de l'argent à Dolabella. S'il est vrai que vous l'avez donné de votre plein gré, vous reconnaissez être en tort. Si vous l'avez fait malgré vous, montrez-le en m'adressant un don volontaire¹¹⁷ ». Ce document a le mérite de montrer qu'une contribution au moins égale à celle fournie à Dolabella pouvait être en mesure de racheter la faute commise. Il souligne également l'aspect perpétuel des contributions : pour racheter une contribution forcée, il faut en fournir une autre ; si la contribution originale n'était pas forcée, alors les cités concernées se voient irrémédiablement affublées comme ennemies¹¹⁸. Rhodes n'était en revanche pas dans la même situation que Pergame, puisque la contribution adressée à Dolabella n'était pas ponctuelle, comme peut l'être un don d'argent, mais consistait au contraire en la mise à disposition de navires pour la durée de la campagne. Ainsi, peut-être devons-nous aussi prendre en compte le fait que Rhodes dut se refuser à faire combattre des Rhodiens contre d'autres Rhodiens lors de la bataille de Laodicée : cela serait assez logique qu'une cité refuse de fournir des mercenaires aux deux camps opposés dans la même guerre, car cela revenait à dilapider ses propres ressources navales et humaines et à dissocier le corps civique en deux camps, somme toute à faire entrer la cité dans une situation de *stasis* calquée sur la division du corps civique romain, qui serait tout à fait catastrophique pour elle-même¹¹⁹. L'argument est assez logique, et est d'ailleurs mentionné par Appien¹²⁰, mais il n'a visiblement pas suffi à Cassius. Paul GOUKOWSKY ne pense pas en ces termes, mais l'argument qu'il soulève est tout aussi valable : « L'argument peut paraître maladroit, mais on comprend que

¹¹⁵ Appien explique que Cassius demande des renforts navals à Rhodes à deux reprises : la première demande (Appien, *Guerres civiles*, IV, 60, 259) se solda par un échec, et du mépris de la part des communautés sollicitées, selon le point de vue de Cassius (IV, 60, 261) ; la seconde, envoyée peu après (IV, 61, 262) reçut la même réponse : « Les Rhodiens et les Lyciens disaient de leur côté qu'ils ne combattraient aux côtés ni de Cassius ni de Brutus dans une guerre civile, car s'ils avaient donné des navires d'escorte à Dolabella c'était sans savoir qu'ils participaient aux combats » (IV, 62, 264).

¹¹⁶ Sur la bataille de Myndos, voir Appien, *Guerres civiles*, IV, 71, 300-303 et DELRIEUX & FERRIÈS 2010.

¹¹⁷ Plutarque, *Brutus*, 2, 6 (traduction : GOUKOWSKY 2011, § 9).

¹¹⁸ GOUKOWSKY 2011, § 19.

¹¹⁹ À partir d'une lettre adressée à Cicéron de la part de Spinther, déjà citée, on conclut que la cité avait non seulement fourni des navires mais aussi les équipages pour les manœuvrer. Cicéron, Lettre 901, *Au Familiers*, XII, 14, 2 : « Or cette menace, qui aurait peut-être été totalement éliminée, si les Rhodiens ne m'avaient pas accroché, fut néanmoins en grande partie dissipée ».

¹²⁰ Appien, *Guerres civiles*, IV, 62, 264.

ces loyaux sujets de Rome exprimaient simultanément le souci de respecter leurs obligations et aussi le refus de vider les caisses publiques deux fois de suite en soutenant dans une guerre civile un parti après l'autre¹²¹ ». Un dernier argument allant de ce sens nous est fourni par Dion Cassius, qui écrit que les Rhodiens, les Lyciens et Ariobarzane de Cappadoce, sans pour autant s'opposer aux Césaricides, étaient frileux à l'idée d'entrer en alliance avec eux¹²².

Face à la question de savoir si Rhodes s'est véritablement ralliée à Dolabella ou si elle s'est contentée de lui fournir des navires et des équipages contre rémunération, nous ne saurons prendre position. Il y a de nombreux éléments de part et d'autre de l'échiquier, même s'il faut admettre que Rhodes s'est tout de même montrée plutôt hostile envers Cassius et Spinter, bien que cela découle de sources dont ils sont à l'origine ou qui ont tenté de montrer leur point de vue. Dans tous les cas, mercenaires ou pas, les Rhodiens ont, dans les faits, combattu aux côtés de Dolabella, la question étant véritablement de savoir si elle a acheté sa tranquillité ou si elle était alliée en bonne et due forme à Dolabella. Toutefois, Cassius tint rigueur aux Rhodiens de leur contribution navale dans cet affrontement. C'est même l'un des principaux arguments qu'il avance pour justifier les représailles qu'il opère contre la cité après la rencontre de Smyrne en 42, où il fut décidé que Brutus attaquerait les Lyciens, et Cassius les Rhodiens¹²³. Nous reviendrons plus en détail sur le siège de Rhodes ci-dessous. Dolabella étant mort, demandons-nous maintenant si le siège est la conséquence d'un ralliement à Antoine et Octave. Une étude précise du discours qu'Appien prête à Cassius n'est pas forcément très instructive, eu égard au fait que Cassius ne mentionne jamais explicitement Octave et Antoine¹²⁴. On peut effectivement contrer cet argument en disant que ce n'est pas parce qu'ils ne sont pas mentionnés, qu'Octave et Antoine ne jouent aucun rôle dans cette affaire. Mais il est tout de même curieux, s'ils avaient été partie prenante, que Cassius ne les mentionne jamais, ne serait-ce que pour les dénigrer comme il le fit avec Dolabella au début du discours¹²⁵. En effet, Cassius fait mention de Dolabella pour rappeler aux Rhodiens leur contribution à la flotte du second, et leur refus net de contribuer à la flotte du premier.

Finalement, il apparaît que l'expédition de Rhodes semble plus avoir été une punition pour leur attitude jugée trop timorée en faveur de Cassius – et rappelons-nous la teneur de la

¹²¹ GOUKOWSKY 2011, § 2.

¹²² Dion Cassius, *Histoire romaine*, XLVII, 33.

¹²³ Appien, *Guerres civiles*, IV, 65, 277 ; Dion Cassius, *Histoire romaine*, XLVII, 33 ; Plutarque, *Brutus*, 30, 3 ; Velleius Paterculus, *Histoire romaine*, II, 69, 5-6.

¹²⁴ Appien, *Guerres civiles*, IV, 70, 299 : « Si vous ne nous considérez plus ni comme des généraux ni comme des Romains mais comme des bannis, des étrangers ou des condamnés, comme disent ceux qui ont fait de nous des proscrits, vous n'avez plus de traité, Rhodiens, avec nous, mais avec les Romains ». Il s'agit de la seule (brève) mention d'Octave et Antoine dans tout le discours.

¹²⁵ Appien, *Guerres civiles*, IV, 69, 292.

lettre adressée aux Pergaméniens – que pour punir un véritable ralliement de la cité en faveur des Césariens. Cassius fit tomber Rhodes en 42, mais il est difficile d'en conclure pour autant que la cité s'est ralliée aux Césariens. Après le siège, Cassius laissa une garnison sur place et les Rhodiens furent obligés de contribuer à la flotte de Cassius et de Brutus, puisqu'ils se virent privés d'une grande partie de ce qu'il restait de leur flotte¹²⁶.

Une autre série de documents est tout à fait intéressante dans le contexte qui est le nôtre. Il s'agit des lettres écrites en grec par Brutus aux communautés et provinces d'Asie Mineure entre 43 et 42. Ces textes ont une authenticité contestée par quelques chercheurs, mais récemment Paul GOUKOWSKY et Christopher JONES ont réexaminé le dossier et ont tous les deux abouti à la conclusion qu'il ne s'agit probablement pas de lettres authentiques, mais que leur date suffisamment proche de Brutus en fait des sources utilisables¹²⁷. Qu'apprend-on de ces lettres ? Dans ces correspondances, Brutus, dans un style plus que laconique, ordonne – plus qu'il ne demande – aux communautés d'Asie qu'elles lui fournissent des aides militaires. Il requiert notamment de l'argent ainsi que des troupes auxiliaires afin de contribuer à son effort de guerre. Dans ce corpus, les îles de l'Égée orientale sont assez bien représentées, non seulement parce que Brutus leur adresse directement quelques missives, mais aussi parce qu'elles sont mentionnées au travers de messages destinés à d'autres communautés. C'est notamment le cas d'une missive destinée au *koimon* des Bithyniens, qui mentionne que les cités de Bithynie n'ont désormais plus besoin de fournir les navires que des lettres antérieures avaient réclamés, mais qu'ils devaient désormais fournir 400 talents d'argent. Ce revirement s'explique par le fait que les navires demandés ont été apportés par les Lesbiens, les Phéniciens et les Macédoniens¹²⁸. Il s'agit de la seule mention des Lesbiens dans ce contexte. Paul GOUKOSWSKY en a conclu que l'île s'était ralliée aux Césaricides en vertu des liens qui unissaient autrefois Pompée et les Républicains aux cités de Lesbos¹²⁹. Parmi les autres lettres du corpus qui nous intéressent ici, deux sont destinées aux Lyciens, une aux Pataréens, une à Rhodes, trois à Cos et enfin une à Samos¹³⁰.

- Les lettres destinées aux Lyciens ont pour but d'organiser l'acheminement de matériel de guerre afin de soutenir le siège de Rhodes alors mené par Cassius. Les Lyciens

¹²⁶ Appien, *Guerres civiles*, II, 4.

¹²⁷ Les lettres ont été éditées une première fois en italien dans TORRACA 1959. Nous suivons la numérotation de ce corpus. Voir aussi GOUKOWSKY 2011 et JONES 2015. Paul GOUKOWSKY estime que le recueil des lettres grecques de Brutus dut être rassemblé par Mithridate II de Commagène entre 30 et 20, à partir des archives des cités d'Asie (GOUKOWSKY 2011, § 14-15).

¹²⁸ Lettre 67 (JONES 2015, p. 216).

¹²⁹ GOUKOWSKY 2011, § 41 + n. 60. L'argument reste pour nous léger. En effet, il s'agit de la seule mention de la contribution des Lesbiens dans la guerre, ce qui nous invite à plus de prudence. Entre outre, le ralliement de la cité ne peut s'expliquer que par les liens entre Lesbos et Pompée, compte tenu du fait que la cité entretenait aussi des rapports très amicaux avec César après Pharsale (voir en particulier *IG XII*, 2, 35 = **CI n° 4**).

¹³⁰ Voir les traductions de Christopher JONES dans l'annexe du chapitre.

s'exécutèrent et le matériel fut acheminé dans les temps requis, mais une fois que le siège était terminé¹³¹.

- Le courrier adressé aux Pataréens indique que le navarque rhodien Damasippos s'était réfugié dans le port de la cité après la chute de Rhodes. Brutus leur demande à ce qu'il ne puisse pas s'enfuir mais la cité lui répondit que c'était trop tard. La lettre a aussi le mérite de montrer que Brutus avait probablement reçu le concours d'un capitaine de navire originaire de Samos, car c'est de lui qu'il obtint l'information de la destination de Damasippos¹³².
- La missive adressée à Rhodes ne contient malheureusement pas beaucoup d'éléments. Il s'agit d'une lettre laconique adressée à la cité et qui lui demande de choisir son destin : celui de Xanthos (c'est-à-dire la destruction, le châtement des cités ennemies) ou celui de Patara (autrement dit la survie et les évergésies qui reviennent aux cités loyales et obéissantes)¹³³.
- La correspondance entre Cos et Cassius est légèrement plus riche. La première des trois lettres est lourde de menaces et rappelle la chute de Rhodes et de la Lycie, et enjoint les Coens à choisir leur destin, à l'instar du dilemme que Rhodes avait eu à choisir dans la lettre 11 mentionnée ci-dessus. Les Coens font le choix du parti républicain, mais on apprend dans les deuxième et troisième lettres que la cité traîne les pieds à l'idée de fournir les navires promis à la cause républicaine¹³⁴.
- Enfin, une lettre adressée à Samos, dont Plutarque fait également mention, accuse les Samiens de tarder à fournir les contributions exigées¹³⁵.

Il apparaît à l'étude de ce corpus que certaines cités faisaient la sourde oreille à l'idée de fournir des contributions à Brutus et Cassius. Il s'agissait là, comme l'a très bien souligné Paul GOUKOWSKY, d'une attitude très intelligente de la part des cités puisqu'elles pouvaient faire preuve de leur bonne foi envers les Césaricides, tout en étalant en quelque sorte la dépense à laquelle elles étaient confrontées. En outre, ce témoignage de bonne volonté était suffisant pour ne pas s'attirer les foudres des Républicains, ce qui aurait justifié leur mise à sac, à l'instar de Rhodes et de Xanthos (ce qui se voit très bien aussi dans les menaces à peine dissimulées et les exigences qui ne sont pas particulièrement formulées avec courtoisie par Brutus à l'encontre de

¹³¹ Lettre 21 (= JONES 2015, p. 219-220) et lettre 23 (= JONES 2015, p. 220). Pour un résumé de la correspondance : GOUKOWSKY 2011, § 24 ; JONES 2015, p. 221.

¹³² Lettre 17 (= JONES 2015, p. 222). Pour un résumé de la correspondance : GOUKOWSKY 2011, § 22.

¹³³ Lettre 11 (= JONES 2015, p. 224). Pour un résumé de la correspondance : GOUKOWSKY 2011, § 20.

¹³⁴ Lettres 13, 15 et 29 (= JONES 2015, p. 225-226 ; 226-227 ; 227). Pour un résumé de la correspondance : GOUKOWSKY 2011, § 21.

¹³⁵ Lettre 69 (= JONES 2015, p. 230).

Cos et de Samos¹³⁶). Cela leur permettait également de gagner du temps, denrée qui faisait pourtant cruellement défaut pour Brutus et Cassius, et qui avait déjà justifié la revue à la baisse du tribut exigé des Bithyniens dans la dernière lettre leur ayant été envoyée¹³⁷. Au-delà de cela, ces documents nous révèlent aussi que, bien que traînant des pieds à l'idée de contribuer à l'effort de guerre républicaine, l'important est qu'elles y contribuèrent de toute manière. Autrement dit, la politique de terreur menée par Brutus et Cassius dans la région avait porté ses fruits et avait entraîné le ralliement de nombreuses communautés asiatiques, qui marquèrent leur mécontentement en prenant soin de ne pas se montrer excessivement empressées de fournir les contributions requises.

Peu d'éléments nous sont connus dans l'immédiat post-Philippe. On sait seulement qu'Antoine se rendit à Rhodes afin d'offrir à la cité la possession de quelques territoires insulaires et continentaux afin de compenser le lourd tribut pris par Cassius à la cité. C'est ainsi que la cité obtint le gouvernement de Myndos, Andros, Ténos et Naxos¹³⁸. Finalement, on remarquera que le destin des cités dans ce conflit n'est pas aisé à suivre, et repose pour beaucoup sur des hypothèses (voir **tabl. 4**). Pour autant, la coercition utilisée par les Libérateurs semble lui avoir attaché de gré ou de force la plupart des cités grecques. Il faut attendre quelques années de plus pour voir les feux de la guerre civile se rallumer en Méditerranée, et voir de nouveau se poser le dilemme suivant : à qui se rallier ?

Cité	Ralliement	Sources / Bibliographie	Dates
Rhodes	1. Dolabella 2. Domination Républicaine de la cité 3. Révolte contre la garnison républicaine	1. Appien , <i>Guerres civiles</i> , IV, 60, 258 ; IV, 62, 264 ; IV, 66, 281 et IV, 69, 292. 2. Appien , <i>Guerres civiles</i> , IV, 73, 309-312 ; IV, 74, 313 ; IV, 81, 341 ; IV, 81, 341. 3. Appien , <i>Guerres civiles</i> , V, 2, 4-6.	1. Fin 44/début 43 – 42 2. Jusqu'à Philippe 3. Peu après Philippe
Chios	?	LAGOS 1998, p. 41	/
Samos	Brutus et Cassius	Brutus , Lettres 17 et 69	Probablement jusqu'à Philippe
Cos	1. Dolabella 2. Brutus et Cassius ?	1. HÖGHAMMAR 1993, p. 31 2. Brutus , Lettres 13, 15 et 29	
Lesbos	Brutus et Cassius ?	Brutus , Lettre 67	
Cnide	Brutus et Cassius ?	/	/
Ténédos	Brutus et Cassius ?	/	/

Tableau 4 : Les ralliements des cités de l'Égée orientale dans la guerre civile entre Césariciens et Césariens.

¹³⁶ Pour Cos : lettres 13, 15 et 29. Pour Samos : lettre 69.

¹³⁷ Lettre 67 (= JONES 2015, p. 216).

¹³⁸ Appien, *Guerres civiles*, V, 7, 29.

LA GUERRE D'ANTOINE CONTRE OCTAVE ET LA BATAILLE D'ACTIUM

Alain BRESSON écrivait peu avant la fin du siècle dernier que nous devons « considérer que la participation rhodienne [à la bataille d'Actium] est hautement probable, puisque Rhodes était l'un des fleurons de l'Orient grec ou hellénisé, lequel fournit 800 navires au parti antonien¹³⁹ » et de continuer « de manière générale, on ignore l'origine des navires qui [...] participèrent effectivement [à la bataille d'Actium] ». L'ambiguïté de ce passage reflète ni plus ni moins que l'immense manque de sources à disposition pour établir les différents ralliements des cités de l'Égée orientale dans la dernière guerre civile de l'époque républicaine. En effet, par rapport aux guerres antérieures, les sources relatives à la guerre entre Octave et Antoine sont indigentes quant à la contribution des cités grecques dans la campagne d'Actium. L'état de fait est d'autant plus frustrant qu'il s'agit d'une guerre à l'importance cruciale pour l'histoire de la Méditerranée, puisqu'elle marque l'élimination du dernier prétendant au pouvoir autre qu'Octave, à savoir Antoine.

Avant de venir aux indices à notre disposition (regroupés dans le **tabl. 5**, voir également notre **vol. 2, fig. 56**), demandons-nous pourquoi les auteurs anciens n'ont pas beaucoup mentionné les cités insulaires, qu'ils avaient pourtant mis tant de soin à évoquer dans les guerres antérieures. Une première piste de réponse est certainement le manque d'éclat des actions des cités dans cette guerre qui, semble-t-il, ne fut pas particulièrement marquée par des ralliements problématiques ou qui auraient nécessité une explication de la part des auteurs anciens : autrement dit, nous ne relevons pas de ralliement allant contre la tendance. Henri-Louis FERNOUX l'affirme de manière plus marquée encore : « Les sources sont généralement assez avares de renseignements sur l'orientation des choix des cités en période de guerre civile. Cela peut tenir au comportement des cités elles-mêmes, c'est-à-dire à une docilité qui ne crée pas l'événement¹⁴⁰ ». Un autre élément est probablement aussi l'entrée en lice de l'Égypte qui joue un rôle beaucoup plus marqué qu'auparavant. Nous connaissons bien le point de vue des auteurs anciens sur la dernière reine d'Égypte, et à ce titre les actions de Cléopâtre ont fait l'objet de nombreux commentaires, aussi bien de la part des Anciens que des Modernes, et il n'est pas impossible que l'arrivée de Cléopâtre sur le devant de la scène ait éclipsé en quelque sorte le reste du monde grec¹⁴¹. Notre connaissance de la période en pâtit enfin de l'absence de récit contemporain que l'on avait pour la guerre entre César et Pompée : César est mort en 44, Cicéron

¹³⁹ BRESSON 1997, p. 23. Même constat dans ERSKINE 1991, p. 271.

¹⁴⁰ FERNOUX 2012, p. 399.

¹⁴¹ Sur cette question, nous renvoyons à l'excellente biographie de Cléopâtre par Maurice SARTRE (SARTRE 2018).

n'est plus non plus, et les *Res Gestae* ne pouvaient s'attarder sur le destin individuel de chaque cité de l'Empire. Malgré tout, le tableau apocalyptique que nous sommes en train de dépeindre est quelque peu comblé par des hypothèses formulées à l'aide de quelques documents.

Un extrait de l'*Histoire romaine* de Dion Cassius permet de commencer notre réflexion. Lorsqu'il fait état des camps luttant dans la dernière guerre civile républicaine, avant même la déclaration de guerre datant du début de l'année 31, l'historien de Nicée mentionne qu'Antoine obtint le ralliement de l'intégralité des peuples de la Méditerranée orientale, de la Grèce à la Cyrénaïque, en passant par l'Asie. Dans ce passage, il prend soin de préciser que les territoires ralliés à la cause antonienne incluent les peuples insulaires¹⁴². La réflexion pourrait donc s'arrêter là, mais une fois la guerre déclarée, un indice *e silentio* transparait de nos sources relatives à la période. En effet, il n'est nullement fait mention d'un siège d'une des communautés insulaires du territoire que nous étudions, dans le cadre de ce conflit. Si ce type d'argument est souvent critiqué, il est ici renforcé par le fait qu'il aurait été une erreur stratégique considérable de la part d'Antoine que de laisser une communauté en opposition ouverte avec lui, et risquer d'être pris entre deux feux entre les forces d'Octave à l'Ouest et celles d'une communauté ennemie à l'Est. Il semble donc effectivement que l'intégralité des cités insulaires d'Égée orientale se soit ralliée à lui, et on en revient à la forme de docilité évoquée par Henri-Louis FERNOUX. Avec ces deux éléments, quelques autres viennent compléter le tableau à l'échelle locale.

C'est notamment le cas pour Samos où un indice supplémentaire semble aller dans ce sens. En effet, on sait à travers les sources littéraires qu'Antoine et Cléopâtre, après avoir séjourné quelque temps à Éphèse, posèrent leurs bagages sur l'île afin de passer quelques semaines, avant de se rendre à Athènes. Rien n'indique que des combats eurent lieu dans la cité, mais les auteurs, en particulier Plutarque, ont souligné que cette escale fut l'occasion de vastes fêtes dionysiaques¹⁴³, en complète opposition à un climat guerrier. Pour autant, la ville s'est-elle ralliée à Antoine ? Cela semble difficile à dire compte tenu du fait que la cité était intégrée dans la province d'Asie, probablement depuis la guerre de Mithridate¹⁴⁴. Autrement dit, il est possible que la question de son ralliement ne se soit même pas posée, puisque Antoine dirigeait l'Orient hellénisé et que Samos en faisait partie.

Pour l'historien et épigraphiste Guy LABARRE, spécialiste de Lesbos, « aucun témoignage ne permet de connaître l'attitude des Lesbiens dans le conflit entre Octave et Antoine. Les cités de Lesbos furent certainement mobilisées dans cette lutte par Antoine qui se fit prêter serment de

¹⁴² Dion Cassius, *Histoire romaine*, L, 6.

¹⁴³ Plutarque, *Antoine*, 56, 7-8.

¹⁴⁴ PAWLAK 2016, p. 206.

fidélité par les alliés d'Orient. Antoine recruta massivement en Orient. Mais il apparaît plausible que les cités de Lesbos se soient déclarées victimes de leur respect envers la seule autorité romaine présente en Orient¹⁴⁵ ». Constantinos LAGOS formule la même hypothèse pour Chios : « No literary source gives any information on the stance taken by Chios during the Civil wars of 44-42 BC and 32-30 BC. [...] Chios is likely to have given support to M. Antony in his war against Octavian in 32-31 BC, following the example of the rest of Greece, with the exception of Sparta¹⁴⁶ ». Les cas de Rhodes et de Cos sont légèrement plus explicites que ceux des autres cités insulaires, mais les éléments avancés ne sont malheureusement pas déterminants de manière équivoque.

On sait à travers les sources littéraires que Rhodes obtint d'Antoine la possession de nouveaux territoires visant à compenser la lourde défaite de la cité face à Cassius et l'immense butin qu'il en tira. C'est ainsi qu'Antoine adjoignit à Rhodes le gouvernement d'Andros, Ténos et Naxos, ainsi que celui de Myndos en Carie¹⁴⁷. Peut-être que la cité obtint ces dédommagements à l'occasion du discours d'Antoine à Pergame¹⁴⁸, dont la mise en scène n'est pas sans rappeler celui de Sylla après sa victoire contre Mithridate¹⁴⁹. On sait aussi que c'est Octave qui leur retira ces possessions, même si Appien ne le dit pas clairement, préférant une formule vague : « dont ils furent dépouillés peu de temps après, parce qu'ils gouvernaient trop durement¹⁵⁰ ». Il n'apparaît pas démesuré de penser que c'est peut-être en vertu du concours rhodien aux opérations antoniennes que la cité fut privée de ces territoires nouvellement intégrés, même s'il faut avouer que ce n'est pas la première fois ni la seule preuve montrant qu'un peuple sous domination rhodienne était exploité très durement¹⁵¹.

Cos est également un exemple intéressant, car il est le mieux documenté de la période. En effet, il est très probable que la cité se soit ralliée à Antoine. Pour Kostas BURASELIS, « there were palpable traces of favor for Octavian's rival ». Il est rejoint en cela par sa prédécesseuse Susan SHERWIN-WHITE pour qui le ralliement de Cos aux côtés d'Antoine avant Actium était très clair, et que celui-ci est peut-être à l'origine du statut tributaire que l'on connaît de la cité sous Auguste. Si l'on suit son raisonnement, c'est par une sorte d'accord entre Nicias et Antoine que la cité se rangea de son côté. Antoine acceptait la tyrannie de Nicias sur l'île, tandis que ce dernier lui

¹⁴⁵ LABARRE 1996b, p. 102. Il s'agit là des seuls mots consacrés par l'auteur à la guerre civile entre Octave et Antoine.

¹⁴⁶ LAGOS 1998, p. 41.

¹⁴⁷ Appien, *Guerres civiles*, V, 7, 29.

¹⁴⁸ Appien, *Guerres civiles*, V, 4-5, 16-24.

¹⁴⁹ Appien, *Guerre de Mithridate*, 61, 250-63, 263.

¹⁵⁰ Appien, *Guerres civiles*, V, 7, 29. Voir à ce sujet BRESSON 1997, p. 23 + n. 51.

¹⁵¹ Au II^e siècle, c'est l'une des raisons qui avaient poussé les Lyciens à demander à Rome d'être retirés de la sphère d'influence rhodienne.

prêtait serment d'allégeance¹⁵². En outre, la correspondance de Cicéron regorge véritablement de références liant Nicias à la plus haute aristocratie romaine, en particulier à un certain nombre de Césariens où Dolabella et Isauricus figurent en bonne place¹⁵³. Pour Vasiliki STEFANAKI, il faut probablement aussi ajouter à cette liste Antoine, ce qui justifie que la cité, alors sous la tyrannie de Nicias (42-31) ait choisi le parti antonien¹⁵⁴.

Nous ne savons rien de la participation des cités grecques à la bataille d'Actium, même si, comme Alain BRESSON l'a écrit, la contribution de Rhodes est hautement probable¹⁵⁵. Ce que l'on sait en revanche, c'est qu'on ne semble pas observer, comme après Pharsale, de vaste mouvement visant à honorer Octave venant alors d'éliminer une bonne partie de la puissance antonienne en Orient. Dans l'immédiat, on observe par contre quelques ambassades civiques visant à montrer la bonne foi des communautés en faveur d'Octave, qui était alors en train de régler ses contentieux avec les élites romaines ainsi qu'avec les rois-clients d'Anatolie¹⁵⁶. C'est par exemple le cas de l'ambassade du Rhodien Eupolémos envoyée auprès d'Octave dans la perspective de rentrer dans ses bonnes grâces¹⁵⁷. C'est en tout cas après Actium et l'élimination du dernier véritable contre-pouvoir en Méditerranée que commence à se mettre en place le culte dédié à Octave, sur lequel nous aurons l'occasion de revenir¹⁵⁸. Pour autant, et en dépit d'un manque certain de sources précises, il apparaît bien à travers quelques indices glanés dans la documentation que la plupart des cités ont choisi, à l'instar de la quasi-intégralité de l'Orient, le parti antonien (**tabl. 5**) et ce au moins jusqu'à la bataille d'Actium.

¹⁵² Sur Cos et Antoine : SHERWIN-WHITE 1978, p. 145 et 227.

¹⁵³ Dolabella : Lettre 578, *Aux Familiars*, IX, 10, 2 ; Lettre 643, *À Atticus*, XIII, 28, 3 ; Lettre 712, *À Atticus*, XIII, 52, 2 ; Lettre 728, *À Atticus*, XIV, 9, 3 ; Lettre 772, *À Atticus*, XV, 20, 1. Isauricus : Cicéron, Lettre 562, *Aux Familiars*, VII, 23, 4.

¹⁵⁴ STEFANAKI 2012, p. 430. Sur les réseaux de Nicias auprès des élites romaines, voir ci-dessous, chapitre 6, p. 224-225.

¹⁵⁵ BRESSON 1997, p. 23.

¹⁵⁶ Dion Cassius, *Histoire romaine*, LI, 2.

¹⁵⁷ *SEG* 39, 752. CLAUDON 2015, n° 263.

¹⁵⁸ À ce sujet, voir notre chapitre 8.

Cité	Ralliement	Sources / Bibliographie	Dates
Rhodes	Antoine ?	BRESSON 1997, p. 23	Jusqu'à Actium
Chios	Antoine ?	LAGOS 1998, p. 41	
Samos	Antoine	Plutarque, <i>Antoine</i> , 56, 6-8	
Cos	Antoine	STEFANAKI 2012, p. 430	
Mytilène	Antoine ?	LABARRE 1996b, p. 102	
Méthymna	Antoine ?		
Eresos	Antoine ?		
Cnide	Antoine ?	/	
Ténédos	Antoine ?	/	

Tableau 5 : Les ralliements des cités de l'Égée orientale dans la guerre civile entre Octave et Antoine.

CONCLUSION

Au terme de cette enquête, que pouvons-nous conclure des ralliements des cités insulaires d'Égée orientale dans les conflits du 1^{er} siècle ? Commençons par souligner que les ralliements tendent à s'unifier de plus en plus au cours de la période : à la grande disparité des ralliements des cités grecques dans la guerre de Mithridate a succédé un temps où les ralliements tendent vers l'uniformité. Il faut aussi souligner la grande versatilité des ralliements choisis par les cités, qui n'hésitèrent pas, que ce soit pendant la guerre de Mithridate ou bien dans la guerre entre César et Pompée, à changer de camp en cours de route afin de tenter de rentrer dans les faveurs du parti dominant, souvent d'ailleurs après une bataille majeure bouleversant l'équilibre militaire des conflits, ce qui faisait tomber les cités dans les camps des perdants : Chéronée et Orchomène, Pharsale, Philippes puis Actium. Si le phénomène de changement de camp est beaucoup moins visible pendant la guerre des Libérateurs, c'est qu'il apparaît tout de même au travers des lettres de Brutus que les cités étaient au départ peu enclines pour soutenir les Républicains, ce que même la défaite de Rhodes, montée en épingle au service de la propagande républicaine, ne put empêcher. Aussitôt après Actium, on observe également un mouvement de ralliement en faveur d'Auguste, mais qui semble plus timoré que celui observé après Pharsale. Cela relève peut-être d'un biais des sources à notre disposition, mais ceci ne saurait tout de même pas masquer l'attitude des Grecs dans les années suivant le conflit avec Antoine et qui continua tout le long du règne d'Auguste. En effet, les Mytiléniens furent parmi les premiers à initier un culte en l'honneur de l'empereur, et ils furent suivis en cela par Rhodes ou encore par Éresos¹⁵⁹.

Contrairement à toute attente, il semble en fait que les conflits les plus tranchés soient les

¹⁵⁹ À ce sujet, voir *infra*, notre chapitre 8.

guerres civiles, tandis que la guerre de Mithridate montre des renversements d'alliance beaucoup plus versatiles, individualisés, et dus aux contextes particuliers de chacune des cités. En effet, les cités choisirent la plupart du temps, dans le cadre des guerres civiles, un camp, et s'y tinrent jusqu'au renversement de la situation militaire en faveur du camp opposé. Ayant à chaque fois choisi le mauvais parti à soutenir, il s'agissait surtout de tenter de se sauver afin de ne pas risquer de représailles pour avoir choisi un camp dans un conflit qui, au départ, n'était en fait pas vraiment le leur. C'est d'ailleurs aussi probablement pour cela que les cités ne semblent pas avoir eu d'états d'âme particuliers à l'idée de changer de camp en cours de route, ni à montrer de loyauté particulièrement zélée. Dans ce tableau, et malgré les apparences, Mytilène, qui entretenait pourtant des liens plus que privilégiés avec Pompée, ne fait pas exception. Il suffit d'un mot de Pompée l'invitant à députer auprès de César et d'une prise de conscience de la situation dramatique dans laquelle elle était pour la décider à changer de ralliement. On le voit, si même des liens aussi forts que ceux que la cité lesbienne entretenait avec Pompée étaient insuffisants pour justifier une loyauté à toute épreuve, il convient alors de se demander quelles furent les raisons, les motivations et autres éléments de décision ayant été pris en compte et ayant mené les cités à faire ces choix d'allégeances dans ces conflits. Avant d'en venir à cette étude, il nous semble nécessaire de prolonger d'abord notre enquête par une étude des cités insulaires de l'Égée orientale dans les conflits de la période, en nous interrogeant notamment sur leur manière de contribuer à ces conflits, ainsi que la façon dont ces conflits les ont touchées.

CHAPITRE 3 : LA GUERRE DANS LES CITÉS INSULAIRES AU I^{ER} SIÈCLE : CONTRIBUER OU SUBIR ?

Après avoir évoqué deux aspects très importants de l'implication des cités grecques dans les conflits romains du I^{er} siècle, que nous pourrions résumer sous la forme du « pour qui ? » et du « pourquoi ? », venons-en maintenant au « comment ? », c'est-à-dire à la manière dont les cités se sont mobilisées pour répondre aux demandes d'aide des différents partis en lutte autour du bassin égéen.

À de nombreux moments, les historiens, aussi bien anciens que contemporains, ont mentionné la manière dont les cités ont contribué aux guerres romaines en Orient au I^{er} siècle. Le panorama apocalyptique souvent décrit est celui de cités surexploitées, surtout en matière économique, par les Romains¹. Il ne s'agit pourtant pas du seul type de réquisitions opérées par les belligérants, puisque ces cités sont également mentionnées dans les sources comme des fournisseuses privilégiées de navires et autres contingents auxiliaires intégrés dans les vastes armées orientales levées successivement par Pompée, Brutus et Cassius, et enfin par Antoine. Il va sans dire que ces levées militaires entraînent également des conséquences économiques pour les cités, puisque c'est à elles qu'en reviennent les coûts d'entretien, aggravant encore le poids des réquisitions sur ces cités à l'économie déjà fragilisée par les levées successives. À cela s'ajoute le problème épineux de la piraterie en Méditerranée orientale, qui touche les cités asiatiques de plein fouet : leur richesse et leur vitalité économique en font des cibles privilégiées pour ces brigands des mers en quête de butin. À la fois réquisitionnées pour la lutte commune des États de la région, tout en étant frappées par les raids des pirates, les cités d'Asie furent doublement mises à l'épreuve, et ce, sur une large période.

Dans ce contexte, les cités d'Égée orientale contribuèrent tant bien que mal pour répondre aux exigences des belligérants, mais la fourniture de navires, d'équipages et d'argent n'est pas la seule manière dont elles furent touchées par la guerre. De nombreux éléments témoignent, par exemple, de leur implication dans les conflits, parfois même en tant que co-belligérantes, faisant d'elles des cibles pour les opérations militaires menées par Mithridate puis par les *imperatores* romains en mission dans la région. Sièges et batailles rangées sont alors l'occasion pour les cités de se voir privées d'une partie de leur corps civique par la mise en esclavage d'une partie de la population ou par la mise à mort de citoyens. On le voit : la guerre au

¹ Les références en la matière sont extrêmement nombreuses. Quelques exemples dans la bibliographie : DELPLACE 1977 ; AMIOTTI 1980 ; FERRARY 2001 (= FERRARY, ROUSSET & HELLER 2017, chap. 18) ; FERRARY 2002 ; DE CALLATAÏ 2003 ; ÑACO DEL HOYO *et alii* 2009 ; DELRIEUX 2010 ; GATZKE 2013 ; HELLER 2014 ; ÑACO DEL HOYO *et alii* 2015.

I^{er} siècle touche les cités dans toutes les composantes de leur fonctionnement, allant même jusqu'à diviser les corps civiques sur des questions de politique étrangère.

À la lumière de ces quelques éléments généraux de la situation en Asie, nous aimerions proposer dans ce chapitre une étude des conséquences des guerres du I^{er} siècle, spécifiquement sur les cités insulaires d'Égée orientale. Ainsi, nous évoquerons deux aspects distincts mais intimement liés. D'une part, il s'agira de proposer une synthèse des contributions, aussi bien militaires qu'économiques, apportées par les cités d'Égée orientale aux différents belligérants, tout en s'interrogeant sur les conséquences – économiques, politiques et sociales – de la participation des cités insulaires dans ces mêmes conflits. Pour cela, nous proposerons dans un premier temps une étude de l'aspect militaire de la période, dans laquelle nous reviendrons sur les contributions civiques attestées tout au long du siècle. Nous nous demanderons d'abord quelles ont été les modalités de contribution des cités insulaires à l'effort de guerre, premièrement en hommes et en matériel. Dans un deuxième temps, nous aimerions consacrer quelques pages à l'étude de l'utilisation militaire qui fut faite des îles. Venant compléter notre premier chapitre, nous nous interrogerons notamment sur la mise en valeur stratégique des territoires insulaires à travers les différents mouvements de troupes que les îles ont connus tout au long du I^{er} siècle. À la fois des territoires de repli à mettre en lien avec les périodes de domination maritimes, et des véritables bases d'opérations, les cités insulaires font preuve d'une utilisation toute particulière dans la gestion géopolitique de la région. Ensuite, nous nous interrogerons sur le devenir des cités insulaires en tant que victimes de la guerre. En effet, au titre de leurs contributions auprès des différents camps, et en raison de leur localisation au large de l'Asie Mineure, si prise par les pirates orientaux, les cités sont devenues au I^{er} siècle de véritables cibles des opérations militaires. Enfin, il s'agira de mettre en avant l'autre forme de contribution perceptible à travers les sources et que nous n'avons guère évoquée jusqu'ici : il s'agit de l'apport économique des cités à l'effort de guerre, dans lequel nous aimerions nous attacher à intégrer autant que possible les données numismatiques, permettant une approche renouvelée du débat relatif à la contribution financière des cités grecques dans le contexte des guerres civiles.

LES CONTRIBUTIONS NAVALES DES CITÉS INSULAIRES ET LE CONCOURS DES TROUPES CIVIQUES AUX OPÉRATIONS MILITAIRES

Le concours des troupes civiques aux opérations militaires ayant lieu dans la région au I^{er} siècle est l'un des traits saillants qui émanent des nombreuses sources, principalement littéraires, que nous avons à notre disposition. Quelques inscriptions que les spécialistes ont datées et associées aux événements connus par d'autres sources permettent également de brosser un

tableau plus complet des vastes contributions militaires apportées par les cités de l'Égée orientale au cours du I^{er} siècle. Les tableaux qui suivent recensent et synthétisent les troupes alliées fournies par les cités insulaires sur lesquelles porte notre étude. On y trouvera premièrement les contributions militaires – en troupes et en navires – fournies par les cités insulaires autres que Rhodes (**tabl. 6**)² ainsi que celles fournies par la cité de Rhodes (**tabl. 7**). Par ailleurs, un traitement particulier doit être réservé aux contributions des cités insulaires dans les expéditions menées contre les pirates (**tabl. 8**). Bien loin de se résumer à la seule mise à disposition de navires ou de troupes terrestres, les contributions des cités dans les guerres pirates sont tout à fait multiples et confirment les intérêts géostratégiques accordés à la région par les Romains.

Conflit	Cité	Troupes fournies	Camp	Date – contexte	Sources
Guerre de Mithridate	Chios	Au moins un navire (trière)	Mithridate	88 – Siège de Rhodes	Appien , <i>Guerre de Mithridate</i> , 25, 101 ; 47, 183
	Cos	Navires et/ou troupes civiques	Rome	86/5 – Prise de Samos	Plutarque , <i>Lucullus</i> , 3, 4
	Cnide	Navires et/ou troupes civiques	Rome	86/5 – Prise de Samos	Plutarque , <i>Lucullus</i> , 3, 4
Opérations navales d'Aulus Terentius Varron contre les pirates	Cos	Au moins un navire	Rome	ca. 84	<i>IG XII</i> , 8, 260 (= CI n° 35)
Opérations contre les pirates	Chios	?	Rome	80-60	<i>BE</i> 1994, 456 (= <i>DIMITROVA</i> 2008, n° 49)
	Mytilène	4 « dicrota »		51 – Escorte de Cicéron dans son trajet vers la Cilicie	Cicéron , Lettre 199, <i>À Atticus</i> , V, 11, 4
Guerre civile de César et Pompée	Chios, Lesbos, Cos	Navires	Pompée	49/8 – Campagne de Grèce (avant Pharsale)	Cicéron , Lettre 379, <i>À Atticus</i> , IX, 9, 2
Guerre entre Césariens et Républicains	Lesbos	Navires ?	Brutus et Cassius	Préparation de la campagne de Philippes	Brutus , Lettre 67
	Cos	Navires et troupes auxiliaires ?			Brutus , Lettre 29
	Samos	?			Brutus , Lettre 69

Tableau 6 : Les navires et troupes alliées fournies à Rome par les cités d'Égée orientale au cours du I^{er} siècle.

² Le concours des flottes rhodiennes aux opérations romaines, infiniment mieux documenté que pour les autres cités de l'Orient égéen, est de ce fait traité dans un tableau à part.

Conflit	Troupes fournies	Camp	Date – contexte	Sources
Première guerre de Mithridate	Troupes civiques de Rhodes (troupes terrestres ³ et navires ⁴ de la cité)	Rome	Printemps-été 88 – Siège de Rhodes par Mithridate	Appien , <i>Guerre de Mithridate</i> , 24, 94 – 27, 106 ; Photius (= Memnon d'Héraclée), <i>Bibliothèque</i> , 230b ; Tite-Live , <i>Periochae</i> , 78 ; Valère Maxime , <i>Faits et dits mémorables</i> , V, 2, ext. 2
	3 birèmes		86 – Recrutement de navires par Lucullus	Plutarque , <i>Lucullus</i> , 2, 4
	Navires (nombre exact non mentionné mais au moins une quinquérème)		86/5 – Flotte de Lucullus en Égée orientale et bataille de Ténédos	Appien , <i>Guerre de Mithridate</i> , 56, 226 ; Plutarque , <i>Lucullus</i> , 3, 3 et 3, 8-10
Troisième guerre de Mithridate	Navires	Rome	74/3 – Rassemblement de navires alliés par Lucullus	Appien , <i>Guerre de Mithridate</i> , 77, 333 ; Plutarque , <i>Lucullus</i> , 13, 4
	20 navires		72/1 – Siège d'Héraclée du Pont par Triarius	Photius (= Memnon d'Héraclée), <i>Bibliothèque</i> , 236b
Guerre des pirates de 67	Navires	Pompée	67 – Rassemblement de la flotte romaine	Florus , <i>Abrégés d'Histoire romaine</i> , I, 41, 3, 6
	<i>Apracta</i> rhodiens ⁵		51 – Escorte de Cicéron dans son trajet vers la Cilicie	Cicéron , Lettre 199, <i>À Atticus</i> , V, 11, 4 ; Lettre 201, <i>À Atticus</i> , V, 12, 1 et Lettre 202, <i>À Atticus</i> , V, 13, 1
	« Avisos » rhodiens		50 – Escorte de Cicéron à son retour de Cilicie	Cicéron , Lettre 278, <i>À Atticus</i> , VI, 8, 4 et Lettre 417, <i>À Atticus</i> , X, 11, 4
Guerre civile de César et Pompée	16 navires pontés (et 4 non pontés ?)	Pompée	48 – Bataille de Dyrrachium	César , <i>Guerres civiles</i> , III, 3 ? ; III, 5 et III, 26-27 ; Cicéron , Lettre 379, <i>À Atticus</i> , IX, 9, 2 ; Plutarque , <i>Cicéron</i> , 38, 4
	Frondeurs ?		48 – Bataille de Pharsale	Appien , <i>Guerres civiles</i> , II, 71 ⁶ ; César , <i>Guerres civiles</i> , III, 4 ? ; III, 93 et III, 94.

³ Pour défendre les remparts et actionner les machines de guerre placées par les défenseurs rhodiens sur leurs remparts : cf. Appien, *Guerre de Mithridate*, 24, 94 ; 24, 98 ; 26, 104 – 27, 105. Les troupes rhodiennes ont été renforcées de troupes provenant de Lycie et de Telmessos : Appien, *Guerre de Mithridate*, 24, 94 et BAKER & THÉRIALULT 2005.

⁴ Appien, *Guerre de Mithridate*, 24, 96 (nombre de navires non précisé) ; 24, 98 (même remarque) ; 25, 99 (une birème, puis renforts d'autres navires dont le nombre n'est pas précisé) ; 25, 100-101 (une quinquérème égarée et six « navires rapides ») ; 26, 102 (nombre de navires inconnu) ; 46, 180 (mention de la « bataille navale livrée dans les eaux de Rhodes », où le nombre de navires engagés n'est pas explicite) ; 47, 183 (même remarque).

⁵ Les quelques navires non pontés qui ont accompagné Cicéron depuis Athènes étaient accompagnés de quelques unités de Mytilène (Cicéron, Lettre 199, *À Atticus*, V, 11, 4).

⁶ Voir aussi BRESSON 1997, p. 20 qui renvoie à l'extrait d'Appien mentionné dans ce tableau. Les traductions du texte d'Appien, cependant, estiment que les frondeurs sont crétois, et non pas rhodiens. Si les frondeurs sont également rhodiens, on les retrouve peut-être aussi dans les 1 200 frondeurs attestés par César dans *Guerre civile*, III, 4 ; III, 88 ; III, 93 et III, 94.

			88 ? et III, 93-94 ?
	3 trirèmes au maximum		48 – Après l’escale à Mytilène, pour escorter Pompée Appien , <i>Guerres civiles</i> , II, 83
	Trirèmes (nombre non précisé)	César	48 – Après la bataille de Pharsale, pour escorter César Appien , <i>Guerres civiles</i> , II, 84 ; César , <i>Guerres civiles</i> , III, 106
Guerre d’Alexandrie	10 navires	César	48 – Expédition d’Alexandrie César , <i>Guerre d’Alexandrie</i> , 1, 1 ? ; 11, 1-6 ; 13, 5 ; 14, 1 ; 15, 1-8 et 25, 3-6
Guerre d’Afrique	Rameurs rhodiens	César	46 – Bataille de Ruspina César , <i>Guerre d’Afrique</i> , 20, 1
Guerre civile des Libérateurs	Navires mercenaires (type et nombre non précisé)	Dolabella	44 – Recrutement de troupes en Asie par Dolabella ⁷ Appien , <i>Guerres civiles</i> , IV, 60, 258 et IV, 62, 264 ; Cicéron , Lettre 902, <i>Aux Familiars</i> , XII, 15, 2
	Navires	Contre P. Cornélius Lentulus Spinther	43 – Escarmouche navale entre Rhodes et Spinther Cicéron , Lettre 901, <i>Aux Familiars</i> , XII, 14, 2
	33 navires rhodiens	Contre Cassius	42 – Bataille navale de Myndos Appien , <i>Guerres civiles</i> , IV, 66, 279 ; IV, 71, 300-303 ; Dion Cassius , <i>Histoire romaine</i> , XLVII, 33
	Navires (au moins deux)		42 – Bataille navale du début du siège de Rhodes ⁸ Appien , <i>Guerres civiles</i> , IV, 72, 307
	30 navires, le reste de la flotte, sauf un navire, étant brûlée	Césariques	42 – Après Philippe, Réquisitionnés par Gaius Cassius Parmensis Appien , <i>Guerres civiles</i> , V, 2, 4-5 ; Dion Cassius , <i>Histoire romaine</i> , XLVII, 33, 4
Guerre entre Octave et Antoine	?	?	?

Tableau 7 : Les navires et les troupes rhodiennes engagées dans les conflits du 1^{er} siècle⁹.

⁷ Les navires recrutés à Rhodes par le lieutenant de Dolabella, Lucius Figulus, ont vraisemblablement livré bataille et perdu à Laodicée (Appien, *Guerres civiles*, IV, 60, 258 – 62, 265). En outre, on peut légitimement se demander s’ils sont comptés dans le nombre de navires que P. Cornélius Lentulus Spinther attribue à Dolabella dans une lettre adressée à Cicéron datée du 29 mai 43 : « j’ai appris que la flotte de Dolabella se trouvait en Lycie, avec plus de cent navires de charge » (Cicéron, Lettre 901, *Aux Familiars*, XII, 14, 1).

⁸ Il apparaît à la lecture d’Appien (*Guerres civiles*, IV, 72, 305 – 73, 309) qu’aucune bataille sur les remparts n’aurait été livrée. Dion Cassius précise en outre que la ville tomba sans résistance (Dion Cassius, *Histoire romaine*, XLVII, 33).

⁹ Voir à ce sujet les synthèses d’Alain BRESSON et de Vassa KONTORINI sur les opérations navales rhodiennes au 1^{er} siècle (KONTORINI 1983b, p. 53-68 ; BRESSON 1997, p. 19-24).

Cité	Forme de contribution	Dates – contexte	Sources / Bibliographie
Rhodes	Ambassadeurs rhodiens chargés de porter une décision sénatoriale aux rois et cités d'Orient	102 – Expédition de Marcus Antonius	<i>I. Knidos</i> 31 & <i>FD</i> III, 4, 37
	Mise à disposition du port ?		Cicéron , <i>De l'orateur</i> , II, 1, 3 ?
	Contribution navale		<i>IGR</i> 4.1116 KONTORINI 1983, p. 41-42
Cos	Au moins un navire	84-82 – Expédition de Aulus Terentius	<i>IG</i> XII, 8, 260 = SAMAMA 2003, 312 = NISSEN 2006, 3 = CI n° 35
Rhodes	Au moins un navire	Varron	<i>IG</i> XII, 1, 48 = <i>Syll.</i> ³ 745 = CI n° 36
Rhodes	Mise à disposition du port	67 – Guerre des pirates de Pompée	Strabon , <i>Géographie</i> , XI, 1, 6
	Contribution navale		Florus , <i>Abrégés d'histoire romaine</i> , I, 41, 3, 6 ¹⁰ ; Strabon , <i>Géographie</i> XI, 1, 6
Mytilène	Mise à disposition du port		ANASTASIADIS 1995 ; DIMOPOULOU-PILOUNI 2012 ; PAWLAK 2020

Tableau 8 : Les contributions militaires des cités insulaires d'Égée orientale dans les conflits contre les pirates.

Les trois tableaux ci-dessus (**tabl. 6-8**), recensant les attestations des contributions des cités insulaires tout au long du 1^{er} siècle, montrent particulièrement bien la forte mobilisation des cités insulaires d'Égée orientale dans les conflits menés dans la région à cette période. Encore faut-il admettre que ces attestations sont relativement peu nombreuses compte tenu du nombre de cités sur lesquelles porte notre étude, et surtout du nombre élevé de conflits auxquels elles sont susceptibles d'avoir pris part. En outre, il est à la fois courant – et frustrant pour l'historien – que de vastes formules, loin d'être précises, soient utilisées par les auteurs anciens, certainement dans l'optique d'éviter d'entrer dans une description relevant plus de l'inventaire que du récit historique. À ce titre, il est de nombreuses fois fait mention de vastes entités dont notre territoire relève (c'est le cas lorsque les auteurs mentionnent la province d'Asie, par exemple), mais dont la formulation vague exclut totalement une quelconque interprétation un tant soit peu précise, en tout cas pas à notre échelle d'analyse. Heureusement, parfois, la suite du récit permet de glaner quelques éléments quant à la composition des armées et flottes issues de ces territoires, mais rares sont les chiffres exacts donnés par les sources. Cette remarque a des répercussions sur ce que nous pouvons tirer de ces informations, puisque lorsque se pose la question d'estimer les

¹⁰ TEYSSIER 2013, p. 156 écrit que seul Plutarque mentionnait le concours des navires rhodiens dans l'expédition de Pompée. C'est en réalité Florus qui est le seul à le mentionner.

contingents navals en termes de mobilisation humaine, il nous faut mobiliser des précisions supplémentaires qui limitent le nombre de cas pouvant être étudiés. En ce qui concerne les navires, il faudrait aussi ajouter le type d'embarcation pour aboutir à un résultat plus précis, et la conjonction de ces deux informations est rare. Avec seulement l'une des deux informations, il nous est toutefois possible soit d'estimer une fourchette, soit d'établir une estimation *a minima* du nombre d'hommes déployés. Autrement dit, il faut garder à l'esprit qu'il s'agit d'estimations fondées sur la documentation à notre disposition, mais qu'il est possible que ces données soient à revoir si de nouvelles sources venaient à être dévoilées.

En gardant ces quelques précautions en tête, et à partir des données recensées dans les tableaux ci-dessus, nous pouvons maintenant initier la réflexion annoncée en introduction. Quelles furent les modalités de la contribution militaire des cités d'Égée orientale dans les conflits du I^{er} siècle, et comment ces réquisitions ont-elles pesé sur les communautés insulaires ?

DES CONTRIBUTIONS MILITAIRES PROPORTIONNELLES AUX CAPACITÉS DE MOBILISATION DES CITÉS ?

Malgré le nombre écrasant de contributions rhodiennes attestées en comparaison des autres cités, notons tout de même que Rhodes n'a pas le monopole du renfort militaire au cours du I^{er} siècle. Toutes les grandes cités sur lesquelles porte notre étude ont au moins fourni une fois un ou des navire(s) à l'un des prétendants au pouvoir : Samos en a peut-être fournis une fois aux Libérateurs, tout comme Cnide à Lucullus en 86/5. Chios aurait prêté main-forte une première fois à Mithridate, puis à Pompée. Mytilène – et en particulier Lesbos, qui est souvent mentionnée dans les sources comme une entité à part entière – auraient été mobilisées trois fois, et Cos aurait fourni des navires à quatre reprises tout au long du siècle. Malgré cela, notons également qu'à l'exception de Rhodes, les contributions des cités de l'Égée orientale semblent rester relativement modestes. Si l'on s'en tient par exemple au récit d'Appien, seul un navire chiote est attesté auprès de Mithridate¹¹, comme c'est le cas pour la contribution de Cos pour l'expédition de Varron contre les pirates¹². À l'inverse, les mobilisations rhodiennes sont bien souvent supérieures à dix navires. Peut-être faut-il être prudent quant à la conclusion devant être tirée de ce constat, car s'il est tentant d'affirmer que Rhodes a davantage contribué que ses voisines, encore faut-il rappeler une fois de plus que les sources sont très souvent muettes quant au nombre de navires fournis par Cos, Chios et les autres cités insulaires. Les écrits qui nous sont parvenus aiment en effet à souligner les exceptions, et les contributions navales de Rhodes relèvent bien de cet ordre.

¹¹ Appien, *Guerre de Mithridate*, 25, 101 ; 47, 183.

¹² IG XII, 8, 260 (= CI n° 35).

En outre, les contributions rhodiennes, pour lesquelles nous avons de nombreuses informations, doivent être réexaminées à la lumière des événements auxquels elles se rapportent, et il est intéressant de noter que les Rhodiens n'envoient pas les mêmes forces en fonction du type d'opération à laquelle ils participent. Trois catégories de contributions navales rhodiennes semblent se dégager :

- Pour des opérations ponctuelles telles que l'escorte de Cicéron, pour des opérations de reconnaissance ou de sauvetage, les Rhodiens n'envoyaient que peu de navires. Ce sont par exemple trois birèmes qui ont accompagné Lucullus au début de sa tournée de la Méditerranée orientale¹³, ou encore entre un et trois navires rhodiens de type non précisé qui sont allés escorter Pompée jusqu'à Mytilène après Pharsale¹⁴. Ce chiffre de trois est par ailleurs tout à fait expliqué par une contribution récente de Vincent GABRIELSEN, qui précise que les opérations banales de la marine rhodienne sont habituellement menées par des escadres de trois embarcations, sous le commandement d'un archonte et de deux triérarques¹⁵.
- Lorsque la cité n'est pas menacée directement mais que celle-ci est entraînée dans une guerre romaine, les forces rhodiennes engagées apparaissent être plus nombreuses. Quand les chiffres précis nous sont connus, ils oscillent entre dix et vingt navires¹⁶. Ces chiffres trouvent une explication assez logique puisque la cité ne peut pas se permettre, encore moins en contexte de guerre, d'envoyer un nombre trop important de navires lutter aux côtés des Romains. En cas de besoin, la cité doit pouvoir garder des embarcations soit pour se défendre elle-même, soit pour pouvoir envoyer des renforts en cas de besoin, ou encore pour être en mesure de mener d'autres opérations ailleurs, par exemple contre des pirates. À l'inverse, un contingent de dix ou vingt navires est un renfort non négligeable pour Rome. Ces chiffres apparaissent donc comme un juste milieu entre précaution défensive pour la cité et satisfaction du pouvoir romain.
- Les plus importantes flottes de navires rhodiens que l'on perçoit dans les sources sont évidemment celles qui visent à défendre la cité de Rhodes elle-même. Prise à deux

¹³ Plutarque, *Lucullus*, 2, 4.

¹⁴ Appien, *Guerres civiles*, II, 83. L'extrait précise que ce sont quatre navires provenant de Rhodes et de Tyr qui ont escorté Pompée, sans préciser combien de navires a envoyés chacune des cités.

¹⁵ GABRIELSEN 2013a, n. 23.

¹⁶ KROMAYER 1897, p. 479 + n. 67. Vingt navires sont attestés auprès de Triarius à Héraclée du Pont (Photius, *Bibliothèque*, 236b), et auprès de Pompée à Dyrrachium (César, *Guerres civiles*, III, 27). Dix navires sont attestés auprès de César à Alexandrie (César, *Guerre d'Alexandrie*, 13, 5). Pour Joannes KROMAYER, le nombre de vingt navires rhodiens, qui revient souvent, devait être inclus dans le traité d'alliance liant la cité à Rome.

reprises dans des sièges contre des ennemis plus nombreux, il apparaît logique que Rhodes se défende avec des forces considérables. Le récit pourtant très précis d'Appien du siège de la cité par Mithridate ne comporte malheureusement que peu d'indications chiffrées, mais la bataille de Myndos voit par exemple lutter trente-trois navires de la cité face à ceux de Cassius¹⁷.

Cette brève typologie permet non seulement de mettre en lumière l'adaptation stratégique de Rhodes dans les opérations pour lesquelles elle est mobilisée, mais aussi de mettre en évidence l'effort considérable exigé par les Romains de leur fidèle alliée. Dès lors, il devient légitime de se demander pourquoi le concours des Rhodiens aux opérations navales menées par Rome dans la région semble être une constante de la période, et également pourquoi la cité fut autant mise à contribution par rapport à ses voisines. Nous avons d'ores et déjà mentionné plusieurs fois que la cité avait été assiégée à deux reprises par les forces pontiques et romaines, respectivement en 88 et 42. Les sources s'y rapportant sont autant une mine d'informations qu'un véritable biais à ne pas sous-estimer. En effet, s'il faut prendre en considération tous les navires mis à l'eau pour mieux cerner l'effort de guerre des Rhodiens, nous devons aussi souligner que pendant ces sièges, les vaisseaux rhodiens n'étaient pas mis à disposition de Rome. Ils servaient en premier lieu la défense de la cité face aux envahisseurs étrangers, et ne visaient absolument pas à combattre aux côtés de Rome.

Malgré cet état de fait, la puissante flotte des Rhodiens semble bien avoir attiré la convoitise des prétendants au pouvoir qui, les uns après les autres, s'attachèrent à obtenir le soutien des vaisseaux de la cité. Plusieurs extraits des sources littéraires sont très explicites à ce sujet. En 87/6, tandis que Sylla est encore en Grèce continentale, le besoin de navires se fait ressentir pour le camp romain. Appien écrivit que Sylla chercha alors le concours de la flotte rhodienne, mais que Mithridate, « maître de la mer », empêchait les Rhodiens de faire la traversée de l'Égée. Il envoya alors Lucullus parcourir la Méditerranée orientale en quête de navires pour ensuite escorter la flotte rhodienne¹⁸, comme si la flotte de Rhodes était un allié de poids dans la bataille, une denrée rare qu'il fallait protéger à tout prix. Cicéron, dans le discours qu'il consacre au soutien du commandement de Pompée contre les pirates, fait de Rhodes une des grandes puissances navales de l'Antiquité, la hissant au même rang que

¹⁷ Appien, *Guerres civiles*, IV, 66, 279 ; IV, 71, 300. KROMAYER 1897, p. 473 estime que la flotte de Rhodes devait être à peu près aussi vaste en 42 qu'elle l'était contre Mithridate, mais il est fort peu probable que Rhodes ait envoyé tous ses navires lutter contre Cassius en 42, car en cas de lourde défaite, la cité se serait retrouvée privée de son premier rempart, à savoir ses navires, qui firent son succès en 306/5 face à Démétrios et en 88 face à Mithridate.

¹⁸ Appien, *Guerre de Mithridate*, 33, 131.

l'Athènes classique et que Carthage, dont les renommées maritimes respectives ne sont plus à faire. Il ne tarit pas d'éloges à l'égard de la flotte rhodienne, affirmant que « la science et la gloire [de Rhodes] dans le domaine naval sont encore célèbres de nos jours¹⁹ ». Il s'agit d'un constat que partage César, qui lui non plus n'est pas avare en compliments à propos des marins rhodiens qu'il avait avec lui à Alexandrie, « eux qui dans tous les combats s'étaient distingués par leur science et leur courage²⁰ ». À la bataille de Pharos, « leur science fut si efficace que, malgré l'inégalité du nombre, aucun de leurs bateaux ne prêta le flanc à l'ennemi, qu'aucun n'eut ses rames enlevées, mais que toujours ils se présentèrent de face aux assaillants²¹ ». Il ne tarit pas d'éloges non plus sur leur commandant, Euphranor, « qui par sa grandeur d'âme et son courage était plus comparable aux hommes de chez nous qu'aux Grecs²² », lui qui fut nommé commandant « à cause de sa science bien connue et de sa grandeur d'âme²³ ». Joannes KROMAYER estimait il y a plus d'un siècle que César appréciait particulièrement les navires rhodiens, car il les aurait trouvés exceptionnellement efficaces²⁴. Sans aller aussi loin dans l'analyse, il faut bien admettre que les navires et les équipages rhodiens jouissaient d'une excellente renommée au combat, qui justifie le recours constant des Romains à la mobilisation de la flotte rhodienne²⁵.

Un autre élément est à chercher du côté des Romains eux-mêmes. Comme le souligne Michel REDDÉ, les forces navales de Rome étaient équipées le temps d'une campagne, mais Rome n'entretenait pas, avant Actium et le Principat, de flotte militaire permanente et se reposait pour beaucoup sur les contingents alliés, particulièrement ceux levés en Méditerranée orientale, c'est-à-dire en Cyrénaïque, en Égypte, en Palestine, en Phénicie, en Syrie et en Asie²⁶. Fait étonnant s'il en est car, depuis longtemps, les Grecs estimaient qu'une hégémonie complète ne pouvait être atteinte que par la conjonction d'une domination

¹⁹ Cicéron, *Sur les pouvoirs de Pompée*, XVIII, 54.

²⁰ César, *Guerre d'Alexandrie*, 11, 3.

²¹ César, *Guerre d'Alexandrie*, 15, 6.

²² César, *Guerre d'Alexandrie*, 15, 1.

²³ César, *Guerre d'Alexandrie*, 15, 2.

²⁴ KROMAYER 1897, n. 87.

²⁵ Pour l'anecdote, nous aimerions souligner que malgré leur réputation d'être d'excellents marins, Cicéron a fort peu apprécié de naviguer à bord des *apbracta* de Rhodes. Sa correspondance laisse transparaître tout l'inconfort qu'il a ressenti lors de sa traversée de l'Égée. Il écrivit par exemple à son ami Atticus qu'« il n'y a rien qui tienne plus mal à la mer » (Cicéron, Lettre 201, *À Atticus*, V, 12, 1), les qualifiant quelques jours après, toujours dans une lettre destinée à son ami, de navires lents à cause de leur « débilité » (Cicéron, Lettre 202, *À Atticus*, V, 13, 1). Un dernier exemple, montrant tout le mépris de Cicéron à l'encontre de ces navires, se trouve dans une dernière lettre destinée à Atticus, où ses propos sont on ne peut plus clairs : « Que faire avec les garçons ? confier leur vie à un petit bateau ? tu imagines ce que j'éprouverai durant la traversée ? Car je me rappelle mon anxiété quand j'ai navigué avec eux, en été, sur un *aviso* rhodien ; tu imagines ce que ce sera, par mauvaise saison, sur une méchante barque ? Perspective lamentable à tous points de vue ! » (Cicéron, Lettre 417, *À Atticus*, X, 11, 4) : tout est dit de ce qu'il pense des navires légers de Rhodes !

²⁶ REDDÉ 1986, p. 463-470 ; DELRIEUX & FERRIÈS 2010, p. 176.

terrestre et d'une domination maritime, « complément indispensable pour qui veut posséder la primauté absolue »²⁷. Michel REDDÉ souligne également que la guerre de Mithridate est à ce titre fort significative puisqu'elle démontre à quel point Rome est militairement en difficulté lorsqu'elle est privée d'une flotte, mobilisable rapidement, que la Ville aurait d'ordinaire attendue des cités d'Asie²⁸. Rhodes apparaît donc comme une alliée précieuse pouvant compléter le dispositif militaire de Rome, en lui apportant ce qui lui fait cruellement défaut avant la mise en place des flottes permanentes dans les premières années du Principat²⁹. La flotte de Rhodes semble en outre être une des rares marines de l'époque hellénistique à avoir été maintenue de manière permanente en état de fonctionnement³⁰, et c'est ce caractère que Rome et les *imperatores* utilisent vraisemblablement à leur bénéfice au cours du I^{er} siècle. En somme, la flotte rhodienne paraît donc avoir joui d'un prestige tout particulier, et pouvait être mobilisée très rapidement : deux caractères particulièrement significatifs dans un contexte troublé où Rome pouvait avoir besoin de renforts presque à tout moment.

De plus, les contributions rhodiennes à l'effort de guerre de Rome contre les pirates sont très intéressantes du point de vue de l'histoire propre de la cité et permettent également de compléter le point de vue romanisant que proposait Michel REDDÉ dans sa thèse. Vassa KONTORINI soulignait en 1983 que, contrairement aux opérations navales connues avant la moitié du II^e siècle, Rhodes n'était, au I^{er} siècle, plus en mesure d'assurer son rôle de police des mers et n'avait désormais d'autre choix que celui d'aligner ses navires aux côtés de ceux de Rome dans la lutte continuelle contre la piraterie. Et il faut bien avouer qu'au cours du I^{er} siècle, la loyauté de Rhodes dans le combat contre les pirates est absolument sans faille, mais ne se résume pas pour autant à simplement fournir des navires lorsque Rome en a besoin. C'est ce qu'elle fit, bien sûr, en quelques occasions, comme en 102 aux côtés de Marcus Antonius, et en 84-82 aux côtés d'Aulus Terentius Varron, légat de Murena³¹. Mais l'historienne souligne également que le texte de la *lex piratica* retrouvée en deux exemplaires à Cnide et à Delphes accorde à Rhodes le rôle prestigieux de coordinatrice des forces coalisées contre les pirates³². De même en 67, le rôle

²⁷ Sur ce débat, voir FERRARY 1976, citation : p. 287 = FERRARY, ROUSSET & HELLER 2017, chap. 5, citation : p. 90.

²⁸ REDDÉ 1986, p. 457-469. Joannes KROMAYER avait déjà fait un constat similaire en 1897, stipulant que la flotte romaine était en fait largement composée de navires alliés dans les premières décennies du I^{er} siècle (KROMAYER 1897, p. 429).

²⁹ NACO DEL HOYO *et al.* 2009, p. 41.

³⁰ REDDÉ 1986, p. 469.

³¹ C'est en tout cas ainsi qu'a été interprétée une inscription rhodienne mentionnant Murena et Varron (*IG XII, 1, 48* = **CI n° 36**), hypothèse par ailleurs appuyée par une dédicace d'un équipage de navire rhodien que Mario SEGRE rapprochait également des opérations de Varron (Segre 1936, p. 240-244 et voir également *BE* 1938, p. 449, n° 278).

³² L'inscription en question a été publiée dans HASSALL, CRAWFORD & REYNOLDS 1974. Voir les réserves de Jean-

de Rhodes ne se limite pas seulement à fournir des navires à Pompée. Lorsque celui-ci se rend à Rhodes en 67, l'*imperator* semble également bénéficier du conseil et de l'expertise de la cité qui avait fait de la lutte contre les pirates une de ses spécialités³³. C'est donc une impression de complémentarité réciproque qui domine lorsque l'on analyse les contributions navales de Rhodes auprès du pouvoir romain. Tandis que les Romains trouvaient des renforts navals tout à fait bienvenus, Rhodes obtenait un soutien extérieur dans la lutte contre les pirates dont elle s'était faite porte-parole.

Au-delà des contributions rhodiennes, on a parfois tenté d'expliquer la contribution de telle ou telle cité dans un conflit précis. C'est par exemple le cas de Harold B. MATTINGLY, qui a affirmé que le concours de Cos à la flotte d'Aulus Terentius Varron était probablement dû au fait que le sanctuaire de Samothrace, grand sanctuaire panhellénique, avait été pillé par les pirates vers 85/4³⁴. C'est une hypothèse à prendre en compte, mais elle ne doit pas masquer d'autres éléments propres à l'Histoire et aux intérêts individuels de l'île et de la cité de Cos. Si l'indignation des cités grecques face au pillage du sanctuaire de Samothrace avait été telle que le suppose l'historien, on s'étonne pourtant de ne voir aucune opération d'envergure ni aucune alliance panhellénique de lutte contre la piraterie, et il faut attendre l'intervention de Rome, par l'intermédiaire de Varron, pour qu'une opération de ce genre soit entreprise. À l'inverse, les intérêts de la cité insulaire permettent à eux seuls de proposer une explication suffisante à ce concours. Les sources relatives aux pillages des cités grecques indiquent que des cités telles que Samos et Samothrace ont été touchées par les pirates³⁵. Or, ces deux cités se trouvent l'une comme l'autre au nord de Cos. Comme les navires pirates n'ont pas pu se rendre à Samos et Samothrace en contournant l'Asie Mineure par l'Est, et ce pour des raisons évidentes, il faut en conclure que Cos se trouvait elle aussi dans le rayon d'action de la piraterie cilicienne. Comme les autres cités de l'Égée orientale, Cos était une cité commerçante qui exportait un certain nombre de produits de luxe qui lui attiraient revenus et prestige³⁶. Menacer ce commerce, c'était aussi menacer les revenus de la cité, ce qu'elle ne pouvait se permettre de laisser faire, d'où sa contribution dans la flotte coalisée menée par Varron.

À la lumière de tous ces éléments, il semble que les contributions exigées par Rome aient

Louis FERRARY quant à la datation de l'inscription (FERRARY 1977).

³³ Pour l'expertise de Rhodes dans la lutte contre les pirates : KONTORINI 1983, p. 24-42 ; GABRIELSEN 2013a, p. 71-73 ; GABRIELSEN 2013b, p. 75. Pour Pompée bénéficiant de l'appui rhodien : Florus, *Abrégés d'histoire romaine*, I, 41, 3, 6 et Strabon, *Géographie*, XI, 1, 6. Pour Pompée demandant conseil à Posidonios, TEYSSIER 2013, p. 163 (à partir de l'extrait de Strabon cité ici).

³⁴ MATTINGLY 2003, p. 180.

³⁵ Cicéron, *Sur les pouvoirs de Pompée*, XII, 33. Pour Samos, voir aussi : Appien, *Guerre de Mithridate*, 63, 263 ; Cicéron, Lettre 30, *À Quintus*, I, 1, 8, 25 ; Plutarque, *Pompée*, 24.

³⁶ EBERLE & LE QUÉRÉ 2017, p. 42-46.

été proportionnelles aux capacités navales des cités. Dans ce contexte, la flotte rhodienne a été particulièrement mobilisée, ce que nous savons à travers les auteurs anciens qui ont souvent souligné l'exception de la contribution rhodienne : supérieurs en forces mobilisées et en prestige, les navires rhodiens ont attiré la convoitise des prétendants au pouvoir en devenant un allié de poids. Si les autres cités ne sont pas mises à l'écart de l'effort de guerre, elles apparaissent pourtant, à travers les sources, avoir été moins mises à contribution, mais le manque de précision à leur sujet (notamment des indices chiffrés) interdit tout avis plus tranché sur la question. Le nombre de navires mobilisés invite à s'interroger sur la mobilisation non plus matérielle mais également humaine que ces levées successives ont été pour les cités.

LES CONTINGENTS NAVALS EN TERMES DE MOBILISATION HUMAINE

Souvent, les contributions des cités insulaires sont résumées, par les spécialistes qui s'y sont intéressés, à des contributions matérielles, en termes de navires et d'argent³⁷. Or, quelques indices glanés à travers les sources littéraires relatives au I^{er} siècle tendent à montrer que les navires étaient fournis aux différents demandeurs avec un équipage assurant le bon fonctionnement des bâtiments. C'est par exemple le cas de l'équipage chiote qui a été puni par Mithridate au large de Rhodes³⁸, et de nombreuses autres occurrences nous sont fournies par la marine rhodienne, qui, à de nombreuses reprises, est louée par les contemporains pour ses capacités de manœuvre issues de sa longue tradition navale, ce qui implique que les Rhodiens eux-mêmes manœuvraient leurs embarcations³⁹. Par ailleurs, le fait que quelques commandants nous soient connus comme ayant participé aux expéditions romaines dans le courant du I^{er} siècle va également dans ce sens. Les sources font notamment état de deux navarques qui ont assurément été à la tête de contingents de leur patrie d'origine. C'est le cas d'un certain Damagoras de Rhodes qui a croisé le chemin de Lucullus pendant la première guerre de Mithridate, et d'Euphranor, lui aussi originaire de Rhodes, qui a contribué à la guerre que mena César à Alexandrie⁴⁰. On connaît par ailleurs deux autres noms de navarques provenant des îles de l'Égée orientale et qui ont peut-être combattu aux côtés de Romains dans le courant du I^{er} siècle. Premièrement, nous avons connaissance par un passage de Cicéron du concours du Chiote Charidème, qui d'après le Romain a combattu aux côtés de Dolabella, proconsul de Cilicie en 80-

³⁷ C'est par exemple la perspective adoptée dans KIRBIHLER 2013.

³⁸ Appien, *Guerre de Mithridate*, 25, 101.

³⁹ C'est par exemple le cas à Dyrachium (César, *Guerre civile*, III, 27) et à Alexandrie (César, *Guerre d'Alexandrie*, 11, 3 ; 14, 1-2 ; 15, 1-6 ; 25, 3-6).

⁴⁰ Damagoras : Appien, *Guerre de Mithridate*, 25, 100 et Plutarque, *Lucullus*, 3, 8. Euphranor : César, *Guerre d'Alexandrie*, 15-16 ; 25.

79⁴¹. Nous connaissons également le Samien Hermodoros, que Brutus mentionne comme un informateur dans une lettre aux habitants de Patara, mais dont il n'est pas certain qu'il ait combattu aux côtés des Libérateurs⁴².

En gardant à l'esprit les précautions énoncées ci-dessus, nous allons maintenant proposer quelques estimations quant au nombre d'hommes mobilisés par les cités d'Égée orientale. Prenons un premier exemple avec la cité de Cos et le navire confié par cette dernière au commandement d'Aulus Terentius Varron. La dédicace qui l'honore explicite que le bâtiment fourni par la cité était une quadrirème⁴³. L'inscription est malheureusement lacunaire, mais elle mentionnait probablement, lorsqu'elle était encore complète, l'intégralité des noms des soldats de marine présents sur le navire, dont seulement vingt-sept ont été conservés. L'équipage inclut un navarque, un triérarque, un pilote, un timonier, un chef des rameurs, un commandant en second, un médecin ainsi que des soldats de marine. Sur cette inscription, seulement vingt noms d'épibates ont été conservés, et les rameurs ne sont pas mentionnés. Il est donc certain qu'au moment où l'inscription a été gravée, Varron avait alors au moins vingt-sept hommes de Cos sous ses ordres, c'est-à-dire ceux à qui l'on doit cette dédicace, mais cela est sans compter les rameurs, ainsi que les soldats qui ne sont pas mentionnés en raison de l'état de l'inscription. D'après les estimations de Michel REDDÉ, l'équipage complet d'une trière se serait monté à environ 230 hommes (170 rameurs ainsi que 50 à 60 épibates)⁴⁴. Pour les pentères / quinquérèmes, il estime ce nombre à 420 hommes à partir de passages concordants de Polybe et de Pline, qui permettent de savoir que ce type de navire comptait environ 300 rameurs et 120 épibates⁴⁵. Ainsi, pour une quadrirème, il propose l'estimation d'environ 230/235 rameurs⁴⁶, mais ne dit mot du nombre d'épibates servant à bord. Il est en revanche plus ou moins certain que le nombre de soldats de marine embarqués devait être inclus entre le nombre que l'on trouve sur une trière et celui que l'on trouve sur les pentères, donc entre 50/60 et 120 épibates, et compte tenu de la grandeur proportionnelle des navires, une estimation d'environ 80-90 hommes semble raisonnable⁴⁷. Ainsi, si l'on en revient à notre inscription relative à l'expédition de Varron contre les pirates, il apparaît que Cos aurait fourni à Rome au moins entre 300 et 320 hommes, dont seulement 27 nous sont ici connus. Avec ce seul document épigraphique, il est impossible d'en

⁴¹ Cicéron, *Seconde action contre Verrès, Livre I : La préture urbaine*, XX, 52. Voir également CLAUDON 2015, p. 491.

⁴² Brutus, Lettre 17.

⁴³ IG XII, 8, 260 (= **CI n° 35**), l. 6 : « τετραρης », interprété comme une quadrirème par SHERWIN-WHITE 1978, p. 138 et SAMAMA 2003, p. 415-416.

⁴⁴ REDDÉ 1986, p. 111.

⁴⁵ REDDÉ 1986, p. 113.

⁴⁶ REDDÉ 1986, p. 113.

⁴⁷ Ce qui n'est pas particulièrement éloigné de ce que propose Vincent GABRIELSEN pour les trihémiolies rhodiennes, à savoir 96 hommes par navires (rameurs non inclus).

dire davantage à propos du nombre de navires fournis par Cos. La seule certitude est que la cité a fourni au moins un navire, qui était une quadrirème.

Une conclusion similaire, à partir de la même méthode, peut être tirée du texte d'Appien, qui fait mention à plusieurs reprises de la trirème fournie par Chios au roi du Pont⁴⁸. Le texte n'est pas explicite quant au fait de savoir s'il s'agissait du seul navire chiote dans les formations navales mithridatiques, ou si le roi du Pont avait reçu le concours de plusieurs bâtiments. Néanmoins, avec les estimations de Michel REDDÉ, et si l'on en croit le récit d'Appien, il est possible de dire que Chios fournit au roi du Pont au moins 220/230 hommes : les 170 rameurs et 50/60 épibates composant l'équipage d'une trière.

Le cas rhodien est une fois de plus très intéressant, car contrairement aux deux exemples que nous venons d'évoquer, il est possible de proposer non pas une estimation basse, mais une fourchette fondée sur le nombre de navires fournis par la cité aux différents partis en lutte. Il est désormais connu et bien attesté que le navire de base de la marine rhodienne est la trihémiolie, type de vaisseau qui a fait l'objet d'une étude de Christian BLINKENBERG⁴⁹, revue sur un certain nombre de points par les travaux de Vincent GABRIELSEN⁵⁰. Il est aussi attesté dans les sources littéraires relatives au I^{er} siècle que Rhodes utilisait également des navires à la ramure plus grande, en particulier des quadrirèmes⁵¹, ainsi que des quinquérèmes attestées seulement pendant la guerre de Mithridate⁵². Les opérations navales de la flotte rhodienne au I^{er} siècle sont particulièrement bien connues à travers les sources littéraires à disposition. Pourtant, malgré cet état de fait, la composition exacte de ces flottes en termes de types de navires est très mal appréciée. En réalité, nous ne connaissons pour aucune opération navale du I^{er} siècle la teneur exacte d'une flotte rhodienne. Néanmoins, quelques indices permettent de formuler des hypothèses quant au nombre d'hommes mobilisés par Rhodes à chaque réquisition romaine, ou pour se défendre face à l'envahisseur pontique ou romain.

Prenons l'exemple de la guerre d'Alexandrie, relatée par César dans ses *Commentaires sur la guerre d'Alexandrie*. Nous avons déjà montré que dix navires rhodiens contribuaient à l'expédition, et qu'une quadrirème au moins en faisait partie⁵³. Cette quadrirème, nous apprend César, était le vaisseau du navarque rhodien Euphranor. Ainsi, compte tenu du fait que ce sont toujours les plus

⁴⁸ Appien, *Guerre de Mithridate*, 47, 183. À un autre paragraphe, il ne mentionne pas le type de navire, et ne le qualifie que comme « navire allié » (Appien, *Guerre de Mithridate*, 25, 101).

⁴⁹ BLINKENBERG 1938.

⁵⁰ Principalement GABRIELSEN 1997 et 2013a.

⁵¹ César, *Guerre d'Alexandrie*, 25, 6. Voir aussi DELRIEUX & FERRIÈS 2010, n. 75.

⁵² Appien, *Guerre de Mithridate*, 25, 100. Le texte évoque même qu'il y en avait plusieurs : « Les Rhodiens ignoraient que l'une de leurs quinquérèmes avait été capturée par l'ennemi ». Le vaisseau amiral de Lucullus à Ténédos était également une quinquérème rhodienne (Plutarque, *Lucullus*, 3, 8). Voir aussi DELRIEUX & FERRIÈS 2010, n. 75.

⁵³ César, *Guerre d'Alexandrie*, 25, 6.

gros navires d'une flotte qui servent de vaisseau amiral, il faut certainement en conclure qu'il n'y avait pas, à Alexandrie, de navire rhodien de ramure supérieure à celui-ci. Cela ne veut en revanche pas dire qu'il n'y avait pas d'autres quadrirèmes rhodiennes mobilisées en Égypte à cette période, puisque le récit de la guerre d'Alexandrie fait état, après la bataille de Chersonèse, que César possédait encore au total un nombre inconnu de quinquérèmes (le nombre était contenu dans une lacune du texte original), dix quadrirèmes, ainsi que des navires non pontés plus petits. Parmi ces navires, neuf sont d'origine rhodienne⁵⁴. Cet extrait, si utile soit-il, ne permet en revanche pas d'associer origine et ramure des navires fournis. Cependant, Vincent GABRIELSEN a souligné l'enclin de Rhodes à utiliser les quadrirèmes en temps de guerre, privilégiant ses autres unités, moins coûteuses en argent et en hommes, pour les opérations courantes de protection du commerce et de lutte contre la piraterie⁵⁵. Ainsi, si l'on part du postulat que la flotte rhodienne était composée dans son intégralité de quadrirèmes, nous pouvons estimer grâce aux chiffres proposés par Michel REDDÉ que la contribution rhodienne devait être, dans son acceptation la plus haute, comprise entre 3 000 et 3 200 hommes. Cela est cependant oublier la prudence, et omettre ce qu'avaient souligné Marie-Claire FERRIÈS et Fabrice DELRIEUX, dans un contexte différent mais qui garde sa pertinence, quant à la composition des flottes : « aucune flotte n'étant composée, à quelque époque que ce soit, d'un seul type de bateau⁵⁶ ». Ainsi, si la flotte rhodienne était composée de plusieurs types de navires, un minimum semble pouvoir être fixé à la somme de neuf trihémiolies plus la quadrirème qui est attestée de manière certaine par le récit césarien.

Mais combien d'hommes sont embarqués sur une trihémiolie ? C'est un débat qui a déjà fait couler beaucoup d'encre. Le nombre de rameurs ne semble pas être problématique : il a été fixé à 120 par Vincent GABRIELSEN⁵⁷. La véritable question à ce sujet se porte plutôt quant au nombre d'épibates se trouvant à bord. Pour Christian BLINKENBERG, le nombre d'hommes devait être de 48. Il fonde cette estimation sur une célèbre inscription datée de 265/260⁵⁸, une grande dédicace faite par des marins, retrouvée sur l'acropole de Lindos. Le type de navire utilisé par les dédicants est précisé dans l'en-tête de l'inscription, et atteste qu'il s'agissait bien de trihémiolies. Selon les estimations du spécialiste danois, le monument conserverait seulement 65 noms de dédicants sur les 288 que le document devait compter : il s'agirait donc pour lui de

⁵⁴ César, *Guerre d'Alexandrie*, 13, 5.

⁵⁵ GABRIELSEN 1997, p. 94.

⁵⁶ DELRIEUX & FERRIÈS 2010, p. 177.

⁵⁷ GABRIELSEN 1997, p. 88. Personne ne semble avoir remis en cause ce nombre, qui est certes très inférieur à celui estimé pour la trière (ce qui est important puisqu'il ne s'agit pas de navires aux caractéristiques radicalement différentes), mais qui n'est pas choquant pour autant.

⁵⁸ I. *Lindos* 88.

l'équipage de six navires (6 x 48 = 288) ayant formulé une dédicace pour leur navarque⁵⁹. Il a été suivi en cela par Marie-Claire FERRIÈS et Fabrice DELRIEUX⁶⁰. Vincent GABRIELSEN a repris cette analyse, et a estimé qu'il fallait revoir l'étude du monument à la lumière de ce que l'on connaît désormais de la flotte rhodienne. Pour lui, il s'agit non pas de six mais de trois navires dont les équipages sont mentionnés⁶¹, étant donc manœuvrés chacun par 96 hommes. Le nombre de 48 hommes semble légèrement peu, surtout en comparaison des autres types de navires. Mais au contraire, un équipage de 96 hommes semble élevé, surtout si l'on garde à l'esprit l'avertissement formulé par Vincent GABRIELSEN lui-même qui affirmait qu'une dédicace ne doit pas être comprise comme le reflet d'un équipage complet. Pour notre estimation, qui reste un chiffre minimum, nous garderons donc le chiffre proposé par Christian BLINKENBERG en soulignant que la réalité est dans tous les cas probablement supérieure à cette estimation.

Ainsi, Rhodes semble avoir envoyé à Alexandrie entre 1 800-1 850 hommes (si l'on compte neuf trihémiolies de 120 rameurs et 48 hommes d'équipage ainsi qu'une quadrirème) et 3 200 hommes (si l'on opte pour dix quadrirèmes) auprès de César, rameurs inclus. Nous avons appliqué cette méthode de calcul aux autres flottes rhodiennes attestées au cours du I^{er} siècle et dont le nombre de navires mobilisés nous est connu (**voir tabl. 9**).

On peut voir que le nombre d'exemples pouvant être traités reste assez limité, surtout en comparaison du nombre de flottes rhodiennes mobilisées au cours du I^{er} siècle. Néanmoins il est riche d'enseignement puisqu'il permet de mettre en lumière l'effort considérable exigé par les Romains auprès de Rhodes. La contribution matérielle requise pour l'équipage des navires est intimement corrélée à l'effort humain considérable requis pour manœuvrer et combattre correctement avec ces embarcations. Ces estimations permettent aussi de mieux comprendre pourquoi la réquisition de navires est un effort qui coûte cher et qui suscite parfois la désapprobation des communautés concernées, puisqu'au coût du matériel nécessaire (voiles, mat, rames, etc.) – qui ne revient d'ailleurs pas toujours au port⁶² – il faut aussi ajouter le coût d'entretien de tous les membres d'équipage. La situation pâtit également du fait que pendant les campagnes militaires, la cité ne bénéficie pas de la capacité de production des hommes envoyés au combat, ce qui accentue encore le déséquilibre financier des cités. En effet, la cité est contrainte d'augmenter ses dépenses, tout en atténuant ses capacités de production, ce qui, pour

⁵⁹ BLINKENBERG 1938, p. 48.

⁶⁰ DELRIEUX & FERRIÈS 2010, p. 177. Les historiens soulignent tout de même l'hypothèse de Vincent GABRIELSEN évoquant la possibilité qu'il y ait eu plus d'hommes sur un navire.

⁶¹ GABRIELSEN 2013a, n. 23.

⁶² Comme c'est le cas, par exemple, lors de la bataille de Dyrrachium où César explique que Rhodes a perdu ses 16 navires pontés (César, *Guerres civiles*, III, 27). Sur les « pertes » des cités, voir ci-dessous.

les moins riches et puissantes d'entre elles, peut représenter un risque économique non négligeable, surtout qu'il apparaît dans notre documentation que les flottes mobilisées pouvaient l'être pour un long moment.

Contexte	Type et nombre de navires	Sources	Estimation minimale	Estimation maximale
Siège d'Héraclée du Pont	20 navires – type non précisé (quadrirèmes ?)	Photius , <i>Bibliothèque</i> , 236b (citant Memnon)	3360 (s'il s'agit de 20 trihémiolies)	6400 (s'il s'agit de 20 quadrirèmes)
Bataille de Dyrrachium	16 navires – type non précisé On sait simplement qu'il s'agissait de navires « pontés ». Certains historiens estiment qu'ils étaient complétés par 4 navires aphractes (trihémiolies ?) mais rien ne le prouve dans les sources ⁶³ .	César , <i>Guerres civiles</i> , III, 27 Appien , <i>Guerres civiles</i> , II, 59 ?	16 navires pontés (dont on estime qu'il s'agissait de quadrirèmes) = 4800	20 navires (16 pontés et 4 aphractes) = 5784 hommes
Fuite de Pompée après Pharsale	« Quatre trirèmes que lui avaient envoyées les Rhodiens et les Tyriens »	Appien , <i>Guerres civiles</i> , II, 83	1 trirème = 200-230 hommes	3 trirèmes = 600-690 hommes
Bataille de Myndos	33 navires ⁶⁴	Appien , <i>Guerres civiles</i> , IV, 66, 279 ; IV, 71, 300-303 Dion Cassius , <i>Histoire romaine</i> , XLVII, 33	33 trihémiolies = 5478 hommes	33 quadrirèmes = 10560

Tableau 9 : Estimations du nombre d'hommes mobilisés par Rhodes en faveur de Rome au cours du 1^{er} siècle.

CONTRIBUTIONS PONCTUELLES ET CONTRIBUTIONS DANS LA LONGUE DURÉE

En effet, une autre remarque doit être formulée quant aux dates des contributions des cités. Souvent, les sources font état de la présence de navires alliés à tel ou tel endroit de la Méditerranée. Parfois, les sources nous laissent également appréhender des exploits

⁶³ Alain BRESSON (BRESSON 1997, n. 33) mentionne un passage d'Appien (*Guerres civiles*, II, 59) qui selon lui « évoque une flotte de 20 navires sans mentionner les pertes », mais rien dans ce passage ne laisse penser que les navires en question soient effectivement rhodiens.

⁶⁴ Les récits de la bataille navale de Myndos font mention de la rapidité et de la manœuvrabilité des embarcations rhodiennes (par exemple : Appien, *Guerres civiles*, IV, 71, 302), ce qui peut laisser entendre que la flotte était au moins en partie composée de trihémiolies, des navires qui sont justement connus pour ces deux caractéristiques. Pourtant, Marie-Claire FERRIÈS et Fabrice DELRIEUX ne croient pas que la flotte rhodienne à Myndos n'était composée que de ce type d'embarcation, et que des navires à la ramure supérieure devaient également être présents (DELRIEUX & FERRIÈS 2010, p. 176-177 et notes associées). Le nombre d'hommes mobilisés se trouve donc dans la tranche que nous avons estimée, sans possibilité de l'affiner faute de connaître la composition précise de la flotte. Ajoutons simplement que l'estimation haute proposée ici est très probablement largement supérieure à la réalité, et que la flotte devait certainement compter quelques trihémiolies associées à quelques quadrirèmes tout au plus.

militaires particulièrement éclatants comme ceux des navarques rhodiens Damagoras⁶⁵ et Euphranor⁶⁶. Dans les deux cas, il s'agit de mentions ponctuelles faisant état de la contribution des cités à un moment précis de l'Histoire du I^{er} siècle, et qui répondent surtout à un besoin immédiat de la flotte romaine d'incorporer des renforts pour une opération d'envergure. C'est par exemple ce que semble nous révéler le récit proposé par Memnon du siège de sa patrie, Héraclée du Pont, par les flottes conjointes de Triarius et des Rhodiens. En effet, l'historien écrivit, d'après les fragments transmis par Photius, que « Triarius prit donc les vaisseaux qu'il avait plus vingt bâtiments rhodiens, ce qui portait l'ensemble de ses effectifs à quarante-trois unités⁶⁷ ». Le passage laisse entendre que les navires rhodiens ne se trouvaient pas déjà avec Triarius lorsque Cotta demanda l'assistance d'une flotte. Malgré cela, il est quelques fois possible de se demander si les renforts apportés par les cités d'Asie étaient incorporés pour une plus longue durée, par exemple pour la durée d'une campagne, voire durant toute la longueur d'une guerre. Plusieurs exemples permettent d'initier une réflexion allant dans ce sens.

- Pendant la guerre de Mithridate, on sait à travers le récit d'Appien que Rhodes souhaitait envoyer des navires à Sylla – ou bien que celui-ci les avait exigés – mais que la flotte rhodienne était bloquée au port à cause de la domination mithridatique de la mer⁶⁸. Il fallut donc à Lucullus faire une tournée de la Méditerranée orientale dans la perspective de réunir des navires pour renforcer les embarcations rhodiennes, afin qu'elles puissent manœuvrer contre les navires pontiques. Une fois ces navires intégrés, il apparaît que les Rhodiens sont restés dans les rangs de Lucullus au moins quelques mois, puisqu'ils sont attestés notamment lors de la bataille de Ténédos, affrontement qui vit Lucullus lui-même prendre part au combat sur une quinquerème de la cité insulaire⁶⁹. Il est probable qu'après la conclusion de la paix en 85, la cité récupéra ses navires et ses marins.
- Le récit de César relatif à la guerre civile qui l'a opposé à Pompée est également très intéressant à cet égard. En effet, le Romain précise qu'avant la bataille de Dyrrachium (juillet 48), la flotte pompéienne était en partie composée de navires

⁶⁵ Originaire de Rhodes et qui a combattu aux côtés de Lucullus pendant la Première Guerre de Mithridate (Plutarque, *Lucullus*, 3, 8-9). Aussi connu par Appien pour ses faits d'armes pendant le siège de Rhodes (Appien, *Guerre de Mithridate*, 25, 100). Sur lui et sa famille, voir KONTORINI 1993.

⁶⁶ Lui aussi originaire de Rhodes, il a combattu aux côtés de César pendant la guerre d'Alexandrie, où il mourut (César, *Guerre d'Alexandrie*, 15-16 ; 25). Voir aussi KONTORINI 1993.

⁶⁷ Photius, *Bibliothèque*, 236b.

⁶⁸ Plutarque, *Lucullus*, 2, 3.

⁶⁹ Plutarque, *Lucullus*, 3, 8.

provenant d'Asie, sans indiquer de quelle origine étaient ces vaisseaux⁷⁰. Peu après, il dresse une liste plus précise des flottes ralliées au camp pompéien, en indiquant les commandants, et en prenant soin de distinguer la flotte originaire d'Asie – dont il n'explicite d'ailleurs toujours pas la composition exacte – de celle de Rhodes⁷¹. En outre, une précision apportée dans une lettre de Cicéron, datée du 7 mars 49, permet de connaître l'origine de ces contingents asiatiques, et fait déjà état de la présence de navires originaires de Cos, Chios, Lesbos et Rhodes aux côtés de Pompée, dont la mission était, toujours selon Cicéron, de « capter les approvisionnements de l'Italie »⁷². Ainsi, il apparaît que les navires originaires de l'Égée orientale ont bien participé aux opérations militaires dès les premiers mois de campagne, et que les navires que César décrivait comme asiatiques étaient en fait probablement les forces de Chios, Cos et Lesbos combinées à celles des autres cités d'Asie Mineure occidentale mentionnées par Cicéron et qui ont contribué à la campagne. La flotte de Rhodes, par sa puissance et sa renommée, méritait un traitement de faveur particulier, c'est-à-dire le droit de ne pas être incorporée dans la flotte rassemblée par Pompée dans les ports d'Asie. La flotte rhodienne fut en grande partie détruite lors d'une tempête tandis qu'elle manœuvrait dans l'Adriatique⁷³ ; ainsi, il est impossible de savoir quels auraient été ses faits et gestes pour le reste de la guerre, mais ces extraits combinés permettent néanmoins de voir que, là encore, il ne s'agit pas d'un renfort ponctuel d'un allié dans la détresse, mais d'une véritable incorporation de ces navires dans le système militaire, stratégique et tactique de la guerre, et ce plusieurs mois durant.

- Un troisième exemple frappant est celui de la suite de la guerre civile entre *populares* et *optimates*. Après la fuite de Pompée à travers l'Égée, celui-ci aboutit à Rhodes, dont les portes lui sont restées fermées⁷⁴. Peu après, César se présenta à son tour devant la cité et obtint le concours de sa flotte civique pour traverser la Méditerranée orientale et se rendre en Égypte⁷⁵. Dans les récits des combats ayant opposé Égyptiens et Romains, les flottes rhodiennes sont souvent mentionnées

⁷⁰ César, *Guerres civiles*, 3, 3.

⁷¹ César, *Guerres civiles*, 3, 5.

⁷² Cicéron, Lettre 379, *À Atticus*, IX, 9, 2. Sur le fait de savoir si toutes les cités de Lesbos se sont ralliées à Pompée, voir *supra*.

⁷³ César, *Guerres civiles*, III, 27.

⁷⁴ Cicéron, Lettre 901, *Aux Familiars*, XII, 14, 3.

⁷⁵ César, *Guerres civiles*, III, 106.

par César, ce qui permet d'affirmer qu'elles sont restées auprès de celui-ci pendant une grande partie de sa campagne d'Alexandrie⁷⁶. Des rameurs rhodiens sont également mentionnés par César dans le récit qu'il fait de sa campagne d'Afrique⁷⁷. Il est donc très tentant de se risquer à émettre l'hypothèse qu'une fois que César avait obtenu le concours des navires rhodiens, celui-ci a probablement gardé ces précieux renforts à ses côtés, lui qui fut si souvent en écrasante minorité en matière d'armement maritime⁷⁸. Si cette hypothèse s'avère juste, il faut donc en conclure que des navires rhodiens l'ont probablement accompagné dans sa campagne éclair contre Pharnace, avant de se rendre à ses côtés en Afrique.

Il apparaît donc que ce sont surtout les Romains qui ont dicté le rythme des contributions navales des cités insulaires, en imposant les réquisitions lorsqu'ils en avaient le plus besoin : Sylla lorsqu'il était à Athènes et avait besoin de renforts pour bloquer Le Pirée, tout comme Cotta devant Héraclée du Pont, Pompée qui cherchait à contrôler militairement le canal d'Otrante pendant la guerre civile⁷⁹, César qui manquait cruellement d'une puissance navale même après Pharsale, Dolabella et Cassius en lutte pour l'hégémonie maritime, etc. Les flottes et les armées semblent avoir été mobilisées en fonction de l'effort de guerre attendu par Rome, ce qui inclut aussi les données de durée. Parfois mobilisées pour des opérations ponctuelles, elles l'étaient tout autant lorsqu'il s'agissait de contribuer à un effort militaire considérable mettant en mouvement les flottes de toutes les puissances de l'Égée orientale.

L'UTILISATION DES ÎLES DANS LA GÉOPOLITIQUE DU I^{ER} SIÈCLE

Dans le premier chapitre de ce mémoire, nous avons cherché à démontrer que les îles de l'Égée orientale revêtaient une importance stratégique capitale dans la géopolitique de l'Asie Mineure et de l'Égée, notamment à travers leurs infrastructures portuaires et défensives. Volontairement, nous y avons passé sous silence les preuves historiques issues des sources littéraires ainsi que des inscriptions. Nous proposons donc de revenir à présent sur les éléments historiques qui renforcent cette idée déjà développée d'un point de vue archéologique. À de

⁷⁶ César, *Guerre d'Alexandrie*, 1, 1 ? ; 11, 1-6 ; 13, 5 ; 14, 1 ; 15, 1-8 ; 25, 3-6.

⁷⁷ César, *Guerre d'Afrique*, 20, 1.

⁷⁸ Par exemple, KROMAYER 1897, p. 432-433 estime que ce n'est que par chance et témérité que César parvint à traverser l'Adriatique pour atteindre l'Épire.

⁷⁹ DÉNIAUX 2014.

nombreuses reprises dans le courant du I^{er} siècle, on observe que les Romains et les Pontiques accordèrent effectivement à ce territoire une place cruciale dans leur réflexion stratégique globale, tout particulièrement en termes de mouvements de troupes navales et terrestres. Dans les sources relatives à la période, nous avons relevé deux types d'attitudes qui placent les îles au centre de la réflexion géostratégique et militaire.

LE REPLI STRATÉGIQUE EN TERRITOIRE INSULAIRE

Une première est l'attitude que l'on observe principalement dans le cadre de la première guerre mithridatique. Il s'agit du repli stratégique dans les îles bordant l'Asie Mineure. Nous avons déjà mentionné que Rhodes s'est érigée pendant la guerre en centre de commandement des opérations militaires dans les premiers mois du conflit, c'est-à-dire lors de la domination mithridatique de l'Asie. Les principaux chefs militaires romains s'y sont réfugiés dans le courant de l'année 89⁸⁰, en partie aidés par des partisans pro-romains agissant depuis l'intérieur de la province⁸¹. Mais cette attitude ne peut s'expliquer que si l'on prend également en considération les opérations militaires des flottes pontiques au même moment, ainsi que des considérations physiques et géographiques avec lesquelles les belligérants eurent à composer sans aucun moyen de s'en affranchir. En effet, si l'on met en rapport les moments de domination navale dans la mer Égée, on se rend compte que fuir à Rhodes était en fait la solution qui était la plus logique et la plus intelligente puisque, au début du conflit – c'est-à-dire lors de l'automne 89, moment où les Romains se replient –, la flotte pontique menait des opérations militaires visant à soumettre la Bithynie⁸². Elle était donc loin de pouvoir empêcher les Romains de partir pour Rhodes, qu'elle mettrait de toute manière plus de temps à rejoindre que Mytilène, Chios, Samos ou encore Cos, en raison de la distance à parcourir. Quelques Romains fuirent également à Mytilène, et, bien que la cité se déclara hostile à leur rencontre, ce repli trouve en fait une même explication : partir dans les îles permettait de mettre de la distance entre les armées terrestres du royaume du Pont, distanciation qu'elles ne pouvaient de toute manière pas combler tant que la flotte royale ne les avait pas rejoints au large de l'Asie. En outre, par rapport à Mytilène, le choix de Rhodes ouvrait la possibilité de gagner le plus de temps possible pour les forces romaines dans la perspective de se reconstituer, puisqu'il s'agit de la dernière grande île au sud-est de l'Égée, autrement dit la plus

⁸⁰ Pour Lucius Cassius : Appien, *Guerre de Mithridate*, 24, 94. Pour Manius Aquilius : DE CALLATAÏ 1997, p. 284-285.

⁸¹ C'est par exemple le cas du notable Chaeremon, fils de Pythodorus, originaire de Nysa. L'une de ces inscriptions, retrouvée sur le monument élevé en son honneur et contenant ses hauts faits, indique explicitement qu'il a aidé les Romains à fuir pour Rhodes : cf. WELLES 1934, n° 74.

⁸² FERNOUX 2012, p. 403.

éloignée de la zone des Détroits, seule voie d'accès à l'Égée depuis la mer Noire. C'était aussi une île dont la proximité avec l'Asie Mineure était un plus grand avantage qu'un repli dans la lointaine Crète, et la traversée était plus rapide que pour rejoindre les autres provinces romaines de Grèce balkanique. La réputation navale de la cité n'était plus à faire, et ses puissantes murailles étaient un abri accueillant pour les réfugiés. C'est certainement en raison de toutes ces considérations que Rhodes fut choisie par les Romains pour leur retraite désordonnée.

Un autre élément, que l'on trouve cette fois-ci du côté pontique, renforce ce caractère faisant des îles un territoire particulièrement privilégié pour la retraite des armées défaites. On apprend en effet à la lecture d'Appien qu'en 85, après avoir fui devant Fimbria qui marchait sur Pergame, puis de nouveau à Pitanè, le roi s'était retiré en sécurité derrière les remparts de Mytilène⁸³. On le voit : les rapports de force terrestres avaient été inversés par les défaites pontiques d'Orchomène et de Chéronée, ainsi que par les opérations victorieuses de Fimbria dans la région hellespontique. Le rapport de force naval était toujours en faveur de Mithridate, du moins si l'on se place dans une perspective purement numérique puisque la flotte de Lucullus ne comptait que quelques unités si l'on en croit le récit de la bataille navale de Ténédos, quelque peu postérieure⁸⁴. Les conditions étaient inversées par rapport au début de la guerre ; ainsi, la fuite de Mithridate à Mytilène s'explique tout à fait par le positionnement extrêmement clair de la cité en faveur du roi du Pont, ainsi que par l'importance de son port militaire qui pouvait accueillir jusqu'à quelques dizaines d'unités de la flotte royale⁸⁵. Lucullus se trouvait d'ailleurs dans la région à cette époque, mais les luttes internes entre marianistes et syllaniens ont profité à Mithridate qui a pu se réfugier là où seul Lucullus, à la tête d'une flotte moins puissante au moins sur le papier, pouvait l'atteindre.

Dans les autres conflits, on remarque également que le réflexe de se réfugier dans une île est intimement corrélé au parti dominant la mer. C'est par exemple le cas quand Pompée perd la bataille de Pharsale, et qu'il décide lui aussi de se rendre à Lesbos. Il ne s'agit pas là d'un choix audacieux ni même irréfléchi d'un homme qui fuit pour sa vie et son salut, bien au contraire, puisque la plupart du temps c'est lui qui contrôlait la mer avec ses escadres qui bloquaient les unités césariennes à hauteur du canal d'Otrante⁸⁶. Ainsi, placer dans un premier temps son épouse et son fils dans cette île, puis fuir vers cette même île tandis que sa flotte militaire n'avait pas été particulièrement touchée jusqu'à présent par les combats et qu'elle restait hégémonique en

⁸³ Appien, *Guerre de Mithridate*, 52, 210.

⁸⁴ Plutarque, *Lucullus*, 3, 8.

⁸⁵ Voir le chapitre 1, p. 71 et 72-73.

⁸⁶ DÉNIAUX 2014, § 3 ; 7-8.

Méditerranée centrale, était un choix efficace qui le mettait hors de portée du champ d'action césarien. C'est d'ailleurs probablement pour la même raison qu'il avait déposé son épouse Cornélie à Mytilène, et que Caton en fit de même avec Servilia à Rhodes : le contrôle de la mer leur était accordé ; c'était donc dans ces territoires qu'elles étaient le plus en sécurité. En fuyant après Pharsale, Pompée fit le choix de ne pas rester à Mytilène, et se rendit en Égypte après de houleux débats et un refus des Rhodiens de l'accueillir⁸⁷. Or, justement, les tentatives de certains pompéiens qui voulurent se rendre à Rhodes⁸⁸, y compris la tentative de Pompée lui-même, peuvent être aussi le signe de la volonté des Républicains de se reconstituer et de se rallier dans la cité, dans laquelle ils n'auraient que difficilement été mis en danger par la flotte toujours inférieure de César. Il est significatif dans cette perspective de noter que, quand Antoine et Cléopâtre ont quitté Actium, ils se sont rendus directement en Égypte. Affaiblis maritiment à la suite de leur défaite face à Agrippa et Octave, ils se devaient de garder une possibilité de fuite par voie terrestre, ce qu'une île ne leur aurait pas permis de faire : partir dans une île serait revenu à se contraindre à un long siège maritime où ils auraient eu l'infériorité numérique, et où ils auraient de toute manière eu du mal à être rejoints par les troupes terrestres qu'ils avaient encore après la bataille.

Encore faut-il souligner que ce n'est pas une attitude que l'on ne repère que dans les îles de l'Égée orientale, mais que c'est un état de fait totalement courant au I^{er} siècle. On apprend par exemple, sous la plume de Plutarque, que Brutus et Cassius avaient fait de Thasos leur base navale non loin du théâtre des opérations de Philippes, et que c'est là-bas que Brutus envoya en sécurité son défunt ami dans la perspective de lui accorder des funérailles après la bataille⁸⁹. D'après Edouard Will, l'Eubée joua un rôle similaire dans la guerre de Mithridate puisque c'est là-bas que le général pontique Archélaos « se retire après chacune de ses défaites », pour reprendre les mots de l'historien⁹⁰.

LES PORTS DES CITÉS INSULAIRES : BASES NAVALES ET RELAIS DES FLOTTES CENTRALES

Un deuxième usage stratégique des îles que nous pouvons percevoir à travers les sources se trouve aussi particulièrement en période de conflit : il s'agit de la fonction des îles comme bases navales dans une perspective géostratégique. Intimement corrélé à ce que nous venons de

⁸⁷ Cicéron, Lettre 901, *Aux Familiars*, XII, 14, 3.

⁸⁸ Cicéron, Lettre 901, *Aux Familiars*, XII, 14, 3. Spinther mentionne dans cette lettre que son père, un certain L. Lentulus, « et les autres personnages les plus illustres » ont tenté de se réfugier, sans succès, à Rhodes.

⁸⁹ Plutarque, *Brutus*, 38 et 44. Voir aussi PAWLAK 2016, p. 197.

⁹⁰ WILL 2003, vol. II, p. 484.

mettre en avant à propos des retraites dans les îles, cet autre aspect de la période invite à penser les îles non plus seulement comme des sites de repli, mais aussi comme de véritables bases d'opérations nécessaires à la bonne conduite et à la sécurisation des convois de ravitaillement ainsi que des mouvements de troupes. C'est surtout le cas pendant les guerres de Mithridate et des Libérateurs, où Rhodes (surtout) ainsi que Ténédos (dans une moindre mesure) sont devenues deux cités antithétiques pour le contrôle de la mer Égée. Le cas de Ténédos ne peut être exploité que pour les guerres de Mithridate, mais il montre clairement l'importance de l'île pour la flotte mithridatique qui, selon toute vraisemblance, utilisa le port de la cité pour maintenir l'entrée du détroit des Dardanelles sous surveillance⁹¹. Garder un œil sur ce détroit revenait en quelque sorte à surveiller l'intégralité de l'activité navale ayant pour but d'entrer dans la zone des Détroits, et à plus forte raison dans la mer Noire. Cette attitude était à la fois très efficace et permettait aussi de faire des économies en nombre d'hommes et de vaisseaux : positionner une flotte à Ténédos, dont la mission était de bloquer l'entrée de l'Hellespont, permettait théoriquement de sécuriser l'intégralité de la mer Noire des opérations romaines, et ce à partir d'un seul port. En outre, une fois la situation navale renversée, c'est-à-dire après le retour de l'Asie dans le giron romain à partir de 86/5, le rôle de Ténédos est inversé par les Romains, ce qui se remarque surtout dans les récits de la Troisième Guerre de Mithridate, puisque c'est là qu'une flotte romaine est postée pour intercepter les navires pontiques revenant de leurs opérations en Hispanie⁹².

Dans cette perspective, Rhodes est également mobilisée. En effet, nous avons déjà explicité le rôle stratégique de la cité dans le verrouillage de la mer Égée par le Sud-Est. C'est en partie ce rôle qui valut à la cité d'avoir tant été observée par les chefs militaires de la période. L'une des raisons expliquant les sièges de Rhodes en 88 et 42 est sa localisation géographique. En effet, aussi bien la guerre de Mithridate que la guerre civile des Libérateurs sont des conflits ayant eu lieu dans la région entourant l'île. Dans les deux cas, Rhodes s'est montrée soit ouvertement hostile (contre Mithridate) soit timorée plus que de raison (contre Cassius) contre le camp qui dominait clairement la région égéenne et les territoires adjacents. Ainsi, par sa politique extérieure et ses choix de ralliement, la cité s'est conférée un rôle ambigu dans ces guerres, puisqu'elle devenait par conséquent une puissance ayant les capacités de prendre à revers les forces pontiques ou républicaines. Or, ni Mithridate ni Brutus et Cassius ne pouvaient se permettre de conserver derrière eux une flotte assez nombreuse, bien entraînée et qui surtout connaissait très

⁹¹ Par exemple : Plutarque, *Lucullus*, 3, 8, explique que l'amiral pontique Néoptolème « guettait [Lucullus] devant Ténédos avec des forces plus importantes ».

⁹² Photius, *Bibliothèque* (= Memnon), 235b.

bien la région, sous peine de se retrouver pris entre deux feux. L'exemple de la guerre de Mithridate montre très bien ce danger puisque, quand le roi commet l'erreur de lever le siège de Rhodes, la cité attendit l'arrivée de Lucullus en Carie pour reprendre un rôle prépondérant dans la lutte navale contre lui. L'exemple de 42 est très différent puisque le destin de la cité fut tout à fait contraire à ce qui s'est produit en 88, mais une indication laisse à penser que la cité aurait fait de même après avoir été prise par Cassius. Appien, dans les premiers paragraphes du livre cinq de sa *Guerre civile*, explique que la cité était en « révolte » contre l'occupant romain. On peut donc émettre l'hypothèse qu'ils auraient cherché à lutter contre Brutus et Cassius mais que, n'ayant plus de flotte et étant occupés par une vaste garnison romaine de 3 000 hommes, les Rhodiens ne purent rien faire.

Cette mise à disposition des infrastructures portuaires n'est en revanche pas le seul apanage de Rhodes et de Ténédos. En fait, il s'agit d'une réalité bien plus courante que ce que nous avons évoqué jusqu'à présent à travers les exemples rhodien et ténédien. De nombreuses autres attestations sont à notre disposition dans ce domaine. Par exemple, on apprend par le récit d'Appien que Brutus se serait rendu à Samos vers 42⁹³. Plutarque écrivit aussi qu'Antoine et Cléopâtre s'étaient rendus sur l'île en avril 32 avant de partir pour Athènes et de mener leur expédition en Grèce⁹⁴. Octave s'y est également rendu à plusieurs reprises, notamment pour y passer l'hiver 31/30 avant son expédition d'Alexandrie, ainsi que celui de 30/29⁹⁵. Autre exemple : on sait également que Mytilène a servi de base navale pour une partie de la flotte de Pompée avant la récupération du commandement contre Mithridate⁹⁶. Michel REDDÉ avait souligné dans sa thèse le rôle de « relais des flottes centrales » que jouaient les ports des îles de l'Égée orientale, ajoutant quelques exemples supplémentaires à notre liste⁹⁷. Il mentionne notamment quelques documents d'époque impériale signalant des flottes ayant été stationnées dans la région. C'est par exemple le cas à Samos où l'on sait qu'Agrippa s'arrêta en 14⁹⁸. Une inscription retrouvée à Mytilène, plus tardive mais toujours d'époque augustéenne, mentionne un soldat de la flotte romaine de Ravenne⁹⁹. À Mytilène toujours, une autre inscription latine évoque

⁹³ Appien, *Guerres civiles*, IV, 134, 564.

⁹⁴ Plutarque, *Antoine*, 56, 6-8.

⁹⁵ Hiver 31/30 : Appien, *Guerres civiles*, IV, 42, 176 ; Suétone, *Auguste*, 1. Hiver 30/29 : Suétone, *Auguste*, 26.

⁹⁶ ANASTASIADIS 1995, p. 9 estime que Pompée utilisa la cité comme base navale pour lancer l'expédition qu'il mena contre Mithridate. DIMOPOULOU-PILIOUNI 2012, p. 201 et PAWLAK 2020, p. 275 estiment que c'est plutôt lors de la guerre des pirates qu'il alla dans la cité. Aucun des trois articles n'avance cependant de source mentionnée en note pour trancher la question. Il s'agit d'hypothèses qui, au départ, visaient à tenter d'identifier le moment où Théophraste et Pompée se sont rencontrés.

⁹⁷ REDDÉ 1986, p. 232-233.

⁹⁸ Flavius Josèphe, *Antiquités Judaïques*, XVI, 23 et XVI, 32.

⁹⁹ CIL III, 6092a (CI n° 33) : « M(arcus) U<l>pius P<l>aci / dus miles cl(assis) pr(aetoriae) / Rav(ennatis) Tib(erius) CERTILA / nus et Iul(ia) SELII / SO [.]. IO here- / de[s] b(ene) m(erenti) curaver / unt. »

un patron de la communauté des négociants italiens de la cité, qui s'avère être un préfet de la flotte romaine¹⁰⁰. Michel REDDÉ ajoute que, plus tard, sous les règnes des empereurs suivants, les ports de Rhodes, de Cos, et même la petite île de Nisyros accueillirent des flottes impériales¹⁰¹.

Il apparaît dans la lettre de Spinther, que nous avons déjà mentionnée à plusieurs reprises, qu'il s'agissait d'une attitude normale pour la flotte romaine que de stationner dans les ports des cités alliées. En effet, ce dernier s'offusque de ne pas avoir eu la possibilité de mouiller dans le port de Rhodes, et de n'avoir obtenu le moindre ravitaillement, ce qui implique qu'en temps ordinaire il s'agissait d'une banalité, au moins entre Rome et Rhodes à cette époque¹⁰². Les importantes capacités d'accueil des ports de la région sont évidemment des données cruciales qui permettent d'expliquer le recours courant au mouillage dans les ports insulaires : en temps de guerre, il est logique d'avoir tendance à ne pas vouloir séparer les flottes en de multiples escadres, qui seraient par conséquent susceptibles de tomber plus facilement. En outre, il n'est pas inutile de rappeler dans ce cadre que la navigation antique se faisait selon le principe du cabotage, c'est-à-dire par le biais d'escales de port en port, qui permettaient en outre le ravitaillement en vivres et en eau des navires¹⁰³.

Tous ces éléments invitent à resonger à la manière dont les îles et les communautés qui y sont installées ont été touchées par les guerres du I^{er} siècle : les considérations stratégiques et l'usage qui en a été fait sont à la fois la cause et la conséquence des nombreux mouvements de troupes ayant eu lieu dans la région. C'est aussi pour cela que les cités insulaires connurent de nombreux sièges à cette période.

LES CITÉS INSULAIRES, DES VICTIMES COLLATÉRALES DES GUERRES DU I^{ER} SIÈCLE ?

PONTIQUES, ROMAINS ET PIRATES À L'ASSAUT DES CITÉS INSULAIRES

Les cités insulaires subirent les guerres du I^{er} siècle presque autant qu'elles y contribuèrent. Conséquences de leurs choix politiques et diplomatiques, les sièges et autres opérations militaires dont elles furent l'objet ne relèvent pas uniquement de la punition infligée par les différents prétendants au pouvoir. Il est très clair que ni César, ni Pompée, n'eurent recours à cette méthode de persuasion par la force, en tout cas pas contre des cités d'Égée orientale. Même le siège de

¹⁰⁰ CIL III, 455 (= **CI n° 32**) : « *Cives Romani qui / Mytileneis negotiantur / M(arco) Titio L(uci) filio proco(n)s(uli) / praefecto) classis / co(n)s(uli) desig(nato) patrono / honoris causa* ». Voir aussi **tabl. 3.1, n° 17**.

¹⁰¹ REDDÉ 1986, p. 232-233 (avec références).

¹⁰² Cicéron, Lettre 902, *Aux Familiars*, XII, 15, 2.

¹⁰³ À ce sujet, voir les remarques intéressantes, bien qu'appliquées à l'époque classique, dans CORVISIER 2018.

Rhodes en 88 ne s'explique pas entièrement par la punition que le roi du Pont voulait infliger aux Rhodiens parce que ceux-ci avaient recueilli des Romains et lutté ouvertement contre lui. Certains de ces sièges révèlent au contraire une véritable intégration de ces territoires dans un projet militaire englobant l'intégralité de la région et évoluant au gré des rapports de force et des réponses qui sont apportées à une situation militaire en constante évolution. En outre, les pirates jouent également un rôle important dans ces opérations dont les cités insulaires furent les cibles, et la vengeance n'est pas un motif perceptible dans les sources relatives aux opérations piratiques. Revenons sur les quelques cas de sièges que les cités eurent à subir au cours du I^{er} siècle : comment ont-elles été touchées par ces opérations militaires sur leur propre sol, et quelles en furent les raisons ?

Les cités d'Égée orientale eurent à subir de nombreux assauts de la part de leurs ennemis au cours du I^{er} siècle. C'est bien sûr le cas de Rhodes qui dut affronter d'abord les forces pontiques à l'été 88¹⁰⁴, avant de faire face aux troupes romaines, menées par Cassius, en 42¹⁰⁵. Chios subit également les foudres du roi du Pont puisque la cité a été prise par son général Zénobios qui fit déporter la population chiote dans le Pont¹⁰⁶. La cité de Samos fut confrontée à la flotte coalisée de Lucullus lors de la première guerre de Mithridate, tout comme il est très probable que Cos et Cnide aient également subi une intervention sur leur sol lors de cette même année, sans pour autant avoir été assiégées¹⁰⁷. C'est en tout cas ce que suggère une inscription retrouvée à Aphrodisias mentionnant une ambassade envoyée par la cité auprès du proconsul romain Q. Oppius, qui se trouvait alors à Cos¹⁰⁸. Ce document montre qu'il est tout à fait probable qu'une garnison romaine ait été installée sur l'île, et il est permis de penser que celle-ci aurait été mise en place par Lucullus lui-même, ou peu après son passage sur l'île. Mytilène fut également l'objet d'un long siège mené par Lucullus à partir de la fin de la guerre de Mithridate, mais elle ne fut prise par Rome qu'en 80/79 par son légat Minucius Thermus¹⁰⁹.

À tous ces éléments, il faut en ajouter deux autres : le premier consiste à mentionner les opérations militaires dirigées contre les cités, qui ont été évitées par la contribution de ces cités à des partis auxquels elles ne souhaitaient pas nécessairement s'attacher. Les lettres de Brutus vont particulièrement dans ce sens puisqu'à de nombreuses reprises, il profère des menaces à peine

¹⁰⁴ Pour un utile résumé des événements et une compilation des sources à disposition pour l'étude de ce siège, voir PEYRAS 2010.

¹⁰⁵ DELRIEUX & FERRIÈS 2010.

¹⁰⁶ Appien, *Guerre de Mithridate*, 46, 180 – 47, 187.

¹⁰⁷ Plutarque, *Lucullus*, 3, 3.

¹⁰⁸ BURASELIS 2001, p. 17-18.

¹⁰⁹ SHERK 1963a, p. 151 ; ROBERT 1969, p. 47 + n. 2 (p. 63) ; DIMOPOULOU-PILIOUNI 2010, p. 33 ; PAWLAK 2020, p. 174.

dissimulées contre les cités, et fait du destin de Rhodes, après sa défaite face à Cassius, un véritable argument de coercition. L'objectif est clair : il entend présenter la guerre et la destruction comme la seule alternative envisagée par les Libérateurs à la contribution des cités à leur effort de guerre¹¹⁰. À cela il faut ajouter les nombreuses mentions d'assauts pirates sur ces territoires déjà fragilisés par les guerres que se livraient entre eux les puissances extérieures. Les sources littéraires relatives à la période en font un véritable fléau qui n'est pas l'apanage exclusif des cités insulaires ni même asiatiques. Par Plutarque, on apprend par exemple que des pirates ciliciens avaient tissé des liens avec Spartacus, et que ces flottes rebelles contribuaient à menacer l'Italie, notamment en attaquant l'approvisionnement de Rome elle-même¹¹¹. Ce même Plutarque raconta dans la biographie qu'il a consacrée à César que ce dernier fut fait prisonnier au large de Pharmacuse, une île milésienne¹¹². Cicéron nous apprend que la Sicile était également touchée, et que la flotte de Syracuse avait été brûlée par les pirates lorsque Verrès gouvernait la province¹¹³. Somme toute, il apparaît que la piraterie était devenue un phénomène hors de contrôle¹¹⁴, et les cités insulaires d'Égée orientale en furent une cible parmi d'autres. En effet, ces mêmes sources littéraires permettent de savoir que Samos et Samothrace furent notamment touchées par ces flottes¹¹⁵. Cicéron ajoute également Cnide à la liste des cités touchées par le phénomène¹¹⁶. Quelle est la chronologie à attribuer à ces assauts ? Nous pensons qu'il faut attribuer ces événements soit à la guerre de Mithridate elle-même, soit aux quelques années qui la suivirent.

La première hypothèse est soulignée par les nombreuses mentions que fait Appien des forces pirates luttant aux côtés de Mithridate dans les années 89-85. L'historien d'Alexandrie explique notamment que la domination pirate sur la Méditerranée est en partie due à Mithridate qui les laissait faire, et que le roi du Pont était même entré en alliance avec eux¹¹⁷. La

¹¹⁰ Par exemple, voir la Lettre 13 du corpus, envoyée à la cité de Cos.

¹¹¹ Les pirates ciliciens et leurs liens avec Spartacus : Plutarque, *Crassus*, 10, 6. Les pirates menaçant l'Italie : Appien, *Guerre de Mithridate*, 91, 413 ; 93, 424-427.

¹¹² Plutarque, *César*, 1, 8-2.7 ; *Crassus*, 7, 5 ; Suétone, *César*, 4.

¹¹³ Cicéron, *Seconde action contre Verrès, Livre III : Le froment*, 80, 186.

¹¹⁴ Sur le phénomène en général : FOUCART 1906 ; GARLAN 1978 ; ORMEROD 1996 ; DE SOUZA 2009 ; DIMOPOULOU-PILIOUNI 2020. Sur l'impact de la piraterie sur les économies : GABRIELSEN 2001. Sur la réponse des États : ORMEROD 1922 ; BRESSON 2007. Sur César et les pirates : WARD 1977 ; OSGOOD 2010.

¹¹⁵ Appien, *Guerre de Mithridate*, 63, 263 ; Cicéron, Lettre 30, *À Quintus*, I, 1, 8, 25 ; Plutarque, *Pompée*, 24.

¹¹⁶ Cicéron, *Sur les pouvoirs de Pompée*, XII, 33.

¹¹⁷ Appien, *Guerre de Mithridate*, 119, 586 (« Et il [= Mithridate] emplît la mer de pirates depuis la Cilicie jusqu'aux Colonnes d'Hercule ») ; 63, 262 (« Elle [= l'Asie] subissait aussi, ouvertement, les incursions maritimes de navires pirates grouillant d'hommes, plus semblables à des escadres régulières qu'à des flottilles de corsaires. C'était Mithridate qui, le premier, leur avait fait prendre la mer, à l'époque où il ravageait tout parce qu'il pensait ne pas le conserver longtemps ; mais ce fut alors surtout qu'elles pullulèrent, s'attaquant ouvertement non seulement aux navires en croisière, mais aussi aux ports, aux bourgs fortifiés et aux villes. ») ; 92, 416 (« Lors de sa première guerre contre Rome, alors qu'il était maître de l'Asie et que Sylla était en difficulté en Grèce, Mithridate, estimant que sa mainmise sur l'Asie ne serait pas de longue durée, saccageait tout, comme je l'ai dit, et en particulier il fit prendre la mer à des pirates qui, au début, se bornaient à longer les côtes avec des flottilles de petites embarcations, comme le

collusion va même plus loin encore, puisqu'Appien mentionne que lorsque son navire amiral était en train de couler lors d'une bataille navale, le roi du Pont a été recueilli par un navire pirate qui l'a escorté jusqu'à Sinope¹¹⁸. Des opérations pirates sont donc attestées dans la région entre 89 et 85. Cette hypothèse est cependant affaiblie par ce que l'on suppose savoir de Samos à l'époque, qui est susceptible d'avoir accueilli une garnison pontique. Il est donc peu probable, si l'on en croit l'alliance évoquée par Appien, que les pirates aient attaqué Samos pendant la domination pontique de l'île, c'est-à-dire pas avant l'expulsion de la garnison royale par Lucullus en 85.

La deuxième hypothèse nous semble donc devoir être privilégiée. On apprend, toujours par Appien, que Samothrace a été pillée par les pirates vers 85, lorsque Sylla était sur le chemin du retour vers l'Italie¹¹⁹. Samos et Cnide étaient donc tout à fait dans la portée d'attaque des pirates ciliciens en 85, puisque Samothrace est plus éloignée de la Cilicie que Samos et Cnide ne le sont : elles ont pu être attaquées sur le chemin de l'aller, ou bien celui du retour, à condition qu'elles aient été attaquées par les mêmes pirates et au cours des mêmes opérations militaires, ce que rien n'atteste hormis le bref extrait d'Appien qui évoque la prise des deux cités au cours du même passage¹²⁰. Évoquons maintenant un possible *terminus ante quem*. Les œuvres de Cicéron, heureusement fort bien datées, viennent à notre secours en la matière. Dans le discours qu'il prononce visant à défendre l'*imperium* exceptionnel voté en faveur de Pompée, Cicéron mentionne que Cnide et Samos avaient déjà été pillées par les pirates, elles l'ont donc été avant 66¹²¹. Il s'agit là d'un *terminus* certain, mais il semble bien difficile de restreindre davantage cet intervalle, puisque l'indication donnée par Pline à propos des dettes de Cnide ne mentionne pas l'origine de l'arriéré de la cité. En revanche, il n'est peut-être pas déraisonnable d'affirmer que la cité ait été affaiblie financièrement par cet assaut, même si rien ne vient véritablement confirmer l'hypothèse. En somme, il est à peu près certain que les attaques contre Samos, Cnide et Samothrace eurent lieu entre 85 et 66, et nous avons tendance à placer la prise de Samos non loin de celle de Samothrace, vers 85, et celle de Cnide ne pouvant guère être précisée davantage, faute de sources complémentaires.

Sans doute faut-il ajouter à ce tableau des opérations contre les pirates celles qui ne sont

font les pirates, en harcelant les habitants. Puis, comme la guerre traînait en longueur, ils devinrent plus nombreux et attaquaient avec de plus grands navires. »). Voir aussi Plutarque, *Pompée*, 24. Pour Vincent GABRIELSEN, Mithridate avait élargi sa flotte en embauchant des pirates (GABRIELSEN 1997, p. 90).

¹¹⁸ Appien, *Guerre de Mithridate*, 78, 341.

¹¹⁹ Appien, *Guerre de Mithridate*, 63, 263.

¹²⁰ Appien, *Guerre de Mithridate*, 63, 263.

¹²¹ Cicéron, *Sur les pouvoirs de Pompée*, XII, 33. Dans une lettre à son frère, datée de 59, Cicéron mentionne également la prise de Samos par les pirates, mais n'en donne pas la date (cf. Cicéron, Lettre 30, *À Quintus*, I, 1, 8, 25). Pareillement, Plutarque mentionne les pillages de Samos et de Samothrace dans le tableau qu'il fait de la piraterie avant l'intervention de Pompée (Plutarque, *Pompée*, 24).

pas nécessairement répertoriées dans nos sources, puisque l'on sait que Rhodes, par exemple, menait une lutte constante contre eux, mobilisant sa flotte et ses ressources en hommes et en argent afin de sécuriser ses environs ainsi que ses intérêts commerciaux. Ce que les sources littéraires nous apprennent des opérations pirates n'est certainement que la partie immergée d'un iceberg ne reflétant que leurs actions d'éclat, mais pas nécessairement l'entièreté de leurs méfaits. Quant aux motivations des pirates, il est à peu près certain que le butin n'était pas le seul objectif¹²², contrairement à l'image actuelle que nous avons d'eux. La subsistance de ces populations originaires de régions difficiles d'exploitation devait également jouer un rôle dans leur expansion dans la Méditerranée. Les cités insulaires étaient encore au I^{er} siècle des territoires riches, produisant quelques denrées de luxe¹²³ qui pouvaient donc se revendre à bon prix sur les marchés, ce qui en faisait par conséquent des cibles de choix dans la perspective de gagner de l'argent facilement. En outre, il s'agissait aussi pour beaucoup de cités marchandes, dont les navires pouvaient être des cibles tout à fait alléchantes. Il est aussi à peu près certain que ces opérations pirates contribuèrent à fragiliser davantage encore l'économie des cités, en particulier celles qui avaient déjà subi les amendes infligées par Sylla, comme c'est probablement le cas de Cnide dont Pline mentionnait les colossales dettes dans la première moitié des années 70¹²⁴. La perspective du butin ne se résume pas dans l'Antiquité à amasser de l'argent. La mise en esclavage d'une partie des populations était aussi un but affirmé de la piraterie antique, et les cités insulaires ne font à ce titre pas figure d'exception. On voit donc bien que le territoire que nous soumettons à l'étude a effectivement été particulièrement touché par les mouvements de troupes pontiques, romains et pirates. Comme nous l'avons fait ici pour les pirates, peut-on voir quels étaient les motifs de ces sièges et autres assauts ?

Même s'il ne s'agit pas d'un élément qui explique à lui seul que les cités insulaires d'Égée orientale aient été particulièrement frappées par les différents partis en lutte, la vengeance apparaît tout de même comme un motif récurrent visant à expliquer quelques sièges dont nous avons connaissance. C'est par exemple le cas du siège que la cité de Mytilène eut à soutenir jusqu'en 80/79. Après son ralliement à Mithridate, la cité lesbienne a préféré continuer à lutter contre Rome plutôt que de rejoindre son camp *in extremis* à la fin de la guerre, comme semblent l'avoir fait Cos et Cnide. Athina DIMOPOULOU-PILIONI la désigne comme un véritable « bastion

¹²² Il s'agit en revanche d'un élément qu'il ne faut pas sous-estimer, puisque Cicéron le mentionne dans son discours : Cicéron, *Sur les pouvoirs de Pompée*, XII, 33 (« Rappellerai-je la prise de villes illustres comme Cnide, Colophon ou Samos et de tant d'autres cités, quand vous savez que vos ports, ces ports dont vous tirez la subsistance et la vie, étaient au pouvoir des pirates ? »).

¹²³ Voir par exemple Strabon, *Géographie*, XIV, 2, 19.

¹²⁴ Pline l'Ancien, *Histoire Naturelle*, VII, 39 et XXXVI, 20-21.

de résistance envers Rome¹²⁵ », autrement dit une cité irréductible et qui, surtout, luttait ouvertement contre Rome. Pour Robert K. SHERK, « *at the conclusion of the war Mytilene knew that she could expect no mercy from Rome for her actions and consequently refused to surrender*¹²⁶ ». Pour Vasilis ANASTASIADIS également, c'est bien une tentative de punition qui explique l'attitude de Lucullus à l'égard de la cité¹²⁷. Dans ce même esprit, la vengeance est aussi perceptible au travers des sources relatives aux assauts de Chios par Mithridate ainsi que des sièges de Rhodes. Pour Chios, les raisons avancées par Appien sont multiples, mais il met particulièrement en avant le fait qu'un navire de la cité a heurté le navire amiral de Mithridate au large de Rhodes, et que celui-ci en tint fortement rigueur aux Chiotés¹²⁸. Il explique également que la cité aurait gardé pour elle les bénéfices des exploitations ayant anciennement appartenu aux Romains, tout en ayant envoyé une ambassade officielle auprès de Sylla¹²⁹. En outre, Mithridate avait tout à fait conscience que les Romains s'étaient réfugiés à Rhodes, puisqu'il le dit très explicitement dans le décret d'arrestation contre Chaeremon de Nysa¹³⁰. Dans le même esprit, Cassius utilisa comme prétexte la contribution navale de la cité auprès de Dolabella pour partir à l'assaut de cette dernière¹³¹. Ainsi, les motifs de vengeance sont nombreux, et il ne nous appartient pas de dire si la réaction était excessive face au grief initial. Encore faut-il souligner que chacun des sièges mentionnés ici répondait à d'autres exigences particulières, et que le motif de la vengeance est un raccourci des sources qui recouvre en fait beaucoup de cas particuliers.

Parmi les autres motivations des belligérants, Chios et Mytilène trouvent certainement un parallèle en ce qu'elles servirent d'exemples, respectivement pour Mithridate et Rome. En effet, ces deux cités ont été frappées par des puissances étrangères en quête de légitimité dans la région, et ces deux faits d'armes relèvent très certainement du même objectif. Si, pour Mithridate, le but affirmé de la manœuvre était de raffermir sa légitimité déclinante sur les Grecs d'Asie, il n'est pas tout à fait improbable que Rome vît aussi en la chute de Mytilène un moyen de renforcer son autorité sur les cités d'Asie Mineure, cette même domination qui avait été considérablement ébranlée lors de la première phase du conflit. Laisser Mytilène en opposition franche et ouverte à Rome constituait un dangereux précédent dans lequel beaucoup d'autres cités auraient pu s'engouffrer en cas de nouvelle crise. Et il faut admettre que la punition des Mytiléniens était

¹²⁵ DIMOPOULOU-PILIOUNI 2010, p. 33 ; ÑACO DEL HOYO *et al.* 2009, p. 40. Tite-Live fait aussi état de cette situation : « Mytilène aussi, la seule ville d'Asie à continuer la lutte après la défaite de Mithridate, fut prise d'assaut et détruite » (Tite-Live, *Periochae*, 89, 14).

¹²⁶ SHERK 1963a, p. 151.

¹²⁷ ANASTASIADIS 1995, p. 5.

¹²⁸ Appien, *Guerre de Mithridate*, 25, 101 ; 47, 183.

¹²⁹ Appien, *Guerre de Mithridate*, 47, 183.

¹³⁰ WELLES 1934, n° 74.

¹³¹ Appien, *Guerres civiles*, IV, 66, 281 ; IV, 69, 292.

exemplaire, bien qu'elle fût aussi motivée par la réparation des torts que la cité de Lesbos avait causés aux Romains, en particulier à Manius Aquilius qu'elle avait livré à Mithridate¹³² : la cité et son territoire furent intégrés à la province d'Asie et à l'*ager publicus*¹³³, ses murailles détruites¹³⁴ et Lucullus fit, selon les dires de Plutarque, « un butin inestimable » composé de prisonniers et d'esclaves¹³⁵, et certainement d'argent.

Dans ce tableau, il faut certainement aussi faire la part belle à la distinction entre motif « officiel » et motif « officieux » visant à expliquer ces sièges. Les discours prononcés par les ambassades des Rhodiens et les réponses de Cassius sont tout à fait significatifs, puisqu'ils démontrent une conception radicalement différente de la situation, et permettent d'appréhender le côté « officiel » de ces tractations vouées à l'échec. Revenons sur ces conceptions¹³⁶. Le récit d'Appien est très complet sur la question¹³⁷. Il permet de savoir que deux ambassades rhodiennes furent envoyées auprès de Cassius afin de tenter de lui faire changer d'avis sur sa campagne contre la cité. Dans les deux cas, la réponse de Cassius a été intégrée au récit par Appien. La seconde ambassade est la mieux documentée, mais les deux discussions sont de toute manière sensiblement proches l'une de l'autre.

Plusieurs éléments liés à notre propos sont très clairs dans cet épisode, notamment le fait qu'il s'agisse d'une négociation qui n'en est pas réellement une, compte tenu du fait que les deux séries d'ambassades utilisent en réalité quasiment les mêmes arguments, dont quelques-uns se dégagent tout particulièrement. Les conceptions radicalement opposées de la situation rendent les discours inutiles puisque les deux parties restent l'une et l'autre sur leurs positions. Premièrement, mentionnons les compréhensions contraires faites du traité liant les deux cités. Tandis que Rhodes estime avoir le droit d'être protégée par les clauses de cet accord, mentionnant notamment qu'il stipulait qu'il était interdit aux deux contractants « de porter les armes les uns contre les autres », Cassius estime que les Rhodiens ont rendu le traité caduc en portant secours à Dolabella et en refusant de lui accorder leur aide. Deuxièmement, Rhodes reconnaît toujours la légitimité du Sénat, qu'elle demande explicitement à consulter, et qu'elle invoque pour tenter de dissuader Cassius de toute action contre elle. Ce dernier, à l'inverse, réfute toute légitimité à l'institution romaine, sachant très bien que, de toute manière, celle-ci ne lui donnerait pas raison

¹³² C'est un élément qu'avance Plutarque lorsqu'il évoque la prise de Mytilène (Plutarque, *Lucullus*, 4, 2).

¹³³ Cicéron, *Sur la loi agraire*, II, 16, 40.

¹³⁴ DIMOPOULOU-PILIOUNI 2010, p. 33.

¹³⁵ Plutarque, *Lucullus*, 4, 3.

¹³⁶ Cette question a déjà été traitée par Fabrice DELRIEUX et Marie-Claire FERRIÈS. Nous renvoyons à leur contribution dont est largement tirée notre étude de l'argumentation rhodienne et républicaine : DELRIEUX & FERRIÈS 2010, p. 171-175. Quelques aspects ont aussi été évoqués dans FERNOUX 2012, ainsi que dans LAIGNOUX 2017.

¹³⁷ Appien, *Guerres civiles*, IV, 66, 279 – 70, 299.

puisqu'elle était alors tenue par les héritiers de César qui avaient déjà fait voter le texte des proscriptions, la *lex Pedia*, faisant de Brutus et Cassius des hors-la-loi. Les discours sont d'ailleurs agrémentés de tentatives de part et d'autre de convaincre l'interlocuteur, mais sans grand succès.

Dès lors, il apparaît presque certain que, dans toutes les configurations, Cassius aurait lancé son assaut sur la cité. Les discours de Cassius sont en revanche intéressants eu égard au fait qu'ils permettent d'entrevoir ses motivations pour mener ce siège. Vengeance après le ralliement de la cité auprès de Dolabella et accusation de soutenir les Césariens sont deux éléments très bien représentés dans le discours. Cependant, le fervent discours républicain et légitimant de Cassius, transmis jusqu'à nous à travers la prose d'Appien, ne saurait masquer qu'en réalité le butin devait très certainement être un objectif à part entière de la manœuvre militaire républicaine, et l'extorsion pure et simple qu'il fait de la cité après avoir remporté le siège va très clairement dans ce sens, puisqu'il fait tout son possible pour prendre le maximum de ce que la cité a à offrir en métal monnayable. Le discours d'Archélaos de Rhodes invite d'ailleurs à penser Cassius comme un fin connaisseur de la cité, puisqu'il prend soin de rappeler que celui-ci a fait une partie de son éducation à Rhodes, et que par conséquent il y avait été instruit de son histoire et de ses institutions. À ce titre, il n'est pas impossible que Cassius ait eu connaissance des immenses réserves financières de la cité, qui n'avait jamais été pillée depuis sa fondation à la fin du V^e siècle. Évidemment, le but sous-jacent de Cassius est de pouvoir payer ses troupes, et surtout d'acheter la loyauté de celles-ci à travers les vastes distributions d'argent qu'il opéra avec Brutus juste après sa victoire¹³⁸. Il n'est d'ailleurs pas impossible que Mithridate ait lui aussi eu des vues sur l'argent des Rhodiens, car au vu de la somme récupérée par Cassius, à savoir 8 500 talents¹³⁹, il est peu probable que les Rhodiens l'aient amassée en quelques années seulement et qu'une partie au moins avait déjà été thésaurisée par la cité.

Une dernière motivation de ces assauts consiste en l'expulsion de garnisons ennemies. Ces manœuvres, qui ne sont pas le fait des troupes civiques elles-mêmes, font de leur territoire un théâtre d'opérations militaires dont elles ne sont pas forcément actrices. Il est tout à fait probable que des garnisons pontiques aient été mises en place dans quelques cités d'Égée orientale au cours du premier conflit mithridatique. C'est probablement le cas à Ténédos, puisque l'on sait que des flottes royales y stationnaient pour garder l'entrée de la zone des Détroits¹⁴⁰. Samos devint probablement une base navale pour Mithridate¹⁴¹. Chios devint une cité pontique après

¹³⁸ LAIGNOUX 2014b, p. 213.

¹³⁹ Plutarque, *Brutus*, 32, 4.

¹⁴⁰ Plutarque, *Lucullus*, 3, 8.

¹⁴¹ C'est vraisemblablement la conclusion devant être tirée du passage de la vie de Lucullus qui stipule qu'un assaut fut lancé sur la ville après les ralliements de Cos et Cnide (Plutarque, *Lucullus*, 3, 3).

l'expulsion des Grecs de l'île, et à ce titre, il est fort probable qu'une garnison pontique y ait aussi été installée, c'est en tout cas ainsi que l'on peut comprendre la mention de Plutarque stipulant que Lucullus a expulsé de l'île « les soldats du roi »¹⁴². D'une inscription lycienne, on apprend qu'il est possible aussi qu'une garnison royale peut avoir été installée à Cos pendant la guerre de Mithridate¹⁴³. Ce phénomène est beaucoup moins perceptible à travers les sources relatives aux guerres civiles parce que, comme nous l'avons déjà souligné, les cités ont à peu près été épargnées militairement par les conflits que se livraient les Romains entre eux. On sait seulement que Cassius plaça une garnison de 3 000 hommes à Rhodes, mais on sait également que la garnison a fui l'île après l'annonce de la défaite des Républicains à Philippes¹⁴⁴. Ainsi, il n'était pas nécessaire de l'en déloger.

Finalement, on peut voir que toutes ces opérations témoignent d'un regard particulièrement tourné vers ces grandes îles que les belligérants intègrent dans leur réflexion militaire globale. Si les cités insulaires sont souvent le terrain de ces opérations, soulignons qu'elles n'en sont pas toujours la cible, et que l'objectif n'est pas systématiquement celui de réduire un ennemi irréductible (voir **tabl. 10**). Les luttes d'influence entre Mithridate et Rome d'abord, puis entre les prétendants au pouvoir, passent aussi par ces opérations militaires susceptibles de faire tomber une cité dans une autre alliance, sans pour autant la punir d'un ralliement antérieur. Tout cela nous invite donc à diriger notre attention sur une nouvelle question : quel fut l'impact de ces sièges, et plus largement du I^{er} siècle, sur les populations civiles, et que ces ralliements nous apprennent-ils sur les sociétés insulaires ?

¹⁴² Plutarque, *Lucullus*, 3, 4. C'est peut-être en vertu de cette action qu'il fut honoré d'une brève dédicace par la cité, si tant est que c'est bien à lui qu'il faille l'attribuer et non à Murena. Voir *SEG* 39, 929 (= **CI n° 14**) et AMELING 1989.

¹⁴³ Sur la question, voir ci-dessus notre second chapitre (p. 82-83).

¹⁴⁴ Appien, *Guerres civiles*, V, 2, 5.

Conflit	Cité / Attaquant	Date	Sources	Motifs
Guerre de Mithridate	Rhodes / Mithridate	88	Appien , <i>Guerre de Mithridate</i> , 19, 75 ; 22, 85 ; 24, 94	Vaincre une cité hostile qui a accueilli des Romains et contrôle militaire de l'Égée orientale
	Chios / Mithridate	86	Appien , <i>Guerre de Mithridate</i> , 25, 101 ; 46, 180 – 47, 187	Se venger de l'accident naval au large de Rhodes et faire un exemple pour limiter les désertions
	Samos, et Chios / Cos, Cnide et Lucullus	86/5	Plutarque , <i>Lucullus</i> , 3, 2-4	Expulser la garnison pontique et faire revenir les cités dans l'alliance romaine
	Mytilène / Lucullus et Thermus	80/79	Plutarque , <i>Lucullus</i> , 4, 2-3 ; Tite-Live , <i>Periochae</i> , 89, 14	Vaincre une cité hostile (vengeance) et faire un exemple pour asseoir l'autorité romaine
Pirates	Samos	ca. 85 ?	Appien , <i>Guerre de Mithridate</i> , 63, 263 ; Cicéron , Lettre 30, <i>À Quintus</i> , I, 1, VIII-25 ; <i>Sur les pouvoirs de Pompée</i> , XII, 33 ; Plutarque , <i>Pompée</i> , 24	Butin, esclaves, denrées ; contribuer à fragiliser les opposants de Mithridate (alliance)
	Samothrace	ca. 85 ?		
	Cnide	Entre 85 et 66		
Guerre civile des Libérateurs	Rhodes / Cassius	42	Appien , <i>Guerres civiles</i> , 66, 279 – 74, 313 ; Dion Cassius , <i>Histoire romaine</i> , XLVII, 33 ; Orose , <i>Histoire contre les Païens</i> , VI, 18, 13 ; Plutarque , <i>Brutus</i> , 30, 3 ; Valère Maxime , <i>Faits et dits mémorables</i> , I, 5, 8 ; Velleius Paterculus , <i>Histoire romaine</i> , II, 69, 5-6	Contrôle militaire de l'Égée orientale et vaincre une cité hostile ; butin ; réquisition de la flotte rhodienne

Tableau 10 : Les raisons justifiant les assauts contre des cités insulaires d'Égée orientale.

LES SOCIÉTÉS INSULAIRES FACE À LA GUERRE

Les sociétés insulaires au I^{er} siècle étaient des sociétés multiculturelles, où Grecs et Romains avaient, semble-t-il, une forme de vivre ensemble, qui visiblement n'était pas un mode de vie accepté par tous les Grecs. Les vèpres éphésiennes ont très souvent été érigées dans l'historiographie comme la manifestation de l'exaspération des populations grecques face au pouvoir romain, que le massacre de la diaspora locale – et donc de tous les soutiens du pouvoir central dans les cités – avait pour but d'affaiblir. Il va sans dire que ce massacre ne fut pas un fait d'armes, dans un contexte militaire : les victimes furent principalement des civils, instrumentalisés à des fins idéologiques dans un conflit total où les apparences et le travail de légitimation étaient presque aussi importants que les résultats des batailles menées. Si cet exemple de conséquence de la guerre sur une population civile, sur lequel nous allons revenir dans quelques instants, est

symptomatique parce qu'il fit date aussi bien dans les sources anciennes que dans les travaux modernes, pour sa cruauté et pour les chiffres considérablement exagérés en termes de nombres de victimes, il faut souligner que ce type d'exactions n'est pas isolé au I^{er} siècle. Dans des dimensions bien plus modestes, les populations hellénisées de ces cités furent elles aussi touchées en leur sein par ces violences, relevant bien souvent des conséquences de leurs ralliements et de leurs actions dans les différents conflits de la période. Comment les guerres ayant eu lieu dans le cours du I^{er} siècle ont-elles également frappé les populations non combattantes, qu'elles soient grecques ou italiques ?

Des vèpres éphésiennes en Égée orientale ?

Affirmons-le sans détour : les vèpres éphésiennes ne semblent pas avoir fait l'unanimité dans les cités des îles de l'Égée orientale. En effet, on en vient même à se demander si ce n'est pas tout le contraire qui eut lieu dans ces territoires. S'il apparaîtrait possible que Mytilène y ait contribué de toute sa ferveur¹⁴⁵, les sources relatives aux autres cités ne semblent pas permettre d'aboutir à une conclusion si tranchée. Le seul contre-exemple semble être Rhodes qui, ayant accueilli les Romains en fuite et combattu à leurs côtés contre Mithridate, a effectivement peu de chances d'avoir succombé à la tentation. À Chios et Cos, il apparaît que les Romains restèrent en sécurité et ne furent pas mis à mort par la population : c'est en tout cas un argument utilisé par la seconde pour appuyer sa demande de renouvellement du droit d'asylie de son sanctuaire d'Asclépios pendant le règne de Tibère¹⁴⁶. Seul subsiste un doute pour les autres cités, pour lesquelles nous ne possédons pas l'information : Samos, Cnide et Ténédos. Il apparaît à la lumière des sources antérieures concernant le statut juridique des deux premières qu'elles ont été intégrées dans la province d'Asie, probablement après la guerre de Mithridate : elles sont en effet respectivement libérées par Auguste¹⁴⁷ et par César¹⁴⁸, ce qui implique qu'elles n'étaient pas libres avant. De là à en conclure qu'elles ont contribué aux vèpres éphésiennes est un pas difficile à franchir, encore qu'il faille souligner la différence de traitement entre les deux cités et Cos qui,

¹⁴⁵ C'est en tout cas ce qu'affirmaient Robert K. SHERK en 1963 (SHERK 1963a, p. 151), ainsi que Toni ÑACO DEL HOYO et son équipe dans un article récent (ÑACO DEL HOYO *et al.* 2009, p. 40). Voir cependant l'affirmation de Jean-Michel RODDAZ stipulant qu'une communauté italique n'est connue à Mytilène qu'à partir de la moitié du siècle : RODDAZ 2007 [= RODDAZ 2021, p. 283].

¹⁴⁶ ÑACO DEL HOYO *et al.* 2015, p. 41. Pour Chios, voir également : LAGOS 1998, p. 37. Pour Cos, voir : Tacite, *Annales*, IV, 14.

¹⁴⁷ Dion Cassius, *Histoire romaine*, LIV, 9, 7.

¹⁴⁸ Plutarque, *César*, 48, 1.

malgré un ralliement en demi-teinte à Mithridate, a conservé sa liberté après la guerre¹⁴⁹. Les vêpres éphésiennes peuvent alors apparaître comme un élément justifiant la différence de traitement entre d'une part Samos et Cnide, et d'autre part Cos, sans que pour autant cela puisse être prouvé. Quoiqu'il en soit, il semble que les Romains et les Italiens des cités insulaires n'aient pas été particulièrement frappés, eux qui constituaient des communautés vraisemblablement nombreuses par exemple à Cos ou encore à Chios depuis le siècle précédent et la création de la province d'Asie¹⁵⁰. En outre, quelques documents datant du courant du 1^{er} siècle montrent qu'il ne semble pas y avoir eu d'interruption dans la présence romaine dans ces deux îles.

Il s'agit là du seul moment où les civils romains ont véritablement été mis en danger au cours du 1^{er} siècle sur le territoire que nous étudions. À l'inverse, il apparaît à la lecture des sources que les civils originaires des cités insulaires étaient bien moins en sécurité sur leur propre sol, et qu'ils subirent aussi les conséquences de ces conflits et des choix de leurs cités respectives en matière de ralliements.

Les populations insulaires et la guerre

Les nombreuses guerres menées par le Pont et par Rome dans la région impliquent un poids latent pesant sur les populations civiles. À la fois touchées par des mouvements de troupes dont les cités étaient parfois la cible et par les conséquences de ces opérations marquant souvent leur défaite face à des armées plus nombreuses et déterminées à les faire tomber, les populations civiles apparaissent à la fois comme des dommages collatéraux mais aussi comme les cibles des opérations de répression pontique, puis romaine. C'est par exemple le cas à Chios, où c'est l'intégralité de la population qui fut déportée par Mithridate, avant finalement d'être réintégrée sur l'île des suites du traité de Dardanos¹⁵¹. À l'issue du siège de Mytilène par Lucullus et Thermus, les conditions imposées par Rome sont également très dures pour la cité lesbienne : « Lucullus fondit sur eux, fit un très grand nombre de prisonniers, tua cinq cents hommes qui résistaient et s'empara de six mille esclaves et d'un butin inestimable¹⁵² ». Rappelons qu'il s'agit de chiffres absolument considérables, surtout pour une communauté qui devait compter quelques dizaines de milliers de membres tout au plus, et que ce

¹⁴⁹ ÑACO DEL HOYO *et al.* 2015, p. 43.

¹⁵⁰ Voir ci-dessus. Cf. également FERRARY 2002 ; BRESSON 2002 ; EBERLE & LE QUÉRÉ 2017.

¹⁵¹ Sur la déportation : Appien, *Guerre de Mithridate*, 47, 186. Sur la réintégration des habitants : Photius, *Bibliothèque*, 231a-b. Sur l'épisode, voir aussi DE CALLATAÏ 2003, p. 222.

¹⁵² Plutarque, *Lucullus*, 4, 3.

qu'écrivit Plutarque peut n'être qu'une partie immergée d'un plus gros iceberg : viols, pillages et destructions doivent avoir accompagné cet épisode¹⁵³. La prise de Rhodes par Cassius est aussi ponctuée d'exactions similaires :

« C'est ainsi que Rhodes se trouva prise. Cassius y siégeait sur une tribune comme dans une ville conquise par les armes. Après avoir rigoureusement ordonné à son armée de rester tranquille et avoir fait proclamer la peine de mort pour quiconque se livrerait au pillage ou ferait usage de la force, lui-même faisait appeler nominalement environ cinquante Rhodiens et une fois qu'ils avaient été amenés devant lui, il les punissait de mort ; pour d'autres, environ vingt-cinq, que l'on n'avait pas trouvés, il rendait des sentences d'exil. Après avoir pillé tous les biens précieux, or ou argent, qui se trouvaient dans les sanctuaires et dans le trésor public, il ordonna aussi aux possédants d'apporter à un jour fixé leurs richesses personnelles ; et il fit proclamer la peine de mort pour ceux qui les auraient dissimulées, un dixième de celles-ci <en récompense> pour les dénonciateurs, et même la liberté pour les esclaves. Au début, la plupart dissimulèrent <leurs richesses>, en espérant que la menace ne serait pas mise à exécution ; mais, comme les récompenses étaient données et que ceux qui étaient dénoncés étaient punis, ils prirent peur et, ayant obtenu une autre échéance, les uns déterraient du sol, d'autres remontaient des puits, d'autres encore retraient des tombeaux beaucoup plus de biens précieux que ceux d'avant¹⁵⁴ ».

L'ensemble de ces exemples n'est pas à interpréter comme du simple butin de guerre, ni même comme un dérapage du contrôle des armées, mais relève d'une dimension beaucoup plus politisée qu'il n'y paraît, et s'apparente en quelque sorte au destin d'Athènes après sa prise par Sylla : le but est de terrifier les populations afin que celles-ci soient plus dociles et accèdent plus facilement aux requêtes des différents belligérants non seulement dans l'immédiat mais aussi et peut-être plus encore dans le futur¹⁵⁵. L'exemple de la guerre antiochique avait déjà montré par le passé les récompenses que pouvaient obtenir les alliés de Rome en vertu de leur soutien, et les règlements de Dardanos par Sylla, ou après la guerre civile des Libérateurs, le montraient également : les soutiens de Rome s'étaient vu confirmer leur liberté et/ou avaient obtenu des gains territoriaux des mains des belligérants. Dans le cas contraire, l'occupation militaire pouvait par exemple être une solution pour ancrer la domination romaine dans les cités nouvellement intégrées aux provinces, et la violence permettait de réduire les plus irréductibles des cités grecques et de les ériger en exemples. Cela est aussi l'apprentissage de la domination romaine, en quelque sorte, bien que l'utilisation de telles méthodes dépasse vraisemblablement l'impact réel de telles pratiques. En effet, tout le bénéfice de ces opérations de maintien de l'ordre a été battu en brèche par le contexte des guerres civiles : ces pratiques visant à inscrire la domination pontique puis romaine au cœur même des cités, celles-ci ne trouvaient plus d'écho dans les décennies des

¹⁵³ Le viol était une pratique courante de l'armée romaine en campagne : ÑACO DEL HOYO *et al.* 2009, p. 45-46. Il apparaît tout particulièrement que le rempart de Mytilène aurait été détruit : DIMOPOULOU-PILIONI 2010, p. 34.

¹⁵⁴ Appien, *Guerres civiles*, IV, 73, 310-312. Sur l'état de Rhodes après l'assaut des Républicains, voir aussi Flavius Josèphe, *Guerre des Juifs*, I, 280.

¹⁵⁵ Sur cette question, voir par exemple : THORNTON 2006 ; ÑACO DEL HOYO *et al.* 2011.

guerres civiles puisque les partis en lutte étaient précisément – et c’est là toute la limite de ce type de démonstration dans le cadre du 1^{er} siècle – romains. Ces réflexions montrent donc toute l’ambiguïté de la position des cités grecques au 1^{er} siècle : même si la domination romaine s’avérait être bien établie, les différents choix de ralliements pouvaient être compris de plusieurs manières par les protagonistes, ce qui justifiait alors de nouvelles exactions. On comprend alors que les cités telles que Rhodes en 42 aient parfois tenté de temporiser les belligérants, tout comme on s’explique plus facilement l’empressement de Chios et de Samos à se rallier rapidement auprès de César en 48, afin de s’épargner un destin qui pouvait s’avérer bien plus difficile que la simple érection d’un honneur cultuel éventuellement dépourvu de religiosité mais qui, par son caractère politique et diplomatique, permettait d’apaiser la situation.

Mais il y a aussi une autre manière dont la guerre a touché les populations locales, et il s’agit bien sûr des pertes dues à la guerre et qui ont vraisemblablement également touché les cités. Nos sources relatives à la période montrent effectivement que les guerres menées dans cette région ont également vu des Insulaires périr au combat. Puisque les sources font particulièrement état de la contribution rhodienne, c’est logiquement cette cité qui nous fournit une fois de plus les exemples les mieux documentés. Évidemment, la cité a été assiégée à deux reprises au cours de la période, dont une où elle n’a pas su s’opposer à un ennemi plus nombreux : ces deux épisodes peuvent tout à fait avoir été marqués par des décès de Rhodiens, comme semblent d’ailleurs le montrer quelques inscriptions retrouvées sur l’île ainsi que les interprétations qui en ont été faites¹⁵⁶. Mais les sources littéraires sont aussi riches en exemples de ce type. À Dyrrachium, les écrits font notamment état de la perte d’une partie de la flotte rhodienne ralliée au camp pompéien¹⁵⁷. Il est également possible qu’à Pharsale, une division de frondeurs étant composée au moins en partie de Rhodiens, ait été détruite par les forces césariennes¹⁵⁸. Un peu plus tard, on apprend de la plume de César le décès de son allié Euphranor au large de l’Égypte¹⁵⁹, mais le destin du reste de l’équipage de la quadrirème-amirale nous échappe, tout comme celui du reste des hommes de Rhodes d’ailleurs. En outre, pendant la guerre de Mithridate, on a connaissance de deux Chiotés qui ont été punis en raison de la collision d’un navire de la cité avec celui du Roi, mais nous ignorons leur nom, tout comme la nature de leur châtement.

¹⁵⁶ KONTORINI 2012 ; BADOUD 2016, § 3. L’article de Nathan BADOUD mentionne, outre l’inscription auparavant publiée dans l’article de Vassa KONTORINI (composée des deux fragments *NISM* 14 + *SER* 14, qui peuvent également être rapprochés de l’expédition d’Aulus Terentius Varron), l’existence de deux inscriptions provenant de Lindos et qui honorent deux citoyens tombés face à Mithridate (BADOUD 2016, n. 51) : *I. Lindos* 292 et *I. Lindos* 702.

¹⁵⁷ César, *Guerre civile*, III, 27 et Plutarque, *Cicéron*, 38, 4.

¹⁵⁸ Alain BRESSON affirme qu’il y avait des frondeurs rhodiens à Pharsale (voir ci-dessus, n. 7). Pour le massacre des troupes légères de Pompée à Pharsale, César, *Guerre civile* III, 93-94.

¹⁵⁹ César, *Guerre d’Alexandrie*, XXV, 6.

Chiffrer les pertes militaires des cités grecques relève vraisemblablement de la gageure. En effet, nous avons déjà souligné ci-dessus la difficulté d'établir des estimations quant au nombre d'hommes mobilisés dans les différents conflits, qui est notamment due au manque de chiffres clairs et précis quant au nombre de navires et à la taille des contingents mobilisés. Mais les pertes pâtissent d'une difficulté supplémentaire, à savoir le manque de clarté encore plus évident des sources à leur propos. Jean-Nicolas CORVISIER a montré dans un article toute l'attention qui doit être la nôtre ici, en dépit du fait que ses réflexions concernent l'époque classique. Évoquant les conséquences démographiques de la guerre sur les sociétés civiques aux V^e-IV^e siècles, il a expliqué qu'il ne fallait pas estimer que la perte d'un navire impliquait la disparition de l'ensemble de son équipage¹⁶⁰, ce que montre également le récit césarien de la bataille de Dyrrachium, qui fait état de survivants de la flotte rhodienne autorisés à rentrer chez eux¹⁶¹. Sans chiffres clairs et précis, et sans aucune possibilité de systématiser les pertes par rapport au nombre de personnes embarquées sur un navire de guerre, estimer les décès d'Insulaires partis à la guerre est donc impossible.

Malgré tout, ces pertes nous paraissent suffisamment attestées, au moins pour la cité de Rhodes, pour initier quelques commentaires généraux sur leur impact vis-à-vis des sociétés insulaires. Les historiens de la démographie ont par exemple montré que les guerres entraînent des conséquences sur plusieurs pans des sociétés, notamment d'un point de vue de l'équilibre (ratio) entre le nombre de femmes et le nombre d'hommes dans une société. En effet, les guerres étant accompagnées de décès d'hommes, souvent assez jeunes, ces dernières créent des déséquilibres démographiques notamment en termes de ratio hommes/femmes¹⁶², avec des conséquences sur la longue durée sur la démographie locale. En outre, les décès d'hommes jeunes entraînent des conséquences économiques pour les cités. Comme nous l'avons souligné précédemment, envoyer des hommes mener des opérations militaires induisait de fait une réduction de la capacité de production des cités. Mais les décès prolongent cet état de fait puisque, contrairement aux vétérans qui peuvent dès lors reprendre une activité, les hommes décédés, eux, ne le peuvent pas, et l'on comprendra aisément pourquoi. Somme toute, la guerre, même si elle ne touche pas nécessairement les communautés en leur sein, contribue à tout le moins à affaiblir sur la longue durée des sociétés déjà fragilisées par la place de plus en plus

¹⁶⁰ CORVISIER 1999, p. 65-66.

¹⁶¹ César, *Guerre civile*, III, 27. Une anecdote rapportée par Plutarque dans la biographie de Cicéron le montre également puisque le biographe de Chéronée use de la situation pour dissenter sur l'opposition entre son héros et Théopane : « On louait Théopane de Lesbos, qui était dans le camp préfet des pionniers, d'avoir bien su consoler les Rhodiens de la perte de leur flotte : "Quel bonheur, dit Cicéron, d'avoir un Grec pour préfet !" ».

¹⁶² Voir par exemple FARON 2002, p. 5.

importante que prirent les Italiens dans les économies locales. En outre, les déséquilibres induits ne peuvent pas non plus se comprendre si l'on ne mentionne pas les contributions financières également exigées par les belligérants.

LES CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES ET LOGISTIQUES

LES CONTRIBUTIONS ÉCONOMIQUES DES CITÉS GRECQUES : ENTRE PARTICIPATION VOLONTAIRE ET RÉQUISITIONS

En effet, dans un contexte où les *imperatores* de la fin de la République ont cherché à s'attacher la loyauté de leurs soldats, les *donativa* ont particulièrement pris la forme de dons d'argent monnayé qui ont servi à la fois à payer généreusement les militaires, tout en devenant un outil de propagande idéologique utilisé par les prétendants au pouvoir¹⁶³. Dès lors, les sommes d'argent nécessaires à la conduite de pareilles politiques ont été particulièrement élevées, et c'est certainement dans cette perspective qu'il faut comprendre l'empressement des *imperatores* de la fin de la République à demander et/ou à exiger un certain nombre de contributions financières aux cités, ainsi que l'attitude de ces mêmes personnages qui ont véritablement pillé les cités vaincues soit directement comme le fit Cassius à Rhodes, soit par le biais d'amendes comme celle infligée par Sylla aux Grecs d'Asie après la première défaite de Mithridate. Dans les sources, un exemple emblématique de cet état de fait est apporté par la réponse formulée par Hybréas de Mylasa à Antoine lorsque ce dernier réclama, lors de son discours de Pergame, un autre tribut à la suite de celui exigé par les Républicains : « [Antoine] imposa aux cités un second tribut et Hybréas, parlant au nom de l'Asie, osa lui dire sur un ton déclamatoire et qui, au goût d'Antoine, ne manquait pas d'agrément : 'Si tu peux exiger de nous deux tributs par an, peux-tu aussi nous donner deux étés et deux automnes ?', puis, résumant son discours de façon énergique et audacieuse, comme l'Asie avait déjà versé deux cent mille talents, il dit : 'Si tu n'as pas touché cet argent, réclame-le à ceux qui l'ont perçu, mais si tu l'as reçu et ne l'as plus, c'en est fait de nous'. Par ces mots il frappa vivement Antoine. Celui-ci ignorait la plupart des exactions qui se produisaient, moins par négligence que par naïveté, parce qu'il avait confiance en son entourage »¹⁶⁴.

Contrairement au dossier bien connu de l'*oktobólos eisphora* messénienne, qui semble devoir

¹⁶³ LAIGNOUX 2016, p. 76. Une lettre de Cicéron adressée à Brutus va également dans ce sens, puisqu'elle fait état d'une plainte de ce dernier qui estime être en manque d'argent (Cicéron, Lettre 862, *À Brutus*, II, 4, 3-4), tout comme la biographie de Brutus par Plutarque montre le besoin constant en argent (Plutarque, *Brutus*, 30, 3 et 32, 4).

¹⁶⁴ Plutarque, *Antoine*, 24, 7-9. Sur ce discours et la justification du besoin d'argent d'Antoine, voir aussi Appien, *Guerres civiles*, V, 5, 21-23. Sur Hybréas de Mylasa, voir DELRIEUX & FERRIÈS 2004a et 2004b.

être lié aux réquisitions menées par Antoine en Grèce continentale¹⁶⁵, aucun document de ce type ne nous est parvenu des îles de l'Égée orientale. Nos principales sources sur les contributions économiques restent donc les sources littéraires, qui ne sont pas non plus sans poser problème, en partie car elles présupposent de se départir de l'aspect souvent généralisant adopté par les auteurs anciens. On sait par exemple, par la plume d'Appien, que Pompée demanda, pour aider au financement de ses opérations contre les pirates, une contribution financière : « ils écrivirent aux rois, aux dynastes, aux peuples et à toutes les cités d'apporter leur concours à Pompée dans tous les domaines, et autorisèrent ce dernier à lever des troupes et à recueillir des fonds », avant de préciser que le total des sommes récupérées correspondait à « environ six mille talents attiques »¹⁶⁶. Peu après, César explique, dans l'ouvrage qu'il consacre à la guerre contre Pompée, que ce dernier avait bénéficié du soutien financier des cités grecques et des dynastes orientaux¹⁶⁷ et dans les *Guerres civiles* d'Appien, on apprend également que Brutus tira 16 000 talents de l'Asie¹⁶⁸. Déterminer dans quelle mesure telle ou telle cité a contribué individuellement lors de l'une ou l'autre de ces réquisitions est vraisemblablement impossible¹⁶⁹. En revanche, les sources font état d'autres épisodes lors desquels les cités furent mises à contribution et fournissent parfois des données chiffrées.

Pendant la guerre de Mithridate, on sait que la cité de Chios reçut par le biais d'une lettre du roi une amende s'élevant à deux mille talents¹⁷⁰. Il apparaît dans la suite du récit que l'amende a bien été payée par les Chiotés ; on peut au moins le supposer compte tenu du fait que la somme a été réunie grâce aux trésors des temples et autres bijoux, mais que le général pontique Zénobios a ensuite « prétext[é] que le poids n'y était pas et convoqua les citoyens au théâtre », pour reprendre les mots d'Appien. L'anecdote, si elle s'avère vraie, implique tout de même que le Pontique a vu les métaux précieux de ses propres yeux. En outre, la somme ayant été réunie devant Zénobios, il semble peu probable que les Pontiques l'aient laissée là, sans y toucher : peut-être faut-il donc conclure que l'argent a bien été récupéré puis utilisé pour la conduite de la guerre

¹⁶⁵ Ces inscriptions sont emblématiques des réquisitions menées par Antoine en Grèce continentale, probablement à la veille de la bataille d'Actium, et dont l'anecdote rapportée sur le grand-père de Plutarque par celui-ci est devenu l'exemple canonique : Plutarque, *Antoine*, 68. Sur ce document d'importance cruciale pour l'histoire de Messène au 1^{er} siècle, voir ces quelques contributions : WILHELM 1914 (republication améliorée des documents après celle des *IG V*, 1, 1432-1433 dans KOLBE 1913) ; GIOVANNINI 1978, particulièrement l'appendice II, p. 115-122 ; MIGEOTTE 1997 ; GRANDJEAN 2003, p. 148 et 254-256 ; DOYEN 2004 (*non vidè*) ; DOYEN 2005 ; MIGEOTTE 2008 ; DOYEN 2014 et 2017. Pour une synthèse sur les interprétations antérieures et sur le débat, voir enfin BRESSON 2019.

¹⁶⁶ Appien, *Guerre de Mithridate*, 94, 429-430.

¹⁶⁷ César, *Guerre civile*, III, 3. Malheureusement, le chiffre précis de ces contributions n'est pas précisé.

¹⁶⁸ Appien, *Guerres civiles*, IV, 75, 316. Ce chiffre n'inclut vraisemblablement pas les 8500 talents pillés à Rhodes par Cassius (Plutarque, *Brutus*, 32, 4).

¹⁶⁹ Voir cependant le bilan dressé par François KIRBIHLER pour la guerre civile des Libérateurs dans KIRBIHLER 2013.

¹⁷⁰ Appien, *Guerre de Mithridate*, 47, 184.

par les Pontiques.

On apprend également de la plume de l'historien d'Alexandrie qu'une amende a été infligée par Sylla à la province d'Asie après la guerre, mais il ne précise pas le montant global de ce qu'il qualifie aussi d'« impôt »¹⁷¹. C'est à la lecture de Plutarque que l'on apprend le détail chiffré de l'amende en question, puisqu'il précise que la contribution exigée s'élevait à hauteur de 20 000 talents, un chiffre qu'il donna à trois reprises dans ses biographies de Sylla et de Lucullus¹⁷². Le biographe de Chéronée précise d'ailleurs que, en raison des taux d'intérêt, l'amende infligée par Sylla a fini par devenir six fois la somme exigée au départ, soit un total de 120 000 talents¹⁷³, ce qui coïncide particulièrement bien avec le tableau presque apocalyptique de la situation économique des cités asiatiques dépeintes par Appien¹⁷⁴ ou encore par Pline l'Ancien lorsqu'il évoque les finances de Cnide après la guerre¹⁷⁵.

Pour tenter de préciser l'impact que cette amende provinciale a eu sur les cités sur lesquelles porte notre étude, il nous semble primordial de nous poser une fois de plus la question du statut des cités après la guerre de Mithridate, compte tenu du fait qu'il s'agit d'une amende imposée à l'issue de la guerre en guise de punition. Il est probable que les cités que nous avons dépeintes précédemment comme partisans de Mithridate aient eu à payer une partie de l'amende : parmi elles se trouvent vraisemblablement les cités de Ténédos et de Samos. On sait que Samos a demandé à l'époque augustéenne sa liberté au jeune Octave, qui venait de l'emporter sur Antoine à Actium. Après un premier refus, le nouveau – et désormais seul – homme fort de Rome accéda à la demande des Samiens et leur accorda la liberté¹⁷⁶. Or, pour qu'il y ait une demande de liberté, encore faut-il que la cité en ait été privée avant, et le seul événement dépeint par nos sources susceptible de concorder avec cela est la guerre de Mithridate. En outre, on connaît l'attachement de Marcus et Quintus Cicéron pour la cité insulaire, relation privilégiée qui nous permet de glaner quelques précieuses informations sur l'état végétatif de la cité lorsque Quintus prit le gouvernement de la province d'Asie : une lettre de Cicéron nous fait savoir que son frère Quintus a été à l'origine du recouvrement de « dettes anciennes » de la cité et parle de Samos et d'Halicarnasse comme des villes « détruites ou presque abandonnées¹⁷⁷ ». Mais il ne faut vraisemblablement pas imputer l'intégralité de la situation samienne à l'amende de Sylla et à ses

¹⁷¹ Appien, *Guerre de Mithridate*, 62, 260. Cicéron utilise la même terminologie dans une lettre adressée à son frère et qui mentionne l'amende en question : Cicéron, Lettre 30, *À Quintus*, I, 1, XI-33.

¹⁷² Plutarque, *Sylla*, 25, 4 ; *Lucullus*, 4, 1 et 20, 4.

¹⁷³ Plutarque, *Lucullus*, 20, 4.

¹⁷⁴ Appien, *Guerre de Mithridate*, 63, 261-263.

¹⁷⁵ Pline l'Ancien, *Histoire Naturelle*, VII, 39 et XXXVI, 20-21.

¹⁷⁶ Dion Cassius, *Histoire romaine*, LIV, 9, 7. KIRBIHLER 2012, p. 135.

¹⁷⁷ Cicéron, Lettre 30, *À Quintus*, I, 1, VIII-25.

suites, et ce pour deux raisons. La première est que les sources font état de l'intervention de Lucullus en matière fiscale pendant son proconsulat d'Asie : il instaura un certain nombre de mesures visant le rétablissement de la situation financière des cités à l'aube de la Troisième Guerre de Mithridate¹⁷⁸. La seconde est que Samos a été pillée par les pirates, peut-être vers 85, ce qui contribua à l'affaiblir durablement¹⁷⁹. Un raisonnement similaire doit être proposé pour Cnide, qui obtint sa liberté des mains de César peu après Pharsale et grâce à l'amitié entretenue entre l'*imperator* et Théopompe. On peut donc supposer que ces cités ont été intégrées dans la province d'Asie vers 85, et qu'à ce titre, elles ont pu être soumises à l'impôt syllanien. Malgré la ferveur de Mytilène pour Mithridate, il n'est pas aisé de savoir si la cité a dû contribuer au paiement de cet impôt. En effet, la cité est restée ouvertement en opposition avec Rome jusqu'en 80-79, et a été châtiée par Rome à titre individuel : elle a été détruite puis intégrée dans la province d'Asie, comme l'ont écrit de nombreux chercheurs¹⁸⁰. Mais le récit que Plutarque fit de la chute de Mytilène ne stipule pas que la cité fut rétroactivement soumise à l'amende, et nous pensons de ce fait que ce ne fut pas le cas, y compris parce que la cité a été pillée par Lucullus qui y fit un « butin inestimable », pour reprendre les mots de Plutarque¹⁸¹. Chios a également été partisane de Mithridate, mais Appien stipule que la cité est restée libre après la guerre, ce que confirme d'ailleurs une inscription de la cité qui mentionne au détour d'un sénatus-consulte tout à fait postérieur la liberté accordée aux Chiotes par Sylla¹⁸². À ce titre, on peut supposer qu'elle ne paya pas l'impôt. Il en va de même pour Rhodes qui fut explicitement citée dans le récit d'Appien parmi les cités qui ont conservé leur autonomie à l'issue de la guerre¹⁸³. Un autre exemple de réquisitions économiques opérées contre les cités de l'Égée orientale est celui proposé par le récit d'Appien concernant le siège de Rhodes en 42, dont il précise que les exactions de l'armée romaine ont finalement apporté 8 500 talents à la caisse de guerre des Libérateurs¹⁸⁴, un chiffre particulièrement impressionnant compte tenu du fait que l'amende infligée par Sylla à la province d'Asie en 85 s'élevait à 20 000 talents, et ce pour toute la province d'Asie. Dans un autre registre que les pillages des richesses, force est de constater que d'autres cités ont vraisemblablement contribué financièrement et logistiquement de leur plein gré.

C'est le cas, semble-t-il, de Cos qui a offert à Mithridate le trésor qui leur avait été confié

¹⁷⁸ Plutarque, *Lucullus*, 20, 1-4. Voir aussi KEAVENEY 2013, p. 96-98.

¹⁷⁹ Voir nos réflexions sur le sujet dans ce même chapitre, p. 137-152. Voir également Appien, *Guerre de Mithridate*, 63, 263 ; Cicéron, Lettre 30, *À Quintus*, I, 1, VIII-25.

¹⁸⁰ SHERK 1963a, p. 151 ; SHERK 1963b, p. 219 ; GOLD 1985, p. 319 ; ANASTASIADIS 1995 ; LABARRE 1996a ; DIMOPOULOU-PILIOUNI 2010, p. 33-34 ; DIMOPOULOU-PILIOUNI 2012, p. 200 ; DIMOPOULOU-PILIOUNI 2020a.

¹⁸¹ Plutarque, *Lucullus*, 4, 2-3.

¹⁸² SHERK 1969, n° 70 (p. 351-354) = **CI n° 6**. Voir aussi MARSHALL 1969.

¹⁸³ Appien, *Guerre de Mithridate*, 61, 250.

¹⁸⁴ Plutarque, *Brutus*, 32, 4.

par la reine d'Égypte, peut-être pour acheter sa tranquillité dans la guerre¹⁸⁵. Outre toutes ces contributions et réquisitions financières, il convient également de mentionner une inscription mytilénienne évoquée dans une contribution d'Athina DIMOPOULOU-PILIOUNI, et contenue sur le monument dédié aux hauts faits de l'évergète local Potamon. Le document mentionne des provisions apportées par la cité de Mytilène – par le biais d'une ambassade de Potamon – aux troupes de César pendant l'expédition de ce dernier contre Pharnace après la guerre d'Alexandrie¹⁸⁶.

Dans cette partie, nous avons essayé de montrer que les contributions financières, économiques et logistiques des cités d'Égée orientale avaient été nombreuses au cours du I^{er} siècle. Toutes ces réquisitions et contributions volontaires montrent à la fois la relative richesse des cités sur lesquelles porte notre étude, mais aussi l'exceptionnelle capacité des Romains à utiliser ces richesses des autres à leur bénéfice dans la conduite d'opérations militaires qui, rappelons-le, n'avaient au départ rien à voir avec les cités grecques. Notre propos a également montré que tandis que certaines cités étaient particulièrement enclines à proposer un soutien financier et/ou logistique aux Romains, d'autres ont été forcées de le faire pour assurer leur pérennité. D'autres enfin ont été pillées, peut-être précisément pour leur richesse due à leur vitalité économique. Volontairement, nous avons omis de signaler ici que depuis peu, la vitalité des études numismatiques permet d'émettre de nouvelles hypothèses proposant un regard nouveau, plus nuancé et plus approfondi de la participation financière des cités à l'effort de guerre.

L'APPORT DE LA NUMISMATIQUE AU DOSSIER DES CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES

En effet, les études numismatiques menées récemment sur les monnayages des cités insulaires, parmi lesquels les volumes récents de Constantinos LAGOS dédié au monnayage de Chios et de Vasiliki STEFANAKI, pour celui de Cos, permettent d'appréhender la manière dont les cités ont adapté leurs monnayages à la fois en interne, pour couvrir les dépenses courantes des cités ainsi que les dépenses extraordinaires dues au contexte de guerre, mais aussi pour répondre aux demandes économiques des Romains. Ainsi, ces deux spécialistes ont notamment lié des émissions monétaires de Cos avec la guerre de Mithridate¹⁸⁷, ou bien avec guerre ayant eu lieu entre 80 et 30 et financée par une émission de drachmes d'étalon attique frappées par les autorités

¹⁸⁵ Appien, *Guerre de Mithridate*, 23, 93.

¹⁸⁶ *IG XII*, 2, 30 (= **CI n° 37**) qui mentionne une guerre de Cappadoce qui a donc été rapprochée de l'expédition césarienne. Voir DIMOPOULOU-PILIOUNI 2010, p. 41-42. Voir aussi SHERK 1963a.

¹⁸⁷ STEFANAKI 2012, p. 429.

de Chios¹⁸⁸. D'autres études encore ont permis de montrer que certains monnayages romains, en particulier ceux des Libérateurs Brutus et Cassius, avaient été frappés à partir de métaux précieux originaires de la région de l'Égée. En effet, en comparant les données archéométriques menées par Arnaud SUSPÈNE et son équipe sur le monnayage des Libérateurs¹⁸⁹, il devient tentant de proposer, compte tenu du véritable trésor pris à Rhodes par Cassius, qu'au moins une partie du monnayage frappé après le siège de la cité carienne l'ait été à partir des 8 500 talents d'argent que Cassius a pris là-bas. Dès lors, cela confirme l'hypothèse selon laquelle l'expédition contre Rhodes revêtait également un motif économique, à savoir celui de pourvoir au remplissage des caisses de guerre des Libérateurs.

En outre, les riches et pléthoriques travaux du grand numismate belge François DE CALLATAÏ sont porteurs d'informations non négligeables, et de comparaisons qui s'avèrent éclairantes pour notre propos. Dans un récent article, il a notamment montré l'influence romaine grandissante dans les monnayages asiatiques au I^{er} siècle, et a également mis en évidence le lien qui unissait les monnayages pontique, cappadocien et éphésien aux situations de guerre que la région connut au I^{er} siècle¹⁹⁰. Consacrons quelques mots au premier de ces trois exemples. Le numismate a démontré, d'abord dans sa thèse¹⁹¹, puis dans une étude plus courte¹⁹², deux attitudes du roi pontique Mithridate VI lors des guerres successives qui l'ont opposé à Rome, mais qui se traduisent en une réaction sensiblement similaire d'un point de vue monétaire. Les premiers mois de l'année 89 furent calmes pour les ateliers pontiques. L'historien souligne alors qu'un coin de droit a été utilisé une première fois en novembre 90 et une seconde fois en février 89, signe d'une production monétaire quasiment à l'arrêt. En mai et juin 89, ce sont, subitement, respectivement quatre et cinq coins de droit qui sont utilisés par mois dans cet atelier, signe d'une reprise extrêmement forte de la frappe dans le royaume. Or, il précise que ce sont exactement les mois où l'armée pontique est dite avoir été réunie et équipée. Il en conclut que la frappe monétaire soudaine est intimement liée aux vastes préparatifs militaires à l'aube de la Première Guerre de Mithridate. Il écrit : « Tout se déroule donc comme si Mithridate, agressé plutôt qu'agresseur en la circonstance, n'avait fait tourner son atelier, à plein régime il est vrai, que peu de temps avant l'entrée en guerre ». Dans un second temps, il observe une réaction monétaire sensiblement similaire avant la Troisième Guerre de Mithridate, mais contrairement à ce qui se produisit en 89, cette fois-ci les frappes commencèrent deux années avant le début de la guerre,

¹⁸⁸ LAGOS 1998, p. 41-42.

¹⁸⁹ SUSPÈNE *et al.* 2018.

¹⁹⁰ L'article en question est : DE CALLATAÏ 2011.

¹⁹¹ DE CALLATAÏ 1997.

¹⁹² DE CALLATAÏ 2000.

donc en 75. D'agressé il devenait agresseur et préparait ses troupes pour la guerre. L'historien parle désormais de « préméditation » pour qualifier ces abondants monnayages finançant ses levées de troupes. Dans un cas comme dans l'autre, opérations militaires et frappes monétaires étaient donc intimement corrélées.

Que cela a-t-il donc à voir avec les cités insulaires de l'Orient égéen ? Parmi les monnayages les plus abondants et les plus étudiés des îles de l'Égée orientale, c'est-à-dire particulièrement les monnayages de Rhodes, Cos et Chios, les études consacrées aux frappes monétaires rhodiennes montrent des caractéristiques sensiblement similaires à celles observées par le spécialiste du monnayage pontique. En effet, les plinthophores rhodiennes, monnaie alors en circulation à Rhodes et en Carie, sont abondamment frappées autour des années 90-89¹⁹³. La publication initiale de ces émissions est due à Gilbert Kenneth JENKINS, dont l'étude a permis de montrer que le groupe D des émissions plinthophoriques rhodiennes – frappées entre le dernier quart du II^e siècle et la première décennie du I^{er} siècle – avait utilisé un nombre de coins extrêmement élevé, à la fois pour la production de drachmes mais aussi d'hémidrachmes¹⁹⁴. La conclusion à tirer de ces quelques données doit évidemment rester prudente, mais notons tout de même que c'est à Rhodes que les Romains se sont repliés au début de la guerre de Mithridate, et que les réserves financières de la cité ont pu servir à financer, au moins en partie et au début de la guerre, l'effort militaire des Romains.

Ces quelques mots ne rendent pas justice à ce qui nous semble être une piste extrêmement porteuse des recherches à venir sur le thème des contributions financières des cités grecques à l'effort de guerre romain. Malgré tout, il s'agissait de montrer par le biais de ces quelques exemples que les contributions économiques ne sont pas qu'un *topos* issu des sources littéraires, et que la comparaison entre les textes et les données numismatiques se renforcent et se confirment mutuellement pour montrer que les cités n'étaient pas seulement des puissances périphériques dans les conflits, mais qu'elles y ont bien pris part, en mettant également leurs finances à contribution.

¹⁹³ APOSTÓLOU 2016, p. 132 établit le lien entre le trésor de Délos, enseveli en 88 et retrouvé en 1964, et la date du monnayage plinthophorique du groupe D de Gilbert Kenneth JENKINS, qu'elle établit « vers 90 av. J.-C. » (cf. JENKINS 1989).

¹⁹⁴ JENKINS 1989, p. 102 : 41 coins de droit ont été utilisés pour les drachmes, et 239 coins pour les hémidrachmes. Si l'on considère l'estimation couramment acceptée d'environ 20 000 pièces frappées par coin de droit, on atteint donc un monnayage de l'ordre de 820 000 drachmes et un petit peu moins de 5 millions d'hémidrachmes. APOSTÓLOU 2016, p. 136 estime le nombre d'hémidrachmes frappées à 6-7 millions (soit plus de 200 talents d'argent monnayé).

CONCLUSION

Dans ce chapitre, nous avons essayé de montrer la situation une fois de plus intermédiaire des cités dans les conflits de la période. En effet, il apparaît à la lumière des sources que les cités ont en réalité été mobilisées indépendamment de leur statut juridique. Des cités intégrées dans la province (Mytilène jusqu'en 62, Cnide jusqu'en 48, Samos, Ténédos) aux cités libres mais liées à Rome par un traité bilatéral (Rhodes, Mytilène après 62, Méthymna et probablement Cos), il était attendu d'elles qu'elles contribuent dès que les Romains en faisaient la demande, bien souvent dans des modalités fixées par les Romains eux-mêmes. Cela témoigne une fois de plus de l'ambiguïté de leur position dans cette période troublée de leur histoire, puisque d'une part, si elles ne contribuaient pas au parti qui dominait la région, elles risquaient d'être considérées comme hostiles, comme ce fut le cas de Rhodes en 42 ; d'autre part, si elles contribuaient en faveur de ce qui était appelé à devenir le camp des perdants, ces dons pouvaient leur être reprochés ensuite par les vainqueurs. Les rôles endossés par les cités d'Égée orientale au 1^{er} siècle étaient donc tout à fait multiples : tantôt contributrices, tantôt victimes et tantôt collaboratrices dans la lutte contre les pirates, on comprend dès lors beaucoup mieux les fluctuations de leurs positions vis-à-vis des *imperatores*, fluctuations qui d'ailleurs ne furent pas suffisantes pour leur épargner un destin que personne ne pouvait en réalité prévoir.

Partie II : Choisir son camp dans les
conflits : de la (dé)loyauté à Rome au
ralliement aux *imperatores* puis à
l'empereur

CHAPITRE 4 : LE STATUT DES COMMUNAUTÉS INSULAIRES DE L'ÉGÉE ORIENTALE AU I^{ER} SIÈCLE, CAUSE ET CONSÉQUENCE DE LEUR IMPLICATION DANS LES CONFLITS ?

Au I^{er} siècle, les communautés civiques étaient liées à Rome par l'intermédiaire de statuts juridiques divers et variés, allant aussi bien de ce que l'on qualifierait aujourd'hui de « droit international » à une intégration pure et simple à l'*ager publicus* de Rome, autrement dit une annexion en bonne et due forme. Chacune de ces catégories recouvre des réalités bien distinctes, et contient des dispositions et obligations réciproques qui engageaient l'un et l'autre partis contractants, susceptibles de justifier par l'intermédiaires des clauses en question la contribution des cités grecques dans les conflits de la période.

Heureusement, la problématique du statut juridique des communautés grecques à l'époque de l'hégémonie romaine n'est pas nouvelle¹. Ce questionnement, appliqué aux îles, a par ailleurs fait souvent l'objet de publications par les différents spécialistes. Il s'agit d'une question sensible, notamment dans le domaine insulaire, parce que le problème se pose également quant à savoir à quel territoire ces dernières ont été rattachées². Si cette question nous semble intéressante au vu de notre étude, c'est parce qu'il est tout à fait possible d'appréhender de manière assez fine les évolutions statutaires des cités que nous étudions, et que la documentation est suffisamment claire pour pouvoir tirer quelques conclusions probantes vis-à-vis de notre enquête. Dans les quelques pages que nous allons consacrer à l'étude de cette question, nous démontrerons que les statuts juridiques des cités insulaires sont effectivement responsables de la participation de ces communautés dans les guerres romaines du I^{er} siècle. Nous montrerons également que, à l'inverse, ce ne sont pas ces statuts qui sont à l'origine des choix de ralliements des cités puisque – et il s'agit là du fondement même de notre étude – les belligérants sont la plupart du temps des Romains, rendant de fait caducs la plupart des traités liant Rome aux communautés insulaires. Dès lors, nous nous attacherons dans un premier temps à rappeler les statuts des cités au cours du I^{er} siècle, fondement nécessaire à toute interrogation sur les clauses justifiant les ralliements et les contributions des cités, que nous évoquerons dans un second temps.

¹ Dernièrement, sur le statut juridique des cités insulaires de 129 av. J.-C. à 294 apr. J.-C., voir PAWLAK 2016 (avec bibliographie antérieure). Voir également PAWLAK, PIEGDOŃ & KOŁOCZEK 2016, p. 13-62.

² Pour les Cyclades, cf. LE QUÉRE 2015, p. 33-47 (Délôs) et 49-70 (reste des Cyclades). Pour Lesbos, cf. LABARRE 1996b. Pour Cos, cf. SHERWIN-WHITE 1978.

CITÉS LIBRES, CITÉS INTÉGRÉES ET CITÉS FÉDÉRÉES DU LENDEMAIN DE LA GUERRE DE MITHRIDATE AU RÈGNE D'AUGUSTE : UNE MOSAÏQUE DE STATUTS EN PERPÉTUEL MOUVEMENT

Lorsque les Diadoques et les monarchies héritières de l'empire d'Alexandre se sont imposés sur le monde grec, la question de l'intégration des cités dans l'un ou l'autre des empires en lutte pour l'hégémonie est souvent soulevée³. Ensuite vint Rome, qui prit pied dans l'Orient méditerranéen à partir des III^e-II^e siècles, et qui n'hésita pas à intégrer nombre de communautés grecques dans son Empire, soit en les incorporant à différents degrés dans les provinces, soit en se liant à elles par des traités bilatéraux aux clauses et aux implications diverses et variées⁴. À l'époque de la domination romaine, la question du statut des communautés prend une toute nouvelle complexité compte tenu de la multiplicité des statuts juridiques des cités, et surtout de la rapidité des modifications statutaires opérées au gré des guerres que connaît la région. Les traités de paix qui ponctuent les conflits entre Rome et les monarchies hellénistiques entérinent le plus souvent des clauses relatives aux cités grecques, en particulier des dispositions visant à restaurer une liberté perdue auparavant, ou au contraire des articles dont le but est de priver une communauté de son *éleuthéria* en gage de punition pour ses engagements militaires.

À ce titre, le règlement territorial qui suivit la première défaite de Mithridate ne fait pas figure d'exception quant à la politique romaine vis-à-vis du statut des communautés étrangères, ces derniers pouvant être reconstruits à la lumière de l'attitude des cités pendant le conflit et grâce à des éléments postérieurs qui ne peuvent s'expliquer que par des modifications statutaires ayant eu lieu en 85. Comme l'atteste explicitement Appien, Rhodes est restée libre à l'issue de la guerre en vertu de son concours militaire, et Chios conserva son statut de cité libre au titre des représailles infligées par Mithridate contre la cité, ce qu'une inscription de l'époque augustéenne ne manque pas de rappeler⁵. À l'inverse, Mytilène a été privée de sa liberté après sa chute en 80/79 face aux troupes de Lucullus, puis elle a été intégrée dans la province d'Asie, en témoigne un bref passage de Cicéron qui laisse entendre que les terres mytiléniennes avaient été intégrées à l'*ager publicus*⁶. Cnide et Samos ont vraisemblablement connu un destin similaire. En effet, on apprend de la plume de Pline que la première avait contracté d'immenses dettes peu après la guerre de Mithridate, que l'on peut sans doute imputer à l'amende imposée par Sylla aux cités de

³ Il s'agit d'une question que l'on retrouve par exemple pour Lesbos : BRUN 1991.

⁴ À ce sujet, voir notamment la première partie de la thèse de Jean-Louis FERRARY, consacrée au thème de la liberté, et qui laisse quelque place aux questions de statut des cités grecques entre la seconde moitié du III^e siècle et la guerre de Mithridate : FERRARY 2014 [= 1988], p. 1-218.

⁵ Appien, *Guerre de Mithridate*, 61, 250. Voir aussi l'inscription chiote *Syll.*³ 785 = **CI n° 6**, et pour un commentaire de cette inscription, voir MARSHALL 1969.

⁶ Cicéron, *Sur la loi agraire*, II, 16, 40.

la province d'Asie, tandis que la seconde a demandé sa liberté à deux reprises à Auguste⁷, ce qui implique nécessairement qu'elle n'était plus libre alors. En outre, pendant les guerres civiles, nous n'avons pas de preuve probante qu'une cité a été sanctionnée par une réduction significative de son statut juridique⁸, donc il faut vraisemblablement faire remonter l'intégration de Samos dans la province d'Asie à la fin de la Première Guerre de Mithridate. Le cas de Cos nous semble plus complexe, puisque son statut à l'issue de la guerre n'est pas certain, mais il reste probable que le concours de la cité à l'assaut de Lucullus contre Samos a permis à Cos de se racheter auprès du pouvoir romain et d'ainsi garder sa liberté⁹. Un document, daté du second Triumvirat, va peut-être également dans ce sens. En effet, le texte de la *Lex Fonteia*, parvenu jusqu'à nous par le biais d'une inscription, concédant la citoyenneté romaine à quelques-uns des habitants de l'île, contient également des dispositions quant aux exportations et aux importations de biens depuis et vers la province d'Asie, ce qui semble suggérer que la cité n'en faisait alors pas partie¹⁰.

Après ce temps marqué par une perte de liberté pour la moitié des cités que nous étudions – Mytilène, Cnide et Samos ; nous resterons prudents à propos de Cos –, il est intéressant de remarquer que les *imperatores* romains ont utilisé l'aspiration à l'*éleuthéria* des Grecs en tant qu'argument politique qui leur permet de s'attacher la loyauté de communautés entières. C'est vraisemblablement ainsi qu'il faut comprendre que Pompée et César ont respectivement choisi de libérer Mytilène (62) et Cnide (48), deux cités qui en plus étaient les patries d'origine de Théophraste et de Théopompe, deux hommes proches des *imperatores*. Le cas de la libération de Samos par Auguste répond vraisemblablement à la même préoccupation. Malgré tout, le refus initial de cette concession, suivi dans un second temps de la libération de la cité, s'explique par le ralliement probable de Samos à d'Antoine. Ainsi, une évergésie d'une telle ampleur, accordée

⁷ Dion Cassius, *Histoire romaine*, LIV, 9, 7. KIRBIHLER 2012, p. 135.

⁸ Claude VIAL indique cependant qu'après la guerre civile entre Césariens et Césaricides, Antoine aurait concédé aux Rhodiens la possession de Ténos, Andros, Naxos et Myndos tout en confirmant la liberté de la cité (VIAL 2017, p. 203), ce qui implique que la liberté de Rhodes a été soit menacée ou remise en question par sa défaite face aux Romains, soit tout simplement supprimée par Cassius avant d'être rétablie aussitôt après la défaite des Libérateurs : il s'agit de la seule possibilité de perte d'*éleuthéria* d'une cité insulaire d'Égée orientale au I^{er} siècle. Vasiliki MACHAIRA écrit en outre que « celle-ci [= Rhodes] continue à être une cité indépendante jusqu'en 44 apr. J.-C., quand l'empereur Claude la rattache à la province romaine d'Asie » (Dion Cassius, LX, 24, 4 ; MACHAIRA 2014, paragr. 29). Elle rejoint en cela Marcin PAWLAK qui affirma que même après avoir été prise par Cassius, et après s'être ralliée à Antoine, la cité n'a pas perdu son statut de cité libre (PAWLAK 2016, p. 198). Il est tout à fait envisageable que la liberté de la cité a pu être supprimée par Cassius à l'issue du siège de la cité mais que, n'ayant pu faire ratifier sa décision par le Sénat, la décision devint de fait caduque, et la cité put alors conserver sa liberté presque un siècle de plus, jusqu'au règne de Claude.

⁹ Plutarque, *Lucullus*, 3, 3. Comme l'a souligné Susan SHERWIN-WHITE, la mention de la réduction de 100 talents de tribut due à Auguste montre seulement que la cité n'était alors plus immune, mais rien ne prouve qu'elle n'était pas libre (SHERWIN-WHITE 1978, p. 145-146). Kostas BURASELIS estime que la cité a peut-être été privée de sa liberté sous Auguste, en vertu de ses liens avec Antoine par l'intermédiaire de Nicias, mais rien ne le prouve de manière irrévocable (BURASELIS 2001, p. 15).

¹⁰ *Roman Statutes*, n° 36 (= IG XII, 4, 1, 266 = CI n° 5).

quasi immédiatement après la guerre, aurait vraisemblablement eu l'inverse de l'effet escompté : au lieu d'asseoir son autorité, l'acte aurait pu faire passer Auguste pour un empereur qui pardonne trop facilement. Au contraire, refuser dans un premier temps permettait de montrer l'autorité du jeune empereur, avant de montrer dans un second temps sa bienveillance, sa clémence et son pardon à l'égard des communautés en accordant cette évergésie aux Samiens.

La dichotomie à laquelle nous nous sommes attachés jusqu'à présent entre cités libres et cités intégrées doit être nuancée en mentionnant une autre catégorie de cités, celles qui sont fédérées, c'est-à-dire contractantes d'un traité d'alliance avec Rome, et qui en vertu de ce traité peuvent être appelées à contribution. Parmi les cités qui sont au cœur de notre étude, quatre sont connues pour avoir contracté au moins un traité d'alliance avec Rome : Rhodes, Méthymna, Mytilène et Cnide.

La première cité de l'Égée orientale à avoir conclu une alliance avec Rome est Rhodes. Évoquant les prémices du siège de la cité par Cassius, en 42, Appien mentionne à plusieurs reprises une alliance liant le peuple rhodien au peuple romain¹¹. Il précise même à deux occasions qu'un traité aurait été conclu entre Rhodes et César¹². De même, Publius Cornelius Lentulus Spinther évoque dans une lettre à Cicéron, datée du 29 mai 43, un « traité d'alliance avec les Rhodiens, renouvelé sous le consulat de M. Marcellus et de Ser. Sulpicius » et affirmait qu'ils « s'étaient engagés par serment à avoir les mêmes ennemis que le Sénat et le peuple romain¹³ ». Toutes ces mentions issues des sources littéraires renvoient en réalité à deux états de l'alliance liant Rhodes et Rome, qu'il faut compléter par un troisième traité, l'alliance initiale conclue au lendemain de la Troisième Guerre de Macédoine, en 165/64¹⁴. Les mentions d'Appien et de Spinther ne correspondent en réalité qu'aux deux renouvellements successifs du premier traité qui eurent lieu en 51/0 et en 48/7, sous l'égide de César¹⁵. Peu après la conclusion du traité rhodien, nous avons connaissance d'une alliance ayant lié la cité lesbienne de Méthymna, probablement conclue peu avant la guerre d'Aristonikos, et que l'on connaît grâce à plusieurs inscriptions, mais dont on ignore pour ainsi dire tout de la postérité, puisque rien n'est connu de l'histoire politique, diplomatique et militaire de la cité au I^{er} siècle. Enfin, des traités significatifs ont également été conclus entre Rome et Mytilène ainsi qu'entre Rome et Cnide, respectivement en 48-46 (renouvelé sous Auguste en 25) et en 45.

¹¹ Appien, *Guerres civiles*, IV, 66, 280 ; IV, 66, 281 ; IV, 68, 290 ; IV, 70, 297 ; IV, 70, 299. Il évoque tantôt le lien comme une « alliance », tantôt comme un « traité ».

¹² Appien, *Guerres civiles*, IV, 68, 289 ; IV, 70, 296.

¹³ Cicéron, *Aux Familiars*, XII, 15, 2 (= Lettre 902, trad. Jean BEAUJEU, Paris, Les Belles Lettres, 1996). La date du renouvellement est donc de 51.

¹⁴ Sur ce traité, voir tout particulièrement DE LIBERO 1997.

¹⁵ DE LIBERO 1997, p. 286.

Le statut des cités insulaires d'Égée orientale ayant été fixé, nous pouvons désormais aborder la question des dispositions justifiant les contributions des cités.

LES STATUTS JURIDIQUES ET LEURS APPLICATIONS : DES DISPOSITIONS AU SERVICE DE ROME ?

Les sources littéraires et épigraphiques permettent d'appréhender la différence de traitement entre les cités libres mais fédérées et les cités intégrées dans la province. En effet, ces sources se font parfois le reflet des clauses contenues dans les traités liant Rome et les cités grecques, nous laissant de ce fait entrevoir les mécanismes à l'œuvre en matière de contribution. À l'inverse, les cités intégrées dans la province ne font pas l'objet d'un tel traitement. Pourtant, on peut se risquer à écrire qu'il était attendu d'elles qu'elles contribuent. En effet, il apparaît dans un certain nombre de sources, en particulier celles relatives à la composition des armées et des flottes lors des batailles de Dyrrachium ou encore de Pharsale, qu'il était attendu des provinces qu'elles contribuent à l'effort de guerre. En effet, on voit à plusieurs reprises les auteurs écrire que la province d'Asie fournit à Rome des contingents, des navires ou bien encore des sommes d'argent¹⁶ : c'est la province dans son intégralité qui contribua, vraisemblablement en répartissant le poids des contributions sur demande des Romains ou bien en regroupant les participations des unes et des autres avant de les envoyer. Pour les cités intégrées dans la province, telles que Samos ou Cnide, il est donc très vraisemblable que ce soit en vertu de leur intégration qu'elles aient été mises à contribution, participation dont on ne sait d'ailleurs pas grand-chose puisque bien souvent on ne peut appréhender que les données pour la province en général.

Pour les cités libres mais fédérées, il est plus facile d'appréhender les principales clauses justifiant le fait qu'il était attendu des cités qu'elles contribuent. Ces données nous sont fournies par les sources relatives aux traités d'alliance conclus entre Rome et Rhodes, Méthymna, Mytilène et Cnide. Comme le statut des cités, il apparaît que les clauses contenues dans les différents traités, notamment les traités ayant connu un ou plusieurs renouvellements (c'est-à-dire les traités rhodiens et mytiléniens, en l'état de nos connaissances), ne sont pas restées uniformes au cours de notre période, et ont été modifiées au gré des conjonctures et des contextes de ratification, comme le montre tout particulièrement l'exemple rhodien.

Après plusieurs ambassades rhodiennes envoyées à Rome à l'issue de la Troisième Guerre de Macédoine, suppliant le Sénat de laisser la cité insulaire entrer dans l'alliance romaine, Rome hésite avant d'accepter finalement en 165/4 de conclure un traité avec elle, qui échappe alors de

¹⁶ Par exemple, voir Appien, *Guerre de Mithridate*, 97, 449 ; Appien, *Guerres civiles*, IV, 74, 313 ; 75, 316 ; 108, 455 ; 120, 506 ; V, 4, 16-20 ; 55, 231. César, *Guerre civile*, III, 3 ; III, 4 ; III, 5 ; III, 7 ; III, 106 ; *Guerre d'Alexandrie*, XIII, 5.

peu à une guerre pourtant souhaitée avec ferveur par certains puissants hommes politiques de Rome¹⁷. Pendant la guerre, Rhodes s'était montrée comme une puissance neutre, cherchant même à plusieurs reprises, par le biais d'ambassades, à proposer des médiations pour mettre fin au conflit, comme à son habitude lorsque ledit conflit menace ses intérêts économiques et commerciaux¹⁸. Les termes des clauses du traité voulu avec ferveur par les Rhodiens ne nous sont pas parvenus¹⁹. Néanmoins, les historiens sont divisés quant à savoir s'il s'agissait d'un traité de défense mutuelle ou bien d'un traité assujettissant Rhodes à la puissance romaine. S'il est vrai que ce traité est souvent désigné comme le coup d'arrêt de la politique indépendantiste et neutraliste de Rhodes²⁰, il ne l'empêche en revanche pas de décider de ses propres guerres comme ce fut le cas contre les cités crétoises dans les années 150, ni de s'engager dans des opérations maritimes contre les pirates, et ne limite en rien les capacités diplomatiques rhodiennes, à la seule condition de ne pas menacer les intérêts romains²¹. Selon l'historienne allemande Loretana DE LIBERO, qui s'est emparée de ce sujet d'étude, les activités politiques et diplomatiques de Rhodes entre 164 et les guerres civiles ne suggèrent pas une sujétion par ce traité, mais plutôt un *foedus aequum* de principe, auquel aurait été ajoutée la « Freund-Feind-Klausel » constituant une assurance pour Rome de ne pas voir les Rhodiens prendre parti contre eux à l'avenir. Elle propose cette conclusion notamment après avoir décortiqué avec minutie le traité ayant lié les Étoliens à Rome, dont les termes étaient on ne peut plus clairs : selon Tite-Live, les Étoliens étaient obligés d'avoir les mêmes ennemis et les mêmes amis que Rome²². Selon l'historienne, c'est cette clause uniquement couplée à la clause de majesté et à la subordination à l'armée romaine qui supprime *de facto* l'indépendance militaire étolienne. Or, dans le cas rhodien, aucune de ces autres clauses n'est mentionnée par les sources littéraires, ce qui étonnerait si le traité contenait effectivement ces deux dispositions.

Il est assez difficile de connaître en détail les dispositions intégrées dans chacun des renouvellements du traité opérés au cours du I^{er} siècle. S'il apparaît à peu près certain que la clause contraignant les Rhodiens à « avoir les mêmes ennemis que le Sénat et le peuple romain », pour reprendre les termes officiels employés par Spinther, a dû être intégrée dès la première version du traité, compte tenu du contexte de ratification de celui-ci²³, il est très difficile de savoir quand les

¹⁷ Polybe, *Histoires*, XXX, 4-5 ; Tite-Live, *Histoire romaine*, XLV, 20-25. SÁNCHEZ 2009, p. 241 + références en n. 44.

¹⁸ Sur la question, cf. AGER 1991.

¹⁹ DE LIBERO 1997, p. 283.

²⁰ Voir par exemple BERTHOLD 1989, p. 212.

²¹ Sur ce point, l'article de DE LIBERO 1997 est très clair et très convaincant.

²² Tite-Live, *Histoire romaine*, XXXVIII, 8, 10. Clause qui n'est en revanche pas mentionnée dans la transcription complète du traité (*Histoire romaine*, XXXVIII, 11).

²³ Jean-Louis FERRARY partage également ce point de vue dans FERRARY 1990, p. 229 (= FERRARY, ROUSSET &

autres dispositions transmises par les sources du I^{er} siècle ont été intégrées. Les sources littéraires permettent notamment d'apprendre qu'une clause de non-agression avait été conclue entre les deux États²⁴, ainsi qu'une clause d'assistance mutuelle²⁵. Ces deux dernières modalités sont intéressantes puisqu'elles sont évoquées en des termes de réciprocité, ce qui invite à penser le traité comme s'il avait été négocié sur un pied d'égalité. Cassius semble spécifiquement lier, dans son discours à l'ambassade rhodienne, la clause de secours mutuel au traité césarien, mais il peut y faire référence surtout parce que c'est le traité valide au moment où il s'exprime, autrement dit le dernier à avoir été ratifié. Ainsi, cette mention n'implique pas que le nouveau traité césarien ait ajouté cette disposition aux clauses préexistantes, mais au moins qu'elle était contenue dans le traité d'après Pharsale. La clause de majesté, souvent dépeinte comme la disposition faisant descendre de grade un *foedus aequum* en *foedus iniquum*, n'est nullement mentionnée, ni dans le récit d'Appien, ni dans les correspondances de Cicéron. Fait étonnant s'il en est, et l'on peut affirmer sans grand risque que si Cassius avait estimé qu'une atteinte à la majesté du peuple avait été proférée, alors les sources l'auraient très certainement pointée du doigt comme la cause du courroux de celui-ci à l'encontre de Rhodes. Il est certes toujours difficile de tirer des arguments *a silentio* à propos de données techniques comme celles-ci. Néanmoins, Appien, dans le discours qu'il reconstitue, prête à Cassius d'autres motifs justifiant l'action qu'il mène contre Rhodes, notamment le manque de soutien d'une démocratie grecque à l'égard de personnages se présentant comme Républicains. En outre, Appien relate l'intégralité du discours de Cassius, et à ce titre on s'étonne vraiment que la clause de majesté ne soit pas mentionnée, puisqu'il avait toute la latitude de le faire.

Malgré tout, quelques éléments plaident en faveur d'une intégration des principales dispositions militaires dès le règlement de la dernière guerre de Macédoine, en particulier l'exceptionnelle loyauté de Rhodes à l'égard de Rome dès après ce même conflit, et jusqu'aux guerres pirates de Pompée. Parler de « loyauté » dans le cadre des guerres civiles serait inapproprié, mais il faut tout de même souligner que Rhodes a contribué dès que Rome l'a demandé (sauf auprès des Libérateurs), probablement aussi en vertu de ces traités. L'alliance liant Méthymna à Rome peut apporter quelques indices supplémentaires dans la reconstitution des traités rhodiens, puisqu'elle montre que quelques clauses dont on a connaissance pour les traités

HELLER 2017, p. 152-153).

²⁴ Appien, *Guerres civiles*, IV, 66, 280 ; IV, 66, 281.

²⁵ Le discours prêté à Cassius par Appien stipule par ailleurs que les Rhodiens auraient rompu cette clause en fournissant des navires à Dolabella (Appien, *Guerres civiles*, IV, 61, 281). Il faut sûrement voir là une justification de la part de Cassius visant à légitimer l'action militaire intentée contre Rhodes : si Rhodes a rompu ses engagements militaires, alors Cassius est en droit de lui déclarer la guerre et de lancer l'assaut contre la cité. Cf. aussi Appien, *Guerres civiles*, IV, 70, 296.

romano-rhodiens étaient déjà présents dans le traité de Méthymna. Certes, le traité méthymnéen était postérieur à 165/4, date du premier traité rhodien, mais quelques clauses de cet engagement permettent d'affirmer que des modalités contenues dans les traités mentionnés par Appien et Spinther existaient déjà dans le dernier tiers du II^e siècle av. J.-C., ce qui prouve l'existence de ces clauses antérieurement au I^{er} siècle. Dès lors, il elles pouvaient tout à fait être intégrées dans le traité initial entre Rhodes et Rome. C'est notamment le cas de la clause d'assistance mutuelle, principale disposition conservée dans l'inscription conservant le souvenir de cette entente romano-méthymnéenne²⁶. En dépit de cette alliance entre Méthymna et Rome, nous ne savons quasiment rien de la contribution de la cité de Lesbos auprès de Rome pendant la guerre de Mithridate, ni même si elle prit parti pour ou contre ce dernier. En revanche, il devient donc très clair que le traité en vigueur entre Rome et Rhodes peut avoir entraîné le ralliement de Rhodes auprès des Romains dans cette guerre, s'il s'avère que nos hypothèses quant aux clauses militaires sont justes.

L'exemple mytilénien n'est pas aussi significatif que l'exemple rhodien, car on ne connaît pas les dispositions antérieures au traité de 25 conclu avec Auguste²⁷. On apprend au détour d'une lettre de César adressée à la cité que le traité liant les deux cités a été renouvelé en 46, datation permise par la titulature adoptée par César qui se présente en tant que « Caius Julius César, *Imperator*, dictateur pour la troisième fois, désigné pour la quatrième fois²⁸ », mais la lettre ne contient rien de plus qui puisse nous être utile ici. On peut seulement supposer que le traité initial a donc été conclu entre 62 et 46, puisque c'est en 62 que la cité a été libérée. On ignore si cette dernière est entrée dans une alliance avec Rome aussitôt après sa libération²⁹, s'il a fallu attendre le consulat de Pompée en 55 pour que le traité soit ratifié, comme pour le *senatus consultum de agris Mytilenaeorum*, ou bien s'il date d'entre 55 et 46. Le traité de 25 contient quelques dispositions similaires aux traités de Méthymna et de Rhodes, mais la clause de majesté a été intégrée dans le texte, alors que nous n'en avons pas de trace dans les traités précédemment cités.

²⁶ IG XII, 2, 510 (= CI n° 1). Guy LABARRE estime que l'écriture utilisée dans l'inscription fait remonter la date du document à avant la guerre de Mithridate. Patrice BRUN résume le débat relatif à la datation en trois catégories d'historiens : ceux qui la rattachent à l'épisode rapporté par Polybe (*Histoires*, XXXIII, 13, 8) voulant que Prusias II de Bithynie ait eu à payer une indemnité aux Méthymnéens ; ceux qui la rapportent à une autre inscription datée de la guerre d'Aristonikos qui mentionne justement les contributions méthymnéennes dans le conflit (IG XII, Suppl. 116 = CI n° 2) et ceux qui, comme Patrice BRUN laissent ouverte la possibilité qu'aucune des deux autres options ne soit valable. Voir BRUN 2004, § 17. Le commentaire de Guy LABARRE est intéressant : « l'interpellation de Prusias par des médiateurs romains n'implique pas qu'il ait eu traité » (LABARRE 1996b, p. 324) et nous invite à pencher en faveur d'une datation proche de la guerre d'Aristonikos.

²⁷ IG XII, 2, 35, D (= CI n° 4).

²⁸ IG XII, 2, 35 B, l. 7-8 (= CI n° 4).

²⁹ Pour FERRARY 1990, p. 153-155 (= FERRARY, ROUSSET & HELLER 2017, chap. 10, p. 231-233), rien ne suggère qu'un traité ait déjà été accordé à Mytilène dès 62 ; cela reste toutefois une possibilité.

Interdiction réciproque d'accorder l'accès militaire aux ennemis de l'autre, interdiction de fournir des armes, de l'argent ou des navires et clause d'assistance mutuelle sont les principales dispositions de ce texte. Ce traité n'est pas sans rappeler le texte cnidien qui reprend quasiment les mêmes dispositions, y compris la clause de majesté du peuple romain³⁰.

La question de savoir si les traités ont pu constituer des éléments pris en compte au moment de choisir son camp suppose évidemment de remettre ces traités en lien avec la chronologie du I^{er} siècle, et de se questionner sur l'objectif même de ces alliances, puisqu'un débat existe quant à l'utilité de tels traités, bilatéraux sur le papier mais qui, dans les faits, sanctionnent effectivement une alliance dont le bénéfice est tout à fait relatif pour Rome. Pour un certain nombre d'historiens, dont Jean-Louis FERRARY est un exemple, les alliances militaires conclues entre Rome et ses partenaires grecs relèvent d'une dimension purement rhétorique et diplomatique, qui vise surtout à satisfaire des communautés grecques en quête de reconnaissance et de prestige (et d'un allié puissant en mesure de les défendre), qu'un traité aux clauses favorables peut contenter. La signature d'un traité d'alliance dépendrait ainsi entièrement de la bonne volonté de Rome qui se montre bienveillante à l'égard des cités grecques. L'historien français s'est interrogé sur la question des traités entre Rome et les cités grecques dans un article de 1990. Estimant qu'il s'agit d'un problème plus complexe que les termes dans lesquels il s'interroge, il résume ainsi la question qu'il s'y pose : « En doit-on déduire que les Romains, après avoir hésité à s'engager dans le monde hellénistique par la conclusion de traités d'alliance, n'en ont répandu l'usage qu'une fois que ces traités eurent perdu toute signification pratique pour n'être plus que des gestes de bienveillance ou de courtoisie³¹ ? ». Ces historiens estiment – peut-être avec raison d'ailleurs – que de toute manière ces partenaires « de moindre importance³² » ne seraient pas en mesure de changer quoi que ce soit dans les guerres menées par Rome. C'est dire que la puissance militaire romaine ne serait pas particulièrement augmentée des contingents auxiliaires fournis par les cités de l'Orient grec et que les traités qui les unissent – et c'est là la conclusion proposée par Jean-Louis FERRARY dans l'article cité ci-dessus – finissent par ne sanctionner que la position des cités au sein de l'Empire, les clauses ressemblant alors plus à des privilèges accordés unilatéralement qu'à de véritables engagements entre deux puissances supposées égales³³. Outre la dimension finalement « décorative » de ces traités, Jacob STERN, citant les propos de Ernst BADIAN, soulignait également la dimension stratégique de la constitution des réseaux d'alliances, puisque les cités fédérées pouvaient constituer un glacis protecteur protégeant les territoires dont

³⁰ *I. Knidos* 33 (= **CI n° 3**). Sur ce texte, voir FAMERIE 2009.

³¹ FERRARY 1990, p. 217 (= FERRARY, ROUSSET & HELLER 2017, chap. 10, p. 143).

³² Citation empruntée au titre de l'article de Pierre SÁNCHEZ (SÁNCHEZ 2009).

³³ FERRARY 1990, p. 235 (= FERRARY, ROUSSET & HELLER 2017, chap. 10, p. 157).

l'accès dépendait de leur bon vouloir, tout en retardant dans la mesure du possible la progression des potentiels envahisseurs³⁴.

Comme l'a montré Jean-Louis FERRARY, la variété des situations due au format même du système politique de la cité, propre à l'histoire grecque dans son ensemble, montre que pour certaines d'entre elles, l'alliance est effectivement plus honorifique qu'autre chose, tandis que pour d'autres elle revêtait véritablement un caractère coopératif indéniable. Le cas mytilénien semble faire partie de cette première catégorie, d'abord parce que le premier état de l'alliance romano-mytilénienne nous est quasiment inconnu, et parce que le renouvellement opéré sous Auguste nous semble être assez vide de sens et s'inscrire dans les prémices de la course à la reconnaissance impériale que se sont livrés les cités asiatiques à partir du règne d'Auguste, course dans laquelle Mytilène s'est particulièrement illustrée. En outre, la correspondance entretenue entre César et la cité, tout comme un certain nombre de clauses contenues à la fin de l'inscription de l'alliance augustéenne, montrent une cité de Mytilène particulièrement dépendante à l'égard du pouvoir romain : César est par exemple intervenu dans la vie intérieure de la cité, en supprimant les exemptions fiscales de catégories de citoyens mytiléniens³⁵, et il apparaît finalement que le traité augustéen accordait en réalité plus de privilèges à la cité qu'il n'engageait cette dernière dans une voie de coopération militaire entre deux supposés égaux.

On l'a déjà dit, le traité méthymnéen a probablement été conclu au moment de la guerre d'Aristonikos, et une inscription montre que la cité a réellement contribué à la guerre contre le demi-frère d'Eumène³⁶. Malgré tout, puisque l'on ignore tout de l'attitude méthymnéenne au I^{er} siècle, tirer des conclusions à partir de cet exemple semble bien risqué. En revanche, les traités de Rhodes, Cnide et Mytilène montrent justement qu'il faut étudier les traités au cas par cas pour en tirer des conclusions valables. En effet, les traités liant Rhodes et Rome ne sont pas qu'une coquille vide de sens, et nous avons montré dans un chapitre précédent que le secours de la flotte rhodienne était particulièrement recherché par les Romains³⁷. En outre, lorsque Pompée s'est rendu à Rhodes pour obtenir des conseils dans sa lutte contre les pirates, cela donne véritablement l'image d'une coopération entre deux alliés complémentaires : tandis que Rhodes apportait conseil et expertise à Pompée, Rome apportait des moyens considérables que Rhodes ne pouvait se permettre d'engager seule dans la réduction définitive de la piraterie. Certes, les moyens mobilisables de Rome étaient sans commune mesure avec ceux que Rhodes pouvait

³⁴ STERN 1987. Notons que la remarque n'est judicieuse qu'à condition que les cités alliées maintiennent leur alliance une fois confrontées à la réalité des conflits.

³⁵ *IG XII*, 2, 35 B, (= **CI n° 4**).

³⁶ *IG XII*, Suppl. 116 (= **CI n° 2**).

³⁷ Voir le chapitre 3, p. 119-121.

engager, et la chute de la cité face à Cassius en 42 le montre bien. Mais, si l'on se cantonne dans ce point de vue, alors on omet non seulement que l'épisode de la guerre piratique a mobilisé des forces maritimes considérables, ce que les sources ont d'ailleurs souligné³⁸, mais aussi qu'il s'agissait d'un effort maritime ponctuel et exceptionnel qui ne doit pas masquer les difficultés de la flotte romaine non seulement avant cet épisode – on pense notamment aux sièges du Pirée pendant le siège d'Athènes en 86 et à celui d'Héraclée du Pont mené par Cotta dans les années 70 – mais également après, par exemple lorsque César s'appuie pour beaucoup sur la flotte rhodienne à Alexandrie. Dès lors, au lieu de considérer le traité romano-rhodien comme un traité vide de sens politique, diplomatique et militaire, il serait probablement plus juste de le considérer comme un traité visant la coopération avec une puissance régionale non négligeable, pouvant apporter des connaissances et des renforts expérimentés dans des opérations où les Romains en avaient besoin. Rhodes n'était pas seulement un glacis, pour reprendre les mots de Jacob STERN – ce qui d'ailleurs n'est pas faux par exemple pendant la guerre de Mithridate – elle était aussi un relais de la puissance romaine en Égée orientale, ce que les deux renouvellements d'alliance en 51/50 puis en 48 tendent également à montrer. Dès lors, il est à peu près certain que les contributions rhodiennes ont été fournies au titre de cette alliance, et que ces traités ne sanctionnaient pas un statut juridique d'une cité dans l'Empire des Romains mais bien un pacte de coopération entre deux alliés presque égaux. D'après les remarques judicieuses de Jean-Louis FERRARY à ce sujet, Rhodes « ne pouvait être traitée comme les petites cités gratifiées sans peine de traités inégaux³⁹ », en vertu de sa puissance maritime et de sa loyauté dans les conflits suivants la dernière guerre de Mithridate, ce qui explique aussi l'absence de la clause de majesté dans les sources relatives à cette entente.

Dans le cas mytilénien comme dans le cas cnidien, tirer des conclusions nous semble tout aussi difficile que dans le cas de Méthymna, mais quelques éléments peuvent quand même être avancés. Pour ces deux cités, nous ne savons quasiment rien de la postérité des traités, à part un léger indice laissant entendre que Mytilène a contribué en fournissant des provisions à César lors de son expédition éclair en Asie Mineure contre Pharnace, donc en vertu du traité d'alliance que César mentionnait au détour de sa lettre⁴⁰. De cet épisode, on peut se risquer à conclure qu'il y avait au moins une clause d'assistance mutuelle dans le traité initial.

Mais les exemples de Cnide et de Mytilène ne nous semblent effectivement pas aussi clairs et tranchés que le cas rhodien. En effet, les deux cités ont été libérées peu avant de temps

³⁸ Appien, *Guerre de Mithridate*, 94, 439-431 ; Plutarque, *Pompée*, 25-26.

³⁹ FERRARY 1990, p. 230 (= FERRARY, ROUSSET & HELLER 2017, chap. 10, p. 153).

⁴⁰ IG XII, 2, 35 B (= CI n° 4).

d'entrer dans l'alliance romaine, et les sources ne font pas état d'une contribution sans faille aux côtés des Romains lors des guerres civiles de la seconde moitié du siècle : on ne sait pour ainsi dire rien de leurs contributions respectives aussi bien dans la guerre civile des Libérateurs que dans la guerre d'Actium. On sait seulement, par le biais d'une lettre de Brutus, que Lesbos livra des navires aux Libérateurs, mais Lesbos n'est pas Mytilène, et Mytilène n'est pas Lesbos. Cette absence d'éléments nous invite donc à nuancer le penchant militaire qui est à l'inverse très clair dans l'histoire rhodienne au I^{er} siècle. Les traités romano-mytilénien et romano-cnidien nous semblent plutôt devoir être liés à une forme d'instrumentalisation géopolitique du traité d'alliance, que l'on observait déjà dans le traité initial de Rhodes en 165/4, puis qui s'est, semble-t-il, effacé petit à petit à mesure que Rhodes prouvait sa loyauté à l'alliance romaine : le traité pouvait permettre à Rome d'inscrire sa domination sur des cités dont l'allégeance n'était pas clairement assurée depuis leur ralliement à Mithridate à partir de 89, contexte dans lequel l'introduction de la clause de majesté dans les dispositions contractées fait tout à fait sens.

CONCLUSION

On observe donc, après un temps de sanctions fortes prises à l'issue de la guerre de Mithridate, qu'une tendance à la libération des cités a cours au fur et à mesure du siècle. Une partie des cités intégrées pour leur manque de loyauté envers Rome, à savoir Mytilène, Cnide et Samos, parviennent au cours du I^{er} siècle à améliorer leur statut juridique en bénéficiant des largesses des *imperatores* qui cherchaient à se constituer des réseaux de clientèle en Orient afin d'asseoir leur légitimité locale et de trouver des appuis dans les provinces, dans un contexte où la guerre civile est une épée de Damoclès qui menace de tomber à tout moment. La libération de Cnide, par exemple, ou le renouvellement des alliances avec Mytilène et Rhodes, montrent la volonté de César de s'attacher la loyauté de cités qui avaient brillé par leur versatilité dans le conflit qui avait opposé Césariens et Pompéiens après la traversée du Rubicon et plus encore après la défaite de ces derniers à Pharsale.

Dans tous les cas, il apparaît à la lumière des sources qu'il était attendu des cités qu'elles contribuent, indépendamment de leur statut juridique puisque, d'une part, les provinces (et donc les cités provinciales) étaient d'ordinaire soumises à contribution et, d'autre part, les cités libres étaient soumises à des clauses qui les contraignaient à prendre part à des conflits internes à la politique romaine et qui, à ce titre, ne les concernaient pas. Malgré tout, ces dernières étaient liées au peuple romain dans son intégralité, et les textes juridiques n'incluaient pas de dispositions particulières prévoyant le cas où les deux partis belligérants étaient tous deux Romains. Dès lors, les statuts des communautés ne nous informent pas particulièrement quant aux modalités de

ralliement des cités, à part pour le cas rhodien lors de la guerre de Mithridate, mais expliquent tout à fait les nombreuses contributions militaires observées dans notre troisième chapitre. Somme toute, il était attendu des cités qu'elles contribuent, mais libres à elles de choisir leur camp. La liberté d'interprétation des traités conclus devenait dès lors un vaste problème que Cassius tenta d'utiliser en vain comme un levier de coercition, sans succès et avec les conséquences que l'on connaît.

Dès lors, il nous faut donc chercher d'autres pistes, à commencer par la construction de la légitimité des *imperatores* à destination des cités hellénophones, qui peuvent apporter un éclairage nouveau et profondément renouvelé pour notre démarche.

CHAPITRE 5 : LES PRÉTENDANTS À L'HÉGÉMONIE ÉGÉENNE ET LA CONSTRUCTION DE LEUR LÉGITIMITÉ À GOUVERNER, OU LA GUERRE DES PROPAGANDES

Construire sa légitimité à gouverner est une problématique centrale dans la manière dont les dirigeants abordent la politique. Le colloque récent consacré à la question¹ montre justement qu'il s'agit d'une préoccupation transcendant non seulement les périodes mais aussi les sphères culturelles, géographiques et même les systèmes politiques. Dans des contextes de rivalités exacerbées comme l'étaient les guerres de Mithridate et les guerres civiles romaines, les oppositions ne se limitèrent pas aux seuls champs de bataille, mais débordèrent aussi sur des guerres de communication et de course à la légitimité auxquelles se sont livrés tous les aspirants au pouvoir de la période. Au cours du siècle, ce sont effectivement plusieurs triptyques qui se sont succédé, et les cités grecques se trouvaient à chaque fois au milieu de ces confrontations. Dès lors, les cités grecques, y compris celles de l'Égée orientale, ont été particulièrement ciblées par les propagandes des différents prétendants au pouvoir qui cherchaient à obtenir sinon leur allégeance, au moins leur soutien dans les nombreux conflits ayant ponctué la période. Parmi l'arsenal déployé pour obtenir ce concours, il apparaît que les dirigeants ont essayé de se donner une image particulière sur l'échiquier international, susceptible de faire tomber les communautés dans l'un ou l'autre camp. Par ailleurs, les cités sont parfois devenues elles-mêmes des outils de légitimation pour les généraux et *imperatores*, au même titre que d'autres arguments mobilisés dans le but de se montrer sous son meilleur jour, ou au contraire de dépeindre l'adversaire comme le pire parti qui soit.

Dans ce contexte, les propagandes des différents partis en lutte nous semblent être des arguments de poids pour notre enquête, puisque cela nous permet d'approcher au plus près les éléments que les cités ont pris en compte pour choisir leurs camps dans les conflits. Il s'agira donc dans ce chapitre de proposer un bref état des lieux de quelques grands thèmes que l'on peut cerner à travers les sources relatives à la période, et qui se sont adressés tout particulièrement aux éléments helléniques de l'Empire : la revendication de modèles grecs, la légitimité des vainqueurs et leurs droits, ou encore le thème de la liberté. Avant d'entrer dans le vif de ce sujet, il nous semble utile de revenir l'espace de quelques pages sur des pistes de définition quant aux concepts problématiques que nous allons mobiliser.

¹ CORMIER, GILLY & GIRARDIN 2021.

LÉGITIMITÉ ET PROPAGANDE, QUELQUES REMARQUES DE DÉFINITION

La notion de légitimité pose plus de problèmes que ce qu'il n'y paraît. Aujourd'hui, le terme « légitime » a plusieurs sens. La « légitimité » recouvre ce qui est légalement fondé et, politiquement, c'est l'ensemble des arguments justifiant qu'un dirigeant soit aux manettes de l'État et/ou de ses institutions. Dans notre société actuelle, la « légitimité » de nos gouvernants, qu'ils soient maires, députés ou Président, vient la plupart du temps de l'élection, c'est-à-dire du vote de la population qui choisit le candidat qu'elle croit le plus à même de gouverner et de défendre ses intérêts. Or, si l'on revient à notre cas, on se rend compte que cette définition ne peut fonctionner compte tenu du fait que les Rhodiens, les Chiotés ou encore les Mytiléniens ne font en aucune manière partie d'un corps électoral à Rome : ni César et Pompée en leur temps, ni les autres *imperatores* ayant pris leur relève n'ont été légitimés par une quelconque forme de vote populaire émanant des cités grecques.

Les arguments qui sont susceptibles de toucher les Grecs relèvent donc d'un autre ordre. Les procédés de légitimation ont par conséquent été modulés par les prétendants, à la fois dans la forme et dans le fond, pour affirmer leur bon droit à gouverner auprès des populations : la propagande de ces personnages ne fut effectivement pas la même suivant qu'elle fut destinée à la population de la Ville, aux soldats en campagne à leurs côtés², ou encore aux Grecs dont ils cherchent le soutien.

Le grand sociologue allemand Max WEBER a autrefois proposé un modèle comprenant trois types de légitimité politique³. Premièrement, la légitimité charismatique. Celle-ci repose sur un ensemble de valeurs et de vertus propres au dirigeant, « une sorte d'autorité naturelle, un “je-ne-sais-quoi” qui leur permettrait de s'imposer comme chefs incontestés et incontestables », pour reprendre la définition empreinte d'ironie proposée par Raphaëlle LAIGNOUX⁴. Deuxièmement, la légitimité dite « traditionnelle », évidemment fondée sur le poids accordé à la tradition héritière de ce qui se faisait dans le passé et à ses acquis au sein de la communauté. Enfin, la légitimité « rationnelle-légale⁵ », qui a pour origine les lois et les règles régissant la société considérée et l'exercice du pouvoir.

Récemment, ces trois types d'autorité ont été contestés, appuyant notamment le fait que

² Sur ce point, voir LAIGNOUX 2016.

³ Sur ces trois types de légitimité, voir BEETHAM 1995, p. 13 ainsi que GIRARDIN & SCHWENTZEL 2021, p. 18 pour une application à l'Histoire.

⁴ LAIGNOUX 2014a, p. 13

⁵ GIRARDIN & SCHWENTZEL 2021, p. 18.

la typologie dressée s'applique mal à nos sociétés contemporaines⁶. Mais il ne s'agit pas ici d'Histoire contemporaine. En particulier, dans le domaine de l'Histoire de l'Antiquité, Raphaëlle LAIGNOUX s'est intéressée à la question de la légitimité de charisme, un élément d'importance cruciale pour une grande partie de ses travaux consacrés à la question de la légitimité des *imperatores* des dernières guerres civiles républicaines⁷. Dans l'introduction d'un récent ouvrage collectif, puis au cours d'un article dédié à la construction de la légitimité des *imperatores* romains auprès de leurs troupes, l'historienne a appelé de ses vœux l'abandon de l'explication voulant affirmer que c'est par charisme que les généraux de la période 44-30 se sont attachés la loyauté de leurs soldats : « on ne s'attardera pas ici sur l'utilisation très relâchée de la notion de charisme ou de ses composés dans cette tradition explicative, qui néglige souvent le substrat théorique wébérien en assimilant simplement le chef charismatique à un *leader* doté objectivement de qualités extraordinaires (mais non spécifiées) ». Et de continuer : « les explications “par le charisme” tombent en effet très souvent dans ce “cercle tautologique” qui conduit à expliquer le pouvoir d'un chef par son “charisme”, et ce charisme lui-même par son pouvoir constaté : dans cette optique, si Auguste a réussi, c'est qu'il était charismatique ; et il était charismatique puisqu'il a réussi⁸. Ainsi, si l'explication « par le charisme » semble ne plus porter ses fruits, force est d'admettre qu'il y eut au moins une mise en scène de la personne des prétendants au pouvoir et ce, dans le but de renforcer l'image – et donc la légitimité qui en découle – de ceux qui aspirent au gouvernement. À la légitimité traditionnelle et rationnelle-légale, ajoutons donc la légitimité construite par un discours politique cohérent à destination des gouvernés, autrement dit une certaine forme de propagande, qui voulait justement faire croire à la détention de capacités exceptionnelles, que ne posséderait pas le commun des mortels.

Dans son article consacré à la construction de la légitimité des *imperatores* auprès des soldats romains, Raphaëlle LAIGNOUX a également abordé la question de l'utilisation du terme « propagande » en histoire ancienne. Dans une note de bas de page, elle explique préférer l'expression « communication politique », soulignant néanmoins que l'expression renvoie davantage à des pratiques contemporaines, mais qui font plus sens que des expressions trop neutres telles que « expression » ou « auto-représentation ». Selon l'historienne, le terme « propagande » serait trop lié aux totalitarismes du XX^e siècle, à l'idée de manipulation des esprits

⁶ BEETHAM 1995 ; DOGAN 2010.

⁷ Voir en premier lieu la thèse de l'historienne (LAIGNOUX 2011d) ainsi que les études thématiques qui l'ont suivie : LAIGNOUX 2011a ; LAIGNOUX 2011c ; LAIGNOUX 2011b ; LAIGNOUX 2013 ; LAIGNOUX 2014b ; LAIGNOUX 2015a ; LAIGNOUX 2015b ; LAIGNOUX 2016 ; LAIGNOUX 2017.

⁸ Pour la démonstration complète, nous renvoyons à LAIGNOUX 2016, p. 73-75.

et à celle des médias de masse⁹. À l'inverse, Jean-Michel RODDAZ utilise en toute conscience ce terme pour définir la stratégie de communication qu'Octave utilisa contre Antoine. L'historien prend cependant soin de souligner que « comme pour le titre [de sa contribution], nous avons conscience de la part d'anachronisme que comporte le terme, mais il nous paraît le plus approprié pour traduire et expliquer la déformation des faits par l'adversaire¹⁰ ». En réalité, un certain nombre d'autres spécialistes d'histoire ancienne n'hésitent pas non plus à utiliser ouvertement ce vocable, à l'instar de Roland ÉTIENNE à propos de la « propagande augustéenne » à Athènes¹¹. Dans cette querelle, un effort de définition semble donc là aussi nécessaire.

En 2003, la revue *Vingtième Siècle* a consacré un numéro spécial au thème « Propagande et communication politique dans les démocraties européennes ». Christian DELPORTE, spécialiste de la question, proposait dans l'introduction du volume quelques pistes de réflexion et de définition quant à la subtile distinction entre communication politique et propagande. Tandis que la communication politique aurait été inventée dans les États-Unis des années 1940-1950, la propagande se serait quant à elle imposée à la fin du XIX^e siècle, avec la consolidation des démocraties et du suffrage universel. La seconde suppose une forme de discussion entre gouvernants et gouvernés, ainsi que la possibilité de communications multiples et parfois opposées. La première présume une forme d'idéologie, de manipulation de la population, autrement dit une forme de communication officielle véhiculée par les institutions et les médias « de masse » au moins en partie contrôlés par le pouvoir en place¹². Dans un article de 2006, le même auteur consacre quelques pages à la transition entre propagande et communication politique dans la France d'après-guerre, l'occasion de mieux cerner à partir d'un exemple concret ce qui fait l'originalité de l'un et de l'autre concepts. Il y démontre l'importance d'autres éléments dans la définition de ce qu'est la communication politique. Il pointe notamment l'importance du triptyque « homme politique, médias, sondages », tout en soulignant la transition du « temps des masses [= propagande] à celui de l'opinion publique [= communication politique] »¹³. Tandis que la propagande vise à orienter la manière de penser des populations, la communication politique a pour objectif de convaincre tout ou partie de l'opinion publique tout en utilisant cette même opinion et ses évolutions dans le temps pour adapter les éléments de communication avancés par

⁹ LAIGNOUX 2016, p. 84 + n. 78.

¹⁰ RODDAZ 2012. Nous avons consulté cette publication dans le recueil d'articles de l'historien publié récemment. Voir donc RODDAZ 2021, p. 66 + n. 4.

¹¹ GLEW 1977 ; BALLESTEROS PASTOR 1999 ; ÉTIENNE 2004, p. 176 ; FERRIÈS 2007, chap. V ; FREYBURGER-GALLAND 2009 ; GATZKE 2013 ; COSME 2014, chap. III, paragr. 9 et 11 ; FERRARY 2014 [1988], p. XIII. Voir également SCHWENTZEL 2007 (qui utilise aussi, dans le titre de sa contribution, l'expression plus neutre d' « image officielle »).

¹² DELPORTE 2003.

¹³ DELPORTE 2006.

la personnalité. Il s'agit donc d'une sorte de construction commune.

Revenons à l'Histoire qui nous intéresse. Nous pensons qu'il ne faut pas réellement faire un choix entre l'une et l'autre expression, compte tenu du fait que des éléments propres à l'une et l'autre trouvent des échos dans l'Histoire ancienne. Certes, les sondages, aujourd'hui si prisés des journalistes et des politiques, font figure d'exception, car de telles pratiques semblent difficiles à être liées à l'Antiquité, du moins absolument pas sous la forme que nous les connaissons. Néanmoins, le *media-training* trouve une forme d'équivalence dans l'apprentissage aristocratique de l'art de la rhétorique ; les affiches propagandistes peuvent au moins être en partie liées aux iconographies monétaires, aux inscriptions faisant la publicité de procès ou de décisions publiques (même s'il ne s'agit pas là nécessairement d'une question d'idéologie)¹⁴ ou même encore à l'érection de statues et de monuments. En outre, depuis peu, les historiens de l'Antiquité semblent admettre qu'il y eut une forme d'opinion publique dans les sociétés anciennes¹⁵ pouvant donc être influencée par les stratégies de communication politique des prétendants au pouvoir, ce qui est possible même sans intégrer l'étape du sondage de la population dans le processus : les manifestations publiques qui existaient dans le monde ancien sont parfois suffisamment explicites pour comprendre la position de la population. Souvenons-nous du commentaire de Caelius, dont on a conservé quelques échanges avec Cicéron, permettant justement de montrer tout l'intérêt porté par les élites aux émanations de l'opinion publique¹⁶. En outre, même si les médias de masse n'existaient certainement pas dans l'Antiquité (aussi bien les journaux que les informations véhiculées par les médias audiovisuels et numériques), la circulation de l'information n'en est pas pour autant réduite à néant dans le monde ancien, et le bouche-à-oreille peut tout à fait être considéré comme un moyen de diffusion de l'information à grande vitesse¹⁷. Enfin, comme nous allons le voir, l'image officielle qu'ont voulu se donner les prétendants au pouvoir, ainsi que les procédés utilisés pour y parvenir – et c'est là l'une des spécificités de la propagande soulignée par Christian DELPORTE – relèvent souvent de l'information apportée de manière unilatérale : les prétendants se construisent une image, une réputation, et c'est souvent eux qui en sont à l'origine ou qui du moins tentent de la contrôler.

Somme toute, dans ce chapitre, nous nous proposerons de voir la légitimité des

¹⁴ CASSAYRE 2010, p. 13.

¹⁵ C'est par exemple le cas de Marie-Claire FERRIÈS (FERRIÈS 2007, chap. 5, paragr. 36). Pour une réflexion épistémologique et historiographique sur l'opinion publique dans l'Antiquité romaine, voir HURLET & MONTLAHUC 2018. Yann LE BOHEC estime cependant que l'opinion publique dans les provinces était limitée par le temps que mettaient les informations à arriver (LE BOHEC 2017, p. 38).

¹⁶ HURLET & MONTLAHUC 2018, p. 496-497.

¹⁷ Nous renvoyons au petit article consacré par Maurice SARTRE à cette question dans un journal numérique de l'INA, « Antiquité gréco-romaine : le bourdonnement incessant de l'information » [en ligne : <https://larevuedesmedias.ina.fr/antiquite-greco-romaine-le-bourdonnement-incessant-de-linformation>].

prétendants au pouvoir comme l'ensemble des éléments avancés par ceux-ci pour justifier leur droit à exercer l'hégémonie en Égée (guerres de Mithridate) ou à Rome (guerres civiles). Il s'agit bien sûr d'un élément primordial puisque c'est cette construction politique de leur propre image qui a probablement permis aux prétendants au pouvoir d'enranger un certain nombre de ralliements. Dans cette réflexion, nous mobiliserons les concepts évoqués dans les paragraphes ci-dessus (légitimité, communication politique, propagande) ainsi que d'autres outils annexes tels que la légitimation, que la sociologue Brigitte BOUQUET définit comme un « processus par lequel des individus sont amenés à reconnaître la légitimité du pouvoir, des institutions, des comportements, des discours, des usages...¹⁸ ». Forts de ces outils, nous pouvons donc désormais étudier l'image et les procédés de légitimation qui ont été utilisés par les différents prétendants au pouvoir pour se montrer sous leur meilleur jour aux yeux des Grecs ; et, étonnamment, dans la perspective d'obtenir le ralliement des cités, les différents *imperatores* semblent mobiliser des outils sensiblement similaires...

LES ARGUMENTS DE LÉGITIMATION DES PRÉTENDANTS AU POUVOIR AUPRÈS DES CITÉS GRECQUES D'ÉGÉE ORIENTALE

LA REVENDICATION DE MODÈLES GRECS (ALEXANDRE, HERCULE, DIONYSOS) ET LE PHILHELLÉNISME

Parmi les arguments de construction de la légitimité des *imperatores*, l'un des plus importants – si ce n'est le plus important parmi tous – est celui de la revendication de modèles d'origine grecque. L'enjeu de telles pratiques est évident : pour s'assurer le soutien des Grecs, il n'y a rien de mieux que de se conformer à des usages et pratiques dans lesquels ils peuvent se reconnaître et avec lesquels ils sont habitués à composer. À ce jeu, les propagandes de Mithridate et d'Antoine sont maîtresses, mais l'*imitatio Alexandri* d'un Pompée ou d'un César ne doit pas pour autant tomber dans l'oubli.

En amont et pendant les guerres menées entre Rome et Mithridate, le roi du Pont a développé une vaste propagande idéologique ayant visé – pas uniquement mais au moins en partie – les Grecs d'Asie. En effet, Mithridate a établi au cours de son règne une vaste entreprise de communication politique, qui s'adaptait en fonction de son interlocuteur. Cette propagande reflétait surtout le caractère multiculturel de la monarchie pontique, qui revendiquait un double héritage gréco-iranien. Dans les territoires de tradition orientale qu'il gouvernait, Mithridate mettait l'accent sur le côté orientalisant de son règne, par exemple en se montrant comme le

¹⁸ BOUQUET 2014, § 6.

descendant des Grands Rois perses¹⁹. À l'inverse, il avait également développé un programme idéologique à destination des éléments grecs de son empire et de son proche voisinage, en ciblant quelques éléments extrêmement parlants aussi bien dans l'iconographie que dans l'Histoire grecque.

Alexandre le Grand était encore dans bon nombre d'esprits au I^{er} siècle, et son exemple inspirait encore beaucoup de Grecs et de Romains qui tentaient de s'inscrire dans son sillage et de revendiquer son héritage. Après tout, le *basileus* d'Égypte n'avait-il pas pour nom Ptolémée X Alexandre²⁰ ? Le roi du Pont fit de même et revendiqua l'héritage d'Alexandre tout en initiant une *imitatio Alexandri* tout à fait repérable²¹. Cette revendication de l'héritage grec se remarque par exemple dans le monnayage pontique, où quelques types associent Persée et le roi du Pont, ce même Persée dont Alexandre se revendiquait déjà en son temps, et qui avait été érigé en double modèle héroïque à la fois en Orient et en Occident, qui servait donc tout à fait la politique universaliste de Mithridate. Cette association se fit notamment au travers du monnayage civique de quelques cités pontiques sur lesquelles on trouve notamment des égides ornées de *gorgonéia* ou encore des Persée tenant dans une de ses mains les têtes découpées de Méduse²². Par ailleurs, sur le monnayage de Mithridate, les légendes monétaires sont bien souvent en grec et reprennent beaucoup de types courants en Grèce. Dans la grande statuaire, Mithridate empruntait également à Alexandre la revendication de la geste héracléenne, comme le montre un beau portrait du Louvre le figurant orné de la *léonté*²³. D'autres exemples de revendications de la geste d'Alexandre se trouvent dans les sources littéraires. Strabon fait par exemple état d'un don de Mithridate à la ville d'Apamée visant à aider la restauration de la cité après un tremblement de terre, ce qu'Alexandre aurait déjà fait avant lui pour des raisons sensiblement semblables²⁴. De nombreux autres éléments renvoient à cette imitation du roi, mais contentons-nous d'ajouter que pour Mithridate, la revendication de cet héritage prestigieux permettait de l'inscrire dans la grande Histoire grecque remontant au Conquérant : quel meilleur argument de légitimité auprès des

¹⁹ Justin, *Abrégés des Histoires Philippiques*, XXXVIII, 7, 1 (cité par GATZKE 2013, p. 70).

²⁰ Sur l'*imitatio Alexandri* des rois lagides, la récupération des symboles d'Alexandre et l'association de ce dernier à la monarchie gréco-macédonienne d'Égypte, voir ces quelques publications significatives : HOLTON 2018 ; PALAGIA 1986 ; PICARD 2012 ; SCHNEIDER 2009 ; STEWART 1994, en particulier le chapitre 8 ; STEWART 2003 ou encore TONDRIAU 1948 et 1950.

²¹ NACO DEL HOYO *et alii* 2009, p. 39.

²² Sur ces monnayages, voir KLEIN 1969 ainsi que la publication du trésor de Binbaşıoğlu dans AMANDRY *et al.* 1991. Pour leurs implications politiques, nous renvoyons à MCGING 1986, p. 35 et 94-95 ; GATZKE 2013, p. 70-71 + n. 43 ou encore SAPRYKIN 2009. Sur l'association entre Persée et Alexandre : Arrien, *Anabase*, III, 3, 1-2 et Plutarque, *Moralia*, 332a. voir aussi MCGING 1986, p. 94-95. Voir également le petit appendice consacré par P. A. BRUNT dans son édition de l'*Anabase* d'Arrien aux liens tissés par Alexandre avec les héros grecs (vol. I, p. 464-466).

²³ Paris, musée du Louvre, cat. Ma 2351.

²⁴ Strabon, XII, 8, 18. D'autres références dans BALLESTEROS PASTOR 1994, n. 16.

Grecs²⁵ ?

Tous ces éléments permettent de tirer quelques traits saillants sur les relations qu'entretenaient les cités de l'Égée orientale avec leur voisin pontique, qui ne faisait que reprendre les modalités de *soft power* et de construction de légitimité initiées par les autres monarchies hellénistiques : roi libérateur, évergète et liens tissés avec les cités grecques sont trois points essentiels de la politique extérieure de Mithridate²⁶. Se liant avec les cités grecques en accueillant certains de leurs représentants à la cour pontique, et en se montrant bienveillant à leur égard, en adoptant des codes politiques qu'ils comprennent, Mithridate se posait en alternative raisonnable au gouvernement romain dans la région, ce même gouvernement romain qui, nous disent les sources ainsi que de nombreux historiens contemporains, était véritablement honni par les Grecs en ce début de I^{er} siècle²⁷.

D'une manière sensiblement similaire à Mithridate, les *imperatores* romains de la seconde moitié du siècle ont particulièrement mis en avant leur revendication de l'héritage alexandrin. Si l'*imitatio Alexandri* de César semble contestée²⁸, malgré le parallèle proposé par Plutarque entre Alexandre et César dans ses biographies comparées, le cas de Pompée semble poser moins de problème. Lorsqu'est déclarée la guerre civile entre César et Pompée, ce dernier bénéficie déjà, et depuis longtemps, d'une réputation auprès des populations grecques. Son surnom, *Magnus*, est une des premières phases de sa récupération de l'image du conquérant macédonien. Les combats qu'il a menés en Orient, d'abord contre les pirates puis contre un certain nombre d'autres peuples de la région du Caucase (notamment le combat contre les Amazones, qu'Alexandre était déjà réputé avoir combattues) ont suscité le commentaire des Anciens tout comme celui des Modernes²⁹. Cette imitation trouve son paroxysme dans le gigantesque triomphe de Pompée sur l'Orient où, selon Appien, le Romain est supposé avoir défilé vêtu de la chlamyde d'Alexandre le Grand, récupérée parmi les trésors de Mithridate et qui se trouvait parmi les richesses prises par le roi du Pont sur l'île de Cos³⁰.

Dans la continuité de ces éléments, on peut se demander si Antoine a également voulu revendiquer une partie de l'héritage d'Alexandre. Kyle ERICKSON a récemment consacré une

²⁵ Sur Alexandre le Grand et Mithridate, voir : MCGING 1986, p. 94-95 ; 107-108 ; BALLESTEROS PASTOR 1994, p. 118-119 ; BARAT 2012, paragr. 25-26 ; 35 ; GATZKE 2013 ; BALLESTEROS PASTOR 2018.

²⁶ Sur le Pont comme une monarchie hellénistique tout à fait comme les autres (au moins sur la question des relations entretenues avec les cités grecques) : BALLESTEROS PASTOR 1994 ; BARAT 2012.

²⁷ AMIOTTI 1980, p. 135.

²⁸ VILLANI 2013, n. 10.

²⁹ Dernièrement, voir VILLANI 2013 ou encore KOPIJ 2017.

³⁰ Appien, *Guerre de Mithridate*, 117, 557.

synthèse à la question dans un vaste volume consacré à la réception d'Alexandre le Grand³¹, où il pointe du doigt le fait que l'*imitatio* initiée par Antoine était particulièrement liée à la geste orientale qui affiliait le Romain à ses trois modèles que sont Héraclès et Dionysos ainsi que, dans une moindre mesure, Alexandre. Pour ce dernier, l'historien estime qu'il est possible que l'*imitatio* que l'on évoque souvent chez Antoine relève en fait davantage de l'*imitatio* par « ricochet » que de l'*imitatio* pure et simple telle qu'un Pompée ou un Mithridate l'ont exercée. Pour lui, il est possible que ce soit la revendication de liens avec Dionysos et Héraclès qui fit entrer Antoine dans une geste alexandrine, puisque ce dernier est aussi réputé avoir revendiqué des liens avec ces deux figures. Un très bel article d'Olga PALAGIA va également dans ce sens. Pour elle, la revendication du lien avec Alexandre passait aussi par la récupération et le réinvestissement de codes de représentation lui ayant été associés soit de son propre fait, soit par les Diadoques et leurs successeurs. Dans ce contexte, son étude, centrée sur la reprise de l'image d'Héraclès, montrait comment Antoine faisait « d'une pierre deux coups » en reprenant la geste héracléenne et ses traductions iconographiques qui l'associaient aussi, par rebond, à l'image courante du Conquérant³². À l'inverse, pour Jean-Michel RODDAZ, l'ensemble de la communication politique d'Antoine en Orient relève bien d'une sorte de référence à Alexandre : « à travers la symbolique dionysiaque du faste du triomphe, Antoine continuait à exalter l'*imitatio Alexandri* et c'est au grand conquérant qu'il prétendait toujours se rattacher. [...] Il voulait raviver la geste d'Alexandre et dans l'éclat de son triomphe, se replacer dans la lignée du héros macédonien³³ ». Il est donc difficile de discerner qui voit le plus juste parmi les deux historiens. Cependant, il faut tout de même avouer que la propagande antonienne a beaucoup misé sur les figures d'Héraclès et de Dionysos, et qu'il trouvait certainement un intérêt à se faire assimiler à ces deux personnages, indépendamment de toute référence « par rebond » à Alexandre.

En effet, Antoine fut le principal artisan de la communication politique fondée en partie sur des éléments issus de l'héritage et de la culture grecs, et pour cela il n'a pas utilisé que la figure d'Alexandre. Après la victoire de Philippes, le biographe Plutarque mentionne l'attitude philhellénique d'Antoine à Athènes, où il se montre généreux envers la cité³⁴ et où Octavie, alors son épouse, est assimilée à Athéna³⁵. Antoine fait aussi preuve de bienveillance à l'égard de

³¹ Voir ERICKSON 2018.

³² PALAGIA 1986. Pour une comparaison intéressante sur cette récupération des éléments de langage d'Alexandre, voir également la très belle étude menée par Pierre SCHNEIDER sur le symbole de l'éléphant dans la propagande royale hellénistique (SCHNEIDER 2009).

³³ RODDAZ 2012 (= RODDAZ 2021, citation en p. 80)

³⁴ Par exemple, il accorde à la ville les îles d'Égine, Ikos, Kéos, Sciathos et Péparèthos (Appien, *Guerres civiles*, V, 7, 30).

³⁵ Elle est assimilée à Athéna lors d'une visite en 39-38. Voir RAUBITSCHKE 1946.

Rhodes à laquelle il concède quelques îles en dédommagement des dégâts et des prises de Cassius dans la cité³⁶. Générosité, évergésie et philhellénisme mis de côté, c'est également très tôt après la victoire de Philippes qu'Antoine revendique des liens avec le héros Hercule-Héraclès et le dieu Dionysos.



Figure 1. RRC 494 2a.

Au droit : buste de Marc Antoine tourné vers la droite.
 Au revers : Hercule assis de face sur un roche, lance dans la main droite et épée dans la main gauche, la *léontè* est drapée sur ses genoux. À sa droite, un bouclier orné du *gorgonéion*.



Figure 2a. RRC 489/5.

Au droit : buste d'une Victoire ailée.
 Au revers : lion marchant à droite.



Figure 2b. RRC 489/6.

Au droit : Buste d'une Victoire ailée.
 Au revers : Lion marchant à droite.

Les liens revendiqués entre Antoine et Hercule sont d'abord familiaux, comme le montre une anecdote rapportée par Plutarque dans la *Vie* qu'il a consacrée à Antoine. Invoquant une ressemblance physique entre les deux hommes (barbe, formes du front et du nez), le biographe de Chéronée ajoute à cela que la famille d'Antoine descendait probablement du fils d'Hercule, un certain Anton³⁷. C'est aussi une revendication généalogique que l'on retrouve dans une composition monétaire datant de 42 où les triumvirs se sont fait représenter associés avec leurs prétendus ascendants divins : tandis qu'Octave avait fait le choix du héros Énée, et que Lépide

³⁶ Rhodes obtient d'Antoine les îles d'Andros, Ténos, Naxos ainsi que la ville de Myndos (Appien, *Guerres civiles*, V, 7, 29).

³⁷ Plutarque, *Antoine*, 4.

avait choisi la vestale Aemilia, Antoine opta pour une représentation d'Héraclès (**fig. 1**)³⁸. Josèphe-Henriette ABRY a par ailleurs souligné dans une contribution que de nombreuses interprétations ont été proposées pour interpréter les lions qu'Antoine aurait fait apposer sur quelques-unes de ses monnaies, notamment quelques-unes frappées par l'atelier de Lyon (**fig. 2a et 2b**), ainsi qu'une monnaie frappée à Athènes et désormais perdue après le sac du Cabinet des Médailles au XIX^e siècle. Parmi ces interprétations, certains pensent que le lion pouvait être une revendication de l'héritage héracléen d'Antoine, à travers la geste du lion de Némée³⁹.

Le séjour d'Antoine à Athènes pendant l'hiver 42-41 est également l'occasion pour lui d'initier son association avec le dieu Dionysos, puisqu'il prend soin de passer beaucoup de temps dans un « antre de feuillage », pour reprendre l'expression d'Yves PERRIN⁴⁰, que les historiens associent aux *stibadeia* renvoyant au thème de l'antre dionysiaque. Lorsqu'il se rend à Éphèse, son entrée dans la ville se fait au rythme de la procession d'un cortège dionysiaque où la foule l'appelle « Dionysos ! »⁴¹. À Tarse, lors de la rencontre avec Cléopâtre, « la propagande présente leur union comme un “mariage sacré”. Dionysos Osiris devient bel et bien l'époux d'Isis Aphrodite⁴² ». L'assimilation devient plus marquée encore lors de ses séjours à Alexandrie, dans un contexte sans entrave puisque le culte dionysiaque était l'un des traits fondamentaux de la monarchie lagide. Le dionysisme d'Antoine perdura longtemps pendant sa domination de l'Orient puisque même en 32, lorsqu'il se trouve à Samos avant de traverser l'Égée pour Athènes, Antoine fait preuve de dionysisme, ce que Plutarque ne manque pas de souligner longuement :

« En effet, si l'on avait ordonné aux rois, aux dynastes, aux tétrarques, à toutes les villes et à tous les peuples situés entre la Syrie, le Malus-Méotis, l'Arménie et l'Illyrie, d'envoyer ou d'amener tout ce qu'ils auraient préparé pour la guerre, on tint également pour nécessaire de faire venir à Samos tous les artistes dionysiaques, et, tandis que presque toute la terre habitée à la ronde retentissait de lamentations et de gémissements, une seule île pendant de longs jours fit entendre le son des flûtes et des lyres, et la foule remplissait les théâtres, où les chœurs se disputaient les prix⁴³ ».

Une statue cuirassée retrouvée à Iria, à Naxos, propose justement une très belle synthèse des inspirations hellénisantes d'Antoine. En 41, il a été fait *synnaos* dans le temple de Dionysos, divinité poliade de la ville. En son honneur, une statue cuirassée fut érigée et sur le plastron de celle-ci se trouvait une composition idéologique découpée en trois registres : punition de Dircé,

³⁸ ERICKSON 2018, p. 259-260.

³⁹ ABRY 1993.

⁴⁰ PERRIN 1993, p. 93.

⁴¹ Plutarque, *Antoine*, 24, 3-4.

⁴² PERRIN 1993, p. 94.

⁴³ Plutarque, *Antoine*, 56, 7-8. Sur le dionysisme d'Antoine, voir aussi Sénèque l'Ancien, *Suasoires*, 1, 6-7 et par exemple PERRIN 1993 ; FREYBURGER-GALLAND 2009 ; RODDAZ 2012 (= RODDAZ 2021, p. 65-85).

Héraclès combattant le lion de Némée et Dionysos accompagné de thyrses, de canthares et d'une panthère. Cette iconographie reprend au moins deux des éléments très importants de la communication politique d'Antoine à destination des hellénophones, à savoir Antoine comme *Neos Dionysos* et Antoine comme héritier d'Héraclès⁴⁴. En outre, cette belle composition montre justement que la propagande d'Antoine trouvait un retentissement particulier chez les populations hellénophones qui firent le choix de le représenter ainsi. Il semble donc possible que cette propagande ait également atteint d'autres cités insulaires, et qu'elle ait assimilé Antoine à des cadres de pensée connus des Grecs.

Les implications politiques de ces représentations vis-à-vis des Grecs ne sont pas simples à cerner, mais le discours antonien semble à la fois trop cohérent, répété et réfléchi pour ne relever que de la coïncidence. Cela étant dit, les conclusions d'un article de Jean-Michel RODDAZ soulignent toute l'attention qui doit être nécessaire ici. Pour l'historien bordelais, qui s'est attaché à étudier l'image officielle d'Antoine dénuée de toutes les strates de falsification due à la propagande du vainqueur d'Actium, « on ne peut plus accepter cette image présentée par l'historiographie officielle du débauché qui, accompagné de son cortège de mimes et de bacchantes, distribua à ses danseurs et musiciens les richesses des cités d'Orient et finit par livrer à Cléopâtre les possessions du peuple romain⁴⁵ ». Par conséquent, que dire de tous ces éléments ? Il apparaît que les arguments de la propagande antonienne ont pu servir avant tout à le légitimer auprès des Grecs, lui qui était un Romain. En outre, cette propagande pouvait apparaître nécessaire, en particulier dans un contexte où la magistrature exercée par Antoine, le triumvirat, n'était pas une magistrature ordinaire et qui, par conséquent, devait trouver une assise parmi la population pour être reconnue, y compris auprès des Grecs. Sa magistrature s'exerçant en Orient, il put y avoir une volonté antonienne de se conformer à des idéaux (Alexandre, Hercule) ou à des cadres de pensée (Dionysos) issus de l'héritage et de la tradition grecs afin de construire une image qui parle aux populations sous sa domination, et que son gouvernement n'apparaisse pas comme reposant uniquement sur une légitimité fondée à partir de principes étrangers. Dans la perspective qui est la nôtre, c'est-à-dire celle d'expliquer pourquoi il est probable que la plupart des cités se sont ralliées à lui lors de campagne d'Actium, nous devons souligner que l'image de prince hellénisant qu'il s'est forgée dut jouer un certain rôle. Sur le fond, savoir s'il avait également la mentalité du prince hellénisant et débauché telle qu'on l'a souvent perçue chez lui n'importe que peu : le plus important est l'image véhiculée et comprise par les Grecs. Or, puisqu'il a adapté son image officielle à la population hellénophone, en usant de codes et surtout

⁴⁴ LAMBRINOUDAKIS 1991 ; HEKSTER 2004.

⁴⁵ RODDAZ 2012 (= RODDAZ 2021, p. 85).

d'images que les Grecs connaissaient, Antoine put se présenter comme l'un des leurs, ce qui est assurément l'un des éléments qui contribuèrent à lui obtenir leur soutien.

Une conclusion sensiblement similaire peut et doit probablement être tirée pour les conflits ayant vu Mithridate et Pompée combattre. Consacrant une partie de leur effort de communication à rendre leur gouvernement acceptable aux yeux des Grecs des cités, l'un comme l'autre ont réussi leur pari en recevant le soutien de quelques cités qui durent au moins en partie être sensibles à leur manière hellénisante de se présenter. Il reste néanmoins difficile de déterminer si c'est spécifiquement pour cette raison que les trois hommes ont particulièrement obtenu le soutien des cités grecques, même si cela dut jouer un rôle. Malgré tout, la revendication de modèles grecs ne suffit vraisemblablement pas à elle seule pour expliquer tous les ralliements des cités grecques au 1^{er} siècle, et d'autres éléments sont perceptibles à travers nos sources. Parmi ceux-ci, le second élément le plus important nous semble être la légitimité du vainqueur, qui permet d'expliquer certains changements de ralliement non pas au début, mais pendant les conflits.

LA LÉGITIMITÉ DU VAINQUEUR ET SES DROITS : PRESTIGE, AUTORITÉ, RÉPRESSION, CLÉMENTE

En effet, quelques éléments issus des sources littéraires permettent également de proposer des pistes de réflexion sur ce que l'on pourrait appeler les « droits du vainqueur », c'est-à-dire l'ensemble des décisions pouvant être prises soit à l'issue d'une bataille, soit à l'issue d'une guerre ou pendant celle-ci. L'exemple de la victoire césarienne dans les eaux au large de la cité de Marseille et la réaction qui s'ensuivit de la part des Espagnols, décrite par Dion Cassius, constitue un précédent tout à fait éloquent, et justifie que nous tentions de mener une réflexion similaire sur notre propre territoire d'étude⁴⁶. Dans cet exercice, Sylla, César, Brutus et Cassius semblent avoir pris grand soin de se forger une attitude relevant de cette catégorie aux yeux des Grecs.

Après la guerre de Mithridate, Sylla prononça un discours à Éphèse qui fut repris par Appien dans son récit de la *Guerre de Mithridate*⁴⁷. Il s'agit d'un discours important puisqu'en plus d'annoncer aux Grecs les sanctions prises à leur égard, c'est également une prise de parole qui assoit la légitimité de l'*imperator* ainsi que celle de Rome en tant que vainqueur de Mithridate. Lors de ce discours, Sylla fait en effet preuve d'un sens politique tout à fait remarquable en ce qu'il

⁴⁶ Dion Cassius, *Histoire romaine*, XLI, 21.

⁴⁷ Le règlement par Sylla des affaires d'Asie après la guerre de Mithridate est relaté dans Appien, *Guerre de Mithridate*, 61-63, 250-263. Le discours en lui-même correspond aux paragraphes 62, 253-260.

profite de sa victoire – et en même temps de la défaite des Grecs ralliés au roi du Pont – pour prendre des mesures soulignant son autorité et la liberté perdue de la plupart des cités grecques. Le discours relate notamment l'envoi de troupes d'occupation dans les communautés grecques⁴⁸ ou encore l'imposition d'une amende de 20 000 talents⁴⁹. Les mesures prises par Sylla visent à inscrire et à marquer l'autorité romaine dans la vie courante des Grecs, en une forme de répression économique, politique et diplomatique que le vainqueur impose aux vaincus. Évidemment, la communication politique de Sylla est postérieure au conflit, et les éléments dont il est question ici ne peuvent pas être pris en compte pour expliquer les ralliements des cités grecques auprès de Mithridate. Néanmoins, nous les avons évoqués pour mieux faire ressortir, par contraste, avec l'attitude de César, pour qui Sylla, on le sait, était tout sauf un exemple.

En effet, à l'autorité d'un Sylla, César oppose une forme de clémence, de mansuétude et de bienveillance à l'égard de ses opposants, y compris à l'égard des cités grecques. La clémence de César est un trait de caractère souvent mis en avant soit par César lui-même⁵⁰, soit par les auteurs lui ayant consacré quelques mots. Il s'agit d'une caractéristique personnelle qu'il prit grand soin de cultiver, mais qui, au-delà peut-être de l'autocongratulation que la postérité s'est amusée à moquer, sert peut-être aussi d'argument politique. À cet égard, souvenons-nous du commentaire de Curion relatif à la clémence de César : « ce n'est pas par volonté ou par caractère que César est dépourvu de cruauté, mais parce qu'il croit que la clémence est populaire ; s'il venait à perdre la faveur du peuple, il se montrerait cruel⁵¹ ». La clémence de César a beaucoup fait gloser, aussi bien chez les historiens contemporains que chez les auteurs anciens, en partie parce qu'il s'agit d'un concept difficile à manier⁵² et qui peut tout aussi bien renvoyer à une vertu en conformité avec les principes du *mos maiorum* qu'à un pouvoir renvoyant à l'exercice de la fonction royale ou impériale, et qui lie la clémence à une forme de « grâce royale »⁵³. Malgré tout, bien que nombre d'exemples de la mansuétude césarienne soient relatifs à un contexte ou à des personnages romains⁵⁴, y compris pendant la période de la guerre où César et Pompée luttèrent en Grèce, deux anecdotes montrent que les cités d'Égée orientales furent également mises à contribution dans la construction de cette image et/ou en bénéficièrent. En effet, il s'agit d'un élément qui fut mis en avant par Pompée, d'après le récit de Plutarque, pour convaincre les Mytiléniens de rejoindre le

⁴⁸ Appien, *Guerre de Mithridate*, 61, 250. Plutarque, *Sylla*, 25.

⁴⁹ Appien, *Guerre de Mithridate*, 62, 259 précise seulement qu'il s'agissait d'une amende correspondant au tribut de cinq années. On apprend à travers la plume de Plutarque que l'amende s'élevait ainsi à 20 000 talents (Plutarque, *Sylla*, 25).

⁵⁰ Voir les passages mentionnés dans COULTER 1931.

⁵¹ Cicéron, *À Atticus*, X, 8, 6 (trad. DUCOS 2004-2005, p. 121).

⁵² Voir tous les sens pouvant être attribués au terme dans FLAMERIE DE LACHAPELLE 2011.

⁵³ FLAMERIE DE LACHAPELLE 2007, p. 34-35.

⁵⁴ Voir les exemples recensés dans DUCOS 2004-2005.

parti césarien après sa défaite à Pharsale : « Les Mytiléniens vinrent saluer Pompée et l'invitèrent à entrer dans leur ville. Il refusa et les engagea à se soumettre au vainqueur, et à ne pas perdre courage, César étant bon et clément »⁵⁵. En outre, si l'on en croit l'anecdote et l'analyse qui en fut proposée *a posteriori*, il semble également que ce soit à la clémence de César que soit dû le retournement d'alliance de Rhodes. À la bataille de Dyrrachium, la flotte pompéienne était en partie composée de navires rhodiens. Si l'on suit le récit césarien, ces derniers auraient essuyé une tempête qui aurait détruit une grande partie de la flotte. Les Rhodiens survivants auraient alors été graciés par César qui les aurait renvoyés chez eux sans aucune forme de sanction pour avoir pris parti contre lui⁵⁶. Pour Marie-Claire FERRIÈS et Fabrice DELRIEUX, « la clémence de César à l'égard des naufragés retourna l'opinion rhodienne en sa faveur⁵⁷ ».

En réalité, l'argument nous semble quelque peu léger pour affirmer que Mytilène et Rhodes aient spécifiquement changé d'alliance parce que César s'était montré clément à leur égard, d'autant plus que la plupart des autres cités que recouvre cette étude semblent en avoir fait de même, sans que l'on ait pour autant d'éléments attestant de la clémence césarienne en leur faveur. Est-ce à dire que la réputation de César le précédait au point de faire basculer la plupart des cités en sa faveur spécifiquement pour cette raison ? Cela constitue sûrement un pas à ne pas franchir. Bien au contraire, le tableau doit être nuancé par la mention de deux inscriptions retrouvées à Rhodes et à Cos et qui honorent l'ami cnidien de César, Théopompe⁵⁸. Gaëtan THÉRIAULT, dans sa synthèse épigraphique consacrée au personnage, estime qu'il est possible que ce soit Théopompe qui soit intervenu auprès de César pour éviter à ces deux cités les conséquences de leur ralliement à Pompée⁵⁹. Rajouter cet intermédiaire incarné en la personne de Théopompe implique très précisément que la soi-disant clémence de César n'était pas une ligne de conduite absolue dans le comportement de l'*imperator*. Il faut donc peut-être plutôt rattacher les deux occurrences de la clémence césarienne dans la continuité de la réputation qu'a voulu se construire César au fil de sa carrière, que les sources ont reconstruit et se sont fait les échos, mais guère plus. Cette image officielle peut avoir contribué à inciter les cités à se rallier à lui, mais la promesse de ne pas subir de représailles n'était visiblement pas assurée, et a nécessité

⁵⁵ Plutarque, *Pompée*, 75, 3. Le corpus des inscriptions conservées sur le monument érigé en l'honneur de Potamon de Mytilène révèle que César a également mis en avant sa « bienveillance » à l'égard de la cité dans deux lettres envoyées par l'*imperator* à la cité lesbienne, ce qui va dans le sens de la remarque conservée par Plutarque sur la clémence de César à l'égard des cités grecques : voir *IG XII*, 2, 35 A et B (= **CI n° 4**).

⁵⁶ César, *Guerre civile*, III, 26-27.

⁵⁷ DELRIEUX & FERRIÈS 2010, p. 172 + n. 13.

⁵⁸ L'inscription de Cos (*IG XII*, 4, 2, 862 = **CI n° 8A**) est une base de statue dédiée à Théopompe. Voir également HÖGHAMMAR 1993, n° 50. L'inscription rhodienne : *IG*, XII, 1, 90 (= **CI n° 8B** ; voir aussi BOUSQUET 1964, p. 613-614). Les deux inscriptions sont rééditées et commentées dans THÉRIAULT 2003, p. 234-235.

⁵⁹ THÉRIAULT 2003, p. 234-235.

l'intervention de Théopompe. Évidemment, César trouvait lui-même un intérêt à se montrer ainsi aux yeux des Grecs, puisqu'il vaut tout de même mieux pour lui que les cités se rallient à lui plutôt que de devoir mener un nombre important de sièges afin de pouvoir progresser en territoire asiatique et dans l'Égée, lors de la poursuite engagée après Pharsale. Mais il ne faut pas se leurrer, car il y a aussi dans la manœuvre quelque chose qui ressort du calcul politique et militaire pour les cités elles-mêmes. En effet, elles y trouvaient également leur intérêt puisque le pardon de César leur évitait à elles aussi d'éventuellement devoir endurer un siège et/ou la turpitude de subir des représailles, qu'elles soient économiques ou militaires, telles que les cités en avaient subies de la part de Sylla. Tout le monde y trouvait son compte : César réduisait les soutiens du parti pompéien, continuait de forger sa réputation de clémence et montrait la mouvance des *populares* comme moins extrême que celle des *optimates*, tandis que les cités rejoignaient le camp des vainqueurs et évitaient de mettre leur avenir en danger par une loyauté trop zélée au parti perdant.

La légitimité construite sur l'image de l'*imperator* victorieux trouve enfin un retentissement particulier auprès des cités d'Asie dans la propagande de Brutus et de Cassius, puisque c'est dans ce contexte qu'une cité est à la fois un argument de légitimation militaire des Libérateurs, tout en étant un outil de coercition pour les autres. On l'aura compris, la cité dont il est question est bien sûr Rhodes. Dans une émission de deniers d'argent due à Marcus Servilius, l'un de leurs lieutenants, les Libérateurs ont fait le choix de représenter au droit le visage lauré de la personnification de *Libertas*, tournée vers la droite (**fig. 3**). Au revers, le type est plus complexe et est composé d'un crabe central, tenant un aplustre entre ses pinces. En dessous du crustacé se trouve un bandeau dénoué surmontant une fleur qui est peut-être une rose. Marie-Claire FERRIÈS et Fabrice DELRIEUX ont consacré une partie de leur étude du siège de Rhodes à expliquer cette émission monétaire⁶⁰. Selon eux, la composition typologique de la monnaie renvoie aux deux adversaires de Brutus et Cassius avant la rencontre de Sardes de 42. Tandis que le diadème serait une référence au roi de Cappadoce Ariobarzane III, vaincu par Cassius, l'aplustre renvoie généralement à la mise en abîme d'une victoire navale (on le retrouve par exemple sur des émissions de Sextus Pompée, voir **fig. 4**). Ici, le combat dont il est question est donc probablement celui de Myndos, qui a vu s'affronter les flottes de Cassius et de Rhodes. Le crabe qui occupe la place centrale du revers de la monnaie va également dans ce sens selon les historiens, puisqu'il s'agit d'un type courant du monnayage de Cos et la ville de Myndos se situe justement au large de Cos. Enfin, la rose a été interprétée comme un « type parlant », c'est-à-dire

⁶⁰ DELRIEUX & FERRIÈS 2010, p. 185-186 + n. 116-117. Voir aussi LAIGNOUX 2011b, p. 786.

une sorte de jeu de mots jouant sur la ressemblance entre les noms en grec de la cité de Rhodes et celui de la fleur, et qui viserait donc à symboliser la cité⁶¹. La composition d'ensemble est donc plutôt claire : elle vise à légitimer d'abord le vainqueur de Myndos et d'Ariobarzane III, c'est-à-dire Cassius. Ce qui est également frappant, c'est que l'ensemble de la composition fonctionne particulièrement bien avec le contenu des lettres grecques de Brutus dont une partie a été envoyée à Cos et qui utilisait la même victoire romaine contre Rhodes pour contraindre les habitants de l'île de leur prêter main-forte⁶². Le destinataire de cette iconographie monétaire n'est pas nécessairement clair, mais il est probable que les soldats de l'armée républicaine soient en bonne position pour l'être. Même si ce monnayage semble ne pas avoir servi comme outil de propagande ayant les cités grecques pour destinataires, c'est l'ensemble de la communication des Libérateurs, utilisant Rhodes comme argument de légitimité, qui nous intéresse ici : utilisée par Brutus et Cassius pour asseoir leur autorité auprès de leurs troupes ainsi qu'auprès des autres cités, Rhodes et sa défaite le sont également pour se légitimer auprès des Grecs, par différents moyens complémentaires.



Figure 3. RRC 505/3.

Au droit : buste lauré de *Libertas* tournée vers la droite.

Au revers : crabe tourné vers la droite, tenant un aplustre dans ses pinces. À gauche une rose et un diadème dénoué.



Figure 4 : RRC 511/2.

Au droit : tête laurée de Neptune, tournée à droite et trident derrière le dos.

Au revers : trophée avec proue de navire et aplustre, surmontant une ancre.

Hormis ce que nous avons appelé les « droits du vainqueur », nous devons également souligner un autre aspect que nous n'avions pas encore mentionné ici. Il s'agit bien sûr du prestige dû à la victoire, que Pompée incarne tout particulièrement dans notre période. Sylla a certainement obtenu une forme de prestige dû à ses victoires, mais contrairement à Pompée, ce dernier n'avait pas les Grecs dans son camp. Ainsi, la légitimité issue de ses victoires semble plus

⁶¹ Sur ce genre de types monétaires, voir LACROIX 1950.

⁶² C'est notamment le cas dans la lettre 13 adressée aux habitants de Cos (voir annexe).

difficile à évaluer. À l'inverse, Pompée, vainqueur du fléau de la piraterie, de Mithridate ainsi que de plusieurs autres royaumes orientaux au cours de la même campagne, bénéficie certainement beaucoup de ses victoires contre des ennemis qu'il avait été difficile de vaincre avant son intervention. On pourrait bien sûr contester cet argument en disant que Pompée reçut des moyens extraordinaires pour mener ces campagnes, et que cela lui facilita grandement la tâche, mais cela n'importe que peu puisque c'est dans tous les cas sur lui que rejaillit le prestige de ces victoires, qu'il mit évidemment lui aussi en scène.

Dès lors, César bénéficiait lui aussi de la possibilité de mettre en avant le prestige d'avoir vaincu en bataille rangée le vainqueur de Mithridate et des pirates. En effet, Pompée avait déjà un peu de moins de vingt ans auparavant été le vainqueur de deux grandes menaces pour Rome, et bénéficiait vraisemblablement à ce titre d'un prestige considérable, y compris auprès des cités insulaires, cités qui par leur position étaient des cibles faciles pour la piraterie. Dès lors, le prestige de la victoire de César sur Pompée devait également le dépasser, ce que le nouveau rapport de forces après Pharsale devait par ailleurs renforcer davantage encore. Ces deux éléments contribuent également à expliquer les retournements d'alliance observés après Pharsale. Couplée à ces deux éléments, la clémence césarienne, si tant est qu'elle ait véritablement été appliquée à l'égard des cités, propose donc un schéma d'interprétation assez cohérent, et qui fonctionne bien avec la documentation.

À ce thème de la légitimité du vainqueur doit être ajouté un autre thème d'importance dans notre réflexion, et il s'agit du thème de la liberté.

LE THÈME DE LA LIBERTÉ

Le thème de la liberté est défendu par ceux que la postérité a appelés « les Libérateurs », c'est-à-dire Brutus et Cassius. Dans les échanges ayant précédé la bataille de Myndos et le siège de la cité de Rhodes, il s'agit d'un thème particulièrement mis en avant par Cassius qui prend grand soin de se positionner à la fois comme le parti légitime mais aussi comme celui de la liberté. En cela, ils se positionnent dans la lignée plus ou moins directe du grand Flamininus, dans une rhétorique née depuis les guerres médiques et reprise de nombreuses fois après cela⁶³. Dans le récit de l'épisode du siège de Rhodes que nous a transmis Appien, il s'agit d'un thème d'abord évoqué par les Rhodiens qui tentent de dissuader Cassius de s'en prendre à leur cité :

⁶³ Voir FERRARY 2014 [1988], en particulier la part. 1, chap. 2, p. 45-132 (et plus généralement p. 1-218 pour une étude du thème jusqu'à la guerre de Mithridate). Sur le thème de la liberté, nous renvoyons également à SEAGER & TUPLIN 1980 sur l'origine de cette rhétorique et à GATZKE 2013 sur sa réappropriation par Mithridate.

« Ne dévaste pas une cité grecque, toi qui es un philhellène, ne dévaste pas Rhodes, toi qui es l'ami de la liberté ; ne discrédite pas la valeur des Doriens que nous sommes, invaincus depuis l'origine, n'oublie pas l'histoire glorieuse que tu as apprise à Rhodes et à Rome. À Rhodes, tu as appris tout ce que les Rhodiens ont fait face à des cités et contre des rois, entre autres contre ceux qui passaient pour être les adversaires les plus redoutables, Démétrios et Mithridate, afin de défendre la liberté pour laquelle tu affirmes toi aussi endurer ces épreuves⁶⁴ ».

Ce à quoi Cassius répondit :

« Or, sans aucun doute, on me faisait clairement du tort, d'abord quand je demandais du secours et que j'étais regardé de travers par ceux qui m'avaient instruit et éduqué ; ensuite, lorsque ces gens me préféraient Dolabella, qu'ils n'avaient ni instruit ni éduqué, et le plus affligeant c'est que, lorsque Brutus et moi, ainsi que tous les nobles sénateurs que vous voyez, nous fuyions la tyrannie et cherchions à libérer notre patrie, citoyens de Rhodes amoureux de la liberté, tandis que Dolabella était en train de l'asservir à d'autres envers lesquels vous aussi ressentez présentement de la bienveillance, vous feignez de vous tenir à l'écart de notre guerre civile !⁶⁵ ».

Les passages nous révèlent une conception tout à fait différente du terme « liberté ». En effet, dans ces extraits, les Rhodiens évoquent la liberté en songeant non pas à une lutte contre un système politique contesté, mais au contraire dans la perspective de l'autonomie de la cité et de ses institutions par rapport à un pouvoir extérieur. Autrement dit, les Rhodiens se réfèrent à la *Libertas* qui doit être entendue comme la formule sanctionnant un statut juridique des cités au sein de l'Empire. À l'inverse, il est clair dans le second extrait que Cassius considère la « liberté » comme l'empêchement d'un régime monarchique à Rome, c'est-à-dire le maintien du jeu politique sénatorial, et qui par conséquent n'a rien à voir avec l'autonomie que l'ambassadeur de Rhodes mentionne, et qui s'explique aussi par le fait que les catégories de pensée politique grecques et romaines étaient tout à fait différentes. Il faut donc lire entre les lignes de ces discours que les Césariens n'incarnent pas cet idéal de liberté et qu'ils représentent donc un idéal monarchique et/ou autocratique qui était autrefois reproché à César et que les Libérateurs retrouvent en leurs opposants. Le terme « monarchie » est d'ailleurs utilisé à deux reprises dans le discours de Cassius qui parle d'une « guerre de la démocratie contre la monarchie » et de César comme étant la « tête de file de cette monarchie »⁶⁶. Le point intéressant ici est que comme pour la légitimité du vainqueur, Brutus et Cassius mobilisent plusieurs pratiques pour appuyer cet aspect de leur légitimité et de leur réputation : en plus des discours rapportés par Appien doivent également être mentionnées quelques émissions monétaires aux types de la *Libertas*, comme dans

⁶⁴ Appien, *Guerres civiles*, IV, 67, 284-285.

⁶⁵ Appien, *Guerres civiles*, IV, 69, 292. Voir aussi Appien, *Guerres civiles*, IV, 70, 295 : « mais tu oublies de dire que vous ne nous secourez pas alors que l'on s'en prend à notre liberté et à notre sécurité ».

⁶⁶ Il s'agit d'un terme explicitement employé à deux reprises dans le discours de Cassius : Appien, *Guerres civiles*, IV, 69, 293 et 70, 296.

l'émission que nous avons mentionnée ci-dessus⁶⁷, mais également dans onze autres émissions réunies par Raphaëlle LAIGNOUX⁶⁸. Un type monétaire particulièrement célèbre et rapproché de ce thème est celui de la monnaie aux deux poignards et au *pileus* surmontant la légende EID·MAR, autrefois décrit par Dion Cassius⁶⁹ et dont nous avons retrouvé quelques exemplaires (fig. 5). En se présentant de la sorte, les Libérateurs s'inscrivent dans le sillage du grand Flamininus, dont les actions avaient déjà trouvé un écho particulier dans les cités insulaires, notamment à Cos où une base de statue en son honneur a été retrouvée⁷⁰. On l'aura compris : les références au thème de la liberté sont pléthoriques dans la propagande de Brutus et de Cassius. Mais là encore doit se poser la question du destinataire de cette iconographie monétaire, et de la réception auprès des populations grecques de cette sémantique.



Figure 5. RRC 508/3.

Au droit : buste de L. Iunius Brutus tourné à droite.

Au revers : *pileus* entre deux dagues.

Il est une fois de plus très probable que les soldats sous les ordres des Libérateurs aient été les destinataires de ces images. Partant de ce postulat, il semble difficile de lier ce thème aux cités grecques autrement que par le discours de Cassius aux Rhodiens. Malgré tout, il faut voir aussi un aspect peu mentionné dans la bibliographie qui est celui de la construction d'une certaine forme de « réputation » de Brutus et Cassius, où les discours ainsi que l'iconographie monétaire se renforcent mutuellement dans la construction de l'image publique des émetteurs de ces monnaies qui peut avoir dépassé les murs d'enceinte de leurs camps militaires. Après tout, c'est l'un des arguments avancés par les Rhodiens pour tenter de dissuader Cassius de les attaquer, cela implique donc – si tant est que le texte n'ait pas été reconstitué et réadapté par Appien – qu'ils

⁶⁷ RRC 505/3.

⁶⁸ LAIGNOUX 2011b, p. 788 + références en n. 38. Sur le thème de la liberté dans la propagande de Brutus et Cassius, voir aussi HOLLSTEIN 1994.

⁶⁹ Dion Cassius, *Histoire romaine*, XLVII, 24, 3.

⁷⁰ IG XII, 4, 2, 854. Voir également BIARD 2017, chap. 3, § 47. Sur le thème de la liberté dans les relations gréco-romaines jusqu'à la guerre de Mithridate, voir FERRARY 2014 [1988], p. 1-218 et FERRARY 1999 (= FERRARY, ROUSSET & HELLER 2017, chap. 12) ainsi que WALSH 1996.

avaient eu connaissance de la manière dont Cassius et Brutus désiraient se présenter⁷¹.

Malgré tous ces efforts, force est de constater que l'image des Libérateurs n'a pas particulièrement suscité la sympathie des cités grecques. Comme nous l'avons souligné précédemment et à la suite de Paul GOUKOWSKY⁷², les cités ont contribué à la cause des Libérateurs, certes, mais il semble qu'elles l'aient fait à contre-cœur et parfois même sous la menace et la contrainte. Il y a selon nous deux raisons à cela.

La première est que la prise de Rhodes constituait une erreur tout à la fois tactique, politique et stratégique pour Brutus et Cassius sur le long terme, puisque si dans l'immédiat ils obtenaient renforts et matériel des autres cités, ils brisaient par la même occasion l'image de défenseurs de la liberté qu'ils s'étaient forgée jusqu'à la chute de Rhodes. On l'a vu, les conceptions de Rhodes et de Cassius vis-à-vis du concept de « liberté » étaient différentes, mais ce n'est pas pour autant qu'elles étaient irréconciliables : rien n'empêchait Brutus et Cassius de concevoir la liberté de Rome différemment de ce qui se faisait à Rhodes et plus généralement dans le monde grec. Néanmoins, en prenant d'assaut la cité et les autres États qui leur montraient de la résistance, c'était uniquement la conception romaine de la liberté qui était soumise au choix des cités : soit on luttait contre le tyran, soit on le soutenait, et la possibilité d'un entre-deux n'était pas envisagée. D'une part, on pouvait soutenir les Libérateurs, auquel cas les deux conceptions de la liberté pouvaient coexister. Autrement, si l'on soutenait les Césariens, c'est-à-dire ni plus ni moins que la monarchie selon le point de vue de Brutus et Cassius, alors on devenait les ennemis de leur propre conception de la liberté, ce qui justifiait la guerre et le siège. C'est la rupture de cette image au profit de la légitimité du vainqueur qui peut avoir expliqué que les cités aient été timorées à leur égard.

La seconde raison est selon nous l'importance de l'héritage et du souvenir de César qui, bien sûr, ne sauraient être revendiqués par les Libérateurs mais qui durent être un élément ayant pesé pendant les phases de débats dans les cités.

LE POIDS DE L'HISTOIRE : LE SOUVENIR DES GUERRES PASSÉES ET LES HÉRITAGES DE POMPÉE ET DE CÉSAR

Une fois de plus, le discours reconstitué et prêté à Sylla par Appien laisse entrevoir l'attitude qui aurait été attendue des cités au déclenchement de la guerre de Mithridate⁷³. Parmi les arguments justifiant le courroux des autorités romaines à l'égard des Grecs, Sylla offre une place

⁷¹ En outre, une garnison républicaine de 3000 hommes a été installée à Rhodes après la chute de la cité, ce qui peut également avoir aidé à la diffusion de l'idéologie des Libérateurs après 42.

⁷² GOUKOWSKY 2011.

⁷³ Appien, *Guerre de Mithridate*, 62, 253-260.

de choix au sentiment de trahison qu'il conçoit à leur égard, et fait des héritages du passé un élément qui, selon lui, aurait dû peser davantage dans la balance lors des phases de débat dans les cités. Dans le texte d'Appien, Sylla fait remonter les relations entre Rome et les cités asiatiques à la guerre d'Antiochos, argumentant notamment qu'à l'issue de la guerre, les cités ont été déclarées libres⁷⁴, à l'exception des cités données au royaume de Pergame et à Rhodes. Pour Sylla, de telles évergésies dues au peuple romain un siècle avant la guerre de Mithridate auraient justifié que les Grecs d'Asie aient pris parti pour Rome, et non pour le roi du Pont. Ce point de vue fondé sur les héritages du passé commun entre Rome et les Grecs d'Asie trouve vraisemblablement pourtant un écho dans la loyauté à toute épreuve que les Rhodiens ont manifestée à l'égard de Rome pendant la guerre de Mithridate, et qui répond probablement au souvenir que les Rhodiens devaient avoir du règlement de la dernière guerre de Macédoine, où ils ont frôlé la guerre avec Rome à cause de leur neutralité dans le conflit. Le traité d'alliance de 165/4, couplé à la peur de représailles romaines qu'ils avaient déjà failli subir dans les années 160, sont des éléments hérités du passé qui permettent de comprendre le ralliement franc de Rhodes aux côtés de Rome dans cette guerre. Mais les menaces et les intimidations du passé ne sont pas les seuls héritages de l'Histoire que l'on peut percevoir à travers nos sources : la réception des œuvres de Pompée et de César nous semble également justifier au moins en partie certains des ralliements observés.

Parmi les inscriptions du corpus samien, une épigraphe du *Pythagoreion* de Samos montre justement l'attention toute particulière des cités insulaires aux actions de Pompée. L'inscription en question fait déjà de Pompée un Μέγας, surnom qui fait bien sûr référence à Alexandre le Grand. Mais le principal intérêt de ce texte est qu'il attribue également à Pompée le titre de Σωτήρ, qui nous semble devoir être lié à la guerre menée contre les pirates, dont on sait que Samos fut une victime, et qui par conséquent vise à remercier l'*imperator* romain de son intervention⁷⁵. Malheureusement, c'est le seul document que nous avons retrouvé qui honore

⁷⁴ Ce qui n'est pas tout à fait vrai, comme l'a démontré Donald BARONOWSKI pour qui seules les cités ralliées avant Cynoscéphales ont été réellement déclarées libres (BARONOWSKI 1991).

⁷⁵ IG XII, 6, 1, 352 (= CI n° 15A). La traduction de cette inscription est problématique, en raison du mot « παρσι » (l. 4). Deux possibilités s'offrent à nous sans qu'il soit réellement possible de trancher. La première explication voudrait que ce mot soit mis en lieu et place de « παρσι », auquel cas la traduction serait « Le peuple des Samiens (honore) Gneus Pompée le Grand, fils de Gneus, *imperator*, évergète et sauveur, de la part (?) de la cité ». La seconde solution, celle ayant été adoptée par Donald MCCABE dans sa restitution de l'inscription (MCCABE, *Samos*, 364) voudrait que ce soit un mot dont il manque la fin, dont on possède quelques autres exemples dans l'épigraphie samienne : « παρσιτιον » (« responsable de... ». Dans ce cas, il manquerait un autre mot, le complément expliquant ce dont Pompée est dit responsable. Compte-tenu de la teneur de l'inscription, on peut éventuellement compter sur une répétition du mot *soteria* que l'on trouvait déjà sous une autre forme à la l. 4, et tenter de restituer l'inscription comme « Le peuple des Samiens (honore) Gneus Pompée le Grand, fils de Gneus, *imperator*, évergète et sauveur, responsable (du salut ?) de la cité ». Nous remercions chaleureusement Enora LE QUÉRÉ pour son aide précieuse au sujet de cette inscription. Dans tous les cas, il apparaît que ce document soit bien à lier à la guerre des pirates. Sur Samos et son passé mouvementé avec les pirates, voir notre troisième chapitre, p. 137-152.

Pompée pour cette action, mais il n'en reste pas moins éloquent compte tenu du fait qu'il s'agit d'un titre autrefois réservé aux rois hellénistiques, ce qui le place de fait dans la continuité des évergètes royaux des décennies antérieures. En outre, cette inscription constitue un indice supplémentaire non seulement du ralliement de Samos à la cause pompéienne, mais l'explique peut-être aussi ou au moins en partie.

À l'inverse, la postérité de César a déjà beaucoup fait parler d'elle dans l'historiographie. En 2012, un ouvrage collectif a été consacré à la question de la postérité de César sous le règne d'Auguste⁷⁶. Les contributions sont restées fidèles au titre de l'ouvrage, et peu se sont intéressées à la revendication de l'héritage césarien avant la fin de la période triumvirale. Seule exception notable, une contribution de Marie-Claire FERRIÈS sur la revendication de l'héritage césarien par le triumvir Marc Antoine⁷⁷. Dès l'assassinat de César aux ides de mars 44, la question de sa postérité et de la continuité de sa politique est posée. Les Libérateurs fuient rapidement Rome par crainte des représailles que les Césariens pourraient exercer, et une nouvelle marche à la guerre civile s'entame alors. La question idéologique côtoie alors le passé récent : faut-il conserver l'héritage politique de César ou alors annuler ses dispositions ?

En Asie, ce dernier mit en œuvre une politique plutôt favorable aux cités : il libéra Pergame et Éphèse, confirma la liberté de Mytilène avec qui il entretint dès lors une correspondance des plus cordiales⁷⁸, libéra également Cnide et lui accorda un traité d'alliance⁷⁹. En dépit du ralliement de Rhodes en faveur de Pompée, il accorda également un renouvellement de l'alliance avec la cité⁸⁰ qui, selon les éditrices du livre XLVII de Dion Cassius, est l'une des raisons expliquant le ralliement de la cité en faveur de ses héritiers au détriment de Brutus et surtout de Cassius qui avait pourtant fait une partie de ses études dans la cité insulaire⁸¹. Côté finances, il annonça peu après Pharsale, lors d'une escale à Éphèse, qu'il mettait fin à la perception de la dîme par les publicains et mettait en œuvre une réduction du tribut à hauteur d'un tiers⁸². Dans les cités, la question autour de César est de savoir si son action auprès des communautés grecques peut avoir justifié un soutien en faveur de ses héritiers. C'est en tout cas ce que semblent penser Marie-Claire FERRIÈS et Fabrice DELRIEUX qui ont proposé une piste de réflexion pour l'île de Cos. Dans leur article consacré au siège de Rhodes en 42, déjà évoqué à plusieurs reprises, les historiens mentionnent une inscription latine retrouvée sur l'île, qu'ils

⁷⁶ DEVILLERS & SION-JENKINS 2012.

⁷⁷ FERRIÈS 2012.

⁷⁸ SHERK 1963a ; DIMOPOULOU-PILIOUNI 2010.

⁷⁹ *I. Knidos* 33 (= **CI n° 3**) ; FAMERIE 2009.

⁸⁰ Appien, *Guerres civiles*, 68, 289.

⁸¹ Dion Cassius, XLVII, 33, 1-4. Voir également la note 275 de l'édition de 2014 aux Belles Lettres.

⁸² DELRIEUX 2010, § 1. Pour un résumé plus détaillé de la politique asiatique de César, voir KIRBIHLER 2012.

estiment être l'une des preuves de l'attachement des habitants de Cos au parti césarien. Il s'agit d'une dédicace faite par les négociants romains en l'honneur de la cité. Le texte a été traduit par les deux historiens : « Les citoyens romains faisant des affaires à Cos (ont honoré) la cité coïenne en raison de sa piété à l'égard de C. Iulius César, grand pontife, père de la patrie et dieu, et en raison de sa bienveillance envers eux »⁸³. Dès lors, ce document, remis dans son contexte et en lien avec les autres éléments avancés par les historiens, montre l'attention particulière qui doit être prêtée à l'utilisation faite de la figure césarienne dans la construction de la légitimité des prétendants, puisque c'est vraisemblablement l'un des éléments auxquels les cités peuvent avoir été sensibles. En outre, César étant particulièrement occupé après Pharsale, a installé en Asie un de ses partisans, Publius Servilius Isauricus⁸⁴, dont on sait qu'il fut honoré par un certain nombre de cités en vertu de son gouvernement de la province⁸⁵ et dont la mémoire peut donc tout à fait avoir joué un rôle complémentaire à celui de César et donner du parti césarien une bonne image que les cités ont pu conserver, et que les prétendants au pouvoir ont pu réinvestir.

Dans cette lutte pour revendiquer l'héritage de César, c'est avant tout Octave et Antoine qui ont fait œuvre de propagande. Le premier a été adopté par César par la mise en œuvre de dispositions contenues dans le testament du dictateur. Après 42, Octave a donc pu bénéficier de la divinisation de son père adoptif en pouvant dès lors se présenter comme le « fils du divin »⁸⁶, ce que l'on retrouve dans bon nombre d'inscriptions grecques gravées en son honneur. Il reste toutefois significatif que ces inscriptions soient, au moins dans les îles qui nous concernent ici et qui sont bien représentées dans les corpus épigraphiques, datées d'après sa victoire à Actium⁸⁷. Le second a mis en avant sa position d'ancien bras-droit du dictateur pour gérer au mieux la crise déclenchée après l'assassinat de César. En outre, le contexte de la guerre ayant opposé Octave et Antoine contre Brutus et Cassius relève également de la lutte autour de l'héritage de César : tandis que les premiers cherchaient à le préserver, les seconds voulaient revenir dessus et l'annuler. La question des accomplissements de César est donc centrale dans cette opposition, et vacille clairement en faveur d'Octave et Antoine. En effet, le souvenir de César explique peut-être en

⁸³ *IG XII*, 4, 2, 1026 (= *CIL I²*, 2970 = **CI n° 31**). Voir DELRIEUX & FERRIÈS 2010, n. 118.

⁸⁴ Sur la politique asiatique d'Isauricus, voir KIRBIHLER 2011.

⁸⁵ Calymna : *AE* 1940, n° 129 (= **CI n° 17A** ; base de statue en son honneur érigée à l'occasion de la restitution de statues d'Apollon). Des honneurs décernés à ses proches sont également connus, et visent probablement plus le gouverneur que les personnes mentionnées : son épouse fut honorée à Mytilène (voir *IG XII*, Suppl. 60 = **CI n° 17C** = FRIJA 2017b, n° 14a et voir les doutes de MIKA KAJAVA quant à l'identification dans KAJAVA 1990, p. 112, n° 13a) et à Cos (*IG XII*, 4, 2, 859 [= **CI n° 17B**] et 860) ; son père le fut à Samos (*IG XII*, 6, 1, 357 = **CI n° 17D**).

⁸⁶ HOËT-VAN CAUWENBERGHE 2020, § 20.

⁸⁷ À notre connaissance, aucune inscription n'a été gravée en l'honneur d'Octave avant la bataille d'Actium. Après la bataille, il est couramment défini comme le *θεοῦ υἱός*. Donnons-en ici plusieurs exemples. À Cos, voir par exemple *IG XII*, 4, 2, 673 ou encore *IG XII*, 4, 2, 1142 et 1180 ; à Samos, voir par exemple *IG XII*, 6, 1, 390 ; 394 ; 395 ; 497 ; 499.

partie la fébrilité des cités à se rallier à Brutus et Cassius, qui dès lors ont eu besoin de menacer les Grecs pour obtenir leur concours. Seule Lesbos fait toutefois figure d'exception, puisque si l'on en croit les lettres de Brutus, la cité semble avoir été plutôt encline à lui apporter son concours, peut-être encore une fois en vertu du lien qui unissait les cités de cette île à la mouvance républicaine. Le cas rhodien semble peut-être aller dans le sens inverse, et peut-être que les *Kaisareia* dont nous avons connaissance sur l'île⁸⁸ et le renouvellement de l'alliance romano-rhodienne par César sont des éléments qui permettent d'expliquer le ralliement de Rhodes aux Césariens.

En revanche, après cette guerre, il est étonnant que le souvenir de César ne semble pas être un élément particulièrement pris en compte par les cités. En effet, après la défaite de Sextus Pompée en Sicile, la majeure partie des anciens Républicains et des anciens Pompéiens a rejoint les Antoniens en Orient. Pour Antoine, la conséquence est grave à Rome, mais peut-être pas tant que ça aux yeux des Grecs. En effet, pour Marie-Claire FERRIÈS, « Les Pompéiens s'intègrent donc au parti antonien ; mais, en les acceptant à ses côtés, Antoine prête le flanc aux accusations d'Octavien. L'adhésion de Tyrannicides et d'anciens Pompéiens à la cause de son rival permet à celui-ci de s'affirmer comme le seul héritier de César et de laisser entendre qu'Antoine a oublié ses anciens amis⁸⁹ ». Malgré cela, la plupart des cités semblent avoir pris fait et cause pour Antoine jusqu'à Actium. L'héritage de César fut donc, semble-t-il, un argument de légitimité à court et moyen terme, que les actions d'Antoine ont vraisemblablement remplacé petit à petit.

Une conclusion similaire semble pouvoir être tirée de la fuite de Sextus Pompée en direction de Mytilène. La cité avait voué au père de celui-ci un véritable culte, qui est apparemment encore assez vivace sous Auguste comme en témoigne une inscription où Pompée est honoré conjointement avec Caius et Lucius César, César, Auguste et Agrippa⁹⁰. Malgré tout, ce n'est visiblement pas un argument suffisant pour que la cité prenne parti pour lui après Nauloque : elle l'accueille mais ne semble pas particulièrement prompte à lui fournir de l'aide ni une loyauté zélée d'aucune sorte. Jean-Michel RODDAZ résume la situation de la sorte : « La cité de Mytilène ne renia rien de sa fidélité passée, comme le montre l'accueil qu'elle fit à Sextus, le plus jeune fils de Pompée, après sa défaite de Sicile, mais elle prit bien garde de ne point trop s'engager dans sa cause ; elle avait trouvé, entre temps, un nouveau leader en la personne de Potamôn, fils de Lesbos, qui joua auprès des Césariens le même rôle que, précédemment,

⁸⁸ ERSKINE 1991, p. 272.

⁸⁹ FERRIÈS 2007, chap. V, paragr. 14.

⁹⁰ IG XII, 2, 164 (= **CI n° 23B**). Voir aussi IG XII, 2, 165 (= **CI n° 23C**).

Théophraste auprès de Pompée⁹¹ ». Hormis le rôle de Potamôn, il faut avouer que la position de Sextus Pompée n'était pas particulièrement enviable puisqu'il ne lui restait qu'une petite partie de ses navires après la bataille de Nauoque, et seulement trois légions. La lutte étant plutôt mal engagée, on comprend plus facilement l'absence d'entrain de la cité à lui fournir un concours qui aurait, à l'inverse, pu engager son avenir.

Dès lors, si le souvenir des exploits de Pompée, en particulier contre les pirates puis contre Mithridate, a pu contribuer à lui obtenir le ralliement des cités dans sa guerre contre César, il en va certainement de même pour les Césariens qui bénéficièrent de l'héritage de César comme d'un argument de poids dans leur construction de légitimité. Pour compenser le manque à gagner de l'héritage césarien qu'ils ne pouvaient revendiquer puisqu'ils en étaient les assassins, les Libérateurs durent trouver d'autres éléments permettant de les légitimer, en complément de ceux déjà évoqués. Les discours de Cassius aux Rhodiens montrent justement ce qui nous semble enfin être un élément de poids dans les communications politiques des prétendants au pouvoir : la déconstruction de la légitimité des adversaires.

CONSTRUIRE SA LÉGITIMITÉ EN DÉCONSTRUISANT CELLE DE SON ADVERSAIRE : PROPAGANDES ET CONTRE-PROPAGANDES MISES EN REGARD

Il ne faut pas envisager les propagandes des uns et des autres comme des éléments hermétiques, tombant aux oreilles de Grecs inattentifs aux affaires romaines, et justifiant par la même occasion que telle ou telle cité se rallie. On observe, au cours du I^{er} siècle, que la construction de la légitimité des prétendants au pouvoir se fait aussi par un discours visant à minimiser autant que faire se peut le droit à gouverner des opposants. Après tout, il s'agit de guerres, et toutes les armes sont mobilisées, y compris celles du discours et de la rhétorique. Cette volonté de délégitimer son opposant se retrouve tout à fait dans la propagande mithridatique visant à montrer les Romains comme des exploitants rapaces, ce que les actions des publicains ne contredirent pas vraiment. En outre, Mithridate, se posant en véritable libérateur des Grecs, reprenant un discours que ces derniers manipulaient depuis les Guerres Médiques⁹², induisait *de facto* une opposition avec Rome qui était dès lors montrée comme une puissance impérialiste. En effet, la geste alexandrine développée par Mithridate est effectivement à coupler avec le reste de sa propagande visant à le montrer comme le libérateur de la Grèce opprimée par les impérialistes rapaces romains – tel est en tout cas son discours. En effet, selon Andrea F. GATZKE, le thème

⁹¹ RODDAZ 2007 (= RODDAZ 2021, p. 281-289 ; citation p. 284).

⁹² SEAGER & TUPLIN 1980.

de la liberté des Grecs est particulièrement défendu dans la propagande pontique, affirmant que les sources littéraires sont très claires à ce sujet. Dans ce contexte, Mithridate se montre comme la solution alternative permettant aux Grecs de sortir de ce cercle vicieux. Cependant, se présenter comme le libérateur des Grecs n'est guère suffisant dans un monde où toutes les puissances hellénistiques le faisaient aussi, tout comme Rome d'ailleurs⁹³. C'est ainsi que Mithridate comprit qu'il fallait en même temps dénigrer son concurrent à l'hégémonie politique et militaire. Selon l'historienne, Mithridate est devenu le leader de l'opposition à Rome grâce à une propagande combinant une communication à la fois panhellénique et pan-anatolienne, tout en exhortant les Grecs à se libérer de la tutelle romaine. Pour cela, il leur rappelle les contributions exigées par Rome et la taxation excessive des cités, montre Rome comme une puissance impérialiste jamais rassasiée de conquête et capable de violer même la sacralité des temples grecs⁹⁴. À l'opposé, Rome pouvait utiliser le côté orientalisant de Mithridate pour le faire passer pour un roi plus iranien qu'hellénisant, tout en mettant en avant le *topos* de la *truphè* du roi et de son royaume, que les sources postérieures ne se sont pas non plus privées d'évoquer⁹⁵. Dans le discours éphésien prêté par Appien à Sylla (dont on rappelle la postériorité par rapport au conflit), celui-ci montre presque Mithridate comme le roi de l'anarchie voire, pire encore, du bouleversement de l'ordre social. Sylla énumère les mesures du roi : il dit que Mithridate « a procédé à des redistributions de terres, à des remises de dettes, à des libérations d'esclaves, à l'établissement de régimes tyranniques dans quelques cités, et qui a multiplié les bandes de brigands sur terre et sur mer, si bien qu'il ne vous a pas fallu longtemps pour faire la différence, par expérience, entre les patrons que vous aviez choisis et ceux qu'ils remplaçaient⁹⁶ ». Par ces mesures d'urgence qui étaient en réalité destinées à maintenir les cités asiatiques dans son alliance, de gré ou de force, le roi du Pont ouvrait la voie à la critique, et permettait à Sylla de se montrer comme le restaurateur de cet ordre qui avait été rompu par l'intervention du roi du Pont en Asie.

Ce type de discours et de contre-discours est d'ailleurs encore plus visible dans le contexte des guerres civiles. Reprenons deux exemples particulièrement frappants à cet égard : il s'agit de celui de Mithridate contre Rome et des Césaricides contre les Césariens. Le discours de Cassius

⁹³ GATZKE 2013, p. 66. L'historienne argumente avec raison que ce thème n'est en fait qu'un argument politique visant à faire changer les cités grecques d'alliance, et qu'il s'agirait donc d'un argument plus théorique que pratique et qui surtout – et elle en présente de nombreux exemples – ne fait tomber les cités que dans une autre allégeance et non pas dans une liberté telle qu'on pourrait s'y attendre.

⁹⁴ GATZKE 2013, p. 64-65.

⁹⁵ Les descriptions que fait Plutarque des armements pontiques va notamment dans ce sens. Évoquant la bataille de Chéronée, il fait état d'armures luxueuses et brillantes (Plutarque, *Sylla*, 16), reprenant un *topos* littéraire typique qu'il utilisa également dans le récit qu'il faisait des vaisseau de Mithridate, apparemment recouverts d'or et d'ajouts inutiles pour le combat tels que des bains (Plutarque, *Lucullus*, 7, 4-6). Sur cette question, voir COUVENHES 2009

⁹⁶ Appien, *Guerre de Mithridate*, 62, 257.

face aux Rhodiens fait véritablement la synthèse des grandes tendances de communication politique cristallisées dans ce conflit, en proposant à la fois une synthèse des arguments des Césariens tout en s'en défendant. Dans ses réponses aux ambassades rhodiennes, il prend grand soin par exemple de présenter le parti adverse comme celui de la « tyrannie⁹⁷ » tout en se présentant comme celui de la liberté, résume ce combat comme une « guerre de la démocratie contre la monarchie⁹⁸ ». Dans ces discours, un exemple est tout à fait parlant en ce qui concerne l'utilisation de la légalité dans la construction de la légitimité des Libérateurs. En effet, Cassius prend soin de se présenter à deux reprises comme une des victimes des proscriptions instaurées par la *lex Pedia*, qui faisaient de lui et des autres proscrits des « des bannis, des étrangers ou des condamnés, comme disent ceux qui ont fait de nous des proscrits », pour reprendre ses propres mots⁹⁹. Le but de la ritournelle rhétorique est clair : il entend se présenter comme la victime d'une injustice promulguée par un Sénat diminué ou à tout le moins placé sous la tutelle des Triumvirs : réfuter la légitimité du Sénat, c'était donc s'opposer à la validité et au fondement juridique déjà discutable sur le papier de la *lex Pedia*, et donc de s'en affranchir. L'action de Cassius en devient par conséquent légitime, tandis que les Triumvirs outrepasseraient leurs droits et seraient ainsi illégitimes : propagandes et contre-propagandes étant alors résumées ensemble pour mieux argumenter, pour se présenter comme le parti légitime devant obtenir le soutien maritime et logistique des Rhodiens.

CONCLUSION

Propagandes et contre-propagandes à destination des hellénophones nous apparaissent donc comme des balances aux équilibres fragiles, dont il reste difficile d'évaluer la portée. Tandis que les communications politiques initiales permettaient de se montrer sous son meilleur jour, les contre-propagandes à l'œuvre au cours du siècle avaient pour but tout l'inverse, et il faut donc prendre en considération les premières et les secondes pour mieux cerner la manière dont elles ont influé sur les débats au cœur des cités. Il apparaît à la lumière de nos sources que la propagande mithridatique a bien fonctionné au début du siècle, en particulier parce qu'elle avait ciblé un véritable problème ressenti au quotidien par les populations locales, à savoir celui de la taxation. Ayant repéré une faiblesse dans le dispositif provincial romain, les Pontiques s'y sont engouffrés et ont réussi à renverser l'alliance des cités. Dans les autres conflits, les balances aux

⁹⁷ Appien, *Guerres civiles*, IV, 69, 292.

⁹⁸ Appien, *Guerres civiles*, IV, 69, 294.

⁹⁹ Appien, *Guerres civiles*, IV, 69, 294 et 70, 299.

équilibres fragiles que constituaient les propagandes opposées rendent plus difficiles à évaluer leurs conséquences respectives.

Malgré tout, il ne fallait pas, pour faire basculer les communautés, que les propagandes suscitent l'adhésion unanime des cités. Y compris au sein même des corps civiques, le ralliement à l'un ou l'autre camp a très certainement entraîné de vifs débats, et les décisions n'étaient probablement pas le fruit d'un commun accord des assemblées. Les récits du siège de Rhodes par Cassius montrent justement la division du corps civique en deux mouvances, qui cristallisent alors les différentes aspirations des uns et des autres dans le conflit, résumées ainsi par Appien : « Les Rhodiens les plus considérés avaient peur de devoir en venir aux mains avec les Romains tandis que le peuple était arrogant car on lui rappelait même d'anciens combats livrés à des adversaires dans des conditions inégales.¹⁰⁰ » Cette division des corps civiques est, semble-t-il, quelque chose de tout à fait courant dans les cités, puisque déjà on retrouvait une division des habitants de Délos au déclenchement de la guerre de Mithridate¹⁰¹.

De ce fait, deux nuances doivent être apportées. Premièrement, d'adopter sans discussion le point de vue dichotomique tel qu'il transparait souvent à la fois dans les sources, mais aussi dans les études contemporaines, qui reprennent l'une et l'autre des propagandes sans forcément adopter le point de vue des destinataires. En effet, il n'était pas nécessaire que la propagande des prétendants soit parfaite ni qu'elle emporte l'adhésion de l'intégralité des corps civiques. Il suffisait, si l'on reprend l'exemple de Mithridate et de Rome, que le premier propose une perspective d'avenir légèrement meilleure que celle proposée par Rome, autrement dit, qu'il devienne une alternative suffisamment raisonnable pour justifier de se rallier à lui. En outre, il semble que la propagande pontique ait surtout fonctionné pour attirer du côté mithridatique quelques-unes des cités, en l'occurrence Chios, Mytilène, Ténédos ou encore Cnide. La propagande romaine, moins incisive que la propagande pontique, ne semble pas être à l'origine du ralliement clair et net de Rhodes en sa faveur, ni des hésitations de Cos. Il en va de même pour les conflits postérieurs, où les prétendants ont également mis en avant des arguments de légitimité, mais qui nous semblent tout de même trop légers pour expliquer des ralliements, soit que ceux-ci ne concernaient pas les cités, soit qu'ils aient été un peu trop superficiels pour justifier une décision engageant l'avenir de la cité et de sa population. Pour autant, nous sommes convaincus que, même s'ils n'ont pas été décisifs, les arguments de légitimité évoqués dans ce chapitre ont très certainement été pris en compte par les cités et, à ce titre, nous nous devons de les évoquer. Mais il nous faut maintenant chercher d'autres pistes pour compléter ces quelques

¹⁰⁰ Appien, *Guerres civiles*, IV, 66, 279.

¹⁰¹ MANCHADO & ANTELA-BERNÁRDEZ 2015.

remarques. Nous allons donc désormais nous tourner vers les amitiés et inimitiés politiques et diplomatiques entre les cités et les belligérants.

CHAPITRE 6 : GRECS, PONTIQUES ET ROMAINS DANS LES ÎLES : AMITIÉS ET INIMITIÉS DIPLOMATIQUES ET POLITIQUES ENTRE LES BELLIGÉRANTS ET LES ÎLES DE L'ÉGÉE ORIENTALE

Au cours du I^{er} siècle, les cités d'Égée orientale ont forgé des liens multiformes d'abord avec Mithridate, mais aussi et peut-être même plus encore avec les prétendants au pouvoir à Rome. Ces « liens » sont pour nous susceptibles d'expliquer au moins en partie certains des ralliements dans les conflits, même si, là encore, il n'y a pas de formule magique pour tout expliquer d'un seul tenant, comme nous allons le montrer. Dans ce contexte, c'est l'ensemble de l'arsenal diplomatique et politique déployé par les cités et par les prétendants au pouvoir que nous avons décidé de réunir ici. Dans ce contexte, nombreuses sont les attestations qui sont susceptibles de nous intéresser, mais encore faut-il manipuler avec précaution l'ensemble de ces données. En effet, il apparaît à la lumière de la documentation, aussi bien épigraphique que littéraire, que toutes les sources ne sont pas et ne doivent pas être liées aux guerres de la période. Nombreuses sont, par exemple, les inscriptions honorant César ou Octave mais qui sont datées d'après Pharsale et Actium. Nombreuses sont également les inscriptions honorant des personnages romains qui n'ont, à notre connaissance, rien à voir avec les guerres civiles, mais qui sont honorés selon la tradition évergétique propre au monde grec. Mais, à l'inverse, ces quelques précautions ne sauront masquer quelques beaux dossiers épigraphiques, notamment celui des patrons romains de la cité de Samos, ou encore ceux consacrés aux « citoyens bienfaiteurs » que l'on connaît pour les cités insulaires, pour reprendre l'expression utilisée dans le mémoire de maîtrise d'Isabelle SANDRA-FRASER¹.

Dans ce chapitre, nous nous attacherons donc à nous interroger sur les honneurs civiques, les patronages de communautés, les ambassades, les liens entre les élites ou encore la présence romaine attestée dans les cités insulaires, en nous demandant comment chacun de ces aspects peut avoir contribué au débat interne aux cités grecques. Pour ce faire, nous élargirons notre perspective en liant les personnages mentionnés à leur action dans la politique romaine, à leurs propres ralliements dans les guerres, à ce que nous connaissons des îles au I^{er} siècle, toujours dans le but d'expliquer l'attitude de ces dernières dans les conflits ayant marqué la période. Pour commencer, il nous faut vraisemblablement faire une place de choix au dossier mithridatique, qui ne suit pas les mêmes principes que lors du reste de notre période, et qu'il convient donc de traiter distinctement des Romains.

¹ SANDRA-FRASER 2015.

MITHRIDATE ET LES CITÉS INSULAIRES

Lorsque fut déclenchée la première guerre de Mithridate en 89, le roi du Pont était déjà bien connu des cités grecques, en particulier d'Athènes, mais aussi des cités asiatiques et des cités insulaires. Quelques inscriptions du corpus délien l'honorent, et des statues et monuments ont également été élevés en son honneur sur l'île². Mais si l'exemple de Délos est significatif et mérite d'être mentionné ici, c'est très précisément parce que malgré les honneurs décernés à Mithridate par la communauté insulaire, la cité fit le choix de prendre le parti de Rome, probablement en vertu de la forte communauté italique alors présente sur l'île³. Qu'en est-il des autres cités insulaires ?

À Chios, des sources littéraires et épigraphiques attestent quelques contacts ayant lié le roi du Pont et la cité insulaire avant le tristement célèbre épisode de la première guerre de Mithridate. C'est notamment le cas d'un catalogue agonistique qui le mentionne en tant que vainqueur de courses hippiques ayant eu lieu dans l'île⁴. D'après un article de Louis ROBERT, Mario SEGRE aurait daté l'inscription de 88 av. J.-C., c'est-à-dire au moment où Mithridate aurait entrepris sa tournée dans les cités ralliées à sa cause. Louis ROBERT refusa la datation de l'épigraphiste italien, la qualifiant cependant de « très séduisante », mais ajoutant qu'à l'époque hellénistique, ce ne sont pas les jockeys qui sont honorés pour leur victoire à la course, mais plutôt les propriétaires des chevaux. Par conséquent, bien que l'hypothèse de Mario SEGRE soit possible, rien ne vient la confirmer définitivement. En effet, comme l'écrivait Louis ROBERT « si Mithridate n'a pas couru lui-même, rien ne permet plus de fixer la date [de l'inscription] », qui peut donc tout à fait être antérieure à 88⁵, mais certainement pas postérieure. Cette remarque de datation s'applique également à une inscription rhodienne similaire, dans laquelle étaient mentionnées des victoires hippiques de Mithridate⁶ et qui ne peut que remonter à avant le déclenchement de la guerre contre Rome et le ralliement bien connu de la cité contre le roi⁷.

D'ailleurs, Rhodes éleva, là aussi vraisemblablement avant la guerre, une statue en

² L'inscription *ID*, 1560 renvoie par exemple à deux statues élevées en l'honneur de Mithridate Eupator et de son frère Mithridate Chrestus (MCGING 1986, p. 89). Autre exemple : un monument a été élevé en son honneur par l'Athénien Hélianax (MCGING 1986, p. 90). Sur le monument de Mithridate, voir : CHAPOUTHIER 1935, p. 13-43 ainsi que BRUNEAU & DUCAT 2005, p. 272, n° 94. Sur l'image de Mithridate en général, voir aussi BALLESTEROS PASTOR 1994, p. 122 ; BARAT 2012, § 17; 29 (+ références à d'autres inscriptions déliennes en note 61) ou encore QUEYREL 2018.

³ MANCHADO, ANTELA-BERNARDEZ 2015.

⁴ MCCABE, *Chios*, 58. MCGING 1986, p. 92 ; BALLESTEROS PASTOR 2018, p. 287.

⁵ ROBERT 1935.

⁶ ROBERT 1960, p. 345, n. 4. Selon Louis ROBERT, l'inscription n'était alors pas publiée. Nous ignorons si elle l'a été depuis.

⁷ MCGING 1986, p. 92.

l'honneur de Mithridate que Cicéron mentionne dans ses *Verrines*⁸, qu'il utilise comme argument pour démontrer que les Grecs sont extrêmement attachés à leur statuaire honorifique. En effet, il y explique que les Rhodiens, même assiégés par les nombreuses troupes pontiques dépêchées contre eux par le roi, ne détruisirent pas la statue l'honorant, parce que c'est l'homme qu'il était lorsqu'ils l'ont honoré qui entre en ligne de compte, et non pas le roi désormais devenu ennemi acharné du peuple rhodien. Cicéron explique en outre que lorsqu'il se rendit à Rhodes une première fois dans ses jeunes années, entre 79 et 77 av. J.-C.⁹, la statue de Mithridate s'y trouvait toujours¹⁰.

Nous apprenons à la lecture de Plutarque que l'une des concubines du roi du Pont était originaire de Chios¹¹. Bérénice, car tel était son nom, n'est pas mentionnée dans le récit pourtant détaillé d'Appien, qui n'évoque qu'une seule épouse de Mithridate dont il ne dit que l'origine : Stratonicee¹². Le destin de Bérénice nous échappe presque complètement, hormis les quelques indications que Plutarque laisse transparaître dans la biographie qu'il consacre à Lucullus. En effet, dans le passage qu'il consacre à la prise de Cabires par les troupes romaines en 71¹³, Plutarque propose un long développement sur le tragique devenir du harem de Mithridate, qui se trouvait alors à Pharnacie¹⁴, non loin de Cabires. Grâce à ce témoignage, de Bérénice, hormis son nom, nous ne connaissons en fait que les derniers moments. Cette dernière dut se suicider sur ordre de Mithridate, exprimé à travers la voix de son homme de main, Bacchidès, qui « ordonna aux femmes de mourir en choisissant chacune le genre de mort qui lui paraissait le plus facile et le moins douloureux¹⁵ ». La Chioite choisit alors de périr par le poison avec sa mère. Cette dernière y succomba mais Bérénice survécut, et mourut étranglée de la main de Bacchidès¹⁶. François DE CALLATAÏ rapporte que le roi du Pont fonda une ville sur l'île de Chios, nommée Bérénikè en l'honneur de son épouse. Selon lui, cette fondation était une métonomiasie, c'est-à-dire un changement de nom d'un établissement antérieur¹⁷. Selon toute vraisemblance, il apparaît donc que ce changement de nom fut opéré lors de la déportation des Chioites et le remplacement de la population locale par des Pontiques, ou peu après, donc dans la seconde moitié de 86¹⁸.

⁸ BARAT 2012, § 29.

⁹ FERRARY 1987, p. 248 = (FERRARY, ROUSSET & HELLER 2017, chap. 1, p. 16).

¹⁰ Cicéron, *Seconde action contre Verrès, Livre II : La préture de Sicile*, LXV, 158-159.

¹¹ Plutarque, *Lucullus*, 18, 3-7.

¹² Appien, *Guerre de Mithridate*, 27, 107. OLSHAUSEN 1974, p. 162 fait mention des deux épouses de Mithridate, mais ne dit rien à leur sujet et ne les intègre pas dans son catalogue épigraphique (p. 166-170).

¹³ DE CALLATAÏ 1997, p. 353-354.

¹⁴ DE CALLATAÏ 1997, p. 355. Sur le harem de Mithridate, voir BALLESTEROS PASTOR 2018, p. 281.

¹⁵ Plutarque, *Lucullus*, 18, 5.

¹⁶ Plutarque, *Lucullus*, 18, 6-7.

¹⁷ DE CALLATAÏ 2003, p. 222. Voir aussi BARAT 2012, § 33.

¹⁸ DE CALLATAÏ 1997, p. 318.

Enfin, d'après Luis BALLESTEROS PASTOR, d'autres Insulaires sont à compter au nombre des proches de Mithridate. Selon l'historien, ce sont notamment deux Lesbiens répondant aux noms de Clithène et d'Asclépiodotos qui firent partie du cercle proche du roi¹⁹. Appien précise à leur propos que ce sont des « gens bien connus du roi », et ajoute qu'« Asclépiodote avait même, à une certaine époque, enrôlé pour lui des troupes mercenaires ». Membres de la cour pontique, ils étaient en tout cas suffisamment proches du roi pour espérer pouvoir mettre un terme à ses exactions à partir du revirement de 86, en mettant sur pied un complot visant à éliminer le roi, en collaboration avec deux Smyrniens, Mynnion et Philotimos. Appien ne précise pas le devenir des Lesbiens lors de la guerre, mais écrit simplement que « parmi les accusateurs, les uns furent, peu de temps après, capturés par Sylla et exécutés ; d'autres prirent les devants et se suicidèrent ; d'autres enfin s'enfuirent dans le Pont avec Mithridate »²⁰. Ces liens tissés entre Mithridate et les cités d'Égée orientale, couplés avec les éléments de propagande que nous avons évoqués ci-dessus et dans lesquels ces inscriptions s'inscrivent particulièrement bien, nous apparaissent alors comme des éléments suffisants permettant de justifier le ralliement de certaines cités dans le cadre de la Première Guerre de Mithridate : Chios et Mytilène en sont deux exemples. À l'opposé, il semble que la statue rhodienne soit éventuellement le reflet d'une évergésie passée, mais qui ne suffit pas à faire basculer la loyauté rhodienne en faveur du roi pontique. Dès lors, ces éléments nous invitent à nous demander si les honneurs civiques constituent une piste probante puisque, comme le montre cet exemple rhodien, il ne faut pas rapprocher systématiquement les honneurs civiques avec les ralliements des cités. Mais avant d'étudier les honneurs civiques, restons encore quelque temps sur la guerre de Mithridate en nous questionnant sur le rôle des diasporas romaines dans les débats internes aux cités.

¹⁹ BALLESTEROS PASTOR 2018, p. 278. Contrairement aux deux épouses grecques de Mithridate, ces deux hommes sont comptés dans le catalogue prosopographique d'Eckart OLSHAUSEN. Voir OLSHAUSEN 1974, p. 166 (Asclépiodote) et 167 (Clithène).

²⁰ Sur Clithène et Asclépiodote de Lesbos : Appien, *Guerre de Mithridate*, 48, 191-193. L'extrait ne précise pas quelle était l'origine précise, sur l'île de Lesbos, des deux hommes. Paul GOUKOSWY, éditeur du livre d'Appien consacré à la guerre de Mithridate dans la CUF, suit dans ses notes l'une des propositions de Lucien POZNANSKI quant à l'identification d'Asclépiodote de Lesbos comme étant celui qui a été l'auteur d'un *Traité de tactique* qui nous est parvenu (GOUKOSWY : p. 171-172, n. 387 ; POZNANSKI : p. XI). Si l'identification est exacte, alors cet Asclépiodote est également mentionné par Sénèque (*Questions naturelles*, II, 26, 6 ; II, 30, 1 ; V, 15, 1 ; VI, 17, 3 ; VI, 22, 2) comme ayant été l'auditeur de Poseidonios de Rhodes. Pour la démonstration complète, voir l'introduction de l'édition de Lucien POZNANSKI du *Traité de tactique* d'Asclépiodote dans la CUF (p. IX-XV).

LA PRÉSENCE ITALIENNE EN TERRITOIRE INSULAIRE ET SES CONSÉQUENCES : L'EXEMPLE DE LA GUERRE DE MITHRIDATE

Encore une fois, le cas de Délos nous apparaît comme symptomatique et constitue un précédent qui nous fait nous interroger sur notre propre territoire d'étude. Il n'est pas nouveau d'affirmer qu'à Délos, la diaspora romaine était établie depuis fort longtemps, et qu'elle est assez bien connue. En 1998, un grand colloque avait réuni des spécialistes de l'histoire ancienne pour s'interroger sur l'implantation italienne dans l'Orient grec, en s'intéressant tout particulièrement au rôle de Délos dans cette dynamique. La publication des actes en 2002 fut accompagnée d'une mise à jour de la liste des Italiens attestés à Délos, et montrait une fois de plus l'importance de cette île dans la distribution de la diaspora romaine en Orient²¹. C'est en vertu de cette nombreuse communauté italienne que les chercheurs ont expliqué le maintien de Délos dans le giron romain, qui fut par ailleurs à l'origine du sac de la cité par les Pontiques en 88²².

Dans les îles que nous étudions ici, la question s'avère être également légitime puisque nombreux sont les indices permettant de repérer les éléments de la diaspora italique en territoire insulaire. Un certain nombre d'inscriptions grecques, latines ou bilingues retrouvées dans les îles font état de la présence de communautés italiennes et d'associations de négociants y faisant du commerce : on en a notamment retrouvé à Rhodes, à Cos, ainsi qu'à Mytilène²³. On possède également de nombreuses inscriptions dédiées à, ou mentionnant, des Romains ou des Italiens qui se sont établis à Chios et à Cos²⁴, à Rhodes²⁵, ainsi que quelques-unes à Lesbos²⁶. À Rhodes, des Romains et des Italiens sont attestés à partir du III^e siècle, mais le nombre d'exemples recensés interdit toute conclusion à propos de la taille de cette communauté étrangère²⁷. On ne sait d'ailleurs pas grand-chose de leurs activités sur l'île. En outre, il apparaît que la cité a prêté grande attention à ce que la communauté romaine implantée en son sein ne soit pas trop grande, afin que celle-ci puisse mener de manière autonome ses opérations commerciales qui étaient au fondement de son économie. D'après Jean-Michel RODDAZ, les premières occurrences d'une implantation romaine à Lesbos datent de la moitié du I^{er} siècle, et peut-être qu'à ce titre elle suivit une politique protectionniste à l'image de celle pratiquée par Rhodes. À l'opposé, d'autres îles au

²¹ MÜLLER & HASENOHR 2002. Voir l'annexe du volume proposée par Jean-Louis FERRARY, Claire HASENOHR et Marie-Françoise BOUSSAC.

²² VIAL 1995, p. 144 et 146.

²³ Rhodes : *CIL* III, 12266 (**CI n° 34**) ; Cos : *IG* XII, 4, 2, 1026 (= *CIL* I², 2970 = **CI n° 31**) ; Mytilène : *CIL* III, 455 (**CI n° 32**).

²⁴ EBERLE & LE QUÉRÉ 2017, p. 42-46.

²⁵ BRESSON 2002.

²⁶ RODDAZ 2009, p. 56.

²⁷ BRESSON 2002.

fort potentiel commercial, possiblement en vertu de la renommée de certains produits d'exportation, par exemple les vins de Chios et de Cos, le parfum et la soie de Cos, semblent avoir attiré plus précocement les négociants italiens. Leur présence est attestée dans ces îles dès le II^e siècle²⁸ et les communautés italiennes qui s'y trouvaient devaient constituer des groupes assez nombreux.

On sait par ailleurs que certains personnages bien connus de nos sources avaient également des affaires pour le moins fructueuses dans les cités insulaires. C'est notamment le cas de P. Vedius Pollio, que Gérard FINKIELSTEJN a étudié dans un passionnant article paru en 2006. Dans cette publication, l'archéologue faisait mention de timbres amphoriques portant l'estampille latine « PVEPOL », apposée sur des amphores de Chios, retrouvées dans un certain nombre de sites judéens connus pour avoir été des lieux fréquentés par le roi Hérode : Massada (deux exemplaires), Samarie (deux exemplaires), Hérodium et Césarée Maritime. En outre, des estampilles similaires ont été retrouvées dans un mur de soutènement à Carthage, cette fois sur des amphores provenant de Cos. L'homme apparaît donc comme un véritable homme d'affaires, dont une partie du *business* était effectué au moins en partie dans les îles. Gérard FINKIELSTEJN en conclut alors que Pollio possédait vraisemblablement des exploitations viticoles à Chios et à Cos²⁹. L'exemple de Pollio est symptomatique de cette classe de négociants romains qui font des affaires dans les cités grecques, profitant en quelque sorte de la réputation internationale de certaines denrées. En effet, Lisa Pilar EBERLE et Enora LE QUÉRÉ ont montré dans un article paru en 2017 que la présence romaine attestée dans le monde grec allait souvent de pair avec la constitution et l'exploitation de domaines agricoles, et dans le cas présent, d'exploitations viticoles que l'on qualifierait, à la lumière des sources s'y rapportant, de grands crus³⁰. Le cas de Pollio ne doit en revanche pas attirer à lui seul toute notre attention, car en réalité son exemple est exceptionnel en ce qu'on le connaît assez bien, tout comme sa famille et ses activités, y compris celles menées dans les territoires insulaires. L'exemple de Pollio est largement postérieur à la guerre de Mithridate, puisque son activité date vraisemblablement de la seconde moitié du I^{er} siècle. À ce titre, il ne peut être considéré comme le reflet de la diaspora romaine installée dans les cités insulaires au moment de la guerre de Mithridate. En outre, la plupart des documents mentionnés jusqu'à présent ne sont pas des éléments qui nous semblent suffisants pour déterminer et suivre l'évolution de l'importance des communautés romaines dans les cités insulaires : la datation de ce genre d'inscription étant relative et étant souvent résumée par

²⁸ HATZFELD 1919, p. 46-47.

²⁹ FINKIELSTEJN 2006.

³⁰ EBERLE & LE QUÉRÉ 2017, p. 42-46. Voir par exemple Strabon, *Géographie*, XIV, 2, 19.

tranches pas forcément précises, il nous est impossible de mesurer l'étendue des diasporas étrangères avant la guerre de Mithridate. Malgré tout, quelques indices glanés, en particulier dans les sources littéraires, viennent heureusement nourrir notre réflexion.

On sait notamment par un passage d'Appien que des Italiens se trouvaient à Chios lors des vêpres éphésiennes³¹. En outre, puisque Mithridate affirmait dans la lettre qu'il leur adressa que les Chiotés auraient dû partager avec lui les revenus des propriétés des Romains, on en conclut avec Lisa Pilar EBERLE et Enora LE QUÉRÉ que ces possessions devaient être particulièrement substantielles³². On sait par ailleurs qu'il y avait aussi des Italiens à Cos au début du siècle, en témoigne un extrait des *Annales* où Tacite explique que les Coens demandaient le renouvellement du droit d'asylie, et justifiaient cette demande en soulignant qu'ils avaient par le passé sauvé des Italiens dans le temple d'Asclépios, lors des vêpres éphésiennes³³. Pourtant, en dépit de ces implantations, on s'étonne assez de voir la première avoir choisi le camp de Mithridate dans la première phase de la guerre, et la seconde avoir été assez timorée aussi bien pour le roi du Pont que pour les Romains. Peut-être faut-il y voir deux communautés italiennes moins puissantes que celle que l'on connaît à Délos, ou qui, à tout le moins, n'eurent pas grande voix au chapitre en matière de politique et de diplomatie au sein des cités. On peut, en effet, compte-tenu de la documentation, supposer une certaine forme d'équilibre vis-à-vis du poids local de la diaspora : les sources font en effet état de communautés italiennes plutôt importantes, mais trop développées au point d'aboutir à l'exaspération que l'on connaît en d'autres endroits du monde grec. Il est également possible d'envisager que le vivre ensemble développé dans ces îles à partir des premières implantations de citoyens italiens et romains ont pu être des éléments suffisants pour expliquer que ni l'une ni l'autre de ces deux cités n'aient pris un parti ferme et définitif pour Mithridate : la cohabitation devait être bien meilleure que ce que la propagande pontique laissait entendre, sinon l'une comme l'autre auraient probablement suivi les autres cités asiatiques dans ces massacres de masse.

À l'inverse, il est tout à fait intéressant de noter que Rhodes, ne montre que peu de signes d'une diaspora romaine dans l'île, a été l'une de ses plus farouches alliées. En effet, comme nous l'avons souligné, quelques noms italiens ont été répertoriés dans l'épigraphie de l'île, en particulier quelques Romains, évidemment, mais aussi quelques Lucaniens, Messapiens ou encore Tarentins, attestés à partir du III^e siècle³⁴. Malgré tout, ces occurrences restent ponctuelles et éparées, et ne permettent pas de conclure à la présence d'une vaste communauté italienne dans l'île, du moins

³¹ Appien, *Guerre de Mithridate*, 46, 180 et 47, 183.

³² EBERLE & LE QUÉRÉ 2017, p. 42.

³³ Tacite, *Annales*, IV, 14.

³⁴ Voir BRESSON 2002.

rien ne l'indique avant la guerre de Mithridate. En outre, le fait que ce soit à Rhodes que se sont rejoints les Romains alors en débandade face à l'assaut pontique ne nous semble pas indiquer pour autant qu'il y eut une communauté italienne d'importance particulière dans l'île : il s'agit d'un choix tactique, d'une volonté de se rassembler en un lieu amical, et guère plus.

Ajoutons deux remarques. Premièrement, il faut conclure que cette brève étude de la diaspora romaine s'avère assez constructive, en dépit de sources que l'on aimerait forcément plus nombreuses et datées avec plus de précision. Malgré tout, il apparaît à travers ces quelques lignes que les communautés italiennes, lues au prisme de leur présence effective et de leur devenir lors des vêpres éphésiennes, permettent de mieux cerner l'attitude des cités au début de la guerre, et révèle des entités bien plus timorées et tâtonnantes qu'il n'y paraît. Deuxièmement, nous n'étendrons pas la réflexion aux autres conflits du I^{er} siècle, d'abord parce que cela impliquerait de mener un long travail de prosopographie des Romains attestés dans les îles, belle recherche qui exigerait cependant de déterminer également si chaque Italien attesté était également connu pour avoir eu des liens avec un parti en lutte, ce qui nous semble bien difficile au vu de la documentation à notre disposition.

Pour autant, un très bel exemple doit quand même être mentionné, sans que l'on systématiser et étende l'analyse aux autres cités ainsi qu'aux autres conflits. Dans la *Guerre civile* de César, on apprend que les citoyens et les négociants romains d'Antioche ont interdit l'accès de la ville et de ses environs aux partisans de Pompée, alors en pleine débandade. Il n'est pas inutile de citer le texte latin, et sa traduction :

« *Ibi cognoscit consensu omnium Antiochensium civiumque Romanorum, qui illic negotiarentur, arcem captam esse excludendi sui causa nuntiosque dimissos ad eos, qui se ex fuga in finitimas civitates recepisse dicerentur, ne Antiochiam adirent : id si fecissent, magno eorum capitis periculo futurum. Idem hoc L. Lentulo, qui superiore anno consul fuerat, et P. Lentulo consulari ac nonnullis aliis acciderat Rhodi ; qui cum ex fuga Pompeium sequerentur atque in insulam venissent, oppido ac portu recepti non erant missisque ad eos nuntiis, ut ex his locis discederent contra voluntatem suam naues soluerant »*

« Là il apprend que, par décision unanime, les habitants d'Antioche et les citoyens romains qui y faisaient le commerce avaient pris les armes pour lui interdire l'accès de la ville et avaient envoyé des courriers pour avertir les Pompéiens que l'on disait s'être réfugiés dans les régions voisines de ne pas venir à Antioche : s'ils y venaient, leur vie serait en grand danger. Le même accueil avait été fait à L. Lentulus, qui avait été consul l'année précédente, au consulaire P. Lentulus et à quelques autres à Rhodes. Tandis qu'après la déroute ils suivaient Pompée, à leur arrivée dans l'île on leur avait interdit l'accès de la place et du port, et on leur avait notifié d'avoir à s'éloigner ; bien malgré eux, ils levèrent l'ancre.³⁵ »

Si l'on s'en tient au texte *stricto censu*, et que l'on applique à la lettre le texte de César, il faudrait conclure que le procédé utilisé par les Antiochéens a été répété à l'identique par les Rhodiens, et que par conséquent une communauté de négociants romains, probablement

³⁵ César, *Guerre civile*, III, 102. Traduction de Pierre FABRE (Paris, Les Belles Lettres, 1969).

plutôt césariens – ou même nouveaux-césariens au vu de leur attitude et de ce que l'on sait de la cité dans la guerre civile jusqu'à Pharsale –, était particulièrement puissante à Rhodes au point de faire interdire l'accès de la ville aux Pompéiens. Or, ce qui pose problème ici, c'est que l'expression « *Idem hoc L. Lentulo* » nous semble bien trop vague pour tirer des conclusions si tranchées. Avec cette mention, César fait-il mention d'un destin exactement similaire, rebondit-il sur le dernier élément avancé, ou utilise-t-il une formule permettant de raccourcir un récit qui sinon aurait nécessité trop de détails, au risque de les sacrifier ? Lorsqu'il évoque un « même accueil », faut-il en conclure que le procédé d'interdiction fut exactement le même que celui ayant eu lieu à Antioche, ou faut-il y voir la seule mention du refus d'accès telle qu'on la comprend à la suite du texte ? Si tel est le cas, alors le rôle des négociants romains ne serait absolument pas attesté. Toutes ces questions constituent pour nous des doutes suffisamment raisonnables pour ne pas conclure fermement que la communauté des négociants romains avait joué un rôle dans le changement d'allégeance de Rhodes au lendemain de la bataille de Pharsale. Si cela s'avérait être le cas, alors ce serait tout de même la preuve du poids de la diaspora romaine dans les politiques locales au sein des cités à l'époque des guerres civiles, et cela constituerait somme toute un très bel exemple du rôle de la communauté romaine dans les ralliements des guerres civiles. En l'absence de documentation supplémentaire, nous laisserons cependant l'interrogation ouverte³⁶.

Outre la présence de la diaspora romaine dans les cités insulaires, d'autres indices laissent ouverte la possibilité de cerner la faveur qu'avaient certaines cités de la part *imperatorum*. Cet indice, souvent mobilisé depuis quelques années, est la présence de citoyens romains d'origine grecque.

LES GRECS FAITS CITOYENS ROMAINS DANS LES ÎLES AU I^{ER} SIÈCLE : UN INDICE DE LA FAVEUR DES IMPERATORES ?

Pour l'historienne Gabrielle FRIJA, « la présence d'un Grec romanisé est souvent l'indice de relations politiques privilégiées entre les autorités romaines et un individu qui les met au service de sa cité³⁷ ». Dans un contexte de guerre civile, ce genre de concessions peut donc aussi se comprendre non seulement comme le signe d'une entente particulière entre les bénéficiaires de

³⁶ Notons en revanche qu'Alain BRESSON utilisa le même extrait pour appuyer le changement de datation qu'il proposait de l'inscription *CIL* III, 12266 (= **CI n° 34**), couramment datée du 1^{er} s. apr. J.-C. dans les études antérieures et qu'il plaçait dans la seconde moitié du 1^{er} siècle av. J.-C. Selon lui, ce texte est le signe de la présence d'une communauté de négociants romains à Rhodes au moment de la guerre civile entre Césariens et Pompéiens, justifiant donc la possibilité de remonter la date de l'inscription.

³⁷ FRIJA 2017a, p. 191.

ces gratifications et les prétendants au pouvoir qui en sont à l'origine, mais aussi, par la multiplication des occurrences, servir à montrer le lien plus général entre la cité et les grandes personnalités politiques du siècle. Malgré tout, deux obstacles majeurs s'opposent à notre étude : premièrement, il faut souligner le nombre relativement restreint de ce genre de concessions, ce qui invite à considérer chacune d'entre elles avec une certaine attention ; deuxièmement, la chronologie de la concession de la citoyenneté romaine invite également à adopter la prudence quant aux conclusions à tirer. Essayons tout de même de réfléchir à la question.

Depuis la Guerre Sociale, Romains et Italiens étaient confondus : en accédant à la citoyenneté romaine, les Italiens devenaient, en toute logique, des Romains, rendant inutile toute autre distinction. Avec cet événement, la citoyenneté romaine, autrefois privilège d'une partie de la population italienne, connut une première phase d'expansion. Mais la concession de la citoyenneté romaine n'était alors pas la norme dans l'Orient hellénique. D'après Jean-Louis FERRARY, c'est Pompée qui est à l'origine de la naturalisation d'un certain nombre de Grecs, d'abord en Sicile, puis en Asie où c'est l'un de ses proches collaborateurs qui en fut le premier bénéficiaire³⁸. Théophane, à l'origine citoyen de Mytilène, fut naturalisé citoyen romain en 62, comme le montre un extrait du *Pour Archias* de Cicéron stipulant qu'il avait été gratifié du droit de cité³⁹. Dès lors, et puisqu'il est de coutume que le naturalisé prenne le nom de celui qui était à l'origine de ce don de citoyenneté, Théophane se fit appeler Gneus Pompeius Théophanès, fils d'Hiroitas ; en attestent quelques inscriptions du corpus épigraphique mytilénien⁴⁰. Les descendants de l'Insulaire possédèrent également ce *cognomen*, mais l'exemple de Théophane est une occurrence unique d'un don de citoyenneté de la part de Pompée dans notre corpus. Un peu plus tard, César reprit l'exemple de Pompée avec Théopompe de Cnide, qui se fit dès lors appeler Caius Julius Théopompos. Comme l'a souligné Jean-Louis FERRARY, des inscriptions rhodienne et coenne l'honorent sous son nom romain, et n'incluent pas l'ethnique de Théopompe⁴¹. À ce titre, soit il s'agissait d'un personnage suffisamment connu des Grecs pour justifier qu'on ne précisât pas son origine précise, soit il était plus considéré comme Romain que comme Cnidien⁴². Peut-être aussi a-t-il voulu mettre en valeur cette citoyenneté, en choisissant de ne pas se faire honorer comme un Cnidien, mais plutôt comme un Romain. Dans tous les cas, la famille de Théopompe a elle aussi connu un bel avenir à Cnide, mais ce sont autant de *Iulii* qu'il faut faire

³⁸ Voir FERRARY 2005 (= FERRARY, ROUSSET & HELLER 2017, chap. 16, p. 270-271).

³⁹ Cicéron, *Pour Archias*, X, 24.

⁴⁰ Voir *IG XII*, 2, 150 (= **CI**, n° **7B**) ainsi que la base de statue d'Istanbul publiée par Louis ROBERT (ROBERT 1969 = **CI** n° **7C**). Voir également l'inscription datée du règne de Trajan dédiée à son descendant, affublé du surnom « Nouveau Théophane » où Théophane lui-même est mentionné et appelé sous son nom romain : voir HODOT 1979.

⁴¹ Rhodes : *IG XII*, 1, 90 (= **CI** n° **8B**) ; Cos : *IG XII*, 4, 2, 862 (= **CI** n° **8A**) ; voir aussi HÖGHAMMAR 1993, n° 50).

⁴² THÉRIAULT 2003, p. 236. FERRARY 2005 (= FERRARY, ROUSSET & HELLER 2017, chap. 16, p. 271).

remonter au fondateur de la lignée, Théopompe, sans pour autant qu'il faille en conclure qu'ils avaient la faveur d'Octave et réciproquement.

Ces grands personnages incarnent une mutation en matière de citoyenneté romaine : « qu'ils aient été faits citoyens par [Pompée,] César ou par Auguste, ces grands personnages sont donc caractéristiques de la période qui précède immédiatement l'établissement du principat : on peut les relier à la politique de [Pompée,] César et d'Auguste en matière de constitution de clientèle et de récompenses aux soutiens aux amis⁴³ ». Cependant, il s'agit d'occurrences isolées, qui reflètent à chaque fois le destin d'un personnage et de ses descendants. En outre, Théopompe fut effectivement gratifié du droit de cité avant la guerre, mais il s'agit d'un élément trop léger pour justifier que Mytilène ait choisi le parti pompéien. À la rigueur, c'est peut-être ainsi que Théopompe put rejoindre l'armée pompéienne en vertu des liens clientélares qui découlaient vraisemblablement de la naturalisation du Mytilénien, mais on ne peut conclure davantage à propos de la cité tout entière.

Dans la seconde moitié du siècle, et comme l'a souligné Jean-Louis FERRARY, les périodes triumvirale et augustéenne passent un second pas en multipliant les concessions de citoyenneté à des Grecs. Pour autant, si dans certains cas on connaît les noms de certains Asiatiques naturalisés, on est en réalité le plus souvent amené à faire remonter par hypothèse des occurrences de noms connus – par exemple avec les Antonii ou les Iulii – à ce que l'on sait de leurs familles ou de liens entretenus entre les communautés en question et les prétendants au pouvoir. C'est ainsi qu'à Cos, on a connaissance d'un certain nombre d'Antonii sous le Haut-Empire, dont il est possible qu'un certain nombre ait eu une ascendance remontant à ceux à qui la *Lex Fonteia* accordait la citoyenneté⁴⁴. Cette loi datée de la période triumvirale peut éventuellement s'expliquer par la présence d'une communauté de partisans d'Antoine dans l'île, et que ce dernier voulut peut-être s'attacher leur allégeance. Mais, sans attestations plus claires, de *stemmata* bien établis ou de chronologie fine, cela restera une hypothèse. D'après Jean-Michel RODDAZ, il y a également de nombreuses attestations d'Antonii à Lesbos, ce qui peut être aussi le signe d'une bonne entente entre le parti antonien et les cités de l'île⁴⁵.

Si la piste pouvait apparaître comme séduisante, les obstacles que nous avons mentionnés interdisent toute conclusion plus tranchée. En outre, il apparaît que la concession de la citoyenneté fut dans un premier temps une sorte de récompense pour la loyauté d'un Grec auprès d'un Romain. Les phénomènes sociaux d'intégration des élites grecques locales à la noblesse de

⁴³ FRIJA 2017a, p. 198.

⁴⁴ *Roman Statutes*, 36 (= IG XII, 4, 1, 266 = CI n° 5). LAIGNOUX 2017, p. 230.

⁴⁵ RODDAZ 2009, p. 56.

l'Empire ne prennent véritablement leur essor qu'à partir du règne d'Auguste, et à ce titre ils ne peuvent expliquer les ralliements repérés. En revanche, même si les dons de citoyenneté n'apparaissent pas, à part pour Cos et pour Lesbos, comme une piste fructueuse, certains naturalisés que nous avons évoqués ici ont été en réalité bien plus que de simples étrangers ayant bénéficié d'un don de la citoyenneté romaine. En effet, aussi bien Théophrane que Théopompe furent également à l'origine de vastes bienfaits pour leurs communautés respectives, et il convient de se demander dans quelle mesure leur rôle, aussi bien à Rome que dans leurs cités, peut avoir été à l'origine du ralliement de ces dernières auprès de leurs amis romains.

DE THÉOPHRANE DE MYTILÈNE À NICIAS DE COS : VIES PERPENDICULAIRES À CELLES DES HOMMES ILLUSTRES

Le 15 mars 44, un événement bouleverse le fragile équilibre que les Romains avaient atteint à l'issue de la guerre civile ayant opposé Pompée, puis ses anciens partisans, à César : ce dernier était assassiné au cœur même de la Curie, lieu de réunion du Sénat et cœur même de l'appareil politique et étatique de Rome. Au-delà de cet épisode bien connu de l'histoire romaine, Appien et Plutarque s'accordent sur le fait qu'un membre de l'entourage de César, un certain Artémidore, a tenté de prévenir le dictateur perpétuel de son assassinat imminent⁴⁶. Outre le caractère anecdotique de cette affaire, l'exemple d'Artémidore est d'une importance cruciale pour notre propos parce que les sources qui en sont le fondement montrent précisément la présence d'au moins un Cnidien – puisque c'est de Cnide qu'est originaire notre protagoniste – à Rome en 44, et ce au plus proche des plus hautes sphères du gouvernement romain. Les versions d'Appien et de Plutarque divergent en ce que le premier prête à Artémidore la volonté de prévenir César de vive voix, tandis que le second en fait l'auteur d'un petit mot glissé dans la main du dictateur. L'une et l'autre versions se rejoignent en revanche sur le fait qu'il y avait un billet dans la main de César lorsque celui-ci fut retrouvé dans la Curie, et qu'il n'eut pas le temps de le lire⁴⁷. Plutarque ajoute d'ailleurs dans son récit la manière dont Artémidore avait obtenu ses informations, ce qu'Appien ne précise pas dans sa version des faits. Selon le biographe de Chéronée, le Cnidien enseignait le grec à Rome, et il « avait suffisamment pénétré dans l'intimité de quelques-uns des complices de Brutus pour savoir en grande partie ce qui se tramait ». L'exemple d'Artémidore est donc particulièrement exceptionnel, compte tenu des événements dont il a été témoin, et qui font

⁴⁶ Appien, *Guerres civiles*, II, 116 ; Plutarque, *César*, 65, 1-4.

⁴⁷ En dépit de cette divergence de version, Plutarque précise tout de même que d'autres versions de l'épisode n'attribuent pas à Artémidore la remise du billet à César : Plutarque, *César*, 65, 4.

partie des grandes dates de l'Histoire romaine. Mais il est par ailleurs symptomatique de cette classe d'intellectuels grecs qui vont exercer leurs talents à Rome, auprès de personnalités politiques souvent de premier plan – ici les comploteurs dont Artémidore était proche n'étaient rien de moins que des sénateurs – et qui tissent des liens amicaux ou éventuellement clientélares avec ces mêmes personnages. Il ne s'agit pas d'une tendance particulière du I^{er} siècle : citons en guise d'exemple que le précepteur des Gracques était un Mytilénien exilé⁴⁸. Mais, ce qui est remarquable si l'on s'en tient aux sources relatives au I^{er} siècle, c'est que le cas d'Artémidore n'est pas du tout isolé, et est en fait un exemple parmi d'autres d'intellectuels originaires des îles qui œuvraient en tant que très grands évergètes locaux tout en prenant une certaine importance à Rome dans le courant du siècle. En effet, à la liste de ces grands personnages issus de cités d'Asie Mineure, Hybréas de Mylasa⁴⁹, Zénon de Laodicée ou encore Zoïlos d'Aphrodisias⁵⁰, il faut ajouter un certain nombre d'Insulaires dont la carrière suivit un schéma tout à fait similaire. Mentionnons tout d'abord le propre père d'Artémidore, Théopompe, dont on sait également qu'il était un proche de César. En outre, Mytilène nous fournit deux exemples supplémentaires de tels personnages, à savoir le célèbre Théophane, ainsi que son successeur et éventuel rival, Potamôn. Enfin, ajoutons à cette liste un dernier Insulaire que Cicéron mentionne en des termes bien plus favorables que ceux décrivant Théophane, à savoir Nicias, originaire de Cos⁵¹.

En réalité, leur œuvre évergétique n'est pas « classique » : ces personnages ne sont pas connus pour avoir financé une partie des dépenses courantes de la cité, ni même pour être à l'origine de bienfaits tels que l'on a l'habitude d'observer à d'autres périodes. Ces personnages incarnent au contraire la mutation de l'évergétisme que beaucoup ont repérée et datée au I^{er} siècle. Cette période est en effet celle de la transition entre l'évergétisme royal de l'époque hellénistique, et l'évergétisme que Jean-Louis FERRARY qualifiait de « romain » dans le titre de l'un de ses articles⁵², et qui prend réellement son essor à partir du dernier tiers du I^{er} siècle. Or, il existe justement un temps de latence entre le déclin de l'évergétisme royal dû à l'élimination progressive

⁴⁸ Cicéron, *Brutus*, XXVII, 104 ; Plutarque, *Les Gracques*, 8, 6.

⁴⁹ DELRIEUX & FERRIÈS 2004a ; DELRIEUX & FERRIÈS 2004b.

⁵⁰ THÉRIAULT 2003, p. 232.

⁵¹ Signalons d'ailleurs que des Insulaires sont attestés également, et ce depuis fort longtemps, dans un certain nombre de cours hellénistiques, en particulier à la cour d'Alexandrie. Au I^{er} siècle encore, des Insulaires y sont attestés. Les récits mentionnent notamment un Insulaire répondant au nom de Théodote, qui était un rhéteur et conseiller du *basileus* d'Égypte, et qui est à l'origine de l'assassinat de Pompée en 48, lorsque celui-ci débarqua dans le Delta. Tandis que pour Appien ce dernier était originaire de Samos (Appien, *Guerres civiles*, II, 84), Plutarque le considère plutôt comme un Chiote (Plutarque, *Brutus*, 33, 3 ; *Pompée*, 77, 3). Ce personnage fut mis à mort par les Libérateurs en Asie : Appien, *Guerres civiles*, II, 90 ; Plutarque, *Brutus*, 33, 6 ; *Pompée*, 80, 9. Sur ce personnage, voir aussi Plutarque, *César*, 48, 2 ; Quintilien, *Institution Oratoire*, III, 8, 55-56 ; Tite-Live, *Periochae*, 112, 2 ; 4 ; Velleius Paterculus, II, 53. Un petit peu plus tard, un Coen, Xénophon, se trouvait également à la cour impériale en fonction en tant que médecin de l'empereur Claude (HERZOG 1922).

⁵² FERRARY 1997b (= FERRARY, ROUSSET & HELLER 2017, chap. 13).

des monarchies héritées de l'Empire d'Alexandre – même si l'exemple du roi de Judée Hérode emprunte pour beaucoup à la tradition hellénistique, en particulier dans les îles qui nous concernent⁵³ – et l'arrivée des Romains sur le marché des bienfaits. Dès lors, ces grands personnages ont profité de cette vacance pour être à l'origine de l'obtention de privilèges et autres améliorations statutaires pour leurs cités respectives, ce pourquoi ils furent honorés dans leurs cités, parfois avec les plus hautes distinctions possibles, les *ισοθέοι τίμαι*, dont furent d'ailleurs également honorés quelques personnages romains. La question à propos de ces bienfaiteurs est de savoir si le lien qu'ils entretenaient avec les hommes politiques romains du I^{er} siècle peut avoir contribué à rallier les cités auprès de ces mêmes *leaders*. Dès lors, il devient nécessaire de se demander dans quelle mesure ces grands personnages étaient en mesure d'influencer la décision prise au sein de leurs cités respectives, et de prêter grande attention à la chronologie de leurs relations attestées avec les élites romaines devant être mises en lien avec ce que l'on connaît de l'histoire des cités au sein des conflits du I^{er} siècle.

Il apparaît à la lumière de notre documentation que ces Insulaires suivirent à peu près tous le même cheminement, que nous allons nous attacher à démontrer ici. Celui-ci peut se résumer en trois grandes étapes qui ne sont pas sans susciter des débats chez les spécialistes, que nous nous attacherons à mentionner. Il nous semble en premier lieu que tous ces grands évergètes locaux tissèrent des liens d'amitié – au sens moderne du terme – avec l'aristocratie romaine de la fin de la République, en particulier avec les prétendants au pouvoir qu'étaient Pompée, César et Antoine. À ce sujet, les immenses correspondances de Cicéron ne nous donneront probablement pas tort. Ensuite, il apparaît que c'est en vertu de ces relations amicales que les *imperatores* furent à l'origine de bienfaits pour les communautés d'origine de ces personnages, en l'occurrence principalement Mytilène, Cnide et Cos. Enfin, c'est seulement après ces évergésies que les cités insulaires ont décerné des honneurs non seulement aux Romains à l'origine de leurs améliorations statutaires, mais aussi aux Insulaires, ce qui implique que ces personnages doivent être compris comme ayant intercedé auprès de leurs amis romains⁵⁴. Il s'agira enfin de se demander dans quelle mesure ces personnages éminents dans leurs cités ont dès lors pu jouer un rôle dans le choix de ralliement de leurs patries respectives, en confrontant les éléments avancés avec la chronologie des guerres civiles.

L'INTÉGRATION DES ÉLITES INSULAIRES DANS LES SPHÈRES DU GOUVERNEMENT À ROME

⁵³ JACOBSON 1993 ; SCHWENTZEL 2007.

⁵⁴ THÉRIAULT 2003, p. 232.

Le premier Insulaire à faire son apparition dans la chronologie du 1^{er} siècle est Théophane de Mytilène⁵⁵. L'homme est mentionné à de nombreuses reprises dans les écrits de Cicéron, et apparaît dès les premières occurrences de son nom comme un homme particulièrement bien intégré dans les plus hautes sphères de la vie politique romaine. Il est cité pour la toute première fois dans le discours *Pour Archias* de Cicéron, dans lequel on apprend que Théophane avait déjà été fait citoyen romain en 62, date où le discours fut prononcé par l'avocat d'Arpinum. On apprend également de ce texte que le Mytilénien était l'historiographe de Pompée, et qu'à ce titre il était vraisemblablement un compagnon de ce dernier lors de ses expéditions orientales, peut-être même déjà lors de la guerre des pirates⁵⁶. En outre, une autre lettre de Cicéron fait mention de « l'adoption d'un patricien par un plébéien, d'un homme de Gadès par un de Mytilène⁵⁷ », qui renvoie à l'adoption de L. Cornelius Balbus par Théophane, l'une des clauses permettant le renforcement du premier Triumvirat selon Guy LABARRE⁵⁸. La loyauté du Mytilénien à l'égard de l'*optimas* s'exerça également lors des guerres civiles, où l'on sait que Théophane occupait le poste de préfet des pionniers, ce qui implique qu'il avait au moins atteint le statut équestre⁵⁹, et qu'il siégeait couramment dans l'état-major des Pompéiens⁶⁰.

Ses relations avec l'aristocratie romaine nous sont parvenues par le biais des correspondances de Cicéron. Dans les missives de ce dernier, il est mentionné pour la première fois au détour d'une lettre adressée à Atticus, dans laquelle on comprend qu'Atticus et Théophane, à tout le moins, se connaissaient déjà lorsque cette lettre fut écrite⁶¹ : cela est suggéré par le fait que Cicéron mentionne Théophane par son seul prénom, et par le fait qu'il ne prend pas soin de le présenter outre mesure à son interlocuteur. De toute évidence, Cicéron et Théophane se connaissaient également, mais il semblerait que le premier n'appréciait pas vraiment le second, en témoigne un bref passage d'une lettre une fois de plus destinée à Atticus, qui assimile les conseils de Théophane lors du passage des Pompéiens à Brindes à l'esprit des

⁵⁵ La bibliographie à son égard est véritablement impressionnante, et reprend beaucoup des éléments que nous avancerons à son sujet. Nous ne citerons ici que les publications dont il est l'objet d'étude. De manière générale, voir PÉDECH 1991. Sur sa carrière, voir ANASTASIADIS & SOURIS 1992. Sur son rôle, fort débattu dans la libération de Mytilène, voir en premier lieu GOLD 1985, à compléter avec la joute verbale par articles interposés entretenue dans ANASTASIADIS 1995, LABARRE 1996a et ANASTASIADIS 1997. Pour l'étude des liens entre l'aristocratie romaine et Théophane, voir HALEY 1983 et SANTANGELO 2018. Sur les cultes dont il fut honoré, voir ROBERT 1969. Dernièrement, pour une excellente synthèse, voir PAWLAK 2020.

⁵⁶ Cicéron, *Pour Archias*, X, 24. PAWLAK 2020, p. 175-176. Le discours de Cicéron antédote de ce fait une inscription mytilénienne honorant Théophane sans ses *tria nomina* romains : LABARRE 1996b, n° 15 = **CI n° 7A** (voir aussi à propos de cette inscription ANASTASIADIS & SOURIS 1992) et montre donc que Théophane était déjà un évergète local avant de prendre son envol à Rome.

⁵⁷ Cicéron, Lettre 295, *À Atticus*, VII, 7, 6.

⁵⁸ LABARRE 1996a, p. 46.

⁵⁹ SANTANGELO 2018, p. 138.

⁶⁰ César, *Guerre civile*, III, 18 ; Plutarque, *Cicéron*, 38, 4 ; Plutarque, *Pompée*, 76, 7.

⁶¹ Cicéron, Lettre 32, *À Atticus*, II, 5, 1. Voir aussi Lettre 44, *À Atticus*, II, 17, 3.

proscriptions syllaniennes⁶². Un passage de la vie de Cicéron rédigée par Plutarque va également dans ce sens, puisqu'il prête à Cicéron des paroles se moquant ouvertement du Mytilénien, mais il peut s'agir d'une reconstruction opérée par l'auteur⁶³. Peu après, l'Arpinate mentionne de nouveau Théopompe au sujet d'une « conversation » que ce dernier aurait eue avec un certain Memmius⁶⁴. Une autre lettre, postérieure au conflit ayant opposé Césariens et Pompéiens, atteste également la relation entre Cicéron, Théopompe et Atticus, puisque le Mytilénien souhaiterait, d'après la missive, s'entretenir avec Cicéron au sujet d'affaires personnelles. La demande de Cicéron formulée auprès de son ami, voulant qu'Atticus « veille [...] à empêcher toute tentative irréfléchie » est peut-être le signe d'une forme de disgrâce du personnage à Rome à l'issue de la guerre civile, mais rien ne permet de l'attester d'avantage⁶⁵.

Théopompe apparaît, dans notre documentation et dans les travaux récents qui ont été consacrés à la question, comme le prototype le plus abouti de ces relations tissées entre Rome et les communautés sous sa domination plus ou moins directe⁶⁶ : c'est en vertu de son concours aux opérations militaires de Pompée et de l'amitié qu'ils entretenirent ensemble qu'il obtint la citoyenneté romaine, possiblement dès 62, et qu'il put intégrer les sphères gouvernantes de Rome. Mais l'exemple de la famille de Théopompe de Cnide et de son fils Artémidore montre non seulement que le cas de Théopompe n'est pas isolé, bien que premier dans notre chronologie, mais aussi que les *imperatores* suivaient, en dépit de leurs divisions politiques, un schéma qui est beaucoup plus similaire qu'il ne pourrait sembler de prime abord.

La carrière de Théopompe de Cnide suit une trajectoire sensiblement identique à celle de Théopompe, malgré le fait que les sources littéraires soient un peu moins bavardes à son sujet⁶⁷. Une première lettre de Cicéron adressée à son ami Atticus mentionne que l'Arpinate souhaitait écrire une œuvre « dans le style de Théopompe⁶⁸ », mais il reste difficile de déterminer s'il s'agit du Cnidien, dont on sait par ailleurs qu'il était mythographe⁶⁹, ou bien du fameux Chiote qui avait fait profession d'historien à l'époque hellénistique. Une seconde lettre de Cicéron adressée à son frère Quintus le situe dans l'entourage assez proche de la famille. Comme pour Théopompe,

⁶² Cicéron, Lettre 383, *À Atticus*, IX, 11, 3.

⁶³ Plutarque, *Cicéron*, 36, 7.

⁶⁴ Cicéron, Lettre 37, *À Atticus*, II, 12, 2.

⁶⁵ Cicéron, Lettre 771, *À Atticus*, XV, 19, 1.

⁶⁶ SANTANGELO 2018, p. 128.

⁶⁷ Non seulement les sources relatives à Théopompe sont peu nombreuses, mais la bibliographie qui en découle l'est tout autant. Voir en premier lieu HIRSCHFELD 1886, ancien mais qui regroupait pour la première fois la documentation le concernant. En outre, et en dépit d'un très beau dossier épigraphique consacré non seulement au Cnidien mais aussi à l'ensemble de sa famille, que l'on retrouvera dans THÉRIAULT 2003, les études qui lui ont exclusivement été consacrées restent malheureusement peu nombreuses.

⁶⁸ Cicéron, Lettre 33, *À Atticus*, II, 6, 2.

⁶⁹ Plutarque, *César*, 48, 1.

Cicéron ne prend pas soin, dans cette missive, de mentionner qui est Théopompe, ce qui suggère que Marcus Cicéron tout comme son frère Quintus connaissaient l'un comme l'autre le Cnidien. En outre, le message mentionne explicitement le fait que Cicéron entretenait lui-même une correspondance avec Théopompe, mais aussi que ce dernier cherchait l'avis du Cnidien dans des affaires courantes, et partageait l'avis et les conseils de l'Insulaire avec son frère⁷⁰. Ces éléments suggèrent tout de même une proximité assez marquée entre les deux hommes. Enfin, dans une lettre de février 54, Cicéron mentionne simplement qu'il « donnera satisfaction à Théopompe⁷¹ », sans plus de précisions. Après la guerre civile entre Pompéiens et Césariens, on apprend de nouveau grâce à Cicéron que Théopompe était à Rome, probablement après avoir accompagné César lors de la campagne de Grèce. Le Cnidien apparaît dans cette lettre comme un collaborateur privilégié du dictateur, puisque Cicéron spécifie que c'est lui qui avait reçu une lettre de César l'informant de sa décision de rester à Rome afin de faire ratifier ses décisions⁷². Son fils, dont on ne sait quasiment rien en termes de réseaux avec les élites romaines, est cependant attesté à Rome en 44, comme nous l'avons déjà souligné⁷³. Après l'assassinat de César, Théopompe disparaît de Rome, au point que Cicéron s'interroge avec éloquence à propos de son destin dans une des *Philippiques*⁷⁴.

Nicias de Cos est le troisième personnage originaire des cités insulaires que l'on retrouve à plusieurs reprises en Italie⁷⁵. Là aussi, nombre de missives de Cicéron en font un de ses collaborateurs, voire un de ses proches amis. À plusieurs reprises, l'Arpinate mentionne ses discussions avec Nicias, à propos du statut du Pirée par exemple⁷⁶, ou encore à propos des « érudits », comme le dit l'auteur lui-même⁷⁷. Les lettres de Cicéron mentionnent également de manière répétée les dîners partagés par les deux hommes, y compris chez Nicias⁷⁸, ou encore la franche sympathie que lui témoigne Cicéron⁷⁹. Les lettres de l'avocat romain sont pour nous une

⁷⁰ Cicéron, Lettre 53, *À Quintus*, I, 2, III-9.

⁷¹ Cicéron, Lettre 153, *À Quintus*, III, 5, 9.

⁷² Cicéron, Lettre 662, *À Atticus*, XIII, 7.

⁷³ Appien, *Guerres civiles*, II, 116 ; Plutarque, *César*, 65, 1-4.

⁷⁴ Cicéron, *Philippiques*, XII, 16, 33.

⁷⁵ Sur Nicias, voir en premier lieu l'étude du grand épigraphiste allemand Rudolf HERZOG (HERZOG 1922) ainsi que les quelques mots consacrés à ce personnage dans la thèse de Susan SHERWIN-WHITE (SHERWIN-WHITE 1978, p. 141-145).

⁷⁶ Cicéron, Lettre 291, *À Atticus*, VII, 3, 10 ; Cicéron, Lettre 562, *Aux Familiers*, VII, 23, 4.

⁷⁷ Cicéron, Lettre 643, *À Atticus*, XIII, 29, 1.

⁷⁸ Cicéron, Lettre 578, *Aux Familiers*, IX, 10, 2. On a également mention de visites de Nicias chez Cicéron dans les lettres 637 (*À Atticus*, XII, 51, 1) et 639 (*À Atticus*, XII, 53).

⁷⁹ Cicéron, Lettre 604, *À Atticus*, XII, 26, 2 : « Pour ce que tu me dis de Nicias, si j'étais en état de pouvoir prendre plaisir à son aimable compagnie, il serait un des premiers que je voudrais avoir près de moi. Mais mon lot est la retraite solitaire. C'est parce que Sicca l'acceptait aisément que sa présence me manque d'autant plus. Et puis tu connais notre ami Nicias, sa fragilité, sa délicatesse, son régime. Pourquoi voudrais-je lui être à charge, alors que lui ne peut pas m'être agréable ? Mais je lui sais gré de son intention. ». Cette lettre contraste avec les rudes mots que

mine d'informations quant aux relations établies entre Nicias et les élites gouvernantes de Rome, lui qui semble avoir réussi à s'attacher nombre des plus grands de son temps, peut-être même plus encore que Théophane et Théopompe. De ces correspondances, on apprend en effet qu'il avait tissé des liens amicaux avec Cicéron, on l'aura compris, mais aussi avec Atticus⁸⁰, avec P. Servilius Isauricus⁸¹, ou encore avec P. Cornelius Dolabella⁸². Suétone, dans le bref passage qu'il consacre au Coen dans le livre XIV de son *Grammairiens et rhéteurs*, lie également Nicias à Pompée et à Memmius⁸³, peut-être d'ailleurs le même Memmius avec lequel Théophane était également en relation et que Susan SHERWIN-WHITE identifiait à Gaius Memmius, le patron de Lucrèce⁸⁴.

La documentation relative à notre dernier grand évergète ne repose pour quasiment rien sur les sources littéraires, et il est à ce titre assez difficile d'en tirer des conclusions probantes à propos de ses liens amicaux avec les élites romaines. Malgré tout, Potamôn de Mytilène⁸⁵ est connu pour avoir été dès après 48 – date du franc revirement d'alliance de Mytilène en faveur de César – l'interlocuteur privilégié des Romains au nom de sa cité. À ce titre, on peut considérer la théorie voulant qu'il eût été un rival politique de Théophane dans sa cité, même si rien ne l'atteste outre mesure⁸⁶. Dans deux des lettres qui ont été conservées sur le monument érigé en son honneur et compilant ses hauts faits, il est mentionné en première position dans la liste des ambassadeurs que César établit⁸⁷. La première ambassade visait à prendre contact avec César par crainte de représailles après le concours de la cité aux opérations pompéiennes, et d'initier le processus de renouvellement de l'alliance et de l'amitié entre les deux cités, que la seconde lettre de César conservée sur le *Potamoneion*, monument érigé en son honneur, conserva également. Qu'il ait été le *leader* de ces deux ambassades nous semble tout à fait probable, et c'est également possible que ce soient ces deux ambassades qui le firent entrer dans le cercle de connaissances des Césariens. On le retrouve ensuite dans une ambassade envoyée à Auguste, qui s'est peut-être rendue jusqu'à Tarragone, en Hispanie, afin d'obtenir un traité d'alliance formelle entre les deux cités. Le nom de Potamôn n'y est pas cité, mais puisqu'il fut retrouvé avec les autres documents

Cicéron consacrait à Théophane.

⁸⁰ Cicéron, Lettre 604, *À Atticus*, XII, 26, 2 où Cicéron parle de l'insulaire comme de « notre ami Nicias » ; Lettre 640, *À Atticus*, XIII, 1, 3 : « Nicias t'aime, comme il le doit, et il est enchanté du souvenir que tu as gardé de lui ».

⁸¹ Cicéron, Lettre 562, *Aux Familiers*, VIII, 23, 4 où l'on apprend d'ailleurs que Nicias avait également des « relations familiales avec Cassius ».

⁸² Cicéron, Lettre 643, *À Atticus*, XIII, 28, 3 ; Lettre 728 ; *À Atticus*, XIV, 9, 3

⁸³ Suétone, *Grammairiens et rhéteurs*, XIV, 1-3.

⁸⁴ SHERWIN-WHITE 1978, p. 141-142.

⁸⁵ Sur ce personnage, voir tout particulièrement les études dont il était l'objet principal, à savoir par exemple PARKER 1991, ainsi que PAWLAK 2020. En outre, quelques mots lui ont été consacrés dans les études s'intéressant aux liens entretenus entre Mytilène et Rome au lendemain de la guerre civile entre Césariens et Pompéiens. À ce titre, voir également SHERK 1963a ; DIMOPOULOU-PILIOUNI 2010 et DIMOPOULOU-PILIOUNI 2017.

⁸⁶ PARKER 1991, p. 117, n. 9.

⁸⁷ *IG* XII, 2, 35 A, l. 3 et B, l. 14 (= **CI n° 4**).

déjà cités sur le monument érigé en son honneur, il est plus que probable qu'il y ait également pris part, ou qu'il en ait été l'instigateur⁸⁸. À l'époque augustéenne, il est connu pour avoir pris part de manière franche à l'établissement du culte impérial sur l'île de Lesbos⁸⁹.

Somme toute, ces Insulaires se sont constitués de véritables réseaux, allant des simples connaissances à des relations d'amitié avec des Romains. À toutes ces occurrences, il est très probable qu'il faille en ajouter d'autres qui ne sont pas contenues dans les correspondances et/ou que l'on a perdues faute de documentation supplémentaire qui nous soit parvenue. Notons en outre que rares sont les mentions explicites de liens entre ces évergètes locaux et les *imperatores*, en dépit des vastes commentaires des Modernes qui leur ont été consacrés individuellement. Par ailleurs, peu nous est parvenu de leurs carrières locales respectives avant les mentions des sources littéraires que nous avons citées ici. Une seule exception notable est à relever avec Théopane, à propos duquel une inscription nous apprend qu'il avait été magistrat local avant de commencer sa carrière à Rome⁹⁰. Malgré tout, il apparaît que c'est précisément en vertu de ces liens forts avec les plus hauts responsables du gouvernement romain que ces Insulaires parvinrent à obtenir pour leurs cités respectives des améliorations statutaires ainsi que des privilèges au sein de l'*imperium Romanorum*.

ENTRE ROME ET LEURS PATRIES D'ORIGINE : L'ENTREMISE DES BIENFAITEURS LOCAUX DANS LES ÉVERGÉSIES ROMAINES À L'ÉGARD DES CITÉS

Si l'on accorde quelque crédit aux sources littéraires relatives à notre période, il est tout à fait clair que les libérations de Cnide et de Mytilène sont particulièrement dues aux amitiés entretenues entre Théopompe et César, ainsi qu'entre Théopane et Pompée. C'est principalement à Plutarque que l'on doit cette version des faits : selon son récit, César « affranchit les Cnidiens pour faire plaisir à Théopompe⁹¹ » et c'est lorsque Pompée était sur le chemin du retour à Rome, après ses expéditions orientales, qu'il fit une escale à Mytilène, que le biographe de Chéronée expliqua en ces termes : « Quand Pompée eut mis en ordre et réglé les affaires de l'Asie, il poursuivit son voyage avec plus de solennité. Arrivé à Mytilène, il donna la liberté à la ville par égard pour Théopane, et il assista au concours traditionnel des poètes, qui prirent alors ses exploits pour unique sujet. Ravi de la beauté du théâtre, il en fit dessiner la forme et le plan,

⁸⁸ IG XII, 2, 35 C et D (= **CI n° 4**).

⁸⁹ PARKER 1991.

⁹⁰ ANASTASIADIS & SOURIS 1992 (= **CI n° 7A**).

⁹¹ Plutarque, *César*, 48, 1.

dans l'intention d'en élever à Rome un pareil, mais en plus grand et plus imposant⁹² ». Ce second extrait trouve par ailleurs un écho dans les écrits de Velleius Paterculus, qui affirma sensiblement la même chose⁹³, et dans le corpus des inscriptions mytiléniennes accordant de grands honneurs à Pompée, y compris pendant l'époque augustéenne⁹⁴.

Malgré ces témoignages, beaucoup de Modernes ont débattu de l'« influence » de ces provinciaux sur les deux *imperatores*, et c'est en particulier la figure de Théophane qui souleva la plus grande interrogation. Ce qui intrigue les historiens, c'est de se demander dans quelle mesure cet évergète en particulier a usé de son influence sur Pompée pour obtenir la libération de la cité. Mais pour qu'il puisse en user, encore faut-il parvenir à la repérer dans les sources, ce qui n'est pas nécessairement évident à la lecture des missives de Cicéron, mais semble pouvoir tout de même être extrait de quelques références glanées ici et là dans le corpus cicéronien et qui, mises bout à bout, apparaissent tout de même aller dans ce sens. Au détour d'une première missive, Cicéron montre son désaccord avec le projet de Pompée de quitter Rome pour l'Hispanie en 51 (ce dernier en était alors le proconsul⁹⁵), et écrivit à son ami Atticus qu'il avait convaincu Théophane d'intervenir auprès de Pompée, car de toute manière, « il n'y a pas d'influence qui vaille la sienne⁹⁶ ». Peu après, lorsque la question de quitter l'Italie s'est posée après que César eut franchi le Rubicon, Cicéron impute à deux hommes la proposition de quitter l'Italie, à un certain Luceius, ainsi qu'à Théophane, montrant là aussi l'influence que ce dernier avait, semble-t-il, sur Pompée⁹⁷. L'avis de Théophane fut une fois de plus celui qui prima dans le choix de la direction adoptée par Pompée après son escale à Mytilène, lors de la débandade post-Pharsale : d'après le récit de Plutarque, c'est effectivement Théophane qui proposa de rejoindre l'Égypte, proposition qui, on le fait, lui fut fatale⁹⁸. Ces quelques éléments sont pourtant insuffisants pour Vasilis ANASTASIADIS, qui avait déjà consacré en 1995 quelques pages à cette question. Pour lui, cette soi-disant influence n'est pas un élément suffisamment probant pour expliquer cette immense largesse au profit du peuple mytilénien, lui qui, à peine dix-huit années auparavant, luttait encore avec ferveur contre le pouvoir romain à l'issue de la guerre de Mithridate⁹⁹. Il y a donc un vaste débat, et l'historien divise sur ce sujet la communauté des chercheurs en trois groupes distincts les

⁹² Plutarque, *Pompée*, 42, 8.

⁹³ Velleius Paterculus, *Histoire romaine*, II, 18.

⁹⁴ Voir par exemple les inscriptions IG XII, 2, 202 (= **CI n° 15B**) et 140 (= **CI n° 15C**), auxquelles on peut ajouter de nombreuses dédicaces multiples faites par la cité : IG XII, 2, 163 (= **CI n° 23A**) ; 164 (= **CI n° 23B**) et 165 (= **CI n° 23C**).

⁹⁵ LABARRE 1996a, p. 46-47.

⁹⁶ Cicéron, Lettre 199, *À Atticus*, V, 11, 3.

⁹⁷ Cicéron, Lettre 362, *À Atticus*, IX, 1, 3.

⁹⁸ Plutarque, *Pompée*, 78, 3.

⁹⁹ ANASTASIADIS 1995.

uns des autres :

- Les historiens qui acceptent le témoignage de Plutarque et qui affirment que l'amitié que Théophraste entretenait avec Pompée a bien joué un rôle dans le don de liberté à sa cité. Pour lui, ces historiens « *unreservedly accept and repeat as topoi Plutarch's information and Velleius' comment*¹⁰⁰ » ;
- Les seconds lieraient cette décision avec la satisfaction de Pompée à l'issue du concours de poésie dont il était le sujet¹⁰¹ ;
- Les derniers inviteraient à songer à l'influence de Théophraste auprès de Pompée, relation amicale mise à part¹⁰².

En dépit du fait que la première et la troisième catégorie dépeintes par l'historien nous semblent plus relever d'une pirouette rhétorique, autrement dit d'une distinction particulièrement artificielle tant elles sont proches, Vasilis I. ANASTASIADIS souligne dans tous les cas avec raison la faiblesse déconcertante de Pompée face aux influences extérieures (en l'occurrence celle de Théophraste) et à la flatterie (à travers la satisfaction personnelle prétendument ressentie lors du concours de poésie organisé en son honneur). Pour lui, ces interprétations ne peuvent tenir, encore moins celles uniquement fondées sur les écrits de Plutarque, Velleius Paterculus et Cicéron, qu'il juge être bien faibles. Ainsi, il a tenté dans son article de 1995 de proposer une quatrième interprétation. En effet, il défend dans cet article l'idée que l'influence de Théophraste sur Pompée devint un *topos* notamment formé à partir des sources littéraires, que les historiens ont utilisées sans vraiment chercher plus loin. L'influence que Théophraste exerce sur Pompée, telle qu'elle transparaît dans les écrits de Cicéron, est pour lui un faux argument puisqu'il se fonde sur des éléments ultérieurs à la libération de Mytilène, et qui sont à ce titre non recevables pour argumenter sur des événements ayant eu lieu en 62. Pour lui, la réalité était tout autre et il invoque notamment les réalités stratégiques et politiques du temps : pour Pompée, accorder la liberté à Mytilène revenait à limiter les vellétés de rébellion d'une cité qui, après la guerre de Mithridate, refusa de rentrer dans le rang des vaincus et d'accepter la défaite du roi du Pont. À plus large échelle, cela revenait aussi à réduire un foyer de résistance dans un Orient méditerranéen désormais quasiment intégralement unifié sous la coupe de Rome, tandis que

¹⁰⁰ Voir la bibliographie citée dans ANASTASIADIS 1995, n. 6. C'est notamment l'avis de Robert K. SHERK (SHERK 1963a, p. 151 ; SHERK 1963b, p. 219 : « Theophanes, citizen of Mytilene and close friend of Pompey, was instrumental in persuading him to grant the city such a favor ») ; de Louis ROBERT (ROBERT 1969, p. 50-51) de Paul PÉDECH (PÉDECH 1991, p. 72) de Guy LABARRE (LABARRE 1996a ; 1996b) et plus récemment de Marcin PAWLAK (PAWLAK 2020, p. 173) et d'Athina DIMOPOULOU-PILIOUNI (DIMOPOULOU-PILIOUNI 2012, p. 201 et DIMOPOULOU-PILIOUNI 2020a, p. 268-269).

¹⁰¹ Voir la bibliographie citée dans ANASTASIADIS 1995, n. 7.

¹⁰² Voir la bibliographie citée dans ANASTASIADIS 1995, n. 8.

Pompée complétait son réseau clientélaire en y intégrant une cité encore relativement puissante. Force est d'admettre qu'il n'a pas tort, et que les motivations de Pompée telles qu'il les dépeint dans son article restent tout à fait valables.

Guy LABARRE répondit à cet article dans la livraison suivante de la revue *Tekmeria*. Sa contribution souligna un avis complètement opposé à celui de Vasilis ANASTASIADIS, en des termes parfois virulents, il faut bien le dire. Pour lui, l'influence de Théophane sur Pompée est corroborée à la fois par les sources littéraires mais aussi par les sources épigraphiques relatives à Théophane, qui sont postérieures à la libération de la cité. En effet, de nombreuses inscriptions honorant le Mytilénien ont été retrouvées non seulement à Mytilène mais aussi à Constantinople¹⁰³, autant de documents honorifiques que l'on ne saurait comprendre si Théophane n'avait pas réellement joué un rôle dans la libération de sa terre d'origine par Pompée. En outre, le vocabulaire utilisé dans les inscriptions relatives à Théophane invite effectivement à voir l'influence de ce dernier sur sa cité comme véritablement importante. Dans une inscription où il est honoré conjointement avec Pompée et son successeur Potamôn, le texte est dédié au « dieu Zeus Libérateur Théophane, ami de la patrie, sauveur et évergète et second fondateur de la cité »¹⁰⁴ : force est de constater que les cités n'accordent pas les *ισοθέοι τιμαί* à n'importe qui, et qu'à ce titre le rôle joué par Théophane dans la libération de Mytilène ne doit pas être réduit à de la figuration.

La véhémence des propos des publications de Vasilis I. ANASTASIADIS et de Guy LABARRE que nous avons évoquées ici invite donc à user de prudence quant à la conclusion à adopter à ce sujet. Pourquoi ne pas envisager des causes multiples à l'octroi de la liberté à Mytilène, comme le fit très bien Marcin PAWLAK en 2016¹⁰⁵, éléments coexistants qu'il serait de toute manière maladroit de nier tant ils sont tous valables ? En accord avec les écrits de Plutarque et de Velleius Paterculus, associés aux éléments que fournit également Cicéron, il semble indéniable que Théophane joua un rôle important dans ce don pompéien, en vertu de l'amitié liant les deux hommes. Les inscriptions du corpus mytilénien semblent d'ailleurs le confirmer puisque la cité lui décerna les *ισοθέοι τιμαί* possiblement en vertu de la liberté obtenue pour la cité. Pour autant, il ne faut pas tomber dans l'écueil inverse, et réduire le geste de Pompée à celui d'un *imperator* opportuniste qui aurait profité de la situation pour élargir une clientèle déjà bien conséquente. Dès lors, il convient, semble-t-il, de proposer une voie intermédiaire, puisqu'il reste difficile d'envisager Pompée comme un *imperator* facilement influençable (il était un fin politicien,

¹⁰³ Mytilène : *JG* XII, 2, 150 (= **CI n° 7B**) ; 163b (= **CI n° 23A**) ; Constantinople : ROBERT 1969 (= **CI n° 7C**).

¹⁰⁴ *JG* XII, 2, 163b (= **CI n° 23A**).

¹⁰⁵ PAWLAK 2016, p. 194-195.

un stratège et un homme d'État expérimenté), et puisqu'on ne peut exclure les causes stratégiques, diplomatiques voire personnelles évoquées par Vasilis I. ANASTASIADIS. Finalement, toutes ces raisons ne sont pas excluant pour interpréter ce geste à la fois comme une faveur personnelle d'un homme ayant l'influence nécessaire et la capacité juridique – du moins en théorie – de pouvoir rendre un service à un proche collaborateur, tout en considérant avec attention les conséquences de ce geste dont Pompée était très conscient. De plus, le statut juridique de la cité de Mytilène n'était pas amené à révolutionner la carrière politique de Pompée dont la renommée n'était alors déjà plus à faire, tandis qu'il s'agissait d'une grande évergésie pour le peuple de Mytilène : leur accorder la liberté ne devait pas être grand-chose pour le Romain, et il n'est donc pas nécessaire pour autant d'imaginer un Pompée sous l'emprise de Théophane : Pompée pouvait le faire, donc il l'a fait, à la fois pour son ami mais aussi pour son bénéficiaire personnel.

Il est d'ailleurs intrigant de remarquer qu'à l'inverse, le dossier liant César à Théopompe ne fit pas tant de remous au sein de la communauté scientifique. Pourtant, la liste des textes s'y rapportant est en réalité beaucoup plus courte : en plus de l'extrait de Plutarque, une seule autre mention de Théopompe, de son fils Artémidore et de leur lien avec César se trouve dans la *Géographie* de Strabon, où ce dernier affirme que Théopompe avait de l'ascendant sur César¹⁰⁶. Pourquoi refuser l'idée que Pompée ait pu avoir accordé une largesse en vertu de son amitié pour Théophane, mais ne pas la réfuter pour César et Théopompe, alors que les deux documentations sont sensiblement du même ordre ? En effet, non seulement les sources littéraires relatives à la liberté de Cnide mettent en avant le rôle de Théopompe, mais en plus, et comme pour Théophane, les inscriptions du corpus cnidien corroborent cette version des faits puisqu'elles font état d'honneurs exceptionnels accordés en faveur du Cnidien et de sa famille¹⁰⁷. Nos sources nous invitent donc à tirer des conclusions sensiblement similaires à la fois pour Mytilène et pour Cnide : les entremises respectives de Théophane et de Théopompe auprès de leurs amis romains nous semblent bien réelles, mais ne doivent pas pour autant masquer les bénéfices qu'ont pu en tirer Pompée et César.

Il apparaît donc que c'est bien en vertu de leurs entremises que Théophane et Théopompe se sont particulièrement fait connaître au sein de leurs cités respectives, et ont dès lors reçu des honneurs exceptionnels. La contribution de ces hommes aux évergésies accordées à leurs cités respectives ne fait pour nous pas vraiment de doute, mais les honneurs qui leur ont été accordés en sont-ils le reflet et justifient-ils que les cités aient dès lors choisi le camp de leurs

¹⁰⁶ Strabon, *Géographie*, XIV, 2, 15.

¹⁰⁷ *I. Knidos* 51-56 (= **CI n° 9A-B**). Pour Artémidore, voir également *I. Knidos* 59 (= **CI n° 10**).

bienfaiteurs ?

GRANDES ÉVERGÉSIES, HONNEURS ET RALLIEMENTS DANS LES CONFLITS

Le cas de Cnide trouve une réponse tout à fait simple et rapide : en dépit d'honneurs culturels importants, et d'un souvenir qui se pérennisa au moins jusqu'au tournant entre les I^{er} et II^e siècles apr. J.-C.¹⁰⁸, la libération de la cité était postérieure à la guerre civile entre César et Pompée ; l'entremise de Théopompe dans cet acte ne peut dès lors pas avoir entraîné le ralliement de cette dernière dans le conflit. Une remarque sensiblement similaire doit être formulée pour l'exemple de Potamôn, dont l'essentiel de l'activité diplomatique eut lieu après 48, donc après le conflit entre César et Pompée ; en outre, l'homme nous paraît davantage responsable du rattrapage de la cité auprès d'Octave après Actium par le biais des ambassades auxquelles il contribua, et qui furent à l'origine de tout ou partie des honneurs exceptionnels dont lui et sa famille furent l'objet¹⁰⁹, mais guère plus.

De même, l'exemple de Nicias de Cos reste difficile à cerner. De nombreux spécialistes ayant travaillé sur l'histoire de l'île ont pointé les liens supposés entre Antoine et le *grammaticus*, et beaucoup ont également vu le ralliement plus que probable de la cité auprès du triumvir comme résultant de cette relation entretenue par les deux hommes. Pour Kostas BURASELIS, il est très clair qu'il y avait un parti pro-Antoine à Cos¹¹⁰, et l'indication de Strabon stipulant justement que Nicias avait un ferme opposant en la personne de Théomneste montre peut-être la division de la cité quant au camp à choisir¹¹¹ : tandis que Nicias peut avoir représenté une mouvance pro-Antoine, Théomneste pouvait être le *leader* de l'opposition et plutôt soutenir la mouvance octavienne. Une longue inscription contenant un texte juridique connu sous le nom de *Lex Fonteia* fait justement état de privilèges concédés par Antoine à la cité, ce qui est peut-être le signe de la faveur d'Antoine pour Cos¹¹². Parmi les dispositions de la loi, on trouve notamment l'exemption de certains droits de taxes, l'obtention de la citoyenneté romaine pour quelques Insulaires, et la possibilité de choisir le tribunal jugeant l'affaire en cas de litige. Pour Joanna PIECZONKA, il s'agit vraisemblablement d'un acte antonien, compte tenu du fait que le texte

¹⁰⁸ Voir l'inscription *I. Knidos* 71, décret de consolation pour le décès d'une descendante de Théopompe où celui-ci est toujours mentionné comme l'instaurateur de la liberté et de l'exemption fiscale de Cnide. Voir aussi les honneurs impressionnants accordés non seulement à Théopompe mais aussi et plus encore à son fils Artémidore, qui reçut l'honneur suprême d'être enterré au cœur même de la cité, au gymnase (THÉRIAULT 2003, p. 247-251 ; voir **CI n° 10**).

¹⁰⁹ Voir PARKER 1991 ainsi que **CI n° 13A-B**.

¹¹⁰ BURASELIS 2001, p. 30.

¹¹¹ Strabon, *Géographie*, XIV, 2, 19.

¹¹² *Roman Statutes*, n° 36 (= *IG XII*, 4, 1, 266 = **CI n° 5**).

mentionne qu'il s'agit de dispositions prises par un *imperator* qui est aussi triumvir¹¹³. Or, en dépit de cette grande inscription et des dispositions contenues dans le texte, il est difficile de lier une entremise de Nicias dans le processus, puisque non seulement le personnage n'est aucunement mentionné dans l'épigraphie, mais en plus le beau corpus épigraphique dont il est l'objet n'est composé que d'inscriptions votives privées qui lui souhaitent bonne fortune¹¹⁴. Il y est tout de même qualifié d'évergète et de fils du peuple, ami de la patrie et héros, mais cela reste des inscriptions isolées et classiques dans leur formulaire, ce qui les rend particulièrement légères pour lier irrémédiablement Nicias à la mise en place de cet acte juridique. Dès lors, il faut probablement rester prudent quant à la contribution de Nicias dans le choix de ralliement de sa cité, d'autant que la documentation n'est pas explicite à ce sujet. En effet, s'il est possible que Cos ait eu la faveur d'Antoine, tout comme Nicias, il manque tout de même un élément liant le tout puisque rien n'atteste du rôle de ce dernier dans le processus de ralliement de la cité à Antoine. Il est possible qu'il ait incarné une mouvance pro-Antoine à Cos, comme l'a souligné Kostas BURASELIS, et qu'à ce titre son influence ait fait tomber la cité dans le giron antonien, la chronologie est d'ailleurs un argument supplémentaire d'une telle conclusion. Pourtant, les documents qui permettent de l'affirmer irrémédiablement font défaut.

À l'inverse, les honneurs décernés à Théophile et leur chronologie montrent bien que l'influence de Théophile peut avoir joué un rôle dans le ralliement de la cité auprès de Pompée. En effet, les inscriptions honorant Pompée et Théophile sont effectivement postérieures à 62, date où Pompée a libéré Mytilène, tandis que certaines d'entre elles sont possiblement antérieures à 49/8. En outre, on connaît des inscriptions honorant encore ces deux hommes à l'époque augustéenne¹¹⁵, ainsi que des émissions monétaires également datées du règne du premier Empereur de Rome ayant pour types monétaires Théophile et son épouse, tous deux divinisés¹¹⁶. Plus tard encore dans la chronologie, on retrouve quelques inscriptions honorant un certain Marcus Pompeius Macrinus qualifié de « Nouveau Théophile », titre qui lui est à nouveau alloué sur une base de statue honorant sa fille, Pompeia Agrippinilla¹¹⁷. Ces quelques exemples montrent bien l'attachement de la cité sur la longue durée vis-à-vis de son bienfaiteur, bien qu'on ne sache pas vraiment à partir de quel moment il s'agissait plus d'une habitude culturelle que d'honneurs possédant un véritable fondement honorifique. Il nous semble donc tout à fait

¹¹³ PIECZONKA 2012, p. 72.

¹¹⁴ IG XII, 4, 2, 682-711 (= CI n° 12).

¹¹⁵ IG XII, 2, 163 (= CI n° 23A).

¹¹⁶ RPC I, 2342.

¹¹⁷ IG XII, 2, 235 ; 236. Sur ce personnage, voir HODOT 1979 (les deux inscriptions mentionnées ici correspondent respectivement aux numéros 4 et 6 de l'article, qui d'ailleurs est la publication d'une épigraphie alors inédite où Macrinus est également appelé sous ce nom).

vraisemblable que l'influence de Théophraste sur la cité, couplée au prestige de Pompée qui était à l'origine de la libération de la cité, soient des éléments qui expliquent le ralliement de Mytilène aux Pompéiens. On ne connaît pas vraiment les moments où Théophraste était à Mytilène et ceux où il n'y était pas, car la documentation actuelle ne permet pas d'affiner la chronologie à ce point. Ainsi, on ne sait pas si Théophraste se trouvait à Mytilène lors des débats ayant probablement eu lieu dans la cité au déclenchement de la guerre. Mais, dans tous les cas, il est envisageable qu'une lettre ait pu transmettre des conseils voire des consignes à la cité, susceptibles de l'avoir influencée, si tant est que les inscriptions honorifiques en l'honneur de Théophraste aient véritablement été le reflet d'une considération hors du commun pour ce personnage, comme nous le croyons.

Il apparaît donc que les grands évergètes du I^{er} siècle que la documentation nous permet d'appréhender ne sont pas non plus à l'origine d'une règle absolue en matière de ralliement. Si l'exemple de Théophraste est probant, celui des Cnidiens Théopompe et Artémidore, du Mytilénien Potamôn et du Coen Nicias le sont beaucoup moins, pour des raisons chronologiques mais aussi documentaires, qui interdisent toute conclusion plus tranchée. Essayons maintenant d'étendre notre réflexion aux autres individus ayant été honorés par les cités, en prêtant une attention toute particulière aux patrons des communautés grecques attestés au I^{er} siècle.

HONNEURS CIVIQUES ET PATRONAGE DES COMMUNAUTÉS GRECQUES : UN (EN)JEU POLITIQUE ?

Dans les cités insulaires, tout comme dans les cités continentales, il existe bon nombre d'inscriptions honorant les personnages à l'origine de bienfaits pour la communauté. À partir du moment où les Romains se sont implantés dans les cités, il est normal qu'un certain nombre d'entre eux aient également bénéficié de ces honneurs. Dans les cités insulaires que nous étudions dans le cadre de ce mémoire, le nombre d'inscriptions honorifiques est particulièrement élevé, et concerne aussi bien des gouverneurs (par exemple Q. Mucius Scaevola ou P. Servilius Isauricus) que leurs familles respectives, ou bien encore des personnages sans réelle charge provinciale mais dont les capacités financières et éventuellement politiques n'interdisent pas quelques largesses à l'égard des communautés.

Pour notre perspective, il s'agit d'une documentation particulièrement intéressante, non seulement parce qu'elle est le signe de relations particulièrement cordiales entre les cités et les honorés, mais aussi et surtout parce que les bienfaits ayant justifié l'érection de tels monuments permettent justement d'entrevoir les raisons de l'attachement des communautés à ces Romains particuliers. Dans un siècle dominé par les guerres civiles, où la loyauté s'exerce avant tout envers un homme et ses partisans, il s'agit d'une piste qu'il convient donc de ne pas négliger. Pour

autant, les inscriptions honorifiques, dédicaces et autres statues sont difficilement manipulables, rendant toute réflexion et les conclusions à en tirer prudentes, et ce pour deux raisons. La première, c'est qu'il s'agit d'attestations ponctuelles, qui donnent un aperçu des relations entre les cités et les honorés à un point précis de la chronologie du siècle, et que, par conséquent, il ne faut pas pour autant en tirer des conclusions valables sur plusieurs années, et donc encore moins sur plusieurs décennies. À ce titre, il apparaît par exemple que les honneurs rendus à P. Servilius Isauricus, en particulier à Calymna¹¹⁸, ainsi qu'à sa famille¹¹⁹, ne peuvent pas expliquer le retournement d'alliance des cités en faveur de César – dont on sait qu'il était un partisan de premier plan – puisqu'il fut en poste en Asie entre 46 et 44¹²⁰, soit après le changement de camp des cités. En second lieu, voter des honneurs faisait partie des procédés mobilisés par les cités non seulement pour montrer leur attachement à leurs bienfaiteurs, mais aussi pour tenter de se rattraper auprès des *imperatores* qui n'avaient autrefois pas emporté l'adhésion des cités mais qui sortirent victorieux des conflits dans lesquels ils étaient impliqués. C'est en effet ce que nous avons démontré ci-dessus avec César, et ce que nous démontrerons au cours de notre dernier chapitre pour Auguste. Toutes ces précautions ayant été mentionnées, essayons par l'intermédiaire de l'exemple de l'institution du patronat, seul honneur véritablement susceptible de pouvoir expliquer quelques ralliements, de proposer quelques pistes de réflexion.

La question du patronage s'avère être une piste particulièrement complexe. En dépit du fait que les inscriptions mentionnant les patrons romains des communautés insulaires soient relativement nombreuses, celles-ci ne sont liées au contexte des guerres civiles que par la reconstruction moderne que nous opérons à leur sujet, puisque tel n'est pas l'objet principal de ces documents. En outre, l'interprétation que l'on en fait dépend de l'endroit où l'on se situe vis-à-vis du débat à leur propos. Le point de vue de Paul VEYNE est on ne peut plus tranché à cet égard : « le patronat n'est pas une chose, une fonction formelle ou informelle ; c'est un *titre* honorifique, un mot : on n'est pas évergète parce qu'on a été choisi comme patron de la cité, mais on reçoit le titre de patron pour les évergésies qu'on a faites ou qu'on fera. La prétendue "institution" du patronat de cité est à rapprocher des *titres* honorifiques que les cités grecques décernent à leurs bienfaiteurs : titre d'évergète, de nourricier de la ville, de fils ou de père de la cité¹²¹ ». Il est vrai que le titre de patron (*πάτωρ*) apparaît parfois dans les inscriptions grecques comme un titre honorifique, quasiment au même plan que ceux de sauveur (*σωτήρ*), évergète

¹¹⁸ *AE* 1940, n° 129 (= **CI n° 17A**).

¹¹⁹ Cos (*IG* XII, 4, 2, 859 [= **CI n° 17B**] et 860) ainsi que Mytilène (*IG* XII, Suppl. 60 = **CI n° 17C**) ont honoré Iunia, épouse d'Isauricus, et Samos a honoré le père de ce dernier (*IG* XII, 6, 1, 357 = **CI n° 17D**).

¹²⁰ KIRBIHLER 2011, § 1.

¹²¹ VEYNE 1976, p. 767, n. 311.

(εὐεργετης) ou encore fondateur (κτιστης), qu'il n'est pas rare d'ailleurs de trouver dans des inscriptions où ces titres sont associés. Il est vrai aussi que dans de nombreuses inscriptions grecques, ce titre sanctionne une action passée d'un éminent personnage romain en faveur d'une communauté civique. Le dossier du patronat de Samos par les Ahenobarbii va clairement dans ce sens, puisque Cneus Domitius Ahenobarbus (cos. 96) a été honoré par la cité, qui prit grand soin de rappeler la raison pour laquelle son père était devenu le patron des Samiens. En effet, l'inscription en question précise que le père de l'honoré a été attribué à la cité en guise d'avocat dans ce que Claude EILERS a estimé être un procès *de repetundis* ayant eu lieu dans le dernier tiers du II^e siècle¹²². Le patronat sanctionne donc effectivement dans ce cas une évergésie passée. Pour autant, il reste difficile de savoir si ce vocabulaire ne viserait pas au contraire à se faire remarquer ces hommes politiques, afin d'attirer les évergésies futures, compte tenu du fait que la raison justifiant cette attribution n'est pas toujours spécifiée, ni même traçable à travers les sources d'autres natures. Ainsi, Jean-Michel RODDAZ n'a peut-être pas tort lorsqu'il contredit Paul VEYNE, en affirmant que « le patronat relève d'une stratégie clientélaire et découle d'une recherche de protection¹²³ », qu'on ne peut évidemment pas contester dans le contexte des guerres civiles de la fin de la République. Ce débat est le signe d'une lente mutation, et le I^{er} siècle apparaît alors comme un point de bascule dans ces pratiques, et le titre de patron apparaît comme un élément relevant à la fois de la tradition évergétique grecque mais adapté aux cadres de pensée politique romains. Il s'agit d'un titre qui relève à la fois des honneurs civiques mais aussi du système de patronage tel qu'il existait à Rome, et qui dès lors sanctionnait tout particulièrement des bienfaits dont des Romains étaient à l'origine.

En outre, nous pouvons être à peu près certain que si les Grecs ont fait la distinction entre patron et évergète, c'est vraisemblablement pour une raison plus profonde que la simple volonté d'éviter les répétitions. En effet, compte tenu du fait que le titre de patron n'est pas accordé systématiquement aux Romains, et que certains d'entre eux sont à la fois qualifiés de patron et d'évergète, on peut se demander quelle est la différence entre les deux titres, qui de prime abord s'apparentent tous deux à une forme de bienfait envers les communautés. Marie-Claire FERRIÈS et Fabrice DELRIEUX ont évoqué dans un article récent le fait que les cités grecques avaient une hiérarchie des honneurs qu'ils rendaient à leurs bienfaiteurs¹²⁴. À ce titre, peut-être faut-il voir le titre de patron comme le reflet d'un degré honorifique « supérieur », qui dépasserait celui des évergètes, et qui pourrait correspondre à des bienfaits d'une nature politique

¹²² EILERS 1991.

¹²³ RODDAZ 2009, p. 55.

¹²⁴ FERRIÈS & DELRIEUX 2011.

ou diplomatique, où les Romains tenaient un rôle particulier. Dans ce cas, le titre de patron deviendrait une réponse honorifique correspondant à ce que les Romains connaissaient et pouvaient attendre de la part des communautés, ces dernières se conformant alors aux usages romains dans la perspective d'établir des liens avec ces personnages de premier plan. L'exemple de Cn. Domitius Ahenobarbus va en effet aussi dans ce sens, puisqu'il est honoré en tant qu'ancien avocat pour Samos dans un procès, bienfait d'une nature tout à fait exceptionnelle et où l'honoré est un Romain qui a défendu les intérêts de la cité dans la Ville. Somme toute, si le titre de patron apparaît effectivement dans les faits comme un titre honorifique dans les inscriptions, cela ne nous semble pas pour autant exclusif de voir aussi ces documents comme ayant un véritable fondement politique ou diplomatique pour les cités : le titre est, semble-t-il, le reflet d'une évergésie de nature différente et de l'attachement consécutif de la communauté à son bienfaiteur.

En effet, dans les cités sur lesquelles porte notre étude, force est de constater que le constat de Jean-Michel RODDAZ semble l'emporter sur celui de son prédécesseur, et que la dimension politique de ces inscriptions ne peut pas être négligée. En effet, la chronologie de ces inscriptions montre que les cités semblent osciller parmi les membres de l'élite romaine en quête d'un protecteur, en fonction des victoires et des défaites rythmant les guerres civiles. L'exemple de Chios est tout à fait parlant à cet égard (**voir tabl. 11, n^{os} 1-3**). Avant Pharsale et probablement jusqu'à cette date, la cité avait pour patron Lucius Domitius Ahenobarbus, le consul de 54, comme le montre une inscription avare de détails, qui le qualifie seulement de *πάτριων* de la communauté, sans plus d'effusion. Le parcours de ce consulaire nous est bien connu, aussi nous nous contenterons de mentionner les étapes de sa carrière qui sont significatives pour notre propos. Les sources littéraires en font un fervent opposant au Triumvirat, doublé en 55 par Crassus et Pompée dans la course au consulat. Finalement élu pour l'année 54, il enterre la hache de guerre avec Pompée au point de choisir le camp de ce dernier lors de la guerre civile de 49-48. Envoyé par les Républicains pour prendre la relève de César en Gaule, il est vaincu par celui-ci à Corfinium puis par la flotte césarienne à Marseille, et se réfugie en Grèce auprès de Pompée, où il commande le flanc gauche de l'armée républicaine à Pharsale, bataille à laquelle il ne survit pas¹²⁵. Ce bref résumé montre combien notre homme était partisan de Pompée, ce qui dut ne pas échapper à Chios compte tenu du fait qu'il est tout à fait probable, d'après Claude EILERS, que ce dernier ait profité d'un séjour en Orient entre sa fuite de Marseille en 49 et son retour dans les

¹²⁵ Sur les événements de Corfinium, voir Appien, *Guerres civiles*, II, 38 ; César, *Guerre civile*, I, 23 ; Dion Cassius, *Histoire romaine*, XLI, 10-11. Sur les événements de Marseille, Dion Cassius, *Histoire romaine*, XLI, 41, 21 et 25 ; César, *Guerre civile*, I, 56-58. Sur sa place dans l'ordre de bataille, voir Appien, *Guerres civiles*, II, 76, et sur son décès Appien, *Guerres civiles*, II, 82 et César, *Guerre civile*, III, 99.

sources littéraires en Thessalie l'année suivante pour nouer des relations avec certaines communautés grecques¹²⁶. Dans quelle mesure le ralliement de Chios aux forces de Pompée, attesté, rappelons-le, par la plume de Cicéron¹²⁷, est-il dû au ralliement L. Domitius Ahenobarbus auprès des Républicains ? Cela reste difficile à dire, mais il ne semble pas inconsidéré d'affirmer que cette relation put jouer un rôle, puisque, si l'on suit l'hypothèse de Claude EILERS, alors cela revient à dire que le patronat d'Ahenobarbus sur la cité était de fraîche date lorsque ce dernier est retourné auprès de Pompée en 48. Pourtant, la chronologie des événements nous invite à nuancer le propos puisque, comme l'a souligné Cicéron, des navires de Chios étaient déjà attestés dans la flotte pompéienne très tôt, dès le 17 mars 49, d'après la date de la lettre de l'Arpinate, soit un mois avant les événements de Marseille. Dès lors, trois possibilités s'offrent à nous : 1- soit l'hypothèse de Claude EILERS n'est pas juste, et le patronat d'Ahenobarbus sur la cité doit être antédaturé ; 2- soit le ralliement de Chios était déjà acté mais fut renforcé par l'entrée de la cité dans la clientèle du Romain ; 3- soit l'entrée en guerre de Chios aux côtés de Pompée n'a absolument rien à voir avec Ahenobarbus. En l'état actuel, il nous semble difficile de trancher.

Le corpus des inscriptions de l'île révèle que sitôt après la défaite de Pompée à Pharsale, la cité accorda le titre de *πατρῶν* à un autre membre de l'élite romaine, à savoir César, précisément dans le but de se racheter auprès de lui après avoir choisi le mauvais camp (**tabl. 11, n° 2**)¹²⁸ : après un patron pompéien, décédé à Pharsale, la cité fait donc le choix de partir du côté des Césariens. Dès lors, si l'on choisit la première solution à notre problème chronologique, ce corpus renforcerait l'allégation de Jean-Michel RODDAZ par l'idée de réciprocité qu'impliquent les relations clientélaires : en échange de sa protection, le patron pouvait vraisemblablement requérir un soutien militaire de la part de la cité cliente, ce qui d'ailleurs aide l'un et l'autre membres de cette entente, puisque le soutien obtenu par le patron contribuait lui-même à la lutte contre les ennemis susceptibles de mettre en danger la communauté. Que la cité distribue le titre de patron à César, après l'avoir d'abord attribué à l'un de ses fervents adversaires, semble effectivement indiquer le besoin de protection de celle-ci. Pour autant, et cela donne aussi raison à Paul VEYNE, il semble que le titre accordé à César n'ait pas réellement de fondement évergétique, sauf si l'on considère que le fait que César n'a pas lancé d'assaut sur la cité est un bienfait suffisant pour que la cité l'honore d'un tel titre, ce qui n'est pas certain. Bref, en raison de la chronologie, il reste possible pas non-assuré que Chios ait rejoint le camp pompéien en vertu de la relation de patronat entretenue entre Ahenobarbus et la cité.

¹²⁶ EILERS 2002, p. 235-236. Notre homme était également patron de Milet (EILERS 2002, C93).

¹²⁷ Cicéron, Lettre 379, *À Atticus*, IX, 9, 2.

¹²⁸ RAUBITSCHKE 1954.

Un autre indice nous paraît au contraire renforcer l'idée selon laquelle le patronage politique faisait partie des éléments pris en compte dans les choix de ralliements des cités : il s'agit du corpus épigraphique particulièrement fourni des patrons de la cité de Samos. Au I^{er} siècle, ce ne sont pas moins de sept patrons qui ont été honorés d'une manière ou d'une autre par celle-ci (**tabl. 11, n^{os} 11-17**). Sur ces sept patrons, deux d'entre eux sont explicitement attestés comme des membres de premier plan du parti antonien, il s'agit de Marcus Titius, préfet de la flotte antonienne¹²⁹, et de Cneus Domitius Ahenobarbus, particulièrement connu pour avoir été un transfuge de dernière minute auprès d'Octave juste avant Actium¹³⁰. Dès lors, il semble difficile d'attribuer au hasard des opérations militaires le fait que la flotte antonienne ait fait escale à Samos avant l'expédition de Grèce, arrêt que Plutarque fustigea vivement en raison de son caractère bacchique : la loyauté de la cité peut donc avoir été assurée par les patronats de Marcus Titius et de Cneus Domitius Ahenobarbus ; il s'agissait auquel cas d'une escale de premier choix pour les troupes d'Antoine, qui ne devrait dès lors rien au hasard, mais au contraire à un ralliement en bonne et due forme de la cité dans le camp de ses patrons.

Il nous semble donc que le patronage des communautés grecques répond une fois de plus à une sorte de compromis : les cités trouvaient en leurs patrons une protection dans le cadre troublé de la domination romaine en Orient, et le patron obtenait du soutien pour ses opérations, qui pouvait prendre la forme d'une aide militaire ou de l'accueil de tout ou partie des troupes du camp du patron. Cette relation inégale peut donc avoir été responsable des ralliements de Chios (avec quelques réserves) auprès de Pompée et de Samos auprès d'Antoine, puisque l'une et l'autre avaient respectivement un Ahenobarbus en tant que patron qui choisit de rejoindre les Républicains et le parti d'Antoine.

D'ailleurs, on observe aussi à la lumière de notre tableau que les patrons connus après Actium sont en fait pour la plupart des partisans plus ou moins francs d'Auguste : Marcus Vicinius devient patron de Chios, peut-être lors de son consulat dans les années 10¹³¹, Agrippa est patron à Calymna, Drusus à Cnide et Samos, Titus Statilius Taurus¹³² à Cos et Sextus Appuleius à Samos¹³³. De là à dire que ce dernier positionne ses hommes de confiance dans les cités anciennement ralliées à Antoine, il y a un pas difficile à franchir même si, dans les faits, ce sont effectivement les hommes d'Auguste qui sont représentés dans ces inscriptions.

¹²⁹ Sur ce personnage et sa carrière, voir FERRIÈS 2007, n° 133.

¹³⁰ FERRIÈS 2007, n° 61.

¹³¹ EILERS 2002, p. 210.

¹³² FERRIÈS 2007, n° 131.

¹³³ EILERS 2002, p. 216.

N°	Références des inscriptions	Cités	Personnages honorés	Dates	Forme
1	EILERS 2002, C37 (= <i>AE</i> 1932, n° 6 = CI n° 24A)	Chios	Lucius Domitius Ahenobarbus (cos. 54)	Avant Pharsale	/
2	EILERS 2002, C38 (= <i>IGR</i> 4, 928 = CI n° 24B)		César	48	Statue
3	EILERS 2002, C39 (= <i>SEG</i> 22, 505 = CI n° 24C)		Marcus Vicinius	Années 10	/
4	EILERS 2002, C36 (= <i>AE</i> 1954, n° 11 = CI n° 25)	Calymna	Agrippa	23-13 ?	/
5	EILERS 2002, C114 (= <i>I. Knidos</i> 43 = CI n° 26B)	Cnide	Drusus	13-9	/
6	EILERS 2002, C115 (= <i>I. Knidos</i> 41 = CI n° 26A)		César	48	Statue
7	EILERS 2002, C41 (= <i>IG XII</i> , 4, 2, 857 = CI n° 27C)	Cos	Marcus Popilius Laenas	2 ^e moitié du 1 ^{er} siècle	Statue
8	EILERS 2002, C42 (<i>IG XII</i> , 4, 2, 863 = CI n° 27B)		Titus Stalilius Taurus	Après Actium	Statue
9	EILERS 2002, C43 (<i>IG XII</i> , 4, 861a = CI n° 27D)		[...]cius Balbus	?	Statue
10	<i>IG XII</i> , 4, 2 855 (= <i>SEG</i> 45, 1128 = CI n° 27A)		Quintus Mucius Scaevola ¹³⁴	98	Statue
11	EILERS 2002, C48 (= <i>IG XII</i> , 6, 362 = CI n° 28F)	Samos	Sextus Appuleius	28-20	Statue
12	EILERS 2002, C49 (= <i>IG XII</i> , 6, 396 = CI n° 28G)		Drusus ¹³⁵	13-9	Statue
13	EILERS 2002, C51 (= <i>IG XII</i> , 6, 351 = CI n° 28A)		Cn. Domitius Ahenobarbus (cos. 96)	Tournant II ^e -I ^{er} s.	Statue
14	EILERS 2002, C52 (= <i>IG XII</i> , 6, 358 = CI n° 28D)		Cn. Domitius Ahenobarbus (cos. 32)	Époque triumvirale	/
15	EILERS 2002, C53 (= <i>IG XII</i> , 6, 389 = CI n° 28C)		Caius Julius Caesar ¹³⁶	Époque de César ?	/
16	EILERS 2002, C54 (= <i>IG XII</i> , 6, 353 = CI n° 28B)		Marcus Puppius Piso Frugi	70-60	Statue
17	EILERS 2002, C55 (<i>IG XII</i> , 6, 359 = CI n° 28E)		Marcus Titius ¹³⁷	35-30	

Tableau 11 : Le patronage dans les cités d'Égée orientale au I^{er} siècle¹³⁸.

¹³⁴ Voir les réserves de Claude EILERS vis-à-vis de cette attribution : EILERS 2002, p. 253.

¹³⁵ Il s'agit d'une dédicace de statue pour Germanicus qui rappelle le lien qu'entretient la communauté avec son père, Nero Claudius Drusus.

¹³⁶ Base de statue en l'honneur de César, mais qui mentionne le titre de patron que celui-ci avait exercé auprès des Samiens : RAUBITSCHKE 1954, n° M ; FERRARY 1997b, n° 77 (= FERRARY, ROUSSET & HELLER 2017, chap. 13).

¹³⁷ Dédicace de statue en l'honneur de Paullina, fille de Fabius Maximus et épouse de Marcus Titius qui est décrit dans l'inscription de la base comme le patron de la cité.

¹³⁸ Pour des compléments d'information, voir la table des concordances dressées par Claude EILERS entre son propre travail, celui de Jean-Louis FERRARY (FERRARY 1997b = FERRARY, ROUSSET & HELLER 2017, chap. 13) et celui de Filippo CANALI DE ROSSI (CANALI DE ROSSI 2001b) : voir EILERS 2002, p. 269-279. Voir également les tableaux compilés par Marie-Claire FERRIÈS et Fabrice DELRIEUX dans un article récent (FERRIÈS & DELRIEUX 2011, p. 432-435).

CONCLUSION

Au terme de cette enquête, que conclure de toutes les relations attestées entre Romains et Insulaires au vu de notre perspective ? Tout d'abord, il nous semble qu'il faut une fois de plus souligner qu'il n'y a pas de règle absolue et que les évolutions internes de chacune des cités interdisent de conclure la même chose pour toutes.

Il nous semble qu'à la lumière des relations entretenues entre les cités et les belligérants, certains des ralliements observés nous apparaissent désormais beaucoup plus clairs, tandis que beaucoup de pistes qui nous semblaient prometteuses se sont avérées décevantes. Parmi ces pistes, on s'étonnera par exemple de voir que les honneurs rendus à Mithridate à Rhodes n'eurent pas la postérité qu'on aurait pu en attendre, tandis qu'à Chios, des honneurs similaires semblent avoir contribué à ce que le roi obtînt le ralliement de la cité. Il apparaît en revanche que le poids des diasporas italiennes a bien contribué à expliquer quelques-unes des attitudes observées précédemment, en particulier si l'on accepte la théorie de Kostas BURASELIS sur les liens entretenus entre Cos et Antoine. En outre, si la présence romaine permet d'expliquer les attitudes timorées de Chios et de Cos dans la guerre de Mithridate, on aimerait avoir en notre possession des documents plus nombreux qui pourraient affiner notre réflexion, et confirmer ou infirmer nos hypothèses. L'étude de la présence des grands évergètes locaux dans les cités insulaires et leurs liens avec les Romains apparaît aussi avoir porté quelques fruits, même si, là aussi, des conclusions probantes n'ont pu être tirées que d'un seul exemple sur quatre, à savoir celui de Théophraste. Nous avons montré dans les quelques mots que nous lui avons consacrés que son rôle en tant qu'ami de Pompée avait pu contribuer à lui obtenir une très puissante influence au sein même de sa cité, et que son propre choix entraîna ou à tout le moins contribua à faire rallier la cité au parti pompéien.

Somme toute, il apparaît que tous les éléments mis en avant ici rendent compte des liens multiformes entretenus entre les cités et les belligérants. Pour autant, il faut avouer que la chronologie, parfois trop vague, est également parfois suffisamment fine pour pouvoir tirer des conclusions probantes ou infirmer nos hypothèses de départ. C'est dans ce contexte que même les pistes évoquées qui se sont portées infructueuses ne le furent en réalité pas tant que ça, puisque c'est ainsi que nous avons pu réfléchir sur la manière dont les cités ont tenté de se rattraper auprès des *imperatores* qu'elles n'avaient pas choisis. Si la piste des honneurs civiques ne s'est pas avérée concluante pour expliquer les ralliements initiaux, elle l'a été pour tenter de mieux cerner la manière dont les cités sont rentrées dans le giron césarien.

Dans notre prochain chapitre, nous nous concentrerons plus encore sur les cités insulaires, en nous demandant si les intérêts propres des cités n'ont pas pu jouer un rôle dans les

ralliements observés tout au long du I^{er} siècle.

CHAPITRE 7 : DES CITÉS ÉGOÏSTES ? LES CITÉS INSULAIRES ET LA DÉFENSE DE LEURS INTÉRÊTS

En 2012, dans son *Essai d'histoire sociale* consacré aux cités grecques, Jean-Manuel ROUBINEAU utilisait l'expression de « cité égoïste » pour résumer l'attitude des cités classiques et hellénistiques à l'égard des pauvres et des mendiants, soulignant même que, bien loin de leur venir en aide, les *poleis* étaient en fait plutôt enclines à s'en moquer au travers des comédies, et à rester indifférentes à leur destin¹. S'il n'est pas dans notre propos de disserter à ce sujet, soulignons tout de même que l'expression s'applique également à d'autres domaines de l'histoire ancienne, où les cités semblent avoir avant tout privilégié leur propre destin.

En effet, jusqu'à présent dans ce mémoire, il a beaucoup été question des relations entretenues entre un triptyque de trois acteurs principaux : le royaume du Pont, Rome, et les cités insulaires de l'Égée orientale. Les chapitres consacrés à l'étude des mécanismes ayant entraîné les ralliements des cités peuvent avoir contribué à donner une image biaisée de la période, voulant que les cités se soient particulièrement définies dans les conflits au vu de leurs rapports entretenus d'une part avec Mithridate et Rome, puis d'autre part, avec les différents prétendants au pouvoir ayant occupé l'échiquier politique romain au cours du I^{er} siècle. Pour autant, cette vision nécessaire, bien que quelque peu réductrice, doit désormais être compensée, car les sources relatives à la période montrent au contraire que les éléments pris en compte par les cités ne sont pas seulement externes et définis en fonction d'influences extérieures, mais aussi et peut-être surtout en fonction d'intérêts propres aux cités. En effet, il ne faut pas imaginer que les cités n'ont pas également été attentives à leurs propres intérêts quand il a fallu décider ou non d'un camp dans les campagnes engagées en Égée. Une lettre adressée par Publius Cornelius Lentulus Spinther au Sénat montre particulièrement toute l'attention que nous devons prêter à cette thématique, puisqu'elle fait état de deux ambassades rhodiennes adressées à Dolabella en 43, attestant l'intérêt que les Rhodiens accordaient à leurs possessions continentales et au maintien de leur intégrité territoriale pendant la guerre se déroulant dans la région², sans qu'il soit véritablement possible d'en savoir davantage sur le contenu de ces ambassades ni de ce que les autorités rhodiennes craignaient à propos de leur Pérée. Cet exemple nous apparaît symptomatique en ce qu'il montre assez clairement que les Rhodiens envisageaient Dolabella comme le parti le mieux susceptible de leur assurer le maintien du contrôle de leurs possessions continentales, aux dépens de Spinther et de Cassius pour qui ces ambassades devaient apparaître

¹ ROUBINEAU 2012, chap. 12, p. 365-387.

² Cicéron, Lettre 902, *Aux Familiers*, XII, 15, 4.

comme de véritables attestations du ralliement de la cité auprès des Césariens³.

Pour autant, la question territoriale, bien que considérable, n'est pas la seule forme d'intérêts que les cités ont certainement eu à cœur de défendre. Il apparaît également dans les sources, et à partir d'éléments que nous avons déjà mentionnés dans les chapitres précédents, que la question de la survie de la communauté était aussi un enjeu particulièrement exacerbé au cours de la période. Au-delà de la simple pérennisation des corps civiques, il semble également que les cités avaient à cœur de maintenir le meilleur statut juridique, et de s'épargner les conséquences de leurs ralliements initiaux dès lors que c'était possible.

Dans ce chapitre, il s'agira donc de proposer une brève synthèse des éléments internes aux cités qui, une fois de plus, contribuent à expliquer leurs attitudes respectives dans les conflits de la période. Nous avons pour cela dégagé deux thèmes principaux qui nous semblent emblématiques. Dans un premier temps, il s'agira d'évoquer la problématique de la situation militaire et de ses évolutions, qui justifient aussi pour beaucoup les loyautés changeantes des cités au cours des conflits de la période : il apparaît à la lecture des sources que les cités étaient beaucoup plus enclines et coopératives avec les partis dominants, du moins ceux qui contrôlaient la mer Égée et ses côtes. En cela, elles font preuve non seulement d'un esprit de survie tout à fait remarquable, mais aussi d'une capacité d'adaptation à leurs interlocuteurs, mobilisant à leur bénéfice tout l'arsenal politique, diplomatique et militaire qui était le leur. Dans un second temps, nous évoquerons la question des intérêts territoriaux et économiques. En effet, les cités grecques d'Égée orientale ont fait preuve d'une lucidité assez marquée dans les conflits ayant ponctué le siècle. À ce titre, il apparaît que leur volonté de maintenir leur intégrité territoriale et d'obtenir des récompenses pour leurs ralliements, en vertu de la tradition diplomatique romaine, peut avoir joué un rôle dans leurs décisions.

LA SITUATION MILITAIRE ET SES VICISSITUDES, ENTRE RALLIEMENTS ET RETOURNEMENTS D'ALLIANCES : DES ALLÉGEANCES AUX PLUS PUISSANTS

Un premier élément – et pas le moindre – contribuant peut-être à expliquer un certain nombre de ralliements des cités doit certainement être la situation militaire et ses évolutions spatiales et chronologiques au cours des conflits. Il est tout à fait remarquable que les cités aient presque systématiquement choisi, au moins au début des conflits, le camp des généraux et/ou des *imperatores* les plus puissants ayant mobilisé leurs troupes et évolué dans la région. Une seule

³ C'est en tout cas probablement l'un des éléments pris en compte par Cassius lorsqu'il évoquait dans le discours adressé aux Rhodiens que ces derniers lui avaient préféré Dolabella (Appien, *Guerres civiles*, 69, 292).

exception est à souligner, et il s'agit de Rhodes qui, lors de la guerre de Mithridate et des Libérateurs, alla à contrecourant par rapport à ses homologues, et prit parti pour Rome et pour les Libérateurs : la cité devait être suffisamment puissante, ou à tout le moins se considérer comme telle, pour faire ses choix en son âme et conscience sans craindre d'avoir à subir les turpitudes des représailles des partis en lutte. Hormis ce double contrexemple que l'on doit à une cité qui ne cesse d'étonner par son caractère exceptionnel, l'étude des rapports de forces militaires permet de mieux cerner les louvoiements et autres attermoiements des cités qui tentent de se préserver tout en répondant aux exigences des belligérants. Dans ce contexte, un exemple glané hors des îles que nous étudions ici est tout à fait frappant, et justifie selon nous une étude des rapports de force et de leurs évolutions puisqu'il fait justement état de ralliements de cités grecques aux partis les plus puissants. Appien, dans la *Guerre de Mithridate*, résume en ces termes l'action de la Béotie dans le conflit mithridatique, justifiant alors le pillage en règle que lui fit subir Sylla après ses deux victoires de Chéronée et d'Orchomène : « Le lendemain [de la bataille d'Orchomène], Sylla couronna le primipile et récompensa les autres pour leur valeur. Après avoir livré au pillage la Béotie, qui continuellement changeait de camp, il se rendit en Thessalie, où il passa la mauvaise saison, attendant les navires qui accompagnaient Lucullus.⁴ ». Qu'en est-il donc pour les cités insulaires ?

Lorsque la guerre de Mithridate éclata, la plupart des cités se sont ralliées à lui non seulement parce que le message politique qu'il portait trouvait un écho auprès des Grecs, mais peut-être aussi pour une raison de proximité immédiate de sa flotte et de son armée. C'est ainsi que Toni ÑACO DEL HOYO et son équipe, suivant Kostas BURASELIS, expliquent que la cité de Cos se soit montrée coopérative face à Mithridate malgré ses forts liens d'amitié avec Rhodes et Rome⁵. Pour eux, la cité ne pouvait faire front seule face à la flotte pontique, contrairement à sa voisine rhodienne renforcée par sa localisation facilement défendable, par sa flotte nombreuse et expérimentée, et par ses puissantes murailles. Et il est vrai que les chiffres vont également dans ce sens. Dans la première phase de la guerre de Mithridate, la flotte de celui-ci était hégémonique en Égée. D'après le texte d'Appien, l'ensemble des forces pontiques s'élevait à 250 000 hommes, 40 000 cavaliers (plus 10 000 cavaliers alliés provenant de Petite Arménie et 130 chars de guerre), 300 navires pontés et 100 vaisseaux non pontés⁶. Il nous semble peu probable que ces chiffres incluent les troupes fournies par les cités d'Asie qui ont rejoint le camp pontique, à l'instar des

⁴ Appien, *Guerre de Mithridate*, 51, 203. Pour Paul GOUKOWSKY, Appien fait ici référence à la « versatilité des Béotiens en général, qui dut se manifester durant ces mois où l'infortunée région servit de champ de bataille » : Appien, *Guerre de Mithridate*, texte établi, traduit et annoté par Paul GOUKOWSKY, Paris, Les Belles Lettres, 2001, p. 173, n. 409.

⁵ BURASELIS 2001, p. 15 ; ÑACO DEL HOYO *et al.* 2015, p. 44.

⁶ Appien, *Guerre de Mithridate*, 17, 62.

navires de Chios que nous avons déjà eu l'occasion de mentionner plusieurs fois⁷. Dès lors, il est possible que ces chiffres aient encore été gonflés au fur et à mesure des ralliements des cités. À l'opposé, Rome, au début de la guerre, alignait en Asie selon le même récit d'Appien moitié moins de troupes : on a connaissance d'un total de 120 000 hommes répartis en trois armées d'environ 40 000 hommes chacune, stationnées de manière à bloquer les entrées de l'Asie aux troupes de Mithridate. Appien mentionne également une flotte stationnée à Byzance, sous le commandement de Minucius Rufus et de Gaius Popilius, mais ne précise pas le nombre de navires qu'ils avaient alors à leur disposition, et ajoute également à l'ensemble les forces de l'armée de Nicomède de Bithynie avec ses 50 000 fantassins et 6 000 cavaliers⁸. À la lumière de ce que l'on sait de la suite du conflit, en particulier de la vaste retraite opérée lors des premiers mois de guerre, il faut probablement en conclure que la flotte romaine était alors largement moins nombreuse que la flotte pontique, et Appien stipule même qu'elle fut livrée sans combattre⁹. Ces quelques données chiffrées nous apparaissent comme un argument de poids dans notre enquête. À part Rhodes qui faisait peut-être déjà preuve de l'« arrogance » qui l'a caractérisée bien plus tard lors de l'assaut de la cité par Cassius, si l'on suit à ce sujet le point de vue d'Appien¹⁰, la puissance théorique de la flotte pontique a dû inviter les cités à réfléchir avec beaucoup de circonspection à leur ralliement, en gardant probablement en tête que Mithridate avait des moyens considérables, et qu'à ce titre il était sûrement plus prudent de se ranger à ses côtés, au risque de devoir se rattraper et s'expliquer auprès du pouvoir romain un peu plus tard. Ces forces nombreuses font en quelque sorte l'effet d'une épée de Damoclès flottant au-dessus des cités et sont dès lors susceptibles d'avoir influencé le vote.

Ce schéma explicatif fonctionne tout particulièrement bien pour la cité de Cos, puisqu'il explique l'attitude fortement ambiguë de la cité dans le conflit. Peut-être qu'une conclusion similaire doit s'appliquer non seulement à Cnide, dont on sait aussi qu'elle changea de camp pendant la guerre, signe d'une loyauté pas forcément zélée, mais aussi à Chios : la non-participation de cette dernière aux vêpres éphésiennes est une preuve de son attitude timorée, qui suivit peut-être la même logique que celle adoptée par Cos, à la différence qu'elle monnaya sa tranquillité non avec de l'argent, mais avec les navires dont le texte d'Appien se fait l'écho. L'exemple du siège avorté de Rhodes montre par ailleurs ce qui attendait les cités qui faisaient le choix de se rallier à Rome dans le conflit : soit elles rejoignaient le roi du Pont, soit elles subissaient les tourments de la guerre sur leur sol. Certes, le siège de Rhodes est à coup sûr

⁷ Appien, *Guerre de Mithridate*, 25, 101 ; 46, 180.

⁸ Appien, *Guerre de Mithridate*, 17, 61.

⁹ Appien, *Guerre de Mithridate*, 19.

¹⁰ Appien, *Guerres civiles*, IV, 66, 279. Voir également Cicéron, Lettre 901, *Aux Familiers*, XII, 14, 3.

postérieur aux phases de débats dans les cités, mais il s'agissait probablement d'un état de fait dont tout le monde était bien conscient.

D'abord le siège de Rhodes, qui avait montré, non sans un certain panache, que la résistance à Mithridate était possible, puis les victoires syllaniennes de Chéronée et d'Orchomène, ont réduit l'aura du roi du Pont sur les cités grecques, tout comme la confiance que ces dernières avaient placée en lui pour les défendre : la manière dont il s'était présenté dans sa propagande, en roi évergète et défenseur de la liberté des Grecs face aux rapaces romains, s'effondrait. Pire encore qu'une crise de confiance, la situation militaire fut totalement retournée en défaveur du roi du Pont, notamment en raison des pertes considérables enregistrées lors de ces batailles et qui ont bouleversé les rapports de forces en faveur de Rome. Les *épitomè* des livres de l'*Histoire romaine* de Tite-Live font état de 100 000 morts à Chéronée du côté pontique, sur les 100 000 fantassins, 10 000 cavaliers et 90 chars à faux estimés par Plutarque¹¹, ou sur les 120 000 hommes qui composaient l'armée d'Archélaos selon Appien¹². À l'inverse, et c'est ce qui explique justement le premier coup porté au rapport de force, du côté des Romains, les pertes sont anecdotiques et sont traitées comme telles par les sources : Appien les estime à seulement quinze hommes, Plutarque à quatorze, et encore, puisque les deux historiens s'accordent à dire que deux des portés disparus sont revenus à la nuit tombante¹³. Pertes négligeables sur une armée qui « ne devait guère dépasser les quarante mille hommes », selon les estimations de François HINARD¹⁴, pour qui « cette victoire eut un retentissement extraordinaire dans toute la région : on commença à se ressouvenir que la supériorité militaire romaine, dont on avait déjà eu à connaître, était éclatante et qu'il valait mieux se faire des alliés de ces gens-là plutôt que des ennemis ».

Un peu plus tard dans l'année 86, à Orchardène, le clou est enfoncé de nouveau, en dépit d'un nouveau ratio de bataille toujours défavorable pour Rome, certes, mais moins qu'à Chéronée : Appien et Plutarque sont encore nos principales sources pour cette seconde bataille livrée dans les plaines béotiennes. On apprend à la lecture de l'Alexandrin qu'une armée de 80 000 hommes avait été dépêchée par Mithridate sous le commandement de Dorylaos, et que celle-ci rejoignit les 10 000 hommes qu'Archélaos avait pu sauver et emmener en Eubée¹⁵.

¹¹ Tite-Live, *Periochae*, 82 ; Plutarque, *Sylla*, 15, 1.

¹² Appien, *Guerre de Mithridate*, 41, 158. Il estime les pertes à un peu plus de 110 000 hommes, puisque sur les 120 000 engagés, il explique que pas plus de 10 000 ont survécu : Appien, *Guerre de Mithridate*, 45, 174. Les estimations de Plutarque et d'Eutrope quant aux survivants Pontiques sont identiques, tout comme pour les pertes romaines estimées à 14 hommes, sans mention du retour des deux soldats le soir même : Plutarque, *Sylla*, 19, 7 ; Eutrope, *Abrégés d'Histoire romaine*, V, 4.

¹³ Appien, *Guerre de Mithridate*, 45, 174 ; Plutarque, *Sylla*, 19, 8.

¹⁴ HINARD 2000, p. 651.

¹⁵ Appien, *Guerre de Mithridate*, 49, 194. Eutrope chiffre cette nouvelle armée à 70 000 hommes : Eutrope, *Abrégés d'Histoire romaine*, V, 4.

Plutarque explique quant à lui qu'une nouvelle armée pontique ravageait la Béotie tandis que Sylla s'apprêtait à traverser l'Hellespont pour débarquer en Asie. Mais les chiffres de Plutarque ne sont pas sans poser problème puisqu'il affirme que cette seconde armée était aussi vaste que la précédente, avant d'ajouter que Doryalos avait amené avec lui 80 000 hommes. Pourtant, quelques paragraphes auparavant, dans la biographie de Sylla, il avait estimé les survivants de Chéronée à 10 000 hommes, soit un total de 90 000 soldats dans l'armée pontique à Orchomène : il y a donc un écart inexplicable de 20 000 hommes par rapport à l'estimation qu'il avait proposée pour l'armée pontique de Chéronée¹⁶. Quoiqu'il en soit, les deux versions sont à peu près concordantes et accordent une fois de plus aux troupes de Mithridate un net avantage numérique puisque l'armée de Sylla devait être sensiblement la même que celle qu'Archélaos avait déjà affrontée auparavant. Côté Pontique, la bataille fut semble-t-il moins meurtrière que celle ayant été jouée à Chéronée, notamment en raison d'un nombre élevé de prisonniers : Plutarque ne chiffre les pertes d'aucun des deux camps, mais on apprend par Appien que sur les 90 000 Pontiques engagés, 15 000 avaient péri dans les combats préliminaires ayant précédé la véritable bataille ; Orose ajoute que 20 000 furent mis à mort dans les marais proches du camp pontique, qu'autant le furent dans un fleuve qu'il est d'ailleurs le seul à mentionner, et selon François HINARD, 25 000 autres ont été faits prisonniers¹⁷. Tite-Live comme Eutrope ne s'embêtent pas avec les chiffres, le premier mentionnant seulement que les Romains avaient vaincu les Pontiques une seconde fois, le second écrivant que toutes les troupes de Mithridate furent alors anéanties¹⁸. Pour autant, ce dernier n'a pas nécessairement tort puisque si l'on additionne les différentes versions des pertes pontiques à Orchomène, alors on atteint effectivement 90 000 hommes, tués ou emprisonnés et par conséquent « anéantis » dans le sens où ils ne pouvaient dès lors plus combattre.

Autrement dit, en deux batailles jouées sur quelques mois à peine, les Pontiques perdirent environ 200 000 hommes, tandis que les Romains en avaient officiellement perdu quelques dizaines. Évidemment, on peut légitimement interroger le crédit à apporter à de tels chiffres, qui ne sont pas sans rappeler les rapports de forces plus qu'asymétriques que l'on observait déjà du temps des guerres médiques et des expéditions orientales d'Alexandre, chiffres démesurés dans un sens comme dans l'autre, possiblement exagérés par les auteurs anciens, qui finissent par devenir un élément renforçant le *topos* de la suprématie de l'Occident civilisé contre l'Orient barbare. Toujours est-il que l'inversion du rapport de forces est, elle, bien réelle, et semble avoir

¹⁶ Plutarque, *Sylla*, 19, 7

¹⁷ Appien, *Guerre de Mithridate*, 49, 197 ; Orose, *Histoire contre les Païens*, VI, 2, 7 ; HINARD 2000, p. 654.

¹⁸ Tite-Live, *Periochae*, 82 ; Eutrope, *Abrégés d'Histoire romaine*, V, 4.

pour résultat un affaiblissement de la position mithridatique y compris dans les cités grecques, justifiant dès lors des mesures impopulaires¹⁹ qui ont entraîné dans leur sillage les défections de certaines cités auparavant enclines à supporter le roi du Pont. La défaite fut telle que certaines cités, dont Chios et Éphèse, se sont rendu compte de leur erreur et ont tenté de faire pénitence. On sait par Appien que Chios envoya une ambassade auprès de Sylla, tandis que celui-ci était en Grèce continentale, ce qui allongea encore la liste des griefs entretenus à leur égard par Mithridate²⁰, qui décida de faire de Chios un exemple pour maintenir les cités les plus réticentes à son égard à rester dans son giron. Il semble pourtant que la terreur instaurée par Mithridate ne fut pas suffisante pour compenser l'éclat des défaites de ses armées, et eut peut-être même l'effet inverse. Les retournements d'alliance de Cos et de Cnide dans ce même conflit semblent également devoir être attribués à l'explication du retournement de la domination militaire en défaveur de Mithridate, et le récit qu'en fait Plutarque dans sa biographie de Lucullus va aussi dans ce sens : « Les Rhodiens lui [= à Lucullus] ayant fourni d'autres navires, il décida les habitants de Cos et ceux de Cnide à quitter le parti du roi et à attaquer Samos de concert ». L'image est presque celle de cités attentistes, dont les moyens militaires individuels restaient considérablement inférieurs à ceux de Mithridate, mais qui profitent de l'arrivée de Lucullus et de sa flotte dans la région pour ouvertement faire défection, s'assembler et proposer un contrepois intéressant à la domination maritime de Mithridate²¹ qui, elle, n'avait pas réellement été entamée par les défaites de Chéronée et d'Orchomène. Ces deux victoires romaines ont peut-être même galvanisé des cités autrefois hésitantes, en montrant que des victoires étaient possibles face à des ennemis plus nombreux. Cette mouvance semble en tout cas bien s'appliquer à Cos, Cnide et éventuellement Chios.

La réalité géostratégique et militaire de la Première Guerre de Mithridate nous semble donc un élément particulièrement important dans notre réflexion globale. Si la puissance navale initiale du roi du Pont a pu justifier que certaines cités aient vu en lui un contrepois intéressant ou une alternative raisonnable à la domination romaine, les défaites successives de ses armées montrent qu'en réalité il n'en est rien, et expliquent le retour d'un certain nombre d'entre elles dans le giron romain, dans le but de se maintenir dans le parti gagnant et ainsi s'éviter les turpitudes de la guerre et de ses règlements de compte – parfois avec plus ou moins de succès d'ailleurs. Dans les autres conflits, il semble également que les situations militaires aient également

¹⁹ Appien, *Guerre de Mithridate*, 46, 178-180 (représailles contre les tétrarques de Galatie) ; 46, 180 – 47, 186 (représailles contre Chios) ; 48, 192-193 (exactions contre les cités grecques susceptibles de comploter contre le roi, en particulier à Pergame).

²⁰ Appien, *Guerre de Mithridate*, 47, 183-184.

²¹ Plutarque, *Lucullus*, 3, 3.

été des facteurs importants, même si l'exemple mithridatique nous semble le plus emblématique de la période et le mieux documenté.

En effet, le schéma se répète dans la guerre qui a opposé César et Pompée. Au début de la guerre, Pompée obtint le ralliement de toutes les cités que nous étudions, à part peut-être celui de Cnide²². Parmi les éléments qui ont vraisemblablement contribué à lui apporter le soutien de l'Orient, les données géostratégiques sont un argument de poids. En effet, au début de la guerre, ce sont les Pompéiens qui tiennent l'Orient, et dans un premier temps les Césariens mènent des opérations militaires en Italie et en Hispanie, que César avait d'ailleurs relatées dans les deux premiers livres de sa *Guerre civile*. Il y a donc peut-être à la fois une forme de ralliement en faveur de Pompée non seulement parce qu'il s'était illustré de mémoire d'homme en Orient, contre les pirates puis contre Mithridate, mais à côté de cela existait peut-être une forme de mécanisme automatique de survie de la part des cités : pourquoi tenter de se rallier à César, alors que l'intégralité de l'Orient a rejoint le camp de Pompée, ce que montre d'ailleurs très bien la liste des auxiliaires pompéiens que César proposa avant son récit de la bataille de Pharsale²³ ? Cela revenait plus ou moins à tenter l'annihilation pure et simple, alors qu'il était plus facile de « suivre le mouvement », si l'on peut se permettre cette expression. Les effectifs attestés à Pharsale, et les commentaires d'Appien à ce sujet montrent justement l'avantage numérique dont bénéficiait Pompée : il dénombre l'armée césarienne à 22 000 Romains et quelques alliés gaulois et grecs ; l'armée pompéienne représenterait selon l'Alexandrin plus du double de l'armée césarienne (il ne précise pas le nombre exact) dont 7 000 cavaliers. En outre, Pompée bénéficiait de la faveur des Grecs, aussi bien Spartiates qu'Athéniens, Péloponnésiens, Béotiens et Insulaires, mais aussi des peuples de l'Orient méditerranéen. L'impression qui se dégage du texte d'Appien est celle d'un combat clairement défavorable pour César, ce qu'Appien fait d'ailleurs explicitement dire à Pompée dans sa harangue du début de la bataille²⁴. La bataille de Pharsale, en dépit d'un nombre élevé de combattants, semble pourtant ne pas avoir été un massacre tel qu'on a pu l'observer pendant la guerre de Mithridate. Appien chiffre les pertes césariennes à 200 légionnaires et 30 centurions, tandis que Pompée aurait perdu d'innombrables alliés (Appien stipule qu'ils ne furent pas décomptés tant ils étaient nombreux), dix sénateurs, quarante chevaliers, et six mille soldats²⁵.

Après la victoire de César à Pharsale, la plupart des cités changent de camp en sa faveur et le manifestèrent plus ou moins clairement : tandis que Rhodes ferma ses portes aux Pompéiens et

²² Voir nos interrogations à ce sujet dans le chapitre 2, p. 91-93.

²³ Appien, *Guerres civiles*, II, 70, 292 – 71, 296.

²⁴ Appien, *Guerres civiles*, II, 72, 299-302. Voir aussi César, *Guerre civile*, III, 3-4 sur la composition de l'armée pompéienne à Dyrrachium.

²⁵ Appien, *Guerres civiles*, II, 82, 345. L'estimation des six mille soldats est partagée par Plutarque, *Pompée*, 72, 4.

fournit des navires à César pour sa traversée de la Méditerranée vers Alexandrie²⁶, Chios, Samos et Cnide firent le choix de la diplomatie et honorèrent le vainqueur de Pharsale²⁷. Même Mytilène, pourtant un fervent soutien du camp pompéien en Égée, se rallie à César sur conseil de Pompée à l'issue d'une ambassade civique menée par Potamôn²⁸. Là encore, Pharsale apparaît donc avoir été une bataille décisive dans la guerre civile, ayant renversé la situation militaire et justifié que les cités aient changé de camp. Avant la bataille, les armées et les flottes pompéiennes étaient hégémoniques en Méditerranée. Après Pharsale, la débandade des Pompéiens et l'arrivée imminente des Césariens en Asie Mineure bouleversèrent le rapport de forces et justifèrent une fois de plus des ralliements au plus puissant parti se trouvant dans la région.

Il ne s'agira guère de le démontrer pour les deux autres conflits de la période, car le mécanisme nous semble avoir été exactement le même aussi bien pour la guerre civile des Libérateurs que pour celle ayant opposé Antoine et Cléopâtre. Les cités ont en effet pris parti, volontairement ou sous la menace, pour les Libérateurs et pour Antoine, en vertu du fait qu'il s'agissait des partis les plus puissants occupant l'espace égéen au début de ces deux guerres. Aussi bien les Libérateurs qu'Antoine possédaient les armées les plus nombreuses, et avaient accumulé les soutiens de princes et de cités d'Orient, laissant d'ailleurs le champ libre aux sources littéraires de dissenter sur la composition bigarrée de ces corps. En dépit d'un avantage numérique, ces deux partis furent vaincus et les cités contraintes à formuler de nouveaux ralliements.

En outre, si les cités ont eu tendance à choisir les généraux dominant la scène militaire, c'est peut-être aussi parce que les cités ont vu en eux ceux qui étaient les plus susceptibles de défendre leurs intérêts une fois les conflits terminés. En cela, il devient légitime de se demander dans quelle mesure les belligérants pouvaient être en mesure de défendre les intérêts des Insulaires, en se questionnant justement sur ces derniers.

LA CITÉ ET SES INTÉRÊTS TERRITORIAUX ET ÉCONOMIQUES

Dans ce contexte, le thème de la liberté des cités vient bien évidemment à l'esprit en premier : les partis dominants sont en fait ceux qui étaient les plus enclins à défendre la liberté des cités grecques, même si en réalité ce thème s'applique surtout à la guerre de Mithridate. Il apparaît également dans nos sources que les cités avaient une grande lucidité non seulement quant aux partis dominants, qui à ce titre étaient les plus susceptibles d'éventuellement soutenir

²⁶ César, *Guerre civile*, III, 106 ; *Guerre d'Alexandrie*, I, 1.

²⁷ RAUBITSCHKE 1954 ; voir nos remarques sur le changement de camp des cités dans notre chapitre 2, p. 90-98.

²⁸ Plutarque, *Pompée*, 75, 3 ; *IG XII*, 2, 35 A et B (= **CI n° 4**).

leurs aspirations, mais aussi à contribuer à défendre le territoire en cas d'invasion ennemie. Un autre élément est que les grandes cités insulaires de l'Égée orientale étaient également pour la plupart de grandes et riches cités commerçantes, aussi bien exportatrices de denrées dont elles avaient fait leur spécialité, qu'importatrices pour leur suffisance alimentaire. Or, il est bien connu de manière générale que lorsque des conflits se manifestaient, les transactions commerciales en pâtissaient, ce qui menaçait directement les revenus et la suffisance économique de ces territoires soumis plus que les autres aux variations de la stabilité maritime égéenne. Sheila AGER, qui s'est intéressée à la question de l'attitude diplomatique de Rhodes pendant l'époque hellénistique, avait justement souligné cet état de fait pour expliquer que Rhodes a voulu autant que faire se peut régler les conflits diplomatiquement, car il en allait de sa propre survie économique²⁹. Ainsi, renforcer les armées qui étaient soit les plus nombreuses, soit dominantes dans la région, était au moins sur le papier un gage de règlement rapide et d'un retour tout aussi prompt à la normalité des transactions commerciales.

En outre, il apparaît à la lecture des sources que le tableau apocalyptique que nous avons dressé des cités dans notre troisième chapitre doit être complété par ce que nous apprenons des différents dons accordés aux cités au fur et à mesure des conflits en question, parfois même en gage de récompense pour la loyauté des cités ou en dédommagement de ce qu'elles subirent pendant les conflits. Les Romains avaient pour habitude diplomatique de longue date de remercier leurs fervents alliés en leur accordant différents dons, en particulier des concessions territoriales, y compris de territoires supposés libres, donnant parfois l'impression que les Romains intervenaient dans des cités échappant théoriquement à leur autorité. Les Romains eurent recours à ce procédé à l'issue de la guerre d'Antiochos, où Pergaméniens et Rhodiens bénéficièrent de larges concessions territoriales issues des anciennes possessions séleucides en Asie Mineure³⁰. Dans ce contexte, les Insulaires purent entrevoir aussi, dans ces ralliements aux plus forts, le gage de dons et autres bienfaits à venir, que le soutien apporté aux partis qui seraient amenés à être les perdants remettait finalement en question, et invitait les cités à reprendre le travail diplomatique au début. Peut-être l'attitude des Rhodiens à l'égard de Rome pendant la guerre de Mithridate a également été influencée par de telles vellétés, sans que l'on sache vraiment dans quelle mesure cela put contribuer au ralliement de la cité auprès de Rome. Toujours est-il que les Rhodiens avaient déjà bénéficié des largesses des Romains par le passé, en particulier pendant la guerre d'Antiochos, ayant marqué pour Rhodes l'obtention d'une majeure partie de la Carie et de la Lycie, et qu'à ce titre ils étaient habitués à composer avec la puissance

²⁹ AGER 1991.

³⁰ VIAL 1995, p. 54-55.

romaine³¹. Après la guerre de Mithridate, le discours de Sylla à Éphèse n'est pas pour nous donner tort, puisqu'on y apprend non seulement que la liberté des Rhodiens fut confirmée par le vainqueur de Mithridate, mais aussi que la cité obtint le gouvernement de la cité carienne de Caunos, en vertu de sa contribution lors de la guerre³². Un peu plus tard, en gage de dédommagement pour avoir été vaincue et maltraitée par Cassius, on sait par Appien qu'Antoine offrit à la cité le gouvernement de Myndos ainsi que de quelques îles des Cyclades, parmi les plus riches et puissantes, à savoir Andros, Ténos et Naxos, dont les Rhodiens furent d'ailleurs probablement privés sous Auguste, peut-être en vertu de leur gouvernement trop rude comme l'écrivit Appien, mais sûrement aussi en raison de leur ralliement plus qu'hypothétique en faveur d'Antoine³³. En effet, on apprend à la lecture de Dion Cassius que les Spartiates avaient été récompensés par l'obtention de Cythère, tandis qu'Athènes avait été privée d'Égine et d'Érétrie, justement en raison de son soutien à Antoine³⁴. Il est donc tout à fait envisageable que la cité insulaire ait subi un destin similaire.

CONCLUSION

Au terme de cette brève enquête, il nous semble que la présence en Orient des armées les plus puissantes était pour la plupart des cités un gage de sécurité, mais aussi de contrainte pour certaines d'entre elles. La volonté des cités de garder leur statut intact, voire de l'améliorer, de conserver des privilèges ou de maintenir les activités commerciales au fondement de leur puissance et de leurs économies respectives apparaît avoir joué un rôle crucial dans les ralliements observés. Pour autant, il nous semble délicat de tirer des conclusions trop englobantes puisque ce serait nier les intérêts propres de chacune : tandis que les plus petites cités étaient contraintes par la force des choses à se rallier aux prétendants au pouvoir, d'autres plus puissantes, telles que Rhodes, pouvaient au contraire user de leur position et de leurs atouts militaires pour tenter de tirer leur épingle du jeu soit en allant à contrecourant de la tendance générale, espérant dès lors des récompenses en vertu de leur loyauté, soit en suivant le mouvement global de l'Orient méditerranéen, gage théorique d'une victoire éventuellement rapide. Malheureusement pour la cité, la deuxième fois où elle maintint sa loyauté fut pour elle fatale. Dans tous les cas, il est plus que probable que les cités aient de manière générale agi dans le but de construire le meilleur avenir possible pour elles, et à ce titre, on peut en effet considérer qu'elles étaient « égoïstes ».

³¹ Polybe, *Histoires*, XXI, 24, 8.

³² Appien, *Guerre de Mithridate*, 61, 250 ; Cicéron, Lettre 30, *À Quintus*, I, 1, X-33.

³³ Appien, *Guerres civiles*, V, 29.

³⁴ Dion Cassius, *Histoire romaine*, LIV, 7.

À l'issue de ces trois derniers chapitres, il nous semble nécessaire de proposer un tableau présentant une synthèse globale résumant les raisons ayant justifié les ralliements des cités grecques dans les conflits de la période (**tabl. 12**)

Cités	Ralliements	Justifications individuelles	Raisons expliquant plusieurs ralliements
Guerre de Mithridate : phase 1, jusqu'au siège d'Athènes et les batailles de Chéronée et d'Orchomène (89-86)			
Rhodes	Rome	<ul style="list-style-type: none"> - Traité d'alliance avec Rome ; - Crainte de représailles dans le cas contraire. 	/
Cos	Mithridate	Attitude timorée : <ul style="list-style-type: none"> - Achat de sa tranquillité par don d'argent ; - Moyens militaires moins importants que ceux de Rhodes (= ralliement par esprit de survie) ; - Présence d'une communauté italienne. 	<ul style="list-style-type: none"> - Propagande pontique : défense de la liberté des Grecs, revendication de l'héritage d'Alexandre et propagande hellénisante ; - Armée plus nombreuse et victorieuse ; - Liens antérieurs avec les cités (Chios et les cités lesbiennes).
Cnide	Mithridate ?	?	
Samos	Mithridate	?	
Chios	Mithridate	Attitude timorée : <ul style="list-style-type: none"> - Achat de sa tranquillité par la fourniture d'un contingent allié ; - Présence d'une communauté romaine. 	
Ténédos	Mithridate ?	?	
Mytilène	Mithridate	?	
Eresos	?	?	?
Méthymna	?	?	?
Guerre de Mithridate : phase 2, après le siège d'Athènes et les défaites de Chéronée et d'Orchomène (86-85)			
Rhodes	Rome	<ul style="list-style-type: none"> - Traité d'alliance avec Rome ; - Crainte de représailles dans le cas contraire. 	/
Cos	Rome	?	<ul style="list-style-type: none"> - Renversement de la situation militaire ; - Mesures répressives de Mithridate (en particulier contre Chios) ; - Irruption de Lucullus en Égée du Sud-Est.
Cnide	Rome	?	
Chios	Rome	<ul style="list-style-type: none"> - Dérive autoritaire de Mithridate à l'égard de la cité ; - Vaincue par les Pontiques qui ont souhaité en faire un exemple et déportation de la population vers l'Asie Mineure. 	
Samos	Mithridate ?	- Garnison pontique ?	?
Mytilène	Mithridate	- Crainte des représailles romaines.	?
Eresos	?	?	?
Méthymna	?	?	?
Ténédos	?	?	?

Guerre civile de César et Pompée : phase 1 (49 - 48)			
Rhodes	Pompée	- Ralliement acheté ?	<ul style="list-style-type: none"> - Prestige de Pompée en Orient (vainqueur des pirates et de Mithridate : légitimité du vainqueur) ; - Pompée était connu en Orient, alors que César peu ; - Armée pompéienne plus puissante et ralliement de masse de la plupart des peuples d'Orient ; - Revendication de la geste d'Alexandre ;
Cos	Pompée	?	
Cnide	Pompée ?	- Intégration dans la province d'Asie.	
Samos	Pompée	<ul style="list-style-type: none"> - Intégration dans la province d'Asie ; - Liens avec Pompée (IG XII, 6, 1, 352) 	
Chios	Pompée	- Patronat d'Ahenobarbus ?	
Mytilène	Pompée	<ul style="list-style-type: none"> - Influence de Théophraste de Mytilène ; - Améliorations statutaires dues à l'intervention de Pompée (libération) et donc liens clientélares. 	
Eresos	?	?	
Méthymna	?	?	
Ténédos	?	?	
Guerre civile de César et Pompée : phase 2 (48 - ...)			
Rhodes	César	- Liens avec des négociants pro-César ?	<ul style="list-style-type: none"> - Renversement de la situation militaire (victoire césarienne et pompéiens en fuite) ; - Esprit de survie = loyauté non zélée en faveur des Pompéiens ; - Clémence césarienne ? - Crainte de représailles mais entremise de Théopompe de Cnide (Rhodes, Cos).
Cos	César	- Liens avec des négociants pro-César ?	
Cnide	César	?	
Samos	César	?	
Chios	César	?	
Mytilène	César	?	
Eresos	?	?	
Méthymna	?	?	
Ténédos	?	?	
Guerre civile des Libérateurs			
Rhodes	Césariens	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration des clauses du traité romano-rhodien grâce à César ? - Menaces vis-à-vis de la Pérée ; 	- Parti non légal (en vertu de la <i>lex Pedia</i>) ;
Cos	Brutus et Cassius	Attitude timorée : <ul style="list-style-type: none"> - Peut-être une volonté de faire comme Rhodes mais lucidité sur le fait qu'elle n'avait pas les moyens militaires de lutter ; - Liens entretenus avec des négociants pro-César ; - Souvenir de P. Servilius Isauricus que la cité a honoré ainsi que sa famille ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Parti républicain, héritier de Pompée dans une certaine mesure ; - Propagande des Libérateurs axée sur le thème de la liberté et de la lutte contre la monarchie ; - Menaces à peine dissimulées à l'encontre des cités et rois dissidents ;
Cnide	Brutus et Cassius	- Intégration dans la province d'Asie	
Samos	Brutus et Cassius	- Intégration dans la province d'Asie	

Chios	Brutus et Cassius ?	?	
Mytilène	Brutus et Cassius	?	
Eresos	Brutus et Cassius	?	
Méthymna	Brutus et Cassius	?	
Ténédos	Brutus et Cassius ?	?	
Guerre d'Antoine contre Octave			
Rhodes	Antoine ?	?	<ul style="list-style-type: none"> - Ralliement en masse des cités et peuples d'Orient ; - Gouvernement d'Antoine en Orient ; - Propagande d'Antoine (Nouveau Dionysos, revendication de la lignée d'Héraclès et de la geste d'Alexandre) ; - Domination militaire de l'Orient (en particulier dans le domaine naval).
Cos	Antoine	<ul style="list-style-type: none"> - Communauté italienne composée de partisans d'Antoine ? - Présence d'Antonii dans l'épigraphie de l'île 	
Cnide	Antoine ?	?	
Samos	Antoine	<ul style="list-style-type: none"> - Patronats de M. Titius et de Cn. Domitius Ahenobarbus ? 	
Chios	Antoine ?	?	
Mytilène	Antoine ?	<ul style="list-style-type: none"> - Présence d'Antonii dans l'épigraphie de la cité 	
Eresos	Antoine ?	?	?
Méthymna	Antoine ?	?	?
Ténédos	Antoine ?	?	?

Tableau 12 : Les ralliements des cités insulaires de l'Égée orientale dans les conflits du 1^{er} siècle : tableau de synthèse.

Après les tourments des années 49-30, la victoire définitive d'Octave sur son rival Antoine marqua pour les cités la fin d'une période de louvoiements. En effet, Auguste était désormais le seul capitaine du vaisseau, et à ce titre, il fut l'objet d'un dernier ralliement que d'aucuns qualifieraient de « définitif », et il s'agit de celui que les cités opérèrent en sa faveur à partir de sa victoire.

CHAPITRE 8 : VERS UN RALLIEMENT DÉFINITIF À L'EMPEREUR : AUGUSTE ET SA *DOMUS*, PRÉSENCE EFFECTIVE ET PRÉSENCE SYMBOLIQUE DE L'EMPEREUR ET DE SA FAMILLE DANS LES CITÉS DE L'ÉGÉE ORIENTALE

La question du culte impérial a souvent été perçue comme centrale dans les rapports liant Rome et les communautés sous sa domination à partir de l'avènement de celui qui s'était longtemps appelé Octavien. Pourtant, ce n'est qu'un élément parmi d'autres que l'on peut repérer dans les sources. Son importance réside dans le fait que ces dernières en font beaucoup état et que, comme l'a montré Gabrielle Frija, il n'y a pas un mais des cultes impériaux, ce qui rend difficile toute délimitation des sources qui s'y rapportent ou non. En outre, force est de constater que le culte impérial dédié à Auguste n'est pas arrivé du jour au lendemain dans les îles, et que les guerres civiles ont peut-être joué un rôle un peu plus important que la simple élimination progressive des prétendants au pouvoir qu'étaient Sextus Pompée, Lépide et finalement Antoine, laissant Auguste seul commandant du navire. Ces mêmes conflits ont, selon nous, permis une transition bien plus importante d'un point de vue des relations internationales, diplomatiques et honorifiques entre Rome et le monde grec, dont le culte impérial est un descendant direct. En divisant Rome en deux camps distincts, dont la direction revint à César et Pompée, la guerre civile a introduit à Rome ce dont Mithridate avait déjà bénéficié quarante années auparavant : il s'agit d'une incarnation du pouvoir romain à travers ces deux figures, dont la conséquence plus ou moins directe fut de personnaliser les relations entre les cités et les *imperatores* de la fin de la République. Dans les premières décennies du I^{er} siècle, c'est-à-dire jusqu'à la conclusion des guerres mithridatiques, la loyauté des cités grecques (tout comme leur déloyauté) s'exerçait en faveur de Rome : il s'agissait en quelque sorte d'une loyauté générale à l'État romain, le Sénat restant une instance de gouvernement mais qui trouvait finalement peu d'écho et d'incarnation dans les provinces. En outre, le fait qu'il y ait deux consuls rendait également difficile l'assimilation entre un personnage et un État, contrairement à ce qui était possible dans le cadre d'une monarchie, en l'occurrence la monarchie pontique¹. Les cités ayant choisi le camp de Mithridate pendant la guerre s'étaient ralliées à lui à la fois à cause de son alléchante propagande de promotion de la liberté des Grecs, mais aussi en opposition au poids harassant que représentait la fiscalité romaine, étant vraisemblablement comprise comme un ensemble cohérent et reconnu : on réfutait la fiscalité romaine, et pas la fiscalité exercée par tel ou tel gouverneur. Il ne semble pas, en effet, que Sylla ait été personnellement la cible d'une opposition de principe, et

¹ Les sources d'époque impériale montrent qu'il y eut bien un culte du Sénat, mais selon ERSKINE 1997, rien ne l'atteste à l'époque républicaine.

les défections ayant eu lieu pendant la guerre de Mithridate ne le visaient pas lui en particulier, mais Rome et son système fiscal dans son ensemble.

Avec Pompée, les cités retrouvaient ce qu'elles avaient déjà connu avec un Flamininus, un Sylla, ou encore quelques autres personnages romains ayant reçu des honneurs au cours du II^e siècle, c'est-à-dire qu'il incarnait d'une certaine façon le pouvoir romain dans le monde grec, ce qui lui permit de s'attacher personnellement une partie des communautés. En restaurant la liberté des Mytiléniens, et en acceptant le véritable culte que lui voua la cité dès après 62, c'est lui qui réouvra la voie à la personnalisation des relations diplomatiques entretenues entre les cités grecques et les plus grands personnages politiques romains du siècle, auxquels le bouleversement ne pouvait échapper. Après lui, les principaux dirigeants romains se laissèrent faire et les honneurs locaux se multiplièrent en fonction de bienfaits, d'évergésies, ou au gré des tourments – si nombreux en cette période – de la vie politique et militaire romaine. De la loyauté à l'État romain, les cités grecques ont rendu plus perceptible encore la transition vers une loyauté exacerbée en faveur des prétendants au pouvoir, que la division continue des élites romaines entre Césariens et Césaricides, puis entre Antoine et Octave, n'a pu résorber – contrairement à ce que l'on observait dans les décennies antérieures – car chacun des partis trouvait soutien et légitimité d'une telle situation. En outre, il apparaît que ce processus de personnalisation des liens entre les communautés insulaires et les dirigeants romains se développe en même temps que le renforcement des rapports clientélares et « monopolistiques », pour reprendre l'expression de Raphaëlle LAIGNOUX, entre les soldats romains et leurs chefs². Cette synchronisation ne relève certainement pas de la coïncidence, et c'est cette situation de monopole à la fois sur le pouvoir romain et sur les communautés alliées qu'Octave récupère en fait à son compte après l'élimination définitive d'Antoine de l'échiquier politique.

Le problème avec la défaite antonienne à Actium, c'est qu'excepté Sparte, aucune cité grecque n'a soutenu Octave³, et il devenait primordial de se rallier rapidement à lui afin d'éviter d'éventuelles sanctions, comme l'a d'ailleurs souligné Gabrielle FRIJA, pour qui l'instauration du culte impérial avait aussi valeur de marqueur de loyauté à l'égard du pouvoir impérial⁴. Il est difficile de distinguer dans quelle mesure les honneurs accordés à Auguste lors de son règne relevaient de la tentative désespérée de se racheter auprès de lui, ou bien si ces attestations le remerciaient de privilèges confirmés ou accordés par celui-ci⁵. On pourrait même envisager que la première explication ne soit pas exclusive de la seconde. C'est dans tous les cas dans ce contexte

² Sur cette transition, voir LAIGNOUX 2016, p. 79.

³ MÜLLER 2014, p. 202.

⁴ FRIJA 2019, p. 79.

⁵ ROSSO 2017, p. 445.

qu'ont fleuri en Grèce, y compris dans les îles qui nous concernent et en Asie, des honneurs dédiés à Octave-Auguste et qui visaient également à montrer la docilité des corps civiques en faveur du nouveau – et désormais seul – maître de Rome. Dans ce chapitre, nous aimerions évoquer la présence de la famille impériale dans l'espace des cités, en démontrant qu'elle devint aussi bien réelle – par le biais des voyages qu'y firent l'Empereur et quelques-uns de ses soutiens, en particulier Agrippa – que symbolique. Nous aimerions également démontrer, sans pour autant nier les fondements religieux et sociaux-culturels du culte impérial, que l'instauration d'honneurs en faveur d'Auguste et de sa famille ont également constitué un ultime ralliement pour les cités grecques au cours du I^{er} siècle, et que les attestations des cultes destinés à Auguste et à sa *domus* sont autant des honneurs dédiés au monarque que des démonstrations de l'allégeance des cités auprès d'Auguste⁶.

À partir du moment où Octave a vaincu Antoine au large du golfe d'Ambracie, il apparaît que les cités se sont directement tournées vers lui en tant qu'interlocuteur diplomatique privilégié. C'est en tout cas ainsi que l'on peut peut-être comprendre qu'il ait passé l'hiver suivant à Samos, peut-être pour des raisons stratégiques – puisque stationner à Samos après une victoire navale comme celle d'Actium était un gage de sécurité au moins temporaire pour Octave, Agrippa et leurs partisans – mais peut-être aussi pour se maintenir à peu près à portée des soutiens d'Antoine en Orient, en particulier l'Asie et l'Égypte, qu'il n'était pas difficile de rejoindre depuis Samos. Cette première escale à Samos fut peut-être l'occasion pour Octavien de régler ses comptes avec les partisans d'Antoine : un épisode relaté par Appien dans ses *Guerres civiles* a justement pour cadre la cité insulaire et le destin des deux Metellii, anecdote symptomatique de la division des élites romaines qui se répercute sur les cités. En effet, le père avait combattu avec Antoine, tandis que le fils avait contribué à la victoire d'Actium aux côtés d'Octave⁷. Un second extrait de la littérature antique, tiré de l'œuvre de Suétone, permet de dater le second passage d'Octave à Samos. En effet, le biographe écrivit que « ce n'est pas toujours à Rome qu'il [= Octave] entra en charge : son quatrième consulat fut inauguré en Asie, le cinquième dans l'île de Samos, le huitième et le neuvième, à Tarragone⁸ ». Ce bref passage permet donc d'affirmer qu'il passa également l'hiver 30/29 sur l'île, puisqu'il effectua son cinquième consulat en 29. D'après Christopher P. JONES, Auguste – puisqu'il avait entre deux été gratifié de ce nom par le Sénat en 27 – effectua deux autres séjours à Samos lors de son règne⁹ : une première fois lors de l'hiver

⁶ Sur cette question, voir également KANTIRÉA 2007.

⁷ Appien, *Guerres civiles*, IV, 42, 175-178. Voir aussi Suétone, *Auguste*, 17.

⁸ Suétone, *Auguste*, 26.

⁹ JONES 2008, p. 109.

21/20¹⁰ et une seconde fois en 20/19 lors de son voyage de retour en Italie, où il accorda la liberté aux Samiens¹¹. Les relations établies entre Samos et Auguste apparaissent au travers de la documentation des plus cordiales, du moins à partir du moment où ce dernier a accordé la liberté à la cité. Avant, il apparaît tout de même à la lumière des sources que les relations étaient particulièrement tendues, puisque l'on sait qu'il refusa d'accéder à la demande de libération de la cité dans un premier temps, avant de finalement l'accepter un peu plus tard. Au début de son règne, comme il est normal, Octave-Auguste devait non seulement asseoir sa légitimité sur un territoire ayant longtemps eu Antoine pour presque unique interlocuteur, mais également affirmer son autorité, et c'est dans ce contexte que s'inscrivent vraisemblablement les mesures répressives des premières années de son règne. Une fois son autorité établie, en particulier par le poids des années, ce besoin d'apparaître comme un empereur que d'aucuns qualifieraient de « stricte » était moins important, et c'est selon nous ce qui explique les largesses accordées uniquement dans un second temps : après Actium, le temps des récompenses était pour les alliés d'Octave, Sparte et les Euryclides par exemple, non pour les anciens partisans de son rival. Un autre cas d'école semble être celui de Rhodes. On sait que le roi Hérode rencontra Octave lors d'une escale des deux hommes sur l'île, en 30, peut-être lorsque ce dernier initiait son expédition jusqu'à Alexandrie¹². Andrew ERSKINE estime que c'est peut-être à l'occasion de cette escale qu'Octave retira du giron rhodien les îles et territoires continentaux auparavant concédés par Antoine à la cité en dédommagement du sac de 42¹³. L'historien parle même d'une forme d'« *anxiety* » de la part des Rhodiens qui tentèrent de multiplier tant bien que mal les attestations d'allégeance à l'Empereur, notamment par le biais d'ambassades menées par un certain Eupolemos, peut-être un membre de la famille d'Euphranor qui avait, rappelons-le, accompagné César jusqu'à Alexandrie¹⁴. On sait notamment qu'il avait été le théore de Rhodes aux concours d'Actium et d'Alexandrie, instaurés par Octave après ses victoires, ce qui apparaissait pour la cité comme une façon de montrer son attachement et sa nouvelle loyauté à l'égard du vainqueur. À la lumière de la documentation, il est vrai que l'attitude rhodienne à l'égard de la famille impériale, et Andrew ERSKINE l'a démontré de manière très convaincante, semble être particulièrement précautionneuse, comme le montre un exemple un petit peu plus tardif. En effet, on sait grâce à plusieurs sources littéraires que Rhodes fut choisie par Tibère comme lieu d'exil entre 6 av. J.-C.

¹⁰ Dion Cassius, *Histoire romaine*, LIV, 7, 4.

¹¹ Dion Cassius, *Histoire romaine*, LIV, 9.

¹² ERSKINE 1991, p. 274.

¹³ Appien, *Guerres civiles*, V, 7, 29.

¹⁴ ERSKINE 1991, p. 275.

et 2 apr. J.-C.¹⁵, et qu'au même moment, la cité honora Caius César, alors pressenti pour devenir le nouvel empereur après le décès d'Auguste¹⁶. Andrew ERSKINE interprète cette documentation comme une volonté de la cité de ne pas froisser les relations entretenues entre la cité et l'Empereur, en laissant entendre que Rhodes aurait pu soutenir les prétentions impériales de Tibère en dépit de la voie dynastique tracée par Auguste¹⁷. En réalité, il est difficile de voir dans quelle mesure cette inscription avait réellement pour but de préserver la bonne entente entre Rhodes et Auguste, puisque la cité était, et depuis fort longtemps, un refuge pour les exilés romains, une « ville traditionnelle d'exil », pour reprendre les mots de François HINARD¹⁸ : sa localisation non loin de l'Asie permettait aux exilés de se maintenir informés, et la liberté de la cité leur assurait une certaine tranquillité. Déjà Cicéron en son temps avait laissé entendre dans quelques-unes de ses lettres que Rhodes et Lesbos étaient des cités prisées des exilés¹⁹. Encore un peu plus tôt dans la chronologie, c'est également à Rhodes que s'était rendu le proscrit Norbanus, qui s'y suicida tandis que les Rhodiens hésitaient à accéder à la demande d'extradition de Sylla²⁰. Ainsi, même si l'hypothèse d'Andrew ERSKINE est séduisante, elle nous apparaît malgré tout comme difficilement confirmable puisque la tradition pouvait également avoir fait de Rhodes une sorte de place de neutralité, et l'exemple de Norbanus montre justement les louvoiements des Rhodiens en matière d'extradition. En outre, l'inscription mentionnée provient de Lindos, et non pas du pôle urbain principal. Ainsi, nous prendrons en compte l'hypothèse d'Andrew ERSKINE, sans pour autant lui accorder une véracité absolue. En dépit de cet hypothétique incident, il apparaît que les relations entre Auguste et les cités insulaires se sont améliorées petit à petit, et le rôle des cités dans cette évolution est primordial car c'est particulièrement grâce à leurs efforts diplomatiques que la rancœur entretenue après Actium s'est distendue.

Par ailleurs, Auguste n'est pas le seul membre de la famille impériale à avoir voyagé dans les îles, tout comme la présence effective de la *domus Augusta* ne se limita pas aux seules cités de Samos et de Rhodes. En effet, on a notamment connaissance de plusieurs escales d'Agrippa à Lesbos, lorsque celui-ci réglait les affaires de l'Orient pour le compte de son ami : les sources attestent une visite d'Agrippa entre l'été 23 et l'automne de l'année suivante, ainsi qu'une autre

¹⁵ Suétone, *Tibère*, XI-XIII ; LVI ; LIX ; Tacite, *Annales*, I, 4 ; IV, 57.

¹⁶ I. *Lindos* 388.

¹⁷ ERSKINE 1991, p. 275.

¹⁸ HINARD 1985a, p. 135.

¹⁹ Cicéron, Lettre 480, *Aux Familiars*, VII, 3, 5 ; Lettre 503, *Aux Familiars*, IV, 7, 4 ; Lettre 718, *Aux Familiars*, XI, 1, 3. C'est aussi le point de vue de Suétone qui explique également par l'exil volontaire le séjour d'Agrippa à Mytilène entre 17 et 13 : Suétone, *Tibère*, X. Voir aussi Tacite, *Annales*, XIV, 53. Sur l'exil à Lesbos de Gallion, voir Tacite, *Annales*, VI, 3.

²⁰ Appien, *Guerres civiles*, I, 91, 422. Voir aussi l'exil de Metellus attesté dans Plutarque, *Marius*, 29, 12, celui de Q. Caecilius Metellus Numidicus dans Tite-Live, *Periochae*, 69, 2 et l'exil d'Eschine relaté dans Quintilien, *Institution Oratoire*, XII, 10, 19.

« escale », si tant est que presque quatre années puissent être appelées ainsi, entre la fin de l'année 17 et le début de l'année 13²¹. Cette deuxième visite d'Agrippa à Lesbos est placée sous le signe de l'exil volontaire, puisque c'est sur cette île qu'il se réfugia lorsqu'il entra en conflit avec Mécène. Le choix de la cité s'explique non seulement par le statut de celle-ci, mais aussi parce que Lesbos jouissait d'une réputation qui la précédait, qui faisait d'elle une belle île, dont les sources thermales pouvaient avoir attiré l'attention du gendre d'Auguste, qui souffrait de la goutte aux jambes²². Un bref passage des *Antiquités Judaïques* de Flavius Josèphe laisse d'ailleurs peut-être entendre qu'Agrippa visita également l'île de Samos, puisque l'historien précise dans son texte qu'après avoir rencontré Agrippa, Hérode est retourné chez lui depuis Samos, voulant peut-être dire que les deux hommes s'y sont effectivement rencontrés²³.

Si ces quelques attestations peuvent sembler anecdotiques, il faut souligner avec Antony HOSTEIN et Sophie LALANNE, co-éditeurs d'un ouvrage remarqué sur les voyages des empereurs aux époques antonine et sévérienne, que la présence impériale dans les provinces n'avait pas exclusivement une valeur transitionnelle, où les cités-étapes se résumeraient seulement comme telles. Pour eux, les voyages revêtaient également une dimension politique voire socio-culturelle, puisque c'était l'occasion de raffermir l'autorité impériale sur les communautés et de tisser des liens multiples entre les cités et le représentant du pouvoir central²⁴. Peut-être faut-il concéder une interprétation similaire aux voyages d'Auguste et d'Agrippa en Orient. En effet, la documentation invite à souligner, à la suite de Jean-Michel RODDAZ, que ces voyages et les escales dans les cités insulaires ont bel et bien été l'occasion de s'attacher l'amitié et la loyauté des communautés concernées, aussi bien pour Auguste que pour son fidèle bras droit²⁵. En outre, par leurs concessions à l'égard des cités, les deux hommes s'attachaient également la redevabilité de ces communautés, en particulier des communautés libres, ce qui les intégrait par la force des choses dans le giron romain en dépit de leur statut.

Cette politique a vraisemblablement fonctionné puisqu'en parallèle de ces voyages, nombreuses sont les sources qui relatent la multiplication des attestations de loyauté en faveur d'Octave-Auguste, dont les prémices du culte impérial semblent n'être qu'un élément parmi d'autres. Une exceptionnelle inscription d'Éresos, tant par sa longueur que par son contenu, peut être considérée comme un exemple particulièrement parlant de la variété des honneurs rendus par un riche citoyen de la cité en l'honneur non seulement du premier Empereur mais aussi pour

²¹ Pour l'hiver 23-22, voir Flavius Josèphe, *Antiquités Judaïques*, XV, 350. Voir aussi RODDAZ 2009, p. 55.

²² Tacite, *Annales*, VI, 3. RODDAZ 1992, p. 208-209 ; RODDAZ 2009, p. 55.

²³ Flavius Josèphe, *Antiquités Judaïques*, XVI, 62.

²⁴ HOSTEIN & LALANNE 2012.

²⁵ RODDAZ 2007 (= RODDAZ 2021, p. 281-289) ; RODDAZ 2009, p. 53 et 55-56.

L'intégralité de la *domus Augusta* :

« ... il a sacrifié des taureaux en prière pour la santé ... il a offert du vin doux aux citoyens et aux Romains et aux *paroikoi*. Sous la prytanie de Claudius Néron, il a premièrement sacrifié des taureaux lors des fêtes des Nédameia et celles en l'honneur des dieux Augustes, il a offert du vin doux aux citoyens et aux Romains et aux *paroikoi*. Durant les fêtes en l'honneur de César, à l'anniversaire du salut de César Auguste, il a offert aux personnes susmentionnées, dans des festins et lors de repas, du mouton, une jarre de vin et du pain d'une valeur de trois mines. Sous la prytanie de Caius César, fils d'Auguste, prince de la jeunesse, il a aussi sacrifié des taureaux durant les fêtes des Nédameia et celles en l'honneur des dieux Augustes, et il a offert du vin doux aux citoyens et aux Romains et aux *paroikoi*. Sous la prytanie d'Apollonodotus ... lorsque sont arrivées les bonnes nouvelles (évangiles) du salut et de la victoire d'Auguste, il a sacrifié des taureaux à l'occasion des bonnes nouvelles (évangiles) à tous les dieux et déesses et il a offert lors de repas les bêtes sacrifiées aux citoyens, aux Romains et aux *paroikoi*, en offrant aux personnes susmentionnées, lors de festin, une jarre de vin et du pain d'une valeur de trois mines. Il a aussi dédié, à ses propres frais, un téménos et un temple aux fils d'Auguste, à l'endroit le plus en vue de l'agora, portant la mention de son nom, voulant ainsi exprimer sa gratitude et sa piété envers tout *Voikos* (d'Auguste). Possédant un terrain privé à l'endroit le plus en vue de la cité, il a aussi construit en l'honneur de celui-ci un téménos et un temple, selon l'avis conforme de la Boulé, et il l'a dédié à Livie Auguste Pronoia, l'épouse du divin César Auguste, comme son inscription le stipule. Il a aussi fondé sur le port commercial un temple pour le divin Auguste César, afin qu'aucun lieu officiel ne soit négligé par rapport à sa faveur et sa piété envers le dieu. Il a aussi construit un temple dédié au divin Auguste César et à ... en commun avec sa femme Ammion, fille d'Apollophane, portant ainsi témoignage de sa piété envers le dieu, non seulement dans la cité, mais également dans le reste de la province²⁶. »

L'inscription fait d'ailleurs écho à une autre longue inscription mytilénienne attestant l'instauration d'honneurs en faveur d'Auguste, parmi lesquels nous citerons la mise en place d'un concours, dont la première occurrence est généralement datée de 27²⁷, ainsi qu'une autre inscription visant à régler le culte mis en place par la cité²⁸. Ces deux documents font des cités de l'île de Lesbos deux des premières à rendre de pareils cultes à l'empereur.

Peut-être pouvons-nous et devons-nous désormais aller plus loin en affirmant que l'on franchit une étape supplémentaire dans notre réflexion puisque l'on passe ici du ralliement à un général à une allégeance au Prince, compte tenu du nouveau contexte. Cette terminologie, que nous avons consciencieusement évitée jusqu'ici, nous semble désormais de rigueur puisqu'en 30, Octave n'est plus un *imperator* parmi d'autres : il est l'Empereur. Dès lors s'opère une véritable invasion de l'image de la famille impériale dans les cités, à l'instar de ce que nous avons mis en lumière avec l'inscription érésienne. La nouvelle monarchie récupère et perfectionne grâce au concours des cités de nombreuses modalités de représentation héritées de la tradition hellénistique et qui, pour certaines, étaient appliquées à des Romains depuis les premières années du II^e siècle, Flamininus en étant le prototype : honneurs cultuels, statues ou encore inscriptions

²⁶ IG XII, Suppl. 124 (= CI n° 30).

²⁷ IG XII, 2, 58 (= CI n° 29A).

²⁸ IG XII, 2, 59 (= CI n° 29C).

honorifiques en sont des exemples²⁹. Cette démonstration d'allégeance passe aussi et peut-être même avant tout par l'instauration du culte impérial dans la province d'Asie. À ce sujet, l'étude de Simon PRICE reste évidemment centrale, et a notamment été complétée sur quelques points par les études récentes de Gabrielle FRIJA³⁰. Pourtant, il reste difficile de déterminer dans quelle mesure les cités ont, ou non, contribué aux honneurs décernés à Auguste à l'échelon provincial. Ce qu'il est plus aisé de cerner, c'est la manière dont elles se sont individuellement chargées de témoigner leur nouvelle allégeance au Prince. Nous avons par exemple connaissance de quelques temples dédiés à Auguste et à sa famille. À Eresos, fait état non seulement d'un temple destiné à Auguste, comme le montre l'inscription érésienne mentionnée ci-dessus, mais aussi d'un temple et d'un sanctuaire pour Livie, et d'un autre édifice pour les Princes de la Jeunesse. À Mytilène, un autre temple a été élevé exclusivement en l'honneur d'Auguste, tandis qu'à Samos a été fondé un culte commun d'Auguste avec la déesse Rome, ainsi qu'un culte dédié à Caius César³¹. Il y a donc une véritable inscription de la famille impériale dans le paysage cultuel des cités, mais aussi dans l'espace visuel, déjà d'un point de vue monumental avec l'érection de temples servant aux rituels des cultes en question, mais aussi parce que nombreuses sont les statues et bases de statues ayant été retrouvées dans les cités insulaires. Emmanuelle ROSSO, dans le récent et excellent ouvrage collectif *Auguste et l'Asie Mineure*, a proposé une étude de synthèse sur les statues d'Auguste ayant été retrouvées dans les cités de la province d'Asie, y compris dans les îles adjacentes. L'étude qu'elle propose montre en effet que le premier empereur romain a été particulièrement honoré dans les îles d'Égée orientale : elle a relevé pas moins de dix-neuf statues, réparties dans la plupart des cités et des îles qui nous concernent :

Dans ces monuments érigés en son honneur, Auguste est somme toute qualifié de manière assez classique : l'inscription cnidienne (**tabl. 13, n° 1**) le décrit comme « fils du divin [César], sauveur et fondateur de la cité », texte quasiment identique à celui que l'on retrouve à Fourni (**n° 2**). On trouve également parfois le titre de « Dieu Sébaste », comme dans quelques-uns des textes mytiléniens (**n°s 13-14**). Les textes coens sont plus variés : l'un d'eux l'assimile à Hermès (**n° 3**), tandis qu'un autre l'assimile à Apollon (**n° 5**). Les inscriptions samiennes sont de loin les plus complètes : une première (**n° 18**) le qualifie de « Sébaste Olympien, évergète, sauveur et fondateur », tandis qu'une autre (**n° 19**) mentionne notamment le titre de « père de la patrie ». À Eresos, une inscription (**n° 7**) accentue le caractère héroïque de l'Empereur, en le qualifiant

²⁹ Sur les honneurs décernés par exemple aux rois lagides, voir TONDRIAU 1950.

³⁰ PRICE 1984 ; FRIJA 2012. Voir aussi la brève synthèse de Gabrielle FRIJA sur le culte impérial dans FRIJA 2019.

³¹ PRICE 1984, p. 249-250. Sur le culte de Caius César : FRIJA 2014a, p. 72. Un autel en l'honneur d'Auguste a été également été érigé dans l'*Heraion* de la cité : voir IG XII, 6, 1, 497 (= **CI n° 17E**).

également de « père de la patrie » (voir aussi n° 12), mais aussi et surtout d'« évergète du genre humain en entier », peut-être un héritage épigraphique de ce qu'Andrew ERSKINE avait souligné à propos du titre souvent accordé aux Romains de « communs bienfaiteurs »³². D'ailleurs, ce titre est accordé à l'empereur dans une base de statue mytilénienne qu'Emmanuelle ROSSO n'a vraisemblablement pas incluse dans son corpus³³.

N°	Corpus	Correspondance avec ROSSO 2017	Cité
1	<i>I. Knidos</i> 42 (= CI n° 18A)	11	Cnide
2	<i>IG XII, 6, 2, 1205</i> (= CI n° 18B)	12	Fourni
3	<i>IG XII, 4, 2, 635</i> (= CI n° 18C)	13	Cos
4	<i>IG XII, 4, 2, 636</i>	14	Cos
5	<i>IG XII, 4, 2, 1157</i>	15	Cos (Halasarna)
6	BOSCHUNG 1993, n° 114	16	Cos
7	<i>IG XII, Suppl. 128</i>	23	Éresos
8	<i>IG XII, 2, 542</i>	24	Éresos
9	<i>IG XII, 2, 537</i>	25	Éresos
10	BLINKENBERG 1941, n°s 385-386	34	Lindos
11	BLINKENBERG 1941, n° 141	35	Acropole de Lindos
12	<i>IG XII, 2, 152</i> (= CI n° 17D)	38	Mytilène
13	<i>IG XII, 2, 153</i>	39	Mytilène
14	<i>IG XII, 2, 164d</i> (= CI n° 23B)	40	Mytilène
15	BOSCHUNG 1993, n° 156	50	Samos
16	BOSCHUNG 1993, n° 157	51	Samos
17	BOSCHUNG 1993, n° 182	52	Samos
18	<i>IG XII, 6, 1, 400</i>	53	Samos
19	<i>IG XII, 6, 1, 399</i>	54	Samos

Tableau 13 : Les honneurs statuaire décernés à Auguste sous son règne.

Outre les inscriptions et statues qui les surmontaient, l'image d'Auguste est par ailleurs considérablement diffusée à travers les effigies monétaires, qui associent pour beaucoup ce dernier avec les types civiques traditionnels des cités. Étonnamment, on le retrouve

³² ERSKINE 1994.

³³ LABARRE 1996b, n° 24.

principalement sur les monnaies des plus petites cités telles que Ténédos³⁴, Imbros (**fig. 6-8**)³⁵ ou encore Méthymna (**fig. 9-10**)³⁶. À l'inverse, on le retrouve finalement assez peu à Mytilène³⁷ et à Samos (**fig. 11**), – ce qui est plutôt étonnant compte tenu du nombre de statues à son effigie relevées par Emmanuelle ROSSO et son rôle dans la libération de la cité –, tandis que le portrait impérial semble être particulièrement abondant à Cos (**fig. 12-14**)³⁸. En revanche, le visage d'Auguste n'apparaît pas sur les monnaies de Cnide, de Chios et de Rhodes, les deux dernières semblant avoir gardé une certaine forme d'autonomie monétaire sous Auguste, allant certainement de pair avec l'autonomie politique et juridique de ces deux cités³⁹.

Imbros



Figure 6. *RPC I*, 1734.

Au droit : tête d'Auguste tournée vers la droite.
 Au revers : tête laurée d'Apollon, lyre (?).

Figure 7. *RPC I*, 1735.

Au droit : tête laurée d'Auguste tournée à droite.
 Au revers : pilier hermaïque ithyphallique.



Figure 8. *RPC I*, 1737.

Au droit : tête d'Auguste tournée à droite, avec une étoile derrière le dos.
 Au revers : caducée flanqué de deux casques des Dioscures et étoiles.

³⁴ *RPC I*, 2319. D'après les descriptions du *RPC*, le droit figure Auguste tourné à droite, entouré de quelques monogrammes ainsi qu'une double hache, signe distinctif de la cité (DE CALLATAY 1998, p. 99).

³⁵ Aux monnaies représentées dans les figures 6 à 8, il convient d'ajouter la monnaie *RPC I*, 1736.

³⁶ Les figures 9 et 10 représentent les émissions *RPC I*, 2337 et 2338. À cela il convient d'ajouter l'émission *RPC I*, 2339.

³⁷ Sous Auguste, des émissions de la cité déjà mentionnées figurent au droit Théopane divinisé et au revers son épouse Archédamis, elle aussi divinisée (*RPC I*, 2342). Le portrait d'Auguste n'apparaît dans le monnayage de la cité que dans deux émissions datées du règne de Tibère, au revers de monnaies qui l'associent avec l'empereur régnant (*RPC I*, 2343-2344).

³⁸ *RPC I*, 2732-2739. Voir également les monnaies de bronze conservées dans le musée de la Villa romaine de Cos (inv. N 2429 ; 1442 ; 1443 ; 1773).

³⁹ SUSPÈNE 2017, p. 46

Méthymna



Figure 9. *RPC I*, 2337.

Au droit : tête d'Auguste tournée vers la droite précédée d'un *lituus*.
Au revers : têtes de Caius et Lucius tournées vers la droite.



Figure 10. *RPC I*, 2338.

Au droit : tête d'Auguste tournée à droite.
Au revers : tête de Livie tournée à droite.



Samos



Figure 11. *RPC I*, 2681.

Au droit : tête laurée d'Auguste (?) tournée vers la droite.
Au revers : paon debout tourné à droite sur un caducée et un sceptre.



Cos



Figure 12. *RPC I*, 2732.

Au droit : tête laurée d'Auguste tournée vers la droite.
Au revers : tête laurée d'Asclépios.



Figure 13. *RPC I*, 2736.

Au droit : tête laurée d'Auguste tournée vers la droite.
Au revers : bâton enroulé d'un serpent (caducée ?)



Figure 14. *RPC I*, 2737.

Au droit : tête laurée d'Auguste tournée vers la droite.
Au revers : tête d'Héraclès avec la *léontè* tournée vers la droite.



On observe donc une véritable invasion de l'image impériale dans les cités insulaires, qu'elle soit physique (présence à Samos ou à Rhodes), visuelle (statues, effigies monétaires) ou symbolique (temples). Notre propos n'est évidemment pas de nier les fondements religieux ou sociaux-culturels de ces pratiques. Néanmoins, il nous semble qu'il faut réfléchir en mettant en lien toutes ces attestations, puisque même si elles ne sont évidemment pas synchroniques et s'étalent en réalité sur l'intégralité du règne d'Auguste, ce n'est pas pour autant qu'il faut les considérer séparément. Selon nous, elles traduisent de ce fait, en plus d'initier un culte au nouveau dirigeant de Rome, une véritable tentative de se rattraper auprès de lui, en usant de procédés qui, comme nous l'avons souligné, avaient d'ailleurs, au moins en partie, déjà permis aux cités de se rallier à César quelques années auparavant, au lendemain de Pharsale. Ces témoignages d'allégeance constituent également une sorte de gage de bonne volonté de la part des cités à l'égard de l'Empereur.

Mais l'instauration des cultes dédiés à l'Empereur ne se fait pas exclusivement par les honneurs décernés au Prince. En effet, elle passe aussi, comme le montrait l'inscription d'Eresos mentionnée ci-dessus, par des honneurs décernés aux membres de sa famille, c'est-à-dire aux membres de la *domus Augusta*, à commencer par son gendre et fidèle bras droit, Agrippa. Ce dernier fut honoré par un certain nombre de cités, en particulier les cités lesbiennes⁴⁰, dans lesquelles il s'était rendu, rappelons-le, à plusieurs reprises au cours de sa carrière⁴¹, auxquelles on peut ajouter une inscription provenant de Calymna et qui honore Agrippa comme patron et bienfaiteur de la cité⁴². Jean-Michel RODDAZ stipule à propos de ces inscriptions que seule l'une d'elles est précisément datée du vivant d'Agrippa. Ainsi, il estime que ces inscriptions visent plus à honorer la dynastie régnante qu'à véritablement honorer le co-régent d'Auguste⁴³. Il faut en outre avouer que les honneurs décernés aux autres membres de la famille impériale sont pléthoriques sous le premier Empereur de Rome, et que presque tous les personnages de la *domus* sont honorés ou à tout le moins mentionnés dans des inscriptions. Nous limiterons ici notre réflexion à quelques exemples emblématiques, en particulier aux membres importants de la famille impériale qui ont vécu du temps du règne d'Auguste, en commençant, par un bref état des lieux quant aux honneurs décernés aux principales dames de la *domus*, Livie, Julie et Octavie, avant de consacrer quelques mots aux Princes de la Jeunesse, Caius et Lucius.

⁴⁰ Mytilène : *IG XII*, 2, 164 (= **CI n° 23B**) ; 166 (= **CI n° 23D**) ; 168 ; 169 (= **CI n° 23E**) ; 170 (= **CI n° 21A**) ; 171 ; 172a. Thermies : *IG XII*, 2, 203 (= **CI n° 20B**) ; Eresos : *IG XII*, 2, 531.

⁴¹ Voir ci-dessus, p. 246-247 + n. 20 et 21.

⁴² *AE* 1954, n° 11 (= **CI n° 25**). Plus généralement, sur les honneurs décernés à Agrippa dans le monde grec, voir RODDAZ 2009, p. 55-56.

⁴³ RODDAZ 2009, p. 55.

Livie, épouse d'Auguste, est mentionnée aux côtés d'Octavie, la sœur de l'Empereur, dans l'inscription mytilénienne visant à réglementer les célébrations honorant Auguste, où les deux femmes sont par ailleurs remerciées conjointement avec le Sénat et avec les prêtresses d'Hestia⁴⁴. On apprend aussi de l'inscription érésienne mentionnée ci-dessus que le riche citoyen dont il est question a dédié un temple à « Livie Auguste *Pronoia* »⁴⁵. Cette dernière est en outre honorée dans un certain nombre d'inscriptions, notamment à Lindos⁴⁶, ou encore sur deux bases de statue élevées à son effigie dans la cité de Samos⁴⁷, à propos de laquelle une lettre d'Auguste conservée sur le mur du théâtre d'Aphrodisias mentionne que Livie aurait intercédé auprès de son époux en faveur de la communauté, sans que l'on sache vraiment bien pourquoi. Une hypothèse soulignée par Marie-Claire FERRIÈS et Fabrice DELRIEUX suggère que la cité aurait pu être un héritage clientélaire de la famille de son père, ce qui expliquerait également l'insistance des Samiens à l'appeler sous le nom « Livia Drusilla » ou tout simplement « Drusilla » sur les bases de statue qu'ils lui dédient⁴⁸. Enfin, son portrait est apposé sur des monnaies de Méthymna, datées de la fin du règne d'Auguste (**fig. 10**)⁴⁹.

Julie, fille d'Auguste et épouse d'Agrippa, est honorée dans deux inscriptions mytiléniennes⁵⁰, dans une inscription de l'Héraion de Samos⁵¹, et des statues ont été érigées en son honneur par les deme d'Halasarna et d'Isthmos à Cos⁵². Le fait que le lien liant l'honorée à Agrippa ait été mentionné dans quatre de ces cinq inscriptions semble indiquer une sorte de méconnaissance du personnage, qui justifie donc une brève présentation de la personne sur les inscriptions, dès lors définie par sa relation avec son époux. Cependant, dans une inscription mytilénienne, aucun lien avec Agrippa n'est mentionné, mais elle est présentée en tant que « Nouvelle Aphrodite » et fille d'Auguste⁵³. Dans les deux inscriptions de Lesbos, elle est également honorée en tant qu'évergète, peut-être en vertu de bienfaits procurés à l'égard de la cité lorsqu'elle s'y trouvait avec son époux Agrippa.

Antonia, fille de Marc Antoine et d'Octavie et donc nièce d'Auguste est également

⁴⁴ IG XII, 2, 58b, l. 24-25 (= **CI n° 29A**). Livie a par ailleurs été le type monétaire de revers de deux émissions de Mytilène sous le règne de Tibère : RPC I, 2345-2346.

⁴⁵ IG XII, Suppl. 124 (= **CI n° 30**).

⁴⁶ Lindos II, 387 (= **CI n° 19A**).

⁴⁷ IG XII, 6, 1, 390 (= HERMANN 1960, n° 12) et 391 (= HERMANN 1960, n° 11 = **CI n° 19B**). Voir peut-être aussi à Cos l'inscription IG XII, 4, 2, 887.

⁴⁸ IG XII, 6, 1, 390, l. 2 et IG XII, 6, 1, 391, l. 2 (= **CI n° 19B**). FERRIÈS, DELRIEUX 2017, p. 373.

⁴⁹ RPC I, 2337-2338. FERRIÈS & DELRIEUX 2017, p. 360.

⁵⁰ IG XII, 2, 204 (= **CI n° 20A** ; base de statue : RODDAZ 2007 = RODDAZ 2021, p. 287) ; 482.

⁵¹ IG XII, 6, 1, 393.

⁵² IG XII, 4, 2, 1154 (Halasarna ; = **CI n° 20B**) et IG XII, 4, 2, 1180 (Isthmos = **CI n° 20C**).

⁵³ IG XII, 2, 482. Sur les honneurs rendus aux femmes de la famille impériale, voir FERRIÈS & DELRIEUX 2017.

honorée par une brève inscription mytilénienne, mais c'est là le seul document à son égard⁵⁴.

Passons maintenant aux hommes de la *domus*, qui connurent eux aussi un assez beau succès dans les cités insulaires de l'Égée orientale. Lucius et Caius César, les enfants d'Agrippa, sont honorés dans de nombreuses cités, parfois séparément mais la plupart du temps conjointement. On les retrouve honorés à Cos⁵⁵, Lesbos⁵⁶, Samos⁵⁷ ou encore à Lindos⁵⁸. En outre, Caius est mentionné comme prytane – certainement une prytanie honorifique – dans une inscription érésienne⁵⁹, et on le retrouve, avec son frère, au revers d'une frappe monétaire de la cité de Méthymna, où ils sont associés à Auguste figurant au droit (**fig. 9**).

Tous ces éléments, qui pourraient par ailleurs être complétés par d'autres inscriptions relatives à Germanicus, à Tibère et à leurs familles respectives, nous semblent suffisants pour initier notre réflexion et dire que les données invitent à voir que l'image de la famille impériale se diffusa très rapidement et sous de nombreuses formes. Il apparaît à la lumière de cette documentation que la transition impériale n'échappa guère aux cités grecques, qui avaient derrière elles une longue tradition d'honneurs décernés aux Séleucides, aux Lagides ou encore aux Antigonides, et qu'elles pouvaient dès lors réinvestir en la perfectionnant et en l'adaptant aux conditions du moment. Si sur le principe notre propos n'est pas de nier le fondement religieux de ces honneurs décernés au premier Prince et à sa famille, force est tout de même de constater qu'ils tombaient bien, et pouvaient faire d'une pierre deux coups : non seulement ils permettaient aux cités d'Égée orientale de s'inscrire dans la tendance asiatique et de ne pas faire figure d'exception par rapport à leurs voisines, qui initièrent très tôt la course à la faveur impériale, mais en plus cela leur ouvrait la possibilité de se racheter après leur ralliement général à Antoine.

En guise de conclusion, nous aimerions mentionner un très beau document gravé à Samos et qui résume avec éloquence la tendance que nous avons essayée de démontrer dans ce chapitre. Vers 5, les Samiens ont en effet décidé de faire graver le serment d'allégeance que la cité prit à l'égard d'Auguste, un peu sur le modèle de celui qu'il avait exigé des cités italiennes au lancement de la dernière guerre civile de la République⁶⁰. Certes, il y a un débat à son propos, et l'on ne sait pas s'il s'agit d'une allégeance à Auguste en tant qu'Empereur ou plutôt d'une

⁵⁴ *IG XII*, 2, 207.

⁵⁵ *IG XII*, 4, 2, 637 (= **CI n° 22A**). Le monument provient d'Halasarna, au sud de l'île. Il s'agit d'une dédicace d'un sanctuaire honorant Caius César. Voir aussi *IG XII*, 4, 2, 1024.

⁵⁶ *IG XII*, 2, 164 (= **CI n° 23B**) ; 165 (= **CI n° 23C**) ; 166 (= **CI n° 23D**) ; 167 (= **CI n° 22B**) ; 168 ; 169 (= **CI n° 23E**) ; *IG XII*, Suppl. 46 ; 48 ; 49a (= **CI n° 22C**).

⁵⁷ *IG XII*, 6, 1, 395 (= **CI n° 22E**). On a également connaissance d'une prêtrise dédiée à Caius César sur l'île (FRIJA 2014a, p. 72).

⁵⁸ *Lindos II*, 388 (= **CI n° 22D**).

⁵⁹ *IG XII*, Suppl. 124 (= **CI n° 30**).

⁶⁰ *IG XII*, 6, 1, 7 (= HERMANN 1960, n° 1)

promesse de la part de la cité de soutenir l'héritier désigné par Auguste en 5, à savoir Caius⁶¹. Mais cela n'importe que peu au vu de notre propos, puisque ce document montre que le ralliement à la famille impériale est désormais clair et net, unique et sans équivoque. Aux temps troublés des guerres civiles de la fin de l'époque républicaine s'ouvrait une nouvelle période de l'Histoire des cités grecques et de leurs rapports avec Rome : celui de la *Pax Romana*.

⁶¹ GONZÁLEZ 1988, p. 119-120.

CONCLUSION GÉNÉRALE

À l'issue de notre enquête, pour reprendre l'expression consacrée d'Hérodote, il nous semble nécessaire de rappeler les questionnements à l'origine de ce mémoire. Dans un premier temps, nous souhaitons nous interroger sur le rôle des cités insulaires d'Égée orientale dans les conflits romains du I^{er} siècle, en nous intéressant à la manière dont elles ont été intégrées dans la géopolitique de ces conflits, à la façon dont elles y ont pris part, en faveur de qui, à quels moments, et comment. Dans un second temps, nous voulions élargir notre perspective en nous demandant quelles étaient les raisons justifiant les faits repérés dans notre première partie : comment expliquer la contribution des cités, pourquoi les cités se sont-elles ralliées spécifiquement à ces camps dans les conflits de la période, et en quoi les prémices du culte impérial avaient également une dimension politique et diplomatique pour les Grecs, à savoir celle de se racheter auprès d'Octave après un ralliement en masse pour Antoine. Somme toute, il s'agissait à la fois de mobiliser nos connaissances sur les cités, leurs situations respectives et leur histoire, et de les confronter avec des éléments plus larges tels que le poids des diasporas italiennes, l'influence des citoyens grands évergètes ou encore les propagandes des prétendants au pouvoir. Dès lors, et pour répondre à ces questionnements, que conclure de notre investigation ?

Commençons par souligner une fois de plus le rôle ambigu des cités que nous avons étudiées. À la fois tournées vers l'Asie Mineure et suivant pour partie les dynamiques de la province d'Asie, les îles de l'Égée orientale servaient également d'intermédiaires géographiques, de zones tampons en quelque sorte, entre la Grèce continentale et l'Anatolie. Le fait que les cités insulaires aient maintenu en état des fortifications ainsi que des infrastructures portuaires explique au moins en partie les allées et venues des belligérants sur leurs territoires respectifs. À une possibilité de se reconstituer sur un territoire allié, d'en tirer des renforts ainsi que des fonds, il faut également mentionner l'élément stratégique en disant que les moyens à mettre en œuvre pour atteindre ces communautés sont, pour des raisons géographiques et topographiques, considérables. Dès lors, ce genre de mouvements permettait de se mettre hors de portée d'un ennemi éventuellement avantagé numériquement, ou à tout le moins de grappiller quelques jours ou semaines permettant la réorganisation des troupes et la contre-attaque. C'est vraisemblablement ainsi qu'il faut comprendre la vaste opération romaine de repli observée au début de la guerre de Mithridate, tout comme les autres attestations éparses lors des autres conflits ayant ponctué la période. Pour autant, cette interprétation n'est pas une clé de voûte à partir de laquelle expliquer l'intégralité de l'Histoire de ces cités dans le I^{er} siècle, mais c'est au contraire les ralliements observés qui justifient ces formes de mobilités dans l'Égée orientale.

En effet, les choix de camps dans les conflits nous semblent être de meilleures clés de

compréhension dans l'Histoire des cités grecques au 1^{er} siècle. À la fois responsables des contributions des cités, de leurs évolutions statutaires respectives et autres conséquences (qu'il s'agisse de récompenses territoriales et/ou de sanctions, notamment des sièges et des prises d'assaut), ces ralliements constituent également une piste d'explication quant aux mouvements de troupes observés : on ne peut comprendre le siège de Rhodes en 88 qu'en rappelant que la cité avait pris parti pour Rome contre Mithridate, tout comme on ne peut s'expliquer le cortège dionysiaque antonien à Samos en 32 si l'on ne conclut pas que la cité prit parti pour lui.

En dépit de cet état de fait, et comme nous l'avons montré au fur et à mesure de nos différentes réflexions, il reste assez difficile d'affirmer avec certitude qu'un élément a prévalu sur un autre lorsque les cités ont eu à choisir leur camp, à part peut-être lorsqu'il est possible de cerner un intérêt propre de la communauté que l'un ou l'autre belligérant pouvait être amené à menacer, sans que l'on sache vraiment comment ledit prétendant pouvait être amené à mettre en péril les cités. Il nous semble donc qu'il faille mettre en regard les différentes pistes appréhendables et évoquées tout au long de cette enquête pour se rapprocher de l'explication la plus réaliste possible. Par exemple, on ne peut comprendre les ralliements observés dans la guerre de Mithridate que si l'on souligne à la fois l'impact de la propagande pontique sur les cités grecques et le poids latent de son immense armée au lancement des opérations. On ne verrait pas très bien non plus pourquoi les cités d'Égée orientale ont trouvé intérêt à se rallier à Pompée si l'on ne mentionne pas les campagnes orientales de ce dernier dans les années 60, en partie à l'origine de son prestige considérable y compris auprès des cités grecques, ses liens avec une partie des élites locales (en particulier Théophraste), ou encore le poids de ses troupes stationnées en Orient à partir de 49. De même, on ne pourrait comprendre le ralliement de masse en faveur d'Antoine si l'on ne mentionne pas qu'il avait la charge du gouvernement de l'Orient depuis les accords du Triumvirat, qu'il développa une propagande à destination de la moitié hellénophone de l'Empire qui toucha vraisemblablement son destinataire, et que ses plus fervents partisans avaient des relations clientélares attestées avec quelques-unes des communautés que nous avons ici étudiées.

En outre, dans aucun conflit il ne faut négliger le poids du mouvement de foule : la plupart du temps, les cités suivirent le même ralliement (à quelques exceptions près), et à ce titre il faut non seulement lister les cas particuliers et les comparer pour comprendre les exceptions, mais aussi décentrer notre regard pour accorder à la tendance générale le poids qui lui revient. Ainsi, dans la guerre civile des Libérateurs, la cité de Cos accéda aux requêtes de Brutus et Cassius non sans traîner les pieds, peut-être parce qu'elle était moins puissante que sa voisine méridionale, Rhodes, qui elle tint tête aux Césaricides, mais aussi parce que le cas échéant elle aurait été contre

la tendance presque générale, mettant sérieusement sa liberté en gage d'une loyauté trop zélée et une éventuelle perspective de récompense qui ne serait de toute manière arrivée des mains des Césariens qu'après les armées des Libérateurs.

Somme toute, puisque le statut juridique des cités les invitait en réalité à prendre parti dans ces conflits – en fonction des interprétations qui étaient faites des traités – qu'elles soient libres ou intégrées dans la province, il leur incombait de choisir le camp qui apparaissait le plus à même non seulement de défendre leurs intérêts, mais aussi de les récompenser pour leur loyauté à son encontre. Dans ce mouvement, choisir le camp aux armées plus nombreuses, ou en tout cas stationnées le plus près d'elles, apparaissait pour les cités comme un choix logique, qui épargnait les turpitudes d'un règlement de compte entre les belligérants et les cités, ce dont Rhodes fut la victime à deux reprises. Malheureusement pour elles, les conflits de la période sont particulièrement surprenants eu égard du fait que les partis dominants ne furent pas en réalité ceux qui devinrent vainqueurs. Chéronée et Orchomène, Pharsale, Philippes puis Actium ont effectivement bouleversé les rapports de force, toujours en défaveur des partis ayant obtenu le ralliement massif des peuples et cités d'Orient au début des conflits. Dès lors, la documentation, lorsqu'il est possible de la dater avec suffisamment de précision, permet de voir comment les cités ont mobilisé leurs arsenaux politiques, diplomatiques et militaires pour se rattraper après coup auprès des prétendants victorieux, mais aussi par conséquent la possibilité d'émettre, par reconstruction *a posteriori*, des hypothèses quant aux ralliements des cités dans les premières phases des conflits. Il apparaît dans ce contexte que la dimension honorifique, avec laquelle elles étaient habituées à composer, fut mobilisée. C'est ainsi qu'il faut non seulement comprendre les honneurs décernés à César, que l'on peut dater avec certitude du lendemain de Pharsale en vertu des titulatures avec lesquelles il est qualifié, mais aussi les honneurs dont Auguste, sa famille et ses partisans furent l'objet après Actium et tout au long de son règne, et qui visaient à rallier définitivement les cités au désormais seul capitaine à bord du navire qu'était Rome. En cela, les cités montraient particulièrement leur lucidité quant aux évolutions militaires des conflits de la période, et l'on repère aisément qu'il n'y avait pas, pour les cités, de loyauté particulièrement zélée dans ces conflits dont elles n'avaient probablement pas tous les tenants et aboutissants, hormis peut-être pour le cas de Rhodes en faveur de Rome entre 89 et 85 ou encore celui de Mytilène auprès de Mithridate en 89 puis de Pompée en 49 – zèle d'ailleurs tout à fait relatif, puisque celui-ci n'a pas duré très longtemps, en attestent les discussions rapidement initiées avec César après Pharsale.

En matière de contribution, notons également qu'il est impossible de tirer une règle absolue. En effet, les cités ont participé aux conflits en fonction de leurs capacités, de ce qu'elles

étaient prêtes à engager, et à plus forte raison de ce qu'elles étaient prêtes à risquer de perdre. Si les contributions navales sont les plus attestées au cours de la période en raison d'une tradition navale évidemment bien ancrée compte tenu du contexte insulaire, la documentation nous a également permis d'appréhender quelques contributions économiques et logistiques, que l'on aurait aimé pouvoir recenser en plus grand nombre. En outre, il apparaît, en dépit de la documentation inégale et éparse, que les Rhodiens se sont particulièrement illustrés dans les conflits de la période, mais aussi que les autres cités ont contribué en fonction de leurs moyens et peut-être aussi en fonction de ce que les Romains attendaient d'elles. Finalement, s'il apparaît que les cités ont effectivement participé dans les conflits, c'est aussi et peut-être surtout en vertu de l'alternative qui se dessinait pour elles le cas échéant, à savoir le risque d'être considérées comme hostiles et à ce titre subir des représailles qu'elles aimeraient s'éviter dans la mesure du possible. Dans ce contexte, et au moins pour notre cas d'étude, il est donc possible de confirmer, tout en lui apportant quelques nuances nécessaires, l'affirmation que Claude VIAL formulait voilà bientôt trente ans à propos des cités grecques dans cette période troublée. Oui, les cités étaient bien « entre le marteau et l'enclume », mais pas dans un sens strictement militaire. Si les cités étaient bel et bien prises entre deux feux, c'est parce qu'il était attendu d'elles qu'elles contribuent, et en ce sens il leur incombait à elles de choisir le camp qui sera le leur dans les conflits, en opérant un choix entre deux partis aux valeurs et aux vellétés différentes.

Si cette étude nous semble tout de même avoir apporté quelques résultats probants résumés dans ces remarques conclusives, notons cependant qu'elle pâtit de quelques limites. Tout d'abord, nous sommes conscients du fait que de nombreuses pistes ont été évoquées, mais que finalement peu d'entre elles ont finalement porté leurs fruits. Dans cette perspective, nous pensons notamment à la question des propagandes, dont nous savons qu'elles ont touché les cités grecques, mais dont il reste très difficile d'en évaluer la portée et les conséquences auprès des populations. Nous songeons également à la question des honneurs, qui apparaissent pour certains vidés de leur sens honorifique pour ne revêtir qu'un sens politique et diplomatique exacerbé voire exclusif, conclusion bien trop tranchée que notre propre documentation ne permet de suivre, sans pour autant permettre de proposer une autre conclusion plus probante par manque de clarté de la chronologie.

Par ailleurs, nous aurions aimé avoir plus de temps pour creuser quelques pistes qui nous semblaient particulièrement prometteuses, en raison d'une documentation peu ou pas assez étudiée, ce qui sera donc peut-être l'objet de travaux à venir. À cette liste des domaines qu'il faudrait creuser, mentionnons la très belle synthèse numismatique et archéométrique qui nous semble pouvoir être menée. L'étude dirigée par Arnaud SUSPÈNE et son équipe sur le monnayage

des Libérateurs¹ nous semble avoir ouvert une voie particulièrement porteuse, puisqu'en comparant les monnayages des belligérants et leur composition métallique à ceux des cités, il nous semble possible de creuser davantage la question des contributions économiques des communautés grecques dans les conflits de la période. Comme nous l'avons montré, il nous semble tout à fait probable qu'une partie du monnayage des Libérateurs ait été frappé à partir de métal pris non seulement dans les différentes cités d'Asie, mais aussi à Rhodes, comme l'ont affirmé plusieurs sources littéraires. Dès lors, il serait passionnant de mener une étude archéométrique comparative entre les monnayages des Libérateurs et le monnayage de la cité insulaire, afin de vérifier la véracité de cette hypothèse.

Une autre très belle étude qu'il faudrait mener en continuité avec notre propre travail serait de passer au stade supérieur avec les grands évergètes locaux connus et attestés au I^{er} siècle, afin de voir, comme nous l'avons fait mais en systématisant la réflexion à tous les personnages asiatiques que nos sources permettent d'appréhender (autrement dit en ajoutant Hybréas de Mylasa, Zoilos d'Aphrodisias ou encore Mithridate de Pergame à la liste des personnages), leur rôle dans les guerres civiles, dans la transition impériale et dans les procédés initiant l'accès de leurs familles respectives à la noblesse d'Empire. Il s'agirait d'un vaste travail prosopographique pouvant et devant être complété par une étude parallèle de la prosopographie des Italiens présents dans les cités insulaires, reprenant la méthodologie des travaux sur le Péloponnèse et les Cyclades d'époque romaine, menés notamment par Athanasios RIZAKIS et Sophia ZOUMBAKI², non seulement dans la perspective de mieux appréhender et affiner la chronologie des communautés italiennes locales, mais aussi dans le but de nuancer les pistes de réflexion que nous avons initiées ici vis-à-vis du rôle des diasporas locales dans les guerres civiles. À ces deux études, il conviendrait d'en ajouter une troisième ayant pour objet de croiser toutes ces données dans une synthèse permettant de cerner la manière dont les interactions entre les élites grecques et romaines au I^{er} siècle peuvent avoir contribué à la participation massive des peuples grecs et orientaux dans des conflits qui, rappelons-le une dernière fois, n'avait dans les faits rien à voir avec eux.

Somme toute, et il s'agira là peut-être du travail d'une carrière, il serait véritablement bénéfique d'étendre nos réflexions ici développées sur d'autres territoires relevant de l'Empire des Romains, en particulier la Grèce continentale et l'Asie, mais pas seulement, afin d'affiner nos observations, de les compléter par d'autres exemples et de systématiser l'étude des cités grecques

¹ SUSPÈNE *et al.* 2018.

² RIZAKIS & ZOUMBAKI 2001 ; RIZAKIS, ZOUMBAKI & LEPENIOTI 2004 ; ZOUMBAKI 2005 ; ZOUMBAKI & MENDONI 2008. Voir aussi le très beau volume de synthèse sur le Péloponnèse d'époque romaine proposé par Athanasios RIZAKIS et Claudia LEPENIOTI (RIZAKIS & LEPENIOTI 2010).

dans les conflits romains du I^{er} siècle. Les sources littéraires regorgent de références aux cités grecques dans ces conflits. Athènes, Sparte, Tarse ou encore Ilion et une myriade de cités syriennes pourraient vraisemblablement faire l'objet d'études isolées, à l'instar de ce qu'avaient fait Luis BALLESTEROS PASTOR et Henri-Louis FERNOUX³. Les plus grandes cités insulaires telles que Thasos pourraient également être étudiées dans notre perspective, car on sait que la cité prit parti pour Rome dans la guerre de Mithridate, et que les Libérateurs en ont fait une base arrière lors de leur expédition de Philippes. Multiplier les exemples et les études individuelles permettrait *in fine* de mieux comprendre le rôle des Grecs dans ce qui s'avère être un moment charnier pour l'histoire de Rome, et par conséquent dans l'Histoire de la Méditerranée antique. Il s'agit donc, nous l'aurons compris, d'une affaire à suivre...

³ BALLESTEROS PASTOR 2009 ; FERNOUX 2012.

SOURCES

SITOGRAPHIE

Sources textuelles grecques : <http://mercure.fltr.ucl.ac.be/Hodoi/concordances/intro.htm>
Sources textuelles latines : <http://agoraclass.fltr.ucl.ac.be/concordances/intro.htm>
Inscriptions grecques : <https://epigraphy.packhum.org/allregions>
Roman Republican Coinage : <http://numismatics.org/crro/>
Roman Provincial Coinage : <http://numismatics.org/ocre/>
Roman Imperial Coinage : <https://rpc.ashmus.ox.ac.uk/>
Chronique des fouilles en ligne : <https://chronique.efa.gr/?kroute=homepage>

SOURCES LITTÉRAIRES

- Appien**, *Histoire romaine. Tome VII, Livre XII : Guerre de Mithridate* (texte établi et traduit par Paul Goukowsky), Paris, Les Belles Lettres, 2001.
- Appien**, *Histoire romaine. Tome VIII, Livre XIII : Guerres civiles, Livre I* (texte établi et traduit par Paul Goukowsky, annoté par François Hinard), Paris, Les Belles Lettres, 2008.
- Appien**, *Histoire romaine. Tome IX, Livre XIV : Guerres civiles, Livre II* (texte établi et traduit par Paul Goukowsky), Paris, Les Belles Lettres, 2021.
- Appien**, *Histoire romaine. Tome XI, Livre XVI : Guerres civiles, Livre IV* (texte introduit par Paul Goukowsky et traduit par Danièle Gaillard-Goukowsky), Paris, Les Belles Lettres, 2018.
- Appien**, *Histoire romaine. Tome XII, Livre XVII : Guerres civiles, Livre V* (texte établi et traduit par Maud Étienne-Duplessis), Paris, Les Belles Lettres, 2013.
- Brutus**, *Epistole greche [di] Marco Giunio Bruto*, a cura di Luigi Torraca, Naples, Libreria Scientifica Editrice, 1959.
- César**, *Guerre civile. Tome II : Livre III* (texte établi et traduit par Pierre Fabre), Paris, Les Belles Lettres, 1969.
- Pseudo-César**, *Guerre d'Afrique* (texte établi par Jean-Claude Richard et Alphonse Bouvet traduit par Alphonse Bouvet), Paris, Les Belles Lettres, 1997.
- Pseudo-César**, *Guerre d'Alexandrie* (texte établi et traduit par Jean Andrieu), Paris, Les Belles Lettres, 2002.
- Cicéron**, *Brutus* (texte établi et traduit par Jules Marthas), Paris, Les Belles Lettres, 2002.
- Cicéron**, *De Officiis* (with an English translation by Walter Miller), Londres – Cambridge, William Heinemann LTD - Harvard University Press, 1961.
- Cicéron**, *Correspondance. Tome I : Lettres I-LV* (texte établi, traduit et annoté par Léopold-Albert Constans), Paris, Les Belles Lettres, 2018.
- Cicéron**, *Correspondance. Tome II : Lettres LVI-CXXI* (texte établi, traduit et annoté par Léopold-Albert Constans), Paris, Les Belles Lettres, 2017.
- Cicéron**, *Correspondance. Tome III : Lettres CXXII-CCIV* (texte établi, traduit et annoté par Léopold-Albert Constans), Paris, Les Belles Lettres, 2002.
- Cicéron**, *Correspondance. Tome IV : Lettres CCV-CCLXXVIII* (texte établi, traduit et annoté par Jean Bayet et Léopold-Albert Constans), Paris, Les Belles Lettres, 2002.
- Cicéron**, *Correspondance. Tome V : Lettres CCLXXIX-CCLXXXIX* (texte établi par Jean Beaujeu, Paul Jal et Jean Bayet et traduit par Jean Bayet), Paris, Les Belles Lettres, 2002.
- Cicéron**, *Correspondance. Tome VI : Lettres CCCXC-CCCCLXXVII* (texte établi, traduit et annoté par Jean Beaujeu), Paris, Les Belles Lettres, 2002.
- Cicéron**, *Correspondance. Tome VII : Lettres CCCCLXXVIII-DLXXXVI* (texte établi, traduit et annoté par Jean Beaujeu), Paris, Les Belles Lettres, 2002.
- Cicéron**, *Correspondance. Tome VIII : Lettres DLXXXVII-DCCVI* (texte établi, traduit et annoté par Jean Beaujeu), Paris, Les Belles Lettres, 2002.
- Cicéron**, *Correspondance. Tome IX : Lettres DCCVII-DCCCIII* (texte établi, traduit et annoté par Jean Beaujeu), Paris, Les Belles Lettres, 2002.
- Cicéron**, *Correspondance. Tome X : Lettres DCCCIV-DCCCLXVI* (texte établi, traduit et annoté par Jean Beaujeu), Paris, Les Belles Lettres, 2002.
- Cicéron**, *Correspondance. Tome XI : Lettres DCCCLXVII-DCCCCLI & Index général* (texte établi, traduit et annoté par Jean Beaujeu), Paris, Les Belles Lettres, 1996.

- Cicéron**, *De l'Orateur. Tome I : Livre I* (texte établi et traduit par Edmond Courbaud), Paris, Les Belles Lettres, 1959.
- Cicéron**, *De l'Orateur. Tome II : Livre II* (texte établi et traduit par Edmond Courbaud), Paris, Les Belles Lettres, 1962.
- Cicéron**, *Des Termes extrêmes des biens et des maux. Tome I : Livres I-II* (texte établi et traduit par Jules Martha), Paris, Les Belles Lettres, 1961.
- Cicéron**, *Des Termes extrêmes des biens et des maux. Tome II : Livres III-V* (texte établi et traduit par Jules Martha), Paris, Les Belles Lettres, 1961.
- Cicéron**, *Discours. Tome I, 2e partie : Pour Sextus Roscius* (texte établi et traduit par François Hinard et annoté par Yasmina Benferhat), Paris, Les Belles Lettres, 2006.
- Cicéron**, *Discours. Tome II : Pour M. Tullius - Discours contre Q. Caecilius, dit « La Divination » - Première action contre C. Verrès - Seconde action contre C. Verrès - Livre I : La Préture urbaine* (texte établi et traduit par Henri de La Ville de Mirmont), Paris, Les Belles Lettres, 2002.
- Cicéron**, *Discours. Tome III : Seconde action contre Verrès, Livre II : La Préture de Sicile* (texte établi et traduit par Henri de La Ville de Mirmont), Paris, Les Belles Lettres, 2002.
- Cicéron**, *Discours. Tome IV : Seconde action contre Verrès, Livre III : Le Froment* (texte établi et traduit par Henri de La Ville de Mirmont, avec la contribution de Jules Martha), Paris, Les Belles Lettres, 2002.
- Cicéron**, *Discours. Tome V : Seconde action contre Verrès, Livre IV : Les Œuvres d'art* (texte établi et traduit par Henri Bornecque & Philippe Moreau et traduit par Gaston Rabaud), Paris, Les Belles Lettres, 2003.
- Cicéron**, *Discours. Tome VI : Seconde action contre Verrès, Livre V : Les supplices* (texte établi par Henri Bornecque et traduit par Gaston Rabaud), Paris, Les Belles Lettres, 2002.
- Cicéron**, *Discours. Tome VI : Seconde action contre Verrès, Livre V : Les supplices* (texte établi par Henri Bornecque et traduit par Gaston Rabaud), Paris, Les Belles Lettres, 2002.
- Cicéron**, *Discours. Tome VII : Pour M. Fonteius - Pour A. Cécina - Sur les pouvoirs de Pompée* (texte établi et traduit par André Boulanger), Paris, Les Belles Lettres, 2002.
- Cicéron**, *Discours. Tome VIII : Pour Cluentius* (texte établi et traduit par Pierre Boyancé), Paris, Les Belles Lettres, 2002.
- Cicéron**, *Discours. Tome IX : Sur la loi agraire - Pour C. Rabirius* (texte établi et traduit par André Boulanger), Paris, Les Belles Lettres, 2002.
- Cicéron**, *Discours. Tome XI : Pour L. Muréna - Pour P. Sylla* (texte établi et traduit par André Boulanger), Paris, Les Belles Lettres, 2002.
- Cicéron**, *Discours. Tome XII : Pour le poète Archias - Pour L. Flaccus* (texte établi et traduit par André Boulanger et Félix Gaffiot), Paris, Les Belles Lettres, 2002.
- Cicéron**, *Discours. Tome XIII, 1re partie : Au sénat - Au peuple - Sur sa maison* (texte établi et traduit par Pierre Wuilleumier), Paris, Les Belles Lettres, 2017.
- Cicéron**, *Discours. Tome XIII, 2e partie : Sur la réponse des haruspices* (texte établi et traduit par Anne-Marie Tupet et Pierre Wuilleumier), Paris, Les Belles Lettres, 2002.
- Cicéron**, *Discours. Tome XV : Pour Caelius - Sur les provinces consulaires - Pour Balbus* (texte établi et traduit par Jean Cousin), Paris, Les Belles Lettres, 2002.
- Cicéron**, *Discours. Tome XVI, 1re partie : Contre Pison* (texte établi et traduit par Pierre Grimal), Paris, Les Belles Lettres, 2002.
- Cicéron**, *Discours. Tome XVI, 2e partie : Pour Cn. Plancius - Pour M. Aemilius Scaurus* (texte établi et traduit par Pierre Grimal), Paris, Les Belles Lettres, 2002.
- Cicéron**, *Discours. Tome XVII : Pour C. Rabirius Postumus - Pour T. Annius Milon* (texte établi et traduit par André Boulanger), Paris, Les Belles Lettres, 2002.
- Cicéron**, *Discours. Tome XVIII : Pour Marcellus - Pour Ligarius - Pour le roi Déjotarus* (texte établi et traduit par M. Lob), Paris, Les Belles Lettres, 2002.
- Cicéron**, *Tusculanes. Tome II : Livres III-V* (texte établi par Georges Fohlen et traduit par Jules Humbert), Paris, Les Belles Lettres, 1960.
- Dion Cassius**, *Histoire romaine, Livre XLVII* (texte établi par Valérie Fromentin, traduit et annoté par Valérie Fromentin et Estelle Bertrand), Paris, Les Belles Lettres, 2014.
- Dion Cassius**, *Histoire romaine, Livres L et LI*, (texte établi, traduit et annoté par Marie-Laure Freyburger et Jean-Michel Roddaz), Paris, Les Belles Lettres, 1991.
- Florus**, *Œuvres. Tome I : Livre I* (texte établi et traduit par Paul Jal), Paris, Les Belles Lettres, 1967.
- Josephus**, *Jewish Antiquities. Tome VII: Books XII-XIV* (Translated by Ralph Marcus). The Loeb Classical Library, London-Cambridge, Massachusetts, William Heinemann-Harvard University Press, 1961.

- Josephus**, *Jewish Antiquities, Tome VIII: Books XV-XVII* (Translated by Ralph Marcus and Allen Wikgren), The Loeb Classical Library, London-Cambridge, Massachusetts, William Heinemann-Harvard University Press, 1963.
- Josephus**, *Jewish Antiquities. Tome IX: Book XX with an index* (translated by Louis H. Feldman). The Loeb Classical Library, Cambridge, Massachusetts, Harvard University Press, 1965.
- Josephus**, *The Jewish War. Tome I: Books I-III* (translated by H. St. J. Thackeray). The Loeb Classical Library, Cambridge, Massachusetts, Harvard University Press, 1976.
- Lucain**, *La Guerre civile. La Pharsale. Tome I: Livres I-V* (texte établi et traduit par Abel Bourgery), Paris, Les Belles Lettres, 2013.
- Lucain**, *La Guerre civile. La Pharsale. Tome II: Livres VI-X* (texte établi et traduit par Abel Bourgery et Max Ponchont), Paris, Les Belles Lettres, 2018.
- Photius**, *Bibliothèque. Tome II: Codices 84-185* (texte établi et traduit par René Henry), Paris, Les Belles Lettres, 1960.
- Photius**, *Bibliothèque. Tome IV: Codices 223-229* (texte établi et traduit par René Henry), Paris, Les Belles Lettres, 1965.
- Photius**, *Bibliothèque. Tome VI: Codices 242-245* (texte établi et traduit par René Henry), Paris, Les Belles Lettres, 1971.
- Photius**, *Bibliothèque. Tome VII: Codices 246-256* (texte établi et traduit par René Henry), Paris, Les Belles Lettres, 1974.
- Photius**, *Bibliothèque. Tome IX: index* (par Jacques Schamp), Paris, Les Belles Lettres, 1991.
- Pline l'Ancien**, *Histoire Naturelle. Livre VII* (texte établi et traduit par Robert Schilling), Paris, Les Belles Lettres, 1977.
- Pline l'Ancien**, *Histoire Naturelle. Livre XXXVI* (texte établi par Jacques André, traduit par Raymond Bloch et commenté par Agnès Rouveret), Paris, Les Belles Lettres, 1981.
- Plutarque**, *Vies. Tome IV: Timoléon - Paul-Émile - Pélopidas - Marcellus* (texte établi et traduit par Emile Chambry et Robert Flacelière), Paris, Les Belles Lettres, 2003.
- Plutarque**, *Vies. Tome V: Aristide - Caton l'Ancien - Philopœmen - Flaminius* (texte établi et traduit par Emile Chambry et Robert Flacelière), Paris, Les Belles Lettres, 2003.
- Plutarque**, *Vies. Tome VI: Pyrrhos - Marius - Lysandre - Sylla* (texte établi et traduit par Emile Chambry et Robert Flacelière), Paris, Les Belles Lettres, 2003.
- Plutarque**, *Vies. Tome VII: Cimon - Lucullus - Nicias - Crassus* (texte établi et traduit par Emile Chambry et Robert Flacelière), Paris, Les Belles Lettres, 2003.
- Plutarque**, *Vies. Tome VIII: Sertorius - Eumène - Agésilas - Pompée* (texte établi et traduit par Emile Chambry et Robert Flacelière), Paris, Les Belles Lettres, 2003.
- Plutarque**, *Vies. Tome IX: Alexandre-César* (texte établi et traduit par Emile Chambry et Robert Flacelière), Paris, Les Belles Lettres, 2012.
- Plutarque**, *Vies. Tome X: Phocion - Caton le Jeune* (texte établi et traduit par Emile Chambry et Robert Flacelière), Paris: Les Belles Lettres, 2003.
- Plutarque**, *Vies. Tome XI: Agis et Cléomène - Les Gracques* (texte établi et traduit par Emile Chambry et Robert Flacelière), Paris: Les Belles Lettres, 2003.
- Plutarque**, *Vies. Tome XII: Démosthène - Cicéron* (texte établi et traduit par Emile Chambry et Robert Flacelière), Paris, Les Belles Lettres, 2003.
- Plutarque**, *Vies. Tome XIII: Démétrios - Antoine* (texte établi et traduit par Emile Chambry et Robert Flacelière), Paris, Les Belles Lettres, 2003.
- Plutarque**, *Vies. Tome XIV: Dion - Brutus* (texte établi et traduit par Emile Chambry et Robert Flacelière), Paris, Les Belles Lettres, 2003.
- Plutarque**, *Vies. Tome XVI: Index des noms propres* (par Edouard Simon), Paris, Les Belles Lettres, 2003.
- Quintilien**, *Institution oratoire. Tome I: Livre I* (texte établi et traduit par Jean Cousin), Paris, Les Belles Lettres, 2003.
- Quintilien**, *Institution oratoire. Tome II: Livres II-III* (texte établi et traduit par Jean Cousin), Paris, Les Belles Lettres, 2003.
- Quintilien**, *Institution oratoire. Tome III: livres IV et V* (texte établi et traduit par Jean Cousin), Paris, Les Belles Lettres, 2003.
- Quintilien**, *Institution oratoire. Tome V: Livres VIII et IX* (texte établi et traduit par Jean Cousin), Paris, Les Belles Lettres, 2003.
- Quintilien**, *Institution oratoire. Tome VII: Livre XII et Index* (texte établi et traduit par Jean Cousin), Paris, Les Belles Lettres, 2003.

- Strabon**, *The Geography of Strabo, with an English Translation by Horace Leonard Jones in eight volumes*, , Londres et Cambridge, Massachusetts, William Heinemann et Harvard University Press, vol. V (1969) et VI (1970).
- Suétone**, *Grammairiens et rhéteurs* (texte établi et traduit par Marie-Claude Vacher), Paris, Les Belles Lettres, 1993.
- Suétone**, *Vies des douze Césars. Tome I : César - Auguste* (texte établi et traduit par Henri Ailloud), Paris, Les Belles Lettres, 1961.
- Suétone**, *Vies des douze Césars. Tome II : Tibère - Caligula - Claude - Néron* (texte établi et traduit par Henri Ailloud), Paris, Les Belles Lettres, 1961.
- Tacite**, *Annales. Tome I : Livres I-III* (texte établi et traduit par Henri Goelzer), Paris, Les Belles Lettres, 1963.
- Tacite**, *Annales. Tome II : Livres IV-XII* (texte établi et traduit par Henri Goelzer), Paris, Les Belles Lettres, 1959.
- Tacite**, *Annales. Tome III : Livres XIII-XVI* (texte établi et traduit par Henri Goelzer), Paris, Les Belles Lettres, 1962.
- Tite-Live**, *Abrégés des livres de l'Histoire romaine de Tite-Live Tome XXXIV, 1re partie : « Periochae » transmises par les manuscrits (Periochae 1-69)* (texte établi et traduit par Paul Jal), Paris, Les Belles Lettres, 1984.
- Tite-Live**, *Abrégés des livres de l'Histoire romaine de Tite-Live. Tome XXXIV, 2e partie : « Periochae » transmises par les manuscrits (Periochae 70-142) et par le papyrus d'Oxyrhynchos* (texte établi et traduit par Paul Jal), Paris, Les Belles Lettres, 1984.
- Valère Maxime**, *Faits et dits mémorables. Tome I : Livres I - III* (texte établi et traduit par Robert Combès), Paris, Les Belles Lettres, 1995.
- Valère Maxime**, *Faits et dits mémorables. Tome II : Livres IV - VI* (texte établi et traduit par Robert Combès), Paris, Les Belles Lettres, 1995.
- Velleius Paterculus**, *Compendium of Roman History. Res Gestae Divi Augusti* (translated by Frederick W. Shipley), The Loeb classical Library, Cambridge, Massachusetts, Harvard University Press, 1924.

BIBLIOGRAPHIE

A

- ABRY 1993** : Josèphe-Henriette Abry, « À propos d'un symbole de Marc-Antoine : le lion », in Jean-Claude Goyon, Éric Julien, François Rebuffat, Paul Marius Martin (éd.), *Marc Antoine, son idéologie et sa descendance : actes du colloque organisé à Lyon le jeudi 28 juin 1990*, Paris, De Boccard, Mémoires de la Société des Amis de Jacob Spon, 1993, p. 55-68.
- ADAM 1981** : Jean-Pierre Adam, *L'architecture militaire grecque*, Paris, Picard, 1981.
- AGER 1991** : Sheila Ager, « Rhodes : The Rise and Fall of a Neutral Diplomat », *Historia*, 40-1, 1991, p. 10-41.
- ALLÉLY 2004** : Annie Allély, *Lépide, le triumvir*, Pessac, Ausonius Éditions, Scripta Antiqua 10, 2004.
- ALLÉLY 2007** : Annie Allély, « La déclaration d'hostis de 88 et les douze hostes », *Revue des Études Anciennes*, 109.2, 2007, p. 175-206.
- D'ALMEIDA 2002** : Fabrice d'Almeida, « Propagande, histoire d'un mot disgracié », *Mots. Les langages du politique*, 69, 2002, p. 137-148.
- AMANDRY et al. 1991** : Michel Amandry, Brigitte Le Guen-Pollet, Birsel Özcan, Bernard Rémy, « Le trésor de Binbaşıoğlu (Tokat, Turquie) - Monnaies de bronze des villes du Pont frappées sous Mithridate VI Eupator », *Publications de l'Institut Français d'Études Anatoliennes*, 5.1, 1991, p. 61-76.
- AMELING 1989** : Walter Ameling, « Lucius Licinius in Chios », *Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik*, 77, 1989, p. 98-100.
- AMIOTTI 1980** : Gabriella Amiotti, « I Greci ed il massacro degli Italici nell'88 a.C. », *Aevum*, 54.1, 1980, p. 132-139.
- ANASTASIADIS 1995** : Vasilis I. Anastasiadis, « Theophanes and Mytilene's Freedom reconsidered », *Tekmeria*, 1.0, 1995, p. 1-14.
- ANASTASIADIS 1997** : Vasilis I. Anastasiadis, « Theophanes and Mytilene's Freedom reconsidered: A postscript », *Tekmeria*, 3, 1997, p. 165-169.
- ANASTASIADIS & SOURIS 1992** : Vasilis I. Anastasiadis, George A. Souris, « Theophanes of Mytilene: A New Inscription Relating to his Early Career », *Chiron*, 22, 1992, p. 377-384.
- ANDO 2000** : Clifford Ando, *Imperial Ideology and Provincial Loyalty in the Roman Empire*, University of California Press, 2000.
- APOSTOLOU 2017** : Anna Apostolou, « Αναστηλωση και αναδειξη της αρχαιας ακροπολης Νισουρου », in Paulos Triantafyllidis (éd.), *To αρχαιολογικο εργο στα νησια του Αιγαίου*, Mytilène, Ministère grec de la culture et des sports ; Direction des Antiquités de Lesbos ; Secrétariat général de l'Égée et des Îles, 2017.
- APOSTÓLOU 2016** : Eva Apostólou, « Les plinthophores rhodiennes, les Romains et la première guerre mithridatique », *Revue Numismatique*, 6.173, 2016, p. 123-138.
- APOSTÓLOU 2017** : Eva Apostólou, « Les plinthophores rhodiennes et la fin de ce monnayage », in Maria Caccamo Caltabiano (éd.), *Proceedings - XV International Numismatic Congress Taormina 2015*, Rome, Arbor Sapientiae, 2017.
- APOSTÓLOU 2018** : Eva Apostólou, « L'argent rhodien après les plinthophores », *Revue Numismatique*, 175, 2018, p. 129-146.
- ARNAUD 1994** : Pascal Arnaud, « Transmarinae provinciae : réflexions sur les limites géographiques et sur la nature des pouvoirs en Orient des "corégents" sous les règnes d'Auguste et de Tibère », *Cahiers du Centre Gustave Glotz*, 5.1, 1994, p. 221-253.
- ARNAUD 2005** : Pascal Arnaud, *Les routes de la navigation antique*, Paris, Errance, 2005.
- ARNAUD 2011** : Pascal Arnaud, « La Lycie et la Carie du Stadiasme », *Anatolia antiqua. Eski Anadolu*, 19.1, 2011, p. 411-432.
- ASHTON 2001** : Richard H. J. Ashton, « Rhodian Bronze Coinage and the Siege of Mithradates VI », *The Numismatic Chronicle*, 161, 2001, p. 53-66 + pl. 15-30.
- ASHTON & WEISS 1997** : Richard H. J. Ashton & Arnold-Peter C. Weiss, « The Post-Plinthophoric Silver Drachms of Rhodes », *The Numismatic Chronicle*, 157, 1997, p. 1-39.
- AVRAM 1998** : Alexandru Avram, « Zu Roms Verträgen mit Knidos und Mytilene », *Studii Clasice*, 32-34, 1998, p. 69-78.
- AVRAM 2009** : Alexandru Avram, « Le traité et sa publication : serments, tables de bronze et copies affichées sur des stèles », *Cahiers du Centre Gustave Glotz*, 20, 2009, p. 211-232.

B

- BADEL & INGLEBERT 2017** : Christophe Badel, Hervé Inglebert, *Grand Atlas de l'Antiquité romaine*, Paris, Autrement, 2017.
- BADIAN 1984** : Ernst Badian, « Notes on Some Documents from Aphrodisias Concerning Octavian », *Greek, Roman, and Byzantine Studies*, 25.2, 1984, p. 157-170.

- BADOUD 2014** : Nathan Badoud, « Rhodes et les Cyclades à l'époque hellénistique », in Grégory Bonnin, Enora Le Quéré (éd.), *Pouvoirs, îles et mer : Formes et modalités de l'hégémonie dans les Cyclades antiques (VIIe s. a.C. - IIIe s. p.C.)*, Pessac, Ausonius Éditions, Scripta Antiqua 64, 2014, p. 115-129.
- BADOUD 2015** : Nathan Badoud, *Le temps de Rhodés : une chronologie des inscriptions de la cité fondée sur l'étude de ses institutions*, Munich, Verlag C. H. Beck, 2015.
- BADOUD 2016** : Nathan Badoud, « Note sur trois inscriptions mentionnant des Rhodiens morts à la guerre. Contribution à l'étude des relations entre Rhodes et Rome à la fin du ive s. av. J.-C. », *Bulletin de Correspondance Hellénique*, 139-140.1, 2016, p. 237-246.
- BAKER 1991** : Patrick Baker, *Cos et Calymna, 205-200 a.C.: esprit civique et défense nationale*, Québec, Éditions du Sphinx, 1991.
- BAKER 2000** : Patrick Baker, « Coûts des garnisons et fortifications dans les cités à l'époque hellénistique », in Jean Andreau, Pierre Briant, Raymond Descat (éd.), *La guerre dans les économies antiques*, Toulouse, Conseil Général de Haute-Garonne, 2000, p. 177-196.
- BAKER 2001** : Patrick Baker, « Remarques sur la défense à Cos à l'époque hellénistique », *Revue des Études Anciennes*, 103.1, 2001, p. 183-195.
- BAKER & THÉRIAULT 2005** : Patrick Baker & Gaëtan Thériault, « Les Lyciens, Xanthos et Rome dans la première moitié du 1er s. a. C. : nouvelles inscriptions », *Revue des Études Grecques*, 118.2, 2005, p. 329-366.
- BALANDIER 2002** : Claire Balandier, « La défense des territoires à Chypre de l'époque archaïque aux invasions arabes (VIIIe s. av. n.è. - VIIe s. de n.è.) », *Dialogues d'Histoire Ancienne*, 28.1, 2002, p. 175-206.
- BALANDIER 2016** : Claire Balandier, « Etudier l'organisation défensive d'une région et son évolution : pour une archéologie historique des fortifications. Question de méthode », in Rune Frederiksen, Silke Müth, Peter I. Schneider, Mike Schnelle (éd.), *Focus on Fortifications. New research on fortifications in the Ancient Mediterranean and the Near East*, Oxford & Philadelphie, Oxbow Books, Monographs of the Danish Institute at Athens 18, 2016, p. 397-414.
- BALLESTEROS PASTOR 1994** : Luis Ballesteros Pastor, « Mitrídates Eupátor, el último de los grandes monarcas helenísticos », *Dialogues d'Histoire Ancienne*, 20.2, 1994, p. 115-133.
- BALLESTEROS PASTOR 1999** : Luis Ballesteros Pastor, « L'an 88 av. J.-C. : présages apocalyptiques et propagande idéologique », *Dialogues d'Histoire Ancienne*, 25.2, 1999, p. 83-90.
- BALLESTEROS PASTOR 2009** : Luis Ballesteros Pastor, « Troy between Mithridates and Rome », in Jakob Munk Højte (éd.), *Mithridates VI and the Pontic Kingdom*, Aarhus, Aarhus University Press, Black Sea Studies 9, 2009, p. 217-231.
- BALLESTEROS PASTOR 2018** : Luis Ballesteros Pastor, « IV- Les réseaux de Mithridate », *Dialogues d'Histoire Ancienne*, 44.1, 2018, p. 273-303.
- BARRANDON & KIRBIHLER 2010** : Nathalie Barrandon & François Kirbihler (éd.), *Administrer les provinces de la République romaine*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, Histoire, 2010.
- BARRANDON & KIRBIHLER 2011** : Nathalie Barrandon, François Kirbihler (éd.), *Les gouverneurs et les provinciaux sous la République romaine*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, Histoire, 2011.
- BARAT 2012** : Claire Barat, « Représentations de la dynastie du Pont : images et discours », in Emmanuelle Santinelli-Foltz, Christian-Georges Schwentzel (éd.), *La puissance royale : Image et pouvoir de l'Antiquité au Moyen Âge*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, Histoire, 2012, p. 45-61.
- BARNES 2006** : Christopher L. H. Barnes, « The Ferries of Tenedos », *Historia*, 55.2, 2006, p. 167-177.
- BARONOWSKI 1990** : Donald Walter Baronowski, « Sub Umbra Foederis Aequi », *Phoenix*, 44.4, 1990, p. 345-369.
- BARONOWSKI 1991** : Donald W. Baronowski, « The Status of the Greek Cities of Asia Minor after 190 B.C. », *Hermes*, 119.4, 1991, p. 450-463.
- BEAN & COOK 1952** : George Ewart Bean & John Manuel Cook, « The Cnidia », *The Annual of the British School at Athens*, 47, 1952, p. 171-212.
- BEETHAM 1995** : David Beetham, « Max Weber et la légitimité politique », *Revue européenne des sciences sociales*, 33.101, 1995, p. 11-22.
- BENT 1885** : Theodore Bent, « The Islands of Telos and Karpathos », *The Journal of Hellenic Studies*, 6, 1885, p. 233-242.
- BERNARD 2005** : Nadine Bernard, « Les activités des Etoliens et le contrôle de la mer, III-IIème siècles avant notre ère », in Elizabeth Déniaux (éd.), *Le canal d'Otrante et la Méditerranée antique et médiévale (colloque organisé à l'université Paris X - Nanterre ; 20-21 novembre 2000)*, Bari, Edipuglia, 2005, p. 31-38.
- BERNHARDT 1980** : Rainer Bernhardt, « Die Immunitas der Freistädte », *Historia*, 29.2, 1980, p. 190-207.
- BERTHOLD 1989** : Richard Berthold, *Rhodes in the Hellenistic Age*, Ithaca and London, Cornell University Press, 1989.
- BERTRAND-DAGENBACH, CHAUVOT & MATTER 1999** : Cécile Bertrand-Dagenbach, Alain Chauvot, Michel Matter (éd.), *Carcer. Prison et privation de liberté dans l'Antiquité classique : actes du colloque de Strasbourg (5 et 6 décembre 1997)*, Paris, De Boccard, 1999.

- BERTRAND-DAGENBACH, CHAUVOT & SALAMITO 2004** : Cécile Bertrand-Dagenbach, Alain Chauvot, Jean-Marie Salamito (éd.), *Carcer II. Prison et privation de liberté dans l'empire romain et l'occident médiéval : actes du second colloque de Strasbourg, décembre 2000*, Paris, De Boccard, 2004.
- BLACKMAN 2010** : David J. Blackman, « The Rhodian fleet and the Karian coast », in Jan-Mathieu Carbon, Riet van Bremen (éd.), *Hellenistic Karia*, Pessac, Ausonius Éditions, Études 28, 2010, p. 379-392.
- BLACKMAN 2014** : David Blackman, « Ancient Shiphsheds », *BYZAS*, 19.2, 2014, p. 523-541.
- BLACKMAN & RANKOV 2013** : David Blackman, Boris Rankov, *Shiphsheds of the Ancient Mediterranean*, Cambridge, Cambridge University Press, 2013.
- BLINKENBERG 1938** : Christian Sørensen Blinkenberg, *Triemiolia. Étude sur un type de navire rhodien*, Copenhagen, Levin & Munksgaard, 1938.
- BOARDMAN 1956** : John Boardman, « Delphinion in Chios », *The Annual of the British School at Athens*, 51, 1956, p. 41-54.
- BOARDMAN & VAPHOPOULOU-RICHARDSON 1986** : John Boardman, C. E. Vaphopoulou-Richardson (éd.), *Chios : a conference at the Homereion in Chios, 1984*, Oxford - New York, Clarendon Press ; Oxford University Press, 1986.
- BONNIN & LE QUÉRÉ 2014** : Grégory Bonnin, Enora Le Quéré, *Pouvoirs, îles et mer : Formes et modalités de l'hégémonie dans les Cyclades antiques*, Pessac, Ausonius, Scripta Antiqua 64, 2014.
- BOUQUET 2014** : Brigitte Bouquet, « La complexité de la légitimité », *Vie sociale*, 8.4, 2014, p. 13-23.
- BOURAS 2008** : Catherine Bouras, *L'Espace maritime égéen à l'époque impériale : les espaces et les activités portuaires de Pompée à la fondation de Constantinople*, Thèse de doctorat soutenue en cotutelle à aux Universités de Strasbourg et de Ioannina, sous la direction de Jean-Yves Marc et Lila I. Managou, 2008.
- BOURAS 2012** : Catherine Bouras, « Les portes entre le port et la ville », in Véronique Chankowski, Pavlos Karvonis (éd.), *Tout vendre, tout acheter. Structures et équipements des marchés antiques*, Pessac, Ausonius Éditions, Scripta Antiqua 42, 2012, p. 143-152.
- BOURAS 2014a** : Catherine Bouras, « Les ports des Cyclades à l'époque impériale », *Topoi*, 19.1, 2014, p. 401-415.
- BOURAS 2014b** : Catherine Bouras, « On the Urbanism of Roman Harbours: the Evolution of Space Organization in Harbours of the Aegean Sea », *BYZAS*, 19.2, 2014, p. 669-682.
- BOURAS 2016** : Catherine Bouras, « The Geography of Connections : A Harbour Network in the Aegean Sea During the Roman Imperial Period ? », in Kerstin Höghammar, Brita Alroth, Adam Lindhagen (éd.), *Ancient Ports : The Geography of Connections. Proceedings of an International Conference at the Department of Archaeology and Ancient History, Uppsala University, 23-25 September 2010*, Uppsala, Acta Universitatis Upsaliensis, 2016, p. 201-223.
- BOUSQUET 2010** : Bernard Bousquet, « Géographie d'une île et d'une ville port : Rhodes », in Nicolas Faucherre, Isabelle Pimouguet-Pédarros (éd.), *Les sièges de Rhodes de l'Antiquité à la période moderne*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2010, p. 19-38.
- BOUSQUET 1964** : Jean Bousquet, « Inscriptions grecques concernant des Romains », *Bulletin de Correspondance Hellénique*, 88.2, 1964, p. 607-615.
- BRANSBOURG 2017** : Gilles Bransbourg, « L'Asie Mineure et la révolution monétaire augustéenne », in Laurence Cavalier, Marie-Claire Ferriès, Fabrice Delrieux (éd.), *Auguste et l'Asie Mineure*, Pessac, Ausonius Éditions, Scripta Antiqua 97, 2017, p. 23-44.
- BRESSON 1981** : Alain Bresson, « Règles de nomination dans la Rhodes antique », *Dialogues d'Histoire Ancienne*, 7.1, 1981, p. 345-362.
- BRESSON 1985** : Alain Bresson, « Notes Rhodiennes III », *Revue des Études Anciennes*, 87.3, 1985, p. 233-244.
- BRESSON 1996** : Alain Bresson, « L'onomastique romaine à Rhodes », in Athanasios D. Rizakis (éd.), *Roman Onomastics in the Greek East. Social and Political Aspects*, Athènes, Research Centre for Greek and Roman Antiquity, National Hellenic Research Foundation ; Diff. De Boccard, Mèlètimata 21, 1996, p. 225-238.
- BRESSON 1997** : Alain Bresson, « La monnaie rhodienne au Ier s. a. C. Nouveautés et interrogations », *Topoi*, 7.1, 1997, p. 11-32.
- BRESSON 2000** : Alain Bresson, « Chapitre V. La dynamique des cités de Lesbos », in *La cité marchande*, Pessac, Ausonius Éditions, Scripta Antiqua, 2000, p. 101-108.
- BRESSON 2001** : Alain Bresson, « Grecs et Cariens dans la Chersonnèse de Rhodes », in Valérie Fromentin, Sophie Gotteland (éd.), *Origines gentium*, Pessac, Ausonius Éditions, Études, 2001, p. 147-160.
- BRESSON 2002** : Alain Bresson, « Italiens et Romains à Rhodes et à Caunos », in Christel Müller, Claire Hasenohr (éd.), *Les Italiens dans le monde grec (IIe siècle av. J.-C. - Ier siècle ap. J.-C.) : circulation, activités, intégration*, Athènes-Paris, École française d'Athènes ; diff. de Boccard, Suppléments du Bulletin de Correspondance Hellénique 41, 2002, p. 147-162.
- BRESSON 2003** : Alain Bresson, « Les intérêts rhodiens en Carie à l'époque hellénistique, jusqu'en 167 av. J.-C. », in Francis Prost (éd.), *L'Orient méditerranéen de la mort d'Alexandre aux campagnes de Pompée : Cités et royaumes à l'époque hellénistique*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, Histoire, 2003, p. 169-192.
- BRESSON 2007** : Alain Bresson, « Rhodes, Rome et les Pirates tyrrhéniens », in Patrice Brun (éd.), *Scripta anatolica : Hommages à Pierre Debord*, Pessac, Ausonius Éditions, Études 18, 2007, p. 145-164.

- BRESSON 2010** : Alain Bresson, « Knidos: topography for a battle », in Jan-Mathieu Carbon, Riet van Bremen (éd.), *Hellenistic Karia*, Pessac, Ausonius Éditions, Études, 2010, p. 435-451.
- BRESSON 2019** : Alain Bresson, « The Logic of the Messenian oktōbolos eisphora Property Tax », in Marco Maiuro, Giovanna Daniela Merola, Mauro de Nardis, Gianluca Soricelli (éd.), *Uomini, Istituzioni, Mercati. Studi di storia per Elio Lo Cascio*, Bari, Edipuglia, Pragmateiai 30, 2019, p. 245-257.
- BRESSON & DESCAT 2001** : Alain Bresson, Raymond Descat (éd.), *Les cités d'Asie Mineure occidentale au IIe siècle a.C.*, Pessac, Ausonius Éditions, Études 8, 2001.
- BRIANT 2001** : Pierre Briant, « En guise de conclusion : mers, îles et continents », *Revue des Études Anciennes*, 103.1, 2001, p. 299-307.
- BRU 2020** : Hadrien Bru, « Les Pisidiens à Rhodes aux époques hellénistique et romaine », *Electrum*, 27, 2020, p. 149-171.
- BRU, KIRBIHLER & LEBRETON 2009** : Hadrien Bru, François Kirbihler, Stéphane Lebreton (éd.), *L'Asie Mineure dans l'Antiquité : échanges, populations et territoires ; regards actuels sur une péninsule ; actes du colloque international de Tours, 21 - 22 octobre 2005*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, Collection Histoire, 2009.
- BRUN 1993** : Patrice Brun, « La faiblesse insulaire: Histoire d'un topos », *Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik*, 99, 1993, p. 165-183.
- BRUN 1996** : Patrice Brun, *Les archipels égéens dans l'Antiquité grecque (VIe - IIe siècles)*, Besançon, Presses Universitaires de Franche-Comté, 1996.
- BRUN 2004** : Patrice Brun, « Les Cités grecques et la guerre : l'exemple de la guerre d'Aristonikos », in Jean-Christophe Couvenhes, Henri-Louis Fernoux (éd.), *Les Cités grecques et la guerre en Asie Mineure à l'époque hellénistique*, Tours, Presses universitaires François-Rabelais, Perspectives Historiques, 2004, p. 21-54.
- BRUNEAU & DUCAT 2005** : Philippe Bruneau, Jean Ducat, *Guide de Délos*, 4e édition refondue et mise à jour, Athènes, École française d'Athènes, 2005.
- BRUNT 1976** : P. A. Brunt, *Arrian / with an English translation by P. A. Brunt.*, Cambridge, MA, Harvard University Press, The Loeb classical library, 1976.
- BUCHHOLZ 1975** : Hans-Günter Buchholz, *Methymna*, Mainz, Zabern, 1975.
- BURASELIS 2001** : Kostas Buraselis, *Kos Between Hellenism and Rome: Studies on the Political, Institutional, and Social History of Kos from Ca. the Middle Second Century*, Philadelphia, American Philosophical Society, 2001.
- BURNETT & CRAWFORD 1987** : Andrew Burnett, Michael Crawford, *The Coinage of the Roman world in the late Republic: proceedings of a colloquium held at the British Museum in September 1985*, Oxford, BAR Publishing, BAR international series 326, 1987.

C

- CABANES 1995** : Pierre Cabanes, *Le Monde hellénistique. De la mort d'Alexandre à la paix d'Apamée, 323-188 av. J.-C.*, Paris, Points, Nouvelle histoire de l'Antiquité 5, 1995.
- DE CALLATAÏ 1997** : François de Callataï, *L'histoire des guerres mithridatiques vue par les monnaies*, Louvain, Département d'archéologie et d'histoire de l'art, séminaire de numismatique Marcel Hoc, 1997.
- DE CALLATAÏ 1998** : François de Callataï, « Les monnaies hellénistiques en argent de Ténédos », in Richard Ashton, Silvia Hurter (éd.), *Studies in Greek Numismatics in memory of Martin Jessop Price*, Londres, Spink, 1998.
- DE CALLATAÏ 2000** : François de de Callataï, « Guerre et monnayage à l'époque hellénistique. Essai de mise en perspective suivi d'une annexe sur le monnayage de Mithridate VI Eupator », in *Economie antique. La guerre dans les économies antiques*, 5, Saint-Bertrand de Comminges, Musée archéologique départemental de Saint-Bertrand de Comminges, Entretiens d'Archéologie et d'Histoire, 2000, p. 337-364.
- DE CALLATAÏ 2003** : François de Callataï, « Les Mithridate du Pont : un exemple périphérique de rapport entre cités et rois hellénistiques », in Olivier Picard, François de Callataï, Gilles Gorre, Dominique Prévot (éd.), *Royaumes et cités hellénistiques de 323 à 55 av. J.-C.*, Paris, SEDES, 2003, p. 218-234.
- DE CALLATAÏ 2011** : François de Callataï, « More Than It Would Seem: The Use of Coinage by the Romans in Late Hellenistic Asia Minor (133-63 BC) », *American Journal of Numismatics*, 23, 2011, p. 55-86 + pl. 8-10.
- CANALI DE ROSSI 2001** : Filippo Canali de Rossi, *Il ruolo dei « patroni » nelle relazioni politiche fra il mondo greco e Roma in eta repubblicana ed augustea*, Munich-Leipzig, KG Saur Verlag, Beitrage zur Altertumskunde 159, 2001.
- CANFORA 2012** : Luciano Canfora, *César, le dictateur démocrate*, Paris, Flammarion, Grandes Biographies, 2012.
- CARBON & VAN BREMEN 2010** : Jan-Mathieu Carbon, Riet van Bremen (éd.), *Hellenistic Karia*, Pessac, Ausonius Éditions, Études, 2010.
- CARBONE 2014** : Lucia Carbone, « Money and Power: The Disappearance of Autonomous Silver Issues in the Roman Province of Asia », *OMNI*, 8, 2014, p. 10-34.
- CARLSSON 2004** : Susan Carlsson, « Koan Democracy in Context », in Kerstin Höghammar (éd.), *The Hellenistic Polis of Kos: State, Economy and Culture*, Uppsala, Uppsala Universitet, 2004, p. 109-118.
- CASSAYRE 2010** : Aude Cassayre, « La Justice a la parole. Publicité judiciaire et opinion publique en Grèce ancienne », *Le temps des médias*, 15.2, 2010, p. 13-25.

- CAVALIER, FERRIÈS & DELRIEUX 2017** : Laurence Cavalier, Marie-Claire Ferriès, Fabrice Delrieux (éd.), *Auguste et l'Asie Mineure*, Bordeaux, Ausonius, Scripta Antiqua 97, 2017.
- CHAPOUTHIER 1935** : Fernand Chapouthier, *Le sanctuaire des dieux de Samothrace*, Paris, De Boccard, Exploration Archéologique de Délos 16, 1935.
- CLAUDON 2015** : Jean-François Claudon, *Les ambassades des cités grecques d'Asie Mineure auprès des autorités romaines : de la libération des Grecs à la fin du Haut-Empire (196 av. J.-C. - 235 apr. J.-C.)*, Thèse de doctorat soutenue à l'EPHE, Paris, 2015, sous la direction de Jean-Louis Ferrary.
- CLAVÉ & TEYSSIER 2019** : Yannick Clavé, Éric Teyssier, *Petit Atlas historique de l'Antiquité romaine*, Paris, Armand Colin, 2019.
- CORMIER, GILLY & GIRARDIN 2021** : Paul Cormier, Xavier Gilly, Michaël Girardin (éd.), *Construire la légitimité politique de l'Antiquité à nos jours*, Paris, Classiques Garnier, Travaux du Centre d'études supérieures de la Renaissance 6, 2021.
- CORVISIER 1999** : Jean-Nicolas Corvisier, « Guerre et démographie en Grèce à la période classique », *Pallas*, 51.1, 1999, p. 57-79.
- CORVISIER 2001** : Jean-Noël Corvisier, « L'état présent de la démographie historique antique : tentative de bilan », *Annales de démographie historique*, 102.2, 2001, p. 101-140.
- CORVISIER 2018** : Jean-Noël Corvisier, « La spécificité de la guerre sur mer dans le monde grec », in Jean Baechler, Olivier Chaline (éd.), *La Bataille*, Paris, Hermann, L'Homme et la Guerre, 2018, p. 63-74.
- COSME 2009 [2005]** : Pierre Cosme, *Auguste*, Paris, Perrin, 2009.
- COSME 2014** : Pierre Cosme, *Auguste, Maître du monde. Actium, 2 septembre 31 av. J.-C.*, Tallandier, 2014.
- COSME 2021** : Pierre Cosme, *Les plus grandes batailles de Rome - De la naissance à la chute de l'Empire romain*, Paris, Armand Colin, 2021.
- COULTER 1931** : Cornelia Catlin Coulter, « Caesar's Clemency », *The Classical Journal*, 26.7, 1931, p. 513-524.
- COUNILLON 1998** : Patrick Counillon, « Les Grecs du Pont dans le royaume de Mithridate. Le témoignage des géographes antiques », in Michel Bruneau (éd.), *Les Grecs pontiques : diaspora, identité, territoires*, Paris, CNRS Éditions, 1998, p. 41-49.
- COUVENHES 2009** : Jean-Christophe Couvenhes, « L'armée de Mithridate VI Eupator d'après Plutarque, Vie de Lucullus, VII, 4-6 », in Hadrien Bru, François Kirbihler, Stéphane Lebreton (éd.), *L'Asie Mineure dans l'Antiquité : échanges, populations et territoires : Regards actuels sur une péninsule*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, Histoire, 2009, p. 415-438.
- COUVENHES & FERNOUX 2004** : Jean-Christophe Couvenhes, Henri-Louis Fernoux (éd.), *Les Cités grecques et la guerre en Asie Mineure à l'époque hellénistique*, Tours, Presses universitaires François-Rabelais, 2004.
- CRAWFORD 1985** : Michael Crawford, *Coinage and money under the Roman Republic: Italy and the Mediterranean economy*, London, Methuen & Co, The library of numismatics, 1985.

D

- DALLA ROSA 2017** : Alberto Dalla Rosa, « Propriété familiale, pouvoir impérial : origine et gestion du patrimoine d'Auguste en Asie Mineure », in Laurence Cavalier, Marie-Claire Ferriès, Fabrice Delrieux (éd.), *Auguste et l'Asie Mineure*, Pessac, Ausonius Éditions, Scripta Antiqua 97, 2017, p. 101-116.
- DAVID 2000** : Jean-Michel David, *La République romaine de la deuxième guerre punique à la bataille d'Actium (218-31 av. J.-C.)*, Paris, Seuil, Nouvelle histoire de l'Antiquité 7, 2000.
- DAWKINS 1902** : Richard MacGillivray Dawkins, « Notes from Karpathos », *The Annual of the British School at Athens*, 9, 1902, p. 176-210.
- DAWKINS & WACE 1905** : Richard MacGillivray Dawkins & Alan John Bayard Wace, « Notes from the Sporades, Astypalaea, Telos, Nisyros, Leros », *The Annual of the British School at Athens*, 12, 1905, p. 151-174.
- DEBORD 1994** : Pierre Debord, « Le vocabulaire des ouvrages de défense, occurrences littéraires et épigraphiques confrontées aux Realia archéologiques », *Revue des Études Anciennes*, 96.1, 1994, p. 53-61.
- DEBORD 2001** : Pierre Debord, « Les pérées des îles voisines de l'Asie Mineure », *Revue des Études Anciennes*, 103.1, 2001, p. 205-218.
- DELPLACE 1977** : Christiane Delplace, « Publicains, trafiquants et financiers dans les provinces d'Asie Mineure sous la République », *Kièma*, 2, 1977, p. 233-252.
- DELPORTE 2003** : Christian Delporte, « Pour une histoire de la propagande et de la communication politique », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 80.4, 2003, p. 3-4.
- DELPORTE 2006** : Christian Delporte, « De la propagande à la communication politique », *Le Débat*, 138.1, 2006, p. 30-45.
- DELRIEUX 2010** : Fabrice Delrieux, « La crise financière des cités grecques d'Asie Mineure au I^{er} siècle a.C. et la lettre de Cicéron à Q. Minucius Thermus (FAM. 13.56) », in Jan-Mathieu Carbon, Riet van Bremen (éd.), *Hellenistic Karia*, Pessac, Ausonius Éditions, Études, 2010, p. 505-526.

- DELRIEUX & FERRIÈS 2004a** : Fabrice Delrieux & Marie-Claire Ferriès, « Euthydème, Hybréas et Mylasa : une cité grecque de Carie dans les conflits romains de la fin du Ier siècle a.C. (première partie) », *Revue des Études Anciennes*, 106.1, 2004, p. 49-71.
- DELRIEUX & FERRIÈS 2004b** : Fabrice Delrieux & Marie-Claire Ferriès, « Euthydème, Hybréas et Mylasa : une cité grecque de Carie dans les conflits romains de la fin du Ier siècle a.C. (deuxième partie) », *Revue des Études Anciennes*, 106.2, 2004, p. 499-515.
- DELRIEUX & FERRIÈS 2010** : Fabrice Delrieux & Marie-Claire Ferriès, « Le siège de Rhodes par C. Cassius Longinus en 42 av. J.-C., de la bataille de Myndos à la prise de la ville », in Nicolas Faucherre, Isabelle Pimouguet-Pédarros (éd.), *Les sièges de Rhodes de l'Antiquité à la période moderne*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2010, p. 175-199.
- DÉNIAUX 2014** : Elizabeth Déniaux, « Le contrôle de la mer et des îles de la Sicile à l'Adriatique, de l'époque des Guerres Civiles à Auguste », *Pallas. Revue d'études antiques*, 96, 2014, p. 127-144.
- DESSEL & HAUBEN 1977** : Peter van Dessel & Hans Hauben, « Rhodes, Alexander and the Diadochi from 333/332 to 304 B.C. », *Historia*, 26.3, 1977, p. 307-339.
- DEVILLERS & SION-JENKINS 2012** : Olivier Devillers, Karin Sion-Jenkins, *César sous Auguste*, Bordeaux, Ausonius, Scripta antiqua 48, 2012.
- DIETZ & PAPACHRISTODOULOU** (éd.) 1988 : Soren Dietz & Ioannis Papachristodoulou (éd.), *Archaeology in the Dodecanese*, Copenhagen, Nationalmuseets Forlag, 1988.
- DIMITROVA 2008** : Nora Mitkova Dimitrova, *Theoroi and Initiates in Samothrace. The Epigraphical Evidence*, Princeton, The American School of Classical Studies at Athens, Hesperia Supplements 37, 2008.
- DIMOPOULOU-PILIOUNI 2010** : Athina Dimopoulou-Piliouni, « Communiquer avec le pouvoir romain : les lettres de Jules César publiées par la cité de Mytilène », *Revue Internationale des droits de l'Antiquité*, 57, 2010, p. 33-49.
- DIMOPOULOU-PILIOUNI 2012** : Athina Dimopoulou-Piliouni, « Droits réels et immunitas des provinces romaines de l'est, à l'époque républicaine : le cas du senatus consultum de agris Mytilenaeorum », in Emmanuelle Chevreau, David Kremer, Aude Laquerrière-Lacroix (éd.), *Carmina Iuris, Mélanges en l'honneur de Michel Humbert*, Paris, De Boccard, 2012, p. 199-213.
- DIMOPOULOU-PILIOUNI 2017** : Athina Dimopoulou-Piliouni, « Lesbos sous Auguste. Du renouveau des traités à l'apothéose », in Laurence Cavalier, Marie-Claire Ferriès, Fabrice Delrieux (éd.), *Auguste et l'Asie Mineure*, Pessac, Ausonius Éditions, Scripta Antiqua 97, 2017, p. 399-412.
- DIMOPOULOU-PILIOUNI 2020a** : Athina Dimopoulou-Piliouni, « Lesbos in the Roman Empire: Treaties, Legal Institutions, and Local Sentiment towards Roman Rule », in Kimberley Czajkowski, Benedikt Eckhardt, Meret Strothmann (éd.), *Law in the Roman Provinces*, Oxford, Oxford University Press, 2020, p. 267-283.
- DIMOPOULOU-PILIOUNI 2020b** : Athina Dimopoulou-Piliouni, « Lutter contre la piraterie et ses risques : stratégies de protection et mesures juridiques dans les cités grecques à l'époque hellénistique », in Athina Dimopoulou-Piliouni, Andreas Helmis, Dimitris Karambelas (éd.), *Studies in the Ancient Greek and Roman Law*, Athènes, Société Épigraphique de Grèce, 2020, p. 355-374.
- DOGAN 2010** : Mattei Dogan, « La légitimité politique : nouveauté des critères, anachronisme des théories classiques », *Revue internationale des sciences sociales*, 196.2, 2010, p. 21-39.
- DÖRNER & GRUBEN 1953** : Friedrich Karl Dörner, Gottfried Gruben, « Die Exedra der Ciceronen », *Mitteilungen des Deutschen Archäologischen Instituts. Athenische Abteilung*, 68, 1953, p. 63-76.
- DOUKELLIS 2001** : Panagiotis Doukellis, « L'image des îles et de la mer Égée dans la littérature du Haut-Empire : quelques réflexions », *Revue des Études Anciennes*, 103.1, 2001, p. 49-59.
- DOYEN 2004** : Charles Doyen, *Autour de Ῥόκτώβολος εἰσφορὰ de Messène. Mémoire présenté en vue de l'obtention du grade de licencié en langues et littératures classiques*, Mémoire, Louvain-La-Neuve, Université Catholique de Louvain, 2004.
- DOYEN 2005** : Charles Doyen, « Tribole éginétique ou drachme symmachique », *Revue Belge de Numismatique*, 151, 2005, p. 39-48.
- DOYEN 2014** : Charles Doyen, « Pratiques comptables en Grèce hellénistique », *Comptabilités*, 6, 2014 [en ligne : <https://journals.openedition.org/comptabilites/1465>].
- DOYEN 2017** : Charles Doyen, « De la drachme au denier : Retour sur Ῥόκτώβολος εἰσφορὰ de Messène », in Charles Doyen, Eva Apostólou (éd.), *La monnaie dans le Péloponnèse*, Athènes, École française d'Athènes, BCH Supplément, Obolos 10, 2017, p. 425-443.
- DUBOULOZ 2016** : Julien Dubouloz, « La négociation du statut de pater patriae, critique du pouvoir césarien chez Cicéron », in Patrick Gilli (éd.), *La pathologie du pouvoir: vices, crimes et délits gouvernants. Antiquité, Moyen Âge, époque moderne*, Leiden - Boston, Brill, 2016, p. 72-90.
- DUCOS 2004** : Michèle Ducos, « César et la clémence », *Acta Classica Universitatis Scientiarum Debreceniensis*, 40-41, 2004, p. 117-127.
- DE LIBERO 1997** : Loretana de Libero, « "Ut eosdem quos populus Romanus amicos atque hostes habeant": Die Freund-Feind-Klausel in den Beziehungen Roms zu griechischen und italischen Staaten », *Historia*, 46.3, 1997, p. 270-305.

E

- EBERLE & LE QUÉRÉ 2017** : Lisa Pilar Eberle & Enora Le Quéré, « Landed Traders, Trading Agriculturalists? Land in the Economy of the Italian Diaspora in the Greek East », *Journal of Roman Studies*, 107, 2017, p. 27-59.
- EILERS 1991** : Claude F. Eilers, « Cn. Domitius and Samos: A New Extortion Trial (IGR 4,968) », *Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik*, 89, 1991, p. 167-178.
- EILERS 2002** : Claude Eilers, *Roman Patrons of Greek Cities*, Oxford - New York, Oxford University Press, 2002.
- EILERS 2003** : Claude Eilers, « A Roman East : Pompey's Settlement to the Death of Augustus », in Andrew Erskine (éd.), *A Companion to the Hellenistic World*, Hoboken, New Jersey, Blackwell Publishing, Blackwell Companions to the Ancient World, 2003.
- EILERS & MILNER 1995** : Claude F. Eilers & Nicholas P. Milner, « Q. Mucius Scaevola and Oenoanda: a new Inscription », *Anatolian Studies*, 45, 1995, p. 73-89.
- ERICKSON 2018** : Kyle Erickson, « Sons of Heracles: Antony and Alexander in the Late Republic », in Kenneth Royce Moore (éd.), *Brill's Companion of the Reception of Alexander the Great*, Leyde, Brill, Brill's Companions to Classical Reception 14, 2018, p. 254-274.
- ERSKINE 1991** : Andrew Erskine, « Rhodes and Augustus », *Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik*, 88, 1991, p. 271-275.
- ERSKINE 1994** : Andrew Erskine, « The Romans as Common Benefactors », *Historia*, 43-1, 1994, p. 70-87.
- ERSKINE 1997** : Andrew Erskine, « Greekness and Uniqueness: The Cult of the Senate in the Greek East », *Phoenix*, 51.1, 1997, p. 25-37.
- ÉTIENNE 1990** : Roland Étienne, *Ténos II : du milieu du IV^e siècle av. J.-C. au milieu du III^e siècle ap. J.-C.*, Athènes, École française d'Athènes, 1990.
- ÉTIENNE 2004** : Roland Étienne, *Athènes, espaces urbains et histoire. Des origines à la fin du III^e siècle ap. J.-C.*, Paris, Hachette supérieur, 2004.
- ÉTIENNE 2013** : Roland Étienne, « Grandes et petites cités : l'exemple des Cyclades », *Topoi*, 18.1, 2013, p. 17-35.

F

- FAMERIE 2009** : Étienne Famerie, « Le traité d'alliance romano-cnidien de 45 av. J.-C. », *Cahiers du Centre Gustave Glotz*, 20.1, 2009, p. 265-280.
- FAMERIE 2013** : Étienne Famerie, « Aspects diplomatiques de la politique romaine dans l'Orient grec (ii^e s. av. J.-C.). Conférences de l'année 2011-2012 », *Annuaire de l'École pratique des hautes études (EPHE), Section des sciences historiques et philologiques. Résumés des conférences et travaux*, 144, 2013, p. 46-52.
- FANTAOUTSAKI 2014** : Haroula Fantaoutsaki, « Νεότερα ονομαστικά και προσωπογραφικά στοιχεία για τους ξένους στη Ρόδο », in Paulos Triantafyllidis (éd.), *Σοφία άδολος, Τιμητικός Τόμος για τον Ιωάννη Χρ. Παπαχριστοδούλου*, Rhodes, Ministère grec de la culture et des sports ; Institut Archéologique égéen, 2014, p. 65-92.
- FARON 2002** : Olivier Faron, « Guerre(s) et démographie historique », *Annales de démographie historique*, 103.1, 2002, p. 5-9.
- FAUCHERRE & PIMOUGUET-PÉDARROS 2010** : Nicolas Faucherre & Isabelle Pimouguet-Pédarros (éd.), *Les sièges de Rhodes de l'Antiquité à la période moderne*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, Enquêtes et documents 40, 2010.
- FERNOUX 2007** : Henri-Louis Fernoux, « L'image de Pompée le Grand pendant les guerres civiles (49-35 av. J.C.) », *Revue des études anciennes*, 109.2, 2007, p. 621-644.
- FERNOUX 2011** : Henri-Louis Fernoux, « Les ambassades civiques des cités de la province d'Asie envoyées à Rome au I^{er} s. av. J.-C. : législation romaine et prérogatives des cités », in Nathalie Barrandon, François Kirbihler (éd.), *Les gouverneurs et les provinciaux sous la République romaine*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, Histoire, 2011, p. 77-99.
- FERNOUX 2012** : Henri-Louis Fernoux, « Les cités grecques et les promagistrats romains : Ilion, Tarse et Rhodes pendant les guerres civiles du I^{er} s. a.C. », in Christophe Feyel, Julien Fournier, Laetitia Graslin-Thomé, François Kirbihler (éd.), *Communautés locales et pouvoir central dans l'Orient hellénistique et romain*, Nancy, A.D.R.A., Études anciennes 47, 2012, p. 397-428.
- FERRARY 1976** : Jean-Louis Ferrary, « L'empire de Rome et les hégémonies des cités grecques chez Polybe », *Bulletin de Correspondance Hellénique*, 100.1, 1976, p. 283-289.
- FERRARY 1977** : Jean-Louis Ferrary, « Recherches sur la législation de Saturninus et de Glaucia », *Mélanges de l'école française de Rome*, 89.2, 1977, p. 619-660.
- FERRARY 1983** : Jean-Louis Ferrary, « Les origines de la loi de majesté à Rome », *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 127.4, 1983, p. 556-572.
- FERRARY 1987a** : Jean-Louis Ferrary, « Les Romains de la République et les démocraties grecques », *Opus*, 6-8, 1987, p. 203-216.

- FERRARY 1987b** : Jean-Louis Ferrary, « Cicéron et les institutions rhodiennes (De re publica, 3, 35, 48) », in Sandro Boldrini (éd.), *Filologia e forme letterarie : studi offerti a Francesco Della Corte*, Urbino, Università degli studi di Urbino, 1987, p. 247-252.
- FERRARY 1990** : Jean-Louis Ferrary, « Traités et domination romaine dans le monde hellénique », in Luciano Canfora, Mario Liverani, Carlo Zaccagnini (éd.), *I trattati nel mondo antico. Forma, ideologia, funzione*, Rome, L'Erma di Bretschneider, 1990, p. 217-235.
- FERRARY 1991** : Jean-Louis Ferrary, « Le statut des cités libres dans l'Empire romain à la lumière des inscriptions de Claros », *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 135.3, 1991, p. 557-577.
- FERRARY 1997** : Jean-Louis Ferrary, « De Pévergétisme hellénistique à Pévergétisme romain », in Michel Christol, Olivier Masson (éd.), *Actes du Xe congrès international d'épigraphie grecque et latine : Nîmes, 4-9 octobre 1992*, Paris, Éditions de la Sorbonne, Histoire ancienne et médiévale, 1997, p. 199-225.
- FERRARY 2000** : Jean-Louis Ferrary, « Les inscriptions du sanctuaire de Claros en l'honneur de Romains », *Bulletin de Correspondance Hellénique*, 124.1, 2000, p. 331-376.
- FERRARY 2001** : Jean-Louis Ferrary, « Rome et les cités grecques d'Asie Mineure au IIe siècle », in Alain Bresson, Raymond Descat (éd.), *Les cités d'Asie Mineure occidentale au IIe siècle a.C.*, Pessac, Ausonius Éditions, Études, 2001, p. 93-106.
- FERRARY 2002** : Jean-Louis Ferrary, « La création de la province d'Asie et la présence italienne en Asie Mineure », in Christel Müller, Claire Hasenohr (éd.), *Les Italiens dans le monde grec (IIe siècle av. J.-C. - Ier siècle ap. J.-C.) : circulation, activités, intégration*, Athènes-Paris, École française d'Athènes ; diff. de Boccard, Suppléments du Bulletin de Correspondance Hellénique 41, 2002, p. 133-146.
- FERRARY 2005** : Jean-Louis Ferrary, « Les Grecs des cités et l'obtention de la civitas Romana », in Pierre Fröhlich, Christel Müller (éd.), *Citoyenneté et participation à la basse époque hellénistique*, Genève, Librairie Droz, 2005, p. 51-75.
- FERRARY 2007** : Jean-Louis Ferrary, « Les ambassadeurs grecs au Sénat romain », in Jean-Pierre Caillet, Michel Sot (éd.), *L'audience. Rituels et cadres spatiaux dans l'Antiquité et le Haut Moyen-Âge*, Paris, Picard, 2007, p. 113-122.
- FERRARY 2014 [1988]** : Jean-Louis Ferrary, *Philhellénisme et Impérialisme, aspects idéologiques de la conquête romaine du monde hellénistique de la seconde guerre de Macédoine à la guerre contre Mithridate*, Rome, École Française de Rome, Classiques de l'École française de Rome, 2014.
- FERRARY, ROUSSET & HELLER 2017** : Jean-Louis Ferrary, Denis Rousset, Anna Heller (éd.), *Rome et le monde grec*, Paris, Les Belles Lettres, Epigraphica 9, 2017.
- FERRIÈS 2007** : Marie-Claire Ferriès, *Les partisans d'Antoine*, Bordeaux, Ausonius, 2007.
- FERRIÈS 2012** : Marie-Claire Ferriès, « L'ombre de César dans la politique du consul Antoine », in Olivier Devillers, Sion Sion-Jenkins (éd.), *César sous Auguste*, Bordeaux, Ausonius, Scripta Antiqua 48, 2012, p. 55-72.
- FERRIÈS & DELRIEUX 2011a** : Marie-Claire Ferriès & Fabrice Delrieux, « Quintus Mucius Scaevola, un gouverneur modèle pour les Grecs de la province d'Asie ? », in Nathalie Barrandon, François Kirbihler (éd.), *Les gouverneurs et les provinciaux sous la République romaine*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, Histoire, 2011, p. 207-230.
- FERRIÈS & DELRIEUX 2011b** : Marie-Claire Ferriès & Fabrice Delrieux, « Stratonicée de Carie et M. Cocceius Nerva "sauveur de l'Asie" », *Topoi*, 17.2, 2011, p. 421-467.
- FERRIÈS & DELRIEUX 2017** : Marie-Claire Ferriès & Fabrice Delrieux, « Un tournant pour le monnayage provincial romain d'Asie Mineure : les effigies de matrones romaines, Fulvia, Octavia, Livia et Julia (43 a.C.-37 p.C.) », in Laurence Cavalier, Marie-Claire Ferriès, Fabrice Delrieux (éd.), *Auguste et l'Asie Mineure*, Pessac, Ausonius Éditions, Scripta Antiqua 97, 2017, p. 357-383.
- FEYEL ET AL. 2012** : Christophe Feyel, Julien Fournier, Laëtitia Graslin-Thomé, François Kirbihler (éd.), *Communautés locales et pouvoir central dans l'Orient hellénistique et romain*, Nancy, Association pour la Diffusion de la Recherche sur l'Antiquité (ADRA), 2012.
- FINKIELSZTEJN 2000** : Gerald Finkielsztejn, « Chronologie et diffusion des dernières amphores timbrées rhodiennes : étude préliminaire », *RCRF Acta*, 36, 2000, p. 407-415.
- FINKIELSZTEJN 2004a** : Gerald Finkielsztejn, « Corpus et catalogues des timbres amphoriques rhodiens », in José Remesal Rodriguez (éd.), *Epigrafía anfórica. Workshop. Barcelona, 9-10 mayo 2003*, 17, Barcelone, Universitat Barcelona, Instrumenta, 2004, p. 55-66.
- FINKIELSZTEJN 2004b** : Gerald Finkielsztejn, « Establishing the Chronology of Rhodian Amphora Stamps: the Next Steps », in Jonas Eiring, John Lund (éd.), *Transport Amphorae and Trade in the Eastern Mediterranean: Acts of the International Colloquium at the Danish Institute at Athens, September 26-29, 2002*, Aarhus, Aarhus University Press, 2004, p. 117-121.
- FINKIELSZTEJN 2006** : Gérald Finkielsztejn, « P. Vedius Pollio, producteur de vin à Chios et Cos et fournisseur d'Hérode le Grand », in *Grecs, Juifs, Polonais : à la recherche des racines de la civilisation européenne. Actes du colloque organisé par l'Académie Polonaise des Sciences le 14 novembre 2003*, Varsovie, ntre scientifique de l'Académie polonaise des sciences à Paris, 2006, p. 123-139.
- FLAMERIE DE LACHAPPELLE 2007** : Guillaume Flamerie de Lachapelle, « Clementia. Recherches sur la notion de clémence à Rome, des origines à la fin des Julio-Claudiens », *L'information littéraire*, 59.1, 2007, p. 33-36.
- FLAMERIE DE LACHAPPELLE 2011** : Guillaume Flamerie de Lachapelle, « Clementia. Étude de vocabulaire (à propos de Sen., Clem., II, 3, 1) », *Revue des Études Anciennes*, 113.1, 2011, p. 147-165.

- FOUCART 1906** : Paul Foucart, « Les campagnes de M. Antonius Creticus contre les pirates, 74-71 », *Journal des Savants*, 4e série, 4, 1906, p. 569-581.
- FRASER 1960** : Peter Marshall Fraser, *Samothrace - Volume 2 Part 1 The Inscriptions On Stone*, Londres, Routledge & Kegan Paul, 1960.
- FREYBURGER-GALLAND 2009** : Marie-Laure Freyburger-Galland, « Political and Religious Propaganda between 44 and 27 BC », *Vergilius*, 55, 2009, p. 17-30.
- FRIJA 2014a** : Gabrielle Frija, « Les cultes de Rome et des empereurs dans les provinces grecques : autonomie locale et intégration de l'espace provincial », in Nicolas Mathieu (éd.), *Le monde romain de 70 av. J.-C. à 73 apr. J.-C. : voir, dire, lire l'empire*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2014, p. 65-86.
- FRIJA 2014b** : Gabrielle Frija, « Les Grecs et les autorités romaines au Ier siècle av. J.-C. : réflexions sur l'évolution du langage honorifique », in Julien Dubouloz, Sylvie Pittia, Gaetano Sabatini (éd.), *L'imperium Romanum en perspective. Les savoirs d'empire dans la République romaine et leur héritage dans l'Europe médiévale et moderne*, Besançon, Presses Universitaires de Franche-Comté, 2014, p. 81-94.
- FRIJA 2017a** : Gabrielle Frija, « Auguste et la concession de la citoyenneté romaine : enquête sur les Iulii en Carie », in Laurence Cavalier, Marie-Claire Ferriès, Fabrice Delrieux (éd.), *Auguste et l'Asie Mineure*, Pessac, Ausonius, Scripta Antiqua 97, 2017, p. 191-206.
- FRIJA 2017b** : Gabrielle Frija, « Les honneurs des cités d'Asie aux proches des gouverneurs », in Anna Heller, Onno M. van Nijf (éd.), *The Politics of Honour in the Greek Cities of the Roman Empire*, Leiden - Boston, Brill, 2017, p. 272-290.
- FRIJA 2019** : Gabrielle Frija, « Cultes impériaux et pouvoir impérial : diffusion et circulation des cultes des empereurs dans le monde romain », *Pallas*, 111, 2019, p. 77-94.

G

- GABRIELSEN 1997** : Vincent Gabrielsen, *The Naval Aristocracy of Hellenistic Rhodes*, Aarhus, Aarhus University Press, Studies in Hellenistic Civilization 6, 1997.
- GABRIELSEN 2013a** : Vincent Gabrielsen, « The Navies of Classical Athens and Hellenistic Rhodes : an Epigraphic Comparison », *Revue des Études Militaires Anciennes*, 6, 2013, p. 63-79.
- GABRIELSEN 2013b** : Vincent Gabrielsen, « Rhodes and the Ptolemaic kingdom : the commercial infrastructure », in Kostas Buraselis, Mary Stephanou, Dorothy J. Thompson (éd.), *The Ptolemies, the Sea and the Nile, Studies in Waterborne Power*, Cambridge, Cambridge University Press, 2013, p. 66-81.
- GABRIELSEN, BILDE & ENGBERG-PEDERSEN 2000** : Vincent Gabrielsen, Per Bilde, Troels Engberg-Pedersen (éd.), *Hellenistic Rhodes: Politics, Culture, and Society*, Aarhus, Aarhus University Press, 2000.
- GARLAN 1973** : Yvon Garlan, « La défense du territoire à l'époque classique », in Moses Finley (éd.), *Problèmes de la terre en Grèce ancienne*, Paris-La Haye, Mouton, 1973, p. 149-160.
- GARLAN 1978** : Yvon Garlan, « Signification historique de la piraterie grecque », *Dialogues d'Histoire Ancienne*, 4.1, 1978, p. 1-16.
- GATZKE 2013** : Andrea F. Gatzke, « The Propaganda of Insurgency : Mithridates VI and the "Freeing of the Greeks" in 88 BCE », *Ancient World*, 44.1, 2013, p. 63-77.
- GIOVANNINI 1978** : Adalberto Giovannini, *Rome et la circulation monétaire en Grèce au IIe siècle avant Jésus-Christ*, Bâle, Friedrich Reinhardt Verlag, 1978.
- GIRARDIN & SCHWENTZEL 2021** : Michaël Girardin & Christian-Georges Schwentzel, « Introduction générale. Construire la légitimité politique. Remarques préliminaires », Paris, Classiques Garnier, Travaux du Centre d'études supérieures de la Renaissance 6, 2021, p. 11-22.
- GLEW 1977** : Dennis Glew, « The Selling of the King: A Note on Mithridates Eupator's Propaganda in 88 B.C. », *Hermes*, 105.2, 1977, p. 253-256.
- GOLD 1985** : Barbara K. Gold, « Pompey and Theophanes of Mytilene », *The American Journal of Philology*, 106-3, 1985, p. 312-327.
- GONZÁLEZ 1988** : Julián González, « The First Oath Pro Salute Augusti Found in Baetica », *Zeitschrift Für Papyrologie Und Epigraphik*, 72, 1988, p. 113-127.
- GÓMEZ 2008** : Raúl Estangüi Gómez, « La réclusion politique à Byzance. L'exil dans l'île de Lemnos (mi-XIVe - mi-XVe siècles) », *Hypothèses*, 11.1, 2008, p. 173-182.
- GOUKOWSKY 2010** : Paul Goukowsky, « L'administration des provinces romaines à travers quelques textes grecs », in Nathalie Barrandon, François Kirbihler (éd.), *Administrer les provinces de la République romaine*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, Histoire, 2010, p. 113-130.
- GOUKOWSKY 2011** : Paul Goukowsky, « Les Lettres grecques de Brutus : documents authentiques ou forgerie ? », in Nathalie Barrandon, François Kirbihler (éd.), *Les gouverneurs et les provinciaux sous la République romaine*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, Histoire, 2011, p. 273-290.

- GOYON ET AL. 1993** : Jean-Claude Goyon, Éric Julien, François Rebuffat, Paul Marius Martin (éd.), *Marc Antoine, son idéologie et sa descendance : actes du colloque organisé à Lyon le jeudi 28 juin 1990*, Paris, De Boccard, Mémoires de la Société des Amis de Jacob Spon, 1993.
- GRANDJEAN 2003** : Catherine Grandjean, *Les Messéniens de 370/369 au 1er siècle de notre ère : monnayage et histoire*, Athènes, École française d'Athènes, BCH Supplément 44, 2003.
- GRANDJEAN 2007** : Catherine Grandjean, « De la drachme au denier », *Revue européenne des sciences sociales*, 45.137, 2007, p. 19-30.
- GRIMAL 1945** : Pierre Grimal, « Auguste et Athénodore », *Revue des Études Anciennes*, 47.3, 1945, p. 261-273.
- GRIMAL 1946** : Pierre Grimal, « Auguste et Athénodore (Suite et fin) », *Revue des Études Anciennes*, 48.1, 1946, p. 62-79.
- GRIMAL 1986** : Pierre Grimal, *Cicéron*, Paris, Fayard, 1986.
- GRUEN 1975** : Erich S. Gruen, « Rome and Rhodes in the Second Century B. C.: A Historiographical Inquiry », *The Classical Quarterly*, 25.1, 1975, p. 58-81.
- GUERBER 1995** : Éric Guerber, « Cité libre ou stipendiaire ? À propos du statut juridique d'Éphèse à l'époque du Haut-Empire romain », *Revue des Études Grecques*, 108.2, 1995, p. 388-409.

H

- HABICHT 1975** : Christian Habicht, « New Evidence on the Province of Asia », *The Journal of Roman Studies*, 65, 1975, p. 64-91.
- HASSALL, CRAWFORD & REYNOLDS 1974** : Mark Hassall, Michael Crawford & Joyce Reynolds, « Rome and the Eastern Provinces at the End of the Second Century B.C. », *The Journal of Roman Studies*, 64, 1974, p. 195-220.
- HELD 2014** : Winfried Held, « Häfen der Rhodischen Peraia », *BYZAS*, 19.1, 2014, p. 357-375.
- HELLER 2014** : Anna Heller, « Domination subie, domination choisie : les cités d'Asie Mineure face au pouvoir romain, de la République à l'Empire », *Pallas*, 96, 2014, p. 217-232.
- HELLER 2020** : Anna Heller, *L'âge d'or des bienfaiteurs : Titres honorifiques et sociétés civiques dans l'Asie Mineure d'époque romaine*, Genève, Librairie Droz, 2020.
- HELLY 1997** : Bruno Helly, « Le diorthôma d'Auguste fixant la conversion des statères thessaliens en deniers. Une situation de « passage à la monnaie unique », *Topoi*, 7.1, 1997, p. 63-91.
- HERMANN 1960** : Peter Hermann, « Die Inschriften römischer Zeit aus dem Heraion von Samos », *Mitteilungen des Deutschen Archäologischen Instituts. Athenische Abteilung*, 75, 1960, p. 68-183.
- HERRMANN 1974** : Peter Herrmann, « Cn. Domitius Ahenobarbus: Patronus von Ephesos und Samos », *Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik*, 14, 1974, p. 257-258.
- HERZOG 1922** : Rudolf Herzog, « Nikias und Xenophon von Kos. Zwei Charakterköpfe aus der griechisch-römischen Geschichte », *Historische Zeitschrift*, 125.2, 1922, p. 189-247.
- HINARD 1985a** : Jean-François Hinard, *Les proscriptions de la Rome républicaine*, Rome, Ecole Française de Rome, Publications de l'École française de Rome 83, 1985.
- HINARD 1985b** : François Hinard, *Sylla*, Paris, Fayard, 1985.
- HINARD 2000** : François Hinard, *Histoire romaine, tome 1 : des origines à Auguste*, Paris, Fayard, 2000.
- HIRSCHFELD 1886** : Gustav Hirschfeld, « C. Julius Theupompus of Cnidus », *The Journal of Hellenic Studies*, 7, 1886, p. 286-290.
- HODOT 1979** : René Hodot, « La grande inscription de M. Pompeius Macrinus à Mytilène », *Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik*, 34, 1979, p. 221-237.
- HOËT-VAN CAUWENBERGHE 2011** : Christine Hoët-Van Cauwenberghe, « Empire romain et hellénisme : bilan historiographique », *Dialogues d'Histoire Ancienne*, Suppl. 5, 2011, p. 141-178.
- HÖGHAMMAR 1988** : Kerstin Höghammar, « Honorary Statues on Kos (320 BC - AD 15/20) », in Soren Dietz, Ioannis Papachristodoulou (éd.), *Archaeology in the Dodecanese*, Copenhagen, Nationalmuseets Forlag, 1988, p. 191-197.
- HÖGHAMMAR 1993** : Kerstin Höghammar, *Sculpture and society: a study of the connection between the free-standing sculpture and society on Kos in the Hellenistic and Augustan periods*, Uppsala, University of Uppsala, Acta Universitatis Upsaliensis 23, 1993.
- HÖGHAMMAR 2004** : Kerstin Höghammar, *Hellenistic Polis of Kos: State, Economy & Culture*, Uppsala, Uppsala Universitet, 2004.
- HÖGHAMMAR 2016** : Kerstin Höghammar, « International networks of an Island Port in the Hellenistic Period - the Case of Kos », in Kerstin Höghammar, Brita Alroth, Adam Lindhagen (éd.), *Ancient Ports. The Geography of Connections. Proceedings of an International Conference at the Department of Archaeology and Ancient History, Uppsala University, 23-25 September 2010*, Uppsala, Acta Universitatis Upsaliensis, 2016, p. 95-166.

- HÖGHAMMAR, ALROTH & LINDHAGEN 2016** : Kerstin Höghammar, Brita Alroth, Adam Lindhagen, *Ancient Ports: The Geography of Connections: Proceedings of an International Conference at the Department of Archaeology and Ancient History, Uppsala University, 23-25 September 2010*, Uppsala, Uppsala Universitet, 2016.
- HOJTE 2009** : Jakob Munk Hojte (éd.), *Mithridates VI and the Pontic Kingdom*, Aarhus, Aarhus University Press, Black Sea Studies 9, 2009.
- HOLTON 2018** : John Holton, « The Reception of Alexander in the Ptolemaic Dynasty », in Kenneth Royce Moore (éd.), *Brill's Companion to the Reception of Alexander the Great*, Leyde, Brill, Brill's Companions to Classical Reception 14, 2018, p. 96-118.
- HOLLSTEIN 2016** : Wilhelm Hollstein, « The Aureus of Casca Longus (RRC 507/1) », *The Numismatic Chronicle*, 176, 2016, p. 155-170.
- HOSTEIN & LALANNE 2012** : Antony Hostein, Sophie Lalanne, « Itinera principum : remarques liminaires », in Antony Hostein, Sophie Lalanne (éd.), *Les voyages des empereurs dans l'Orient romain : époques antonine et sévérienne*, Arles, Errance, Les Hespérides, 2012, p. 5-10.
- HROCHOVA 1998** : Vera Hrochova, « Les îles à l'époque tardive byzantine », in Collectif (éd.), *ΕΥΡΥΧΛΙΑ. Mélanges offerts à Hélène Ahrweiler*, Paris, Éditions de la Sorbonne, Byzantina Sorbonensia, 1998, p. 289-299.
- HURLET 2015** : Frédéric Hurlet, *Auguste, les ambiguïtés du pouvoir*, Paris, Armand Colin, Nouvelles biographies historiques, 2015.
- HURLET & MONTLAHUC 2018** : Frédéric Hurlet, Pascal Montlahuc, « L'opinion publique dans la Rome tardo-républicaine », *Revue des Études Anciennes*, 120.2, 2018, p. 489-507.

I

- ISAAC 1983** : Benjamin Isaac, « A Donation for Herod's Temple in Jerusalem », *Israel Exploration Journal*, 33.1/2, 1983, p. 86-92.

J

- JACOBSON 1988** : David M. Jacobson, « King Herod "Heroic" public's Image », *Revue Biblique*, 95.3, 1988, p. 386-403.
- JACOBSON 1993** : David Jacobson, « King Herod, Roman Citizen and Benefactor of Kos », *Strata (BALAS)*, 13, 1993, p. 31-35.
- JENKINS 1989** : Gilbert Kenneth Jenkins, « Rhodian Plinthophoroi - A Sketch », in Georges Le Rider, Gilbert Kenneth Jenkins, Nancy Waggoner, Ulla Westermark (éd.), *Kraay-Mørkholm Essays. Numismatic Studies in Memory of C. M. Kraay and O. Mørkholm*, Louvain-La-Neuve, Institut supérieur d'archéologie et d'histoire de l'art, 1989, p. 101-119 + pl. 29-34.
- JONES 2008** : Christopher P. Jones, « Augustus and Panhellenes on Samos », *Chiron*, 38, 2008, p. 107-110.
- JONES 2015** : Christopher P. Jones, « The Greek Letters Ascribed To Brutus », *Harvard Studies in Classical Philology*, 108, 2015, p. 195-244.
- JULIEN 1993** : Éric Julien, « Marc Antoine le pharaon impossible, Auguste le pharaon obligé », in Jean-Claude Goyon, Éric Julien, François Rebuffat, Paul Marius Martin (éd.), *Marc Antoine, son idéologie et sa descendance : actes du colloque organisé à Lyon le jeudi 28 juin 1990*, Paris, De Boccard, Mémoires de la Société des Amis de Jacob Spon, 1993, p. 19-26.

K

- KAJAVA 1990** : Mika Kajava, « Roman Senatorial Women and the Greek East. Epigraphic Evidence from the Republican and Augustan Periods », in H. Solin, Mika Kajava (éd.), *Roman Eastern Policy and Other Studies in Roman History. Proceedings of a Colloquium at Tvärminne, 2-3 October 1987*, Helsinki, Societas Scientiarum Fennica, Commentationes Humanarum Litterarum 91, 1990, p. 59-124.
- KINNS 1987** : Philip Kinns, « Asia Minor », in Andrew Burnett, Michael Crawford (éd.), *The Coinage of the Roman world in the late Republic: proceedings of a colloquium held at the British Museum in September 1985*, Oxford, BAR Publishing, BAR International Series 326, 1987, p. 105-119.
- KIRBIHLER 2007** : François Kirbihler, « P. Vedius Rufus, père de P. Vedius Pollio », *Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik*, 160, 2007, p. 261-271.
- KIRBIHLER 2011** : François Kirbihler, « Servilius Isauricus proconsul d'Asie : un gouverneur populaire », in Nathalie Barrandon, François Kirbihler (éd.), *Les gouverneurs et les provinciaux sous la République romaine*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2011, p. 249-272.
- KIRBIHLER 2012** : François Kirbihler, « César, Auguste et l'Asie : continuités et évolutions de deux politiques », in Olivier Devillers, Karin Sion-Jenkins (éd.), *César sous Auguste*, Pessac, Ausonius Éditions, Scripta Antiqua 48, 2012, p. 125-144.

- KIRBIHLER 2013** : François Kirbihler, « Brutus et Cassius et les impositions, spoliations et confiscations en Asie Mineure durant les guerres civiles (44-42 a.C.) », in Marie-Claire Ferriès, Fabrice Delrieux (éd.), *Spolier et confisquer dans les mondes grec et romain*, 23, Éditions de l'université de Savoie, Sociétés, religions, politiques, 2013, p. 345-366.
- KIRBIHLER 2016** : François Kirbihler, *Des Grecs et des Italiens à Éphèse: histoire d'une intégration croisée, 133 a.C.-48 p.C.*, Bordeaux, France, Ausonius éditions, 2016.
- KLEIN 1969** : Ulrich Klein, « Zum Aigis/Nike-Typ der pontisch-paphlagonischen Bronzeprägung aus der Zeit des Mithradates Eupator », *Gazette numismatique suisse*, 19.74, 1969, p. 24-33.
- KNAPP & VAN DOMMELEN 2015** : Arthur Bernard Knapp, Peter van Dommelen, « Insularity and Connectivity », in *The Cambridge Prehistory of the Bronze and Iron Age Mediterranean*, Cambridge, Cambridge University Press, 2015, p. 7-9.
- KOKKOROU-ALEVRAS et al. 2016** : Georgia Kokkorou-Alevras, Maria Koutsoumpou, Dimitris Grigoropoulos, Charikleia Diamanti, « Maritime Connections of Halasarna on Cos from Prehistory to Late Antiquity: A View Based on the Pottery and Other Finds », in Kerstin Höghammar, Brita Alroth, Adam Lindhagen (éd.), *Ancient Ports The Geography of Connections. Proceedings of an International Conference at the Department of Archaeology and Ancient History, Uppsala University, 23–25 September 2010*, Uppsala, Acta Universitatis Upsaliensis, 2016, p. 167-200.
- KOLBE 1913** : Walter Kolbe, *IG V, 1. Inscriptiones Laconiae, Messeniae, Arcadiae*, 1, Berlin, 1913.
- KONTORINI 1975** : Vassa Kontorini, « Le roi Hiempsal II de Numidie et Rhodes », *L'Antiquité classique*, 44.1, 1975, p. 89-99.
- KONTORINI 1983a** : Vassa Kontorini, « Rome et Rhodes au tournant du IIIe s. av. J.-C. d'après une inscription inédite de Rhodes », *The Journal of Roman Studies*, 73, 1983, p. 24-32.
- KONTORINI 1983b** : Vassa Kontorini, *Inscriptions inédites relatives à l'histoire et aux cultes de Rhodes au IIe et au Ier s. av. J.-C. Rhodiaka I*, Louvain-la-Neuve, Belgique, Institut supérieur d'archéologie et d'histoire de l'art, Collège Erasme, Archaeologica Transatlantica, 1983.
- KONTORINI 1993** : Vassa Kontorini, « La famille de l'amiral Damagoras de Rhodes. Contribution à la prosopographie et à l'histoire rhodiennes au 1er s. av. J.-C. », *Chiron*, 23, 1993, p. 83-99.
- KONTORINI 2012** : Vassa Kontorini, « Inscriptions de Rhodes pour des citoyens morts au combat », *Bulletin de Correspondance Hellénique*, 136-137-1, 2012, p. 339-361.
- KOPIJ 2017** : Kamil Kopij, « When Did Pompey the Great Engage in his imitatio Alexandri ? », *Studies in Ancient Art and Civilisation*, 21, 2017, p. 119-141.
- KROMANN 1988** : Anne Kromann, « The Greek Imperial Coinage from Cos and Rhodes », in Soren Dietz, Ioannis Papachristodoulou (éd.), *Archaeology in the Dodecanese*, Copenhagen, National Museum of Denmark, Dept. of Near Eastern and Classical Antiquities, 1988, p. 213-217.
- KROMAYER 1897** : Joannes Kromayer, « Die Entwicklung der römischen Flotte vom Seeräuber kriege des Pompeius bis zur Schlacht von Actium. », *Philologus*, 56, 1897, p. 426-491.

L

- LABAREE 1957** : Benjamin W. Labaree, « How the Greeks Sailed into the Black Sea », *American Journal of Archaeology*, 61.1, 1957, p. 29-33.
- LABARRE 1996a** : Guy Labarre, « Théophraste et l'octroi de la liberté à Mytilène : Question de méthode », *Tekmeria*, 2, 1996, p. 44-54.
- LABARRE 1996b** : Guy Labarre, *Les cités de Lesbos aux époques hellénistique et impériale*, Besançon, Presses Universitaires de Franche-Comté, 1996.
- LABARRE 2004** : Guy Labarre, « Phourarques et phrouroi des cités grecques d'Asie Mineure à l'époque hellénistique », in Jean-Christophe Couvenhes, Henri-Louis Fernoux (éd.), *Les Cités grecques et la guerre en Asie Mineure à l'époque hellénistique*, Tours, Presses universitaires François-Rabelais, Perspectives Historiques, 2004, p. 221-248.
- LACROIX 1950** : Léon Lacroix, « Réflexions sur les "types parlants" dans la numismatique grecque », *Revue Belge de Numismatique*, 96, 1950, p. 5-11.
- LAFFRANQUE 1962** : Marie Laffranque, « Poseidonios historien. Un épisode significatif de la première guerre de Mithridate », *Pallas*, 11.2, 1962, p. 103-113.
- LAFON 1999** : Xavier Lafon, « Les îles de la mer Tyrrhénienne : entre palais et prisons sous les Julio-Claudiens », in Cécile Bertrand-Dagenbach, Alain Chauvot, Michel Matter (éd.), *Carcer. Prison et privation de liberté dans l'Antiquité classique : actes du colloque de Strasbourg (5 et 6 décembre 1997)*, Paris, De Boccard, 1999, p. 149-161.
- LAGOS 1998** : Constantinos Lagos, *A study of the coinage of Chios in the Hellenistic and Roman periods*, Durham, Université de Durham.
- LAIGNOUX 2011a** : Raphaëlle Laignoux, « Conflits de légitimité et rassemblements de foule durant la période triumvirale. Acclamations, serments et cortèges », *Hypothèses*, 14.1, 2011, p. 51-63.
- LAIGNOUX 2011b** : Raphaëlle Laignoux, « Le monnayage de Brutus et Cassius après la mort de César », in Nicolas Holmes (éd.), *Proceedings of the XIVth International Numismatic Congress (Glasgow 2009)*, Glasgow, International Numismatic Council, 2011, p. 785-793.

- LAIGNOUX 2011c** : Raphaëlle Laignoux, « L'utilisation de la religion dans la légitimation du pouvoir : quelques pistes de recherche pour les années 44-42 av. J.-C. », *Cahiers « Mondes anciens ». Histoire et anthropologie des mondes anciens*, 2, 2011, [en ligne : <http://journals.openedition.org/mondesanciens/360>]
- LAIGNOUX 2013** : Raphaëlle Laignoux, « Justifier ou contester les confiscations des guerres civiles : l'économie discursive des sanctions patrimoniales à Rome dans les années 44-31 a.C. », in Marie-Claire Ferriès, Fabrice Delrieux (éd.), *Spolier et confisquer dans les mondes grec et romain*, 23, Chambéry, Presses Universitaires de Savoie, Sociétés, religions, politiques, 2013, p. 367-385.
- LAIGNOUX 2014a** : Raphaëlle Laignoux, « Pour une réévaluation du charisme et de ses usages en sciences sociales », in Vanessa Bernardou, Félix Blanc, Raphaëlle Laignoux, Francisco Roa Bastos (éd.), *Que faire du charisme ? Retour sur une notion de Max Weber*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2014, p. 13-25.
- LAIGNOUX 2014b** : Raphaëlle Laignoux, « Des guerres à prix d'or : multiplication et cérémonialisation des distributions exceptionnelles à la fin de la République », in Michel Reddé (éd.), *De l'or pour les braves ! Soldes, armées et circulation monétaire dans le monde romain*, Pessac, Ausonius Éditions, Scripta Antiqua 69, 2014, p. 199-227.
- LAIGNOUX 2015** : Raphaëlle Laignoux, « Frapper monnaie entre 49 et 31 av. J.-C. : les guerres civiles romaines comme laboratoire d'unification monétaire », in Julien Dubouloz, Sylvie Pittia, Gaetano Sabatini (éd.), *L'Imperium Romanum en perspective : Les savoirs d'empire dans la république romaine et leur héritage dans l'Europe médiévale et moderne*, Besançon, Presses Universitaires de Franche-Comté, 2015, p. 147-169.
- LAIGNOUX 2016** : Raphaëlle Laignoux, « Les chefs et leurs troupes : s'assurer la fidélité des soldats pendant les guerres civiles des années 44-30 », *Revue internationale d'Histoire Militaire Ancienne*, 4, Tyrannis, basileia, imperium, les composantes militaires des légitimités politiques dans le monde gréco-romain (Ve siècle avant-IVe siècle après J.-C.), 2016, p. 71-94.
- LAIGNOUX 2017** : Raphaëlle Laignoux, « Reconnaître Octavien et ses concurrents en Anatolie : les allégeances asiatiques durant les guerres civiles de la fin de la République », in Laurence Cavalier, Marie-Claire Ferriès, Fabrice Delrieux (éd.), *Auguste et l'Asie Mineure*, Pessac, Ausonius Éditions, Scripta Antiqua 97, 2017, p. 211-239.
- LAURENT-VIBERT 1908** : Robert Laurent-Vibert, « Les publicains d'Asie, en 51 avant J.-C. d'après la correspondance de Cicéron en Cilicie », *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, 28, 1908, p. 171-184.
- LE BOHEC 2017** : Yann Le Bohec, « II. Guerre et opinion publique dans le monde romain sous le Principat », in Jean Baechler, Frédéric Ramel (éd.), *L'Arrière*, Hermann, 2017, p. 37-45.
- LEFEBVRE 2007** : Ludovic Lefebvre, *La présence lagide en Grèce continentale et dans les îles de l'Égée au IIIe siècle avant J.-C.*, Thèse inédite soutenue à l'Université de Rouen, sous la direction de Sylvie Le Bohec, 2007.
- LE GUEN-POLLET 2001** : Brigitte Le Guen-Pollet, « L'activité dramatique dans les îles grecques à l'époque hellénistique », *Revue des Études Anciennes*, 103.1, 2001, p. 261-298.
- LE QUÉRÉ 2015** : Enora Le Quéré, *Les Cyclades sous l'Empire romain : Histoire d'une renaissance*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2015.
- LE ROUX 2004** : Patrick Le Roux, « La romanisation en question », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 59.2, 2004, p. 287-311.
- LHOMMÉ 2008** : Marie-Karine Lhommé, « Verrès l'impie : objets sacrés et profanes dans le De signis », *Vita Latina*, 179, 2008, p. 58-66.
- LOUYOT 2007** : David Louyot, « L'archéologue des fortifications dans l'Histoire : les voyageurs et les premiers « chercheurs » dans les Cyclades », *Dialogues d'Histoire Ancienne*, 33.2, 2007, p. 9-33.
- LOUYOT & MAZARAKIS AINIAN 2005** : David Louyot & Alexandre Mazarakis Ainian, « Les structures défensives antiques dans les Cyclades : L'exemple de Kythnos », *Revue des Études Anciennes*, 107.2, 2005, p. 559-583.

M

- MAGGIE 1950** : David Maggie, *Roman Rule in Asia Minor, To the End of the Third Century After Christ*, Princeton, New Jersey, Princeton University press, 1950.
- MAGNETTO 2009** : Anna Magnetto, « La querelle territoriale entre Samos et Priène : propositions pour un débat », *Topoi*, 16.1, 2009, p. 7-17.
- MAIER 1959** : Franz Georg Maier, *Griechische Mauerbauinschriften*, Heidelberg, Allemagne, Quelle & Meyer, 1959.
- MALAMUT 1982** : Élisabeth Malamut, « Les îles de la mer Égée de la fin du XIe siècle à 1204 », *Byzantion*, 52, 1982, p. 310-350.
- MALAMUT 2001** : Élisabeth Malamut, « Les îles de la mer Égée entre l'Antiquité et Byzance », *Revue des Études Anciennes*, 103.1, 2001, p. 25-48.
- MANCHADO & ANTELA-BERNARDEZ 2015** : Javier Verdejo Manchado & Borja Antela-Bernárdez, « Pro-Mithridatic and Pro-Roman Tendencies in Delos in the Early First Century BC: the case of Dikaios of Ionidai (ID 2039 and 2040) », *Dialogues d'Histoire Ancienne*, 411.1, 2015, p. 117-126.
- MARCELLESI 2014** : Marie-Christine Marcellesi, « Monnaie, politique et économie à Cos de l'époque archaïque à l'époque d'Auguste », *Revue Numismatique*, 171, 2014, p. 747-758.

- MAREK 1995** : Christian Marek, « Der lykische Bund, Rhodos, Kos und Mithradates. Basis mit Ehreninschrift für Krinolaos, Sohn des Artapates, von Patara », *Lykia. Anadolu-Akdeniz arkeolojisi*, 2, 1995, p. 9-21.
- MARSHALL 1969** : Anthony Marshall, « Romans under Chian law », *Greek, Roman and Byzantine Studies*, 10-3, 1969, p. 255-271.
- MARSHALL 1975** : Anthony J. Marshall, « Roman Women and the Provinces », *Ancient Society*, 6, 1975, p. 109-127.
- MARTIN 2012** : Paul Marius Martin, « Octave héritier de César. Enquête sur les sources historiographiques », in Olivier Devillers, Karin Sion-Jenkins (éd.), *César sous Auguste*, Pessac, Ausonius, Scripta Antiqua 48, 2012, p. 43-53.
- MARTINEZ-SÈVE & RICHER 2019** : Laurianne Martinez-Sève, Nicolas Richer, *Grand Atlas de l'Antiquité grecque, classique et hellénistique*, Paris, Autrement, 2019.
- MASON 2001** : Hugh J. Mason, « Lesbia Oikodomia: Aristotle, Masonry, and the Cities of Lesbos », *Museion : Journal of the Classical Association of Canada*, 1.1, 2001, p. 31-53.
- MATTINGLY 2003** : Harold B. Mattingly, « C. Verres and the Pirates », in *From Coins to History: Selected Numismatic Studies*, Ann Arbor, Michigan University Press, 2003, p. 177-198.
- MCGING 1986** : Brian C. McGing, *The Foreign Policy of Mithridates VI Eupator, King of Pontus*, Leiden, Brill, 1986.
- McNICOLL & MILNER 1997** : Anthony McNicoll, Nicholas P. Milner, *Hellenistic Fortifications from the Aegean to the Euphrates*, Oxford - New York, Clarendon Press, 1997.
- MIGEOTTE 1984** : Léopold Migeotte, *L'Emprunt public dans les cités grecques : recueil des documents et analyse critique*, Québec, Les Éditions du Sphinx, 1984.
- MIGEOTTE 1992** : Léopold Migeotte, *Les souscriptions publiques dans les cités grecques*, Genève - Québec, Les Éditions du Sphinx, 1992.
- MIGEOTTE 1997** : Léopold Migeotte, « La date de l'oktôbolos eisphora de Messène », *Topoi. Orient-Occident*, 7.1, 1997, p. 51-61.
- MIGEOTTE 2008** : Léopold Migeotte, « L'organisation de l'oktôbolos eisphora de Messène », in Catherine Grandjean (éd.), *Le Péloponnèse d'Épaminondas à Hadrien*, Pessac, Ausonius Éditions, Études, 2008, p. 229-243.
- MITCHELL 2008** : Stephen Mitchell, « Rome et l'Asie Mineure de 50 av. J.-C. à 50 apr. J.-C. », *Annuaire de l'École pratique des hautes études (EPHE), Section des sciences historiques et philologiques. Résumés des conférences et travaux*, 139, 2008, p. 70-72.
- MOORE 2018** : Kenneth Royce Moore (éd.), *Brill's Companion to the Reception of Alexander the Great*, Leyde, Brill, Brill's Companions to Classical Reception 14, 2018.
- MÜLLER 2014** : Christel Müller, « Les Romains et la Grèce égéenne du Ier s. av. J.-C. au Ier s. ap. J.-C. : un monde en transition ? », *Pallas*, 96, 2014, p. 193-216.
- MÜLLER & HASENOHR 2002** : Christel Müller & Claire Hasenohr (éd.), *Les Italiens dans le monde grec: IIème siècle av JC - Ier siècle ap JC.*, Athènes, École française d'Athènes, 2002.

N

- ÑACO DEL HOYO et al. 2009** : Toni Ñaco del Hoyo, Borja Antela-Bernárdez, Isaías Arrayás-Morales, Salvador Busquets-Artigas, « The Impact of the Roman Intervention in Greece and Asia Minor Upon Civilians », in Borja Antela-Bernárdez, Toni Ñaco del Hoyo (éd.), *Transforming Historical Landscapes in the Ancient Empires*, Oxford, BAR Publishing, British Archaeological Reports, 2009, p. 33-51.
- ÑACO DEL HOYO et al. 2011** : Toni Ñaco Del Hoyo, B. Antela-Bernárdez, I. Arrayás-Morales, S. Busquets-Artigas, « The 'Ultimate Frontier': War, Terror And The Greek Poleis Between Mithridates And Rome », in Olivier Hekster, Ted Kaizer (éd.), *Frontiers in the Roman World*, Leiden - Boston, Brill, 2011, p. 291-304.
- ÑACO DEL HOYO 2012** : Toni Ñaco del Hoyo, « Garrisons, coins and war stress (89-63 BC) in Late Hellenistic towns », in Fernando López Sánchez (éd.), *The city and the coin in Ancient and Early Medieval Worlds*, Oxford, Archaeopress, British Archaeological Reports, 2012, p. 49-60.
- ÑACO DEL HOYO 2014** : Toni Ñaco del Hoyo, « Roman and Pontic intelligence strategies: Politics and war in the time of Mithridates VI », *War in History*, 21.4, 2014, p. 401-421.
- ÑACO DEL HOYO et al. 2015** : Toni Ñaco del Hoyo, Isaías Arrayás-Morales, Borja Antela-Bernárdez, Salvador Busquets-Artigas, « Roma o Mithridates. Las póleis griegas en su última encrucijada (89-63 a.C.): cuatro casos de estudio », *Faventia*, 37, 2015, p. 35-55.
- NISSEN 2006** : Cécile Nissen, *Prosopographie des médecins de l'Asie Mineure pendant l'Antiquité classique*, thèse inédite soutenue à l'EPHE, sous la direction de Danielle Gourevitch, 2006.

O

- OLSHAUSEN 1974** : Eckart Olshausen, « Zum Hellenisierungsprozess am Pontischen Königshof », *Ancient Society*, 5, 1974, p. 153-170.

- OOTEGHEM 1959** : Jules Van Ooteghem, *Lucius Licinius Lucullus*, Bruxelles, Palais des Académies, 1959.
- ORMEROD 1922** : Henry Ardene Ormerod, « The Campaigns of Servilius Isauricus against the Pirates », *The Journal of Roman Studies*, 12, 1922, p. 35-56.
- ORMEROD 1996** : Henry A. Ormerod, *Piracy in the Ancient World*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 1996.
- OSGOOD 2010** : Josiah Osgood, « Caesar and the Pirates: or How to Make (and Break) an Ancient Life », *Greece & Rome*, 57.2, 2010, p. 319-336.

P

- PALAGIA 1986** : Olga Palagia, « Imitation of Herakles In Ruler Portraiture : A Survey From Alexander to Maximinus Daza », *Boreas*, 9, 1986, p. 137-151 + pl. 23.
- PARKER 1991** : R. W. Parker, « Potamon of Mytilene and His Family », *Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik*, 85, 1991, p. 115-129.
- PAWLAK 2016** : Marcin N. Pawlak, « From Independance to Dependance : the Administrative Status of the Aegean Islands from 129 BC to 294 AD », *Electrum*, 23, 2016, p. 187-214.
- PAWLAK, PIEGDOŃ & KOŁOCZEK 2016** : Marcin Pawlak, Maciej Piegdoń, Bartosz Kołoczek, *Fretum Aegeum. Rzym a Wyspy Egejskie od II w. p.n.e do III w. n.e.*, Kraków, Towarzystwo Wydawnicze, 2016.
- PAWLAK 2020** : Marcin N. Pawlak, « Theophanes, Potamon and Mytilene's Freedom », *ELECTRUM*, 2020.27, 2020, p. 173-188.
- PAYEN 2016** : Germain Payen, *Les conséquences géopolitiques du traité d'Apamée en Asie Mineure*, Québec, Canada & Paris, France, Université du Québec et Paris 1 Panthéon Sorbonne.
- PÉBARTHE 2014** : Christophe Pébarthe, « Les Cyclades dans la tourmente des thalassocraties. Approche comparatiste des dominations athéniennes (Vème siècle) et lagide (IIIème siècle) », in Grégory Bonnin, Enora Le Quéré (éd.), *Pouvoirs, îles et mer. Formes et modalités de l'hégémonie dans les Cyclades antiques (VIIème s. a.C.-IIIème s. p.C.)*, Pessac, Ausonius Éditions, Scripta Antiqua 64, 2014, p. 81-99.
- PÉDECH 1991** : Paul Pédech, « Deux Grecs face à Rome au Ier siècle av. J.-C. : Métrodore de Scepsis et Théopane de Mitylène », *Revue des Études Anciennes*, 93.1, 1991, p. 65-78.
- PERRIN 1993** : Yves Perrin, « Néron, Antoine, Alexandrie », in Jean-Claude Goyon, Éric Julien, François Rebuffat, Paul Marius Martin (éd.), *Marc-Antoine son idéologie et sa descendance*, Paris, De Boccard, Mémoires de la Société des Amis de Jacob Spon, 1993, p. 93-106.
- PEYRAS 2010** : Jean Peyras, « Le siège de Rhodes par Mithridate (88 av. J.-C.) », in Nicolas Faucherre, Isabelle Pimouguet-Pédarros (éd.), *Les sièges de Rhodes. De l'Antiquité à l'époque moderne*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, Enquêtes et documents 40, 2010, p. 157-174.
- PICARD 2000** : Olivier Picard, « Le contre-exemple du monnayage stéphanéphore d'Athènes », *Revue Numismatique*, 6.155, 2000, p. 79-85.
- PICARD 2010** : Olivier Picard, « Rome et la Grèce à la basse période hellénistique : monnaies et impérialisme », *Journal des Savants*, 2, 2010, p. 161-192.
- PICARD 2012** : Olivier Picard, « Le portrait de Ptolémée I ou comment construire la monnaie d'un nouveau royaume », *Cahiers des études anciennes*, XLIX, 2012, p. 19-41.
- PIECZONKA 2012** : Joanna Pieczonka, « Prawo Rzymskie na wyspie Kos - Lex Fonteia i zagadnienia przekładu prawniczego », *Wrocławskimi Studia Classica olim Classica Wratislaviensia I*, 32, 2012, p. 71-84.
- PIMOUGUET-PÉDARROS 1994** : Isabelle Pimouguet-Pédarros, « Les fortifications de la Pérée rhodienne », *Revue des Études Anciennes*, 96.1, 1994, p. 243-271.
- PIMOUGUET-PÉDARROS 1995** : Isabelle Pimouguet-Pédarros, « Défense et territoire. L'exemple milésien », *Dialogues d'Histoire Ancienne*, 21.1, 1995, p. 89-109.
- PIMOUGUET-PÉDARROS 1997** : Isabelle Pimouguet-Pédarros, « Pour une analyse des pratiques territoriales et des politiques de défense en Asie Mineure : l'exemple de la Carie antique », *Dialogues d'Histoire Ancienne*, 23.1, 1997, p. 119-143.
- PIMOUGUET-PÉDARROS 2000** : Isabelle Pimouguet-Pédarros, *Archéologie de la défense. Histoire des fortifications antiques de Carie (époques classique et hellénistique)*, Besançon, Presses Universitaires de Franche-Comté, Collection de l'Institut des Sciences et Techniques de l'Antiquité, 2000.
- PIMOUGUET-PÉDARROS 2003** : Isabelle Pimouguet-Pédarros, « Le paysage rural et ses contraintes : le territoire continental de Rhodes à l'époque hellénistique (Pérée intégrée) », *KUBABA*, 5, 2003, p. 217-246.
- PIMOUGUET-PÉDARROS 2004** : Isabelle Pimouguet-Pédarros, « Rhodes à la fin du IVe siècle : fortifications urbaines et pratiques défensives », *KUBABA*, 6, 2004, p. 212-239.
- PIMOUGUET-PÉDARROS 2013** : Isabelle Pimouguet-Pédarros, « Remarques sur l'étude des fortifications d'Asie Mineure occidentale et méridionale », in Isabelle Pimouguet-Pédarros, Monique Clavel-Levêque, Fatima Ouachour (éd.), *Hommes, cultures et paysages de l'Antiquité à la période moderne : Mélanges offerts à Jean Peyras*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, Enquêtes et documents, 2013, p. 297-313.

- PIRAZZOLI 1987** : Paolo Antonio Pirazzoli, « Submerged remains of Ancient Megisti in Castellorizo Island (Greece): A preliminary survey* », *International Journal of Nautical Archaeology*, 16.1, 1987, p. 57-66.
- PONT 2007** : Anne-Valérie Pont, « L'empereur « fondateur » : enquête sur les motifs de la reconnaissance civique », *Revue des Études Grecques*, 120.2, 2007, p. 526-552.
- PORTE 2016** : François Porte, *Le ravitaillement des armées romaines pendant les guerres civiles (49-30 avant J.-C.)*, Thèse soutenue en cotutelle aux Universités de Paris-Est et de Rouen, sous la direction de Claire Sotinel et de Pierre Cosme, 2016.
- PRICE 1984** : Simon R. F. Price, *Rituals and Power: The Roman Imperial Cult in Asia Minor*, Cambridge, Cambridge University Press, 1984.

Q

- QUEYREL 2018** : François Queyrel, « Mithridate VI à Délos : charisme de l'image ? », in Martin Roussel, Thierry Greub (éd.), *Figurationen des Porträts*, 35, Munich, Wilhelm Fink, Morphomata, 2018, p. 99-134.

R

- RAEPSAET-CHARLIER 1982** : Marie-Thérèse Raepsaet-Charlier, « Epouses et familles de magistrats dans les provinces romaines aux deux premiers siècles de l'empire », *Historia*, 31.1, 1982, p. 56-69.
- RAUBITSCHKE 1946** : Antony E. Raubitschek, « Octavia's Deification at Athens », *Transactions and Proceedings of the American Philological Association*, 77, 1946, p. 146-150.
- RAUBITSCHKE 1954** : Antony E. Raubitschek, « Epigraphical Notes on Julius Caesar », *The Journal of Roman Studies*, 44, 1954, p. 65-75.
- REBUFFAT 1993** : François Rebuffat, « Les villes d'Asie Mineure favorables à Marc Antoine : sur une monnaie d'Apamée de Bithynie », in *Marc Antoine, son idéologie et sa descendance : actes du colloque organisé à Lyon le jeudi 28 juin 1990*, Lyon, De Boccard, Mémoires de la Société des Amis de Jacob Spon, 1993, p. 27-35.
- REDDÉ 1980** : Michel Reddé, « Galères à quatre, cinq, six rangs de rames dans l'Antiquité », *Mélanges de l'école française de Rome*, 92.2, 1980, p. 1025-1037.
- REDDÉ 1986** : Michel Reddé, *Mare Nostrum. Les infrastructures, le dispositif et l'histoire de la marine militaire sous l'empire romain*, 260, Rome, École française de Rome, Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, 1986.
- REDDÉ 1997** : Michel Reddé, « Rome et l'Empire de la mer », *Publications de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 7.1, 1997, p. 61-78.
- REGER 2007** : Gary Reger, « Regions revisited. Identifying regions in a Greco-Roman Mediterranean context », *FACTA. A Journal of Roman Material Culture Studies*, 1, 2007, p. 65-74.
- RENUCCI 2015** : Pierre Renucci, *Marc Antoine, un destin inachevé entre César et Cléopâtre*, Paris, Perrin, Biographies, 2015.
- RIZAKIS & LEPENIOTI 2010** : Athanasios Rizakis, Claudia Lepenioti (éd.), *Roman Peloponnese III. Society, Economy and Culture under the Roman Empire: Continuity and Innovation*, Athènes, National Hellenic Research Foundation. Institute of Historical Research ; Diffusion de Boccard, *Mélètimata* 63, 2010.
- RIZAKIS & ZOUMBAKI 2001** : Athanasios Rizakis, Sophia Zoumbaki, *Roman Peloponnese I. Roman personal names in their social context*, Athènes, National Hellenic Research Foundation. Institute of Historical Research ; Diffusion de Boccard, *Mélètimata* 31, 2001.
- RIZAKIS, ZOUMBAKI & LEPENIOTI 2004** : Athanasios Rizakis, Sophia Zoumbaki, Claudia Lepenioti, *Roman Peloponnese II. Roman personal names in their social context (Laconia and Messenia)*, Athènes, National Hellenic Research Foundation. Institute of Historical Research ; Diffusion de Boccard, *Mélètimata* 36, 2004.
- ROBERT 1935** : Louis Robert, « Sur les inscriptions de Chios », *Bulletin de Correspondance Hellénique*, 59.1, 1935, p. 453-470.
- ROBERT 1969** : Louis Robert, « Théophraste de Mytilène à Constantinople », *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 113.1, 1969, p. 42-64.
- RODDAZ 1984** : Jean-Michel Roddaz, *Marcus Agrippa*, Rome, Ecole française de Rome, Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome 253, 1984.
- RODDAZ 1992** : Jean-Michel Roddaz, « Imperium : nature et compétences à la fin de la République et au début de l'Empire », *Cahiers du Centre Gustave Glotz*, 3.1, 1992, p. 189-211.
- RODDAZ 1996** : Jean-Michel Roddaz, « Les triumvirs et les provinces », in Ella Hermon (éd.), *Pouvoir et imperium : IIIe av. J.-C. -Ier ap. J.-C. Actes du colloque tenu dans le cadre du Congrès de la Fédération internationale des études classiques, Laval, 24 au 26 août 1994*, Naples, Jovene, 1996, p. 13-25.
- RODDAZ 2007** : Jean-Michel Roddaz, « Culte impérial et fidélité dynastique : Agrippa et l'île de Lesbos », *Historia Antiqua*, 25, 2007, p. 21-36.

- RODDAZ 2009** : Jean-Michel Roddaz, « De Nîmes à Lesbos : Agrippa et le patronage des cités », in Michel Christol, Dominique Darde (éd.), *L'expression du pouvoir à Rome : autour de la Maison Carrée à Nîmes*, Paris, Errance, 2009, p. 53-58.
- RODDAZ 2012** : Jean-Michel Roddaz, « Marc-Antoine : mythe, propagande et réalités », in Linda-Marie Günther, Volker Grieb (éd.), *Das imperiale Rom und der hellenistische Osten : Festschrift für Jürgen Deininger zum 75. Geburtstag*, Stuttgart, Steiner Verlag, 2012, p. 115-138.
- RODDAZ 2021** : Jean-Michel Roddaz, *De Jules César à César Auguste. Cinquante ans de Révolution romaine*, Milagros Navarro Caballero, Jean-Pierre Bost, Laurent Brassous, Stéphanie Guédon, Marie-Claire Ferriès, Valérie Fromentin, Frédéric Hurllet, Jean-Claude Golvin, Louis Maurin (éd.), Pessac, Ausonius Éditions, Scripta Antiqua 134, 2021.
- ROMER 1979** : F. E. Romer, « Gaius Caesar's Military Diplomacy in the East », *Transactions of the American Philological Association*, 109, 1979, p. 199-214.
- ROSSO 2017** : Emmanuelle Rosso, « En marge du "culte impérial". Formes et espaces des honneurs statuariés décernés à Auguste en Asie Mineure », in Laurence Cavalier, Marie-Claire Ferriès, Fabrice Delrieux (éd.), *Auguste et l'Asie Mineure*, Pessac, Ausonius Éditions, Scripta Antiqua 97, 2017, p. 443-469.
- ROUBINEAU 2012** : Jean-Manuel Roubineau, *Les cités grecques (VIe-IIe siècles av. J.-C.) : essai d'histoire sociales*, Paris, Presses Universitaires de France, 2012.
- ROUSSEL 1939** : Pierre Roussel, « La Pérée Samothracienne au IIIe siècle avant J.-C. », *Bulletin de Correspondance Hellénique*, 63.1, 1939, p. 133-141.
- ROWE 2002** : Greg Rowe, *Princes and Political Cultures: The New Tiberian Senatorial Decrees*, Ann Arbor, University of Michigan Press, 2002.
- RUHL 2018** : Bärbel Ruhl, *Imbros. Archäologie einer nordostägäischen Insel*, Marbourg, Presses Universitaires de Marbourg, 2018.
- RUTISHAUSER 2001** : Brian Rutishauser, « Island Strategies : the Case of Tenedos », *Revue des Études Anciennes*, 103.1, 2001, p. 197-204.

S

- SAMAMA 2003** : Évelyne Samama, *Les médecins dans le monde grec : sources épigraphiques sur la naissance d'un corps médical*, Genève, Librairie Droz, École Pratique des Hautes Études, Sciences Historiques et Philologiques 3, Hautes études du monde gréco-romain 31, 2003.
- SÁNCHEZ 2009** : Pierre Sánchez, « « On a souvent besoin d'un plus petit que soi » : le rôle des alliés de moindre importance dans la construction de l'Empire romain au IIe siècle av. J.-C. », *Cahiers du Centre Gustave Glotz*, 20.1, 2009, p. 233-247.
- SANDRA-FRASER 2015** : Isabelle Sandra-Fraser, *Le culte des citoyens bienfaiteurs dans les cités grecques d'Asie Mineure au Ier siècle a.C., Fondements culturels et sociopolitiques*, Québec, Canada, Université de Laval.
- SANTANGELO 2007** : Federico Santangelo, *Sulla, the Elites and the Empire, A Study of Roman Policies in Italy and the Greek East*, Leiden - Boston, Brill, Impact of Empire 8, 2007.
- SANTANGELO 2018** : Federico Santangelo, « Theophanes of Mytilene, Cicero and Pompey's Inner Circle », in Catherine Steel, Christa Gray, Henriette van der Blom (éd.), *Institutions and Ideology in Republican Rome: Speech, Audience and Decision*, Cambridge, Cambridge University Press, 2018, p. 128-146.
- SANZ 2013** : Marc-Anthony Sanz, *La République romaine et ses alliances militaires : pratiques et représentations de la « societas » de l'époque du « foedus Cassianum » à la fin de la seconde guerre punique*, Thèse inédite soutenue à l'Université Paris-1 Panthéon-Sorbonne, sous la direction de Jean-Michel David, 2013.
- SAPRYKIN 2009** : Sergej Ju. Saprykin, « The Religion and Cults of the Pontic Kingdom: Political Aspects », in Jakob Munk Højte (éd.), *Mithridates VI and the Pontic Kingdom*, Aarhus, Aarhus University Press, Black Sea Studies 9, 2009, p. 249-275.
- SARANTIDIS 2020** : Konstantinos Sarantidis, *Milesian islands. The fortified installations in the insular environment of Miletus in the Aegean in context*, Rome, Quasar, 2020.
- SARIKAKIS 1976** : Théodoros Sarikakis, « Les vêpres éphésiennes de l'an 88 av. J.-C. », *Epistemoniki Epetirida tis Philosophikis Scholis tou Aristoteleiou Panepistimion*, 15, 1976, p. 255-264.
- SARIKAKIS 1986** : Theodoros Ch. Sarikakis, « Commercial Relations between Chios and Other Greek Cities in Antiquity », in John Boardman, C.E. Vaphopoulou-Richardson (éd.), *Chios: a conference at the Homereion in Chios, 1984*, Oxford - New York, Clarendon Press - Oxford University Press, 1986, p. 121-131.
- SARTRE 2018** : Maurice Sartre, *Cléopâtre : un rêve de puissance*, Paris, Tallandier, 2018.
- SAURON 1987** : Gilles Sauron, « Le complexe pompéien du Champ de Mars : nouveauté urbanistique à finalité idéologique », *Publications de l'École Française de Rome*, 98.1, 1987, p. 457-473.
- SCAFURO 1987** : Adele C. Scafuro, « Prusias II of Bithynia and Third Party Arbitration », *Historia*, 36.1, 1987, p. 28-37.

- SCHAUS & SPENCER 1994** : Gerald Schaus & Nigel Spencer, « Notes on the Topography of Eresos », *Ancient Mediterranean Studies*, 7-1, 1994, p. 411-430.
- SCHNEIDER 2009** : Pierre Schneider, « De l'Hydaspe à Raphia : rois, éléphants et propagande d'Alexandre le Grand à Ptolémée IV », *Chronique d'Égypte*, 84, 2009, p. 310-334.
- SCHWENTZEL 2007** : Christian-Georges Schwentzel, « L'image officielle d'Hérode le Grand », *Revue Biblique*, 114.4, 2007, p. 565-593.
- SEAGER & TUPLIN 1980** : Robin Seager & Christopher Tuplin, « The Freedom of the Greeks of Asia: on the Origins of a Concept and the Creation of a Slogan », *The Journal of Hellenic Studies*, 100, 1980, p. 141-154.
- SEGRE 1936** : Mario Segre, « Dedicata votiva dell'equipaggio di una nave Rodia », *Clara Rhodos*, 8, 1936, p. 227-244.
- SHERK 1963a** : Robert K. Sherk, « Caesar and Mytilene », *Greek, Roman and Byzantine Studies*, 3, 1963, p. 145-153.
- SHERK 1963b** : Robert K. Sherk, « Senatus Consultum de Agris Mytilenaeorum », *Greek, Roman, and Byzantine Studies*, 4.4, 1963, p. 217-230.
- SHERK 1969** : Robert K. Sherk, *Roman Documents from the Greek East: Senatus Consulta and Epistulae to the Age of Augustus*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 1969.
- SHERK 1984** : Robert K. Sherk, *Rome and the Greek East to the death of Augustus*, Cambridge, Cambridge University Press, Translated Documents of Greece and Rome 4, 1984.
- SHERWIN-WHITE 1978** : Susan Sherwin-White, *Ancient Cos. An historical study from the Dorian settlement to the Imperial period*, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, Hypomnemata, 1978.
- SHIPLEY 1987** : Graham Shipley, *A History of Samos, 800-188 BC*, Oxford - New York, Clarendon Press, 1987.
- SIMOSSI 1991** : Angeliki Simossi, « Underwater excavation research in the ancient harbour of Samos: September-October 1988 », *International Journal of Nautical Archaeology*, 20.4, 1991, p. 281-298.
- SIMPSON & LAZENBY 1962** : Richard Hope Simpson & John Francis Lazenby, « Notes from the Dodecanese », *The Annual of the British School at Athens*, 57, 1962, p. 154-175.
- DE SOUZA 2009** : Philip de Souza, *Piracy in the Graeco-Roman World*, New Ed édition, Cambridge, Cambridge University Press, 2009.
- STEFANAKI 2012** : Vasiliki E. Stefanaki, *Νομίσματα - Νομισματική Αιγαίου. Κώς I*, Athènes, ΥΠΠΙΟ Ταμείο Αρχαιολογικών Πόρων και Απαλλοτριώσεων - Αρχαιολογικό Ινστιτούτο Αιγαίων σπουδών, 2012.
- STERN 1987** : Jacob Stern, « Le traité d'alliance entre Rome et Maronée », *Bulletin de Correspondance Hellénique*, 111.2, 1987, p. 501-509.
- STEWART 1994** : Andrew Stewart, *Faces of Power – Alexander's Image & Hellenistic Politics*, Berkeley, University of California Press, 1994.
- STEWART 2003** : Andrew Stewart, « Chapter Two: Alexander in Greek and Roman Art », *Brill's Companion to Alexander the Great*, 2003, p. 31-66.
- SUSPÈNE 2017** : Arnaud Suspène, « Auguste et l'Asie Mineure : l'apport de la documentation monétaire », in Laurence Cavalier, Marie-Claire Ferriès, Fabrice Delrieux (éd.), *Auguste et l'Asie Mineure*, Pessac, Ausonius Éditions, Scripta Antiqua 97, 2017, p. 45-59.
- SUSPÈNE et al. 2018** : Arnaud Suspène, Maryse Blet-Lemarquand, Pierre-Olivier Hochard, Julien Flament, Benjamin Gehres, « Un exemple d'enquête numismatique et archéométrique : les aurei des Libérateurs Brutus et Cassius dans le cadre du projet Aureus », *Bulletin de la Société française de Numismatique*, 73-06, 2018, p. 210-217.

T

- TEYSSIER 2013** : Eric Teyssier, *Pompée, l'anti-César*, Paris, Perrin, Biographies, 2013.
- THEODOULOU 2014** : Theotokis Theodoulou, « Recording the Harbour Network of Ancient Lesbos (2008–2009) », *BYZAS*, 19.1, 2014, p. 493-508.
- THEODOULOU 2017** : Theotokis Theodoulou, « Recording the Harbort Network of Ancient Lesbos (2007 Mission) », in Paulos Triantafullidis (éd.), *To αρχαιολογικό έργο στα νησια του Αιγαίου*, Mytilène, Ministère grec de la culture et des sports ; Direction des Antiquités de Lesbos ; Secrétariat général de l'Égée et des Îles, 2017, p. 123-130.
- THEODOULOU 2019** : Theotokis Theodoulou, « Υποβρύχια έρευνα στα αρχαία λιμάνια της Λέσβου (Underwater research at the ancient harbours of Lesbos) », *Τετκας*, 116, 2019, p. 93-102.
- THEODOULOU & KOURTZELLIS 2011** : Theotokis Theodoulou, Yannis Kourtzellis, « Λιμάνια και ναυτικοί δρόμοι στην αρχαία Λέσβο », in Panagiotis Skordas (éd.), *Λεσβιακό Ημερολόγιο 2011*, Mytilène, Éditions Aiolidas, 2011, p. 129-147.
- THÉRIAULT 2001** : Gaëtan Thériault, « Remarques sur le culte des magistrats romains en Orient », *Cahiers des études anciennes*, 37, 2001, p. 85-95.
- THÉRIAULT 2003** : Gaëtan Thériault, « Évêgétisme grec et administration romaine: la famille cniidienne de Gaios Ioulios Théopompos », *Phoenix*, 57.3/4, 2003, p. 232-256.

- THÉRIAULT 2007** : Gaétan Thériault, « Les « prix de la valeur » (aristeia) et l'évolution des honneurs civiques à la basse époque hellénistique et à l'époque romaine : persistance des valeurs et mode de reconnaissance sociale », *Cahiers des études anciennes*, 44, 2007, p. 51-71.
- THÉRIAULT 2012** : Gaétan Thériault, « Culte des évergètes (magistrats) romains et agônes en Asie Mineure », in Koray Konuk (éd.), *Stéphanéphoros de l'économie antique à l'Asie Mineure : hommages à Raymond Descat*, Pessac, Ausonius, Mémoires 28, 2012, p. 377-388.
- THOLBECQ 2009** : Laurent Tholbecq, « Strabon et Athénodore de Tarse : à propos de la description de Pétra à la fin du 1er s. av. J.-C. (Géogr., XVI, 4, 21 et 26) », *Revue belge de Philologie et d'Histoire*, 87.1, 2009, p. 47-68.
- THORNTON 1998** : John Thornton, « Misos Rhomaion o phobos Mithridatou? Echi storiografici di un dibattito diplomatico », *Mediterraeano Antico*, 1, 1998, p. 271-309.
- THORNTON 2006** : John Thornton, « Terrore, terrorismo e imperialismo. Violenza e intimidazione nell'età della conquista romana », in Gianpaolo Urso (éd.), *Terror et pavor. Violenza, intimidazione, clandestinità nel mondo antico. Atti del convegno internazionale Cividale del Friuli, 22-24 settembre 2005*, Pise, ETS, Convegni della Fondazione Niccolò Canussio 5, 2006, p. 157-196.
- TONDRIAU 1948** : Julien Tondriau, « Alexandre le Grand assimilé à différentes divinités », *Revue de Philologie*, 1948, p. 41-52.
- TONDRIAU 1950** : Julien Tondriau, « Esquisse de l'histoire des cultes royaux ptolémaïques », *Revue de l'histoire des religions*, 137.2, 1950, p. 207-235.
- TRAN 2014** : Nicolas Tran, « Les hommes d'affaires romains et l'expansion de l'Empire (70 av. J.-C. – 73 apr. J.-C.) », *Pallas*, 96, 2014, p. 111-126.

V

- VENTROUX 2017** : Olivier Ventroux, *Pergame. Les élites d'une ancienne capitale royale à l'époque romaine*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2017.
- VERGNAUD 2021** : Baptiste Vergnaud, « Le paysage défensif de la Carie au IIIe siècle », in Patrice Brun, Laurent Capdetrey, Pierre Fröhlich (éd.), *L'Asie Mineure occidentale au IIIe siècle a.C.*, Pessac, Ausonius Éditions, Mémoires 60, 2021, p. 337-356.
- VEYNE 1976** : Paul Veyne, *Le pain et le cirque : sociologie historique d'un pluralisme politique*, Paris, Éditions du Seuil, L'Univers historique, 1976.
- VEYNE 2015** : Paul Veyne, *Palmyre, l'irremplaçable trésor*, Paris, Seuil, Points Histoire, 2015.
- VIAL 1995** : Claude Vial, *Les Grecs de la paix d'Apamée à la bataille d'Actium (188 - 31 av. J.-C.)*, Paris, Seuil, Points Histoire, 1995.
- VILATTE 1999** : Sylvie Vilatte, « Être privé de liberté dans une île aux époques hellénistique et romaine : aspects individuels et collectifs, réalité, sentiment et imaginaire », in Cécile Bertrand-Dagenbach, Alain Chauvot, Michel Matter (éd.), *Carcer. Prison et privation de liberté dans l'Antiquité classique : actes du colloque de Strasbourg (5 et 6 décembre 1997)*, Paris, De Boccard, 1999, p. 129-146.
- VILLANI 2013** : Donata Villani, « Entre imitatio Alexandri et imitatio Herculis : Pompée et l'universalisme romain », *Pallas*, 90, 2013, p. 335-350.

W

- WALSH 1996** : Joseph J. Walsh, « Flamininus and the Propaganda of Liberation », *Historia*, 45.3, 1996, p. 344-363.
- WARD 1977** : A. M. Ward, « Caesar and the Pirates II: The Elusive M. Iunius Iuncus and the Year 75/4. », *American Journal of Ancient History*, 2, 1977, p. 26-36.
- WELLES 1934** : Charles Bradford Welles, *Royal Correspondence in the Hellenistic Period: a Study in Greek Epigraphy*, New-Haven, Yale University press, 1934.
- WILHELM 1914** : Adolf Wilhelm, « Urkunden aus Messene », *Jahreshefte des Österreichischen Archäologischen Institutes in Wien*, 17, 1914, p. 1-120.
- WILL 2003** : Edouard Will, *Histoire politique du monde hellénistique (323-30 av. J.-C.)*, Paris, Presses Universitaires de France, 2003.
- WILLIAMS 1989** : E. Hector Williams, « Notes on Roman Mytilene », *Bulletin Supplement*, 55, 1989, p. 163-168.
- WILLIAMS 2014** : E. Hector Williams, « The Fortifications of Ancient Mytilene : A Brief Introduction », in David W. Rupp, Jonathan E. Tomlinson (éd.), *Meditations on the Diversity of the Built Environment in the Aegean Basin and Beyond. Proceedings of a Colloquium In Memoriam of Dr. Frederick E. Winter, Canadian Institute in Greece*, Athens, Canadian Institute in Greece, 2014, p. 231-248.
- WINTER 1994** : Frederick Winter, « Problems of tradition and innovation in greek fortifications in Asia Minor, late fifth to third century B.C », *Revue des Études Anciennes*, 96.1, 1994, p. 29-52.

Y

YALOURIS 1986 : Eleftherios Yalouris, « Notes on the Topography of Chios », in John Boardman, C.E. Vaphopoulou-Richardson (éd.), *Chios: a conference at the Homereion in Chios, 1984*, Oxford - New York, Clarendon Press - Oxford University Press, 1986, p. 141-168.

Z

ZACHOS 2010 : Georgios Zachos, « New evidence on the topography of ancient Eresos. Bridging the gap », *Deutschen Archäologischen Instituts, Athenische Abteilung*, 125, 2010, p. 221-242 + pl. 30-35.

ZEHNACKER 1990 : Hubert Zehnacker, « Rupture ou continuité : la monnaie romaine de Sylla à Auguste », *Bulletin de l'Association Guillaume Budé*, 2, 1990, p. 175-189.

ZOUMBAKI 2005 : Sophia Zoumbaki, *Prosopographie der Eleer bis zum 1. Jb. V. Chr.*, Athènes, National Hellenic Research Foundation. Institute of Historical Research ; Diffusion de Boccard, *Mélètimata* 40, 2005.

ZOUMBAKI 2017 : Sophia Zoumbaki, « Sulla, the Army, the Officers and the poleis of Greece: A Reassessment of Warlordism in the First Phase of the Mithridatic Wars », in Toni Naco del Hoyo, Fernando López Sánchez (éd.), *War, Warlords, and Interstate Relations in the Ancient Mediterranean*, Leiden - Boston, Brill, *Impact of Empire* 28, 2017, p. 351-379.

ZOUMBAKI & MENDONI 2008 : Sophia Zoumbaki, Lina Mendoni, *Roman names in the Cyclades. Part. I*, Athènes, National Hellenic Research Foundation. Institute of Historical Research ; Diffusion de Boccard, *Mélètimata* 56, 2008.

TABLE DES ILLUSTRATIONS

- Figure 1.** RRC 494 2a (Londres, British Museum, 1864,1128.12). Au droit : M. ANTONIVS III VIR R P C ; buste de Marc Antoine tourné à droite et bordure de grènetis. Au revers : L. REGVLVS III VIR A P F ; Hercule est présenté de face, assis sur un rocher, lance dans la main droite et épée dans la main gauche, et la *léontè* est posée sur ses genoux. À sa droite, posé sur le sol, un bouclier orné d'un *gorgonéion*. Bordure en grènetis.
- Figure 2a.** RRC 489/5 (Collection Numismatique de l'Université de la Ruhr à Bochum, ID312). Au droit : buste d'une Victoire ailée, grènetis sur le pourtour. Au revers : LVGV DVNI A XL ; lion marchant à droite et grènetis au pourtour.
- Figure 2b.** RRC 489/6 (Cabinet des Médailles de l'Université de Cologne, Départements d'Histoire et d'Études Classiques et Byzantines, ID544). Au droit : III VIR R P C ; buste d'une Victoire ailée et grènetis sur le pourtour. Au revers : ANTONI IMP XLI ; lion marchant sur la droite et bordure de grènetis.
- Figure 3.** RRC 505/3 (Londres, British Museum, 1843,0116.475). Au droit : C. CASSEI IMP ; tête laurée de *Libertas* tournée vers la droite, grènetis sur le pourtour. Au revers : M. SERVILIVS LEG ; crabe tenant un aplustre dans ses pinces. Derrière lui, une rose et un diadème dénoué. Bordure de grènetis.
- Figure 4.** RRC 511/2 (Paris, Bibliothèque nationale de France, Fonds général, REP-17025). Au droit : MAG PIUS IMP ITER ; tête laurée de Neptune tournée à droite et trident derrière le dos. Au revers : PRAEF CLAS ET PRAE MARIT EX S C ; trophée de face, proue de navire et aplustre en guise de bras, le tout surmontant une ancre.
- Figure 5.** RRC 508/3 (Paris, Bibliothèque nationale de France, Fonds général, REP-13169). Au droit : BRVT IMP L. PLAET CEST ; buste de L. Junius Brutus barbu tourné vers la droite et grènetis au pourtour. Au revers : EID MAR ; *pileus* entre deux dagues et bordure de grènetis.
- Figure 6.** RPC I, 1734 (Berlin, Münzkabinett, 18237067, 1175/1878). Au droit : ΣΕΒΑΣΤΟΣ ; tête d'Auguste tournée à droite et grènetis au pourtour. Au revers : IMB ; tête laurée d'Apollon, lyre (?) et grènetis au pourtour.
- Figure 7.** RPC I, 1735 (Berlin, Münzkabinett, 18208281, 107/1977). Au droit : ΣΕΒΑΣ ; tête laurée d'Auguste tournée à droite et bordure de grènetis. Au revers : pilier hermaïque ithyphallique, grènetis en bordure.
- Figure 8.** RPC I, 1737 (CNG Triton XI, 8 janvier 2008, lot 444). Au droit : tête d'Auguste tournée à droite, avec une étoile derrière le dos, grènetis en périphérie. Au revers : Γ Ε Μ ; caducée flanqué des deux casques des Dioscures et étoiles, bordure de grènetis.
- Figure 9.** RPC I, 2337 (Naumann 66, 3 juin 2018, lot 280). Au droit : ΣΕΒΑΣΤΟΣ ; tête laurée d'Auguste tournée vers la droite précédée d'un *lituus*, bordure de grènetis. Au revers : ΜΑΘΥΜΝΑΙΩΝ ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΣ ; têtes de Caius et Lucius tournée vers la droite et grènetis au pourtour.
- Figure 10.** RPC I, 2338 (Paris, Bibliothèque nationale de France, Fonds général 142). Au droit : ΣΕΒΑΣΤΟΣ ΜΑΘΥ ; tête d'Auguste tournée à droite et bordure de grènetis. Au revers : ΘΕΑ ΛΙΒΙΑ ; tête de Livie tournée à droite et grènetis en périphérie.
- Figure 11.** RPC I, 2681 (CNG EA 351, 20 mai 2015, lot 507). Au droit : tête laurée d'Auguste (?) tournée vers la droite et grènetis au pourtour. Au revers : ΣΑΜΙΩΝ ; paon debout tourné à droite sur un caducée et un sceptre, grènetis en périphérie.
- Figure 12.** RPC I, 2732 (Helios 8, 13 octobre 2012, lot 379). Au droit : ΣΕΒΑΣΤΟΣ ; tête laurée d'Auguste tournée vers la droite et bordure de grènetis. Au revers : ΚΩΙΩΝ ΝΙΚΑΓΟΡΑΣ ΔΑ ; tête laurée d'Asclépios et grènetis au pourtour.

Figure 13. RPC I, 2736 (Paris, Bibliothèque nationale de France, Fonds général 1311). Au droit : ΣΕΒΑΣΤΟΣ ; tête laurée d'Auguste tournée vers la droite et bordure en grènetis. Au revers : ΚΩΙΩΝ ΠΥΘΟΝΙΚΟΣ ΤΙΜΟΞΕΝΟΥ ; bâton enroulé d'un serpent (caducée ?) et grènetis.

Figure 14. RPC I, 2737 (Naumann 104, 4 juillet 2021, lot 490). Au droit : ΣΕΒΑΣΤΟΣ ; tête laurée d'Auguste tournée vers la droite ; bordure de grènetis. Au revers : ΚΩΙΩΝ ΠΥΘΟΝΙΚΟΣ ; tête d'Héraclès portant la *léontè* tournée vers la droite.

TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Tableau de la superficie des principales îles de la mer Égée (d'après BRUN 1996, p. 28-29).	38
Tableau 2 : Les ralliements des cités de l'Égée orientale dans la guerre de Mithridate.	86
Tableau 3 : Les ralliements des cités de l'Égée orientale dans la guerre civile de César et Pompée.	97
Tableau 4 : Les ralliements des cités de l'Égée orientale dans la guerre civile entre Césariens et Césaricides.	105
Tableau 5 : Les ralliements des cités de l'Égée orientale dans la guerre civile entre Octave et Antoine.	110
Tableau 6 : Les navires et troupes alliées fournies à Rome par les cités d'Égée orientale au cours du 1 ^{er} siècle.	115
Tableau 7 : Les navires et les troupes rhodiennes engagées dans les conflits du 1 ^{er} siècle.	117
Tableau 8 : Les contributions militaires des cités insulaires d'Égée orientale dans les conflits contre les pirates.	118
Tableau 9 : Estimations du nombre d'hommes mobilisés par Rhodes en faveur de Rome au cours du 1 ^{er} siècle.	130
Tableau 10 : Les raisons justifiant les assauts contre des cités insulaires d'Égée orientale.	148
Tableau 11 : Le patronage dans les cités d'Égée orientale au 1 ^{er} siècle.	240
Tableau 12 : Les ralliements des cités insulaires de l'Égée orientale dans les conflits du 1 ^{er} siècle : tableau de synthèse.	256
Tableau 13 : Les honneurs statuariés décernés à Auguste sous son règne.	265

TABLE DES MATIÈRES

Résumé / Abstract	5
Remerciements	7
Prologue : Les îles de l'Égée orientale à l'époque hellénistique : de la dépendance aux Diadoques à l'établissement des relations diplomatiques et politiques avec Rome	9
L'Égée au cœur des conflits royaux, de la mort d'Alexandre au début de la Première Guerre de Macédoine (323 – fin du III ^e siècle)	10
Les îles, outils de lutte pour les monarques gréco-macédoniens : des bases navales au service des ambitions des rois	10
L'alliance rhodo-égyptienne et la question commerciale	12
Les guerres de Macédoine et l'établissement des relations diplomatiques entre les cités insulaires et Rome	13
La première guerre de Macédoine et les premiers contacts : l'intervention des Insulaires dans les guerres romaines	13
Les cités insulaires au lendemain de la guerre d'Antiochos : Rome et le don de la liberté aux cités grecques, une opportunité diplomatique ?	15
La Troisième Guerre de Macédoine et la guerre d'Aristonikos : une première mise à l'épreuve des relations établies	17
L'âge d'or rhodien dans la première moitié du II ^e siècle	17
Rome, Rhodes et la question de Délos au lendemain de la Troisième Guerre de Macédoine	19
Le temps des alliances : l'officialisation juridique des rapports diplomatiques entre Rome et les cités insulaires et le maintien des îles dans le giron romain pendant la guerre d'Aristonikos	20
Conclusion	22
Introduction	25
Un dynamisme relaté par les sources	28
Un I ^{er} siècle quelque peu marginalisé dans le renouveau des études sur la Grèce romaine	32
Pour une étude des îles micrasiatiques au I ^{er} siècle	38
Problématiques du mémoire	39
PARTIE I : LES ÎLES DE L'ÉGÉE ORIENTALE DANS LE DILEMME DES GUERRES ROMAINES DU I^{ER} SIÈCLE : CONTRIBUER OU SUBIR ?	45
Chapitre 1 : les atouts des îles grecques micrasiatiques : géostratégie du triptyque Dodécannèse – Égée – Asie Mineure occidentale	47
Une position intermédiaire : des îles égéennes principalement tournées vers l'Asie Mineure occidentale	48
Une relation de proximité avec la péninsule micrasiatique	49

Les îles et l'Asie Mineure : des relations privilégiées et multiformes	50
Une interface entre l'Anatolie, l'Égée et la Grèce continentale	53
Les verrous de l'Égée orientale	55
Des infrastructures stratégiques mobilisables : fortifications insulaires et ports	59
Les fortifications insulaires	59
Un idéal défensif des cités toujours de mise au 1 ^{er} siècle	59
Le réseau défensif des cités insulaires, un réseau de fortifications inséré dans la géopolitique anatolienne	61
Les fortifications urbaines : remparts et acropoles	63
Les défenses « rurales » : tours, forteresses et fortins	67
La défense du Dodécanèse : essai de synthèse	70
Les ports : des zones commerciales et militaires au service des cités	71
Les infrastructures portuaires	72
Mise en série et capacités d'accueil : l'apport du témoignage de Strabon au récit militaire	74
Conclusion	75
Chapitre 2 : Les ralliements des cités grecques d'Égée orientale dans les guerres du 1^{er} siècle	77
Les Insulaires dans la guerre de Mithridate : un ralliement en demi-teinte	79
La guerre civile de César et Pompée : le ralliement massif des îles à Pompée et l'entrée dans le giron césarien après Pharsale	87
La guerre civile des Libérateurs et la catastrophe rhodienne	98
La guerre d'Antoine contre Octave et la bataille d'Actium	106
Conclusion	110
Chapitre 3 : La guerre dans les cités insulaires au 1^{er} siècle : contribuer ou subir ?	113
Les contributions navales des cités insulaires et le concours des troupes civiques aux opérations militaires	114
Des contributions militaires proportionnelles aux capacités de mobilisation des cités ?	119
Les contingents navals en termes de mobilisation humaine	125
Contributions ponctuelles et contributions dans la longue durée	130
L'utilisation des îles dans la géopolitique du 1 ^{er} siècle	133
Le repli stratégique en territoire insulaire	134
Les ports des cités insulaires : bases navales et relais des flottes centrales	136
Les cités insulaires, des victimes collatérales des guerres du 1 ^{er} siècle ?	139
Pontiques, Romains et pirates à l'assaut des cités insulaires	139
Les sociétés insulaires face à la guerre	148
Des vèpres éphésiennes en Égée orientale ?	149
Les populations insulaires et la guerre	150
Les contributions financières et logistiques	154
Les contributions économiques des cités grecques : entre participation volontaire et réquisitions	154
L'apport de la numismatique au dossier des contributions financières	158
Conclusion	161

PARTIE II : CHOISIR SON CAMP DANS LES CONFLITS : DE LA (DÉ)LOYAUTÉ À ROME AU RALLIEMENT AUX *IMPERATORES* PUIS À L'EMPEREUR **163**

Chapitre 4 : Le statut des communautés insulaires de l'Égée orientale au I^{er} siècle, cause et conséquence de leur implication dans les conflits ? **165**

Cités libres, cités intégrées et cités fédérées du lendemain de la guerre de Mithridate au règne d'Auguste : une mosaïque de statuts en perpétuel mouvement	166
Les statuts juridiques et leurs applications : des dispositions au service de Rome ?	169
Conclusion	176

Chapitre 5 : Les prétendants à l'hégémonie égéenne et la construction de leur légitimité à gouverner, ou la guerre des propagandes **179**

Légitimité et propagande, quelques remarques de définition	180
Les arguments de légitimation des prétendants au pouvoir auprès des cités grecques d'Égée orientale	184
La revendication de modèles grecs (Alexandre, Hercule, Dionysos) et le philhellénisme	184
La légitimité du vainqueur et ses droits : prestige, autorité, répression, clémence	191
Le thème de la liberté	196
Le poids de l'Histoire : le souvenir des guerres passées et les héritages de Pompée et de César	199
Construire sa légitimité en déconstruisant celle de son adversaire : propagandes et contre-propagandes mises en regard	204
Conclusion	206

Chapitre 6 : Grecs, Pontiques et Romains dans les îles : amitiés et inimitiés diplomatiques et politiques entre les belligérants et les îles de l'Égée orientale **209**

Mithridate et les cités insulaires	210
La présence italienne en territoire insulaire et ses conséquences : l'exemple de la guerre de Mithridate	213
Les Grecs faits citoyens romains dans les îles au I ^{er} siècle : un indice de la faveur des <i>imperatores</i> ?	217
De Théophraste de Mytilène à Nicias de Cos : vies perpendiculaires à celles des hommes illustres	220
L'intégration des élites insulaires dans les sphères du gouvernement à Rome	222
Entre Rome et leurs patries d'origine : l'entremise des bienfaiteurs locaux dans les évergésies romaines à l'égard des cités	227
Grandes évergésies, honneurs et ralliements dans les conflits	232
Honneurs civiques et patronage des communautés grecques : un (en)jeu politique ?	234
Conclusion	241

Chapitre 7 : Des cités égoïstes ? les cités insulaires et la défense de leurs intérêts **243**

La situation militaire et ses vicissitudes, entre ralliements et retournements d'alliances : des allégeances aux plus puissants	244
---	-----

La cité et ses intérêts territoriaux et économiques	251
Conclusion	253
Chapitre 8 : Vers un ralliement définitif à l'empereur : Auguste et sa <i>Domus</i>, présence effective et présence symbolique de l'empereur et de sa famille dans les cités de l'Égée orientale	257
Conclusion générale	273
Sources	279
Sitographie	279
Sources littéraires	279
Bibliographie	283
Table des illustrations	303
Table des tableaux	304
Table des matières	305